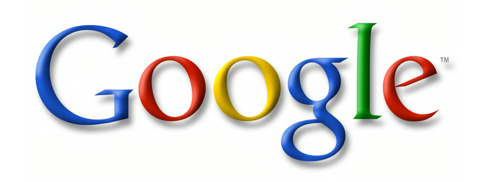
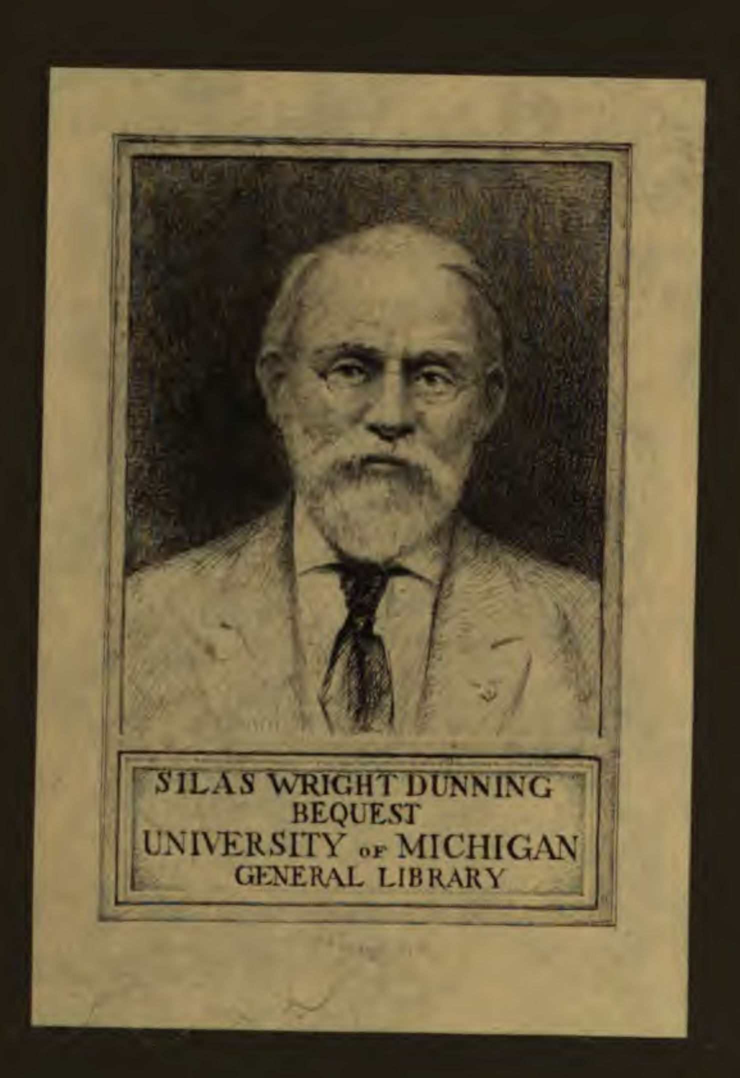



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES ET ARTS

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES ET ARTS

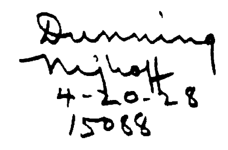
DE

VITRY-LE-FRANÇOIS

XX

1900

VITRY-LE-FRANÇOIS
Typographie V[e] TAVERNIER et FILS, rue de Vaux, 12
1900



Ernest JOVY

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DEUX POÉSIES OUBLIÉES

EN L'HONNEUR DE BOSSUET

DEUX POÉSIES OUBLIÉES

EN L'HONNEUR DE BOSSUET

La Bibliothèque municipale de Vitry-le-François possède (G. 11, *228*) un recueil factice qui appartint à un Doctrinaire du Collège de Vitry, le P. Préfontaine (1). Ce recueil contient un assez grand nombre d'imprimés intéressants et rares, surtout des pièces de poésie et d'éloquence composées à l'occasion de tel ou tel évènement, en l'honneur de tel ou tel personnage du XVII[e] siècle. Nous ne détacherons ici de ce recueil qu'une plaquette de quatre pages, — la vingt-septième, — sans lieu, ni date d'impression et d'édition.

Elle comprend deux poésies, l'une, latine, l'autre, française, en l'honneur de Bossuet. On sait que Bossuet avait fait ses études théologiques à la Maison de Navarre. Il demeura toujours attaché à cette maison dont il devint

(1) Les archives départementales de la Marne contiennent (D. 255) des papiers relatifs à la succession de ce doctrinaire, décédé curé de Blacy en 1755. Nous avons déjà extrait de ce recueil factice quelques pièces relatives au Collège de Vitry. Cf. E. Jovy. *Le Collège de Vitry et la poésie latine*, dans *Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*, t. XVI, p. 640. et *Les Exercices dramatiques et littéraires et les distributions de prix au Collège royal des PP. de la Doctrine chrétienne*, dans *Mémoires de la Société des Sciences et Arts*, t XVII, p. 388.

le Supérieur (1). Les pièces suivantes, — très oubliées, — lui furent sans aucun doute lues, en manière de compliment, en 1699, à l'occasion de quelque séance d'argumentation philosophique à laquelle il assista.

Cette date de 1699 nous est fournie par la mention qui est faite dans ces deux pièces de la condamnation de Fénelon à Rome. Le bref d'Innocent XII sur l'*Explication des maximes des saints* est du 12 mars 1699 : ces deux poésies ont été lues à Bossuet postérieurement à cette époque. Toutes deux font allusion à quelque portrait de Bossuet que nous ignorons. Peut-être ce portrait de Bossuet venait-il d'être placé au Collège de Navarre. La reproduction de ce portrait précédait peut-être, dans l'imprimé, les deux pièces ; le recueil factice de Vitry ne la contient pas.

Il est assez curieux que la pièce latine, « dans les mots bravant la politesse », soit très dure pour Fénelon et sa doctrine. La pièce française, qui n'est qu'une

(1) Par l'abbé Le Dieu *(Mémoires et Journal, sur la vie et les ouvrages de Bossuet,* publiés pour la première fois, d'après les manuscrits autographes, par l'abbé Guettée, Paris, 1857, 4 vol. in-8°) on voit avec quelle sollicitude Bossuet s'occupait de Navarre, — aux dates, par exemple, du 9 décembre 1699, où il s'occupe du « sieur Drouin, docteur et bibliothécaire de Navarre », « contre la réputation » duquel couraient quelques mauvais bruits, — du 1er février 1701 où « il a reçu le cierge de Navarre et le compliment de cette maison, la parole étant portée par M. Chenu, coadjuteur ». — du 25 et 26 février de la même année où « il a entendu les comptes de Navarre ».

L'*Abrégé de l'Europe ecclésiastique,* Paris, Duchesne, 1758, p. 56, nous donne les renseignements suivants sur la maison de Navarre : « Fondée par la Reine Jeanne, Epouse de Philippe le Bel, roi de France et de Navarre, et unique héritière de Henri le Gros, roi de Navarre et comte de Champagne... Il faut distinguer entre le *Collège* et la *Maison* de Navarre : le *Collège* est pour les Humanités et la Philosophie.... La *Maison* de Navarre est pour la Théologie. Elle a quatre professeurs dont trois sont de fondation Royale : elle a aussi ses Docteurs, ses Licenciés et ses Bacheliers comme la Sorbonne. Cette Société s'appelle en Latin *Regia Societas*.... Elle est gouvernée par un Supérieur en chef, un Grand-Maître et un Proviseur... »

paraphrase de cette poésie latine, est beaucoup plus aimable pour l'archevêque de Cambrai.

Ces vers sont assez médiocres. Leur mérite, leur intérêt est de nous montrer ce qu'on pouvait dire de la fameuse querelle du quiétisme (1) devant Bossuet, dans un compliment officiel, à l'heure même où le « très illustre prince de l'Eglise », — ***illustrissimus Ecclesiae princeps*** —, venait de triompher de son subtil contradicteur.

ILLUSTRISSIMO ECCLESIAE PRINCIPI

JACOBO BENIGNO BOSSUET,

MELDENSIUM EPISCOPO, &C

.Cum sub ejus auspiciis Theses Philosophicas in Regiâ Navarrâ propugnaret ANTONIUS MICHEL, Clericus Parisinus.

Pictorum ignarae mentes et nescia veri
Pectora, quid rerum facies ? quid vertitur ordo
Arte penicilli ? liceat monstrare futuris
Praesulis ora pii, quem tollit ad æthera virtus.
Stet Genius metuenda Crucis qui spicula torquet ;
Sed male juncta comes lateri quæ debuit esse
Virgo supra. Dictis Præsul calamoque potenti,
Sustinet hanc, cum monstra domat pugnantia contrà,
Illius et spretæ meritos instaurat honores.

(1) Sur la querelle du quiétisme on peut consulter : Louis Guerrier *Madame Guyon, sa vie, sa doctrine et son influence*, Orléans, 1881 ; Alger Griveau, *Etude sur la condamnation du livre des Maximes des Saints*, Paris, Poussielgue, 1878, 2 vol ; Brunetière, *Fénelon à Cambrai*, dans *Histoire et littérature*, t. II, p. 136 et suiv. ; Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, Paris, Champion, 1895, 2 vol. (Cf. le compte-rendu de cet ouvrage par l'abbé Urbain dans la *Revue d'histoire littéraire* du 15 avril 1895).

Hinc gestata manu aut cervice innixa Benigni,
Conspicienda foret, manibusve in fœdera junctis,
Quod sibi conjugio junxit, propriamque dicavit.
Mens calet igne sacro ; puerum sed nescit Amorem,
Quem nuper cerebro fœtum malesana cupido
Cuderat, ignotum Patribus, quem fulmine justo
Roma recèns natum feriit, satagente Benigno ;
Illo non melior falso secernere verum,
Aut personato vanà sub imagine pulchræ
Virtutis vitio, mentitam evellere larvam.
Monstra doment alii errorum, cùm cognita monstra :
Novit et hanc pugnam, quà famæ exordia fecit.
Quod mirum, tenues retegit sine corpore formas ;
Ut fugat alta dies ægrotæ somnia noctis,
Pallet ad hanc lucem clypei septemplicis hostis :
Lampade sic Gedeon vincit cum prælia miscet.
Hoc habitu, Pictor, decuit signare Benignum.
Stet lateri alma parens alià de parte Minerva,
Inferiorque Puer monstri qui vellicet aures,
Aut pungat calamo corpus, quo tristius ullum
Non densæ potuère animis generare tenebræ.
Artem laudo tamen, medio quod corpore fingas
Heroëm, cujus sumit Sapientia vultus,
Parte sui sapiens fingi ut Sapientia debet.
Hæc humili, Præsul, meditatur arundine Musa,
Territa Romano tonitru dùm personat echo
Sequanica, et patriæ populosa Lutetia Patri
Erigit in Circo statuas, in corde trophæa,
Pacificoque docet Regi servire metalla,
Quæ prius armàrant victricem in fulmina dextram
Sic Tibi dùm mites, nulloque cruore triumphos,
Præsul sancte, refers, spirans in imagine vultus,
Palladii instar erit, miro quod honore colemus,
Unde tuæ veniet decus immortale Navarræ.

B. C. E. P.

SUR LE MÊME SUJET.

PEINTRE, à quoy penses-tu de peindre ainsi BENIGNE ?
De faire son portrait ta main n'est pas indigne ;
Mais pourquoy sans genie et sans attention
Le mets-tu sur les bras de la Religion ?
Fais-le voir, j'y consens, sous l'image d'un Ange
Qui du faux et du vray débrouille le mélange :
Que l'Erreur sous ses pieds périsse par la Croix,
En admirant ses traits, j'admireray ton choix.
Mais, qu'il soit le fardeau de celle qu'il suporte ?
Que la Religion paroisse la plus forte,
Elle qui doit son lustre à ses nobles travaux ?
L'histoire est altérée ; efface tes tableaux.
O toy que le Ciel aime, et qu'en terre on revere !
Toy que BENIGNE honore et reconnoît pour mere !
Au tableau du Prélat donne un plus heureux jour ;
Il brûle, tu le sçais, mais du plus pur amour :
Non point de cet amour que Rome par sa foudre.
Par la main du Héros vient de réduire en poudre ;
Cet amour ignoré de tes premiers enfans,
Effet d'un zèle outré, trouble entr'eux les Sçavants.
Mais que dis-je, il les trouble ! il n'est plus, et BENIGNE
A vaincu cet amour par un amour insigne ;
C'est à luy de combatre et de vaincre l'Erreur,
Déguisée en vertu pour surprendre le cœur.
Tel qu'on voit le Soleil dissiper la nuit noire,
Tel sur l'Erreur BENIGNE obtient pleine victoire. (1)

(1) Les contemporains ne furent pas tous aussi admiratifs pour Bossuet et son parti. L'un d'eux, Dubos, dont nous avons publié, dans *Guillaume Prousteau, fondateur de la Bibliothèque publique d'Orléans, et ses lettres inédites à Nicolas Thoynard*, (Paris. 1888, p. 72-73) une lettre à Nicolas Thoynard, en date du 16 juillet 1698, écrivait à ce dernier : «... L'évêque de Meaux estant trop faible pour disputer avec l'archevêque de Cambray, l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres se sont unis avec lui et le dernier a publié une lettre adressée à M de Cambray, laquelle devient fort connue par les expressions boufones dont elle est remplie. Ces prélats pleins de zèle sont hors de mesure du peu d'effet de leur violent procédé : car nonobstant la bonne opinion qu'ils ont de leur querelle, ils sont très sensibles au peu de cas que

Semblable à Gedeon, vainqueur par son flambeau,
Devant lui l'Heresie est réduite au tombeau.
Ainsi, Peintre, en sçavant, tu dois peindre BENIGNE,
Tu mets à ses costez Minerve, elle en est digne.
J'aime encor cet enfant qui dompte un monstre affreux;
Des faits de mon Héros c'est un portrait heureux;
Comme luy par sa plume, et même dès l'enfance,
On luy vit terrasser et vaincre l'Ignorance.
Mais pourquoi vainement critiquer ton tableau,
Peintre : je me dédis; il ressemble; il est beau,
J'en connois la beauté, j'en estime la feinte,
C'est ainsi par ton art que la Sagesse est peinte.
Ma Muse rend, BENIGNE, *hommage à ta vertu,*
Dans le moment qu'un monstre à tes pieds abbatu
Reçoit le dernier coup du tonnerre de Rome,
Monstre qui s'est glissé dans les écrits d'un homme,
Chéri par son mérite et sa soumission,
Qu'il terrasse après Toy sans obstination; (1)
Victoire qui lui rend les cœurs de sa Province;
Il cede à ta lumière, et contente son Prince,

les honnêtes gens font de leurs écrits. Ils peuvent en avoir été avertis par leurs libraires, ou l'avoir sçu d'ailleurs. Au contraire, les honnêtes gens applaudiroient publiquement Monsieur de Cambray, s'ils n'apprehendoient pas d'être flétris avec le nom odieux de *quiétistes*.... ». La cour s'était partagée en *meldistes* et en *cambrésiens*.

(1) La soumission de Fénelon fut loin d'être complète. Cf. Brunetière, *Fenelon à Cambrai*, dans *Histoire et littérature*, t. II, p. 155-156. Bossuet n'a pas ignoré l'état secret de l'esprit de Fénelon. Il écrit au Cardinal de Noailles le 5 juin 1702 : « Permettez-moi de vous donner avis, Monseigneur, qu'il court dans Paris, fort secrettement, deux petits écrits de M. l'archevesque de Cambray, dont l'un qui a pour titre : *De l'excellence de Dieu*, peut donner lieu au renouvellement de toutes les dangereuses maximes et illusions de la fausse contemplation. Il me semble qu'il n'y a rien de plus nécessaire que de se mettre en queste, fort secrettement et sans en faire semblant, de ces deux ouvrages. J'ay fait de mon costé ce que je puis, mais sans paroistre, de peur de faire qu'on se précautionne et qu'on se resserre davantage, et je ne doute pas que V. E. qui sçait l'importance de déterrer les ouvrages clandestins, ne s'y applique avec l'application et la dextérité que la chose mérite. » (Armand Gasté, *Bossuet, lettres et pièces inédites ou peu connues*, dans *Mémoires de l'Academie nationale de Caen*, 1893, p. 48). Matter, dans le *Mysticisme en France au temps de Fénelon*, Paris, Didier, 1865, p. 251, constate

Epris du même amour qu'il voit dans ses sujets,
Il prend part aux honneurs qu'on luy rend dans la paix.
Mais tandis qu'à Paris on voit de ruë en ruë
En l'honneur de Louis *des feux, une statuë,* (1)
Que le même métal dont ses foudres sont faits,
Forme un Roy pacifique aimé de ses sujets :
Prélat, *viens à* Navarre *où le combat t'apelle,*
La gloire y tient son trône, et te (2) *place auprès d'elle,*
Juge des combattans en maître de leurs sorts,
Et de tes Nourrissons reçois (3) *les doux transports.*

---

et prouve que Fénelon n'est « jamais devenu infidèle à la... théorie qui formait sa vraie doctrine. » Lamartine, avec sa critique de poète, paraît s'exprimer avec assez de justesse sur ce sujet : « Sans doute l'arrêt officiel de Rome ne changea pas au fond du cœur de Fénelon ses... convictions sur l'amour désintéressé et absolu de Dieu, il ne crut pas s'être trompé dans ce qu'il sentait, mais il crut s'être égaré dans ce qu'il avait exprimé, il crut surtout que l'Eglise voulait imposer le silence sur des subtilités qui peuvent troubler les âmes et embarrasser son gouvernement, et il acquiesça avec bonne foi, et avec humilité à ce silence. » (*Vies des grands hommes*, Paris, aux bureaux du *Constitutionnel*, 1856, t. IV, p. 265.

(1) Il y a là sans doute une allusion à la statue équestre de Louis XIV par Girardon, élevée en 1699 sur la place Louis-le-Grand ou Vendôme, — *Circus*, pour le poète latin.

(2) Le texte porte par erreur : *ta*.

(3) Le texte porte par erreur : *reçoit*.

Ernest JOVY,

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

PIERRE HERBERT

ET SES

TRAVAUX INÉDITS

SUR

L'ANTHOLOGIE DE PLANUDE

PIERRE HERBERT

ET SES TRAVAUX INÉDITS

SUR L'ANTHOLOGIE DE PLANUDE

Dans un ouvrage publié il y a déjà quelques années (1), nous disions que Pierre Herbert, de Couvrot, s'était occupé à peu près pendant toute sa vie de l'interprétation de Sulpice Sévère et surtout de l'Anthologie de Planude.

En effet, dès mars 1842, il avait commencé à Vitry même où il fut, au Collège, le suppléant de M. Feuillet, professeur de seconde, la publication d'une *Version du recueil d'épigrammes grecques connu sous le nom d'Anthologie de Planude* qu'il dédia à M. de Schonen, Pair de France(2). Mais il ne fit imprimer chez Farochon qui fut aussi son éditeur, que 108 pages de cette traduction que précédait un *Essai sur l'épigramme grecque*.

(1) Cf. Ernest Jovy, *Pierre Herbert de Couvrot et son Voyage en Italie*, Vitry-le François, 1896.

(2) Version ‖ du recueil ‖ d'épigrammes grecques ‖ connu sous le nom ‖ d'Anthologie de Planude, ‖ précédée ‖ d'un Essai sur l'Epigramme grecque. ‖ par P. Herbert. ‖ Professeur de seconde en l'Académie de Paris. ‖ à Vitry, ‖ chez Farochon, imprimeur-libraire, grande rue de Vaux ‖ Mars 1842. (Cviij — 108 pp.)

Sans aucun doute il trouva ce premier travail imparfait. Il se mit à le polir et à le repolir dans une série de traductions que conserve la Bibliothèque de Vitry. Les manuscrits 119, 120, 121, 122 et 123 de ce dépôt littéraire contiennent la première version, — les manuscrits 124, 125 et 126, la seconde version qu'avait faite Herbert du recueil de Planude. Il écrivit sur les marges des ***Epigrammatum graecorum libri VII***, Francofurti, apud Andreae Wechel haeredes, 1600, in-fol., la troisième rédaction de cette traduction composée de 1856 à 1863 (Bibl. de Vitry, Mscr. 133).

Pendant toute cette partie de sa carrière et en vue de cette publication, Herbert s'amassa un fonds de science et d'érudition considérable. Il sonda et fouilla les littératures anciennes, la littérature française du XVI[e] siècle, la littérature italienne, pour en rapporter des notions précises. Il s'attacha à diversifier son goût par la connaissance des beaux-arts étudiés dans leurs chefs-d'œuvre. il ne négligea ni voyages, ni lectures sur place, ni vérifications de toute nature. Il ne se contenta pas de connaître les travaux des philologues contemporains qui avaient cherché à « illustrer » l'Anthologie, de Chardon de la Rochette, de Jacobs et de Meineke (1). Il remonta jusqu'aux recherches critiques du XVIII[e] siècle, — et l'on voit figurer dans sa bibliothèque et d'Orville, et Brunck, et la grammaire grecque de Weller annotée par Fischer, et les ***Miscellanea Lipsiensia***, — jusqu'aux éditions du XVII[e], et du XVI[e], et du XV[e] siècle, — jusqu'aux manuscrits. Il va consulter en 1842 les livres et les manuscrits anthologiques du Président Bouhier, conservés à la bibliothèque de

(1) Meineke, *Delectus poetarum anthologiae graecae*, cum annotatione critica, Berolini, 1843.

Troyes. Pour consulter le fameux manuscrit palatin de l'Anthologie de Constantin Céphalas, il alla, en septembre 1844, à Heidelberg. Pour collationner les manuscrits du Vatican, il entreprit, en 1847, ce voyage d'Italie à propos duquel il nous a laissé des notes si curieuses. Ainsi, pendant de longues années, il s'adonna à toutes les études préliminaires, à tous les exercices gradués et à tous les préludes au moyen desquels on peut devenir un digne, un savant, un autorisé, un éloquent traducteur. Eloquent traducteur, — oui, car la traduction connaît l'éloquence quand le texte est pénétré jusque dans les recoins les plus discrets et que de la profondeur de cette étude jaillissent des expressions d'une justesse irréprochable, d'une impeccable adéquation !

Ces recherches le mettaient en rapport avec nombre de savants et de lettrés. Il fut en relations, au moins épistolaires, avec Boissonade. M. Foisset, alors juge d'instruction à Beaune, lui donne le 7 septembre 1844 quelques détails sur la personne et la famille d'un érudit Bourguignon du XVIIe siècle, M. Lantin. Le 17 août 1848, nous le voyons, d'après une de ses notes, causer « à la Bibliothèque nationale » avec « Monsieur Haase qui « le reçoit fort bien, lui parle de M. Boissonade et lui remet un billet pour l'Institut. » Il inscrit avec bonheur ces quelques mots, sur son carnet : « Aujourd'hui samedi 19 août [1848]... En entrant à la Bibliothèque royale (1), M. Haase m'a présenté à Monsieur Miller, son collègue, en disant: « Vous connaissez Mr de nom. » M. Miller est un petit homme, un peu fronçant le sourcil. » Il fit en particulier connaissance de M. Saint-

(1) C'est par erreur qu'à cette date Herbert écrit : *Bibliothèque royale.*

André, « avocat, secrétaire à la Cour des Comptes » (1), qui paraît avoir été un esprit distingué et un helléniste habile. Herbert nous a conservé quelques lettres intéressantes de cet ami avec qui il devait faire le voyage d'Heidelberg.

Dans cette première partie de sa vie, Herbert s'occupait avec ardeur d'une question relative à l'Anthologie de Constantin Céphalas, plus connue sous le nom d' « Anthologie palatine », dont Planude a été l'abréviateur. Ce fut en 1616 que le grand Saumaise découvrit à Heidelberg, dans la Bibliothèque de l'Electeur palatin, le manuscrit de l'Anthologie de Constantin Céphalas. Ce manuscrit fut transporté au Vatican, en 1623, par Leone Allaccio avec les autres manuscrits de la Bibliothèque d'Heidelberg, dont Maximilien de Bavière, après la prise de cette ville, avait fait hommage au Souverain Pontife. Puis il fut apporté à Paris à la suite du traité de Tolentino en 1797. Un savant allemand, Jacobs, vint l'étudier à Paris et donna, à la suite de cette étude, en 1813, une édition définitive de l'Anthologie dont le manuscrit allait retourner, mutilé, dans l'ancienne capitale du Palatinat (2).

Herbert avait rencontré dans ses nombreuses lectures tout un ensemble de textes qui l'avaient convaincu de l'existence de deux manuscrits palatins de l'Antho-

(1) Nous n'avons pas d'autres renseignements biographiques sur M. Saint-André. C'est Herbert qui nous les donne dans sa *Version du recueil*, etc., p. *lix*.

D'après *La France littéraire*, de Querard, un M. « A.-B. Saint-André a écrit : *Lettres politiques sur l'état des affaires de France. Première lettre à M. Casimir Périer, président du Conseil des ministres*, Paris, de l'imprimerie Selligue, 1831, in-8°, de 40 pages.

(2) 48 feuillets de l'Anthologie grecque, contenant les *Anacreontea*, sont restés à Paris.

logie que Saumaise avait collationnés. Il avait cherché à le démontrer dans un article publié dans le *Siècle* le 29 novembre 1840. Une note rencontrée à Troyes, en janvier 1842, sur la première garde d'un exemplaire de l'édition de l'Anthologie donnée à Bâle en 1549, et écrite de la main du Président Bouhier le confirma dans cette opinion. Herbert supposa que cet autre manuscrit devait se trouver à la Vaticane. Cette hypothèse le poursuivait ; elle le poussa jusqu'à Heidelberg, elle le poussa jusqu'à Rome. A la Vaticane, en 1847, il exposait à Monsignore Molza, l'un des bibliothécaires, les raisons qui lui semblaient appuyer sa thèse : « Il trouve mes raisons bonnes ; mais que répondre au grand argument: « Il n'y a rien. » (1) C'est à propos de cette hypothèse et des recherches qu'il faisait pour la vérifier, que M. Saint-André lui adresse des lettres fort intéressantes :

Voici une lettre du 11 septembre 1841 où M. Saint-André donne à Herbert des renseignements sur la Bibliothèque d'Heidelberg, et où il lui signale la nécessité de pousser ses investigations jusqu'à Heidelberg et jusqu'à Rome :

Je ne sais si l'on ne trouverait pas des arguments à l'appui de votre opinion dans les nombreux ouvrages bibliographiques qui ont été publiés généralement sur la bibliothèque de l'université de Heidelberg, et spécialement sur les manuscrits palatins enlevés en 1622 et rendus en 1816 à cette bibliothèque. Je n'ai pas ces ouvrages, mais je les ai vus dans le temps de mon séjour en Allemagne, et j'en ai pris les titres. Etant actuellement à la campagne, pour quelques jours, je ne puis vous les transcrire ; mais je vous indiquerai de mémoire les plus importants de ces ouvrages.

(1) *Pierre Herbert, de Courrot, et son Voyage en Italie*, etc. p. 156.

Et d'abord il faut placer à la tête de ces bibliographes Fr. Wilken qui a écrit en allemand, en 1847, l'histoire de la création, du pillage et de l'anéantissement de l'ancienne bibliothèque Palatine (1). Il y a joint un catalogue principal des Mss. rendus à l'université de Heidelberg par le pape Pie VII, en 1816. A. Frédéric avait écrit aussi en allemand, en 1716, l'histoire de la bibliothèque palatine transportée à Rome, ainsi que F. Adelung, en 1799, et Wundt, en 1776. Mais ce dernier en latin. Fr. Creuzer a publié, en 1816, un catalogue *codicum Palatinorum Academiae Heidelbergensi restitutorum*. Enfin trois ouvrages utiles à consulter seraient : 1° le catalogue de la bibliothèque de l'université de Heidelberg, *Registrum librorum omnium librariarum totius universitatis*. Il est manuscrit dans les archives de l'université ; 2° celui de la bibliothèque du Vatican, s'il est complet ; et 3° celui intitulé *Leonis Allatii instructio de bibliothecâ Palatinâ Romam transportandâ*, et traduit d'un manuscrit italien. Il faudrait consulter aussi les journaux allemands de cette époque, notamment celui intitulé : *Nouvelles annales de Philologie et de Pédagogie*. Il est impossible qu'après avoir consulté ces ouvrages, collationné nos manuscrits, et entre autres celui de Guyet et ceux de Leipsick et de Gotha, et au besoin avoir fait un voyage à Heidelberg et à Rome, on n'arrive pas à résoudre le problème. Il a déjà été posé comme vous savez, et Jacobs et Chardon de la Rochette l'ont résolu négativement. J'étais assez disposé à me ranger à leur avis, lorsque votre découverte est venue jeter un nouveau jour sur la question qui reste tout entière à résoudre. . . » (2)

(1) Friedrich Wilken, *Geschichte der Bildung, Beraubung und Vernichtung der alten Heidelbergischen Büchersammlungen*, Heidelberg, 1817, petit in-8°. Cf. aussi Bæhr. *Transfert de la Bibliothèque d'Heidelberg*, [all.], 1845.

(2) P. Herbert, *Version du recueil d'épigrammes grecques connu sous le nom d'Anthologie de Planude, precédée d'un Essai sur l'épigramme grecque*, Vitry, Farochon, mars 1842, p. *liv*.

Et encore dans une autre lettre du 6 Janvier 1842 :

« ... Il faut lire Wilken, Wundt, Creuzer, Adelung, et tous les savants bibliographes qui ont passé leur vie à écrire l'histoire de la bibliothèque palatine, et au besoin faire un voyage à Heidelberg.... » (1)

Une lettre, datée du 7 Mars 1842, décèle chez cet helléniste parfaitement inconnu des idées originales, un sens philologique et critique fort exercé :

« Votre 3e dépêche m'annonce que vous vous êtes occupé de la collation des scholies du premier livre de l'édition des héritiers Wechel sur l'exemplaire de l'édition princeps de Troyes, et vous m'envoyez un résumé de votre travail. Vos conclusions ne me paraissent que trop fondées. Henri Estienne s'est trop peu occupé de l'Anthologie, et les héritiers Wechel, ou celui qui a travaillé pour eux, ont été fort négligents. Tout cela est à refaire aujourd'hui : texte, variantes, scholies, traduction, notes et commentaires. Pour commencer ce travail, il faut : 1o savoir où trouver les manuscrits, afin d'établir un texte et des scholies ; 2e avoir à sa disposition toutes les éditions qui ont paru, sans exception, et même les traductions latines, françaises et étrangères de tout, ou parties de l'Anthologie, ainsi que les commentaires, même ceux qui sont séparés. Tels que *Emendationes* de Toup sur Suidas, etc., etc. Il faudra ensuite adopter un ordre, soit celui de Constantin Céphalas, soit celui de Planude, soit les deux ensemble, sauf à faire un double emploi, soit même celui de Brunck, soit celui de Jacobs dans sa traduction allemande, ou tout autre analogue en rapport avec nos idées européennes actuelles. Je préférerais, comme je vous l'ai dit à St Martin, l'ordre alphabétique des lettres qui commencent les premiers vers des épigrammes, ce qui paraît plus conforme aux idées des Grecs.. » (2)

(1) P. Herbert, *Version du recueil, etc*, p. *lv*.

(2) P. Herbert, *Version du recueil*, p. *lxxv*.

Une autre épître, du 31 août 1842, n'est pas moins suggestive. Elle rappelle ces mots d'une lettre d'Ottfried Müller à Bœckh : « Je fais voile maintenant avec un vent frais parmi les sciences philologiques, et, bien qu'il soit souvent pénible de ne pouvoir toujours jeter l'ancre partout où l'on voudrait séjourner, il y a par contre quelque avantage à porter ses regards un peu partout » (1).

« ... Vous terminez votre lettre en me demandant de vous indiquer, comme je me l'étais proposé, des épigrammes difficiles. Je crois que, pour atteindre le plus sûrement ce but, il sera bon de reprendre en sous-œuvre celles qui se trouvent dans Toup, Huschke, et Chardon de la Rochette, bien qu'elles ne soient pas toutes difficiles, en raison surtout des publications de Jacobs ; mais ce nous sera un point de départ. Il y a, ce me semble, trois sortes principales de difficultés :

1° Difficultés dans les mots en eux-mêmes, lorsque la construction grammaticale et la prosodie se refusent à tout sens raisonnable. Les altérations du texte ne contribuent pas peu à embarrasser, et il est nécessaire d'avoir à sa disposition toutes les variantes. Je ne crois pas du tout à cet égard à la *divination*, dont parle Bothe, et qui lui a si justement attiré les railleries d'Hermann, notamment sur la métrique des chœurs des dramatistes grecs. Pour avoir une idée des erreurs dans lesquelles on peut tomber, pour les diverses conjectures que l'on se permet sur les textes, il suffit de prendre quelques passages de nos auteurs français et de s'amuser à les corriger à la manière des commentateurs. Je crois donc que, lorsqu'il y a des altérations ou des lacunes, il ne faut pas chercher à les suppléer, comme l'a fait Brunck. Je fais une exception pour les ouvrages de sciences : ainsi les fragments de Gaïus ou d'Ulpien peuvent souvent se suppléer par le Digeste, lorsqu'il leur a été fait

(1) Cette lettre est du 20 avril 1821. Cf. S. Reinach, *Manuel de philologie classique*, Paris, Hachette, 1884, t. II, p. 269.

des emprunts, et encore est-il facile de se tromper. Car Justinien, dans la compilation qu'il a fait faire, a altéré à dessein le texte des jurisconsultes qu'il a copiés. En leur prenant les mots et les phrases, il n'a pas toujours pris leurs pensées. C'est ainsi que Planude, beaucoup plus tard, a détourné le sens de plusieurs épigrammes, en substituant des noms de femmes à des noms d'hommes.

2° Difficultés dans les pensées, soit parce qu'elles se rattachent à des traditions mythologiques ou à des mœurs peu connues. Ainsi l'épigramme sur Corœbe a exercé la sagacité de Huschke et de Chardon de la Rochette. Ainsi certaines épigrammes érotiques sont fort difficiles. Elles présentent souvent un double sens, en sorte que l'on n'est point sûr que l'auteur, fût-il même Straton, ait eu en vue le sens le plus obscène. On a trop outré les obscénités des anciens, bien qu'ils aient été quelquefois aussi loin que possible, et la grande difficulté, à mon avis, est de savoir où s'arrêter, et je ne voudrais voir d'érotisme ni dans la grotte de Calypso, ni dans la caverne des Nymphes (de Longus),ni dans le moineau de Lesbie, etc.

3° Difficultés dans ce que j'appellerai, pour faire un germanisme, la « littérature » des épigrammes. Cette littérature qui présente pour moi le plus d'intérêt, consiste à connaître parfaitement les sources d'une épigramme, sous le rapport de la pensée qui y domine, et ensuite à établir une « conférence », non seulement entre cette épigramme et toutes celles qui lui ressemblent, mais encore entre tous les auteurs, même français et étrangers, qui se sont servis du germe de la pensée grecque. Je m'explique : le célèbre Gœthe, en faisant sa *Fiancée de Corinthe*, a eu certainement l'intention de mettre le christianisme aux prises avec le paganisme. Voilà l'idéal de son poème. Mais quel en est le fond ? c'est une histoire de revenant dans le genre de celui qui apparut à Brutus ou au philosophe Athénodore, sans doute, mais il y a l'érotisme de plus. Où Gœthe peut-il avoir puisé ? on peut relire le fait dans une quinzaine d'auteurs, mais la première source est grecque, et c'est un fragment de Phlégon de Tralles qui a tout fourni. Prenons un autre exemple qui se rattache

un peu à l'Anthologie. Toutes les traditions qui circulent surtout en Allemagne sur les corbeaux de Saint Meinrad ou Saint Méginard ou sur l'assassinat d'un juif qui n'a eu d'autre témoin que le soleil qui révèle le meurtrier, et bien d'autres faits de ce genre, ont assurément pour type les grues d'Ibycus. Ce n'est pas que je prétende infirmer la vérité des faits qui ont servi de base à ces traditions, car, outre qu'il y a une imitation involontaire d'actions dans les hommes, les mêmes faits peuvent aussi se reproduire dans des circonstances analogues ; mais il est, ce me semble, curieux de rattacher ces faits à un type primitif, surtout quand de grands poètes s'en sont emparés. On ne peut bien juger leurs œuvres que par une comparaison, en examinant ce qu'ils ont cru devoir accepter ou rejeter du mythe. Schiller, par exemple, a fait un petit poème épique et lyrique,—une ballade, — sur les grues d'Ibycus, Chamisso a donné une ballade intitulée *Le Soleil le mettra au jour*, etc. J'aime rattacher tout cela à une épigramme d'Antipater de Sidon, qui lui-même rappelle l'assassinat par Egisthe du barde qui accompagnait Clytemnestre. Voyez l'Odyssée. Voilà, Monsieur, comme je conçois un travail sur l'Anthologie. Ce serait, bien entendu, une tâche au-dessus des forces d'un seul homme. Mais chacun ne peut-il apporter sa pierre à l'édifice ? Nous causerons de cela quand vous serez rapproché de Paris. (1) »

Le 5 et le 7 février 1843, il signale à Herbert le contingent que les monuments épigraphiques peuvent apporter à la littérature poétique de la Grèce. C'est l'idée qu'a exploitée la maison Didot dans le supplément de l'Anthologie palatine qu'elle a publié : (2)

(1) P. Herbert, *Version du recueil*, etc., p. *LXXVI*.

(2) Paris, Didot, 1890. — Cf. Ch. des Guerrois, *Note sur le supplément de l'Anthologie grecque* (Didot, 1890), dans *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. LVI, année 1892.

« . . . Mais, au surplus, à quoi peuvent servir les travaux de Saumaise, de Huet, de d'Orville, de Reiske, de Toup, de Bouhier, de de la Mare, de Brunck, de Chardon de la Rochette lui-même, en présence du manuscrit palatin publié par Jacobs en 1813-1817 ? Voilà le texte auquel il faudrait s'attacher avant tout, et qu'il faudrait traduire, en y comprenant les épigrammes de Planude qui ne se trouvent pas dans Constantin Céphalas, et l'Appendice des épigrammes qui ne se trouvent ni dans l'un, ni dans l'autre. Si l'on rencontre quelques manuscrits sur la route, tant mieux ; on les consultera... Il y a bien assez à faire avec le texte publié par Jacobs, en le complétant par les épigrammes consignées dans le *Corpus inscriptionum graecarum* de Bœckh, dans les récits des voyageurs, par exemple dans le *Voyage en Morée* (Inscriptions de M. Le Bas), et, en général, dans les *Anecdota*... » (1)

« . . . Vous verrez par ma lettre du 5 de ce mois ce que je pense de la direction à imprimer à nos études sur l'Anthologie. Les voyages en Sicile, en Egypte et surtout en Morée ont donné lieu à la publication d'un grand nombre d'inscriptions dont beaucoup sont métriques. Pourquoi ne pas les relever et les ajouter comme supplément à l'appendice donné par Jacobs ? Il y a là beaucoup à faire, rien qu'en dépouillant les deux volumes in-folio publiés par Bœckh ! La vie est courte, l'art est long, comme dit Hippocrate. Il faut donc profiter du temps pour faire, avant les recherches bibliographiques, le travail le plus important qui est la réunion de tous les textes qui existent. Notez que je ne vous parle pas des épigrammatistes modernes qui se sont plus à écrire en grec ancien ! Il y a cependant bon nombre de ces épigrammes qui pourraient figurer avec honneur dans les épigrammes d'apparat... » (2)

Le 20 décembre 1841, il combat par les raisons les plus pressantes l'hypothèse des deux manuscrits pala-

(1) P. Herbert, *Version du recueil, etc.*, p. *lxxxv*.

(2) P. Herbert, *Version du recueil, etc.*, p. *lxxxv*.

tins qu'il avait, pour sa part, abandonnée, mais à laquelle Herbert que les lauriers de Saumaise empêchaient sans doute de dormir, tenait toujours :

Monsieur,

Vous êtes porté de nouveau à croire à l'existence d'un second manuscrit palatin de l'Anthologie de Constantin Céphalas et vous alléguez à l'appui de votre opinion quelques épigrammes de Simonide de Céos, citées par Leo Allatius, dans son *De Simeonum scriptis diatriba*. Le texte de ces épigrammes, dites-vous, diffère tellement de celui du manuscrit palatin que nous connaissons qu'il est évident qu'Allatius devait avoir un autre manuscrit sous les yeux. Je conteste, comme on disait jadis dans les écoles, la mineure de votre thèse et, par conséquent, la conclusion. Les différences que vous signalez, ont une autre cause. Vous allez en juger vous-même.

En ce qui touche l'épigramme Ἑλλάνων ἀρχαγός (Brunck, I, 133, XLIII), le titre donné par Allatius porte, dites-vous, παρὰ Παυσανίου, au lieu de εἰς Παυσανίαν, et vous vous en étonnez ! Mais Allatius a voulu seulement corriger un titre qu'il a cru défectueux, puisque εἰς Παυσανίαν pourrait signifier « contre Pausanias. »

Dans l'épigramme Εὔχεό τοι (Brunck, I, 143, LXXXVIII), vous avez oublié que, si Allatius ne donne pas ὧδε χαρῆναι, il a mis un astérisque, comme le remarque Reiske, pour indiquer soit une lacune qui peut avoir été remplie depuis, et il n'est pas dificile d'imiter cette ancienne écriture, soit plutôt une correction à faire. L'épigramme est en effet très obscure et d'autres mots que ὧδε χαρῆναι pourraient en mieux fixer le sens, qui, en tout cas, ne paraît pas devoir être obscène ; car elle n'est pas en aussi mauvaise compagnie que vous le dites, puis Simonide de Céos n'est point donné comme un auteur érotique. Ces vers τίς γὰρ ἁδονᾶς ἄτερ κ. τ. λ., et cette maxime παίζειν ἐν τῷ βίῳ, καὶ περὶ μηδὲν

ἁπλῶς σπουδάζειν n'ont rien qu'il ne pût avouer, et il est beaucoup trop célèbre comme poète et comme philosophe pour que les nombreux auteurs qui nous ont donné tant de particularités sur sa vie, nous aient laissé ignorer qu'il ait fait des poésies licencieuses ou qu'il ait été lui-même relâché dans ses mœurs. Croyez-vous qu'Athénée qui sait toujours la chronique scandaleuse et nous raconte tant de piquantes anecdotes, — sur Sophocle, par exemple, en son livre XIII,— eût oublié celles qui pouvaient concerner Simonide? Le seul défaut de Simonide a été l'avarice, mais il n'a point eu la voluptueuse vieillesse d'Anacréon, et ses deux épitaphes sur ce poète n'ont rien d'obscène, car le τὴν φιλόπαιδα χέλυν dans la première et l' ἐς παίδων ἵμερον dans la seconde où il rappelle Mégistée et Smerdiès, ne doivent pas plus nous surprendre que lorsque nos auteurs de poésies légères disent *l'amant de Bathylle* en parlant d'Anacréon. Cet amour des éphèbes, d'ailleurs, a été pur dans un temps (Voyez la dissertation de Jacobs, t. III, nº 26 de ses *Mélanges*, intitulée *Mænnerliebe*), et cela suffit pour que l'idée puisse rester chaste. Ne lit-on pas tous les jours dans les classes l'épisode de Nisus et d'Euryale et même la seconde églogue de Virgile ? Honni soit qui mal y pense !

Mais, dites-vous, Simonide aimait l'ironie, et vous citez l'épigramme rapportée par Athénée contre Timocréon de Rhodes, mais je la trouve assez innocente, quoi qu'en puisse dire Allatius. Quant à l'épigramme contre le médecin Acron, vous ne sauriez en tirer un argument en votre faveur ; car il faudrait : 1º qu'elle fût ironique ; 2º qu'elle fût de Simonide ; et ces deux points, comme vous le savez, sont contestés. Mais, ajoutez-vous plus loin, Leo Allatius attribue à Simonide cette épigramme, et elle ne se trouve pas dans le manuscrit de Jacobs ; elle est donc sous le nom de Simonide dans le manuscrit d'Allatius. Je répondrai à cet argument spécieux que, cette épigramme étant citée par Diogène de Laërte comme d'Empédocle ou de Simonide, Allatius en avait connaissance, cette épigramme ayant été publiée — près de cent ans avant la composition, et surtout l'impression par le P. François Combefis, de sa *diatriba* — dans l'appendice donné par Henri Estienne à l'Anthologie

de Planude et dans celui donné plus de soixante ans avant cette *diatriba* par les héritiers Wechel. Allatius n'a pas manqué de se compléter. — Thémistocle qui a eu plusieurs fois affaire à Simonide, lui reprochait d'avoir eu la sottise d'insulter les Corinthiens, citoyens d'une ville puissante, μεγάλην οἰκοῦντας πόλιν, et d'avoir laissé modeler ses traits malgré sa laideur, ὄντως ὄντος [Σιμωνίδου] αἰσχροῦ τὴν ὄψιν. (Voy. Plut., *Them.*, ch. 5). Ne pourrait-on commenter ce passage avec notre épigramme, et réciproquement ? δεσπότα, au temps de Simonide, ne saurait avoir la signification de *dominus*, dans le sens de *catamitus*. J'aimerais mieux encore faire rapporter ce mot à Apollon. Pourquoi ensuite forcer le sens d'αἶνον, sans prouver par des exemples la signification assez arbitraire que vous lui donnez ? Les passages que vous citez d'Archiloque et de Méléagre, ne sont pas applicables. Mais Planude a passé cette épigramme. Il en a passé bien d'autres qui n'étaient pas érotiques. Disons que cette pièce fait allusion à un fait que nous ne connaissons pas, et qu'il est aujourd'hui impossible d'éclaircir. Mais je sors de mon sujet qui n'est pas d'interpréter les épigrammes, mais de vous démontrer que les différences dans le texte de Simonide donné par Allatius ne sont pas assez importantes pour faire supposer l'existence d'un manuscrit autre que celui que nous connaissons. Les diverses copies qui circulaient de l'Anthologie inédite différaient bien autrement entre elles, et pourtant il a été reconnu qu'elles partaient toutes d'une source unique, la première copie de Saumaise.

L'épigramme Ἓξ ἐπὶ πεντήκοντα (Brunck, I, 137, LVII) offre bien peu de différences. L'Allatius a écrit ἤρατο au lieu de ἤραο, c'est parce qu'il a vu dans le manuscrit un τ placé sur ce mot et qu'il a adopté ce changement. Quant à τρίποδα, il a pu le corriger par πίνακα, puisqu'il y avait τρίποδας au commencement du vers. C'est ainsi que d'Orville avait mis πίνακας et πίνακα. C'est une erreur en sens contraire, *mirus error*, comme dit assez naïvement Jacobs, mais qui n'a rien d'extraordinaire, le sens étant le même et la symétrie étant mieux observée dans la répétition des deux mots.

Pour ce qui est de l'épigramme Ἠερίη Γεράνεια (Brunck, I, 143, XCII), les seules différences sont un υ pour un ν ou un ο pour un α : Ἴστρου pour Ἴστρον et Σορείαν pour Σαρεῖαν. Ce sont des leçons qui ne changent rien au sens général et qui, d'ailleurs, peuvent être des corrections.

Je ne crois donc pas que les différences que vous signalez soient assez notables pour prouver qu'Allatius avait entre les mains un manuscrit de l'Anthologie de Constantin Céphalas différent de celui que nous avons vu tous deux à Heidelberg.

Et comment supposer une soustraction avec les Catalogues ?

Le transport de la bibliothèque palatine s'est fait, comme le dit l'Allacci lui-même, *lib. de Synodo Photianâ*, p. 288, *ne minimâ quidem illius chartulâ deperditâ*, et dans ses notes *ad Eustathii Hexaemeron*, pag. 151, il parle encore du transport à Rome de la bibliothèque d'Heidelberg *quam tandem*, — dit-il, — *Dei munere et tanti principis* [Maximilien] *ope ac beneficio sanam incolumemque transvexi.*

L'Allacci n'a donc rien perdu. Il était grec d'origine. Il avait tout intérêt à la conservation des livres dont on lui avait confié le transport. Ne s'est-il pas, d'ailleurs, lavé des accusations de Scioppius et autres, puisqu'il a été, peu de temps après le transport, nommé premier conservateur de la bibliothèque du Vatican ?

Mais en voilà assez sur l'Allacci ou l'Allazzi. Je suis entré dans quelques détails pour vous montrer que mon incrédulité, en ce qui concerne un second manuscrit, est motivée, et n'est pas chez moi un parti pris de vous contredire. J'ai lu avec une très sérieuse attention tout ce que vous avez écrit pour soutenir votre thèse.

Quant à vos notes philologiques, je les prise beaucoup ; mais, quand le texte est tout à fait corrompu, pourquoi vouloir à toute force fabriquer un sens ? Comment pouvez-vous, par exemple, supposer dans l'épigramme ci-dessus : Ἠερίη Γεράνεια, qu'Ister soit un nom propre d'homme ? L'idée du Danube est nécessairement amenée par l'idée du Tanaïs

qui est dans le vers suivant. Le Tanaïs est encore plus loin que le Danube par rapport à la mer Egée. Il y a gradation à la manière des Grecs qui répètent presque toujours deux fois la même pensée (ils ont la rage de parler, de faire leur *speech*, comme diraient les Anglais, et, c'est, pour le dire en passant, la cause de tant de petites pièces de vers sur tout et à propos de tout). Ce qui vous a induit en erreur, c'est la construction grammaticale qui est fort incorrecte et a motivé l' Ἴστρον d'Allatius ; je rétablis ainsi cette construction, en vous faisant observer que μακρὸν est un adverbe qui amplifie sur τῆλε.

Ἠερίη Γεράνεια, κακὸν λέπας, ὤφελ' ἐς Ἴστρον
τῆλε καὶ ἐς Σκυθέων μακρὸν ὁρᾶν Τάναϊν,

ce qui est extrêmement clair. Voyez l'épigramme de Callimaque : Ὤφελε μηδ' ἐγένοντο θοαὶ νέες, etc., (Brunck, I, 474, LVII).

Quant au mot ἀγνέα, on ne le trouve nulle part, j'admets avec vous que ce sera un adverbe dans le sens de λείρια ou de δεινά. J'entendrai, au reste, le vers comme vous, sans rien changer au texte, car je me défie singulièrement des corrections, très ingénieuses après tout, de Reiske et d'Hemsterhuis. Ce sera le tombeau ou la statuette, ou plutôt l'écriteau indicateur du péril attaché à un poteau fixé dans l'eau ou sur des écueils auprès de cette roche dangereuse appelée « la Grue en l'air » à cause de sa forme et de son col allongé. Je vous ferai remarquer, en courant, la conformité du texte donné par Allatius pour ce quatrième vers avec le mss. de Jacobs.

Les deux derniers vers avec cette hypothèse s'entendront facilement. Νῦν δ' ὁ μὲν ἐν πόντῳ est un appel au nautonier qui s'est imprudemment engagé dans les brisants comme le ὁ οὗτος, « o toi, là-bas, sur la mer », le κρυερὸς νέκυς est la menace : « tu vas bientôt n'être plus qu'un cadavre glacé », et enfin οἱ δὲ βορείαν, etc., ou ἔχρῃταν, qui va peut-être mieux, est la preuve que le danger est réel : « tu vois cette ribambelle de cénotaphes rangés là haut sur le rivage, ils t'indiquent assez que la navigation est rude et que, si tu persistes à passer ces brisants, tu vas aussi avoir ton cénotaphe. Les habitants de ces contrées élèvent

ainsi un tombeau vide à tous ceux qu'ils voient périr et dont il est impossible de retrouver les corps. » Mais vous vous demanderez ce que devient alors le lemme : Εἴς τινα ναυηγὸν, etc.; je le corrigerai aussi, en mettant le futur au lieu de l'aoriste.

Je ne vous donne pas ces corrections comme certaines, bien entendu ; mais il m'est impossible de lire un morceau sans le comprendre à ma manière. Seulement, si j'étais éditeur, je donnerais le texte *tel que je l'ai trouvé*, dùt mon amour-propre en souffrir ! Mais adieu, Monsieur, voilà un bien long bavardage. C'est à peine si j'ai la place nécessaire pour me dire, en vous souhaitant la bonne année,

Votre bien dévoué,

(?) (1) SAINT-ANDRÉ (2).

Après les recherches infructueuses qu'il fit dans les bibliothèques de Rome, Herbert revint entièrement à sa première idée : donner une traduction de l'Anthologie de Planude qui n'avait pas encore été mise en français. En 1863, Herbert était sur le point de faire imprimer sa traduction. La typographie Marchessou lui en « tirait » quelques pages, et il adressait ce spécimen à M. Egger, et à M. Hamel, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

Tous deux ne lui répondirent que par des lettres d'une banalité polie et quelques critiques. Voici la réponse de M. Egger :

(1) L'initiale du prénom est illisible.

(2) Bibliothèque de Vitry-le-François, FF 6, 128, folio 31.

Monsieur et cher collègue,

J'ai vu avec grand plaisir votre retour à l'*Anthologie grecque*. Il est temps de vous presser. Car voici que M. Dehèque va publier sa traduction française ; dans quelques semaines le livre sera prêt.

Votre spécimen me parait assez beau. Autant que je puis juger vos notes d'après une page, elles me semblent suffisantes. Au lieu de changer ἔξει, je changerais plus volontiers ἀμειψαμέναις en ἀμειψαμένας· ce que la raison paléographique justifierait plus facilement. Car l'α ainsi formé prend souvent l'apparence de la diphthongue αι.

Quant à la traduction, elle me semble en progrès sur celle de votre spécimen ; j'ai seulement sur le détail quelques scrupules à vous soumettre.

Aïe! aïe! n'est-il pas une locution comique ? *Hélas* est mieux selon le sens général de cette petite pièce. Je sais que, dans les traductions des tragiques, ce mot semble insuffisant et bien monotone pour la variété des ἐπιῤῥήματα σχετλιαστικά chez les Grecs. Mais, hélas ! nous n'y pouvons rien, notre langue étant ainsi faite.

Derechef pèse lourdement sur une phrase qui traduit un joli vers.

Une sienne fille, quoi que vous fassiez, sera toujours un archaïsme, ou, comme il arrive aux archaïsmes, une expression bonne pour le style léger et plaisant. Ici je ne m'y résigne pas.

L'exécution typographique est vraiment belle et fera aux presses du Puy un véritable honneur.

Bon courage donc, et veuillez agréer, à titre de vive sympathie, ce très peu de mots que je vous écris à la hâte au milieu de nos examens.

Votre tout dévoué,

E. EGGER.

Paris, 15 Juillet 1863.

Monsieur
Herbert,
Professeur de Rhétorique
au Lycée impérial du Puy,
Haute-Loire.

M. Hamel remerciait Herbert de son envoi dans les termes que voici :

Toulouse, 27 Juillet 1863.

Monsieur,

Votre lettre et votre *spécimen* me sont arrivés au moment même où nous commençons nos examens, c'est-à-dire dans un temps peu propice aux études sérieuses. Je me suis empressé toutefois de lire votre traduction et vos notes, mais sans avoir pu recourir à l'édition de Jacobs. Je trouve que vous avez été un peu sobre de notes ; quant à votre traduction, elle est élégante et harmonieuse ; je voudrais seulement qu'elle serrât quelquefois le texte d'un peu plus près. Je vous renvoie une page où j'ai rapidement essayé quelques changements qui vous expliqueront ma pensée. Du reste, Monsieur, je vous prie de recevoir toutes mes félicitations pour avoir entrepris et mené à fin un travail si considérable et si difficile.

Ne devant pas aller cette année à Rodez, je me suis empressé de vous répondre directement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

E. Hamel.

Je vous écris, aux examens, sur le premier papier que je trouve sous ma main.

Monsieur Herbert,
Professeur de Rhétorique,
Le Puy-en-Velay, (Haute-Loire).

Quelques feuillets sur lesquels se trouvaient d'assez copieuses critiques accompagnaient cette lettre.

Les observations d'Egger et de M. Hamel, la publication de la traduction de l'*Anthologie palatine* donnée par M. Dehèque, le beau-père d'Egger, — traduction qui, d'ailleurs, au dire de Sainte-Beuve, n'était pas non plus sans défauts,— ne découragent point Herbert. A la fin de l'année 1863, il se remet à une quatrième traduction qu'il écrit encore sur les marges d'un autre exemplaire de l'édition de l'Anthologie publiée par les héritiers de Wechel, à Francfort, en 1600(1). Il la termine le 1er février 1872. C'est ce qu'il constate en ces termes dans une note inscrite sur la page 632 de ce livre :

Albi (Tarn). — Fini le 1er février 1872, avec les mêmes idées sur la traduction des poètes grecs que j'avais le 4 juin 1863. Aussi ceci sera mon dernier effort, vaille que vaille. J'ai fait, cet après-midi, une bonne promenade, à un doux soleil de printemps, avec bon pied, bon œil. Toutefois le couchant était passablement chargé en nuages, et le vent du midi soufflait.

Il met au net pour l'impression ce dernier travail, ainsi que le précise cette autre note qu'il a écrite, dans ce même volume, à la page 1 du Supplément :

Cette dernière rédaction, j'ai commencé à la recopier, pour l'imprimeur, en me conformant strictement au texte français que voici, vers le 15 février 1872, et j'ai terminé ce travail le 28 Août 1872. La journée, 28 Août 1872, a été belle, douce de température, gaie de ciel, etc. J'avais encore bon pied, meilleur s'il se peut, bon courage, et j'en rends

(1) Au commencement de ce volume, Herbert a écrit ces mots : « Cette nouvelle traduction a dû être commencée en 1863 au Puy-en-Velay. HERBERT ».

grâce à Dieu ! La soirée a été charmante ; j'ai fait aux champs une bonne promenade ; et j'ai vu le soleil se coucher splendide dans un ciel pur et bleu. Puissè-je voir bientôt ce long labeur imprimé.

HERBERT.

28 août 1872, Albi (Tarn).

Il était autorisé à faire valoir ses droits à la retraite le 30 septembre 1872. Aussitôt il résolut de se fixer à Vitry. Il entrevoyait toujours la petite ville qui l'avait connu élève et professeur comme l'endroit dernier et cher où il y aurait encore pour lui quelques parents et quelques vieux amis, les derniers tisons pour l'hiver, et, au soleil ou à l'ombre, le banc avec quelque livre de Brunck ou de Jacobs entre les mains. Il espérait surtout y mettre, au milieu du calme et de la tranquillité, la dernière main à la publication de sa traduction. Mais il en fut tout autrement. Il entrait le 14 novembre 1872 comme malade à l'Hôpital général et quelques jours après, le 21 novembre, à neuf heures du soir, il mourait presque subitement, âgé de soixante ans, emporté par une hémorragie cérébrale.

On l'enterra, non pas au Cimetière de l'Hôpital, comme nous l'avions cru tout d'abord, mais au Cimetière du Midi.

Herbert avait une nièce, Mlle Forestier, alors religieuse à Haguenau. Elle hérita de lui et fit abandon à la ville de Vitry, suivant un désir, souvent exprimé par Herbert, des livres et manuscrits de son oncle. Le Maire de Vitry qui était alors M. Laffrique, et le Conseil municipal, furent d'avis et d'accepter cette libéralité et de remercier la donatrice en déclarant que le terrain où

Herbert avait été inhumé, appartiendrait à perpétuité et gratuitement à la famille Herbert. On prit à ce sujet la délibération suivante :

[Bibliothèque. Don par Mlle Forestier de la Bibliothèque de M. Herbert.] M. le Maire entretient le Conseil de l'abandon fait à la Ville par Mlle Forestier, religieuse à Haguenau, d'une collection d'ouvrages scientifiques et littéraires, faisant partie de la succession de M. Pierre-Philippe Herbert, son oncle, décédé, ancien professeur de belles-lettres, pour réaliser les intentions que ce dernier avait souvent exprimées et dans lesquelles il a persévéré jusqu'à son décès.

M. le Bibliothécaire de la Ville, appelé par M. le Maire à se livrer à l'examen de cette collection et à donner son avis au sujet de sa valeur vénale, pense que les ouvrages dont Mlle Forestier propose de faire abandon à la Ville, constituent pour la bibliothèque publique une augmentation de richesses, qui sera particulièrement appréciée de MM. les Professeurs du Collège chargés de l'enseignement dans les classes supérieures. Il estime que la valeur vénale de ce don peut être arbitrée à la somme de six cents francs.

M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à accepter au nom de la Ville ladite libéralité, et à adresser, en son nom et au nom de l'administration municipale, des remerciements à Mlle Forestier au sujet de l'abandon qu'elle désire réaliser.

M. le Maire propose en outre de consentir, en considération de cette libéralité, à la cession perpétuelle et gratuite de l'emplacement qu'occupent les restes mortels de M. Herbert dans le cimetière du Midi où il a été inhumé.

Le Conseil,

Considérant que le don fait par Mlle Forestier en qualité de nièce et légataire universelle de M. Herbert, en exécution de l'intention souvent exprimée du défunt, est exempt de toute charge,

Est d'avis qu'il y a lieu de l'accepter et donne en conséquence à M. le Maire l'autorisation nécessaire à cet effet ;
Qu'il est de toute convenance en outre de donner à Mlle Forestier un témoignage public de la gratitude de la Ville par un acte de libéralité qu'elle a consciencieusement réalisé à son profit, et en même temps de consacrer par une disposition durable sa reconnaissance envers le défunt au sujet de ses intentions en sa faveur ;

Après en avoir délibéré,

Vote à Mlle Forestier des remerciements qui lui seront transmis par M. le Maire de la part du Conseil et de l'administration au sujet de ladite libéralité ;
Et décide que le terrain dans lequel les restes de M. Herbert ont été inhumés au Cimetière du Midi, conservera, sur une surface de deux mètres carrés, à perpétuité et gratuitement, cette destination, et appartiendra à la famille (1).

Cette décision fut annulée par l'autorité préfectorale. Pourtant Herbert reposa tranquillement à la place où on l'avait tout d'abord déposé, jusqu'en 1891. A cette époque une autre personne fut inhumée dans ce même terrain. Aidé des renseignements qui nous ont été fournis par le vénérable M. Rougelot qui avait été, au Collège, le collègue d'Herbert, et par M. Emile Cappé, nous avons retrouvé l'emplacement de cette tombe et les débris du monument qui s'élevait en cet endroit : une modeste croix de fer et la base de cette croix où on pouvait lire encore ces mots : SA NIÈCE RECONNAISSANTE, — LINGE ET ARNOULD. M. Collet, Maire de Vitry, dans une généreuse pensée qui était

(1) Conseil municipal, Délibérations du 30 juin 1870 au 27 janvier 1874, fol. 373-374.

un hommage à ce prodigieux travailleur et aux lettres, a tenu à faire restaurer le monument d'Herbert sur lequel on peut lire cette épitaphe de notre composition :

A LA MÉMOIRE

DE

PIERRE-PHILIPPE HERBERT,

PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ,

NÉ A COUVROT LE 31 MARS 1812,

DÉCÉDÉ A VITRY-LE-FRANÇOIS LE 21 NOVEMBRE 1872.

ANTIQVITATIS GRAECAE DOCTISSIMVS INTERPRES,

SVLPITII SEVERI EDITOR ERVDITISSIMVS,

MVLTOS AD OMNEM HVMANITATEM INFORMAVIT

VIVVS.

PER LIBROS HVIC VRBI COMMISSOS

DEFVNCTVS ADHVC DOCET.

Par la mort subite d'Herbert, tout ce travail sur l'Anthologie de Planude, dans la forme qu'avait définitivement arrêtée son auteur, est demeuré là, parfaitement oublié, dans le bas d'une armoire de notre Bibliothèque municipale depuis 1872. Mais si la réputation n'est pas venue à Herbert vivant, quels dédommagements ce travail acharné n'a-t-il pas dû lui offrir ! Il a passé sa vie au milieu de ces recueils où le génie des Hellènes avait fait une patiente sélection de ces poésies légères qui leur semblaient témoigner d'une plus particulière habileté. Il a passé sa vie à admirer cette mesure et ce

tact infini de l'esprit antique qui savait faire sortir la beauté de la plus simple simplicité et animer ses œuvres d'une jeunesse qui ne sait pas mourir. Heureux Herbert qui a pu se consacrer si complètement à ces travaux qui souvent ne rapportent au travailleur que le dédain de ceux qui sont à côté ou au-dessous, — et auxquels il faut encore pardonner parce qu'ils ne savent pas ! Heureux Herbert qui, alors que d'autres ne peuvent que les effleurer, a pu approfondir « ces choses de beauté » qui sont pour l'esprit humain des « joies à toujours » et qui, nuit et jour, a habité dans la double antiquité ! Vous n'avez eu peut-être, pauvre vieux « Maître », qu'une existence assez triste, toute esseulée, un peu abandonnée de tous, et secrètement moquée, sans grandes ressources aussi. Mais—par l'imagination, — vous avez habité joyeux et la Hellade, et la Grande Grèce, et la Sicile, vous avez erré par les sentiers qu'ombragent les oliviers et les buissons de myrte, par les champs où sur les vignes bourgeonnantes les pommiers répandent leurs fleurs, où les chèvres broutent parmi le murmure des ruisseaux et des roseaux, et vous avez entendu, dans les vallées que borne la mer bleue, les chants des bergères et des bergers théocritéens immortellement retentissants !

Un membre très distingué de la Société académique de l'Aube, M. Charles Des Guerrois, qui a traduit lui-même, en vers, toute l'Anthologie palatine, m'écrivait, il y a quelques années, qu'il avait assez peu compris qu'Herbert se fût attaché à la traduction de Planude, alors qu'il avait à sa disposition le texte de l'Anthologie de Constantin Céphalas. Assurément Herbert n'ignorait pas l'Anthologie palatine : ses travaux, ses notes, en

particulier ses ***In epigrammata Anthologiae graecae palatinae a Friderico Jacobs desperata verisimilia critica*** inédits, le prouvent surabondamment. S'il s'est borné à traduire le recueil de Planude, c'est qu'il trouvait là une carrière moins étendue à fournir et espérait peut-être pouvoir donner ainsi plus de perfection à sa traduction. Peut-être aussi trouvait-il que la critique moderne avait accordé trop peu d'attention à Planude.

Maxime Planude, ce moine du quatorzième siècle, a été jugé avec une extrême sévérité. Saumaise, Chardon de la Rochette lui en veulent beaucoup. Sainte-Beuve, pourtant, admet qu'il est « plus estimable que délicat ». Et comme l'a fait remarquer M. Charles Des Guerrois, deux siècles de notre monde occidental ont vécu sur l'Anthologie grecque telle que l'avait constituée Planude, à partir de 1494, date à laquelle Jean Lascaris publia, à Florence, chez Laurent-François de Alopa, vénitien, la fameuse édition en lettres onciales du texte de Planude. C'est ce texte tant dédaigné qui a inspiré de poésie sincère et infusé de grâce délicate tant d'œuvres charmantes, de poésies légères de la Renaissance. Sans Planude, il aurait fallu attendre le voyage de Saumaise à Heidelberg en 1616. Quel vide dans notre poésie française du XVI[e] siècle ! (1)

Il nous paraît juste de faire, enfin, sortir de l'ombre et de l'oubli quelques portions des travaux « anthologiques » d'Herbert, quelques résultats de ces veilles studieuses où son intelligence s'adonnait à l'étude de ces poèmes délicats dont on peut dire ce que Plutarque disait dans sa *Vie de Périclès*, des monuments d'Athè-

(1) Cf. Charles Des Guerrois, *Etude sur l'Anthologie grecque. Ce qu'est l'Anthologie, les traducteurs et imitateurs, les éditions*, Troyes, Paul Nouel, 1896, pp. 10-11.

nes : « Aujourd'hui ils sont aussi frais et paraissent aussi jeunes que jamais : tellement il y fleurit je ne sais quel éclat de nouveauté qui en préserve la vue des atteintes du temps, ces ouvrages ayant en eux-mêmes un souffle d'éternelle fraîcheur et une âme qui ne vieillit pas ! »

I.

DE L'ÉPIGRAMME.

Ce *Discours* sur *l'Epigramme* a été composé par Pierre Herbert alors qu'il était professeur de rhétorique au Lycée d'Avignon, en 1859. Il devait peut-être lui servir pour sa réception dans quelque société savante, nous ne savons laquelle. Peut-être voulait-il le prononcer à la distribution des prix du Lycée d'Avignon. Ce qu'il ne fit point, soit que l'auteur, soit que l'autorité académique ait trouvé ce morceau trop long ou mal approprié à une telle circonstance. Ce fut bien Herbert, qui, en août 1859, fut chargé du discours d'usage ; mais il traita *Des avantages de l'éducation publique sur l'éducation privée*. Ce discours a été publié en entier dans le *Mémorial de Vaucluse*, du 21 août 1859. Nous reproduisons ce travail quoiqu'il soit plutôt une œuvre de vulgarisation que d'érudition, parce qu'il vient d'un homme qui a passé la plus grande partie de sa vie à étudier la littérature des épigrammes :

Il existe entre l'esprit des anciens Grecs et celui des Français de nombreuses analogies. De part et d'autre, même générosité d'âme, même amour de la gloire, même valeur brillante ; de part et d'autre, même douceur de mœurs, même urbanité, même vivacité d'intelligence. Aussi c'est dans les œuvres littéraires qu'on signale les

rapports les plus évidents. En effet, la langue grecque et la langue française ont des ressemblances frappantes, en leurs glossaires, en leurs figures de grammaire, en leurs syntaxes, surtout, qui procèdent si souvent d'une manière identique ; les chefs-d'œuvre de Sophocle, traduits littéralement, ont été plus d'une fois en France couverts d'applaudissements ; nulle part ils ne sont mieux sentis, mieux imités ; Platon semble revivre dans Pascal et dans Bossuet ; et notre poésie légère paraît être un écho lointain de la poésie fugitive des Grecs.

Deux causes peuvent être assignées à cette ressemblance ; l'analogie entre l'esprit hellénique et l'esprit français ; l'imitation des poésies légères grecques, que nos pères, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, tenaient en estime singulière, et qu'aujourd'hui nous étudions trop peu. Tel est pourtant le sujet dont je veux vous entretenir.

La poésie légère n'était d'abord qu'une simple inscription, *epigramma*, un mot ou deux placés au frontispice d'un temple, sous les ex-voto que l'on offrait aux Dieux, sous les statues qui leur étaient consacrées, sous les image des héros, et sur les tombeaux. Ensuite on donna plus d'étendue à l'*épigramme* : aux idées principales on ajouta des idées accessoires ; puis on la renferma dans un hexamètre, dans deux, etc., dans un distique, dans deux, etc., dans une suite d'ïambes. Et bientôt après elle accompagna les présents de l'amitié, célébra la vertu, flétrit le vice, fut tantôt badine, joyeuse, tantôt grave et sentencieuse, tantôt piquante, satirique, acérée. Voilà l'épigramme telle que nous l'ont laissée les Grecs.

Définir l'*épigramme* grecque nous semble donc chose facile. Ce sera, sur un sujet quelconque, une pièce de vers courte, faisant un tout, une œuvre ; autrement, un petit poème du genre de ceux que les modernes ont appelés *poésies légères*. Telle est l'idée que les Grecs avaient de l'épigramme.

L'épigramme grecque, mal définie, a occasionné plus d'une méprise à des hommes d'ailleurs fort capables. De là probablement le mot de Racan, *potage à la grecque*, par allusion à la prétendue fadeur des épigrammes grecques ;

de là l'article de Laharpe sur les épigrammes grecques, dans lesquelles le professeur du Lycée ne voit que de simples inscriptions, en prenant ce mot dans toute sa rigueur étymologique, article si léger de travail et d'érudition ; de là l'embarras de tant d'écrivains qui ont eu à parler de l'épigramme grecque.

Les Latins ont emprunté aux Grecs l'Epigramme, comme toutes les autres branches de la littérature, et longtemps lui ont conservé sa manière d'être hellénique. Catulle, qui consacre presque toutes ses épigrammes à la satire, est dans ces petits poèmes, pour la forme et le fonds, tout grec : car les Grecs, ne concevant pas la satire comme les Latins et les Modernes, ont cru que pour le poète la seule manière de flétrir le vice, de redresser les travers, de signaler le ridicule, était de les attaquer dans des poèmes courts, plus ou moins acérés, qui se gravassent profondément dans la mémoire, et courussent de bouche en bouche. Telles sont chez les Grecs les épigrammes railleuses, presque exclusivement imitées par Catulle.

Mais Martial, bien qu'il ait composé un grand nombre d'épigrammes tout-à-fait à la grecque, innova véritablement en l'épigramme dans la majeure partie de son recueil. Caustiquement railleur,il réserva tout le sel du poème pour le dernier vers, qu'il *aiguise*, comme dit Boileau.

Martial fit école, et fut imité par la plus grande partie des écrivains qui composèrent des épigrammes en français, Cette imitation alla si loin, que nos pères donnèrent à l'espèce le nom du genre, et n'appelèrent proprement épigrammes que les pièces écrites dans le goût du spirituel Espagnol ; et même, en France, dans le langage usuel, un trait mordant, lancé dans la conversation, s'appelle une épigramme.

Il est important de ne point perdre de vue cette différence entre l'épigramme grecque et l'épigramme française. pour ne point s'exposer à prononcer des jugements inconsidérés sur les qualités ou les défauts des épigrammes grecques.

Boileau a défini l'épigramme française :

L'épigramme, plus simple en son tour plus borné,
N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

Les épigrammes grecques sont des *poésies légères*, des *poésies fugitives*.

Les commencements de l'épigramme grecque se perdent dans la nuit des temps ; ils datent de l'âge héroïque ; et pourtant la philologie, s'aidant des recherches et des anciens et des modernes, éclairée par le flambeau d'une sage critique, a découvert ces origines, acquises désormais au domaine de la science.

La plus ancienne inscription métrique connue était un hexamètre sculpté en lettres cadméennes sur un trépied consacré à Delphes par Amphitryon, du temps de Laïus ; Hérodote nous l'a conservée.

Comme nous ne croyons pas, avec M. Schœll, *que le père de l'Histoire s'en soit laissé imposer par la fraude des prêtres païens*, nous indiquerons également deux autres inscriptions citées par Hérodote, et dont la première remonte à l'an 1356 avant J.-C., et la seconde à l'an 1300.

Il est vrai que le célèbre F. Jacobs, l'un des plus illustres philologues de la savante Allemagne, suspecte l'authenticité de ces inscriptions ; mais quelle que soit notre déférence pour les opinions du professeur de Gotha, nous ferons remarquer que Virgile paraît moins sceptique, qui semble avoir calqué sur l'un des hexamètres d'Hérodote l'élégante inscription du bouclier d'Abas :

Æneas hæc de Danais victoribus arma.

Les philologues de l'antiquité n'étaient pas d'accord sur l'origine du mètre élégiaque ; c'est Horace qui nous l'apprend :

Quis tamen exiguos elegos emiserit auctor,
Grammatici certant et adhuc sub judice lis est.

Quoi qu'il en soit, ce mètre est fort ancien. En voici la preuve. Parmi les inscriptions qu'on peut encore lire sur les monuments mêmes, on estime la plus ancienne un distique gravé sur une colonne dorique striée, qui portait la statue d'un certain *Ecphantos*. D'après la forme des

lettres, on la croit antérieure aux Olympiades ; en voici la traduction littérale :

« Diane, reçois d'Ecphantos l'offrande que tu vois ; il « t'offre humblement les prémices de son jardin. »

Telle était la poésie légère des Grecs à son berceau ; et, en vérité, ces premiers rudiments ne sont que des inscriptions, dans toute la rigueur de l'étymologie.

Les épigrammes attribuées à Homère par le Pseudo-Hérodote, et le *peplus* d'Aristote, pastiches de la manière archaïque, fournissent encore des matériaux précieux pour l'étude de cette première période ; et, à l'aide de ces petites pièces, on peut juger approximativement des œuvres antiques que le temps nous a ravies.

Commençons par le Pseudo-Hérodote :

EPITAPHE DE MIDAS.

« Je suis une vierge d'airain, placée sur le tombeau « de Midas. Tant que les eaux s'écouleront, que verdoieront « les arbres élevés, tant que le soleil brillera dans les cieux « ainsi que la lune éclatante, tant que les fleuves couleront « à pleins bords, et que la mer baignera ses rivages, je « resterai sur cette tombe, pour annoncer aux passants que « Midas repose en ces lieux. »

Dans une autre pièce, Homère s'adresse à un berger :

« Glaucus, berger de ce troupeau, je vais déposer un « conseil dans ton esprit : avant tout, donne le repas à tes « chiens sur la porte de ta cabane ; c'est là ce qui vaut le « mieux ; car, les premiers de tous, ils entendent l'homme « vagabond, et le loup qui s'élance dans la bergerie. »

Ce dernier poème n'est point indigne d'Homère, et rappelle le souvenir du chien qui, dans l'Odyssée, se traîne aux pieds d'Ulysse, et expire de joie en revoyant son maître.

Quant au *peplus* d'Aristote, il renferme soixante-dix ou quatre-vingts épitaphes de héros de la guerre de Troie, chacune composée d'un distique. Ausone a traduit quelques-unes de ces épitaphes.

L'épigramme grecque atteignit toute la perfection dont elle est susceptible vers l'an 600 avant J.-C., alors que Solon,

récitant au peuple d'Athènes sa célèbre élégie, ravissait tous les suffrages par ses mâles accents, et rendait à sa patrie l'énergie, la gloire et Salamine. Elle brilla de tout son éclat pendant plus de 500 ans, de Sappho à Antipater de Sidon, contemporain de Cicéron.

Les épigrammes de cette seconde période respirent une noble simplicité : point de pensées recherchées, point d'expressions tant soit peu prétentieuses, point de faux brillants, point de jeux de mots ; l'art, surtout, y est dissimulé avec un art infini. On admire la grâce des idées, la justesse et l'élégance de l'expression, la délicatesse des sentiments, une fleur de goût, un tact indéfinissable, et toutes les richesses du langage harmonieux que la nature a donné aux Grecs. C'est là que nous chercherons des modèles de l'élégance continue, de la simplicité, de la mâle grandeur, de la force, et de la noblesse qui font le charme de ces poésies.

Sappho, Anacréon, Erinne, et surtout Simonide, dont il nous reste une centaine d'épigrammes, Platon, Mnasalque, Nossis, Anyte, etc., justifient tous les éloges que leur prodigue l'antiquité.

Anacréon célèbre le courage guerrier, avec autant d'énergie que de précision :

« Timocrite, dont voici la tombe, était vaillant à la « guerre : car ce ne sont pas les braves qu'épargne Mars, « mais les lâches ! »

« L'intrépide Agathon d'Abdère venait de périr d'une « mort prématurée ; cette ville, tout entière, quand il fut « sur le bûcher, l'appela par son nom, en poussant de « grands cris : c'est que jamais pareil guerrier n'a succombé « sous les coups du cruel Mars !

Ailleurs il déplore le sort d'un jeune naufragé :

« Et toi aussi, Cléénoride, tu as été victime de l'amour « du sol natal, quand tu bravas, pour le revoir, les coups « du Notus, en hiver. L'heure fatale t'enchaîna, et l'abîme « engloutit ton aimable jeunesse. »

Arion de Métymne, sauvé par un dauphin, consacra un dauphin de marbre près du promontoire de Ténare : « Voici, « après les Dieux, le sauveur d'Arion fils de Cyclée. » Telle

est l'inscription qu'il composa lui-même. Remarquons ici le sentiment religieux. C'est à ce même sentiment religieux que nous devons l'hymne à Neptune. Arion y proclame Neptune l'auteur de son salut, et, dans sa reconnaissance, célèbre *le Dieu puissant, souverain des noirs abimes*, etc.

Sappho pleure la mort prématurée d'une jeune fille : « Pluton fut son époux, et sur sa tombe ses compagnes « déposèrent leurs chevelures ». C'est bien là quelque chose qui ressemble à la fille de Jephté, et toute la simplicité des mœurs antiques.

Simonide justifie le mot d'Horace, *Ceæ retractes munera næniæ ;* il célèbre, avec une sorte de prédilection, l'héroïsme des Grecs morts en combattant les Perses ; et c'est de lui qu'est le distique fameux :

« Passant, va dire à Lacédémone que nous sommes « morts ici, pour obéir aux lois de la patrie. »

Quelques citations, malgré la faiblesse de la traduction, vous donneront une idée de la manière du poète de Céos :

« Ces braves, sur les bords de l'Eurymédon, périrent « à la fleur du bel âge, combattant avec la pique contre « l'élite des guerriers Mèdes, en plaine ou sur de rapides « vaisseaux ; mais en mourant, quel glorieux souvenir ils « ont laissé de leur valeur ! »

« Timarque, alors qu'au printemps de la vie, il expirait « entre les bras d'un père chéri, lui dit : « *O fils de Timé-* « *nor, toujours tu te rappelleras ton enfant, toujours* « *tu regretteras et sa valeur et sa sagesse !* »

Une trentaine d'épigrammes sont attribuées à Platon ; sont-elles toutes de lui ? Quelques-unes de ces petites pièces contrastent singulièrement avec l'idée que se forment du disciple de Socrate, ceux pour qui le divin Platon est une divinité voilée.

Nous emprunterons à M. Victor Le Clerc la traduction, aussi élégante que fidèle, de l'épitaphe de Platon :

Aigle, qui viens couvrir cette urne de ton aile,
Où vas-tu diriger ton vol audacieux ? —
Etranger, de Platon je suis l'âme immortelle ;
Son corps est dans la tombe, et, moi, je vole aux cieux.

Comme on n'écrivait point alors pour le plaisir d'écrire, ni pour faire montre de génie ou parade de bel esprit, aucun des épigrammatistes antérieurs à Alexandre ne traite des sujets d'imagination. Chacune de leurs compositions proclame quelqu'une des grandes vérités qui importent le plus à la société, ou bien a rapport à des faits réels, ou témoigne de leur piété. Dans les vers de ces anciens poètes, nulle maxime impie, nulle image obscène : ils respectent la religion, leurs lecteurs et eux-mèmes. Une verve féconde et originale les inspire ; ils ne sont point imitateurs, encore moins plagiaires, riches qu'ils sont de leur propre fonds. Et, d'ailleurs, quand bien même ils l'eussent voulu, leur génie, plein de verdeur et d'indépendance, n'aurait pu se plier à la contrainte de l'imitation ! Chacun d'eux se fraie à soi-même son propre chemin.

Pour montrer combien à cette époque la poésie légère était estimée, je n'alléguerai qu'un seul fait.

Chéronée avait frappé l'indépendance des Grecs d'un coup décisif ; mais la Grèce avait succombé avec gloire ; elle était fière de cet effort suprême ; et longtemps elle ne désespéra point de prendre, un jour, une éclatante revanche. Les soldats, morts à Chéronée, avaient été ensevelis aux frais de l'Etat ; toutes sortes d'honneurs avaient été prodigués à leurs cendres ; mais de tous ces honneurs, le plus éclatant, aux yeux d'un juge irrécusable, ce fut leur épitaphe.

On accusait Démosthène d'avoir attiré sur la confédération hellénique les armes de la Macédoine, et causé inutilement la mort d'une foule de braves. Il répondit par ce fameux serment, si heureusement reproduit chez nous, en des circonstances analogues : « *Non, les amis de l'in-* « *dépendance nationale n'ont pas faibli, en livrant un* « *combat à outrance à nos oppresseurs ; non, ils n'ont* « *point faibli : je le jure par les manes des héros de* « *Chéronée !* » Et puis il lut, au peuple assemblé, les vers inscrits sur la tombe des nobles victimes d'un généreux patriotisme :

« Ces vaillants hommes sont entrés dans la lice, pour « sauver la patrie, pour repousser le joug, les violences de

« nos ennemis. Or, en réalité, ils ne disputaient que le prix « du courage, de la valeur, voulant que Pluton jugeât des « coups portés ; et cela, dans l'intérêt de la Grèce, afin « qu'elle ne fût pas esclave, qu'elle n'eût point d'outrages « à subir ! Après une lutte à outrance, la terre maternelle « les reçut dans son sein : car les Dieux seuls réussissent « en toutes choses, tandis que les humains dépendent du « Destin. Mais la Victoire et le Destin sont changeants, et « puissent de ces cendres héroïques naître un jour des « vengeurs ! (1) »

Si le vœu du poète ne s'est point réalisé, il ne faut accuser que les dissensions intestines des Grecs. Réunis sous une même bannière, ils auraient triomphé. Une si noble poésie n'en a pas moins droit à nos hommages ; elle enfante des héros ; elle rend aux nationalités momentanément humiliées, le sentiment de leur grandeur, et prépare dans l'avenir d'éclatantes représailles. Ces vers étaient dignes d'être déclamés par Démosthène !

Et nous aussi, nous avons eu nos jours de deuil, je ne dirai point de découragement. La France blessée au cœur, le front haut encore, mais voilé d'une indicible tristesse, déplorait sa puissance déchue, son sol envahi, ses foyers profanés, et, plus encore, la perte de ses aigles et de son glorieux drapeau.

Alors, la Muse d'Alcée et de Simonide couronna aussi de lauriers les cippes de nos braves, et en appela à l'avenir. Ses mâles accents, populaires en naissant, retentirent sous les lambris dorés et le chaume du village. Ils nous rendirent l'espérance d'abord, ensuite notre drapeau, et plus tard les aigles impériales.

Aujourd'hui une autre armée d'Italie marche sur les pas de sa glorieuse aînée ; les victoires de....(2) le disputent en éclat aux victoires du premier empire ; et l'héritier de Napoléon-le-Grand, illustre, par de nouveaux trophées, des noms déjà fameux. Aussi, plus heureuse que la Grèce,

(1) Cf. Démosthène, *Discours sur la couronne*, § 89.

(2) Cette allusion à la campagne d'Italie nous a servi à dater la composition de ce morceau.

grâce à des institutions plus fortes, la France s'est replacée au premier rang dans les conseils de l'Europe; et la modération, la sagesse, le désintéressement de l'Empereur l'y maintiendront.

Vers la fin de cette seconde période, l'épigramme grecque, avec la même correction de style, la même élégance, substitue, dans les pensées, la finesse à la délicatesse.

Léonidas de Tarente (1) se raille d'une manière piquante de la gloutonnerie d'Hercule.

Un peu de miel, un peu de lait,
Rendent Mercure favorable ;
Hercule est bien plus cher, il est bien moins traitable :
Sans deux agneaux par jour, il n'est point satisfait.
On dit qu'à mes moutons ce Dieu sera propice.
Qu'il soit béni ! mais entre nous,
C'est un peu trop en sacrifice :
Qu'importe qui les mange, ou d'Hercule, ou des loups ?

Niobé, sculptée par un ciseau savant, a inspiré ces vers ingénieux :

Le fatal courroux des Dieux
Changea cette femme en pierre ;
Le sculpteur a fait bien mieux,
Il a fait tout le contraire (2).

C'est principalement pour les épigrammes de cette époque que nous revendiquons la décision d'un juge irrécusable : « Les épigrammes grecques », dit Labruyère, « sont pour la plupart fines et gracieuses », et, certes, Labruyère se connaissait en grâce et en finesse.

Ce que le père Bouhours, dans ses dialogues sur *La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, dit d'une certaine naïveté étudiée, doit s'entendre spécialement des épigrammes d'alors :

(1) Sur Léonidas de Tarente, cf. Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. VII, p. 11 et suiv.

(2) Ces deux traductions sont de Voltaire.

« La naïveté consiste dans je ne sais quel air simple et ingénu, mais spirituel et raisonnable, tel qu'est celui d'un villageois de bon sens, ou d'un enfant qui a de l'esprit; et la plupart des épigrammes grecques ont ce caractère : s'il ne s'y trouve rien qui pique le goût, il s'y trouve pourtant quelque chose qui le chatouille. Celles qu'on a faites sur la génisse en cuivre de Myron et sur des sujets semblables, toutes simples qu'elles sont, ne laissent pas d'être ingénieuses à leur manière. L'une dit: « *Petit veau, pourquoi meugles-tu ? L'art ne m'a point donné de lait.* » L'autre: «*Pasteur, tu me frappes pour me faire marcher; l'art t'a bien trompé, Myron ne m'a pas animée* ».

« Les suivantes sont sur des statues de dieux et de déesses : « *Ou Jupiter est venu du ciel pour se faire voir à Phidias, ou Phidias est monté au ciel pour voir Jupiter* ».

« Pallas et Junon, voyant une statue de Vénus, dirent : *C'est à tort que nous avons condamné le jugement de Pâris !* »

« Les auteurs de ces épigrammes, ajoute le père Bouhours, avaient un peu du génie des peintres qui excellent à certaines naïvetés gracieuses, et entr'autres, du Corrège, dont les peintures d'enfant ont des grâces particulières, et quelque chose de si enfantin, que l'art semble la nature même. »

Il est difficile de tourner plus agréablement un billet à un supérieur, que le fait Philodème, contemporain de Cicéron, lequel appartient encore à cette seconde période.

« Demain, cher Pison, un favori des Muses vous
« entraînera, dès la neuvième heure, vers une modeste
« salle de festin, où il doit célébrer, dans un banquet, le
« jour de sa naissance. Vous n'y savourerez, il est vrai, ni
« des mets succulents, ni le vin de Chio, doux présent
« de Bacchus ; mais vous y verrez des amis parfaitement
« sincères ; mais vous y entendrez des sons plus doux que
« tout ce qu'on nous vante de la terre des Phéaciens.
« Daignez, Pison, jeter sur nous un regard favorable, et
« votre présence seule donnera de l'éclat à la fête, et nous
« tiendra lieu des mets les plus exquis. »

Ce fut à cette époque que Méléagre, fils d'Eucrate, forma la première collection d'épigrammes grecques. Né à Gadara, en Syrie, Méléagre fut élevé à Tyr, où il séjourna, dit-on, ordinairement, et mourut à Cos, où il passa dans sa vieillesse. Poète lui-même, il fit en beaux vers le préambule de sa collection, dans lequel il nomme chacun des quarante-six poètes dont il recueillit les épigrammes, probablement les plus brillantes et les plus fleuries, en y joignant les siennes, et celles d'un grand nombre d'écrivains récents. L'idée prosaïque de compilation, Méléagre la revêt des couleurs de la poésie, Son recueil, c'est une couronne offerte par sa muse à Dioclès et à tous ceux qui sont initiés aux mystère du Pinde ; les épigrammes qu'il rassemble, ce sont autant de fleurs ou de rameaux. Il a tressé beaucoup de lis d'Anyte, quelques roses de Sappho, du narcisse de Mélanippide, de l'iris de Nossis, de l'hyacinthe d'Alcée, du lierre de Léonidas, etc. Dans ce recueil les épigrammes se suivaient selon l'ordre alphabétique. Le préambule de Méléagre nous donne une haute opinion de sa collection : car la plupart des poètes dont il a recueilli les épigrammes, vécurent dans les plus beaux siècles de la littérature grecque ; et telle est la célébrité de quelques-uns d'entre eux, que leur nom seul offre l'idée d'une perfection que la poésie a pu atteindre, mais jamais dépasser.

De l'époque où vivait Cicéron jusqu'au siècle de Trajan, l'épigramme grecque fut cultivée à l'envi par les Grecs et les Romains. Au nombre de ces derniers on cite Tibère, Germanicus, Adrien. Adrien s'adresse à Hector :

C'est Adrien qui te salue,
Fils de Priam ; lève-toi, sors
De l'abîme profond qui nous cache les morts.
Ilion n'est point abattue :
Une nouvelle Troie a vengé tes malheurs ;
Ses enfants sont partout vainqueurs.
Ta vertu les soutient, même feu les dévore.
Console-toi : fais plus encore :
Va trouver de Thétis le fils impétueux.
De ses fiers Myrmidons la race est avilie :
Dis-lui qu'ils ne sont plus, et que la Thessalie
Est sous le joug de tes neveux.

L'empereur Adrien embouche la trompette épique. Voici, de la même époque, une pièce badine. C'est une épigramme de Lucillius traduite par Martial ; or, Laharpe a traduit la traduction de Martial, sans savoir que la pièce fût grecque.

« On m'a volé : j'en demande raison
A mon voisin, et je l'ai mis en cause,
Pour trois chevreaux, et non pour autre chose.
Il ne s'agit de fer ni de poison ;
Et toi, tu viens, d'une voix emphatique,
Parler ici de la guerre Punique,
Et d'Annibal et de nos vieux héros,
Des triumvirs, de leurs combats funestes.
Eh ! laisse là tes grands mots, tes grands gestes :
Ami, de grâce, un mot de mes chevreaux. »

La collection de Méléagre avait obtenu un tel succès, que Philippe de Thessalonique, sous Adrien, fit aussi une couronne poétique avec un préambule en vers, le tout à l'imitation de Méléagre. La couronne de Philippe, tressée de fleurs cueillies sur l'Hélicon et le mont Piérus, le poète l'offre à Camille.

« Le long des bois où parfois Erato,
Le luth en main, folâtre avec Thalie,
Je veux former, Méléagre nouveau,
Joli bouquet, et guirlande jolie.
. . . .
. . . .
Parmi ces fleurs, Antiphile sera
Ce doux raisin que la pourpre colore,
Et que du ciel la flamme fit éclore.
Antipater, voilà l'épi doré
Que va chercher la glaneuse timide ;
Parménion, c'est le myrte sacré.
Ah ! viens aussi charmer mon œil avide,
Automédon, lierre mystérieux,
Dont si souvent l'onduleuse souplesse,
Autour du thyrse, ornement de nos jeux,
En verts festons serpente avec mollesse.

Et toi, salut, chêne de l'Hélicon,
Grand Bianor ! Sur le docte vallon
Je vois planer ta tête centenaire :
Ton front s'élève au palais du tonnerre,
Ta base antique aux gouffres de Pluton, etc., etc.

Ces vers suffiront pour donner une idée de la manière de Philippe, qui poursuit, dans le même style, son énumération, et nomme chacun des treize poètes modernes dont les épigrammes, — probablement les plus brillantes, — forment sa collection, continuation de celle de Méléagre (1). A ces treize poètes, postérieurs à Méléagre, il faut ajouter ceux dont Philippe inséra dans son recueil les épigrammes, récemment composées, sans les nommer dans le préambule. Dans la collection de Philippe, moins considérable que celle de Méléagre, les épigrammes étaient rangées suivant l'ordre alphabétique. A l'exemple de Méléagre, Philippe inséra ses épigrammes dans sa collection, et, certes, elles lui font honneur.

Du règne d'Adrien à celui de Justinien, l'épigramme grecque est en pleine décadence. Elle change sa simplicité primitive en afféterie, devient prétentieuse, ampoulée, maniérée, recherche les faux brillants, les jeux de mots et les pointes. Les poètes n'ont plus rien d'original : ils sont platement imitateurs, et bien souvent plagiaires. On les voit se prostituer à la flatterie, et remplacer la vérité par l'hyperbole, on les voit non pas

D'un trait plaisant aiguiser l'épigramme,

mais comme de vils reptiles, lancer un venin mortel, et déchirer de morsures cruelles. Plus de vénération pour les Dieux, plus de respect pour les bonnes mœurs : tout annonce la perte du goût, des siècles abâtardis, et une société qui se dissout.

(1) Cf. sur Méléagre, Sainte-Beuve, *Méléagre*, dans *Portraits contemporains*, t. V (1871), p. 407 et suiv ; Henri Ouvré, *Méléagre de Gadara* ; quelques mots de M. Gaston Deschamps dans un article de *La Vie et les Livres*, Paris, Colin, 1891, p. 286, intitulé *le Néo-hellénisme*, à propos de la traduction de *la Couronne* de Méléagre, par M. Pierre Louÿs.

Pourtant il ne faut pas croire que ces altérations et ces marques de décadence se soient manifestées toutes à la fois dans l'épigramme, immédiatement après l'époque que nous avons désignée : il y eut gradation, et changements successifs, ainsi que dans les mœurs et dans la langue. Au reste, jusqu'aux plus bas siècles on trouve des pièces de poésie aussi purement écrites que bien pensées, et qui, bien que chacune d'elles porte le cachet de l'époque où elle fut composée, méritent notre estime sous bien des rapports ; quelques exemples suffiront pour le prouver.

Palladas, qui vivait sous Arcadius, fils de Théodose, s'élève contre un demi-habile, et lui dit bien son fait. Jean-Baptiste Rousseau s'est approprié cette pièce en la paraphrasant : personne jusqu'ici, que je sache, n'a signalé ce larcin :

Chrysologue toujours opine ;
C'est le vrai Grec de Juvénal.
Tout ouvrage, toute doctrine
Ressortit à son tribunal.
Faut-il décider de physique ?
Chrysologue est physicien.
Que n'est-il point ? Docte critique,
Grand poète, bon scolastique,
Astronome, grammairien.
Est-ce tout ? il est politique,
Jurisconsulte, historien,
Platoniste, Cartésien,
Sophiste, rhéteur, empirique.
Chrysologue est tout, et n'est rien.

Un seul vers grec a fourni à deux de nos plus grands poètes la matière de deux charmants petits poèmes :

C'est Apollon qui parle.

« Je chantais, moi, et le Divin Homère écrivait. »

Voici les vers de Boileau :

« Quand la dernière fois dans le sacré Vallon,
La troupe des neuf sœurs, par l'ordre d'Apollon,

Lut l'Iliade et l'Odyssée,
Chacune à les louer se montrant empressée :
« Apprenez un secret qu'ignore l'univers,
Leur dit alors le Dieu des vers,
Jadis avec Homère, aux rives du Permesse,
Dans ce bois de lauriers où seul il me suivait,
Je les fis toutes deux : plein d'une douce ivresse,
Je chantais ; Homère écrivait. »

Jean-Baptiste Rousseau n'a pas craint de se mesurer avec le législateur du Parnasse :

« L'autre jour la cour du Parnasse
Fit assembler tous ses bureaux
Pour juger , au rapport d'Horace,
Du prix de certains vers nouveaux.
Après maint arrêt toujours juste
Contre mille ouvrages divers,
Enfin le courtisan d'Auguste
Fit rapport de vos derniers vers.
Aussitôt le Dieu du Permesse
Lui dit : « Connais-tu cette pièce ?
Je la fis en ce même endroit ;
Eros avait monté ma lyre,
Sa mère écoutait sans mot dire ;
Je chantais, La Fare écrivait. »

Sous Justinien, avec Agathias, le consul Macédonius, Paul le Silenciaire, Rufin, etc., l'épigramme grecque jette un dernier éclat, mais, en même temps, elle prend une couleur nouvelle.

A toute époque, les littérateurs grecs se sont modelés sur leurs auteurs classiques ; ils ont reproduit, plus ou moins heureusement, le langage d'Homère, de Sophocle, d'Euripide, de Platon ; mais jamais, que nous sachions, sinon au VI[e] siècle après J.-C., ils ne s'inspirèrent des Latins. Or, pour les contemporains de Tribonien, presque tous légistes ou *scholastiques*, comme on disait alors, il faudrait retourner le vieil adage de la sorte : « *Qui nescit latinè, cæcutit in graecis.* » En effet, ils imitent Catulle,

Properce, Tibulle, et prêtent aux mots grecs les significations métaphoriques des équivalents latins. C'était là une alliance tardive ! Au reste, ce mélange, cette confusion des deux idiomes chez des écrivains, nourris, d'ailleurs, de la plus saine antiquité hellénique, est un phénomène linguistique digne de l'attention de la philologie et de l'histoire : et nous regrettons que les bornes étroites de cet essai ne nous permettent pas de nous y arrêter plus longtemps (1).

Agathias le scholastique, fils de Memnonius et de Périclée, natif de Myrina, ville éolienne de l'Asie, continuateur de Procope, et historien de Bélisaire et de Narsès, auteur de *Daphniques*, et poète épigrammatiste, donna, à Constantinople, sous Justinien, une collection d'épigrammes grecques, tirée des poètes de son temps. Cette collection est appelée *Cercle* par quelques auteurs. Agathias, dans son histoire, dit qu'il a mis lui-même des titres ou *lemmes* aux épigrammes par lui compilées ; qu'il a distribué ces épigrammes en classes, et en a fait un tout bien coordonné. Le préambule de ce recueil — ainsi que le recueil sans doute — fut lu par Agathias à l'issue d'une de ces réunions littéraires si fréquentes chez les Romains. Dans le préambule, Agathias d'abord, adressant la parole aux auditeurs, qu'il suppose repus et rassasiés de tout ce qu'ils ont entendu, demande s'il ne doit pas renoncer au dessein de lire sa compilation. Bientôt il se rassure, plein de confiance en l'indulgence de ceux qui l'écoutent, et dans l'agrément de sa collection, véritable festin par écot, à son dire, et auquel ont contribué les plus habiles poètes de son temps. Pour sa part, il a fourni, comme spécimen de son savoir-faire, une petite partie de chacun de ses ouvrages. Ceux qui seront désireux d'en connaître davantage, pourront aller chez le libraire dont il donne l'adresse. Rien de plus simple que le style de ce début. Puis tout à coup, le poète, s'éprenant d'un bel enthousiasme, embouche la trompette épique, sans que l'on sache trop à quel propos, et chante lourde-

(1) C'est ainsi que Planude a traduit en grec les *Heroïdes* d'Ovide. Cf. Ovid, *Heroides*, with the greek translation of Planudes, edited by the late Arthur Palmer, with a facsimile, Clarendon press, 1898, in-8°, pp. 602.

ment et longuement les louanges de Justinien. Après avoir épuisé l'hyperbole, il rentre brusquement en matière, s'adresse au proconsul Théodore, et lui dédie sa compilation, en détaillant ce qu'elle renferme. Le premier livre contient des épigrammes dédicatoires, faites par des Chrétiens à l'imitation des Anciens ; le second livre contient des descriptions de pays, de statues, de tableaux, etc. ; le troisième, des épitaphes en vers, exactement copiées ; le quatrième, des épigrammes relatives aux divers évènements de la vie ; le cinquième, des vers scoptiques, ou, comme nous disons, satiriques ; le sixième, des poèmes plus légers ; le septième des morceaux bacchiques et des chants de table.

Dans le moyen-âge, les beaux-arts dorment d'un sommeil profond : plus de poésie ! à moins qu'on ne veuille donner ce nom aux vers byzantins, tels qu'on en peut lire dans les *Anecdota Graeca* de feu le docteur Cramer, dans les *Anecdota Graeca* de M. Matranga (1), et surtout dans le *Supplément à l'Anthologie grecque*, de Piccolos.

Cependant, même au moyen-âge, l'étude des belles-lettres ne cessa point d'être en honneur dans la Grèce ; et l'érudition, la critique littéraire jetèrent un vif éclat sous le règne de Constantin Porphyrogénète. Ce fut alors, fort probablement, qu'un certain Constantin Céphalas rassembla les épigrammes grecques en un corps d'ouvrage, et les coordonna méthodiquement; son plan est celui d'Agathias; mais son œuvre est tout autre. Constantin Céphalas a fondu dans sa compilation, plus ou moins complètement, la *Couronne* de Méléagre, celle de Philippe, et quelques autres collections moins connues, telles que celle de Diogénianus, de Straton, de Diogène Laërce, etc.; il a puisé à pleines mains dans le *Cercle* d'Agathias. Quelques épigrammatistes, — Lucien, Palladas d'Alexandrie, Lucillius, etc,— avaient publié des collections particulières ; ils ne furent pas oubliés, non plus que les marbres où se lisaient des inscriptions métriques. Aussi le recueil de Constantin,

(1) Sur l'abbé Matranga, cf. *Pierre Herbert, de Courrol, et son Voyage en Italie, passim*.

embrassant tous les temps et tous les lieux, contient-il plus de trente mille vers que nous a transmis un excellent manuscrit du dixième siècle.

A partir du dixième siècle le recueil de Constantin Céphalas fut en Grèce un livre classique : Suidas le cite à toutes ses pages ; Eustathe le commenta ; et bientôt les collections plus anciennes tombèrent dans l'oubli. Les modernes ont enrichi ce recueil de toutes les inscriptions métriques, gravées sur la pierre, et découvertes depuis la Renaissance, et des épigrammes isolées trouvées dans des manuscrits. De nos jours, M. F. Jacobs, de Gotha, a donné une excellente édition du recueil de Céphalas.

Résumons-nous. La collection des poésies légères grecques embrasse un cercle de près de deux mille ans, forme une chaîne non interrompue depuis les temps héroïques jusqu'aux derniers temps du Bas Empire ; elle nous fait connaître les changements successifs qui se sont opérés de siècle en siècle dans la langue, les mœurs et le goût des Grecs. C'est une riche galerie de tableaux de tous les âges, de tous les genres. L'histoire, la mythologie, les arts, les grands hommes, les nouvelles inventions, les édifices célèbres, les monuments, les époques remarquables, y trouvent leur place, et chaque sujet y est traité avec une précision et une netteté qui enchantent. En un mot, même après le *Voyage du jeune Anacharsis* de Barthélemy, après les travaux plus récents de la savante et consciencieuse Allemagne, nous sommes persuadé qu'une *étude* du peuple grec, tirée de cette collection, paraîtrait faite sur des *Mémoires particuliers*.

Au XVI[e] siècle, l'épigramme grecque renaît ; les doctes la cultivent ; les gens du monde la prisent ; les princes l'ont en estime et la paient libéralement. Une épigramme grecque, dit-on, introduisit Amyot à la cour de France ! Toutefois il faut l'avouer, si l'on ne lit guère aujourd'hui ces petits poèmes renouvelés de l'antiquité, c'est qu'ils ne méritent guère d'être lus : car à peine en pourrait-on citer deux ou trois entre mille ! Mais ils prouvent, du moins, avec quelle ferveur, avec quels succès nos pères étudiaient les poésies légères de l'ancienne Grèce.

Ici se termine la carrière que je m'étais tracée ; je ne voulais qu'effleurer un riche sujet. D'autres, plus heureux que moi, le traiteront à loisir dans son ensemble et dans ses détails ! Que si, malgré cette réserve, on m'objecte qu'entre tous les genres de poésie, la poésie légère est le moins relevé, et si l'on me blâme d'entretenir, durant quelques moments, une grande assemblée d'un objet d'importance secondaire, voici quelle sera ma réponse. La gloire de l'ouvrier ne se mesure pas aux dimensions de l'œuvre. En fait de sculpture, par exemple, l'art grec antique, l'art italien au XVIe siècle, ne sont pas moins admirables dans une pierre gravée, que dans un colosse. Dans les ouvrages de l'esprit, la fable n'est qu'une subdivision de la poésie légère des Grecs, et la fable a produit Lafontaine ! Mais, sans doute, ce n'est pas dans une cité lettrée, savante, où brilla l'aube de la Renaissance, qu'un tel reproche peut m'être adressé sérieusement. Car mes auditeurs connaissent Virgile :

In tenui labor, at tenuis non gloria, si quem
Numina laeva sinunt, auditque vocatus Apollo.

Et puis, le poète italien le plus mélodieux, le chantre de Vaucluse n'a jamais guère composé que des poésies légères ; et ce poète, c'est Pétrarque !

II.

L'ANTHOLOGIE GRECQUE.

[Le travail que nous reproduisons ici, devait, sans doute, se placer en tête de la traduction de l'Anthologie de Planude. Quelques passages de cette probable introduction rappellent l'*Essai sur l'Epigramme grecque* qui parut en tête de la *Version du recueil d'épigrammes grecques connu sous le nom d'Anthologie de Planude*, éditée à Vitry-le-François, en mars 1842, chez Farochon, et devenue très rare, et aussi le discours sur l'*Epigramme* qui précède. Il n'y a là rien d'étonnant. Le travail qui va suivre est évidemment l'*Essai sur l'épigramme grecque* modifié et remanié à un moment où les études et l'expérience érudite du traducteur de ce recueil de Planude s'étaient étendues et élargies. Quant au discours, ce n'était, comme nous l'avons indiqué, qu'un extrait pour un public mondain des notes multiples qu'Herbert avait amassées sur le sujet. (1)]

(1) Les passages du manuscrit que nous avons dû modifier légèrement sont entre [ ]. Nous indiquerons soigneusement quelles sont parmi les annotations celles qui viennent d'Herbert.

I.

DE L'EPIGRAMME CHEZ LES GRECS, LES LATINS ET LES FRANÇAIS.

C'est aux Grecs que nous devons l'*épigramme*.

L'épigramme n'était primitivement, comme l'atteste son nom, qu'une simple *inscription*, un mot ou deux placés au fronton d'un temple, au bas d'un *ex-voto*, sous les statues des Dieux ou des héros, sur les tombeaux, etc. Ensuite, on donna plus d'étendue à cette inscription primitive : aux idées principales, on ajouta des idées accessoires ; puis on la renferma dans un hexamètre, dans deux, etc.; dans un distique, dans deux, etc.; dans une suite d'iambes, etc. Bientôt après, ou en même temps, l'épigramme, en forme de poésie fugitive, accompagna, tracée par le calamus, sur le papyrus ou le parchemin, les présents de l'amitié, les cadeaux amoureux ; célébra la vertu, flétrit le vice ; fut tantôt galante, tendre, joyeuse, chantant le plaisir et le vin, tantôt grave et sentencieuse, tantôt piquante, satirique, acérée. Et voilà, mais non sous tous ses aspects variés, et tant s'en faut, l'épigramme que la Grèce nous a laissée.

Définir l'Epigramme grecque me semble donc chose possible. Ce sera, sur un sujet quelconque, une pièce de vers ordinairement courte, formant un tout, une œuvre, un poème du genre, ou à peu près, de ceux que les modernes appellent « poésies légères ». Telle est, selon moi. l'idée que les Grecs, généralement parlant, avaient de l'épigramme, témoin le Recueil de Planude, l'Anthologie Palatine, le Préambule du *Cercle* d'Agathias ou de la *Couronne* de Méléagre.

Ce n'est pas, toutefois, que je considère, absolument, comme de vraies épigrammes, quatre vers détachés de la XXI[e] Idylle de Théocrite (*Anthologie de Planude*, édition de H. Estienne, p. 96) ; un fragment d'hymne à la Fortune

(Idem, même édit., p. 113); trois vers d'un hymne de Cratès à la Sobriété (Idem, même édit., p. 15); une tirade d'Euripide (Idem, même édit., p. 114); l'idylle de Méléagre sur le printemps (Idem, même édit., p. 124); trois morceaux d'un poème sur l'Alphée (Idem, même édit., p. 105), etc.; et, surtout pour ce qui regarde les bons siècles littéraires, je tiens grand compte de l'opinion d'un critique éclairé, M. Weigand, qui écrivait, en 1844, dans le *Musée Rhénan* (p. 166) : « Altera res, quae hic notatu digna visa est, quasdam Antho- « logiae Cephalanae partes attinet, quae nullo modo epi- « grammata vocari possunt, ut hymni IX, 524 et 525 (788), « X, 104 ; lyrica Anacreontis XI, 47,48 ; comici cujusdam « senarii, ut videntur, X, 116 ; Philemonis senarii IX, 450 ; « versus nonnulli ex Empedoclis catharmois IX, 569; unus e « Nicandri Theriacis inter IX, 503 et 504 ; hymnus ex Helio- « dori Aethiopicis IX, 485; versus e Nonni Dionysiacis X, 120; « e Nestoris Larandensis Metamorphosibus, ut videtur, « IX, 129, 364, 536 (537) ; ex Herodoto IX, 703, itaque verba « orationis solutae, et XIV, 95. »(1)

Je vais plus loin, et conviens qu'une épigramme grecque, pour l'ordinaire, se compose de quelques hexamètres, d'un ou deux ou trois distiques, etc , ou bien d'un petit nombre d'iambes, etc.; et que telle est la forme de l'immense majorité de ces poèmes. Mais je n'en maintiens pas moins ma définition, et pourrais, en outre, l'appuyer de graves autorités.

En effet, les doctes qui, depuis la Renaissance, firent une étude sérieuse de l'Antiquité, ont généralement entendu par « épigramme à la grecque », les divers genres de poèmes de courte haleine, en prenant cette expression dans sa plus large extension. Ange Politien, Jules et Joseph Scaliger, Hugues Grotius, Daniel Heinsius, et beaucoup d'autres habiles humanistes, traitent, brefs ou verbeux, dans leurs « épigrammes à la grecque », à l'exemple des Anthologies grecques, sous toutes sortes de formes, des sujets de toute espèce.

(1) Weigand, *De fontibus et ordine Anthologiae Cephalanae*, dans le *Rheinisches Museum* de 1845.

Nicolas Mercier (1), qui se qualifie de *Proprimarius Navarricus*, et compare à St-Paul prêchant à Athènes le coadjuteur Paul de Gondi, haranguant les Parisiens enrégimentés ; Mercier, homme savant du reste, entend si bien, lui aussi, par « épigramme à la grecque », les différents genres de poème de courte haleine, que, dans le livre qu'il publia en 1663, *De conscribendo epigrammate*, il donne des préceptes même pour la composition des *Apologues*. Le grand latiniste des Jansénistes, l'auteur de la fameuse traduction latine des *Provinciales* et du traité *De epigrammate*, Nicole, copiant Mercier, définit l'épigramme à la grecque : *Poema breve, cum simplici cujusdam rei vel personae, vel facti indicatione*. Et la nature de l'excellent choix d'épigrammes recueillies par Lancelot(2), auquel l'élégant traité de Nicole sert de prolégomènes, et qui contient jusqu'à des proverbes, montre ce que Port-Royal pensait à cet égard.

L'épigramme grecque mal définie, a occasionné plus d'une méprise à des hommes d'ailleurs fort capables. De là probablement le mot de Racan *potage à la grecque*, par allusion à la prétendue fadeur des épigrammes grecques. De là l'article de Laharpe sur les épigrammes grecques(3), dans lesquelles le professeur du Lycée ne voit que de simples inscriptions, en prenant ce mot dans sa rigueur étymologique, article si léger de travail et d'érudition. De là le peu de considération que le *protestant* Henry Estienne montra pour le *moine* Planude, en retranchant sans façon de l'Anthologie du cénobite, ce qui heurte l'idée qu'il s'est faite de l'épigramme grecque, et le regret

(1) Nicolas Mercier, de Poissy, mort en 1647, régent de troisième au Collège de Navarre, à Paris, et sous-principal des grammairiens de ce collège. Cf. *Nouveau dictionnaire historique*, par une société de gens de lettres, Caen et Lyon, 1789, t. VI, p. 176.

(2) *Epigrammatum delectus, ex omnibus tum veteribus tum recentioribus poetis decerptus, cum dissertatione de vera pulchritudine*, Parisiis, Savreux, 1659, in-12.

(3) Laharpe, *Cours de littérature*, Paris, Deterville, 1818, t. II, p. 215.

qu'il témoigne de n'oser retrancher davantage (1). De là l'embarras de tant d'écrivains qui ont eu à parler de ce poème.

Nous ne voyons pas que les Anciens aient divisé les épigrammes par classes, *Erotiques, Dédicatoires, Railleuses, Sépulcrales, Epidectiques*, etc. Ces catégories, dont il sera parlé plus bas, appartiennent aux Byzantins.

Les Latins empruntèrent aux Grecs l'épigramme, comme les autres branches de leur littérature, et longtemps lui conservèrent sa manière d'être hellénique. Catulle, qui consacre la majeure partie de ses épigrammes à la satire, est là, pour la forme et le fonds, entièrement grec. Les Grecs, en effet, ne concevant pas la satire comme les Latins et les Modernes, croyaient qu'un poète n'avait guère d'autre manière de flétrir le vice, de redresser les travers, de signaler le ridicule, que de les attaquer en des pièces relativement courtes, plus ou moins acérées, se gravant facilement dans la mémoire, et courant ainsi de bouche en bouche. Telles sont chez eux les épigrammes « railleuses », presque exclusivement imitées par Catulle. Mais Martial, bien qu'il ait aussi composé bon nombre de pièces à la grecque, innova véritablement en l'épigramme. Railleur caustique, il réserve volontiers tout le sel pour le dernier vers, qu'il « aiguise », selon le mot de Boileau.

Martial fit école et fut imité par la plus grande partie des poètes qui composèrent des épigrammes en français. Cette imitation alla si loin, que nos pères donnèrent à l'espèce le nom du genre, et n'appelèrent proprement épigrammes que les pièces écrites dans le goût du spirituel Espagnol, et, assez souvent, qu'un bon mot « *de deux rimes orné* ». Même en France, dans le langage usuel, un trait incisif, lancé dans la conversation, s'appelle une épigramme.

Il est important de ne point perdre de vue cette différence entre l'épigramme grecque et l'épigramme française, pour ne pas s'exposer à prononcer, sur le mérite ou le démérite des épigrammatistes grecs, des jugements inconsidérés.

(1) *Anthologie de Planude*, Edition de Henry Estienne, dernière page du volume *(Note d'Herbert)*.

II.

DES COMMENCEMENTS, DE LA PERFECTION ET DE LA DÉCADENCE DE L'ÉPIGRAMME GRECQUE.

Les origines de l'épigramme grecque se perdent dans une antiquité reculée ; elles datent presque des âges héroïques. En les retraçant, je procéderai par ordre, et passerai en revue l'*Inscription* en prose, l'*Inscription* d'un ou de plusieurs hexamètres, d'un ou de plusieurs distiques, de quelques iambes, etc.

« Les plus anciennes inscriptions grecques qui aient été trouvées existantes sur les matières mêmes où elles avaient été gravées, sont celles que Michel Fourmont a rapportées d'un voyage en Grèce, entrepris au commencement du XVIIIe siècle. Leur authenticité, anciennement contestée, a été si bien prouvée de nos jours, que nous croyons qu'il ne doit plus rester de doutes à cet égard. La plus ancienne de ces inscriptions se lisait, du temps de Fourmont, sur le portail d'un petit temple à Amyclée, qui était consacré à la déesse Onga ou Ogga (1), surnom lacédémonien d'Athènè : c'est un catalogue ou une chronique des prêtresses d'Amyclée. Cette inscription, écrite à la boustrophédon, dont la tête et la fin manquent, rapporte des noms qui remontent au temps d'Eurotas, petit-fils de Lelex, c'est-à-dire à l'an 1625 environ avant J.-C., et à une époque antérieure de soixante-quinze ans à l'arrivée de Cadmus en Grèce. On trouve cette inscription dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VII, p. 297, et dans le *Nouveau Traité de Diplomatique*, t. I, p. 616. » (2)

(1) Athênê avait à Thèbes le surnom d'Ogka. Il y avait dans cette ville la porte Oncée, πύλαι Ὀγκαῖαι.

(2) Schoell, *Histoire de la Litterature grecque, etc*, Paris, 1823, t. I, p. 92.

Des recherches heureuses ont fait découvrir, sans doute, depuis 1823, [date où l'on pouvait lire ces lignes dans une édition de l'*Histoire de la Littérature grecque* de Schoell,] d'autres inscriptions en prose, appartenant à une haute antiquité. Aucune de ces inscriptions, toutefois, ne remonte, je crois, au XVII[e] siècle avant J.-C.

Je ne sais si les savants regardent comme authentique l'inscription de Phéron, donnée comme antérieure à la guerre de Troie, par Demetrio Petrizzopulo dans son *Saggio storico sulle prime età dell' isola di Leucadia*, Firenze, 1814, in-8°, pag. 17 et 18.

Le Père de Montfaucon, dans sa *Palaeographia Graeca*, [*sive de ortu et progressu litterarum graecarum*, Parisiis, 1708, in-fol.,] pp. 121 et 122, semble ne point connaître d'inscription grecque plus ancienne que celle de Délos (1), rapportée du Levant par Tournefort (2). Les premiers mots manquent, le reste peut se traduire ainsi :

«... Je suis une statue et une base de pierre. »

Il est à espérer que Délos bien qu'exploitée, depuis longtemps, comme une carrière de marbre, nous réserve

(1) Cf. Rossignol. *Des services que peut rendre l'archéologie aux études classiques*, Paris, Adolphe Labitte, 1878, p. 141 : « Les anciens aimaient beaucoup à mettre leurs inscriptions en vers, toutes les fois qu'ils le pouvaient, sans se croire même obligés souvent de donner aucune couleur poétique à la pensée. Aussi l'attention de l'épigraphiste et de l'archéologue doit-elle être constamment en éveil de ce côté ; faute de ce soin, il s'expose à méconnaître un des caractères les plus distinctifs des monuments. Tel a été, du reste, le sort de quelques inscriptions, notamment de la célèbre inscription de l'île de Délos, où l'on ne voyait qu'une ligne de prose avant que Bentley y eût signalé un trimètre iambique : «..... De la même pierre je suis la statue et la base. » Herbert fait erreur en mettant cette inscription parmi les inscriptions en prose.

(2) Voyez l' « éloge de M. de Tournefort » dans les *Œuvres de M. de Fontenelle*, Paris, 1767, t. V, p. 210. Ce botaniste avait « une grande connaissance dans l'histoire ancienne et moderne et une vaste érudition. » « Nous comptons, — dit Fontenelle, — que ce fut un bonheur pour les sciences que l'ordre que M. de Tournefort reçut du Roi en 1700 d'aller en Grèce, en Asie et en Afrique, non seulement pour y reconnaître les plantes des Anciens, et peut-être aussi celles qui leur auront échappé, mais encore pour y faire des observations sur toute l'histoire naturelle, sur la géographie ancienne et moderne, et même sur les mœurs, la religion et le commerce des peuples... [Il revint] « chargé des dépouilles de l'Orient ».

encore d'autres précieux documents paléographiques (1). Au reste, ces trois exemples me paraissent donner, ici, une idée suffisante des primitives inscriptions en prose grecque. Passons donc maintenant aux inscriptions métriques.

La plus vieille inscription formée d'un seul hexamètre, avait été sculptée en lettres cadméennes sur un trépied consacré à Delphes, par Amphitryon, contemporain de Laïus. Hérodote (V. 59) nous l'a conservée ; et je la traduis, d'après une édition critique, trop peu connue, des épigrammes qui nous étaient parvenues au XVI[e] siècle, en dehors des Anthologies (2). Voici cette traduction, en latin et en français :

Dedicat Amphitryon victis de Teleboïs me.
Trépied Téléboen qu'offrit Amphitryon.

Avec cette inscription dédicatoire, je trouve dans cette même édition, deux autres inscriptions dédicatoires, composées chacune de deux hexamètres, et citées pareillement par Hérodote. Je ne crois pas, avec M. Schœll (t. I. p. 60.), « que le père de l'histoire, prenant pour les originaux des contrefaçons, s'en soit laissé imposer par la fraude des prêtres ». La première de ces inscriptions remonte à l'an 1356 avant J.-C. et la seconde, à l'an 1300. J'essaie de les traduire :

Scæus, au pugilat, vainqueur de ses rivaux,
Offre au Divin Archer ce trépied des plus beaux.

Ce beau trépied d'airain, Archer, fils de Latone,
Le Roi Laodamas en présent te le donne.

Il est vrai que le célèbre F. Jacobs, l'un des plus savants philologues de l'Allemagne, parle ainsi de l'inscription du

(1) M. Homolle a réalisé le vœu d'Herbert. Il a retrouvé à Délos plusieurs milliers d'inscriptions dont plusieurs importantes, en explorant les temples d'Artémis et d'Apollon (1877-1880), plusieurs autres temples, des Propylées, le portique dit *des Taureaux* et le portique de Philippe, une exèdre, des trésors, l'agora.

(2) *Epigrammata veterum poetarum, cum epitaphiis et epigrammatis Joachimi Camerarii, etc.* Basileae, ex officina Hervagiana, M.D.XXXVIII, in-8° de 160 pages, p. 73 (*Note d'Herbert*).

trépied d'Amphitryon : « Ad priscae illius consuetudinis « simplicitatem compositum epigramma, quod, ab impos- « toribus procul dubio, Amphitryonis, quem vocabant, tripodi « Cadmeis litteris insculptum, Thebis, in templo Apollinis « Ismenii Herodotus viderat» (1).

Mais, quelle que soit ma déférence pour les opinions du professeur de Gotha, je ferai remarquer que Virgile paraît moins sceptique, qui semble avoir calqué sur l'hexamètre d'Hérodote, la trop ingénieuse inscription du bouclier d'Abas :

Aeneas haec de Danais victoribus arma. (2)

D'après la même édition, je rappellerai encore une des inscriptions du coffre de Cypsélus, composée d'un hexamètre et d'un dactyle, en rejet ; or voici une imitation de cette inscription :

Tyndarides, cueillez, en ramenant Hélène,
Des lauriers.

Grotius, qui ne doute nullement de l'authenticité de toutes ces pièces, s'exprime en ces termes (*Anthologia graeca, cum versione latina Hugonis Grotii*, Ultrajecti, in-4°. Proleg., p. VII) au sujet de tels rejets: «Quia sensum saepe « unus versus non exprimeret, nec duos locus commode « reciperet, adjuncti saepe versui excurrentes pedes aliquot, « quod Pausaniae notatum, et in ipso Cypselino de Helena « a Tyndaridis recuperata, aliisque exemplis apparet. Fre- « quentissimum, ut pars versus caesuram usque adderetur, « idque repetitum fecit pentametrum.» (3)

(1) Delectus epigrammatum, etc., *Gothae*, in-8°. M DCCCXXVI, page VI (*Note d'Herbert*).

(2) Virgile, *Enéide*, V. 286, édition Benoist, t. I, p. 154.

(3) Dans les inscriptions grecques où l'on employait les hexamètres et les distiques, plus rarement l'iambe et les mètres lyriques, les libertés métriques étaient très grandes, surtout dans l'emploi des noms propres. Cf. Kaibel, *Epigrammata graeca*, 1877.

C'est là, en vérité, trancher lestement la question de l'origine du mètre élégiaque, par une hypothèse au moins hasardée. A cet égard, je m'en réfère plus volontiers au témoignage de Terentianus Maurus, qui ne regarde pas, lui, le hasard comme l'inventeur du distique :

Pentametrum dubitant quis primus finxerit auctor;
Quidam non dubitant dicere Callinoum ;

et à celui d'Horace :

Quis tamen exiguos elegos emiserit auctor,
Grammatici certant, et adhuc sub judice lis est.

Quoi qu'il en soit, le pentamètre est fort ancien, bien plus ancien que Callinus. En voici des preuves :

« Pausanias (I, 43) parle d'une inscription qu'il dit « avoir lue à Mégare sur le monument le plus ancien de la « Grèce. En effet, d'après le calcul de Larcher, ce monument « remonterait à l'année 1678 avant J.-C. L'inscription était « donc antérieure à Cadmus, et par conséquent pélasgique.» (Schoell, t. I, p. 81.)

Pausanias (1) raconte positivement qu'il a vu à Mégare, sous les deux statues décorant le tombeau de Corœbus, les *Elegia* les plus antiques qu'il connaisse en Grèce ; il ne nous les a pas transmis. On peut consulter, à l'égard de ce tombeau, Larcher, pag. 292 et suiv. du tom. XLVIII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, in-4°, 1810, et Chardon de la Rochette, *Mélanges de critique et de philologie*, 1812, in-8°, t. I, pag. 95.

« Parmi les inscriptions qu'on peut encore lire sur les monuments mêmes, on estime la plus antique un distique, gravé sur une colonne dorique striée, qui portait la statue d'un certain Ephanctos. D'après la forme des lettres, on l'estime antérieure aux Olympiades. Elle a été publiée par Clém. Biagi, dans *Monumenta graeca et latina ex Museo Jac. Nanni Veneti*, Romae, 1787, in-4° » (Schœll. T. I. p. 95).

(1) Pausanias, *Descriptio Graeciae*, graece, ex recensione M. Musuri. Venetiis, in aedibus Aldi et Andreae Asulani soceri, 1516, in-fol., pag. 32, ligne 28 et suiv.

Je lis cette inscription, suivant le fac-simile de Murr, *De papyris seu voluminibus graecis Herculanensibus*, Argentorati, 1804, in-4° ; et en la lisant, d'après la planche IIe, je l'ai traduite ainsi :

Diane, reçois d'Ecphantos l'offrande que tu vois : il t'apporte, avec ses prières, ces comestibles.

Après avoir traité de l'hexamètre et du distique, il me reste à dire quelques mots de l'iambe. Grotius, dans l'ouvrage précédemment cité, en parlera mieux que moi : « Iambi « senarii recti ab Archilocho demum, quales in Peloponnesi « et Ioniae disterminatione, et parte ultima inversi, quos « claudicantes dicimus, ab Hipponacte coeperunt, ut a « Phalaeco hendecasyllabi. Nec ferme alia versuum genera « inscriptionibus frequentata. »

Archiloque et Hipponax, étant, relativement, modernes, il n'y a pas lieu, dans ces pages consacrées aux commencements de l'inscription chez les Grecs, de s'arrêter davantage sur les pièces en vers iambiques.

Telle était la poésie légère, si l'on peut alors l'appeler ainsi, des Grecs à son berceau ; et, en vérité, les épigrammes citées ci-dessus, ne sont que des inscriptions, dans toute la rigueur de l'étymologie, attestant ce qui doit être attesté, rien que ce qui doit être attesté, tout ce qui doit être attesté (1).

Les épigrammes attribuées à Homère par le Pseudo-Hérodote, et le *Peplus* d'Aristote, qui que soit que cet Aristote, pastiches de la manière archaïque, nous fournissent des matériaux précieux pour l'étude de cette première période. A l'aide de ces petits poèmes, on peut juger, approximativement, et par comparaison, des œuvres que le temps nous a ravies.

C'est vers la fin du VIIe siècle avant J.-C., que l'épigramme grecque atteignit toute la perfection dont elle

(1) Ce que dit Herbert des origines de l'épigramme grecque en s'appuyant beaucoup sur l'autorité, assez médiocre aujourd'hui, de Schœll, est plutôt faible. Les premiers renseignements précis sur les inscriptions grecques remontent seulement au VIIe siècle (cf. James Gow et S. Reinach, *Minerva*, Paris, Hachette, 1891, p. 3.)

est susceptible, alors que Solon, récitant au peuple d'Athènes sa célèbre élégie, ravissait tous les suffrages par ses mâles accents, et rendait à sa patrie l'énergie, la gloire et Salamine. Elle brilla de tout son éclat, pendant près de trois cents ans : car l'épitaphe des guerriers morts à Chéronée, insérée par Démosthène dans sa harangue pour Ctésiphon, soutient dignement le parallèle avec les plus beaux morceaux de Tyrtée, d'Archiloque, de Sappho, d'Erinne, de Mimnerme, de Solon.

Erinne, Anacréon et surtout Simonide, dont il nous reste une centaine d'épigrammes, Platon, Mnasalque, Nossis, Anyte, justifient tous les éloges que leur prodigua l'antiquité : et ce n'est pas sans étonnement que j'ai lu dans Schœll (t. II, p. 130) : « Une trentaine d'épigrammes sont attribuées à Platon, et sans fondement. » Il est vrai, que quelques-unes de ces pièces, d'une nature au moins étrange, contrastent singulièrement avec l'idée que se forment du disciple de Socrate, ceux pour qui le divin Platon est une divinité voilée. Mais Voltaire, bon appréciateur et fin critique, s'est montré moins sceptique, qui a traduit, avec un admirable talent, deux des poèmes du fils d'Ariston :

Sur Laïs, qui remit son miroir dans le temple de Vénus.

Je le donne à Vénus puisqu'elle est toujours belle :
Il redouble trop mes ennuis :
Je ne saurais me voir dans ce miroir fidèle
Ni telle que j'étais, ni telle que je suis.

Sur une statue de Vénus.

Oui, je me montrai toute nue
Au Dieu Mars, au bel Adonis,
A Vulcain même, et j'en rougis :
Mais Praxitèle, où m'a-t-il vue ?

Voici deux autres épigrammes de Platon, traduites par M. Victor Le Clerc (1) :

(1) *Morceaux choisis de Platon*, Préface. (*Note d'Herbert*).

Un homme, en se pendant, fait tomber un trésor,
Laisse la corde, et va le prendre ;
L'avare, à son retour, ne trouvant plus son or,
Trouve la corde, et va se pendre.

Muses, disait Cypris, adorez ma puissance,
Ou j'arme mon fils contre vous.
Va, répond Uranie, on craint peu sa vengeance ;
Ses ailes tombent devant nous.

L'épigramme suivante de Platon a été rendue d'une manière très délicate par Fontenelle, qui, traduisant pour des Français, substitue Agathis à Agathon :

Lorsqu'Agathis, par un baiser de flamme,
Consent à me payer des maux que j'ai sentis,
Sur mes lèvres soudain je sens venir mon âme,
Qui veut passer sur celles d'Agathis (1).

[Tous les épigrammatistes antérieurs à Alexandre tracent de l'âme hellène une image plutôt noble et majestueuse. Ils expriment, avec leur habileté d'artistes exquis, des sentiments élevés et purs qui leur sont personnels et qu'ils ont ressentis.] Que si l'on prétendait par des citations isolées, restreindre cet éloge, je répondrais que l'exception prouve la règle. Car ce que j'affirme, ne regarde pas tels ou tels poètes, en particulier, mais concerne l'époque, en général, et le caractère de l'époque.

De l'an 300 avant J.-C., approximativement, à l'an 400 de l'ère chrétienne, la poésie légère des Grecs se distingue généralement encore par la correction du style et la délicatesse des pensées ; bien que, souvent, elle change sa simplicité primitive en afféterie, devienne prétentieuse, ampoulée, maniérée, contournée, recherche les faux brillants, les jeux de mots et les pointes. Ce fut depuis lors que l'épigramme grecque, à l'exemple de l'éloquence, traita des sujets feints, s'exerça péniblement à composer des bagatelles difficiles, *difficiles nugas*. Les poètes épigrammatistes

(1) Pétrone a imité cette épigramme. Cf. Pétrone, *Œuvres complètes*, éd. Héguin de Guerle, Paris, Garnier, p. 275.

grecs n'ont d'ordinaire plus rien d'original : ils sont même fréquemment imitateurs, ou copistes, pour ne pas dire plagiaires. On les voit se prostituer à la flatterie, et remplacer la vérité par l'hyperbole, on les voit, non pas « d'un trait plaisant aiguiser l'épigramme, » mais lancer un venin mortel, et déchirer de morsures cruelles. Chez beaucoup, plus ou peu de vénération pour les Dieux, plus ou peu de respect pour les bonnes mœurs : mille symptômes annoncent une société sur son déclin,marchant à la décadence.

Pourtant il ne faut pas croire que ces altérations se soient manifestées partout, ni toutes à la fois, immédiatement après l'époque désignée : il y eut gradation, et changements successifs, ainsi que dans les mœurs et la langue. Au reste, jusqu'au règne de Théodose, on trouve des pièces de poésie aussi purement écrites que bien pensées, et qui, encore que chacune d'elles porte le cachet de l'époque où elle fut composée, méritent notre estime sous bien des rapports.

C'est aux épigrammes de cette troisième période que j'appliquerai la décision d'un juge irrécusable : « Les épi« grammes grecques, dit Voltaire, sont pour la plupart « fines et gracieuses. » Et certes Voltaire se connaissait en grâce et en finesse (1).

Le cinquième siècle après J.-C. paraît avoir produit peu d'épigrammatistes ; pourtant on peut citer Ablabius Illustrius, Claudien, Cyrus, Marinus, Nil le scholastique, Palladas, Proclus, Synésius, évêque de Ptolémaïs.

Sous Justinien, avec Agathias, le consul Macédonius, Paul le Silenciaire, Rufin, etc., l'épigramme grecque jette un dernier éclat, mais, en même temps, elle prend une couleur nouvelle.

A toute époque, les littérateurs grecs se sont modelés sur leurs auteurs classiques ; ils ont reproduit, plus ou moins heureusement, le langage d'Homère, de Sophocle, d'Euripide, de Platon ; mais jamais, que nous sachions, sinon au VI[e] siècle après J.-C,, ils ne s'inspirèrent des Latins. Or, pour les contemporains de Tribonien, presque

(1) Herbert avait à tort, dans son discours sur l'*Epigramme*, *supra*, attribué ces paroles à Labruyère.

tous légistes ou *scholastiques*, comme on disait alors, il faudrait retourner le vieil adage de la sorte : « *Qui nescit latinè, caecutit in graecis.* » En effet, ils imitent Catulle, Properce, Tibulle, et prêtent aux mots grecs les significations métaphoriques des équivalents latins. C'était là une alliance tardive ! Au reste, ce mélange, cette confusion des deux idiomes chez des écrivains, nourris, d'ailleurs, de la plus saine antiquité hellénique, est un phénomène linguistique digne de l'attention de la philologie et de l'histoire : et nous regrettons que les bornes étroites de cet essai ne nous permettent pas de nous y arrêter plus longtemps.

Un fait à remarquer, dans la plupart des épigrammes byzantines, c'est que l'inspiration générale est toute païenne ; et, bien que les poètes soient chrétiens, on ne voit guère de différence de ton entre eux et les plus anciens poètes grecs. C'est à Constantinople qu'est né et que s'est développé pour la première fois ce paganisme littéraire, qui a fleuri depuis à diverses époques (1). Cette remarque s'applique surtout aux versificateurs du siècle de Justinien.

Je remarquerai encore que c'est principalement à partir du VI[e] siècle, qu'il est besoin, pour l'épigramme grecque, d'une définition fort élastique, telle que : « une pièce de vers, ordinairement courte, sur un sujet quelconque. » Car lisez, par exemple, Agathias, Paul le Silenciaire, Eratosthènes, etc ; et, sous le nom d'épigrammes, vous trouverez des anecdotes dignes de l'Almanach de Liège (Brunck, *Analecta*, t. III, p. 56, 57, 58, 59, 60) ; vous trouverez des lettres amoureuses (Brunck, *Analecta*, t. III, p. 42, § XXV ; p. 84, § XLII) ; des contes Milésiens, (Brunck *Analecta*, t. III, p. 37, § XI ; p. 40, § XVIII ; p. 73, § VIII ; p. 75, § XII ; p. 123, § II) ; une scène de vendange, tableau de genre (t. III, p. 42, § 24) ; l'histoire d'une partie d'échecs t. III, p. 60, § LXXII), etc. Et notez que je dis principalement, car pareille observation ne serait déplacée presque à aucune des époques précédentes, sauf la première.

J'ajouterai qu'au VI[e] siècle l'invention est nulle, que les pensées et les sentiments rampent à terre, dans une

(1) A. Chassang, *Dictionnaire Grec-Français*, Paris, 1872, préface, p. 27 (*Note d'Herbert*).

sorte d'abjection, ou, du moins, de vulgarité repoussante. Souvent tout est bas, à la fois, le sujet, les idées, les expressions ! Doit-on appeler cela du « réalisme », des œuvres de Courbet, de Carpeaux ? Peut-être.

Agathias, par exemple, décrit des latrines avec une complaisance marquée, compare ignoblement, et en détail, les faciles déjections alvines du laboureur aux évacuations si laborieuses de l'opulent citadin, et déclare que tous les raffinements de la cuisine se métamorphosent finalement en poudrette. Une fois il est grandement amoureux, mais, en homme positif, affirme, aussitôt, qu'il ne songe nullement à épouser sa belle, qui n'est pas riche ! Dans l'amour, en effet, il ne semble voir, avec ses contemporains, que l'acte matériel et le plaisir physique. En cet avocat, vraiment, on trouve, tour à tour, le langage trivialement cru et précis de l'apothicaire Diafoirus, et le risible égoïsme de M. Jourdain, craignant de gàter son habit neuf. Rufin lui, sachant enceinte sa jeune maitresse, encore fille, qui était sa voisine, se demande, sans vergogne, s'il ne ferait pas mieux de quitter la ville et de prendre la fuite : le plat coquin ! Rufin, autre part, décrit longuement les appas secrets de trois fillettes, qui l'ont pris pour juge de ces sortes de charmes, et se compare à Pàris. De dégoût je m'arrête.

Au reste, il est juste d'avouer que la période précédente avait légué aux bas siècles plus d'un triste modèle, témoin ce morceau de Nicarque :

« Philomène, n'écoute pas ta mère ; et, quand je m'en « irai, quand une fois je serai hors de la ville, loin de tenir « compte des moqueurs, moque t'en toi-même, et fais encore « pis que moi. Ne néglige aucun moyen de gagner quelque « chose ; soigne-toi ; et me mande sur quel joyeux rivage « tu auras abordé. Mets de l'ordre dans tes affaires ; songe « à payer le loyer de ta maison, s'il te reste de l'argent, et « à t'acheter un manteau. Que si tu deviens grosse, tu « deviendras grosse, et accoucheras ; mais surtout point « de soucis ! L'enfant trouvera bien son père, lorsqu'il « parviendra à la puberté. »

Mais, pour en finir avec l'époque littéraire de Justinien,

je me contenterai, ici, de transcrire, l'opinion, peut-être un peu trop indulgente, du célèbre Jacobs :

« Inter hos versificatores unus et alter fuit, qui, cum se « ad melioris aevi poetarum imitationem dedisset, carmina scriberet supra suae aetatis captum elegantia (1). »

« Et epigrammatum quoque sextum post Christum « saeculum, et Justiniani potissimum aetas laetum proven- « tum habuit. Hoc enim aevo floruerunt [permulti poetae]. « Qui omnes, optimorum poetarum lectione imbuti, quum « se ad epigrammata scribenda dedissent, neque ullum fere « argumentum eorum quae veteres versibus tractarunt, « intentatum reliquissent, plurima concinnaverunt, quae « saeculi vitia, optimo cuique inhaerentia, multis virtutibus « compensarunt (2).

Dans le reste du moyen-âge, les Muses dorment d'un sommeil profond : plus de poésie ! (3) à moins qu'on ne veuille donner ce nom à des vers tels qu'on en peut lire dans quelques chapitres des Anthologies, dans les *Anecdota Graeca Parisiensia* de feu le Dr I.-A. Cramer, dans les *Anecdota Graeca* de M. P. Matranga, et surtout dans le

(1) *Animadversiones in Epigrammata*, etc., 1798, t. I. p. L.

(2) *Delectus epigrammatum*, etc., 1826, in-8°, p. XIV.

(3) Herbert se trompe en disant qu'au moyen-âge byzantin, il n'y a plus de poésie. Le cardinal Pitra a montré que l'hymnographie grecque chrétienne avait été d'une extrême richesse. Il a exhumé de ce monde byzantin sur lequel pèse depuis des siècles un injuste dédain, plus de vingt-cinq poètes religieux dont le nom était oublié et qui gisaient ignorés dans cette vaste nécropole de la littérature byzantine. Ce sont les poètes liturgistes de l'Eglise grecque, les *mélodes*, moines pour la plupart, du cinquième au neuvième siècle, Anastase, Sergius, Elie, Oreste, saint Théodore, Joseph de Thessalonique, Photius et Romanus, le premier et le plus illustre à propos duquel un critique allemand, Krumbacher, a pu écrire : « L'histoire littéraire le célèbrera peut-être comme le plus grand des poètes religieux de tous les temps ». — Cf. Dom Fernand Cabrol, *Histoire du Cardinal Pitra*, Paris, Retaux, 1893, ch. XVII, p. 262 : Cardinal Pitra, *Hymnographie de l'Eglise grecque*, Rome, 1876 ; *Analecta Spicilegio Solesmensi parata*, Parisiis, Jouby et Roger, 1876 ; t. I ; le P. Bouvy, *Poètes et mélodes, étude sur les origines du rythme tonique dans l'hymnographie grecque*, Nîmes, 1886.

Supplément à l'Anthologie grecque par N. Piccolos (1).

Ange Politien, mort en 1494, juge en ces termes l'épigramme des derniers siècles byzantins : «.... Composui « propemodum libellum graecorum epigrammaton : quae « soepe ut edam, familiares mei me rogant ; et pertinere « dicunt, — ita enim mihi palpantur, — non ad Latinorum « modo, sed omnino ad saeculi gloriam, si Latinus homo « tam diu jam dormientes excitet Graecas Musas. Non « enim poema reperitur ullum citra sexcentos annos a « Graecis conditum, quod patienter legas. Sunt hodie tamen « unus et alter, qui nonnihil dicuntur conari, quanquam « adhuc non appareat. Ut igitur hos ipsos vel evocem, vel « irritem, etc (2). »

Toutefois, comme le fait remarquer M. A. Chassang, le génie grec n'est pas tellement éteint qu'il ne jette encore dans cette époque quelques lueurs fugitives et quelques vives étincelles ; et la langue, au moins, se conserve dans une pureté relative : car le mauvais grec de ce temps est bien supérieur au mauvais latin qui se parlait dans l'Occident.

Au XVIe siècle, l'épigramme grecque renait ; les doctes la cultivent ; les gens du monde la prisent ; les princes l'ont en estime et la rémunèrent libéralement. Certains prétendent même que c'est une épigramme grecque qui commença la fortune d'Amyot, depuis évêque d'Auxerre et grand aumônier de France. Le XVIIe siècle s'exerce, encore, à l'épigramme grecque ; et les siècles qui suivent, ne l'abandonnent pas entièrement.

De là force épigrammes grecques modernes qui ne sont guère lues. On en trouve partout ; et il ne faut, pour ainsi dire, que tirer des rayons d'une bibliothèque, un volume du XVIe ou de la première moitié du XVIIe siècle, pour rencontrer, aux premières pages, de telles poésies qui se sont glissées aussi en bien d'autres lieux. Or, notez que je

(1) N. Piccolos. *Supplément à l'anthologie grecque contenant des épigrammes et autres poesies légères inedites, précede d'observations sur l'Anthologie*, Paris, 1853.

(2) A. Politiani *Epistolae*, Lib. V, 9, Codro Bononiae agenti.

ne parle, ici, ni de Jean Lascaris, ni d'Ange Politien, ni de Joseph Scaliger, ni de Daniel Heinsius, ni de notre Ménage, qui ont publié, séparément, chacun leurs propres œuvres. Car c'est, spécialement, au premier cahier d'un livre, — usage renouvelé de l'antiquité, — que se plaisait jadis l'épigramme grecque moderne. Une épigramme grecque était pour un volume une décoration !

J'étends le bras, et prends sur mon bureau un in-octavo au hasard :

« Iulii Caesaris Bulengeri Iuliodunensis *de Thea-*
« *tro*, etc. Libri duo. [Editio prima.] Tricassibus,
« M.DC.III. » (1)

Là, après la dédicace et l'avis au lecteur, se présentent sept épigrammes, dont cinq latines et deux grecques. La première des deux grecques est un dialogue anonyme entre Mnémosyne et Apollon, qui, interrogé, dit grand bien de Jules-César Boulenger, de Loudun, lequel a parcouru le cercle des connaissances humaines, est fort aimable, et a bonne réputation. La Muse répond qu'elle a connu, autrefois, Jules-César Boulenger, et voit avec plaisir qu'il continue à cultiver les lettres. Toute cette conversation a un goût de terroir !

La seconde, c'est un sixain grec traduit d'un précédent sixain latin de I. Caussin, docteur-médecin, par son fils, Nicolas Caussin : « Boulenger, ne sais-tu pas que tous les

(1) Jules-César Boulenger, jésuite, naquit à Loudun en 1558 ; il quitta la Compagnie de Jésus pour veiller à l'éducation de ses neveux. Il fut professeur à Pise où il fut appelé par le grand-duc de Toscane et où il enseigna pendant six ans. Puis il rentra dans la Compagnie de Jésus. Il serait mort en 1628. Il a écrit de nombreux ouvrages sur les antiquités romaines. La plupart de ces ouvrages ont été réunis dans : Julii Caesaris Bulengeri Juliodunensis, doctoris theologi, *Opusculorum systema*, duobus tomis digestum, Lugduni, sumptibus Antonij Pillehote, MDCXXI. La lettre dédicatoire de cet ouvrage au Cardinal Barberini est datée de Pise, mai 1620, et l'avis au lecteur, de Rome, octobre 1620. Le père de Jules-César Boulenger, Pierre Boulenger, était né à Troyes. Il fut l'élève de Tusanus. Il enseigna à Loudun. Scévole de Sainte-Marthe a fait son éloge. Cf. Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, Paris, 1699, t. I, p. 579-580 ; Dumoustier de Lafond, *Essais sur l'histoire de la ville de Loudun*, Poitiers, 1778, t. II : *Scaligerana*, Coloniae Agrippinae, apud Gerbrandum Scagen, 1667, p. 39 ; Michault, *Mélanges historiques et philologiques*, Paris, Tilliard, 1754, t. I, p. 164 et t. II, p. 41.

« théâtres anciens ont été détruits ? Combien donc tu « t'abuses, en prétendant nous les rendre ! Mais non, je « me trompe moi-même : ces théâtres revivent en ton « œuvre. .. »

Nicolas Caussin (1) était probablement un écolier du collège *Treco-Pithoeanum*, fondé par Pierre Pithou, dans sa propre maison ; et vraiment, au Lycée de Troyes, aujourd'hui, malaisément trouverait-on, sans doute, un jeune garçon translatant assez proprement, en vers grecs, des vers latins paternels. Utile renseignement donc pour la statistique champenoise !

Plus loin, une épigramme latine d'un Janus Pimontius nous apprend que Jules-César Boulenger était *concionator Regius* (2), ce que ne porte pas le titre de l'in-octavo. Et voilà, peut-être, de quoi enrichir une biographie !

Je laisse maintenant la parole à S. Chardon de la Rochette :

« Les deux épigrammes suivantes sont de Jean Lascaris et font partie de ses épigrammes grecques et latines imprimées à Bâle en 1537, in-8°, avec le traité de Polybe *de Re militari*. La première annonce que l'Empire d'Orient était déjà passé entre les mains des Turcs, et que la Grèce était asservie. Le style des deux annonce également l'âge où elles ont été composées ; mais comme l'une est touchante, l'autre piquante, je vais les traduire par respect pour la mémoire d'un homme qui a rendu tant de services aux lettres renaissantes :

Dialogue entre un passant et un mort.

« O toi qui dors d'un sommeil d'airain, dis-moi qui tu

(1) Le P. Nicolas Caussin, jésuite, né à Troyes en 1583, confesseur de Louis XIII, mort à Paris en 1651, laissant le *Parallèle de l'éloquence sacrée et profane* ; — la *Cour Sainte* ; — la *Vie de sainte Isabelle de France* ; — un *Thesaurus Graecae poeseos* ; — un traité *De symbolica Aegyptiorum sapientia*.

(2) Scévole de Sainte-Marthe, dans son éloge de Pierre Boulenger, fait mention de ce titre de Jules-César Boulenger, qu'il appelle « ce savant Prédicateur du Roy ». Cf. Scévole de Sainte-Marthe, *Eloges des hommes illustres*...., mis en français par G. Colletet, Paris, 1644, p. 370.

es, quel est ton pays, ta race ? — Khalles est mon nom. — Je connais ton aimable famille ; l'illustre Byzance est ta patrie : apprends-moi comment tu as perdu le jour à la fleur de tes ans ? — Je rougis de le dire ; mais.... tu l'exiges ? Sache que je suis tombé du haut d'un toit. Hélas ! cette circonstance est plus cruelle pour moi que la mort. Mars ne m'a pas moissonné dans les rangs destinés à repousser le joug appesanti sur cette Grèce si célèbre.... Quelle mort ignominieuse ! »

Dialogue entre un passant et un cheval.

« Que vois-je ? Deux chevaux attelés à la charrue ! — Tu ne te trompes pas, ce sont des chevaux ; et il y en a plus de deux. Cela t'étonne, Anchiales ? Ah ! tels sont les bienfaits de l'homme ! Le tumulte de la guerre, les chars, la mêlée, les blessures que nous fait le fer meurtrier. Cavaliers, que tardez-vous ? Jetez un frein à la bouche des bœufs, et faites-les voler rapidement au combat, tandis qu'endossant leur harnais, je traînerai le long de ces sillons le fer tranchant de la charrue. Mon maître, pourquoi appuies-tu l'aiguillon sur mes flancs ? Tu n'as besoin ni du fouet ni de l'épée pour hâter ma course. Que le taureau soit désormais ton coursier : le cheval, devenu bœuf, labourera ; ainsi chez l'homme tous les travaux seront intervertis.» (1)

Je n'ai sous la main aucun échantillon du XVIII[e] siècle, mais le hasard me fournit un spécimen du XIX[e]. Feu M. Ph. Lebas, a publié, en 1858, treize siennes épigrammes grecques, accompagnées d'une sienne traduction française, dans une « *Leçon d'ouverture de la conférence de langue et de littérature grecque à l'Ecole Normale Supérieure* », chez Lahure, in-8°. C'est une brochure de douze pages, dont trois pour les notes, trois pour le titre et la Dédicace. L'auteur a imaginé un petit drame non dialogué. Les élèves de l'Ecole se trouvent soudain en présence de Minerve, d'Apollon et des neuf Muses ; ils sont accompagnés eux-

(1) *Mélanges de critique et de philologie*, Paris, 1812, in-8°, t. 1[er], p. 243 et suiv.

mêmes, du Mystagogue et de l'Hiérophante. Chacun de ces personnages adresse une épigramme à ces jeunes gens ; le Mystagogue parle le premier; l'Hiérophante, le dernier. Calliope vante et recommande Homère ; Melpomène, Eschyle ; Thalie, Aristophane ; Polymnie, Pindare ; Clio, Hérodote et Thucydide ; Erato, Platon ; Terpsichore, Démosthène ; Uranie, Aristote ; Euterpe, Théocrite ; Apollon et Minerve approuvent fort ce qu'ont dit les Muses. Or, l'exécution est à peu près de la même force que l'invention.

Nul recueil général d'épigrammes grecques modernes des différents âges, des différents poètes, n'a été, que je sache, imprimé : c'est qu'aussi il serait très difficile de faire un tel recueil ! La plupart de ces petites pièces, en effet, se trouvent, je le répète, isolément, aux premiers feuillets de milliers de volumes, chacune en l'honneur de chacun de ceux qui ont mis ces volumes sur leurs pieds, et sont ainsi, à peu près, inséparables des ouvrages célébrés. Que de recherches, que de patiente exactitude, que de netteté, de clarté d'esprit, que de talent d'analyse, d'exposition, que de connaissances variées ne faudrait-il pas au compilateur-rédacteur ! Et puis, comme dit Perse, *quis haec leget ? Nemo aut pauci*. Et surtout, *quis emet ?*

En outre, sauf les faits historiques, plus intéressants pourtant qu'on ne le pense, une semblable collection ne contiendrait rien, ou à peu près, de fort spirituel, de fort élégant, de fort bien écrit. Car, il faut en convenir, si l'on ne recherche guère aujourd'hui ces épigrammatistes imitant l'antiquité hellénique, c'est qu'ils méritent médiocrement d'être recherchés ! A peine en pourrait-on citer deux ou trois entre mille : Marc Musurus, Ianus Lascaris, Ange Politien.

Et même nous avons vu plus haut en quels termes Chardon de la Rochette, juge compétent, s'exprime sur Jean Lascaris, « dont le style annonce l'âge où ses poésies ont été composées ». De Marc Musurus on ne cite guère que les 200 excellents vers placés par lui aux premières pages de son édition de Platon (1513), lesquels, rigoureusement, ne sont pas une épigramme. D'Ange Politien on n'a jamais vanté que deux petits poèmes, la *Vénus Anadyomène*, et

l'*Hermaphrodite*,traduits du prétendu Pulex,mais admirablement traduits.Daniel Heinsius et Joseph Scaliger,malgré cela, paraissent faire assez peu de cas de la Muse grecque d'Ange Politien.

Voici les preuves : « Politianus poetari quoque lingua Graecorum voluit. Ceterum haec poemata, pauca si excipias, illo ingenio destituuntur, quod in antiquorum epigrammatis elucet ; ut omittam pleraque ne graeca quidem satis esse. » (1)

Joseph Scaliger est plus sévère encore :

« Poteramus et edere nostra, appositis aetatis annis, ut fecit A. Politianus in suis graecis poematiis, quae praeter pauca digna erant, quae in adolescente potius amaremus, quam quae a seniore Politiano venditarentur. »(2)

Quant à Joseph Scaliger, La Monnoye a relevé soigneusement [*Menagiana*, I., p. 325-33., édit. de 1715.] toutes les fautes qui lui sont échappées, dans ses poésies grecques ; et, pour ma part, j'estime peu ses traductions de Martial, dont feu M. N.-E. Lemaire se serait bien passé de grossir son édition du poète de Bilbilis.

De nos jours, j'ai ouï dire qu'un professeur de Paris, M. Theil, auteur de divers ouvrages classiques estimés, avait écrit, dans sa jeunesse, des vers grecs goûtés de feu M. A. Villemain, le grand humaniste.

Au demeurant, ces essais de résurrection de l'épigramme grecque prouvent, du moins, combien le grec, à la Renaissance, était plus et mieux étudié qu'actuellement. Je m'explique ; ou, pour mieux dire, je laisse Villoison commenter ma pensée.

En 1776, on couronna à l'académie de Rouen, connue sous le nom de *Palinods*, une paraphrase en vers latins, du cantique de Moïse, que Villoison avait envoyée au concours. On la trouve avec l'extrait d'une lettre de remerciements adressée au secrétaire de cette Académie, le

(1) DanielHeinsius, dans la dédicace mise en tête de son *Peplus Graec. epigram.*, qu'on peut voir dans ses *Poematia*, p. 28.

(2) Josephi Scaligeri *Epistolae*. Lib. I, p. 1, Lugduni Batavorum, 1627.

23 Décembre de cette année, page 30 et suivantes du *Recueil de pièces lues dans les séances publiques de l'Académie établie à Rouen, sous le titre de l'Immaculée Conception*, 1784, in-8°. « Je suis bien éloigné, dit-il, dans cette lettre, « de me piquer d'être poète latin ; je n'ai ni le temps, ni « les talents nécessaires pour me livrer à cette partie, mal-« heureusement trop négligée aujourd'hui, comme toutes « celles qui tiennent à l'érudition. J'ai fait autrefois, sans « la moindre prétention, une foule de vers latins, et surtout « de vers grecs, non pour être poète dans ces langues, mais « pour entendre les poètes qui les ont parlées. Je crois, « Messieurs, qu'il faut avoir beaucoup écrit dans une « langue, pour pouvoir en acquérir la parfaite intelligence, « et surtout pour en sentir les beautés et les finesses.» (1)

Je partage, en tout point, l'opinion du savant Villoison, et ne vois guère dans les vers grecs modernes que des exercices de langue, mais d'excellents exercices !

Cependant quelques-unes de ces compositions de la Renaissance peuvent piquer la curiosité ; telles sont celles que je trouve écrites, à la main, sur les dernières pages d'un exemplaire de l'Anthologie grecque, chargé d'annotations manuscrites du XVI[e] siècle, de l'édition de Henry Estienne, 1566, lequel prendra place dans les rayons de la Bibliothèque de la rue Richelieu. Elles appartiennent à la dernière moitié du XVI[e] siècle. Il y a l'aventure d'Androclès et de son lion ; des imprécations contre les puces ; la description d'un combat de coqs ; la mort de Milon ; deux pièces sur le trépas de Nostradamus ; un morceau attribué à Portus (2) ; six vers de compliments à Henry Estienne, sur son *Thesau-*

(1) Cf. Chardon de la Rochette, *Mélanges de critique et de philologie*, Paris, d'Hautel, 1812, t. III, p. 9.

(2) Portus de Candie fut élevé chez la duchesse de Ferrare, s'établit à Genève en 1561, reçut la bourgeoisie en 1562 et fut nommé dans le courant de la même année à la chaire de grec. Il a laissé quelques ouvrages estimables, tous écrits en latin, des commentaires sur Pindare, Xénophon, Thucydide, un traité sur l'origine de la tragédie, une adaptation des Psaumes de David en vers grecs. Ce fut Isaac Casaubon qui lui succéda dans sa chaire de grec. Son fils, Aemilius Portus, enseigna aussi le grec à Lausanne et à Heidelberg — Cf. Virgile Rossel, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, Genève, 1889, t. I, p. 417 ; *Scaligerana*, Coloniae Agrippinae, 1667, p. 193.

rus; six autres vers adressés à Portus ; un envoi à Théodore de Bèze, 1568 ; un autre envoi à François Portus, 1568. Toutes ces épigrammes retouchées, corrigées, semblent être des minutes d'une même main ; et il se peut que l'écriture reconnue révèle, un jour, l'auteur du commentaire manuscrit.

En résumé, des temps héroïques à 500 avant J.-C., premier âge;—de 500 a 300 avant J.-C.,âge d'or; — de 300 avant J.-C, à 400 après J.-C., épanouissement et décadence ; — de 400 à 600, sorte de renaissance; — de 600 à 1453,décrépitude de l'ancienne épigramme grecque ;—à partir de 1453, pastiches, contrefaçons, imitations, heureuses parfois, d'ordinaire malheureuses.

Une remarque à faire en terminant ce chapitre, c'est que la collection des épigrammes grecques anciennes, embrasse un espace de plus de deux mille ans.Elle offre une riche galerie de tableaux de tous les âges, de tous les genres. L'histoire, les coutumes, la mythologie, les arts, les grands hommes, les nouvelles inventions, les édifices célèbres, les monuments, les époques remarquables, y trouvent leur place ; et chaque sujet d'ordinaire y est traité avec une précision et une netteté qui enchantent : *Illud supra caetera miror,* dit Grotius [Anth., t. I., prol.],*quod res artium, quae soluto quoque sermone tractari vix se patiuntur, sub versuum leges ita aperte libereque veniant. Nusquam aeque observes ubertatem illam graeci sermonis, cui Latini toties invident, et quod Horatius dixit, datum illis ore rotundo loqui, aut quod Martialis, nihil illis negatum.*

En un mot, même après le *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce,* après tous les travaux plus récents de la curieuse Allemagne, je suis persuadé qu'une « étude » du peuple grec, tirée exclusivement des épigrammes grecques, paraitrait faite sur des « mémoires particuliers. »

III.

DES EPIGRAMMATISTES GRECS ANCIENS.

Ecrire les biographies des épigrammatistes grecs anciens, distinguer les uns des autres les homonymes, marquer l'époque approximative où chacun a vécu, déterminer l'âge probable des pièces anonymes,—tout cela malgré les recherches de Reiske, de Fabricius, de Schneider, de Jacobs et de Schœll, est encore à faire. Or, voici dans quelles conditions se présente la tâche à exécuter.

Mais,tout d'abord,je préviendrai une objection possible. L'Antiquité, sans doute, a dû connaître et nous transmettre les noms d'auteurs des pièces écrites sur le papyrus et le parchemin, mais quel moyen avait-elle de savoir qui avait composé les épigrammes gravées sur le bois, le bronze,le marbre,la pierre?Voici la réponse. De même qu'un monétaire signe son travail, de son nom, sur l'airain, l'argent, l'or ; de même un poète,au temps passé,signait également,sur le bois,le marbre,le bronze, son œuvre de son nom ; et le burin plaçait d'ordinaire ce nom au-dessus des vers.

Une épigramme de Simonide, en l'honneur des Mégariens morts dans la guerre des Perses, publiée pour la première fois, par Boeckh, en 1818, et, plus tard, dans son *Corpus Inscriptionum Graecarum* I., p. 553., n° 1051, porte en tête,sur la pierre, le nom de l'auteur. Ce n'est pas, il est vrai, le marbre original, du V[e] siècle avant J.-C. : il avait été gâté par le temps, dit le Pontife(?) Helladius, qui, probablement à l'époque de la domination romaine, l'a copié avec ses formes archaïques, sur une plaque nouvelle,

substituée à l'ancienne. Pausanias (Liv. I, 43, 2.), vers 165 après J.-C., trouva à Mégare, lorsqu'il visita la Grèce, le marbre original, ou bien notre copie. (1)

Cette pieuse restauration d'Helladius, cette reproduction scrupuleusement fidèle, sauf quelques fautes d'orthographe échappées au lapicide, prouve, ici, aussi bien que le ferait le monument primitif même, l'ancienneté de la coutume, et montre, en outre, dans l'antiquité, chez les générations successives, le soin de la conservation des documents d'autrefois.

Le nº 16 de l'*Appendice* de l'Anthologie Palatine (édit. de 1813-17, t. I, p. 759), provenant du colosse de Memnon, nous offre, en tête d'un sixain, le nom d'Asclépiodote (2).

Je ne sais si Dorville (*Ad. Charit.* p. 385, *Sicul*, p. 564), a copié sur la pierre originale la pièce 69, signée PROCLVS, du même Appendice ; mais, bien certainement, les pièces 55, 56 du même Appendice, attribuées à NICOMÈDE, ont été imprimées d'après le marbre authentique par Falconieri (*Inscrip. Athl. Rom.*, 1668).

Le nº 51 du même Appendice est signé MARCELLVS ; c'est une des fameuses inscriptions du tombeau de Régilla, femme d'Hérode Atticus. (3)

Ces exemples montrent suffisamment qu'il a été possible à Polémon, à Mnestor, à Alcétas, à Apellas de Pont, à Aristodème, à Philochore, à Néoptolème de Paros, aux premiers collectionneurs d'épigrammes dont je parlerai plus bas, de donner avec une certitude relative, dans leurs recueils, les vrais noms des anciens épigrammatistes et de léguer, ainsi, ces noms à la postérité.

Les temps suivants, comme déjà je l'ai fait remarquer, n'offrent, à cet égard, aucune difficulté sérieuse. Du reste, cette seconde antiquité suivait les traces de la première,

(1) Cf. Simonides Ceus, *Carminum reliquiae*. Edition F.-G., Schneidewin, Brunsvigae, 1835, in-8º, p. 159.

(2) Voy. Letronne, *Journal des Savants*, 1831, p. 366.

(3) Voy. Visconti, *Inscrizioni greche triopee, ora Borghesiane, con versioni e osservazioni*, Roma, 1794, petit in-fol

comme nous venons de le voir, en inscrivant pareillement sur les monuments les noms d'auteurs.

Revenons présentement à la question posée : la biographie des Epigrammatistes grecs anciens.

Leurs noms, nous les trouverons dans les recueils — ou seuls : *Callimaque;*—ou accompagnés d'une désignation de pays, etc. : *Philippe de Thessalonique, Julien, ex-préfet d'Egypte, Agathias le Scholastique,* ; — ou indiqués en façon dubitative : *Théocrite, Léonidas de Tarente, selon d'autres.* Plusieurs morceaux sont,de fait,pour nous anonymes, sous le titre ou d'*Adespota* (sans maîtres), ou d'*Adèla* (douteux); plusieurs n'ont pour lemme que *Autre;* et alors doit-on les regarder comme l'œuvre de l'auteur de l'épigramme précédente ? Quelques-unes,même, n'ont absolument aucun titre.

Le lecteur comprend, d'abord, sans que j'appelle spécialement là son attention, toutes les recherches historiques qu'exigent ces appellations nues, ou à peu près.

Que de volumes donc à remuer ! Que de passages grecs à étudier ! à discuter ! Que de délicats rapprochements à faire pour réfuter une erreur, arriver à la vérité ! Souvent, pour déterminer, seulement, la simple identité, un lieu, une époque ! Et puis, entre deux auteurs offerts au choix, entre Théocrite, par exemple, et Léonidas de Tarente,pour lequel se déterminer ? Ici, il s'agit rarement d'histoire proprement dite ; il s'agit d'esthétique grecque ; il s'agit de linguistique grecque, de mots de tel ou tel âge, combinés de telle ou telle façon. Or, un tel examen était, même pour les grammairiens anciens, parfois contemporains, le *nec plus ultra* de leur art. Et n'est-il pas, pour les modernes,encore bien plus difficile? Et combien cet examen sera infiniment plus difficile, s'il faut opter, non plus entre deux ou trois versificateurs, mais entre mille, reconnaître à sa manière un auteur dont le nom défiguré, Agathias, par exemple, confondu avec *Adèlon*, est tombé dans les douteux ! C'est cependant là une tâche qu'un Ruhnkenius, peut-être, mais un Ruhnkenius seul, aurait exécutée.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans sa vie écrite

par Wyttembach (*Opuscula*,etc., 1821, p. 731) : « Plurimum « sane valet cum ad judicandum, tum ad emendandum, « frequenti lectione scriptoris cum eo familiaritatem con- « trahere, ejusque dicendi cogitandique forma et quasi « sono tritas aures et sensum exercitatum adferre ; ut « quovis loco memoria menti statim subjiciat, quid scrip- « toris consuetudo et ingenium postulet, quid respuat. « Hanc facultatem ita tenuit Ruhnkenius, ita scriptoris « cujusque formam rationemque animo perceptam impres- « samque habuit ; ut non modo spuria quaevis primo obtutu « animadverteret, sed multis multorum scriptorum locis « sine illorum nomine deinceps positis, veluti in Stobaeo, « sentiret continuo cujus scriptoris quisque locus esset : « et in Anthologia, Epigrammata, quodcumque auctoris « nomine omisso extaret, semel eo lecto statim intelligeret « non solum qua ex aetate, antiqua, media, an postrema, « sed quod longe majus, cujus Poetae esset, ex eo adeo « genere Poetarum, quorum non nisi paucissima supersunt « epigrammata ; quorum proinde quod cujusque sit, « difficillimum est judicare. »

On me permettra de préférer les preuves historiques à cette espèce de divination, qui pourtant a bien son utilité, et, parfois, sa certitude.

Dans le chapitre suivant, j'indiquerai de quelle manière une certaine quantité d'anonymes, provenant indubitablement de telle ou telle collection ancienne, peuvent être rapportés à une date approximative, antérieure, du moins, à la formation de la collection. Ce n'est pas là, il est vrai, résoudre le problème ; mais c'est un commencement de solution, c'est un grand pas de fait. Il paraît que Brunck, avec le seul recueil de Planude, et des extraits de celui de Constantin Céphalas, se réservait d'employer ce moyen, à l'occasion, s'en promettant d'heureux résultats. Or, notons que l'âge d'un bon nombre de poètes serait aisément déterminé de la même façon.

Ecoutons les propres paroles de Brunck, *Analecta*, t. I, p. xxj : « Quae hujus editionis sint vitia, quid in ea deside- « randum sit, et probe scio et recenserem enucleate, ni « satius ducerem istud judicium eruditorum arbitrio per-

« mittere. Hoc tamen monebo illius dotem non minimam « futuram fuisse, si ea serie, quam nectere destinaveram, « cujusque quantum sit momentum, superius declaravi, « attentiori cura carmina haec disposita fuissent ; quod « non solum de iis, quae suis auctoribus tributa sunt, intel- « ligi volo, sed de iis etiam, quorum ignoti auctores, quae « pleraque non magno labore ad eumdem temporum ordi- « nem digeri possent. Hoc quin, ut mihi constitutum fuerat, « exequerer, obstitere partim nimia festinatio, inductaque « rerum oblivio e frequentibus diuturnioribusque operis « intermissionibus, tum quia defuit mechanica quaedam « industria, quae ad praefiniendum ordinem adhibenda « erat, cujusque rationem, multo quam res postulabat « serius, adverti. Facta mihi novorum subsidiorum spe « satis certa, unde, ni promantur incognita quaedam, haec « saltem jam nunc vulgata emendari poterunt, si « consilio meo faverint eruditi aliquot viri, quorum benevo- « lentiam pro hujus moliminis praemio mihi conciliatum « iri vehementer opto, editionem hanc aliquando instau- « rabo. »

Ce que Brunck n'a pas fait, personne, depuis près de cent ans, ne l'a entrepris ; et cependant la route est tracée !

La dissertation la plus remarquable que je connaisse sur l'âge des poésies anonymes à fixer ainsi, est : Francisci Passovii *de vestigiis coronarum Meleagri et Philippi in Anthologia Constantini Cephalae*, Vratislaviae, 1827, in-4°. La plus récente que j'aie lue, c'est l'article de M. Weigand : *De fontibus et ordine Anthologiae Cephalanae*, dans le *Musée Rhénan* de 1844.

Telles sont donc les ressources que le futur historien chronologue des Epigrammatistes grecs, trouvera à sa disposition. Telles sont les difficultés qu'il rencontrera, sur sa route ; et je ne les ai pas énumérées toutes. Quant à moi, loin d'entreprendre cette nouvelle et longue carrière, je crois, ici, avoir fait assez, en donnant un aperçu succinct des travaux à exécuter et des biographies, à écrire :

. . . . *atque aliis post commemoranda relinquo.*

Nous, tout en regrettant que les bornes étroites de ce travail ne permettent pas d'aborder un sujet si intéressant et si neuf, *intentatum opus,* nous donnerons ici une simple liste des épigrammatistes grecs.

Ablabius Illustrius. Vécut au Ve siècle.
Acératus (le grammairien). ? (1)
Addée (ou Adée). ?
Adrien (l'empereur).
Admète. Vécut à la fin du premier siècle ou au commencement du second siècle après J.-C.
Agathias (le Scholastique). Voyez ci-après.
Agis. ?
Alcée de Mitylène (2). Vécut du temps de Philippe, fils de
Alcée (de Messène). Vécut probablement sous Auguste.
Démétrius.
Alexandre (Etolien) (3). L'un des sept poètes tragiques de la Pléiade.
Ammianus. Vécut probablement à la fin du premier siècle et au commencement du second siècle après J.-C.
Ammonius. Vécut probablement sous Arcadius et Honorius.
Anacréon (le poète lyrique).
Anastase (le bègue). ?
Andronique. ?
Antagoras. Vécut sous Antigone Gonatas.
Antigone (de Caryste). Florissait sous Ptolémée Philadelphe.
Antimaque (de Colophon) (4). Vécut vers la 93e Olympiade.
Antiochus. ?
Antipater de Sidon. Florissait vers la 168e Olympiade.
Antipater de Thessalonique. Vécut sous Auguste.

(1) ? Signe de doute.

(2) Cf. Alcaeus Mytilenaeus, *Reliquiae*, ed. Aug. Matthiae, Lipsiae, 1827, in 8°.

(3) Cf. Alexander Aetolus, *Fragmenta* collecta ab A. Cappelmano, Bonnae, 1830.

(4) Cf. Antimachus Colophonius, *Reliquiae*, Rec. C. A. J. Schellenberg. Accessit epistola Fr. A. Wolfii, Halae, 1786, in-8°.

Antiphane (de Macédoine). On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Philippe.

Antiphile (de Byzance). On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Philippe,dont il fut contemporain.

Antistius. ?

Arrius Antoninus. ?

Antonius (Argien). ?

Anyte. Vécut peut-être vers le temps d'Alexandre-le-Grand.

Apollinarius. ?

Apollonidas. Vécut sous Auguste.

Apollonius (le grammairien) ?

Arabius(le Scholastique).Vécut probablement sous Justinien.

Aratus (de Sole). On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre

Arcésilaüs. Philosophe, fondateur de la seconde Académie.

Archélaüs. Vécut probablement sous Alexandre-le-Grand et sous le premier des Ptolémées.

Archias. ? (1)

Achiloque (2). Le poète satirique.

Archimèle. Vécut probablement vers la 140e Olympiade.

Aréthas. Archevêque de Césarée. Vécut vers 920 après J.-C.

Argentarius (Marcus). ?

Aristide (le Rhéteur). Florissait sous Adrien et les Antonins.

Ariston. ?

Aristoclès. ?

Aristodème. ?

Aristodicus. ?

Aristote. Le Philosophe.

Artémidore (le grammairien). ?

Artémon. ?

Asclépiade. Il y eut plusieurs épigrammatistes de ce nom.

Asclépiodote. ?

Asinius Quadratus. Vécut probablement du temps de Sylla.

Astydamas. Poète tragique, disciple d'Isocrate.

(1) Cf. Théodore Rèinach, *De Archia poeta*, Parisiis, 1890, in 8°.

(2) Archilochus, *Reliquiae*. Coll. et ed. Ign. Liebel, Vindobonae, 1818, in-8°.

Athénée. ?
Automédon. Vécut probablement dans le premier siècle après J.-C.
Bacchylide (1). Neveu de Simonide.
Barbucalle (Jean). Vécut vers 551 après J.-C.
Bassus (Lollius). Vécut vers 771 après la fondation de Rome.
Bésantinus. ?
Bianor (2). Vécut probablement sous Auguste et Tibère.
Boëthe. ?
Callias (Argien). ?
Callicter. ?
Callimaque. L'auteur des *Hymnes*.
Capiton. ?
Carphyllide. ?
Céréalius. ?
Chérémon. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Chérile. ?
Christodore. Florissait sous l'empereur Anastase.
Claudien. ?
Cléobuline. Fille du suivant.
Cléobule (de Linde). L'un des sept sages de la Grèce.
Cométas (le Scholastique.) Vécut probablement au X[e] siècle après J.-C.
Constantin. Vivait au commencement du X[e] siècle après J.-C.
Cosmas (le moine). ?
Cratès (Thébain). Philosophe cynique. Florissait vers la 113[e] Olympiade.
Cratès (le grammairien). ?
Crinagoras. Florissait sous Auguste.
Cyllénius. ?
Cyrille. ?
Cyrus. Vécut sous Théodose le Jeune.

(1) Bachylides Ceus, *Fragmenta*, Berolini, 1822.

(2) Voir dans J.-P. Rossignol, *Des services que peut rendre l'archéologie aux études classiques*, Paris, Labitte, 1878, p. 391, d'intéressantes recherches sur les épigrammes au nombre de vingt et une, qui se trouvent dans l'Anthologie sous le nom de *Bianor*.

Damagète. On lisait dans la *Couronne* de Méléagre des épigrammes de ce poète, qui vécut probablement du temps de Philippe, fils de Démétrius.
Damascius. Philosophe Stoïcien. Vécut sous Justinien.
Damocharis (le grammairien). Florissait au commencement du VI[e] siècle après J.-C.
Damostrate. ?
Daphitas (le grammairien).
Démétrius (de Bithynie). ?
Démiurgus. ?
Démocrite. ?
Démodocus (de Lérie). Vécut avant Aristote.
Dioclès (Jules de Caryste). ?
Diodore (Zonas de Sardes). Vivait du temps de Mithridate. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Philippe.
Diodore (le Jeune). Vivait sous Auguste.
Diodore (de Tarse, le grammairien). Est cité par Strabon.
Diogène (évêque d'Amise) ?
Diogène-Laërce. L'auteur des *Vies des philosophes*.
Denys. ?
Diophane (de Myrine). ?
Diophante (d'Alexandrie). Mathématicien célèbre. Florissait sous l'empereur Julien.
Dioscoride. Florissait probablement sous le règne de Ptolémée Evergète.
Diotime. Il y eut plusieurs épigrammatistes de ce nom.
Doriée. ?
Dosiadas. ?
Duris (d'Elée). Vécut probablement vers 322 avant J.-C.
Empédocle (d'Agrigente). Le célèbre philosophe.
Emilien. ?
Eschine. ?
Eschrion de Samos. ?
Eschyle. Peut-être le poète tragique.
Esope. Le fabuliste.
Epigone (de Thessalonique). ?
Eratosthène (de Cyrène). Fut nommé bibliothécaire de la bibliothèque d'Alexandrie à la CXXXVIII[e] olympiade.

Eratosthène (le Scholastique). Vécut probablement sous Justinien.

Erinne. Il y eut probablement deux femmes poètes de ce nom, dont l'une fut contemporaine de Sappho, et l'autre vécut du temps d'Alexandre-le-Grand.

Erycius. Il y eut probablement deux poètes de ce nom.

Etruscus (de Messène). ?

Euclide. Florissait au temps de Ptolémée, fils de Lagus.

Evénus. Il y eut plusieurs poètes de ce nom.

Eugène. ?

Euhode. ?

Euphème. Est nommé dans le préambule de la *Couronne* de Méléagre.

Euphorion. Est nommé dans le préambule de la *Couronne* de Méléagre.

Euphronius. ?

Eupithius (Athénien). Vivait après l'empereur Antonin le Philosophe.

Euripide. Le poète tragique.

Eutolmius Illustrius (le Scholastique). Probablement contemporain de l'épigrammatiste Palladas.

Gabriel. Vécut avant l'empereur Justinien.

Gétulicus. ?

Gallus. ?

Gauradas. ?

Géminus. ?

Gérée (de Cyréne). Vécut après Aratus.

Germanicus César.

Glaucus. Il y eut plusieurs poètes de ce nom.

Glycon. ?

Grégoire. Saint Grégoire de Naziance, le Théologien.

Hédyle. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.

Hégémon. ?

Hégésippe. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.

Héliodore. L'auteur des *Ethiopiques*.

Helladius. ?

Héraclide (de Sinope). Vécut avant Diogène Laërce.

Hermocréon. ?

Hermodore. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.

Hérode (Atticus). Le célèbre sophiste.

Hérodicus (de Babylone). ?

Hippias (d'Elée). Vivait avant Pausanias.

Hippon (de Rhège). Le philosophe.

Homère.

Hybrias.

Jean Lascaris. Editeur de l'édition princeps de l'*Anthologie de Planude*.

Jean Mauropus. Vécut vers le milieu du 11e siècle.

Ignace (maître). ?

Jobas (c'est-à-dire Juba). Roi de Mauritanie.

Ion (de Chio).

Irénée (référendaire). Vécut probablement sous Justinien.

Isidore (d'Egée). ?

Isidore (le Scholastique). ?

Julien (l'empereur).

Julien (d'Egypte) Florissait sous Justinien.

Julien-Antécessor. ?

Lauréas (Tullius). On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Philippe.

Léon (le philosophe). ?

Léonidas (de Tarente). Vivait du temps de Pyrrhus, roi d'Epire. (1)

Léonidas (d'Alexandrie). Florissait sous Néron.

Léontius (le Scholastique). Vivait probablement sous Justinien.

Libanius. Le fameux sophiste.

Longin (Cornélius). ?

Lucien. Le fameux sophiste.

Lucillius (ou Lucillus). Vivait sous Néron.

Macédonius. Vécut sous Justinien.

Mécius (Quintus). ?

Magnus. Vécut après l'an 200 de J.-C.

(1) Cf. sur Léonidas de Tarente, l'article précité de Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. VII, p. 11.

Manuel Philes. Vécut au commencement du XIVe siècle.
Marcellus. ?
Marianus (le Scholastique). Vécut vers 500 après J.-C.
Marinus. Vécut après l'an 485 après J.-C.
Mélanippide. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Méléagre (de Gadare). Voyez ci-après. (1)
Ménandre. Le célèbre poète comique.
Ménandre. Vécut sous l'empereur Maurice.
Ménécrate (de Smyrne). On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Mésomède. Vécut sous l'empereur Adrien.
Métrodore. ?
Michel (le grammairien). Vécut probablement sous Justinien.
Michel (Psellus). ?
Mnasalque (de Sicyone). On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Moschus. ?
Mucius (Scévola). ?
Munatius. ?
Myrine. ?
Myro (ou Mœro de Byzance). Femme poète, qui vivait probablement du temps de Ptolémée Philadelphe.
Nestor (de Laranda). Vécut sous l'empereur Sévère.
Nicénète (de Samos). On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Nicandre. Florissait vers la 158e Olympiade.
Nicarque. Vécut probablement dans le premier siècle après J.-C.
Nicias (de Milet). On lisait dans la *Couronne* de Méléagre des épigrammes de ce poète, probablement contemporain de Théocrite.
Nicomaque. ?
Nicodème (d'Héraclée). ?
Nicomède (de Smyrne). ?

(1) Cf. Meleager, *Carmina*, edita e recensione Brunckii cum commentario, curante Meinecke, Lipsiae, 1811, in-8°.

Nil (le Scholastique). Vécut au commencement du 5e siècle.
Nossis. Florissait probablement du temps de Ptolémée Ier.
Numénius (de Tarse). On lit une épigramme de ce poète dans la *Muse* de Straton.
Œnomaüs. ?
Oneste. Il y eut plusieurs poètes de ce nom.
Orphée.
Palladas. Florissait vers 410 après J.-C.
Pamphile. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Pancrate. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Pantélée. ?
Parménion (de Macédoine). On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Philippe.
Parrhasius (le peintre). Florissait vers la 108e Olympiade.
Parthénis. On lisait des épigrammes de cette femme poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Paul (le silenciaire). Florissait sous Justinien.
Persès (de Thèbes). On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Phédime. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Phaënnus. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Phalère. ?
Phanias. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre. Phanias vécut après Epicure.
Phanoclès. Florissait après Démosthène (1).
Philémon (le Comique).
Philétas. Florissait sous Philippe et Alexandre (1).
Philiadas (de Mégare). ?
Philippe (le roi). Fils de Démétrius.
Philippe (de Thessalonique). Voyez plus bas.
Philiscus. Contemporain de Lysias.

(1) Philetae Cei, Hermasianactis Colophonii atque Phanoclis *Reliquiae*. Disposuit, emendavit, illustravit Nicolaus Bachius, Halis Saxonum, 1828.

Philon. Vécut peut-être vers la fin du premier siècle après J.-C.
Philodème. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Philippe.
Philostrate. ?
Philoxène.
Phocas (le Diacre). ?
Phocylide (de Milet). Florissait vers la 58e Olympiade.
Photius. Le patriarche de Constantinople.
Pindare. ?
Phronton. Vécut sous l'empereur Sevère.
Pinyte. ?
Pisandre (de Rhodes). Vécut avant Théocrite.
Pison. ?
Platon. Le célèbre philosophe.
Platon (le Jeune). Peut-être un des écrivains de la *Moyenne comédie.*
Polémon (le roi). Vécut dans le premier siècle après J.-C.
Pollianus. ?
Polyène (Jules). ?
Polyclète. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Polystrate. On lisait dans la *Couronne* de Méléagre des épigrammes de ce poète, qui vivait peu après la ruine de Corinthe.
Pompée (le jeune). ?
Posidippe. ?
Praxille (de Sicyone). Florissait, dit-on, vers la 82e Olympiade.
Proclus (de Lycie). Vécut vers 450 après J.-C.
Ptolémée (le roi). ?
Pythéas (Arcadien). ?
Quintus de Smyrne.
Rhianus. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Philippe (1).
Rufin.

(1) Cf. Rhiani Benaei *Quae supersunt*. Edidit Nicolaus Saal, Philosophiae Doctor, Bonnae, apud Eduardum Weberum, 1831.

Rufius (Domesticus). ?
Sabinus (le Grammairien).
Samius. Florissait probablement sous Philippe, fils de Démétrius.
Sappho. La célèbre Lesbienne.
Satyrius ou Satyrus (Thyillus). ?
Scythinus (de Téos). On lit deux épigrammes de ce poète dans la *Muse* de Straton.
Sécundus. ?
Séleucus. Vécut peu après Antiochus-le-Grand.
Sérapion (d'Alexandrie). ?
Simmias (de Thèbes). Peut-être le disciple de Socrate.
Simmias (de Rhodes). On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Simonide (de Céos) (1).
Socrate. Le célèbre philosophe.
Sophronius. Patriarche de Jérusalem. Florissait vers 629 après J.-C.
Speusippe. Successeur de Platon à l'Académie.
Straton (de Sardes). Voyez plus bas.
Statyllius Flaccus. ?
Sylla. Le Dictateur.
Synésius (le Philosophe). Evêque de Ptolémaïs.
Synésius (le Scholastique). Vivait au commencement du VIe siècle après J.-C.
Thallus (de Milet). ?
Théétète. ?
Théétète (le Scholastique). Vécut sous Justinien.
Thémistius. Vécut vers 362 après J.-C.
Théon (d'Alexandrie). Florissait sous Théodose-le-Grand.
Théophane. Vécut peut-être au 9e siècle après J.-C.
Théophane de Mitylène. Historiographe de Pompée.
Théocrite (de Chio). Vécut sous Alexandre-le-Grand.
Théocrite (de Syracuse). Le célèbre poète.
Théodoret (le Grammairien). ?

(1) Cf. Simonides Ceus, *Carminum reliquiae*, Ed. F. G. Schneidewin, Brunsvigae, 1835, in-8°.

Théodoridas. On lisait des épigrammes de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Théodore (le Proconsul). Vécut sous Justinien.
Théodore Prodrome. Vécut dans le 12e siècle après J.-C. (1
Théosébie. Vécut vers le commencement du 5e siècle après J.-C.
Thomas (Patricius). ?
Thomas (le Scholastique). ?
Thucydide. Le célèbre historien.
Thymoclès. On lit des épigrammes de ce poète dans la *Muse* de Straton.
Tibérius (Illustrius). ?
Tibère (l'empereur).
Timocréon (de Rhodes). Vivait du temps de Thémistocle.
Trajan. L'empereur.
Troïle. (Le Grammairien). ?
Tryphon. ?
Tymne. On lisait des vers de ce poète dans la *Couronne* de Méléagre.
Xénocrate. ?
Xénocrite (de Rhodes). ?
Zélote. ?
Zénobius. (Le Grammairien).
Zénodote (le Stoïcien). Vécut vers l'an 598 de la fondation de Rome.
Zozime (de Thasos). ? (2)

(1) Cf. sur Théodore Prodrome, Chardon de la Rochette, *Mélanges de critique et de philologie*, Paris, d'Hautel, 1812, t. II, p. 93 et suiv.

(2) Voici l'indication de quelques autres travaux de détail sur les poètes de l'Anthologie dont la plupart sont signalés dans des notes d'Herbert contenues dans le manuscrit 128 de la Bibliothèque de Vitry-le-François :
Anyte. — Cf. *Carmina novem illustrium feminarum*, ... *ex bibliotheca Fulvii Ursini*, Antuerpiae, apud Christ. Plantinum, 1568, in-8° : *Poetriarum octo fragmenta et elogia*, cura et studio Jo.-Chr. Wolfii, Hamburgi, 1734, in-4°.
Archias. — Cf. *Omnia carmina quae sub Archiae nomine feruntur*, dans Ilgen, *Opuscula varia philologica*, t. II. p. 1.
Bacchylide. — Cf. Bacchylidis Cei *Fragmenta* collegit, recensuit, interpretatus est Ch.-F. Neue, Berolini, typis J. F. Schiekii.
Euphorion. — Cf. *De Euphorionis Chalcidencis vita et*

IV.

SOURCES DIVERSES D'OU NOUS VIENNENT LES EPIGRAMMES GRECQUES.

Les épigrammes grecques nous viennent d'abord, et de première main, des originaux authentiques, gravés sur les tombeaux (1) ; sur les urnes funéraires (2) ; sur les statues (3) ; sur les bas-reliefs (4) ; sur les bustes (5) ; sur les termes (6) ; sur les Hermès (7) ; sur les colonnes (8) ; sur les pierres précieuses (9). Les épigrammes grecques nous viennent ensuite, mais de seconde main, des auteurs mêmes,

scriptis disseruit et quae supersunt eius fragmenta collegit et illustravit A. Meineke, Gedacis, sumptibus Alberti.

Hérode Atticus. — Cf. Herodis Attici *quae supersunt* annotationibus illustravit Raphael Fiorillo, Lipsiae, 1801, in-8°.

Léonidas de Tarente et Léonidas d'Alexandrie. — Cf. Utriusque Leonidae *Carmina* cum argumentis edidit et indice ornavit Albertus Christianus Meineke, Lipsiae, 1791.

Manuel Philes. — Cf. Manuel Philes, *Carmina*, recensuit, illustravit E. Miller, Parisiis, 1855-1857, 2 vol. in-8°.

Méléagre. — Cf. Meleagri *Reliquiae*, lectionis varietatem et commentarium perpetuum adjecit I. Casp. Manso, Jenae, 1789, in-8°.

(1) Voy. *Anthologia Graeca*, éd. F. Jacobs, 1813-1817, *passim*.

(2) *Anthologia graeca*, Appendice, 104, 152, etc.

(3) *Anth. gr.*, Append., 16 ; XVI, 103, etc.

(4) *Anth. gr.*, VII, 63 ; *Journal des Savants*, mai 1868, p. 290, etc.

(5) *Anth. gr.*, VII. 6, Visconti, *Iconographie ancienne*, pl. 16, *Alcibiade*, et pl. 33, *M. Modius Asiaticus*, etc.

(6) *Anth. gr.*, Append., 185, 377, etc.

(6) *Anth. gr.*, Append., 113, 151, 292, etc.

(8) *Anth. gr.*, IX, 682, etc.

(9) *Anth. gr.*, Append., 155 ; Gori, *Thesaurus Inscriptionum*, t. III, p. 21 (*Toutes les indications de ces neuf dernières notes sont d'Herbert*).

comme Léonidas d'Alexandrie, saint Grégoire de Naziance, Palladas; de tous les livres grecs où peut entrer une épigramme grecque, et cette catégorie est nombreuse; des innombrables cahiers, ou fragments de cahiers, ou feuillets manuscrits, où ont été, à toute époque, copiées des épigrammes (Voyez mes extraits des catalogues du Vatican)(1); enfin des collections faites, par des Grecs, en différents temps.

De ces origines diverses, marbres, cahiers, fragments de cahiers, ce sont les collections faites par des Grecs, à différentes époques, qui nous ont fourni le nombre infiniment le plus grand d'épigrammes grecques.

V.

DES RECUEILS D'EPIGRAMMES GRECQUES

FAITS PAR DES GRECS EN DIFFÉRENTS TEMPS (1).

Aussitôt qu'on s'aperçut de quelle importance étaient, comme documents écrits, les inscriptions gravées sur les monuments, quelques personnes eurent l'idée d'en faire des recueils. Telles furent les collections de Polémon, d'Alcétas, de Ménestor, d'Apellas, d'Aristodème, de Philochorus, de Néoptolème, d'Evhémère. Tous ces recueils, dont aucun ne nous est parvenu, n'étaient, à proprement dire, que des *Mémoires pour servir à l'histoire*. Plusieurs d'entre eux, sinon tous, doivent être antérieurs à Méléagre.

(1) Les extraits des catalogues du Vatican auxquels renvoie Herbert sont à la Bibliothèque municipale de Vitry, mscr. 118.

(1) Cf. sur l'histoire de ces recueils d'épigrammes grecques les travaux allemands de Finsler, *Histoire critique de l'Anthologie grecque*, 1876, que Graux a analysée dans la *Revue critique*, XXII, 245, et de Wachsmuth, *Etudes sur les Florilegia grecs*, 1882 (S. Reinach, *Manuel de philologie classique*, Paris, 1883, t. I, p. 179).

I. (1) La première collection de poésies légères grecques proprement dites, est celle de Méléagre, fils d'Eucrate, lequel florissait sous Séleucus VI, dernier des rois de Syrie, vers 95 avant J.-C. Né à Gadara en Syrie, Méléagre fut élevé à Tyr, où il séjourna, dit-on, ordinairement, et mourut à Cos, anciennement nommée Mérope, où il passa dans sa vieillesse. Méléagre était cynique, et composa les satires *Ménippées*, ou satires intitulées *les Grâces*. Poète lui-même, il fit en beaux vers le préambule de sa collection, dans lequel il nomme les quarante six poètes dont il recueillit les épigrammes, — probablement les plus brillantes et les plus fleuries, — en y joignant les siennes, et celles d'un grand nombre d'écrivains récents (2). L'idée prosaïque de compilation, Méléagre la revêt des couleurs de la poésie. Son recueil, c'est une guirlande offerte par sa Muse à Dioclès et à tous ceux qui sont initiés aux mystères du Pinde. Les épigrammes qu'il rassemble, ce sont autant de fleurs ou de ra-

(1) Ces chiffres romains serviront à numeroter les *principaux* collecteurs anthologiques : Méléagre de Gadara, Philippe de Thessalonique, Agathias le Scholastique, Constantin Céphalas et Planude.

(2) « Nous soumettons à l'examen des savants, disait Herbert, en 1842, dans son *Essai sur l'epigramme grecque* (p. xxxvi), les citations suivantes. Jacobs, t. 6, p XXXVIII : « *Nec locum habet conjectura doctorum quorumdam virorum apud Harlesium in Fabricii Bibliotheca Graeca, t. IV, p. 417, sq., qui duos Meleagros fuisse existimarunt, utrumque Gadarensem, alterum Anthologiae patrem et conditorem* » — Saumaise, *Notes sur l'Anthologie de Planude*, éditées par Jérôme de Bosch, t. IV, p. 86 : « *Videntur tamen aliter sentire membr. et ille, qui quaedam scholia marginibus adscripsit, diversum nempe esse illum Meleagron, cujus* Stephanon *habemus et eum cujus haec sunt epigrammata, quod apertius indicat sequens epigramma...* » — Nous soumettons également les citations suivantes : Fabricius, *Bibliotheca graeca* Hamburgi, 1707, t. II, p 682 : « *Holstenius testatur collectionem Meleagri manuscriptam exstare in bibliotheca cardinalis Barberini.* » Emmanualis Martini *Epist*, t. I, p. 186 : « *In bibliotheca Barberina exstat corona isthaec Meleagri, manu exarata* » Catal mscr. de la bibl. du président Bouhier à Troyes et à Montpellier, in-folio, A. 137 : « *Meleagri Gadareni, aliorumque poetarum ex Anthologia continua serie epigrammata. Codex recenti manu scriptus et mutilus.* » Ces mss. de la *Couronne* de Meléagre sont peut-être des extraits de l'Anthologie palatine... Emmanuelis Martini *Epist*, t. I, p. 25 : « *Cujus coronae pancarpiae (Meleagri) exemplar Martinus attulit, exscriptum ex vetustissimis membranis Palatinis, quae Heidelberga Romam translatae fuere et nunc exstant in Vaticana Bibliotheca ..* »

meaux, ou de fruits. Il a tressé beaucoup de lis d'Anyte, quelques roses de Sappho, du narcisse de Mélanippide, de l'iris de Nossis, de l'hyacinthe d'Alcée, du lierre de Léonidas (1).

Ce préambule se trouve dans l'Anthologie Palatine, et le père Vavasseur est le premier qui l'ait publié. Malte-Brun (2) en a rimé cette imitation :

Muse, pourquoi cette aimable guirlande,
Des fleurs du Pinde et ces fruits d'Hélicon ?
A Dioclès dédions cette offrande ;
De Méléagre il chérira ce don,
De mon amour éternel témoignage.
Va, Muse, va, porte-lui ton hommage,
Et nomme-lui tes immortelles fleurs.
Myris, *Anyte*, avancez, jeunes sœurs,
Humble muguet, jonquille à peine éclose !
Lis virginal, *Erinne*, éclate au loin !
Chez toi, *Sappho*, je cueillis avec soin
Peu de boutons, mais des boutons de rose.
. . . .
Parmi ces fleurs paraît *Anacréon* ;
C'est de Bacchus la grappe purpurine
Que de Nectar arrosent tous les Dieux.
Jeune palmier des monts de Palestine,
Antipater s'élance vers les cieux.
Faut-il armer la rose d'une épine ?
Tu la fournis, *Archiloque* fougueux.
. . . .
L'épi doré, c'est l'heureux *Bacchylide* :
Aux champs du Pinde il en fit des moissons.
Viens, viens aussi, modeste *Léonide*,
Et de ton lierre enlace mes festons....

(1) Cf. cette *Couronne* de Méléagre dans *Anthologia Palatina* éd. Fréd. Dübner. Parisiis-Firmin-Didot, 1864, t. 1, p. 49. Fréd. Jacobs s'exprime ainsi sur ce morceau : « Recensentur hoc carmine nomina poetarum, e quorum lusibus Meleager *Coronam* id est syntagma suum concinnaverat. et quidem ita, ut singuli poetae cum singulis floribus et arboribus comparentur : quo ducebat ipse operis titulus. In nonnullis poeta similitudinem aliquam aucupatus est, nec in omnibus tamen nec ubique : ut qui has similitudines in singulis rimari et perscrutari velit. multa opera insumpta. vix tamen quidquam praeter argutias prolaturus sit ».

(2) Michaud, *Biographie universelle*. 1821. — Herbert aurait pu mieux faire que citer ces imitations dont la faiblesse est évidente.

Les épigrammes se suivaient selon l'ordre alphabétique dans le recueil de Méléagre. En voici, entre autres, un échantillon. Constantin Céphalas. *Anthologia Graeca*.(1813-17, t. I, p. 361 et suiv.) a extrait en un chapitre, depuis Alpha jusqu'à Omicron, de la Guirlande, des épitaphes d'oiseaux et de cigales; il y a dix morceaux se succédant, *longo intervallo* sans doute, par ordre alphabétique. Qu'ils sont beaux ! Qu'ils sont gracieux ! Combien ils font regretter ce qui a été perdu !

Le préambule de Méléagre nous donne une haute opinion de sa collection : car la plupart des poètes dont il a recueilli les épigrammes, vécurent dans les plus beaux siècles de la littérature grecque ; et telle est la célébrité de quelques-uns d'entre eux, que leur nom seul offre l'idée d'une perfection que la poésie a pu atteindre, mais jamais dépasser.

II. La guirlande de Méléagre parut une idée si heureuse, que Philippe de Thessalonique, au IIe siècle de l'ère chrétienne, sous le règne de Trajan, fit aussi une *guirlande* poétique avec un préambule en vers, le tout à l'imitation de Méléagre. La *guirlande* de Philippe, formée de fleurs cueillies sur l'Hélicon et le mont Piérus, le poète l'offre à Camille.

Le long des bois où parfois Erato,
Le luth en main, folâtre avec Thalie,
Je veux tresser, Méléagre nouveau,
Joli bouquet et guirlande jolie.
Léger, affable au milieu de ses sœurs,
Phébus sourit à ce peuple de fleurs,
Qu'on voit, aux sons de sa voix ravissante,
Epanouir leur corolle naissante.
. . . .
Parmi ces fleurs, *Antiphile* sera
Ce doux raisin que la pourpre colore
Et que du ciel la flamme fit éclore.
Antipater, voilà l'épi doré
Que va chercher la glaneuse timide.
Parmenion brille, myrte sacré

Qui règne seul aux bocages de Gnide !
Ah ! viens aussi charmer mon œil avide,
Automédon, lierre mystérieux,
Dont si souvent l'onduleuse souplesse,
Autour du thyrse, ornement de nos jeux,
En verts festons serpente avec mollesse.
Et toi, salut, chêne de l'Hélicon,
Grand *Bianor !* sur le docte vallon
Je vois planer ta tête centenaire :
Ton front s'élève au palais du tonnerre,
Ta base antique aux gouffres de Pluton.
En fait de fleurs, il faut toujours, dit-on,
Placer ensemble et le lis et la rose :
Plaçons ensemble *Antiphane* et *Zonas*. . . .
Ici s'élance, et fleurit, et rayonne.
Aux feux du jour le sublime *Erénus*,
Laurier brillant de la fraîche couronne
Que t'ont tressée Apollon et Vénus.
Des ans jaloux ne craignez pas l'injure,
Gentilles fleurs ! non : à votre beauté,
D'un tel laurier l'immortelle verdure
Promet la gloire et l'immortalité. (1)

Le préambule de Philippe se trouve dans l'Anthologie Palatine (2), et le père Vavasseur, le premier, le donna au public dans son traité *De epigrammate*. Philippe appelle modernes les treize poètes dont les épigrammes, —probablement aussi les plus fleuries et les plus brillantes, —forment sa collection, continuation de celle de Méléagre. A ces treize poètes, postérieurs à Méléagre, il faut ajouter ceux dont Philippe inséra dans son recueil les épigrammes, récemment composées, sans les nommer dans le préambule. A l'exemple de Méléagre, Philippe inséra ses propres épigrammes dans sa collection, et certes elles lui font honneur.

Dans la collection de Philippe, moins considérable que celle de Méléagre, les épigrammes étaient aussi rangées

(1) Ces vers sont aussi de Malte-Brun.

(2) La *Philippi corona* se trouve dans l'*Anthologia Palatina*, éd. Fr. Dubner, Parisiis, Firmin-Didot, 1861, t. I, p. 50.

suivant l'ordre alphabétique ; en voici pareillement un échantillon, entre autres. Constantin Céphalas, l. V (*Anthologia Graeca*, t. I, p. 111 et suivantes) a tiré de cette nouvelle « Guirlande », trente petites pièces qui se suivent par ordre alphabétique, depuis Alpha jusqu'à Oméga ; ce sont des poésies érotiques. Il y a là de l'esprit, beaucoup d'esprit ; du talent, de l'art,du joli ; mais rien ne frappe, rien ne saisit ; rien ne sort du cœur, rien ne va au cœur !

Sous Adrien, florissait Diogénianus d'Héraclée. Au rapport de Suidas, ce Diogénianus était le plus habile grammairien de son temps, et composa divers traités de grammaire, ainsi qu'une Anthologie, un bouquet d'épigrammes grecques qui ne nous est point parvenu.

Dans le même temps, selon les uns, au troisième siècle, suivant les autres, Straton de Sardes, poète épigrammatiste, donna une collection d'épigrammes grecques dont le titre seul est un outrage aux bonnes mœurs et ne saurait, a la gloire du christianisme, se traduire en français. Straton ne fit entrer dans sa compilation que des épigrammes d'un seul genre. dans lequel s'étaient exercés les plus beaux génies de la Grèce, ainsi que le divin Platon. Ce recueil forme aujourd'hui une des sections de l'Anthologie Palatine. Mais le compilateur de cette Anthologie a-t-il abrégé ou modifié le recueil de Straton ? On l'ignore. Quoi qu'il en soit, nous regrettons que les Muses aient daigné inspirer si heureusement des poètes qui dédaignaient le sexe des Grâces.

Sous Septime Sévère et Caracalla, Diogène Laërce, épigrammatiste, lui aussi, recueillit des épigrammes grecques composées en l'honneur d'hommes illustres. A cause de la variété des mètres dont les auteurs de ces pièces s'étaient servis, il intitula *Pammetros* son recueil qui ne nous est point parvenu. La XIIIe section de l'Anthologie Palatine en serait-elle un lambeau ?

III. Agathias le Scholastique, fils de Memnonius et de Périclée, natif de Myrina, ville éolienne de l'Asie, continuateur de Procope et historien de Bélisaire et de Narsès, auteur de *Daphniques*, et poète épigrammatiste, publia,

à Constantinople, sous Justinien, une collection d'épigrammes grecques tirée des poètes de son temps. Cette collection est appelée *Cercle* par quelques auteurs. Agathias, dans son histoire(1), dit qu'il a mis lui-même des titres, ou lemmes, aux épigrammes par lui compilées ; qu'il a distribué ces épigrammes en classes, et en a fait un tout bien coordonné. Le préambule de ce recueil, ainsi que le recueil sans doute, fut lu par Agathias à l'issue d'une de ces réunions littéraires usitées chez les Romains. Dans le préambule, Agathias, d'abord, adressant la parole aux auditeurs, qu'il suppose repus et rassasiés de tout ce qu'ils ont entendu, demande s'il ne doit pas renoncer au besoin de lire sa compilation. Bientôt il se rassure, plein de confiance en l'indulgence de ceux qui l'écoutent, et dans l'agrément de sa collection, véritable festin par écot, à son dire, et auquel ont contribué les plus habiles poètes de son temps. Pour sa part, il a fourni, comme spécimen de son savoir-faire, une petite partie de chacun de ses ouvrages. Ceux qui seront désireux d'en connaître davantage, pourront aller chez le libraire, dont il donne l'adresse. Rien de plus simple que le style de ce début. Puis tout à coup le poète, s'éprenant d'un bel enthousiasme, embouche la trompette épique, sans que l'on sache trop à quel propos, et chante lourdement et longuement les louanges de Justinien. Après avoir épuisé l'hyperbole, il rentre brusquement en matière, s'adresse au proconsul Théodore, et lui dédie sa compilation, en détaillant ce qu'elle renferme. Le premier livre contient des épigrammes dédicatoires, faites par des chrétiens à l'imitation des anciens (ces épigrammes, composées en l'honneur des Dieux de la fable, étaient de vraies déclamations, et Agathias déclare ne les avoir recueillies que pour conserver une docte imitation de l'antiquité, et lutter en quelque sorte contre la littérature ancienne) ; le second livre contient des descriptions de pays, de statues, de tableaux ; le troisième, des épitaphes faites en vers, et exactement

(1) Liv. I, p. 2 dans Agathias *de rebus gestis imper. Justiniani,* lib. V, gr. et lat. ex interpretatione et cum notis Bonav. Vulcani, Parisiis, 1660, gr. in-fol.

copiées ; le quatrième, des épigrammes relatives aux divers évènements de la vie ; le cinquième, des vers scoptiques, ou, comme nous disons, satiriques ; le sixième, des poèmes érotiques ; le septième, des morceaux bacchiques et des chants de table. Le préambule d'Agathias se trouve dans l'Anthologie Palatine (1), et a été publié, en partie, par le père Vavasseur, dans son traité *de Epigrammate*.

L'Anthologie Palatine abonde en extraits du *Cercle* d'Agathias : je prends donc au hasard : t. I, p. 147 à 162 (1). Là, le lecteur trouvera un spécimen, ou plutôt des spécimens, de l'arrangement du *Cercle*, arrangement singulièrement artificiel, vraiment digne des *Précieuses* de Molière, et d'où le « cercle », peut-être, a tiré son nom.

Deux poètes se présentent, et débitent des épigrammes, une chacun, tour à tour. Ils semblent, de la sorte, dialoguer. Au dixième morceau, ou à peu près, l'un des deux disparaît, et un nouveau versificateur donne la réplique au demeurant, qui, après une deuxième dizaine, environ, de pièces, cède enfin la parole à un survenant, etc. Or, toujours continue la récitation alternative, sans interruption ; toujours de la même manière, s'éclipsent un à un, les anciens interlocuteurs. Agathias a-t-il prétendu représenter, ainsi, une valse continue, composée de valseurs, de temps en temps remplacés, mais non pas tous les deux à la fois ? Une ronde perpétuelle, successivement rajeunie ? Ou bien, cette combinaison, d'un côté, rappellerait-elle de loin les poèmes amébées, tels que la IIIe églogue de Virgile ? Et, de l'autre, les méandres antiques, les guirlandes sans fin ? Ou bien... ? Au reste, quoi qu'elle figure, j'en comprends, pour ma part, assez peu l'agrément, si agrément il y a.

IV. Ce fut probablement dans le dixième siècle que l'Anthologie Palatine fut compilée par un certain Constantin Céphalas. Voici ce que contient le manuscrit unique du même siècle qui nous l'a conservée.

(1) Le préambule d'Agathias se trouve dans l'*Anthologia Palatina*, éd Fr. Dübner, Parisiis, Firmin-Didot, 1864. t. I, p. 50-52.

(1) Herbert renvoie ici, comme précédemment, à l'édition de Jacobs, 1813-1817.

I. Description de S[te]-Sophie de Constantinople par Paul le Silenciaire (1), poème descriptif d'un millier d'hexamètres et d'une centaine d'iambes.

I *bis*. Choix de poésies de Saint Grégoire.

I *ter*. Epigrammes chrétiennes. Ce sont des inscriptions placées ou destinées à être placées sur des églises, au bas de statues de saints, etc.

II. Le poème de Christodore.

III. Dix-neuf épigrammes qui servaient d'inscriptions à des bas-reliefs placés dans un temple qu'Attale et Eumène avaient érigé à Cyzique, en l'honneur de leur mère Apollonis.

IV. Les préambules de la *Guirlande* de Méléagre, de celle de Philippe et du *Cercle* d'Agathias.

V. Epigrammes érotiques.

VI. Epigrammes anathématiques ou dédicatoires.

VII. Epigrammes sépulcrales, ou épitaphes.

VIII. Epigrammes de saint Grégoire le Théologien.

IX. Epigrammes épidictiques, ou démonstratives.

X. Epigrammes protreptiques, ou exhortatives.

XI. Epigrammes sur les plaisirs de la table, et épigrammes satiriques.

XII. Le recueil de Straton.

XIII. Des épigrammes de divers mètres.

XIV. Mélanges d'arithmétique et de griphes.

XIV *bis*. Explication de Jean de Gaza, etc.

XV. La flûte de Théocrite, etc.

XV *bis*. Odes d'Anacréon.

XV *ter*. Poésies de saint Grégoire et autres.

XV *quater*. Epigrammes sur l'Hippodrome.

Le manuscrit unique de l'Anthologie Palatine n'ayant été généralement connu que vers 1607, lors du voyage de Saumaise à Heidelberg, qui l'y trouva dans la bibliothèque de l'électeur Palatin, j'attendrai cette époque pour le décrire, énumérer et apprécier les travaux philologiques modernes auxquels il a donné lieu, les publications dont il

(1) Cf. Paulus Silentiarius, *Descriptio templi sanctae Sophiae*... Rec. J. Bekker, 1837, gr. in-8°.

a été l'origine, les éditions qui en ont été faites. Ici, je me contenterai d'étudier la conformation de cette Anthologie, et d'en relater les origines.

La section XVe *bis* n'a guère de rapport avec l'épigramme; et les sections I^e, IIe et XIVe *bis* semblent étrangères à l'œuvre de Constantin Céphalas ; mais, comme ce sont des descriptions, des espèces de longues inscriptions, rentrant par cela même, de loin, il est vrai, dans le plan général de la compilation, on peut, à la rigueur, croire qu'elles ont été insérées à dessein. Ce n'est là, du reste, qu'une sorte de paradoxe par moi hasardé, encore que j'aie dit plus haut, quelles idées étranges les littérateurs grecs, surtout au moyen-âge, se faisaient de l'épigramme grecque ; encore que Planude, abréviateur de Constantin Céphalas, ait donné place dans son Anthologie *(Florilegium)*, lui aussi, au poème de Christodore.

Les sections IVe, V^e, VIe, VIIe, IXe, X^e, XIe, forment, à proprement parler, une seule et même compilation, dont le cadre paraît emprunté au *Cercle* d'Agathias. On pense qu'une section, consacrée aux objets d'art, s'est perdue. Chacune de ces sections, à l'exception des IVe et V^e, se subdivise en chapitres, plus ou moins rigoureusement. Ces sept ou huit divisions formeraient-elles le recueil primitif, auquel les autres auraient été ajoutées postérieurement? Question difficile à résoudre !

La collection de Constantin Céphalas, ou plutôt l'ensemble de ses collections, constitue donc ce qu'on est convenu d'appeler l'*Anthologie Palatine*. M. Weigand (*Musée Rhénan*, 1844) énumère en ces termes (p. 166) les sources d'où elle a été tirée :

« Anthologiae Cephalanae tria fontium genera reperi ;
« I. Anthologiae, unde longe plurima carmina derivata
« sunt. Anthologias vero epigrammatum collectiones dico
« a diversis hominibus confectorum :
« 1. Meleagri Gadareni *Corona*.
« 2. Philippi Thessalonicensis *Corona*.
« 3. Diogeniani Heracleotae *Anthologia*.
« 4. Stratonis Sardiani *Musa Puerilis*.
« 5. Diogenis Laertii *Pammetros*.

« 6. Agathiae Myrinaei *Cyclus*.

« 7. Gregorii *collectio*.

« II. Collectiones epigrammatum unius auctoris, sive « ab ipso, sive ab aliis factae :

« 1. Leonidae Alexandrini *epigrammata*.

« 2. Palladae Alexandrini *epigrammata*.

« 3. Nicodemi Heracleotae *epigrammata*.

« Fortasse 4. Theocriti et Moschi *epigrammata*.

« 5. Aristotelis *Peplus*.

« 6. *Epigrammata* e codicibus Thucydidis et Themistii.

« III. Scriptores, qui *epigrammata* citant.

« Huic fontium generi nonnullos locos addo, quos « Constantinus e scriptoribus non epigrammaticis de- « scripsit.

« Hi fontes Anthologiae Cephalanae demonstrari possunt, « ita ut circiter CD *epigrammata* restent, quae, unde « collegerit Constantinus, nescimus. »

Eustathe commenta l'Anthologie Palatine au XIe siècle. En voici la preuve. Soliman II avait envoyé en présent à Mendoza, trente-et-un volumes, au nombre desquels était (no 322) *Eustathii scholia in epigrammata graeca*. Ce commentaire périt dans l'incendie de l'Escurial, en 1671(1).

Avant Eustathe, Suidas avait puisé dans l'Anthologie Palatine d'innombrables citations ; et son lexique, presque à toutes les pages, offre des fragments d'épigrammes grecques.

Au XIIIe siècle, Manuel Holobolus publia un savant commentaire sur un des deux *autels* de la XVe section ; et la *Flûte* de Théocrite, de cette même section, fut interprétée par Jean Pediasimus, au commencement du XIVe siècle.

Tels sont les rares vestiges de l'Anthologie Palatine, au Moyen-Age ; et, à la Renaissance, de même qu'elle avait fait oublier les *Guirlandes* de Méléagre, de Philippe et d'Agathias, de même le *Florilegium* de Planude en fit perdre jusqu'au souvenir.

(1) Cf. E. Miller, *Catalogue des manuscrits grecs de l'Escurial*, Paris, 1848, in-4°, p. VI ; Graux, *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, Paris, 1880.

V. Le moine Maxime Planude, ambassadeur, en 1327, de l'empereur Andronique le vieux à Venise, donna, dans le XIVe siècle, une nouvelle collection d'épigrammes grecques, *castrata*, ou plutôt *semi-castrata*, qu'il appela Anthologie, — *Florilegium*, — et qui fut seule entre les mains des littérateurs depuis cette époque, presque jusqu'à nos jours. C'est un abrégé de l'Anthologie Palatine, également partagé par sections :

I. Epigrammes protreptiques, dédicatoires et démonstratives.

II. Epigrammes sur les plaisirs de la table, et épigrammes satiriques.

III. Epigrammes sépulcrales ou épitaphes.

IV. Description de pays et d'objets d'art.

V. Le poème de Christodore, et épigrammes sur des statues de cochers.

VI. Epigrammes dédicatoires.

VII. Epigrammes érotiques.

Toutes ces sections, la cinquième et la septième exceptées, sont divisées par chapitres en lieux communs ; et les titres de ces chapitres sont disposés suivant l'ordre alphabétique (1).

Le travail du moine diplomate a été jugé avec une extrême sévérité. On a reproché au cénobite d'avoir mutilé, interpolé, écourté, gâté, en un mot, grand nombre d'épigrammes ; mais peut-être a-t-on exagéré les torts, et trop oublié les services (2). Je crois, en effet, qu'il vaudrait la peine de collationner les plus anciens et les meilleurs

(1) Cf. Fréd. Jacobs, *Prolegomena in quibus historia Anthologiae graecae naratur*, dans ses *Animadversione in Epigrammata Anthologiae graecae secundum ordinem Analectorum Brunckii*, Lipsiae, in Bibliopolio Dyckio, 1798, t. VI, p. LXXX : *De Anthologia Maximi Planudis*.

(2) Cf. dans Francisci Vavassoris. Societ. Jesu, *De epigrammate liber et epigrammatum libri tres*, Parisiis, e typographia Edmundi Martini, via Jacobaea, sub sole aureo, MDCLXIX, cum privilegio regis, le chapitre *De collectoribus epigrammatum Graecorum* (pag. 171) où se trouve un assez bon plaidoyer en faveur de Maxime Planude. Cet ouvrage de François Vavasseur est dédié (pag. 1) *ad Carolum Sanctamorum ducem Montauserium Ludovici Galliarum Delphini gubernatorem*.

manuscrits de l'Anthologie de Planude. Tels sont ceux du vieux fonds du Vatican, de la Bibliothèque Palatine, et surtout ceux de Venise. A cet égard, voici une note de Jacques-Philippe d'Orville (1) singulièrement curieuse :

« Codex ipsius Planudis manu scriptus asservatur in « Bibliotheca Sancti Marci, Venetiis. Patet inde ab ipso innu-« meras mutationes invectas esse in vulgares codices tam « manu quam typis exaratos, qui omnes ex hoc profluxe-« runt. Ipsum consului, sed cum vulgaribus consentit, neque « ulla nova continet. (2) »

Un point, ici, embarrasse : Si la *main* même de Planude est à Venise, comment se fait-il que Scipion Cartéromachos *(Fortiguerra)*, Alde, Marc Musurus, n'en aient rien dit ? Du reste, depuis 1728, époque du voyage en Italie de Jacques-Pierre d'Orville, la Bibliothèque de Saint-Marc n'a pas, que je sache, sinon peut-être en ses archives, été violée : il est donc aisé de vérifier le dire de d'Orville.

Quelle bonne fortune ce serait que cette *minute authentique* retrouvée ! Alors, grâce à l'*autographe*, les appréciations diverses de la récension de Planude, son autorité quelconque, l'espoir du profit à en tirer, reposeraient désormais sur une base solide.

Les travaux, cependant, de la critique grammaticale et littéraire, de l'interprétation, dont le recueil de l'ambassadeur-éditeur a été l'objet, pendant une longue suite d'années, n'en auraient pas moins d'utilité pour les épigrammes grecques, encore que nous possédions de la *collection* de Constantin Céphalas, origine de celle de Planude, un manuscrit du dixième siècle environ, et à peu près contemporain du compilateur. Je vais passer en revue ces travaux.

(1) Jacques-Philippe d'Orville, né à Amsterdam en 1696, obtint en 1730, la chaire d'histoire d'éloquence et de langue grecque de cette ville, mort en 1751. Il a donné : *Observationes miscellaneae et criticae novae*, 1732, 1739, 1710, 1751, 22 vol. in-8° ; *Critica Vannus in inanes Joannis Cornelii Pavonis paleas*, Amsterdam, 1737, in-8° : *Sicula*, Amsterdam, 1764, in-fol.

(2) *Codices manuscripti, etc., olim Dorviliani, etc.*, Oxonii 1806, in-4°, p. 64.

VI.

INTERPRÉTATION ET CRITIQUE DES TEXTES DE L'ANTHOLOGIE (*FLORILEGIUM*) DE PLANUDE.

La première édition de l'Anthologie de Planude, dédiée à Pierre de Médicis, est un bel in-4°, en papier fort, à larges et longues marges, vrai chef-d'œuvre de typographie :

Anthologia epigrammatum graecorum, gr., cura, Jo. Lascaris. On lit à la fin : ***Impressum Florentiae, per Laurentium Francisci de Alopa Venetum. III idus augusti M.CCCC.LXXXXIIII.***

Cette première édition, exécutée en lettres capitales, est correcte, réputée et rare. Je l'ai cependant fréquemment rencontrée. Elle reproduit exactement le manuscrit du consciencieux éditeur. Ce manuscrit se garde à Paris, à la Bibliothèque de la rue de Richelieu, et Brunck l'a collationné. Sur les marges, Jean Lascaris a écrit, postérieurement, des extraits du commentaire grec de Marc Musurus, son disciple. Il en a écrit d'autres sur les marges d'un sien autre manuscrit d'épigrammes grecques, conservé à Madrid, et décrit par Yriarte.

L'édition de 1494 a servi de prototype aux suivantes, qui toutes découlent de cette source commune. Le grec était la langue maternelle de Jean Lascaris, bon poète lui-même, littérateur érudit, plein de goût ; et ce fut pour l'Anthologie une véritable bonne fortune, que d'être d'abord ***ponctuée*** par un si habile homme. On ne saurait croire, en effet, quel rôle important la ***ponctuation*** joue dans l'interprétation ! Et combien une épigramme, ***ponctuée*** par un Grec de naissance, diffère d'une épigramme ***ponctuée*** par delà le Rhin ! C'est qu'il y a dans l'art de placer un point en bas, un point en haut, ou une virgule, un tact délicat, une intelligence de sentiment, une sensibilité d'oreille que n'ont pas, et tant s'en faut, tous ceux qui lisent Alpha et Omega.

Jean Lascaris, après avoir publié la première édition de l'Anthologie, copia de sa main le commentaire de Marc Musurus(1), puis, aidé de ce commentaire, rédigea son exégèse latine des épigrammes grecques, aujourd'hui gardée au Vatican. Comme Marc Musurus, Jean Lascaris se piquait de bien parler latin, et passait pour bon latiniste (2).

Marc Musurus, en effet, tourna de bonne heure son attention vers les épigrammes grecques ; mais, avant Marc Musurus, Alde et Scipion Cartéromachos (*Fortiguerra*), à Venise, aidés de manuscrits, préparèrent et donnèrent une deuxième édition du Recueil de Planude.

***

En 1503, l'année même que Louis XII envoya Jean Lascaris en ambassade à Venise, Alde réimprima l'édition de 1494 :

Florilegium diversorum epigrammatum in septem libros, graece, Venetiis, in aedib. Aldi, 1503, in-8° (3).

L'édition de l'Anthologie de 1503 est une reproduction de celle de 1494, avec quelques fautes typographiques corrigées, quelques lacunes remplies, quelques noms d'auteurs rétablis. Sans nul doute Alde a consulté des manuscrits, bien que, dans le corps du livre, les changements soient peu nombreux ; mais il a réuni les variantes en un fascicule d'une vingtaine de pages, pour en faire une sorte d'*Appendix*. Là se lisent encore dix-neuf épigrammes à insérer dans l'intérieur du volume, lesquelles ne se trouvent point dans l'édition d'Alopa. Beaucoup de ces varian-

(1) Cf. sur Marc Musurus, Pierre de Nolhac, *Erasme en Italie*, Paris. Klincksieck, 1888, *passim ; Les Correspondants d'Alde Manuce*, Rome, Imprimerie Vaticane, 1888, *passim*.

(2) Voy. mes *Extraits des catal. du Vatican*. (*Note d'Herbert*).

(3) Florilegium diversorum || Epigrammatum in || septem libros [Aldus. et l'ancre]. *A la fin :* Venetiis. in aedibus Aldi, mense Nouembri M.DIII. — Cf. F. Jacobs, *Prolegomena*, p. XCIV, *De editione Aldina principe 1503*.

tes méritaient d'être recueillies, particulièrement celles qui marquent les différences que l'on rencontre dans les manuscrits sur les noms des auteurs de telles ou telles pièces. Outre ces additions, Alde a joint au Recueil de Planude, immédiatement après la clôture du septième livre, deux épigrammes de J. Lascaris,— serait-ce une sorte d'hommage à l'ambassadeur ? —, le poème de Paul le Silenciaire sur les Thermes de Pythia, un problème en vers d'Euclide, une épigramme de Théon sur les sept planètes, enfin un long morceau sur les tremblements de terre et les douze signes du Zodiaque, attribué dans quelques manuscrits à Hermès Trismégiste, et dans d'autres à Orphée. Ces pièces, à l'exception des deux épigrammes de Lascaris, ont passé de cette édition de 1503, dans celles qui l'ont suivie.

Au recto du dernier feuillet, au dessus du *registrum*, une petite lettre grecque de Scipion Carteromachos (1). donnerait à croire qu'il a recueilli et coordonné le fascicule des variantes. Scipion Carteromachos semble avoir aimé l'Anthologie ; et la bibliothèque de Bâle conserve des traductions latines qu'il fit à Venise d'un certain nombre d'épigrammes grecques (2).

***

L'édition *Aldine* de 1503, fut reproduite incorrectement en 1519, in-8° : *Florilegium, etc , graecè, Florentiae, per haeredes Philippi Iuntae* (3).

(1) Cf. sur Carteromachos, Pierre de Nolhac, *Erasme en Italie*, Paris, Klincksieck, 1888, *passim* ; *Les Correspondants d'Alde Manuce*, Rome, Imprimerie Vaticane, 1888, *passim*.

(2) Voy. le Catalogue de Hænel, p. 530.

(3) Dans la bibliothèque d'Herbert à Vitry., il y a un exemplaire sur lequel il a inscrit : « Ce doit être l'édition des Juntes 1519.» Sur ce livre on lit cette mention manuscrite : *Ex libris Patrum Doctrinae Christianae Collegii Victoriacensis. Dono dedit Dominus Jacobé, Praefectus Urbis Victoriacensis*, 1713.

***

Quels que soient, cependant, les services rendus par l'impression de 1503, celui qui, dans la première partie du XVIe siècle, fit le plus pour les épigrammes grecques, est Marc Musurus.

Marc Musurus, de Candie, d'abord prote chez Alde, depuis lecteur dans l'université de Padoue, *nello studio di Padoa*, enfin archevêque de Malvasia, — il mourut en 1517 —, nous fait connaître, dans la préface de saint Grégoire de Naziance, 1516, qu'il fut chargé, par le Sénat de Venise, de la chaire de littérature grecque à Padoue, en 1503. Là il fit une étude spéciale de l'Anthologie de Planude (1), qu'il expliquait à ses disciples, d'après l'édition de 1494 et des manuscrits (2). Il leur dictait un commentaire grec interprétatif et critique. Ce commentaire, que nous trouvons d'ordinaire transcrit sur les marges d'exemplaires de l'édition de 1494, passait, ainsi, de main en main, et, la tradition rompue, le nom de l'auteur, peut-être à dessein, oublié, il était tombé, en quelque façon, dans le domaine commun. Il a été, comme je le démontrerai, le véritable *Apparatus criticus in epigrammata graeca*

(1) Marc Musurus, à Venise, s'était exercé à traduire en latin des épigrammes grecques, et quelques-unes de ses traductions se conservent à Bâle. On lit dans le catalogue de Hœnel (Lipsiae. 1830, in-4°), p. 530, Basel, F. VII. 3 : « *Epigrammata graeca, per* « *plerosque libros in latinum sermonem a Marco Musuro* « *Cretensi, Nicolas Leoniceno, Scipione Carteromacho deducta,* « *scripta Venetiis, in-4°* ». (*Note d'Herbert*).

(2) M. Musurus parait avoir écrit son commentaire, de 1503 (?)..., à 1505 (Voy. plus haut)..., à 1509 ..., à ... (?) Il a mis à contribution, naturellement, le recueil de variantes placé par Alde à la fin du *Florilegium*. Il consulta en outre, des *manuscrits*, *un*, entre autres, *fort vieux, à Padoue, appartenant à un certain Paul Bucarus* (Voy *Anth. de Planude*, Wechel, 1600, p 43.) Mon exemplaire de Lord Guilfort, étant ici plus explicite que Wéchel, je le traduis : « La présente épigramme est de « Théocrite, car je l'ai trouvée dans un fort ancien manuscrit « d'épigrammes de Théocrite Ce manuscrit m'a été communiqué « par un beau et excellent jeune homme, Paul Bucarus, des plus « nobles et des plus riches de Padoue, dont la maison fut pillée et « ravagée par les Vénitiens, et le père, qui avait pris parti pour « les Allemands, emprisonné, avec beaucoup d'autres, dont quatre « périrent par la corde, en 1509. » Où diantre la grande histoire va-t-elle se nicher ? (*Note d'Herbert*).

de tous les doctes, à commencer par Jean Lascaris, qui, au XVIe siècle, ont travaillé sur l'Anthologie. C'est le point de départ du texte vulgaire primitif constitué en 1521 et du deuxième texte vulgaire, accepté durant deux siècles et demi, de 1566. On l'appelle le scholiaste anonyme. Pourtant de belles copies, et probablement les plus complètes, les plus authentiques, portant en tête *Marc Musurus*, en existent (1).

Vincent Obsopée, seul, [*In graecorum epigrammatum libros quatuor annotationes, etc. Basileae, M.DXXXX, in-8o, fo 3, ro*] nomme l'auteur de ce com-« mentaire grec : « T. Venatorius, vir doctissimus et orna-« tissimus opellam aliquam mihi communicavit Marci Musuri « a quo haec epigrammata Patavii publicitus sunt prae-« lecta. » (2)

Or Vincent Obsopée a largement profité de cette *communication*, plus ample qu'il ne le dit. Mais, comme l'édition originale de Vincent Obsopée est peu connue, et rarement consultée, son témoignage passa inaperçu. On ne lit guère aujourd'hui, en effet, que la réimpression *incomplète* de Wechel, 1600, in-fo ; laquelle ne contient pas l'épitre dédicatoire.

Les catalogues citent bon nombre d'exemplaires de l'édition de 1494, portant sur les marges le commentaire de Marc Musurus copié au XVIe siècle : celui de Leipsick ; celui de Munich ; celui du cardinal Zélada, à Rome ; celui de Murr, à Nuremberg ; celui de Paris (Bibliothèque de la rue de Richelieu) ; celui de Troyes, etc. ; et, moi-même, j'ai acquis, en 1860, un pareil livre, provenant du philhellène Frederic North, lord Guilfort, mort vers 1817, en son vivant Archonte *(Chancelier)* de l'Université de Corfou. Ces copies, naturellement, sont toutes plus ou moins écourtées, plus ou moins tronquées. Celle de Lord Guilfort

(1) Voyez mes extraits des manuscrits du vieux fonds du Vatican. (*Note d'Herbert*).

(2) V. Obsopée (*Epigrammatum graecorum.... libri VII*, [Francofurti,] apud Andre e Wecheli heredes, 1600, p 231) parle en ces termes d'une autre collection de variantes : « Quae e correctione Camilli Veroneusis restituimus sicut alia pleraque. »

destinée à la Bibliothèque de la rue de Richelieu, me paraît être, toutefois, à peu près complète. Voyez, au demeurant, ce que j'ai dit, plus haut, des manuscrits du Vatican.

⁂

Maintenant que le commentaire de Marc Musurus ait été le point de départ du texte vulgaire *primitif* de 1521, en voici la preuve :

L'exemplaire de l'édition de 1494, annoté par Alde et F. d'Asola, lequel fut longtemps la propriété de M. Renouard, a fourni les variétés de leçons introduites dans l'édition *Aldine* de 1521 ; or les notes de F. d'Asola ne sont qu'un extrait du commentaire grec de Marc Musurus ; et, ayant eu entre les mains, durant deux mois, en 1853, le livre de M. Renouard, je puis en parler savamment.

Mais, d'abord, le lecteur trouvera, ici, avec plaisir sans doute, l'article que M. Renouard, lui-même, a consacré à ce précieux volume : (1)

« J'ai en ma possession un exemplaire de l'Anthologie grecque, édition de Florence, 1494, in-4°, entièrement annoté par Alde, qui même a copié de sa main les 45 dernières pages manquant à cet exemplaire (2). Ce volume, qui porte sur le premier feuillet le nom d'Alde, avec l'ancre figurée à la main, est évidemment celui qui a servi de copie aux ouvriers compositeurs pour l'édition aldine de 1503 ; ce qu'on reconnait aux corrections marginales, introduites dans le texte de 1503, aux petits mandats ou avis écrits par le maître aux ouvriers, sur les feuillets de copie et enfin aux marques usitées par les compositeurs, pour indiquer sur leur copie la progression de leur travail, et la division des feuilles de leur nouvelle impression. »

(1) *Annales de l'Imprimerie des Aldes, 1803*. T. II, p. 156.

(2) L'exemplaire de M. Renouard a été relié au XVIIIe siècle, probablement, en maroquin rouge : les plats sont encadrés d'un filet d'or : le dos, à nervures, porte : *Epigrammata graeca litt. quadratis*. Aldus, 1506, tranches dorées ; gardes en papier marbré. *(Note d'Herbert)*.

« On y trouve en outre d'autres corrections ; les unes de la main d'Alde, les autres de celle de F. d'Asola, dont j'ai confronté l'écriture avec celle d'un Homère de 1488, rempli de notes manuscrites, existant à la Bibliothèque Nationale. Cet exemplaire de l'Anthologie aura été conservé avec soin, d'abord par Alde, et ensuite par ses successeurs. avec l'intention d'en faire usage dans la plus prochaine réimpression. C'est ce qui a été depuis effectué en 1521, l'édition de cette année ayant toutes celles des corrections portées sur cet exemplaire qui ne sont pas encore dans l'édition précédente. »

Comme j'ai gardé une copie du livre de M Renouard (1), laquelle sera déposée à la Bibliothèque de la rue de Richelieu, chacun pourra, là, de ses yeux, s'assurer qu'il y a complète identité entre les variantes du livre de M. Renouard, les variantes proposées par M. Musurus, sur les marges d'autres exemplaires, et celles acceptées par l'éditeur de 1521 (2).

Le volume de M. Renouard cite même Marc Musurus au VII[e] livre de l'Anthologie de Planude, à la marque d'une épigramme, en ces termes : « *Hoc audivi a Marco Musuro, viro optimo, Patavii, 1506.* » Au livre III, à la marge d'une autre épigramme, Marc Musurus est indiqué de la sorte : *M. M.* (3) C'est ainsi que dans un bon extrait du commentaire grec de Marc Musurus, écrit sur les marges de l'exemplaire de l'édition de 1494 coté Y. 503, (4) à la Bibliothèque de la rue Richelieu, on lit : *Ita scriptum erat in libro M. Musuri senesco quod hic conveniet.* » (5)

(1) Cet exemplaire de Renouard était tombé entre les mains de Libri. Cf. la *Vente des livres de choix de M. G. Libri faite à Londres le 1er Août [1859] et jours suivants*, dans les *Archives du Bibliophile*, de A. Claudin, Paris, 1859, n° 23.

(2) Voyez F. Jacobs, *Prolegomena*, p. XCIX.

(3) Liv. I, au chap. *sur le vin*, on trouve sur la seconde page, de la main de F. Asulano, la date 1509.

(4) Il paraît que cet exemplaire a également appartenu à F. d'Asola. Voy. Chardon de la Rochette, *Mélanges de critique et de philologie* t. I, p. 238.

(5) Voyez Chardon de la Rochette, *Mélanges de critique et de philologie*, t. I, p. 284.

Ainsi, je le répète, le commentaire grec de M. Musurus est le point de départ du texte vulgaire primitif, constitué en 1521, dans le :

« *Florilegium*, etc., *solerti nuper repurgatum cura, graece*. Venetiis, in aedib. Aldi, 1521, in-8° (1).

En traitant des éditions subséquentes du *Florilegium* de Planude, je montrerai comment le commentaire de Marc Musurus a été également le point de départ du deuxième texte vulgaire établi par Henry Estienne en 1566 ; et je finirai successivement le récit des destinées étranges de cette exégèse.

***

L'édition de Josse Bade d'Asch n'est guère qu'une répétition peu soignée de celle de 1521. Badius, parfois, cependant, semble avoir consulté les impressions antérieures, 1494, 1503, etc. Peut-être, même, avait-il à sa disposition par-ci par-là, ou des manuscrits ou des extraits de manuscrits.

Florilegium, solerti nuper repurgatum cura, graece, Parisiis, sub prelo ascensiano, 1531, in-8° (2).

(1) Voici le titre exact de cette édition : FLORILEGIUM DIVERSO || RUM EPIGRAMMA- || TUM IN SEPTEM || LIBROS || *solerti nuper repurgatum cura MDXXI* [titre grec, ALDUS et l'ancre]. *Nunc exit castigatius quam alias unquam, pristinis elustratum erroribus multisque adauctum adiectis epigrammatibus*. A la fin on lit : Venetiis in aedi- || bus Aldi, et An- || dreae soceri || mense Janua- || rio MDXXI [ancre] L'exemplaire de la collection Herbert, à la Bibliothèque de Vitry-le-François (GG. 3, 6347), porte cette mention : *Ex libris Patrum Doctrinae Christianae Collegii Victoriacensis. Dono dedit Dominus Jacobe, Praefectus Urbis Victoriacensis, 1713*. Au bas du titre on lit plusieurs lignes manuscrites où se trouve le nom d'un précédent propriétaire de cette édition : *Thierry de Marolles, estudiant à Sedan* — Cf. F. Jacobs, *Prolegomena*, p. XCIX : *De editione Aldina secunda 1521*.

(2) FLORILEGIUM DIVERSORUM || EPIGRAMMATUM IN || SEPTEM LIBROS || *solerti nuper repurgatum cura MDXXXI*. Nunc exit castigatius quam alias unquam, pristinis elu- || stratum erroribus multisque adauctum || adiectis Epigrammatibus || 1531 || Vaenundatur Badio A *la fin* : Sub prelo Ascensiano, Mense Maio 1531

***

En 1549, Sigismond de Ghelen publia l'édition in-f° où est joint le commentaire de Jean Brodeau, duquel, bientôt j'entretiendrai le lecteur.

Sigismond de Ghelen était natif de Bohême, d'une très bonne famille et d'un père savant. Il sortit assez jeune de son pays, pour voyager en Allemagne, en France et en Italie. Il avait appris le grec à Padoue, sous Marc Musurus, et s'établit à Bâle (1).

(Bibl. Vitry, GG. 3, 6344 et 6341). Dans le premier de ces deux exemplaires de l'édition de Badius, on lit cette note :

« Cet exemplaire de l'Anthologie de 1531 provient de la vente des livres de feu Mr Jérôme Bignon, et il figure au n° 940 du *Catalogue* de sa bibliothèque, Paris, 1848, gr. in-8°. »

« C'est par erreur qu'on a mis sur le dos de ce volume apud Juntas, 1531, car l'édition ne se vendait pas seulement chez Josse Badius Ascensius, comme l'indique le titre ; les mots inscrits sur le verso de l'avant-dernier feuillet *sub prelo Ascensiano, mense maio 1531*, prouvent qu'elle est véritablement sortie des presses de ce typographe. Cette édition est sévèrement jugée par Chardon de la Rochette (*Mélanges de critique et de philologie*, t. I, p. 250), mais sa rareté lui donne un prix assez élevé. Vendu : m. r. 20 fr. Chardin 20 fr. m r. Larcher et 13 fr. Curée. Le présent exemplaire en très bon état a été adjugé pour la modique somme de 5 fr. à la vente Bignon, février 1849. »

EUSÈBE CASTAIGNE.
Bibliothécaire de la Ville d'Angoulême.

« Je me fais un plaisir de céder mon bon marché à M. Herbert qu'illustreront un jour ses consciencieux travaux sur l'Anthologie grecque. »

E. C.

Voy. sur cette édition F. Jacobs, *Prolegomena*, p. CII : *De editione Ascensiana 1531*.

(1) Cf. *Les Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse*, traduites en français par Bellanger. A Chaumont, de l'imprimerie de Cousot, imprimeur du Département, an VIII républicain, in-8°, t. I, p. XXIj : « Robert Estienne donna en 1546 le texte grec des *Antiquités romaines*, in-folio ; jusqu'alors ce texte n'avait point été imprimé. L'édition d'Estienne est en fort beaux caractères : elle contient les onze livres qui nous restent : mais l'onzième est un peu dérangé et mal en ordre. Peu de temps après, Sigismond de Ghelen, connu sous le nom de *Sigismundus*, *Gelenius* entreprit une nouvelle traduction des *Antiquités romaines*. Il était natif de Bohême, d'une très bonne famille et d'un père savant, qui avait

Epigrammatum graecorum lib. VII, graece, annotationibus Iohannis Brodaei illustrati, cum indice. Basileae, 1549, petit in-fol.

traduit en sa langue la *Folie* d'Erasme. Il sortit assez jeune de son pays pour voyager en Allemagne, en France et en Italie où il apprit le grec sous Marc Musurus, natif de Candie, qui enseignait dans l'Université de Padoue. De là, revenant en Allemagne, il passa par Bâle; il s'y fit connaître à Erasme qui l'estima fort et qui conseilla à Jean Froben de lui donner l'intendance de son imprimerie. Ghelen accepta la commission et s'en acquitta. Au milieu de cette pénible occupation, il ne se contenta pas de corriger le travail des imprimeurs. Il s'érigea lui-même en traducteur et en critique. Il fit des notes sur Pline et sur Tite-Live. Il traduisit les *Antiquités judaïques* de Josèphe, l'*Histoire romaine* de Denys d'Halicarnasse, quelques homélies de saint Jean Chrysostome, l'*Histoire ecclésiastique* d'Evagre, l'ouvrage d'Origène *contre Celse*, les œuvres de Philon et celles d'Appien ; ensuite il entreprit la version des œuvres de Saint Justin Martyr, et il les avait déjà traduites pour la plupart lorsqu'il mourut. Il fit aussi une traduction d'Arnobe et d'Ammien Marcellin. Voilà beaucoup d'ouvrages pour un seul homme, fort occupé d'ailleurs. Aussi ne sont-ils pas très estimés Erasme donne une très mauvaise idée de son travail sur Pline, et son édition d'Arnobe a été fort condamnée. Il avait beaucoup d'esprit, mais il était trop hardi dans ses corrections. Il donnait trop aux conjectures et avait trop bonne opinion de lui-même. M. Gallois estime que sa version de Josèphe ne fait pas grand honneur à l'original, et, pour nous renfermer dans ce qui concerne la traduction des *Antiquités romaines* de Denys d'Halicarnasse, quelque élégant et quelque disert qu'il ait voulu paraître, il a tout gâté par la liberté qu'il s'est donnée de joindre plusieurs périodes ensemble, ou d'en séparer une, ou deux, ou trois phrases, outre qu'il a ajusté à sa fantaisie un grand nombre d'endroits qu'il n'a point entendus. Elle fut imprimée à Bâle, in-folio, en 1549, et il la fit sur l'édition grecque de Robert Estienne qui ne parut qu'en 1546 ; il n'y employa donc tout au plus que trois ans. C'est bien peu pour un si grand ouvrage, etc.

— Dans le *Denys d'Halicarnasse* de Wechel, 1586, in-fol., on lit, dans les prolégomènes, une préface de Sigismundus Gelenius. Voici un passage remarquable de cette préface, datée de Bâle, au mois de janvier 1549 :

« Unde fit ut doctissimus quisque haud gravatim iis viris [Frobenio et Nicolao Episcopio] commodet suam operam, quemadmodum nuper ille aetatis suae phoenix Erasmus Roterodamus, Beatus Rhenanus, Simon Grynaeus, Hieronymus Gemusaeus : ut taceam de superstitibus, non solum in hac urbe, sed et in longinquis terris degentibus, qui vicissim illustrant hanc officinam et illustrantur ab ea. Me quoque multis jam annis usi tenent grata compede vinctum et benignis officiis, ut aequo animo feram patriae desiderium. Si quid igitur interim de literis sum meritus, ut quidam meritum putant, et hoc illorum est beneficium ; in quorum gratiam ausus sum postremis his annis in Josepho atque Dionysio ignotas tentare vias : quam consulte viderint οἱ εὐγνώμονες. De fide non sum sollicitus, ne eam cuivis utriusque linguae perito non

Sigismond de Ghelen, tout en consultant Badius, s'est contenté de rééditer négligemment ou l'*Aldine* de 1503, ou sa copie de Florence de 1519. Il passe des vers, des distiques, des épigrammes entières ; et, somme toute, son travail offre assez peu d'intérêt (1).

⁂

En 1550 parut à Venise une nouvelle édition de l'Anthologie :

Florilegium, diligenti castigatione emendatum, cui, etc., *graece*. Venetiis, apud Petrum et Ioan. Mar. Nicolinos Sabienses, 1550, in-8º (2).

Cette édition, réputée extrêmement rare, est une copie de l'*Aldine* de 1521, contenant quelques additions sans importance, mais pourvue de deux « Index » très utiles, l'un, des sujets principaux traités dans les épigrammes, et l'autre, des poètes qui ont fourni des pièces, avec l'indication des pages où elles se trouvent.



approbem. Elegantiam viri eloquentissimi magistrique eloquentiae qui poteram exprimere ? Ceterum quod ad perspicuitatem attinet, dedi operam, ut hac quoque parte proxime archetypum accederem. Prodit igitur Dionysius... »

(1) EPIGRAMMATUM || GRAECORUM LIBRI VII || ANNOTATIONIBUS JOANNIS BRODAEI || Turonensis illustrati, || quibus additus est in calce operis rerum ac uscum || explicatarum Index diligentissi || me conscriptus || Froben || Basileae MDXLIX.

(2) Titre complet de cette édition : FLORILEGIUM DIVERSORUM || *epigrammatum in septem libros* || *distinctum* || *diligenti castigatione emendatum* || CVI || *nonnulla nuper inventa epigrammata* || *in fine adiecta sunt* || UNA CVM INDICE || *tam rerum quam auctorum* || *copiosissimo* [marque des libraires : un chat.] VENETIIS. — A la fin : Venetiis || apud Petrum et Ioan, Mariam Nicolinos || Sabienses, impensa Melchioris || Sessae, Anno Domini || M.D.L. || (Bibl. Vitry, GG 3, 6316).

Vient ensuite :

Florilegium, graece. Venetiis, apud Aldi filios, 1550-51, in-8° (1).

Les fils d'Alde ont reproduit l'*Aldine* de 1521, page pour page, en y ajoutant les Index des Nicolini. La plupart des légères modifications du texte qui étonnent F. Jacobs (2) sont tirées du livre de M. Renouard c'est-à-dire de Marc Musurus. Toutefois, il est vrai de dire que deux différences de lectures, citées par le professeur de Gotha, ne se trouvent pas dans ce livre.



Avant de passer à l'édition de H. Estienne, de 1566, je dois, après quelques observations rétrospectives sur les éditions précédemment cataloguées, traiter des commentateurs latins antérieurs à 1566, et spécialement de Vincent Obsopée, et de Jean Brodeau.

Ces huit éditions de l'Anthologie de Planude, lesquelles précédent celle de H. Estienne (1566), ont-elles jamais été collationnées entièrement avec soin ? J'en doute. Cependant telles collations complètes et consciencieuses, de bonnes copies du commentaire de Marc Musurus, l'étude des manuscrits de Venise peuvent seules faire connaître l'origine et l'authenticité du texte vulgaire primitif de 1521.

Toutes ces éditions, je les possède, et plusieurs à doubles et triples exemplaires ; or ce qui me porte à croire qu'elles ont été jusqu'ici fort négligemment collationnées,

(1) FLORILEGIUM DIVERSORUM EPI || *grammatum in septem libros distinctum, di* || *ligenti castigatione emendatum*, || CUI NONNULLA NUPER INVENTA || *epigrammata in fine adiecta sunt*, || UNA CUM INDICE TAM RERUM || *quam auctorum copiosissimo*. [ALDI FILII, et l'ancre]. Venetiis. apud Aldi || filios M.D.L — A la fin : Apud Aldi filios, || Venetiis MDLI. — Cf. Jacobs, *Prolegomena*, p. CX : *De Aldina tertia sive editione filiorum Aldi, 1550-1551*.

(2) *Animad. in epigramm.*, Lipsiae, 1798, in-8° Volum. Prim. pars prior., p. cx.

ce sont des notes semblables à la suivante, que je rencontre de temps en temps sur ma route :

« In hoc autem epigrammate Γοργώ praeter Vat. mem-
« branas et Planudeos codices habet etiam Florentina
« editio. Error typographicus Aldinae prioris in caeteras
« editiones dimanavit, a quo sibi caverant tamen Petrus
« et Ioannes Maria Nicolini Sabienses, quorum rarissima
« editio anni 1550 nomen recte excusum habet » (1).

Brunck passe pour fort exact dans ses citations. Sa bibliothèque anthologique était au complet. Il aimait, d'un amour quasi paternel, les épigrammes grecques. Aussi cette note excita-t-elle singulièrement l'attention de F. Jacobs, qui regrette fort de n'avoir point à sa disposition l'édition des Nicolini :

« Utinam accurate eam editionem descripsisset [Brunc-
« kius] ut constaret, utrum, praeter summam raritatem,
« aliquid e re critica commendationis habeat (2).

Tel était le vif désir de connaître le si rare volume, que l'érudit professeur témoignait en 1798 ; et ce désir ne fut satisfait qu'en 1800, grâce à l'opulent et officieux Jérome de Bosch.

« Inter editos exoptatissima mihi venit editio perrara
« Anthologiae Planudeae, quae prodiit.... apud.... Nico-
« linos Sabienses » (3).

Dans sa joie, il nous promet au même endroit, de revenir sur l'édition de Nicolini, d'en donner son avis, *in Addendis*, promesse qu'il n'a pas tenue.

Eh bien, Brunck parlait à la légère ! Il n'avait pas consulté l'édition des fils d'Alde, laquelle écrit correctement, comme les Nicolini, GORGO. Qui plus est, on voit par là, et par quelques autres ressemblances, que non seulement les fils d'Alde ont emprunté aux Nicolini, les deux

(1) Brunck, *Analecta veterum poetarum*, Argentorati, apud bibliopolas socios Bauer et Treuttel, t. III, *Lectiones et emendationes*, t. III, p. 89. Voyez également, t. I, p. 204, épigr. III.

(2) F. Jacobs, *Prolegomena*, p. XII.

(3) F. Jacobs, *Animadversiones*, Voluminis secundi pars secunda, p. III.

index ; mais encore qu'ils ont dû lire leurs propres épreuves sur les feuilles fraîches de ces mêmes Nicolini, leurs rivaux et compatriotes. Et serait-ce pour déguiser aux acquéreurs inattentifs une sorte de plagiat, qu'après avoir daté au dernier feuillet, 1551, ils ont mis au titre, 1550 ? Voyez plus haut.

Mais là ne finit pas l'imbroglio. Arrive le bon Jérome de Bosch, possédant, lui, les vieilles éditions, les citant. Ecoutons-le :

« GORGO. Brunck recte. Quod autem Lect. et Em. p. 39.
« Editionem Petri et Io. Mar. Nicolini Sabiensium a. 1550
« laudans, errorem typographicum, a quo illa sibi caverit,
« ex Aldina priore in ceteras editiones dimanasse scribit,
« Fallitur. Nam Ald. prior, secunda, tertia et Iuntina habent
« GORGO. In Ed. Brodaei a. 1549. GYRGO. »

Le pauvre homme ne savait pas lire la lettre moulée ! Il prend pour des *G* grecs de véritables *P* grecs (1).

Ai-je donc tort de croire que ces huit éditions ont été jusqu'ici fort négligemment collationnées ?

Autre exemple :

De ces huit éditions, quelques-unes manquaient à F. Jacobs ; il n'avait, même, des autres que des collations écrites, sans grande exactitude, je crois, sur les marges du *Florilegium* d'Henry Estienne, de 1566. Aussi cite-t-il fort sobrement ces vieilles éditions ; mais enfin il les cite quelquefois.

Il les cite (A. P., VII, 540), assez peu exactement, dans un endroit où un homme de mérite, qui, d'après lui, les cite de seconde main (2), a cru pouvoir, sans conséquences, commettre un plagiat innocent à ses yeux, en déguisant ce plagiat, à l'aide de ce qu'il pensait être expressions synonymes ; et, malgré cette précaution, ou plutôt à cause de cette précaution, cet homme de mérite a laissé voir qu'il ne connaissait nullement la chronologie des éditions de

(1) Hier. de Bosch. *Observationum et notarum in Anthologiam Graecam volumen alterum*, Ultrajecti, 1822, in-4°, p. 54.

(2) *Epigrammatum Anthologia Palatina*, instruxit Fred. Dübner, Parisiis, Firmin Didot, 1864, t. I, p. 484, épigr. 540.

Planude, et que rarement il devait les avoir compulsées. Ajoutez une notable erreur, où l'a conduit F. Jacobs, qui avait oublié de consulter l'édition de Bâle de 1549 !

F. Jacobs les cite pour l'épigramme 546 du livre VII de l'Anthologie de Planude ; et là, il commet, en premier lieu, quelques fautes d'accents (voy. les éditions anciennes du *Florilegium*), puis deux graves inexactitudes ; et son copiste (1), contresignant d'abord les fautes d'accents du guide, y ajoute, sans s'en douter, en modifiant, derechef, la rédaction, un lourd anachronisme. Quant aux deux graves inexactitudes, il les reproduit, tout naturellement. F. Jacobs, en effet, ne connaissait pas, ou connaissait peu l'édition des Nicolini, et avait oublié d'ouvrir celle de Bâle de 1549 !

Au livre VII, épigr. 570, de l'*Anthologie Palatine*, F. Jacobs est dans le vrai ; mais le plagiaire qui change la phrase du professeur de Gotha et la dénature, pèche une troisième fois contre la chronologie, et, ensuite, altère singulièrement, par inattention, la vérité (2).

Et cependant feu M. Fr. Dübner n'a guère que ces trois fois là, cité les vieilles éditions de Planude, dans un très gros in-8° à deux colonnes, de 572 pages.

Avant de passer outre, je redirai donc que l'exacte philologie actuelle ne collationnera pas sans fruit les impressions de Planude antérieures à 1566.



Pour les extraits du *Florilegium* antérieurs à 1566, je ne m'occuperai que de ceux que j'ai vus de mes yeux, et dont je puis parler en connaissance de cause :

« *Compendium grammaticae graecae Iacobi Cepo-*
« *rini, jam tertium de integro ab ipso authore et casti-*
« *gatum et locupletatum.* »

(1) *Epigrammatum Anthologia Palatina*, instruxit Dübner, Parisiis, Firmin Didot, 1864, t. I, p. 485, épigr. 546.

(2) Anthologie d'A. F. Didot, p. 487, épigr. 570, cotée pourtant 560.

« *Hesiodi Georgicum, ab eodem Ceporino brevi* « *scholio adornatum, ubi dictiones et sententiae quae-* « *dam obscuriores, atque obiter graecorum carminum* « *ratio declarantur.* »

« *Epigrammata quaedam lepidiora vice coronidis* « *adjecta.*».Apud Christophorum Froschouer. Tiguri, Anno MDXXVI, in-8° de 198 pages.

Les épigrammes occupent la fin du volume, à partir de la page 165. Elles sont extraites du livre Ier de l'Anthologie de Planude, et vont jusqu'au chapitre *sur la mort*. L'éditeur suit l'*Aldine* de 1521 ; il modifie, çà et là, la ponctuation (1).



« *Epigrammata graeca veterum elegantissima,* « *eademque latina ab utriusque linguae viris doctissi-* « *mis versa, atque in rem studiosorum e diversis auto-* « *ribus per Ioannem Soterem collecta, nuncque iterum* « *edita.* » Coloniae, Anno MDXXVIII, petit in-8° (2).

Il y a là 320 pages, du moins numérotées, plus un feuillet pour l'errata et l'enseigne du libraire. L'avis au lecteur ne contient rien de notable (3).

Cet abrégé semble avoir été tiré de l'édition d'Alde, 1503 : témoin le troisième vers de la deuxième épigramme de la page 178 ; et le second vers de la troisième épigramme de la page 211, où Jean Soter reproduit des leçons particulières à l'*Aldine* de 1503. Toutefois, il est vrai de dire que les variantes préférées par Jean Soter, à la page 221, sont communes à l'édition de 1494 et à celle de 1503.

(1) Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque de Rodez (Aveyron). *(Note d'Herbert).*

(2) EPIGRAMMATA || GRAECA VETERUM ELE-|| gantissima eademqùe Latine ab utriusque || linguae viris doctissimis versa, atque || in rem studiosorum e diuersis || autoribus per Ioannem Sote-|| rem collecta nunc || que iterum || edita || Coloniae, anno M.D.XXVIII.

(3) D'après Brunet *(Manuel du libraire*, Paris, 1820, t. III, p. 361*)* ce serait la seconde édition de cette collection. La première aussi de Cologne est de 1525. Il y en a une troisième avec augmentation : Fribourg en Brisgau, chez Et. Melechus, 1544, in-8°.

F. Jacobs (*Animad.*, Volum. prim. pars prior, p. cxxviii), qui possédait la première édition du Recueil de Jean Soter (1525), s'exprime en ces termes : « Textus in plurimis cons- « pirat cum textu Aldinae pr. ita tamen, ut meliores lectio- « nes ex Aldi notis receptae sint. Habet etiam nonnulla « sibi propria. » Or les *propria* notés par F. Jacobs, se retrouvent dans la deuxième édition, pp. 44 et 88. Mais à la p. 88, J. Soter déclare : « Hic obiter illud adverte, candide « lector, *Dizuthon*, quod nos Erasmum secuti posuimus. » Voilà de la critique ! Les chiffres de la pagination ont été fort négligemment placés. L'exemplaire que je décris m'appartient.



« *Selecta epigrammata graeca latine versa, ex septem epigrammatum Graecorum libris.* »

« *Accesserunt omnibus omnium prioribus editionibus ac versionibus plus quam quingenta epigrammata, recens versa ab Andrea Alciato. Ottomaro Luscinio, ac Iano Cornario Zuiccaviensi.* »

« Basileae ex aedibus. Bebelii, mense Aug. MDXXIX (1).

C'est un grand in-8° de quatre feuillets liminaires ; plus 422 pages ; plus un feuillet pour l'errata et l'enseigne de l'imprimeur.

S. Chardon de la Rochette (*Mélanges de critique*, t. Ier, p. 265), dit que « cette nouvelle collection a été entée sur

(1) SELECTA || EPIGRAM || MATA GRAECA LATINE || uersa ex septem Epigramma || tum Graecorum libris || Accesserunt omnibus omnium priori || bus editionibus ac uersionibus plus || quam quingenta Epigrammata || recens uersa ab Andrea Alciato, Ottomaro Lusci || nio, ac Jano Corna- || rio Zuicca || viensi. || Basileae, ex aedibus | Io. Bebelii || An. M.D.XXIX. En tête se trouve une lettre dédicatoire : *Illutrissimo Principi ac Domino D. Magno Megalopyrgensium Duci, Vandalorum Principi, Comiti ac Episcopo Suerinensi, Rostochii a Stargadiae Domino, domino suo clementi, Janus Cornarius Zuiccaviensis, S. D.*

Jean Haguenbot ou Jean Cornarius était un médecin saxon, né à Zwickau vers 1500, mort en 1558 à Iena. Cf. Moreri, *Le grand Dictionnaire historique*, Paris, Coignard, 1699. t. III, p. 121 ; *Nouveau Dictionnaire historique*, par une société de gens de lettres, Caen et Lyon, 1789, t. IV, p. 330.

celle de J. Soter ». Il aurait dû ajouter que le texte grec de J. Soter a été revu et corrigé par J. Cornarius, souvent ponctué différemment ; que bien des morceaux, spécialement tous ceux étrangers à l'Anthologie, ont été écartés, pour faire place à des survenants ; enfin que la compilation grossie a été, de toute manière, remaniée de telle sorte, que J. Cornarius, vraiment, a pu l'appeler sienne.

J. Cornarius, comme J. Soter, suit l'*Aldine* de 1503, dans les pièces communes aux deux recueils (1), et probablement dans ses propres additions ; il suit pareillement J. Soter dans les leçons particulières à ce dernier, ses *propria* selon l'expression de F. Jacobs. (Voy. J. Cornarius, p. 44 et 70). Quant aux additions, tant en épigrammes grecques qu'en traductions latines, elles montent bien, effectivement, à peu près au nombre de cinq cents ! L'exemplaire que je décris, m'appartient.

Voilà les abrégés de Planude de 1494 à 1562 dont j'ai pu parler pertinemment (2) ; d'autres s'occuperont d'autres collections du même genre : et ils feront bien d'en traiter, également, pièces en main. De la sorte, se formeront, se compléteront des listes sérieuses ! Maintenant, je viens aux citations isolées du *Florilegium*.



Les épigrammes détachées, citées ici et là, à la fin du XVe siècle, et dans les premières années du XVIe, ont bien aussi leur intérêt critique, et méritent attention : car, alors, les savants avaient à leur disposition, souvent, des manuscrits de l'Anthologie, desquels, parfois même, ils extrayaient des pièces inédites.

(1) Voy. J. Cornarius, p. 203 et p. 255.

(2) On peut signaler encore les recueils suivants :
— *Epigrammata graeca veterum poetarum, cum epigrammatibus Joachini Camerarii et Jac. Micylli*, Basileae. 1538, in-8°.
— *Anthologiae graecorum epigrammatum liber primus universus per Franciscum Bellicarium in latinum sermonem conversus*, Parisiis, apud Grandinum, 1543, in-4°.

Par exemple, Politien, mort en 1494 (1), dans le tome Ier de la *Lampas, sive fax artium*, cite évidemment d'après des manuscrits, quelques épigrammes grecques, sans notable intérêt, sans doute, pour la critique ; mais (p. 55) il transcrit un sixain grec, négligé par F. Jacobs ; Politien qualifie cette pièce de ***pulcherrima***, avec un peu trop de bienveillance. Au demeurant, elle est bonne à recueillir.

Aux pag. 384, 442, 445, 539, 572 de cet ouvrage, Joannes Baptista Pius Bononensis s'occupe d'épigrammes grecques, d'après un assez mauvais manuscrit de Planude ; en revanche, p. 1074, Franciscus Floridus Sabinus donne un morceau de dix distiques, négligé, pareillement, par F. Jacobs. Ce morceau se trouve également dans *Carmina novem illustrium feminarum*, Antuerpiae, 1568, in-8o, p. 62. Il est curieux et instructif.

Au t. II de ce même ouvrage, p. 441, Lilius Gyraldus cite les épigrammes, d'après l'ordre de Planude. Au t. III, p 719, Theodorus Canterus dit, parlant d'une épigramme du *Florilegium* : « In veteri manuscripto codice hic locus longe aliter legitur. »

Erasme, en ses *Adages*, à l'article *Risus sardonicus*, écrit : « In vetustissimis quibusdam in Hesiodum commen-« tariis reperi epigramma quo proverbium de risu sardonico non ineleganter explicatur. Id est ejus modi... » ; et il copie une pièce de quinze iambes, inconnue à F. Jacobs : « Id quoque ex nostro more, propter imperitiores, latinum ex tempore fecimus, hoc modo :

« Quaedam insula est vocata Sardo Iberiae,

« In qua, etc. »

Déjà, plus haut, nous avons vu intervenir Erasme, à propos de l'épigramme 9e, chap. 39e, liv. Ier du *Florilegium* de Planude (A. P., IX, 503) : « Hic obiter illud adverte, can-

(1) Cf. *Lampas*, || *sive fax artium* || *liberalium*, || *hoc est Thesaurus criticus* ||, ex otiosa bibliothecarum custodia erutus et fo- || ras prodire jussus, || A Jano Grutero || Prodit Francoforti || e collegio Paltheniano, sumptibus Jonae Rhodii Bibliopolae, anno M.D C.II, 6 vol. in-8o, t. I, p. 55 et encore pp. 37, 43. — Herbert a longuement relevé dans des notes qu'il a insérées dans une édition des *Epigrammatum graecorum libri VII*, Froben, Basileae MDXLIX, les divers passages de cet ouvrage qui se rapportent aux épigrammes grecques (Bibl. Vitry, GG 2, 635).

« dide lector, *Dizuthon,* quod nos Erasmum imitati posui-
« mus, in codice graeco esse *Dizuphon,* quanquam Io.
« Baptista Pius *Zizuphon* legendum censeat. » (1)

Jean Lascaris, Alde, Marc Musurus avaient ouvert la carrière ; J. Brodeau, vers le milieu du XVIe siècle, la parcourut glorieusement ; et H. Estienne la ferma (1566), en résumant dans sa belle édition les travaux de ses devanciers.

Après avoir énnméré les éditions, j'arrive aux interprètes proprement dits, aux commentateurs de l'Anthologie de Planude antérieurs à l'édition de 1566, Vincent Obsopée et Jean Brodeau en particulier.

Je mets en première ligne les notes écrites avant 1566, sur les marges d'exemplaires des huit éditions publiées de 1494 à 1550-1551. Presque tous les exemplaires de nos bibliothèques en contiennent plus ou moins ; mais ces notes sont, souvent, de peu d'importance. Toutefois, je pense qu'il serait profitable de dépouiller ces exemplaires, et d'en étudier les explications ou variétés de lectures. Nos pères, plus que nous, étaient curieux de ces sortes de renseignements !



Vincent Opsopoeus, philologue et poète latin, né en Franconie, vers la fin du XVe siècle, maitre d'école à Anspach, mort en 1540, est auteur de :

In graecorum epigrammatum libros quatuor annotationes longe doctissimae, iam primum in lucem editae, Vincentio Obsopoeo autore...., Basileae.

Et à la dernière page :

Basileae in officina Nicolai Brylingeri, Anno M.D.XXXX, Mense Septembri.

C'est un grand in-8o de huit feuillets liminaires, plus 570 pages, plus 15 feuillets pour les *Errata,* les *Index,* et

(1) *Epigrammata Graeca veterum,* per Joannem Soterem collecta, Coloniae, Anno 1528, in-8o, p. 88. — Voy. aussi *Epigrammatum graecorum. . libri VII,* Francofurti, apud Andreae Wecheli heredes, 1600, p. 87.

l'adresse de l'imprimeur. Plus bas je parlerai de la réimpression de Francfort, in-f°, 1600.

Vincent Opsopée est un de ces écrivains dont on trouve l'autobiographie, le caractère, la tournure d'esprit, les sentiments, les opinions, les passions dans leurs ouvrages. Je pourrais ajouter : l'histoire de leur temps. Quelques citations prouveront mon dire.

Vincent Opsopée est l'ami intime de Thomas Venatorius (1). Il vante Eobanus Hessus (2). Il est en rapport avec Ioachim Camerarius (3). Il rapporte, avec détails, la mort récente de Caspar Velius Vrsinus, qui s'est noyé, à Vienne,

(1) Cf. *Epigrammatum graecorum... libri* VII, Francofurti, apud Andreae Wecheli heredes, anno MDC, — nous désignons ce livre dans les notes suivantes ainsi : *Anthologie de Planude*, Wechel, — p. 2 : « Ceterum hoc epigramma praeter alios latinum fecit meus Pylades, et vir doctissimus Thomas Venatorius, una cum nonnullis aliis .. » Thomas Venatorius a été le premier éditeur des œuvres d'Archimède : Archimedis *opera quae quidem extant omnia*, ex recensione Thomae Gechauff Venatorii, Basileae, apud Jo. Hervagium, 1544, in-fol.

(2) Cf. *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 406. A propos d'une épigramme d'Antipater, *Anthologie de Planude*, lib. III, ch. 25 (*Anthologie Palatine*, VII, 713), qu'Herbert a traduite ainsi : « Erinne a fait peu d'ouvrages ; et *le Fuseau* n'est point une œuvre de longue haleine : mais les Muses n'ont point désavoué ce poème si court. Aussi la jeune vierge vit dans le souvenir des hommes et les sombres ailes de l'infernale nuit ne la couvrent pas : tandis que nous autres, myriades innombrables de poètes nouveaux, tombons pêle-mêle dans l'éternel oubli, et disparaissons pour toujours ! C'est qu'en réalité quelques doux accents du cygne valent mieux que le cri assourdissant des geais qui, au printemps, se perd dans la nue ». — Obsopée fait cette réflexion : « *Hoc non dubitauit Antipater de suo seculo, quod tamen doctissimis poetis fuit foecundissimum, pronunciare. Dii boni ! quot nunc passim crocitant graculi, uno cygno dulciter et musice modulante, quem ego vere citraque assentationem Eobanum Hessum dicere possum, cuius similem nec Gallia hodie habet, nec Italia, quantum ad elegiaci carminis facilitatem, copiam et elegantiam pertinet.* » Cet éloge d'Obsopée paraît exagéré, bien qu'Erasme ait salué dans Eoban « l'Ovide de l'Allemagne, le seul génie capable d'affranchir son pays de la barbarie. » Cf. sur Eobanus Hessus, Jean Janssen, *L'Allemagne et la Réforme*, Paris, Plon, 1889, t. II, p. 24 et suiv ; G. Schwertzell, *Helius Eobanus Hessus*, Halle, 1874 ; L. Geiger, *Neue Schriften zur Geschichte des Humanismus*, München, 1875 ; C. Krause, *Helius Eobanus Hessus, sein Leben und seine Werke*, Gotha, 1879.

(3) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 97.

dans le Danube (1); il s'apitoie sur le sort de Thomas Morus (2); il stigmatise, sans le nommer, Henri VIII d'Angleterre (3) ; il déteste les Papistes (4); mais il aime beaucoup sa femme (5).

Du reste, V. Opsopée se fait un paradis terrestre du bonheur conjugal dont il a parlé en termes enthousiastes

(1) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 46 : « Transtulit hoc epigramma optimus et doctissimus vir Caspar Velius Ursinus, qui nuper magna bonarum literarum iactura, et ingenti totius aulae regiae maerore et luctu apud Viennam Pannoniae, dum animi gratia in littore Istri deambulat, parte ripae auulsus, et undis absorptus est. Cuius umbris, quia aliter parentare nequeo, libuit eius versionem hisce scholiis inserere.... » — Caius Ursinus Velius avait traduit en vers latins un assez grand nombre d'épigrammes de l'Anthologie. Cf. dans les *Epigrammata graeca veterum elegantissima*, Coloniae, 1528, de Soter, par exemple pp. 58, 101, 249, 255, 266.

(2) *Anthologie de Planude*, Wechel. p. 26 : «.... A Thoma Moro, viro doctissimo, sed infelici et miserabili fato absumpto....»

(3) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 348 : « Hoc epigramma transtulit non imperite miserandus ille senex Thomas Morus, haud dubie a pessimis Papistis in hoc exitium, quo absumptus est, inductus, et indigne praecipitatus : ....Heu ! quanto satius fuisset huic divino viro his quietis, tranquillis et tutis literarum studiis inseruire, quae magna cum laude. et studiosorum utilitate tractare potuisset, quam tantis tamque periculosis amplissimi regni negotiis semet implicare atque immergere, unde pauci sine discrimine enatant.... Documento sit hic vir, hominibus philosophicis, aulas regum et principum parum esse aequas et beneuolas, nisi quis per omnia iisdem scite attemperare nouerit indulgendo, et assentando, et approbando quaelibet : quod quam sapientis viri grauitatem et integritatem doceat, non valde quaeritur. Sed ad propositum regrediamur. »

(4) *Anthologie de Planude*, p. 160 : «.... Carmen explicatione non eget, quod tamen omnibus Papistis et sacerdotibus et monachis optarim esse notissimum, qui hactenus matrimonium, ut rem impurissimam, extreme abominati damnauerunt. »

(5) A propos de l'épigramme de Nicarque (*Anthologie de Planude*, Wechel, p. 250 ; *Anthologie Palatine*, XI, 7) : « Personne, Charidème, ne s'en tient perpétuellement à sa femme volontiers et de bon cœur, tant la nature est avide de sensations piquantes ! tant elle est friande de variété ! tant elle aime les amoureux larcins »,– Obsopée fait cette réflexion : « Ego existimo huic epigrammati inter Christianos non esse locum ; propterea nec vertere libuit. Mihi quidem uxore mea nihil est charius, iucundius, et dulcius : et faxit Christus ne unquam sic commutemur, quin ei ego sim iuuenis, et ipsa mihi puella, quamuis ego Nestoris annos excessero, et ipsa Sibyllam Cumaeam. »

dans un poème qu'il a composé « sur l'art de boire », *de arte bibendi* :

Fertur amica domus, fertur domus optima : nusquam
Vivere commodius liberiusque potes.
Praecipue tibi si fuerit dilecta jugali
Legitime conjunx associata toro.
Hac praesente domi leni fer sacra Lyaeo,
Haec erit una satis dulce sodalitium.
Quos potes uxori fidae praeferre sodales ?
Quos illi fratres praeposuisse velis ?
Fidior est sociis, est fratre fidelior uxor,
Et matris vincit candida nupta fidem.
(*De Arte bibendi*, lib. I, p. 319).

Quand aux Papistes, il les traite, — en vers, — assez honnêtement :

Quaeris num tibi sint cum nullis vina Papistis
Cumque cuculligero vina bibenda grege ?
Si cum Judaeis, cum Turcis pocula sorbes,
Quis cum Papistis sumere vina vetat ?
Plus fere amicitiae, candoris plus et amoris,
Plus reperi officii, plus et amoris ego
Saepe penes aliquem civili mente Papistam,
Quam penes innumeros ore subinde pios.
(*De Arte bibendi*, lib. I, p. 328).

Mais le poète est impitoyable pour les moines défroqués, dont il fait un affreux tableau. Pag. 327.

Le poème *De Arte bibendi* a été imprimé, pour la première fois, en 1536, in-4°. Ici, je le cite d'après *Facetiae Facetiarum*, etc, Francofurti ad Moenum, 1616, in-12, où il a été réimprimé, p. 317 et suiv.

V. Opsopée accable d'injures plusieurs personnes qu'il appelle par leurs noms (1) ; il est mécontent de sa condition (2) ; il déclame contre les riches qui, tous, dédaignent

(1) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 412.

(2) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 81 : «.... De studiosis et Musarum sectatoribus loquor, quibus haec secula non multum fauent....»

les éditeurs, les commentateurs (1) ; il invective (2), en termes plus qu'outrageants, contre les cours (et lui-même a vécu à la cour !), où les vieux serviteurs meurent de faim (3) ; il se plaint de la mauvaise musique et de la mauvaise monnaie (4).

(1) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 34 : «.... Quippe qui suis cultoribus et enarratoribus nil nisi egestatem et contemptum, ac luctum praemij loco, maxime vero hoc seculo reponunt : ut exclamare libeat :
Heu! male Pierides miseras haec secula tractant. »

(2) *Anthologie de Planude*, Wechel, p 350 : « Qualia multa illis ferenda et facienda sunt, qui hodie aulas sectantur, in quibus nihil est sinceritatis, nihil amoris, nihil fidei, sed omnia plena simulationis et perfidiae, omnia plena delationis, proditionis, criminationis, inuidiae, aemulationis, odij et turpissimarum assentationum, tum etiam ampullarum, et verborum sesquipedalium. Expertus loquor, quippe qui his auliis fluctibus sum non mediocriter iactatus, et fere semper ab iis quibus maxime fidebam, omnium maxime deceptus, falsus, impeditus, proditus et perditus. Itaque ego sic statui, ubi vis tutius, beatius, sanctius, et suauius aliquem vivere posse, quam in aula ubi nullus est respectus honestatis, nulla ratio eruditionis, nulla autoritas integritatis, nulla gratia probitatis, nullum praemium virtutis, nullus honos literarum : ubi pluris fit amusus eques, quam vir literatus, et vitae integer : ubi in precio sunt Centauri, contemptis bonis : ubi primas tenent Turini illi fumorum venditores, et palpones, et adulatores, et proditores, et delatores, et parasiti, et reliquae pestes, per quas aula quotidie non dicendis modis arroditur : ubi clanculariis detractoribus et susurronibus plus habetur fidei, plus etiam datur praemij, quam viro graui et omnibus virtutibus exornato. Sed quid hanc immensam vitiorum lernam, aulam, inquam, sum ingressus ? quae centum Augeae stabulis est fœdior et contaminatior, ita omnium vitiorum stercoribus et merdis est oppleta, ut ne a trecentis quidem Herculibus purgari et mundari queat, nedum a me paucis verbis describi, et pro dignitate depingi. .»

(3) *Anthologie de Planude*, Wechel. p 69 : «...Indicant haec et similia epigrammata, multorum pristinam virtutem saepenumero indigne et contumeliose tractari, et priora merita inique pensari. Et hoc maxime usuvenire ministris in aulis principum consenescentibus, qui, quamdiu per aetatem valent sufficere laboribus, habentur in precio : facti autem inutiles et inualidi, negliguntur. Ac demum praeclare cum talibus agitur, si vel sordidissimo ministerio mancipatis in angulo aliquo turbidum iusculum vorare, vel cum canibus ossa et patulas quadras rodere liceat ; ita ut recte scripserit, quicumque hos versiculos nimium veros effudit :
Regum sollicita quicumque senescit in aula
Aut furit, aut ultro concupit esse miser.

(4) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 359 : « ... Quid enim aliud audis nostros musicos passim non dico canentes, sed cum omnium nausea et taedio ululantes, quam la, sol, fa, mi, re, ut, etc. At non sic veteres.... »

V. Opsopée méprise ceux qui admettent que leur femme soit adultère (1). Il enseigne l'art de boire (2) : aussi est-il auteur du poème *De arte bibendi* (3); et pourtant il n'aime pas les poètes buveurs (4) ;

Ne me vinoso madidum de carmine cense,
Ebria Musa mea est, sobria vita mihi.
(*De Arte bibendi*. p. 387).

et il signale l'ivrognerie et la voracité des Allemands, ses compatriotes (5), dont il cite les chansons d'amour aux aubades (6).

(1) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 38.

(2) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 258.

(3) A propos d'une épigramme de Méléagre (Anthologie de Planude, lib. I, ch. 59, p. 120-21), Obsopée écrit : « Epigramma venustum et eruditum, quo docemur vinum aqua diluendum esse. Qua de re nos multa in secundo libro *De arte bibendi* prope finem scripsimus.... » . — Ce poème avait sans doute été fort attaqué ; car il fait, p. 254, cette réflexion : «... Qua de re nos multa in libellis *de Arte bibendi* scripsimus, ob quorum editionem nimis praecipitem audio me a multis clam lapidari et flagellari ; sed haec non sunt curae Obsopaeo et Hippoclidi. Inuideant et mordeant clanculum, donec rumpantur. Nam si qua in illis libellis admissa sunt vitia, ea studiose ac data opera admisimus, ut haberet illorum praua malignitas, qua famelicam inuidiam aleret, quibus alias fame maledicentiae et maleuolentiae esset contabescendum.»

(4) A propos de l'épigramme que le manuscrit palatin attribue à Julien d'Egypte (*Anthologie de Planude*, Wechel, p. 4?2) et qu'Herbert a ainsi traduite : « Anacréon, tu étais un intrépide buveur, et pourtant te voilà mort ! » — « Oui, mais j'ai vécu dans les plaisirs, et toi qui ne bois pas, tu descendras aussi aux sombres bords » — Obsopée fait cette remarque : « ....Nescio qui fiat ut etiam hodie Anacreontis πολυποσίαν libenter imitentur poetae : quasi una et praecipua virtus poetica esset, diu noctuque vino madere ; eloquor inuitus, sed tamen res ita se habet. »

(5) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 270 : « ....Quid scripturas esses, o bone Plato, si semel delatus in Germaniam, nostrorum popularium videres abstinentiam ? ubi diu noctuque editur, bibitur, voratur, potatur inque die saepe plus decies saturatur. Sed quid faceres ? Haec vita, hic mos, haec nostra est religio. »

(6) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 620-621 : « Id generis cantilenas multas nostri Germani quotidie ad fores puellarum occinunt : *Ir Diener wil ich sein*, et *Ir Diener wil ich ersterben*, etc. » Nous reproduisons l'orthographe allemande donnée par ce livre de 1600.

V. Opsopée admire les jeux de mots de Palladas (1) ; et, en général, toute l'Anthologie grecque (2) ; mais, toutefois, fait assez peu de cas d'Anyte (3) ; il a publié le roman d'Héliodore (4) ; des fragments de Diodore (5) ; et traduit l'*Anacharsis* de Lucien (6) ; il sait le français (7).

Voilà quel homme était V. Opsopée, éditeur, en outre, de Polybe, des *Lettres* de saint Basile et de celles de saint Grégoire de Naziance, auteur d'études sur Démosthène,

(1) Sur cette épigramme de Palladas (*Anthologie de Planude*, Wechel, p. 163) ainsi traduite par Herbert : « La Fortune ne connaît ni raison, ni règle et règne sur les mortels en se laissant emporter à son déraisonnable courant. Elle a un penchant prononcé pour les méchants et s'éloigne des gens de bien comme pour montrer sa puissance déraisonnable », — Obsopée écrit le commentaire suivant : « Pulcherrima epigrammata haec omnia, et digna in quibus transferendis studiosi iuuenes se exerceant : sicut et hoc est, quo fortunam dicit nec ratione, nec lege ulla moueri, sed tyrannidem quandam in homines exercere, et multo propensiorem esse ad iniustos et consceleratos homines, quam bonos et iustos. Quare maxime temerariam et stultam potentiam suam demonstrat. »

(2) *Anthologie de Planude*, Wechel p. 113 : « Idem argumentum et hoc tractatur epigrammate longe pulcherrimo. Tametsi omnia singulari ingenio conscripta sint, et plane digna quibus vertendis docti et studiosi stylum exerceant ... »

(3) *Anthologie de Planude*, Wechel p. 416 : « In hoc epigrammate nihil laude aut admiratione dignum video, praeter simplicitatem, quae puellam loquentem docet. » Il ne semble pas qu'Obsopée prononce un jugement général sur les poésies d'Anyte comme le dit Herbert ; il ne critique qu'une épigramme d'Anyte.

(4) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 388 : « Qua in sententia est etiam Heliodorus Sophista quem superioribus annis in lucem dedimus. » Voici le titre de cette édition princeps : Heliodori *historiae aethiopicae* lib. X, graece, edidit Vincent. Obsopaeus, Basileae, Hervagius, 1534, in-4°.

(5) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 423 : « De cuius [Dionis] rebus gestis et morte omnium doctissime scripsit Diodorus Siculus, libro 16, cuius fragmenta non ita pridem nostra opera in lucem prodierunt.... » Obsopée n'a publié que les livres XVI-XX dans cette première édition de Diodore de Sicile : Diodori siculi *historiarum* libri, opera et stud Vinc. Obsopoei in lucem editi, graece, Basileae, Jo. Oporinus, 1539, in-4°.

(6) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 423 . « Lucianus in Anacharside libello, quem nos quondam latinum fecimus.... »

(7) *Anthologie de Planude*, Wechel, p 413. Peut-on conclure d'une simple remarque sur le français que Vincent Obsopée savait le français, comme le fait Herbert ?

quand, écrivain trop fécond, il reprit sa plume rapide, pour grossir le nombre de ses œuvres précipitées, et commenter, peu de temps avant de mourir, l'Anthologie Grecque.

V. Opsopée avoue qu'il souhaite, ici, des lecteurs indulgents : car, pour ce nouveau travail, il n'a pas grands secours (1) ; il a l'édition de Florence de 1519, — c'est le point de départ de son interprétation ; il a « un certain petit travail de Marc Musurus », *opellam aliquam Marci Musuri* dont il a été parlé plus haut et dont il a bien profité ; il a Camille de Vérone (2) :... « *Quae è correctione* « *Camilli Veronensis restituimus, sicut alia pleraque.* » (3) ; il a les traductions latines, en vers, qu'il regarde comme des autorités ; et Brodeau et H. Estienne ont imité ce respect, peut-être à tort. Il ne parait pas avoir consulté de manuscrits : car (4) le *codices* de la page 85 de l'édition de Wechel est sans importance ; et il en est de même (5) de l'*in quodam exemplari legi* de la page 142 ; et du vers complété de la page 208. Au demeurant, à cette époque, *codex* et *exemplar* se disaient des imprimés et des manuscrits, indistinctement.

S. Chardon de la Rochette juge V. Opsopée avec beaucoup de bienveillance :

« Vincent Obsopaeus, probablement père de Jean Obso-
« paeus, sur lequel Niceron nous a donné un article fort
« court dans son trente-huitième volume, méritait, plus que

(1) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 299 : « Dabit itaque candidus lector nobis veniam, si in tanta obscuritate et vetustate non omnia ad amussim declarauimus, praesertim omnibus propemodum adiumentis destituti. »

(2) Est-ce le *Jules Camille* dont parle Alciat, dans une lettre du 3 septembre 1530 ? Voy. Gaillard, *Histoire de François Ier*, 1819, t. V, p. 78. Est-ce le *Giulio Camillo* qui, au commencement du XVIe siècle, florissait à Bologne ? Voy. Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, t. VII, p. 4. Paris, 1824, in-8°. (*Note d'Herbert*).

(3) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 231.

(4) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 85 : « Nonnulli codices habent..... »

(5) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 142 : « In quodam exemplari legi.... et fortasse rectius, ut sit sensus. »

« son fils, un article séparé. Il publia.... en 1539, des « notes excellentes, souvent accompagnées de traductions « élégantes en vers latins de quelques épigrammes grec- « ques, sur les livres I, II, III, VII, de l'Anthologie de « Planude, etc. »

Pour moi, je m'en réfère à l'opinion de F. Jacobs, qui le juge très sévèrement (1).

(1) Jacobs, *Prolegomena*, p. CV. : « ...Usus est Opsopoeus editione Juntina, cujus vitia, quae plurima sunt, passim corrigit ; plerumque tamen vitiosa haud aliter interpretatur ac sincera, de vitiis nihil suspicatur. Viderat Opsopoeus verae et justae interpretationis imaginem quandam, sed obscuram ; certe id, quod in bona interprete quaerimus, minime assequitur. Quae enim in interprete requiritur, recte et eleganter judicandi facultas, ea in Opsopoeo aut nulla erat, aut minime exculta. Duplex enim illud critici munus, et de scriptorum ingenio recte statuendi, et in eorum operibus quid recte scriptum sit, quid perperam, judicandi, ita administravit, ut illud aut plane negligeret, aut ita attingeret, ut non attigisse satius esset. Nam quod ad prius attinet, venustatis sensu fuit tam hebeti, ut, dum optimae notae carmina silentio praeteriret, inepta saepenumero Epigrammata summis laudibus extolleret. Sed quid eum judicando valuisse dicamus, qui Palladam *insulsissimum versificatorem* (ut merito vocatur a Casaubon ad Script. Hist. Aug., t. I, p 842) cum Martiale prae ceteris comparandum existimaret, eumque inter poetas epigrammatarios facile principatum tenere diceret ? De altero, in quo Critici munus continetur, vix est quod dicam. Rarissime hanc partem attigit, nec sibi solum a librariis, sed etiam a typographis tenebras passus est objici. Vitia textus raro perspexit, rarius corrigere tentavit. In interpretatione, quae proprie vocatur, eam plerumque rationem sequitur, ut primum totius carminis argumentum breviter exponat: deinde, quas difficultates, cum in rebus, tum in verbis, animadverterit, explicet : his denique latinam versionem subjungat. In qua interpretandi ratione vix quidquam reprehendas. At ubi singula spectamus, multa reprehendenda occurrunt. Non miraberis, eum, qui vitiosas lectiones non viderit, etiam in obscuris coecutiisse, multaque difficilia nec intellecta pro planis et expeditis habuisse Hoc ei saepissime contigit. Multa igitur Epigrammata, in quibus gravissimae depravationes intellectum expediebant, ut facillima praetermisit ; nec id, ut mihi quidem videtur, ut lectori fucum faceret, quod multi in hoc litterarum genere facere conantur, sed quod habetioris erat ingenii, quam ut vitia perspiceret. Nec in verborum interpretatione probabilem diligentiam, nec in rebus exquisitiorem doctrinam prodebat : sensum plerumque aut crassius indicat, aut graeca verba putide latinis exprimit ; ita ut, quod in tali interpretatione usu venire solet, in multis locis ignores, quid interpres de sensu existimaverit. Quae cum ita se habeant, non tamen propterea Opsopoei interpretationem plane inutilem esse contenderim. Nam in haud paucis carminibus verum sensum recte vidit : praesertim autem argumenta carminibus praefixa ad eorum intelligentiam prosunt.

Il est une remarque générale qui s'applique également à Vincent Opsopée, à Jean Brodeau, à Henri Estienne, et à presque tous les érudits de la même époque, c'est qu'ils citent les modernes d'une manière fort vague : *Alii...*; *Quidam...*; *Nonnulli....*; etc. De façon que, si le lecteur veut vérifier une citation, il ne sait où s'adresser, quelque versé qu'il puisse être dans la connaissance de l'*Apparatus criticus Anthologiae*.

En 1600, Wéchel, réimprimant l'édition de Henri Estienne, y joignit, entre autres choses, le commentaire de Vincent Opsopée, qu'il tronque, mutile et altère de toutes façons. Et pourtant cette édition de Vincent Opsopée est à peu près la seule citée.

⁂

Nous reproduirons ici la lettre dédicatoire qui précède le commentaire de Vincent Obsopée :

AMPLISSIMIO ATQUE

ORNATISS. VIRO D. SEBA-

stiano Hellero, Illustriss. Principum ac Dominorum Georgij et Alberti Marchionum Brandenburgensium etc., Cancellario, et legum Imperialium Doctori, patrono suo summo,

VINCENTIVS OBSOPOEVS. S.

Agathias Scholasticus, patria Smyrnaeus, qui, ut author est Suidas, Iustiniani Imperatoris temporibus in uiuis fuit, quique Procopij historiam suppleuit, mandatis memoriae reb. à Justiniano per Belisarium et Narseten suos duces, cum in Italia, tum Aphrica et apud Byzantium gestis, Hellere, uirtutibus, ingenio, eruditione uir ornatissime, peragratis totius Graeciae ciuitatibus, τὸν κύκλον τῶν

νεῶν ἐπιγραμμάτων, hoc est, ingens uolumen nouorum epigrammatum a diuersis et nobilibus poetis editorum collegit. Haec postea Maximus Planudes, monachus Constantinopolitanus, uir multae eruditionis et praestantis ingenij, abhinc annos fere quinquaginta, resectis obscoenioribus et lasciuioribus decurtata, et in septem libros distributa coegit, ac magna studiosorum utilitate edidit. Tractant enim argumenta diuersissima, rerum partim gestarum, partim tanquam gestarum ; suntque tanta argutia, lepore, festiuitate et ingenio elucubrata, ut in hoc genere apud Graecos et Latinos nihil uspiam reperiatur argumentum, nihil festiuius, nihil absolutius. Cum autem quaedam obscuriora sint, aut propter remotiores historias, aut occultiores allusiones quam ut ab imperitioribus queant intelligi, ea mihi explicanda et enarranda sumpsi, persuasus et adductus ad hoc audacissimum facinus D. Thomae Venatorij uiri doctissimi et ornatissimi authoritate et consilio, qui et opellam aliquam mihi communicauit Marci Musuri a quo haec epigrammata Patauij publicitus sunt praelecta. Porro autem nemini nostrae proderunt annotationes, qui huius linguae adhuc omnino est rudis ; neque enim indoctis scripsimus, sed his qui in hac lingua iam aliquem progressum non poenitendum fecerunt. Nam tametsi satis pingui (ut aiunt) Minerua omnem rem tractauerimus, neque tamen omnia ad uiuum resecuimus, et minima quaeque sumus consectati, quae primum incipientibus necesse est diligentius tradi et explicari. Nam ea fere quae ad grammaticam tractationem attinent, nempe verborum deriuationes, inflexiones, linguarum dialectos, et alia, data opera, omisimus. Fuisset enim res immensi negocij, quo properantem et cupidum lectorem et taedio affecissem et moleste fuissem remoratus. In sensu uerborum explicando diligenter laborauimus. Et quanquam in multis locis librorum copia destitutis nobis tantum fuerit diuinandum, et coniecturis utendum, (quis enim omnium ingeniorum sensus et cogitationes in rebus ita uetustis potest assequi ?) ita tamen idoneis argumentis omnia illustrare studuimus, ut studiosis lectoribus mihi uidear οὐκ ἄχαριν χάριτα exhibuisse, uel ob singulorum saltem epigrammatum

argumenta explicata. Sed mihi rubori fore metuo, si ambitiosius operam meam commendarem, praesertim ipsa re semet indicante. Illud reticere nequeo, hactenus quidem multos uiros excellenter eruditos horum epigrammatum non pauca animi gratia in linguam latinam conuertisse : sed nisi simplicissima et apertissima, a caeteris haud dubie difficultate et obscuritate absterriti. Quibus ego spero nunc non parum lucis per me accessisse; id quod candidus lector istis uel obiter degustatis ingenue fatebitur. Et si erunt quaedam nobis non ad unguem intellecta et explicata, aut ubi lectori non per omnia satisfecerimus, sicut certa pleraque esse non inficiamur, quisque mihi ob multos locos recte enarratos non aegre et difficulter ueniam dabit. Nullum adhuc uidi grammaticum, aliquem poetarum enarrantem, qui lectori in omnibus satisfecisset. Quoties in Virgilio desideratur opera Seruij ? quoties Acronis, et alterius eius collegae super Horatium ? ut de recentioribus Christophoro Landino, Antonio Mancinello, Domitio, et alijs pluribus taceam, qui magnum quiddam et omnium admiratione et plausu dignum se fecisse et attulisse putant, si Probi, aut Donati, aut aliorum veterum grammaticorum uerba suis annotationibus, tanquam cramben bis recoctam, iterum infarciunt et ibi fuerint loquacissimi, ubi uerbosa multiloquentia, opus est minime : ibi autem piscibus mutiores, ubi res, aut unus aliquis locus copiosiorem interpretationem requirit. Idem affirmare possem quoque de Graecorum commentatoribus, nisi eruditis hoc non obscurum esse confiderem, Spero itaque me facile ueniam impetraturum a quovis lectore non ingrato, et candido, ubi senserit interdum me dormitantem, aut leuiter hallucinantem. Neque enim cuiusuis est ingenij, epigrammatum sensus enodare. Qui enim factum est, quod hactenus apud Latinos Martialis nullum idoneum enarratorem, excepto Sipontino, repererit, cum caeteri fere omnes poetae suum quisque nactus sit interpretem ? An ea causa est, quod Virgilius intellectu sit facilior quam Martialis ? Equidem non alia. Et Homerus apud Graecos apertior est, et facilior, quam haec epigrammata. Sed hac de re hactenus. Caeterum quatuor tantum libros in praesentiarum enarrauimus :

primum, qui praeter uarias multarum rerum et personarum descriptiones, pleraque sententiosa et moralia complectitur epigrammata : et secundum, qui totus est satyricus, et plane multos Martiales in subsanandis et carpendis uitijs exprimit : et tertium, de epitaphijs clarorum hominum, quem ego omnium ingeniosissimum esse autumo : postremo septimum, qui est amatorius, plenus omni lepore, uenere, et uenustate. Hos qui ad unguem intellexerit, persuasissimum habeo, eum et quartum, quo illustrium uirorum statuae et picturae, sicut a Philostrato factum est, describuntur ; et quintum, cuius author fuit Chrysodorus (1), poeta Thebanus, τῶν ἀγαλμάτων ἐκφράσεις complectentem : et sextum, de dedicamentis, siue donarijs, sine negocio intellecturum. Nam earum personarum historias et descriptiones, quarum imagines καὶ ἀναθήματα in posterioribus describuntur, in prioribus diligenter tractauimus. Eaque causa fuit, quare posteriores tres libros iam intactos reliquerimus. Si tamen hanc operam studiosae iuuentuti non ingratam esse perspexero, et operae precium uisum fuerit etiam reliquos explicare, et illos nacti ocium deinceps breuibus scholijs illustrare conabimur. Tibi autem, Hellere, uir clarissime, hunc eruditissimarum Musarum, et iucundissimarum nympharum chorum, hoc est, haec elegantissima et doctissima epigrammata cum nostris Annotationibus nominatim dedicare uolui, cum ob ingenij tui amoenissimi candorem, suauitatem, et humanitatem, quibus Musae unice delectantur : tum etiam, quod tu Musis quantumuis tandem hac tempestate spretis, uicissim et delectaris et afficeris, earumdemque cultores et colis reuerenter, et quod potes, benigne adiutas, atque euehis. Neque enim unquam cum nostris torquatis proceribus, id est, Centauris illis, et hominibus barbaris et amusis, aut potius Cyclopibus, et nonnullis etiam indoctis, et male feriatis leguleis te sensisse animaduerti : qui, quia nihil dignum Musis facere norunt, ideo etiam humaniores literas extremo odio prosequuntur, et studium nostrum plane frigidum et inutile esse iudicant. Ab his Musas contemni, non magnopere doleo, quippe in

(1) Il faudrait *Christodorus*.

quibus et Musae nihil laude aut celebratione dignum inueniunt, multa tamen quae vituperanda et satyrico more carpenda forent uidentes. Vitiosi auersantur nostra studia, uirtute praediti amplectuntur. Est enim uerissimum quod in praefatione quadam scripsit Claudianus,

Gaudet enim uirtus testes sibi iungere Musas :
Carmen amat, quisquis carmine digna gerit.

Ego itaque et tibi, posthabitis Musarum contemptoribus, carminum amatori, quia carmine digna facis, omnibus ornatus uirtutibus, pro tuis multis meritis, quibus me cumulatissime affecisti, carminibus gratiam persoluam. Et quod in quadam elegia ad doctissimum et humanissimum uirum D. Joannem Magenpuchium scripsi,

Carmine digna facis, tibi praemia carmine reddam,
Carmine uirtutes nobilitabo tuas.

Sed cur non totam elegiam hic subjicio ? Neque enim inuidebis, hominis optimi et tibi coniunctissimi laudes et uirtutes cum tuis hic pariter celebrari. Puta autem mutato nomine, et te his uersiculis laudari, qui huic argumento mihi ualde quadrare et conuenire uidentur. Sic uero patrono officiosissimo et fidelissimo, secunda iam uice a grauissimis torminibus eius opera liberatus, gratias egi :

Iane Magenpuchi, memorabilis arte medendi,
  Qui mihi perpetuo numinis instar eris.
Qui me bis nigrae reuocasti a limine mortis,
  Producens uitae pensa columque meae.
Quae pro seruata reddam tibi praemia uita ?
  Quaeve tibi gratus munera digna parem ?
Non equidem meruisse nego te maxima quaeque,
  Maxima pensari queis benefacta solent,
Quam cupide flauo conflatam ex aere columnam
  Erigerem grato pectore, Iane, tibi,
Aureus ut cuncto stares spectabilis orbi,
  Si uotis felix sors foret aequa meis.

Sed quia nunc animo fortuna maligna repugnat,
Quod potero, tenui carmine gratus ero.
Qui tuus est candor, non suffers spernere carmen :
Carmen amat, quisquis carmine digna facit
Carmine digna facis, tibi praemia carmine reddam :
Carmine uirtutes nobilitabo tuas.
Nec precium uulgare puta : sunt maxima laudes
Praemia, pro meritis has Deus ipse petit.
Musa tibi primos semper mea reddet honores :
Te mea, sit quamuis rustica, Musa canet.
Quodque mihi facto benefeceris, hoc tibi uerbis
Soluam. contentus si tamen esse potes.
Sed tamen esse uelis, tantis uirtutibus auctus,
Sic alto ingenio, sordidus esse nequis.
Nunc miseros nos esse uides, et ubique reiectos,
Cernis Apollineae plectra inhonora lyrae.
Spernunt haec omnes feralia tempora uates,
Hoc omnis uirtus tempore spreta iacet.
Viue, uale, atque rudes pro nummis accipe uersus :
Possidet haud alias uersificator opes.

Tu quoque, Hellere, omnibus modis patrone clarissime, bene et feliciter cum tota familia tua Vale, et hosce meos commentarios benigno animo suscipe : olim fortasse Sebastiano filiolo tuo, qui iam in literis belle pubescere incipit, usui futuros. Quod ut fiat, faxit Christus optimus maximus. Onolczpachij, Mense Aprili, Anno ab orbe redempto M.D.XXXIX.

⁂

Cette lettre était suivie des deux épigrammes suivantes de Thomas Venatorius sur Vincent Obsopée qui était mort avant que l'impression de son commentaire fut achevée.

VINCENTII OBSOPOEI TUMULUS.
THOMAE VENATORII EPIGRAMMA.

Ut qui saepe tulit spoliato ex hoste triumphos,
Optatae tandem tecta quietis amat :
Sic Vincens nuper uiciorum uictor, et hostis,
Huc sua correptus membra sopore dedit :
Euigilaturus tandem, cum se ultima prodet
Totius mundi quae Tuba finis erit.

ALIUD EIUSDEM

Cum Christo Musas, cum Musis principis aulam,
Haec tria qui potuit non sine laude sequi :
Nunc uictor requiem coelo capit, hic ubi posthac
Quem iam conficiat, non super hostis erit.



Vincent Obsopée publiait son livre (1) en 1539 et mourait en 1540 ; neuf ans après paraissait le commentaire de Jean Brodeau.

La biographie de Jean Brodeau de Tours, mort en 1562, est encore à faire. J'ai essayé une esquisse, que d'autres corrigeront et compléteront (2). Voici son œuvre capitale :

Epigrammatum graecorum libri VII. Annotationibus Joannis Brodaei Turonensis illustrati quibus additus est in calce operis rerum ac vocum explicata-

(1) Rappelons le titre exact de son livre : IN GRAE || CORUM EPIGRAMMA- || TUM LIBROS QUATUOR || Annotationes longè doctissi- || mae, iam primum in lu- || cem editae, || VINCENTIO OBSOPOEO AUTORE. || *Adjecimus quoque rerum ac verborum || memorabilium indicem locu || pletissimum.* || Cum gratia et priuilegio || ad quinquennium. || BASILEAE. — A la fin : BASILEAE IN OFFICINA || NICOLAI BRYLINGERI || Anno M.D.XXXX || *Mense Septembri.*

(2) Voy. plus loin cet essai de biographie.

rum Index diligentissime conscriptus, Froben. Basileae. M.D.XLIX, in-folio. Et, à la dernière page : Basileae apud Hier. Frobenium et Nic. Episcopium M.D.XLIX. Quatre feuillets liminaires pour le titre, l'Avis au lecteur en forme de lettre, et une liste des épigrammatistes grecs ; plus 627 pages chiffrées ; plus 9 feuillets pour un *In Annotationes Joannis Brodaei in Epigrammata graeca Index ordine alphabeti* et les *Errata* (1).

J'ai, pour cette description, trois miens exemplaires sous les yeux, dont un en parfaite conservation.

Le commentaire de J. Brodeau est interprétatif et critique ; et je n'ai pas la prétention de le mieux juger que ne l'a fait M. F. Jacobs, auquel je renvoie le lecteur (2). Il me suffira donc de consigner ici quelques observations philologiques, résultat d'une étude consciencieuse de ce commentaire.

Brodeau a pris pour base de son exégèse l'Anthologie publiée par les héritiers d'Alde en 1522 ; il s'aidait aussi d'une excellente copie du commentaire grec de Marc Musurus qu'il ne fait bien souvent que traduire. Il avait également à sa disposition l'édition d'Alopa, l'édition de Badius, le commentaire d'Obsopée et bon nombre d'autres travaux

(1) Epigrammatum || graecorum libri VII, || annotationibus Joannis Brodaei || Turonensis illustrati, || quibus additus est in calce operis rerum ac uocum || explicatarum Index diligentissi || me conscriptus || Froben || Basileae. M.D.XLIX. — A la fin : Basileae apud Hier. Frobenium. || et Nic. Episcopium, M.D XLIX.

(2) Frédéric Jacobs, *Prolegomena*, p. CVIII ; « Vincentium Opsopoeum in interpretandis Anthologiae graecae carminibus brevi temporis intervallo secutus est Joannes Brodaeus Turonensis, cui Lipsius judex idoneus, acris ingenii, probi judicii, lectionisque diffusae laudem [in notis ad Tacitum *de moribus Germanorum*] vere et merito tribuit. Is itaque textum Anthologiae graecae, qualis est in Aldina priore, repetivit eamque commentario instruxit perpetuo : « Epigrammatum graecorum libri VII annotationibus Joannis Brodaei Turonensis illustrati, quibus additus est in calce operis rerum ac vocum explicatarum index diligentissime conscriptus. Ap Froben, Basileae, 1549, fol. » Brodaeus interpretis munere quomodo functus sit, paucis explicemus. Criticam partem non ex professo tractavit ; sed ubi eam attingit, tantam dexteritatem et judicandi subtilitatem prodit, ut doleas, eum non saepius in hanc arenam non descendisse. De variis lectionibus, si quas forte in via offendit,

interprétatifs imprimés ou manuscrits. Il semble même avoir consulté des manuscrits : « *Mutilum est hac in* « *parte meum exemplar.... Ex eo quoque apparet non* « *pauca hic desiderari* » (édit. de 1549, p. 151). Du reste, pas de doute qu'il n'ait pu acquérir, dans ses voyages d'Italie, de précieux documents, aujourd'hui perdus ou dispersés ! Ainsi donc les deux impressions des commentaires du chanoine de Tours (1549 et 1600) méritent d'être lues la plume à la main, car elles renferment une foule de variantes qui ne se trouvent point ailleurs.

Jean Baptiste Sapinus nous a révélé, comme nous le verrons dans notre esquisse de la vie de Jean Brodeau, de quelle façon il avait obtenu de Brodeau le commentaire des épigrammes grecques, et l'avait envoyé à Bâle, sans préface, sans épitre dédicatoire, etc. ; et ces circonstances suffisent pour expliquer l'incorrection de cette première édition, les fautes de tout genre qui la déparent. En effet, Sigismond de Ghelen n'eut même pas le soin de faire rééditer avec l'exégèse l'*Aldine* de 1521, sur laquelle le jeune auteur avait travaillé, et se contenta de reproduire, tant bien que mal, avec quelques modifications l'*Aldine* de 1503 ou l'édition de Florence de 1519. Quant au commentaire, on y trouve partout des preuves de la négligence des typogra-

judicium expromit acutum, subtile, sed paucis verbis indicatum magis quam explicatum ; de carminum autem venustate poetarumque ingeniis raro aut nunquam judicat. In interpretatione ipsa vitiosus est eo, quod raro de sensu universi carminis aut loci difficilis et obscuri tradit, sed singula verba, quae quidem obscuritatem habere viderentur, singulatim vertit et illustrat ; quo fit, ut saepe, singulis explicatis, in contextu tamen haereamus. Brevis plerumque et paucorum verborum. Sed ubi res ex historia, ex antiquitate, mythologia praesertim, explicanda venit, tum verborum minus parcus est ; tum diffusae illius lectionis, qua pollebat, thesauros recludit et explicat. In his multa sunt, quae hodie quidem nimis protrita videantur ; quae non Brodaei culpa est, sed temporum quibus commentarios suos concinnavit. Nec tamen negaverim, eum nonnunquam extra oleas evagatum esse. In notandis imitationibus, parodiis, aliisque hujus generis allusionibus ad veterum scriptorum locos diligentissimus fuit. Par erat eruditioni sagacitas, qua sensus reconditos odoratus est, et acute poetarum dicta mira plerumque felicitate expedivit. [Turpe plagii crimen, quo invidia multos, in Gallia praecipue, viros doctos et ingeniosos petivit, in Brodaeum quoque concitatum est. Sed profecto non opus habebat eruditissimus juvenis, ut se alienis ornaret coloribus.]

phes. La beauté du papier, l'ampleur des marges, l'élégance des caractères font, toutefois, honneur aux presses de Froben.

***

Voici la lettre dédicatoire par laquelle Simon de Ghelen présentait au public le commentaire de Brodeau :

Ioanni Frisio Tigurino (1) Sigismundus Gelenius, S.D.

Audio te Epigrammata Graeca cupere ; mitto igitur cum auctario, si forte magis, etiam satisfaciant. Non sum sollicitus ne iudicio tuo quamvis acerrimo displiceant, et merito, cum intelligas in ea totum id salis et leporis congestum, quicquid in hoc genere festiuissima Graecia, ant ipsae ἑλλάδος ἑλλὰς Athenae habuerunt. Commentariorum autor est iuuenis multijugae lectionis idemque μνημονικώτατος Ioannes Brodaeus Turonensis, ut mirum sit in eius aetatem tam variam exactamque omnis generis librorum cognitionem cadere. Aiunt enim uixdum undetrigesimum annum ingressum. Equidem haud fastidiosus lector eorum quae ad humaniores literas pertinent, ut qui soleo recentes etiam ab editione libros quamprimum nancisci datur, auide appetere, percurrere etiam quotquot magis ad palatum faciunt, tamen quosdam in utraque lingua rarissimos citari ab eo animaduerti, quorum aliquot nec de nomine noram, licet sim pene duplo annosior. Non philosophus eum fugit, non theologus, non iurisconsultus non medicus, sed praecipue in poetis, historicis, oratoribus, eorumque commentatoribus uersatus uidetur, e singulis excerpendo plurima, quae non tam ostentaret, quam aptissime suis quaeque locis collocaret, idque summo compendio. obiter etiam in alijs scriptoribus quaedam uel castigans uel explicans : proinde non tam discipulis

(1) Jean Frisius, de Zurich (1505-1565), a traduit de l'hébreu en allemand plusieurs livres de l'Ecriture et publié un dictionnaire latin-allemand.

eum scripsisse opinor, quam praeceptoribus, in quorum numero tua cum primis celebris in opera, ut quo non alius sit formator iuuentutis felicior siue mores ac pietas spectentur, siue literae. Quamobrem et ista inclyta Tigurina respublica grato animo te complectitur, ut reliquos omnes tui similes, quos longum esset recensere, quandoquidem his ornamentis floret egregie ; et tibi fama quoque non maligne respondet, notum te faciens uel extra Germaniam. Caeterum quod ad Epigrammata attinet, debemus sane Maximo Planudi, uiro sui seculi ut doctissimo ita grauissimo,qui studiis iuuenum hac farragine colligenda sic profuit, ut tamen pudicis auribus parceret : quam laudem noster Conradus Gesnerus aemulatus est in castrandis Martialis ludicris, non minorem apud Latinos quam ille apud Graecos suos meritus gratiam. Accipe igitur hoc quidquid est eo quo mittitur animo, et faue nostris laboribus, simulque eximiorum virorum Frobenij et Episcopij indefesso in prouehendis bonis literis studio. Iuuat enim probari tui similibus atque adeo toti vestro sodalitio. cui fausta precor omnia, et commendari uehementer cupio. Bene uale : Basiliae, calend. Septembris, Anno post Christum natum M. D. XLIX.



En 1600, Wéchel, réimprimant l'édition de H. Estienne, dont je parlerai bientôt, y joignit, entre autres choses, le commentaire de Brodeau, revu et corrigé par le savant chanoine de Tours. Wéchel nous l'apprend dans son avis au lecteur : « Codicem, Brodaei auctoris manu notatum, ex « quo doctissimum hoc opus et emendatius legis, Lector, et « longe auctius, habemus ab amplissimo viro, Johanne « Vulcopio Bellopratensi, Regio in sanctiori Senatu Consili- « ario : is mutuum acceperat à Io. Pelerino Regio Profes- « sore, ... Sed, raptum à latronibus ex bibliotheca v. cl. « Victoris Brodaei, hujus nostri nepotis, jam olim redeme- « rat, et destinatum incendio seruauerat, bonis conseruandis

« libris, litteris et litteratis adiuuandis natus P. Daniel : « et typographis edendum saepius obtulerat. »

Ce *codex Brodaei manu notatus* se voit aujourd'hui à la Bibliothèque de la rue de Richelieu, au département des imprimés (réserve) ; c'est un exemplaire de l'édition de Froben ; auquel Brodeau a collé, çà et là, des bandelettes de papier, où il a consigné ses corrections. Le futur éditeur de l'Anthologie fera bien de le collationner, car l'édition de Wéchel est pour le moins aussi indigeste et incorrecte que celle de Froben ; et si, d'un côté, le texte de H. Estienne n'est pas en harmonie avec le commentaire de Brodeau, de l'autre, les fautes typographiques de Bâle ont été souvent reproduites à Francfort, avec un surcroît de nouvelles fautes, de passages du commentaire oubliés et d'autres déplacés.



Avant de passer à H. Estienne, je ferai cette remarque générale, qu'une lecture attentive des commentaires grecs et latins des XVIe et XVIIe siècles ne serait pas sans résultat pour l'histoire littéraire. Quelques exemples le prouveront. Dans l'édition de Wéchel de 1600. Brodeau dit, p. 486 : « Ego « Venetiis multa hujus Oribasij opera vidi, graece scripta. « Latinis non caremus. » ; et p. 599 : « Meus tamen codex « habet, ... » ; et (p. 227) : « Sic enim in manuscripto « codice reperitur, ...» Dans cette même édition, p. 280, Obsopée écrit : « In Andream Cretensem (1), doctorem eccle- « siasticum, cujus scripta Venetiis extare dicuntur, et M. Musuro lecta et visa. » P. 99, il écrit également : « Aristoxeni opera etiamnum Venetiis extare dicuntur » Il ne faudrait point exagérer l'importance de tels rensei-

(1) Le P. François Combefis a publié, avec traduction latine, des œuvres d'André de Crète, en même temps que celles de saint Amphiloque et de Méthodius. Paris, 1644, in-fol. Ce sont des commentaires sur l'Ecriture et des sermons. André de Crète a aussi cultivé la poésie. Cf. Eug. Marin, *De Studio coenobio Constantinopolitano*, Parisiis, Lecoffre, 1897, p. 104.

gnements. Pourtant ils ont leur utilité. Le 13 juillet 1853, le Dr Ch. Daremberg, conservateur de la Bibliothèque Mazarine, éditeur des médecins grecs, m'écrivait : « Je ne « connaissais pas le passage de Brodeau ; mais je pos- « sède la *collation de tous les manuscrits d'Oribase* « *qui sont à Venise*. Et je dois faire en cette ville un nou- « veau voyage vers le mois d'octobre, etc. » Somme toute, M. Ch. Daremberg a été bien aise qu'on lui signalât le passage de Brodeau !



L'édition de H. Estienne (*Florilegium*, etc. graecè, curà Henr. Stephani. Excudebat Henr. Stephanus, pet. in-f°) parut en 1566 (1).

Les secours que le savant typographe(1) avait à sa disposition, étaient les éditions précédentes : celle de Badius, qui servait de *copie* à ses ouvriers, l'édition *princeps* probablement, les trois Aldines, etc ; le commentaire grec de Marc Musurus, qu'il appelle dans ses notes *veteres codices ;* le commentaire latin de Brodeau (1549), qu'il y qualifie *Scholiastes*, et les traductions latines, car je ne crois pas qu'il ait consulté des manuscrits de l'Anthologie, bien

(1) [Titre grec].Florilegium diuersorum epigrammatum veterum, in septem libros diuisum || *Magno epigrammatum numero et duobus indicibus auctum* || Henr. Steph. de hac sua editione distichon : || Pristinus a mendis fuerat lepor ante fugatus : || — Nunc profugae mendae, nunc lepor ille redit. || ANNO M.D.LXVI || Excudebat Henricus Stephanus, illustris viri HUL- || DRICHI FVGGERI typographus. — Bibl. Vitry, GG. 4, 6268 ; cet exemplaire porte la note suivante : *In aeternum amicitiae et existimationis meae testimonium volumen illud* D. CARBON, *Ecclesiae Remensis dedi die februarii 14, anno Domini 1768.* — DESAULX. Il fait partie de la collection d'Herbert.

(1) Cf. sur Henri Estienne parmi beaucoup d'autres travaux, que nous n'avons pas à énumérer ici : *The Stephenses*, article de Mark Pattison, inséré dans ses *Essays*. Oxford. Clarendon Press. 1889, t. I, p. 67 ; Philippe Godet, *Histoire de la Suisse française*, Paris, Fischbacher, 1890, p. 119 ; Virgile Rossel, *Histoire littéraire de la Suisse romande*. Genève, Georg. 1889, t. I, p. 395 et suiv.

qu'on lise en son *Thesaurus linguae graecae*, t. I, p. XIX, lett. B : « *Quaedam exemplaria Anthologiae habent ἂ, non ἀ.* (1) »

Au demeurant, le *Florilegium* de 1566 est bien supérieur, sous plus d'un rapport, à toutes les précédentes éditions de l'Anthologie. La beauté des caractères, la blancheur et la finesse du papier, la hauteur des marges, la grâce du volume ne laissent rien à désirer ; le texte est, en somme, notablement amélioré ; et puis l'*Appendix Epigrammatum*, les tables, etc., compensent les taches qui déparent cette utile publication.



Henri Estienne fit précéder cette édition de la préface que nous allons donner. Presque toutes les publications d'Henri Estienne contiennent une préface, une dédicace, une lettre préliminaire ou un avertisse-

(1) Parmi les livres d'Herbert déposés à la Bibliothèque de Vitry, on trouve la seconde édition du *Thesaurus graecae linguae* d'Henri Estienne, sans date. Elle porte, au premier volume, cette note :

« Cet exemplaire du *Thesaurus* de Henri Estienne a appartenu à l'abbé François-Hyacinthe Delan, docteur et professeur de Sorbonne, chanoine et théologal de l'église métropolitaine de Rouen, né à Paris en 1672 et mort en 1754. Cet ecclésiastique a publié plusieurs écrits relatifs à la Constitution *Unigenitus*. On en trouve la liste dans la *France littéraire* de M. Quérard (t. II, p. 436) et dans le *Supplément* de la *Biographie universelle* de Michaud, t. 62, p. 257.

On a imprimé le *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. l'abbé Delan* (Paris, 1755, in-8° de VIII - 392 pp.). Cette bibliothèque, composée de 6.711 articles, fut vendue en février 1755. Le présent exemplaire du *Thesaurus* y figure au n° 4.076 et il fut adjugé, avec les *Glossaria duo* (n° 4077), au prix de 96 liv. »

EUSÈBE CASTAIGNE.

« Note rédigée pour mon ami, M. Herbert,
professeur au Lycée d'Angoulême.
1er juillet 1850. »

— Herbert possédait aussi le *Thesaurus graecae linguae, ab H. Stephano constructus*, editio nova et auctior, Londini, in aedibus Valpianis, 1816-1818.

sement de l'éditeur où il épanche ses sentiments de l'heure présente, ses propres affaires, les raisons qui l'excitent à écrire ou qui l'empêchent d'écrire, avec un «égotisme» bavard qui est tout ce qu'on voudra, hormis éloquent et raffiné. Ce qui manque en fait de goût à ces confidences, elles le regagnent en sincérité. Ce ne sont là que des sorties occasionnelles. Elles jettent des lueurs sur une histoire personnelle qu'elles ne révèlent pas. Ce sont des matériaux qui, à la fois, attirent et déjouent le biographe (1). Aussi y a-t-il toujours intérêt à citer de tels morceaux. Mais ce que nous voulons faire en la citant ici, c'est surtout reproduire l'une des principales pièces relatives à l'herméneutique du ***Florilegium*** de Planude :

HENRICUS STEPHANUS LECTORI POETICES STUDIOSO S. D.

Quam palato gratus est bene conditus cibus, tam gratum esse auribus ac multo etiam fortasse gratius, carmen quo lepore quaque decet elegantia tinctum, et suo quodam (vt ita loquar) sale conditum, nemo cui teretes sint aures, negauerit. Sed quod plerisque in mensa vsuuenit, ut bene structis ferculis vesci contenti, struendorum artem coquis relinquant, id in poetarum lectione usuuenire quam plurimis videmus, vt quamuis eorum carmina magna cum auiditate voluptateque legant, et lecta admirationi habeant, quale tamen illud sit quod ea sibi tantopere commendet artificium, non inquirant. Vt autem a genere ad speciem descendamus (latissime enim poeticae patent fines) quotusquisque est qui aliquo epigrammate oblectatus, et eius velut illecebris delinitus, ioci ex quo tantam voluptatem ceperit, artificium expendat atque examinet ? Atqui id animaduersum non delectationem auget solum, sed et

(1) Cf. Mark Pattison, *Essays*, collected and arranged by Henry Nettleship, Oxford, Clarendon Press, 1889, vol. I, p. 68.

epigrammatis sententiam apertius demonstrat, et argumentum in re simili, si occurrerit, suppeditat. Quae quum ita sint, ego, si exponerem quae huc pertinentia obseruaui dum ista meis typis epigrammata excuderem, operae pretium me facturum, et non magno meo labore magnam utilitatem studiosis huiusmodi rerum allaturum existimaram ; sed ea quia nunc edere non licuit, hunc interea veluti δεύτερον πλοῦν futurum putaui, si in quorum potissimum epigrammatis obseruanda mihi artificia viderentur, iuuenibus indicarem. Sunt igitur (ni fallor) isti, Antipater vterque, Leonides, Lucillius, Lucianus, Nicarchus, Philippus, Macedonius. Sed Antipatri, Leonidae, Philippi et Macedonii pauca σκωπτικὰ sunt, contra Lucillii, Luciani et Nicarchi omnia fere σκωπτικὰ sunt, contra Lucillii, Luciani et Nicarchi omnia fere σκωπτικὰ sunt, τωθαστικὰ et διασυρτικά. Philippo quidem certe velut peculiaria sunt quaedam κολακευτικῶς ἐγκωμιαστικὰ, quibus Caesari adulatur. Quid ? Palladam in hoc albo non reponis ? dicet aliquis, Imo vero ineptissimis ἐπιγραμματοποιοῖς eum annumero, et in Erasmo eum laudante (si quid in tanto viro desiderare fas est) judicium desidero. Certe sicubi ineptus non est Palladas, ibi fur esse credendus est. Quorum autem furtorum conuictum eum tenens, aliorum praeterea multorum suspectum habeam, cum alibi, tum in meis annotationibus attigi : quibus etiam (ad accendendum iuuenum studium) vnius et eiusdem distichi quinquaginta interpretationes verbis tantum diuersas, inserere libuit, dum caetera quae et a me et ab aliis Latina facta sunt epigrammata, edendi occasio se offerat. Ac ne quid aliud a me hic expectes, quaecunque de hac editione dicenda censui, ea paucis complexus, iisdem annotationibus subiunxi. Vale.



L'*Appendix* remplit quarante-deux pages ; et la préface de cet appendix (p. 497) suffit pour en faire comprendre la valeur.

« HENR. STEPH. LECTORI,

« Hactenus ea epigrammata habuisti quae et in aliis « editionibus extant : habebis deinceps ea quae variis è « libris partim in lucem editis, partim nondum luce donatis, « tanquam aliud agens collegi. Quorum unumquodque « unde petitum sit,in calce mearum annotationum indicabo. « Primum autem locum suo quodam iure sibi vendicare « existimaui ista veterum heroum epitaphia, ex vetere « quodam Mediceae bibliothecae codice a me olim Floren- « tiae descripta : è quibus Ausonium multa dissimulanter « transtulisse, postea comperi. »

L'*Index eorum a quibus scripta sunt huius voluminis epigrammata, et ubi singula habeantur*, et l'*Index eorum de quibus scripta sunt quae continentur hoc volumine epigrammata*, sont bien plus complets, bien plus commodes, bien plus exacts, que les deux tables analogues de l'édition des Nicolini (1550), copiées par Alde (1551).

Les notes réunies sous ce titre : *Henrici Stephani annotationes in quosdam Anthologiae epigrammatum locos, et potissimum eos qui secus quam in hac eius editione aut scripti aut interpuncti inueniuntur*, ne remplissent guère que seize pages ; mais elles sont *pleines*. Voici ce qu'Henri Estienne lui-même dit de ces notes dans un avis final au lecteur :

HENRICUS STEPHANUS LECTORI

« Pro annotationibus has annotatiunculas dare me « coegerunt non temporis sed chartae (quod mirum videri « possit) angustiae. In eas autem me redigebat Sophocles, « qui quum eodem tempore ejusdem formae charta excu- « deretur, plures ab eo paginas nec vi, nec clam, nec pre- « cario obtinere potui. Tanti autem meas illas annotationes « esse non putabam ut editioni alterius horum operum « moram afferre deberent. Ego igitur ex duobus malis « minus eligens, et in mea scripta meo iure utens, adeo

« lituris non peperci, ut vix decima pars eorum quae in « opus hoc annotaram, eas effugerit. Quod te celare, lector, « nolui, ne aut nimiam harum annotatiuncularum breui- « tatem pariter et ieiunitatem aut nimiam harum literarum « mirareris exiguitatem. Quum enim integrae illae anno- « tationes multorum locorum explicationem haberent quos « doctissimus alioqui scholiastes Brodaeus praetermiserat, « aut in quibus explicandis mihi non satisfecerat, his « earum reliquiis ea potissimum quae ad varias lectiones « pertinent (quae etiam praecipue expectatum iri a me « existimaui) persequutus sum. »

Les notes *interprétatives* supprimées par Henri Estienne ont été, plus tard, disséminées par lui dans son *Thesaurus Linguae graecae,* On en lit une dizaine de pages à la fin d'un petit livre assez rare : *Epigrammata graeca, selecta ex Anthologiâ. Interpretata ad verbum, et carmine, ab Henrico Stephano : quaedam et ab aliis. Loci aliquot ab eodem annotationibus illustrati. Anno MDLXX. excudebat Henricus Stephanus.* Or toutes ces notes, les notes *critiques* de 1566, brèves et précises, les notes *interprétatives* de 1570, beaucoup plus développées, prouvent que le docte imprimeur avait fait du recueil de Planude une étude spéciale, et nous sont un garant de la correction typographique (1).

Avant d'examiner la recension d'Henri Estienne, nous transcrirons ici ce qu'Henri Estienne en dit lui-même :

« Nunc de hac editione pauca. Multos ea locos, sed « nullos tamen (nisi ubi apertissimus erat error) ex conjec- « tura emendatos habet. Ex falsis interpunctionibus ortos « errores excipio, in quos ius mihi esse existimaui. Quum « autem in caeteris editionibus praefixus unicuique libro « numerus titulorum (qui κεφάλαια hic vocantur) alicubi « numero qui in ipso libro est, non respondeat : quum « multa epigrammata sub eodem titulo de iisdem rebus et « personis in eumdem sensum scripta diuulsa sint : quum « libro tertio, sub titulo incelebrium poetarum, Orpheus,

(1) M. Jacobs, *Prolegomena*, p. CXIICXXI, juge le *commentaire* de Henri Estienne avec une extrême sévérité. Nous ne partageons point son opinion. (*Note d'Herbert*).

« Musaeus, aliique multi celeberrimi et vetustissimi poetae « positi sint : quum alicubi ad particularem titulum epi- « grammata diuersa tanquam ad generalem referantur : « quum ibi carmina multa quae separari debent, coniuncta « sint, contra quae coniungi unoque tenore continuari debent, « interrupta sint : quum interdum positum sit nomen τοῦ « ἐπιγράψαντος pro ejus nomine ᾧ ἐπιγέγραπται, et vice versa : « quum ἄδηλον aliquoties ponatur ubi author non ignoratur, « quum non pauca etiam ψευδεπίγραφα sint : quae his ego aliis- « que multis vitiis remedia adhibuerim, ex huius editionis « cum aliis collatione quam ex meis verbis intelligi malo. »

« At titulis qui ordine alphabetico collocati non erant, « sedem suam mutare, aut epigrammata ex titulo uno in « alium cui magis conuenire videbantur, transferre, nequa- « quam ausus fui. Sed et nomina eorumdem ἐπιγραμματοποιῶν » ut varie scripta inveni, ita etiam varie scripta reliqui, « dum quid certius de illis comperissem. Sed nec in illis « nominibus quae modo cum adiunctione, modo sine illa « scripta sunt, quicquam immutavi. Sunt et alia fortasse « (imo vero quin sint non dubito) a me hac in editione « praestita : sed re quam verbis maiora esse mea volo. »

Ici, signalons d'abord les soins que l'éditeur a donnés à la ponctuation : « *Ex falsis interpunctionibus ortos « errores excipio, in quos ius mihi esse existimaui.* » Déjà, à la page première des notes, il avait appuyé sur ce point : « ... *loci qui secus, quam in hac ... editione aut scripti, aut interpuncti inveniuntur.* » Or, nous croyons également que la ponctuation est une partie capitale de l'interprétation ; et, à propos de Jean Lascaris, nous avons fait remarquer combien elle a d'importance, généralement, et plus particulièrement en un genre de littérature aussi subtil, aussi ténu que l'épigramme.

On voit avec non moins de plaisir Henri Estienne protester de son respect pour les textes ; et véritablement la saine critique est sobre de conjectures. En effet, combien de corrections ingénieuses un bon manuscrit réduit à néant ! Combien de passages grecs ou latins, inexplicables pour nos pères, sont devenus pour nous plus clairs que le jour !

Faire concorder les tables des chapitres de chacune des sections de l'Anthologie avec ces chapitres, était chose facile ; pourtant mieux aurait valu, même en chose légère, s'abstenir de toute modification, si l'on ne pouvait l'appuyer sur des manuscrits (1). Du reste, telle discordance n'avait lieu qu'à la première et à la troisième section. Nous dirons la même chose d'Orphée, de Musée, qualifiés, à tort sans doute, de poètes sans nom, la même chose des épigrammes rapportées à un titre particulier, au lieu de l'être à un titre général ; mais ce qui vient ensuite semble plus grave.

Réunir deux épigrammes en une seule, en séparer une en deux, substituer un nom d'auteur à un autre nom d'auteur, ne doit se faire qu'à l'aide de manuscrits, ou de collations de manuscrits ; et, comme nous savons aujourd'hui quels secours Henri Estienne avait à sa disposition, ces mutations peuvent être facilement contrôlées.

Henri Estienne s'est permis en plusieurs endroits, des remaniements d'un autre genre, lesquels, au premier coup d'œil, semblent de soi indifférents : « .... *quum multa epigrammata sub eodem titulo de iisdem rebus et personis in eumdem sensum scripta divulsa sint*, etc. » Mais, en y regardant de plus près, on trouve là deux inconvénients : car, d'abord, c'est altérer la physionomie primitive de la compilation, c'est se substituer au compilateur ; et, ensuite, c'est s'exposer à ajouter aux erreurs anciennes des erreurs nouvelles.

Par exemple, à la section troisième (εἰς φιλοσόφους), l'épigramme Αΐδεω λυπηρὲ κ. τ. λ. se trouve dans les vieilles éditions de Planude, vers la fin du chapitre, après πλούτων δέξο κ. τ. λ. ; et ces vieilles éditions, d'accord avec Constantin Céphalas (2), l'attribuent à Léonidas. Henri Estienne,

(1) Quand Henri Estienne trouve une épigramme répétée dans le *Florilegium* de Planude, il la donne une première fois, et puis, quand elle se représente, il se contente d'avertir en quelle section, en quel chapitre on la trouvera. Constantin Céphalas, Planude, et tous les collecteurs d'épigrammes ont commis beaucoup d'erreurs de ce genre. *(Note d'Herbert).*

(2) *Epigrammatum Anthologia palatina*, chap. VII, épigr. 67 (ed. Dübner, Parisiis, Didot, 1864, p. 286).

lui (page 284 *bis* (1) de son *Florilegium*), l'a placée après Ἀΐδος ὦ νεκυηγὲ κ. τ. λ., sous le lemme Ἄλλως. Prétend-il l'attribuer à Antipater, dont le nom se lit au-dessus de la quatrième épigramme, en remontant ? Cela est possible, sans doute, d'autant plus que le commentaire grec de Marc Musurus la donne effectivement à Antipater. Mais, en vérité, il faut une critique singulièrement facile et disposée à l'indulgence, pour accepter une telle explication.

De deux épitaphes d'Orphée, lesquelles doivent être voisines, Constantin Céphalas (*Anthologie Palatine*, chap, VII) a placé la première sous le n° 9 (Ὀρφέα κ. τ. λ.), la seconde sous le n° 617 (Θρήϊκα κ. τ. λ.) ; et c'est là une preuve à joindre à vingt autres, que la collection de Constantin Céphalas fut faite avec précipitation et sans grand soin. Planude, abréviateur de Constantin Céphalas, a mis ces deux épigrammes (section III, εἰς ποιητάς) à douze pages l'une de l'autre ; il marchait négligemment, *supinè*, sur les pas d'un guide négligent, ce qu'il est bon toutefois que le lecteur sache. Pourquoi donc Henri Estienne (p. 270), en rapprochant les deux épitaphes, laisse-t-il croire que Planude a été plus diligent qu'il ne l'était ? Pourquoi, autant qu'il dépend de lui, cache-t-il les sources où le moine puisait ? Et pourquoi entrer dans une voie, celle des rajustements arbitraires, où il n'est pas facile de s'arrêter ? Du reste, Henri Estienne l'a bien senti lui-même : « *At titulis qui ordine alphabetico*, etc.

Le dernier reproche que nous ferons à Henri Estienne, — et c'est le plus grave de tous, — est le même qu'adresse Schœll (1) à Conrad Gesner, au sujet de ses trois éditions de Stobée. Voici les paroles de Schœll :

« Conrad Gesner donna trois éditions des Discours,
« sous le titre *Joannis Stobaei Sententiae*, etc. Ce savant
« a fait dans le texte des altérations arbitraires, qui sont
« cause que ses éditions sont fort décriées. Dans la pre-

(1) Herbert écrit : « page 284 *bis* » parce que, dans l'édition du *Florilegium* donnée par Henri Estienne, il y a une erreur de pagination après la page 288, à qui succèdent des pages numérotées de 283 à 288.

(1) *Histoire de la littérature grecque*, t. VII, p. 158.

« mière il copia le texte de Trincavelli (1); mais chaque fois « qu'il y remarqua une différence d'avec les textes impri- « més des auteurs extraits, il le corrigea d'après ceux-ci ; « grande maladresse, puisqu'un des fruits que la critique « peut tirer de recueils dans le genre de ceux de Stobée, « est précisément la comparaison de leurs leçons avec celles « des manuscrits qui ont servi pour nos éditions.... »

Ces principes sont fort sages assurément ; mais il paraît qu'au XVI[e] siècle, les philologues ne les professaient pas, témoin ce même Conrad Gesner, disant dans la préface de Stobée : « Primum igitur autorum omnium, quotquot « hactenus typis excusos habere potui, locos à Stobaeo « citatos diligentissimè perquisivi, contuli, et ad ipsa « archetypa correxi : quod cum in aliis à me factum est, « quorum hic recensere nomina nihil attinet, tum id « Platonis ac Xenophontis sermonibus praecipuè, etc. (2) » La confession du moins est franche et entière.

Or Henri Estienne, dans l'*Anthologie* grecque, accorde aux textes isolés la même confiance que leur avait accordée Gesner, dans les *Discours* de Stobée. Il remanie, lui aussi, en cent passages, la collection de Planude d'après Athénée, Pausanias, Hérodote, Diogène Laerce, Stobée ; il l'avoue bonnement dans les notes (3); et du reste toutes ses pages en

(1) Joannis Stobaei *collectiones sententiarum*, edente Vict. Trincavello, graece, 1536. — A la fin : Venetiis, in aedibus Barth. Zanetti Casterzagensis, aere vero et diligentia Io. Fr. Trincavelli, 1535, in 4°. — Vittore Trincavelli, médecin, né à Venise en 1491 d'une famille originaire de Toscane, mort en 1563.

(2) Cf. le texte de cette préface dans : Joannis Stobaei *sententiae ex thesauris Graecorum delectae*, Lugduni, sumptibus Pauli Frellon, 1608. — Conrad Gesner était l'ami de Jean Frisius à qui Sigismond de Ghelen avait dédié le commentaire de Brodeau. Cf. [le P. Niceron], *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XVII, p. 339 : « Gesner vint en France avec Jean Frisius qu'il avait eu dès le commencement pour compagnon d'étude et qu'il regarda toujours depuis comme son frère ; — et p. 342-3 : « Gesner mourut à Zurich en 1565 et fut enterré à côté de Jean Frisius, son ami, qui était mort l'année précédente. »

(3) L'aveu fait précédemment par Henri Estienne que le papier lui a manqué et qu'il a préféré ne pas interrompre l'impression de son Sophocle, et sacrifier de simples annotations, est vraiment curieux.

font foi. Ce qui l'excuse, sans doute, c'est l'usage de son temps ; mais il était digne de s'élever au-dessus de cet usage.

Voici les dernières observations renfermées dans cet avis final qu'adresse au lecteur Henri Estienne :

«.... Venio igitur ad epigrammata quae addidi. Veterum heroum epitaphia epigrammata, quibus primum locum dedi, me olim Florentiae ex veteri quodam Mediceae bibliothecae codice descripsisse, antea indicaui : e quibus quae transtulisse Ausonium dixi, ea in posterioribus duntaxat eius poematum editionibus quaerenda esse moneo. Illa quoque γριφώδη, pag. 535, ex vetere codice epigrammatum descripsi quod Louanii habebat Johannes Clemens Anglus.... »

« ....At illi versus qui in caeteris editionibus librum septimum proxime sequuntur τίς, πόθεν, etc., non quod epigrammatici non sint, sed quod ἄδηλοι falso dicantur, quum authorem eorum esse constet Ianum Lascarin, reieci. Nam si noua veteribus miscenda putauissem, non illa duo solum, sed et reliqua eius omnia edidissem. Verum tantum abest ut illa huic operi addenda censeam, vt potius alia multa ipsorum etiam veterum carmina ob eam quam attuli rationem summoueri ex hoc opere cupiam. At contra author editionis quae Venetiis (1) ante aliquot annos prodiit, non erubuit, pro magna epigrammatum accessione quam in titulo pollicitus erat, septem aut octo versiculos Anacreontis dare qui praeterquam quod nihil cum epigrammatis commune habent, etiam deprauatissimi sunt. Nec alia re quam multis mendorum millibus locupletata esse comperitur illa editio, quam tamen superioribus longe

(1) « Quant à la sortie qu'Henri Estienne fait contre l'édition de Venise qu'il ne distingue pas, j'aime à croire qu'il voulait parler de celle des Nicolini. Si, au contraire, il avait en vue celle des enfants d'Alde, quoique ses reproches soient fondés, on ne pourroit s'empêcher de lui appliquer ces vers d'Hésiode, qui malheureusement n'ont pas vieilli : « Le potier a toujours une dent contre le potier, le charron contre le charron ; le mendiant porte envie au mendiant, et le poète au poète. » Chardon de la Rochette, *Mélanges de critique et de philologie*, Paris, d'Hautel, 1812, t. I, p. 257-258.

castigatiorem praedicare nihil eum puduit. Sed quis pudorem in perfrictae frontis hominibus quaerat? Vale, lector, et nostris laboribus faue (1). »



Malgré toutes ces critiques, l'édition de l'Anthologie d'Henri Estienne est une publication capitale, un monument littéraire et artistique qui fait honneur à la philologie française, autant qu'à la typographie parisienne. Henri Estienne a dignement résumé les travaux de Jean Lascaris, d'Alde, de Marc Musurus et de Jean Brodeau. Seulement, que n'avait-il à sa disposition de bons manuscrits ! Que ne se

(1) Dans un exemplaire de l'Anthologie d'Henri Estienne (Bibl. Vitry, collection Herbert, GG 4, 6268), nous avons rencontré la lettre suivante de M. Boissonnade

Paris, 30 sept. 41.

Monsieur,

Vous m'avez fait beaucoup d'honneur en me confiant les premières feuilles de votre traduction de l'*Anthologie de Planude*. Le meilleur moyen que j'aie de vous témoigner ma reconnaissance, c'est de vous communiquer les observations que j'ai faites en vous lisant. Je crois d'abord, et cela est un peu triste à dire, qu'il ne fallait peut-être pas choisir Planude, parce que son texte est altéré, ce qui est si vrai que vous-même en plus d'un endroit l'avez quitté, sans le dire, pour suivre la version Palatine. Ajoutez, et cette considération n'est pas sans importance, que les éditions de Planude sont rares et que peu de lecteurs pourront vous suivre. En trouvant dans votre traduction si peu de mérite à des épigrammes qui, dans l'original, m'ont si souvent charmé, la crainte m'est venue que vous n'ayez donné un temps bien précieux à un travail qui court grand risque d'être médiocrement goûté. En effet, je vous le demande, quel intérêt ont en prose une foule de petites pièces qui, excessivement faibles pour le fonds, ne reçoivent un peu de grâce que de l'expression poétique et de la cadence métrique. Songez de plus qu'il en est qui se refusent absolument à la traduction parce qu'elles ont pour trait un jeu de mots, une allitération, difficultés presque toujours insurmontables. Que dire des deux vers qui contiennent les 24 lettres de l'alphabet? Les traduire, c'est permettez-moi de le dire, faire un véritable contre sens. Car l'idée que les mots renferment, n'est là qu'un accident fortuit, et ce que dit l'auteur, n'a aucun rapport à sa pensée. Ici Grotius a été mieux inspiré que vous. Il a fait des vers latins qui traduisent la pensée, et non les paroles de l'auteur grec ; il a copié son mécanisme et donné aussi 24 lettres. Grotius a cet autre avantage sur vous, c'est d'avoir senti que l'Anthologie ne pouvait être traduite

montrait-il moins hardi ! Il nous aurait restitué l'œuvre de Planude.

[« Ce n'est point ici le lieu d'entreprendre une discussion détaillée des mérites philologiques d'Henri Estienne. On nous permettra pourtant de les indiquer d'une manière générale. C'est presque en vain que l'on consultera nos biographies d'Henri Estienne afin d'y trouver une appréciation des œuvres philologiques d'Henri Estienne. Sur ce point les manuels littéraires n'annexent à son nom que des expressions vaguement admiratrices pour son savoir et son érudition. Le fait est qu'Henri Estienne avait cette familiarité intime avec le grec qu'on ne peut acquérir que par une incessante et exclusive application de la pensée,de bonne heure commencée et longtemps continuée, aux

qu'en vers, et d'avoir fait des vers presque toujours excellents. Je suis fort tenté de croire qu'il y avait une belle entreprise à faire, et bonne, en même temps digne de vos talents et qui vous eût fait honneur. C'était de joindre cette version de Grotius au texte Palatin. Les secours critiques que vous possédez dans les livres dont vous me parlez, vous eussent servi à corriger l'original qui laisse encore à désirer un peu, et vous eussiez suppléé ce qui manque à Grotius. Cette partie de votre tâche n'eût pas été facile : car Grotius avait un rare talent. Mais vous auriez fait de votre mieux. Au reste, j'admets que pour choisir Planude, vous avez eu de bonnes raisons, ainsi que pour traduire en prose. Ainsi Planude vous aura plu parce qu'il n'a pas les abominables et nombreuses turpitudes de l'Anthologie Palatine, et la prose, plus fidèle que les vers, vous aura paru plus convenable pour aider le lecteur à suivre le texte. Restera pour le lecteur la difficulté de se procurer ce texte préféré par vous. Vous auriez dû dans le titre de chaque épigramme placer un renvoi à l'Anthologie palatine. Pour rendre votre traduction d'une application facile, il vous faudra faire une table de concordance ; et ce ne sera pas un petit ouvrage. Faute d'avoir chiffré chaque pièce, vous vous trouverez obligé à beaucoup de longs détails. Je vais maintenant parcourir rapidement quelques pages de votre traduction et vous indiquer avec toute franchise ce qui ne m'a pas semblé irréprochable :

[Suit une longue liste d'observations sur la traduction]

Je ne prolonge pas ces détails. Vous voyez, Monsieur, avec quelle attention je vous ai lu et quel intérêt je prends à la perfection de votre travail. Quant aux offres que vous me faites avec une si rare obligeance, souffrez que je n'en profite pas au moins à présent. Le projet que j'avais formé de donner une édition de l'Anthologie ne s'exécutera pas de sitôt, si jamais il s'exécute. J'avais compté sur un libraire avec lequel je n'ai pu m'entendre. Cette nation des libraires et imprimeurs n'est pas commode.

Agréez, Monsieur, mon dévouement et ma reconnaissance.

BOISSONNADE.

formes, aux sons, aux habitudes de cette langue. Le grec n'était pas pour lui une langue étrangère, il se l'était approprié. Il pensait en grec ; il pouvait parler grec, disait-il, et c'est ce qu'il avait fait en une occasion à Venise, avec Michel Sophianos. C'était son seul et unique talent en matière philologique. De la philosophie du langage, de son développement, de l'étymologie, il était aussi ignorant qu'il était destitué de goût et de tact littéraire. Cependant si parfaite était sa connaissance et si sûr était son sentiment du mécanisme d'une construction grecque que ceux qui se servent de ses livres, sentent toujours croître en eux leur admiration pour ce don si rare, et parviennent enfin à comprendre comment des humanistes tels que Schaefer, Kuster et Porson parlent d'Henri Estienne avec le plus profond respect comme d'un *Vir summus*. Ce n'est qu'avec le temps et par l'usage de ses éditions qu'on acquiert ce respect. Quand il traite une question de critique, c'est un autre homme : il est bavard, à côté de la question, radoteur, presque toujours. Personne ne saurait s'empêcher de regretter qu'il n'ait pas eu le bon sens de suivre le conseil de son ami de Thou qui lui disait de cesser d'écrire et de s'attacher à éditer. Malheureusement il suivit la voie toute contraire. Il cessa presque d'imprimer du grec et se répandit en un torrent de diatribes plus impuissantes et plus futiles les unes que les autres (1).»]



[En 1600 parut une nouvelle édition du *Florilegium* de Planude : *Epigrammatum graecorum. .libri VII, Fran-*

(1) Cf. Mark Pattison, *Essays*, Oxford, 1889, t. I, p. 112-113. Mark Pattison fait ces réflexions assez judicieuses : « Henri Estienne, comme helléniste, n'a guère rencontré chez ses compatriotes que l'oubli. Comme critique français, il tient cependant une place même dans les manuels populaires français d'histoire littéraire. Les Français ont toujours ressenti un très vif intérêt pour tout ce qui concerne le développement de leur langue. C'est la province de la philologie qui se rapporte le plus à la vanité nationale. C'est la seule étude, se rapprochant de ce que nous appelons *scholarship* (humanisme), qui ait reçu en France une culture assidue. »

cofurti, apud Andreae Wecheli heredes, anno M.D.C.(1). Cette édition contenait le commentaire de Brodeau qu'elle reproduisait plus complet et plus exact d'après un exemplaire de l'édition de Bàle annoté par Brodeau lui-même, et quelques scholies venues de la bibliothèque de Fr. Pithou et de P. Petau. C'est presque uniquement dans le texte de Wéchel qu'on a lu pendant deux siècles l'Anthologie grecque. Voici la préface de cette édition (2) :

LECTORI S.

Ingrato animo nihil quicquam iniustius. Profiteri sane nos decet, quibus editionem hanc Graecorum Epigrammatum debeat publica res litterarum. Codicem, Brodaei auctoris manu notatum, ex quo doctissimum hoc opus et emendatius legis, Lector, et longe auctius, habemus ab amplissimo viro, Johanne Vulcopio (3) Bellopratensi, Regio

(1) EPIGRAMMATUM || GRAECORUM ANNOTATIO- || NIBUS JOANNIS BRODAEI TURO- || NENSIS nec non VINCENTII OBSOPOEI, et || Graecis in pleraque epigrammata scholiis illustratorum || LIBRI VII. || Accesserunt HENRICI STEPHANI in quosdam Anthologiae epigrammatum locos Annotationes. || *Additi sunt indices tres pernecessarii.* || FRANCOFURTI || Apud ANDREAE WECHELI heredes || Claudium Marnum et Johannem Aubrium. || ANNO M.D C. || CUM PRIVILEGIO CAESAREAE MAIESTATIS || ET CHRISTIANISSIMI GALLIARUM REGIS.

(2) Cf. F. Jacobs, *Prolegomena*, p. CXXII : « Haec igitur editio, quae per duo secula fere sola in hominum manibus fuit, quod ad criticam attinet, nihil propriae laudis habet. Brodaei autem commentarium ex ejus autographo, quod Wecheliani acceperant a Joanne Vulcopio Bellopratensi, auctiorem et quibusdam in locis emendatiorem dederunt. Praeterea accesserunt Scholia tum primum ex Bibl. Fr. Pithoei et P. Petavii prodeuntia. »

(3) D'après Fr. Jacobs, *Prolegomena*, p. CXXII, ce même nom [Vulcopius] est écrit *Vulcobius* dans la préface du *Plutarque* de Wechel, tome I, où l'on dit que Vulcopius a tiré de la bibliothèque de Louis Servin des collations de manuscrits. C'était de cette bibliothèque qu'il avait aussi tiré l'exemplaire annoté par Brodeau. Dans la préface (p. CXVIII) de son édition des *Moralia* de Plutarque, (Oxonii, 1795-1810) Wyttenbach rapporte le texte de cette préface du Plutarque de Wechel, Francfort, 1599 : « Amplissimo viro Dn. Joanni Vulcobio in Sacro Consistorio Regis Christianissimi Consiliario et apud Caesarem exlegato S. D. — Plutarchum tibi cum inscribimus, vir Amplissime, tuum tibi reddimus. Quidquid enim est nostra in editione praecipuum, tuum id est. Codices tu nobis ad veteres manuscriptos diligentissime comparatos ultro obtulisti

in sanctiori Senatu Consiliario ; is mutuum acceperat a Io. Pelerino Regio Professore, qui paene unus de illis superest maiorum gentium Doctoribus. Sed, raptum a latronibus ex bibliotheca v. cl. Victoris Brodaei huius nostri nepotis, iam olim redemerat, et destinatum incendio seruauerat, bonis conseruandis libris, litteris et litteratis adiuuandis natus P. Daniel (1) : et typographis edendum saepius obtulerat. Sed et hanc liberalem sane artem Auaritia corrupit. Wecheliani tandem, Claudius Marnius et Joannes Aubrius, liberaliori ingenio, editionem haud inuiti susceperunt : quam meliorem ornatioremque Graecis Commentariolis esse voluit Fr. Pithoeus, (2) antiqua vir doctrina et fide : ea suis quaeque Epigrammatis subiunximus. Lacunam in ipsius Brodaei autographo ingentem explevit de suo Codice, vir amplissimus Lodoicus Seruinus, in senatu Parisiensi Regius Aduocatus, non de his tantum litteris, sed de summa Repub. optime meritus (3).

Faue, Lector, et illis magnis viris bene precare quorum studio studia tua excolis ; bene dic et ipsis Typographis quorum opera lucem viri etiam clarissimi accipiunt. Vale.

tuos ; impetrasti alienos, nempe a Cl. viro Lodoico Servino, fisci regii in Senatu advocato, viro et literis et reipublicae a Deo dato ; a Stephano Turnebo senatore ; ab Joanne Pelerino Professore regio ; quorum magni merito Turnebi, ille nomen, illius, hic cathedram, professionis successor, possident. Contulit interim et Jac. Bongarsius, elegantissimum manu exaratum exemplar bonae partis opusculorum quae dicunt moralia, ab amplissimo viro, regio item senatore P. Petavio, et Aldinum suum, cujus in ora variae ex manuscriptis lectiones. »

(1) P. Daniel, avocat d'Orléans, bailli de la justice temporelle de Saint-Benoit-sur-Loire, m. à Paris en 1603. Il avait rassemblé une riche bibliothèque de manuscrits. On lui doit une édition de l'*Aulularia* de Planude, des commentaires de Servius sur Virgile. Paul Petau et Jacques Bongars achetèrent sa bibliothèque.

(2) Fr. Pithou, de Troyes, avocat au Parlement de Paris, s'est occupé avec bonheur de jurisprudence et de littérature. C'est lui qui aurait trouvé le manuscrit des *Fables* de Phèdre qu'il publia avec son frère, Pierre Pithou.

(3) « Louis Servin, conseiller d'Etat, avocat général au Parlement de Paris, et l'un des plus savants magistrats de son temps, servit avec zèle les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il mourut subitement aux pieds de ce dernier Prince le 19 mars 1626 en lui faisant des remontrances au Parlement où il tenait son Lit de Justice, au sujet de quelques édits bursaux. On a de Louis

LECTORI ITERUM.

Graeci commentarioli in aliquot epigrammata unicum exemplar habebamus a Cl. viro Fr. Pithoeo, quum ecce aliud prodiit ab amplissimo et humanissimo viro P. Petavio, Regio senatore,(1) illi poene par, nisi quod paucula quaedam huic interdum illi deerant. Utrumque diligenter inter se comparatum et expressum damus fideliter. Vtere feliciter, lector, et Vale.]



Il n'y a presque pas un seul exemplaire, imprimé ou manuscrit, du *Florilegium* de Planude, dont les marges ne soient plus ou moins chargées de notes manuscrites. En général, ces notes sont sans valeur philologique. On cite, il est vrai, quelques grands noms: J. Scaliger, D. Heinsius, Huet. Nous-même croyons posséder un exemplaire de 1549 enrichi d'annotations d'Isaac Casaubon. Mais le plus habile homme, ne faisant des épigrammes grecques qu'une lecture rapide, peut bien consigner, çà et là, quelques remarques curieuses. Il ne saurait « improviser » un commentaire sérieux.

C'est le commentaire grec de Marc Musurus qui a été le guide de Henri Estienne dans son édition de l'Anthologie de 1566 ; c'est ce commentaire qu'il désigne, dans les notes, sous le nom de *veteres libri, codices*. L'édition de Wéchel de 1600 reproduit l'édition de Henri Estienne, avec quelques légers changements. En outre, le commentaire latin de Jean Brodeau, qui a été joint à l'édition de Bâle de

Servin des *Plaidoyers*, plusieurs *Harangues* et d'autres ouvrages. M. Bougier, conseiller en la Grande Chambre du Parlement, auteur du Recueil des Arrêts qui porte son nom, fit sur la mort de Servin à laquelle il était présent, les vers suivants :

Servinum una dies pro libertate loquentem,
Vidit et oppressa pro libertate cadentem. »

(Ladvocat, *Dictionnaire historique*, Paris, 1760, t. II, p. 716.)

(1) Paul Petau, (1588-1614), conseiller au Parlement de Paris, avait une belle bibliothèque riche en livres rares et en excellents manuscrits. Il y recevait des amis illustres et des savants auxquels il prêtait libéralement ses manuscrits et ses livres. On a de lui : *Veterum Numismatum* γνώρισμα ; — *Antiquariae supellectilis portiuncula* ; — *Syntagma de Nithardo Comite, Caroli Magni ex filia nepote* : — *Dissertatio de epocha annorum Incarnationis Christi*.

1549, et à celle de Wéchel de 1600, met aussi largement à contribution le commentaire grec de Marc Musurus.

C'est ainsi que pendant cent ans éditeurs et interprètes s'approprièrent impunément le commentaire grec de Marc Musurus, sans même le nommer une seule fois, si l'on excepte Jean Lascaris (1) et Vincent Obsopée. En 1600, quand Wéchel imprima des extraits de ce commentaire, la manière même dont il l'imprima, devait, longtemps encore, dérober ces larcins à tous les yeux.

On a vu précédemment comment Wéchel annonçait ces extraits : ils lui étaient venus de la bibliothèque de François Pithou d'abord, puis de celle de Paul Petau. Ces deux commentaires se complétaient l'un l'autre.

J'ai trouvé, au mois d'avril 1840, à la bibliothèque publique de Troyes un exemplaire de l'édition princeps (1494) de l'Anthologie de Planude, sur les marges duquel des extraits du commentaire grec de Marc Musurus sont écrits à la main ; il provient de la collection de livres légués à la ville de Troyes par François Pithou. Une collation exacte de ces extraits sur les scholies grecques éditées par Wéchel, en 1600, dans son Anthologie, m'a démontré que c'est là la principale source de ces scholies, l'*exemplar Francisci Pithoei.*

Ces extraits contiennent beaucoup de fautes d'orthographe ; et l'imprimeur reproduit souvent ces fautes avec une fidélité naïve, parfois les corrige, parfois allonge, abrège, mutile son manuscrit. Quant aux citations de Henri Estienne (2), des éditions antérieures, elles ont été fabriquées par lui (3). En outre, il a inséré dans le *Florilegium* de Planude une vingtaine d'épigrammes provenant du livre de Troyes, et oublié, d'autre part, plus d'une annotation. Voici dans quelles occasions. Henri Estienne a eu le tort de déranger la suite des épigrammes de l'Anthologie. Que fait alors Wéchel ? Pour s'épargner la peine de con-

(1) Voy. les manuscrits du vieux fonds du Vatican. *(Note d'Herbert).*

(2) Voy., par exemple, *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 264.

(3) Voyez *Mélanges de critique et de philologie* de Chardon de la Rochette, t. I, p. 236 et suiv., et p. 282 et suiv. *(Note d'Herbert).*

fronter les deux éditions, celle de 1494 et celle de 1566, et d'établir ainsi une concordance, il trouve plus expédient de passer les scholies des épigrammes qui, dans l'édition princeps, ne sont pas placées dans le même ordre que dans Henri Estienne. Parfois aussi, par étourderie, il accole à une épigramme une scholie qui appartient à une autre.

En général, Wéchel a fort négligé ces scholies grecques, ne les regardant probablement que comme un hors-d'œuvre ; et surtout il a dénaturé étrangement les variantes fournies par Marc Musurus. En effet, l'édition de l'Anthologie de 1600 n'est qu'une reproduction de Henri Estienne de 1566, qui a presque toujours, et cela sans en avertir, introduit dans son texte les variantes de Marc Musurus. Mais l'imprimeur de 1600, ne voulant pas donner comme variantes des leçons qu'il trouvait dans Henri Estienne, leur substitua [dans le texte de ces scholies], purement et simplement, les leçons de l'édition première et de la sorte, fourvoya tous ceux qui, jusque aujourd'hui, ont recherché l'origine du texte de Henri Estienne. Et voilà donc, en résumé, comme la publication de Wéchel, loin de faire luire la vérité, si longtemps voilée, n'a rendu que plus épaisses les ténèbres qui la couvraient !

Le commentaire de Marc Musurus n'ayant jamais été ni complètement, ni correctement, ni loyalement imprimé, il serait téméraire d'en porter un jugement. Ce que je puis dire, c'est que les présomptions lui sont favorables. Les nombreuses copies qui s'en répandirent bientôt, tous les interprètes, tous les éditeurs de l'Anthologie le prenant pour guide, l'hommage de Jean Lascaris, la célébrité de l'école de Padoue, le nom de Marc Musurus, certes voilà d'assez beaux titres à l'estime du monde savant.



[En 1604 paraît une nouvelle édition de l'Anthologie de Planude accompagnée d'une version métrique latine. Elle fut donnée par Eilhard Lubin (1), professeur de poésie,

(1) Eilhard Lubin, né à Wersterstede, dans le comté d'Oldembourg en 1565, professeur de poésie à l'université de Rostock en

recteur de l'université de Rostock en 1604 (1), chez les Commelin (2). Elle n'a eu aucune importance dans l'histoire du texte : Jacobs la mentionne à peine. Voici la préface dont Eilhard Lubin avait accompagné cette édition :

ILLUSTRISSIMO, POTENTISSIMOQ.
PRINCIPI AE DOMINO, DN.
MAVRITIO
LANTGRAVIO HASSIAE,
COMITI IN CATZENELNBOGEN, DIETZ
ZIEGENHAIN ET NIDDA,
DOMINO MEO CLEMENTISSIMO.

Praesens hoc Epigrammatum Graecorum Florilegium, cum Graecolatinum edere, publicique iuris facere decer-

1595, professeur de théologie dans cette université en 1605. Il mourut en 1621. Il a laissé, sans parler de ses ouvrages de philosophie et de théologie, d'assez nombreux travaux de philologie classique : *Antiquarius, sive priscorum et minus usitatorum vocabulorum brevis et dilucida interpretatio, ordine alphabetico digesta*. in-12 et in-8° ; — *Clavis Graecae linguae, sive Vocabularia Latino-Graeca*, in-12 et in-8° ; — *Epistolae veterum Graecorum graece et latine cum Methodo conscribendarum Epistolarum graece et latine* — ; une édition des *Dionysiaca* de Nonnus, avec une traduction latine. Hanau, 1605, in-8°. — Cf. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, Amsterdam, 1730, t. III, p. 199.

(1) [Titre grec] FLORILEGIUM || HOC EST || Veterum Graecorum Poetarum Epigrammata || comprehensa libris septem || *Interprete Eilhardo Lubino* || In Bibliopolio Commeliniano || Anno M D.C.IV. — La collection d'Herbert contient deux exemplaires de cette Anthologie d'Eilhard Lubin.

L'un d'eux (Bibl. Vitry, GG. 4, 6267) porte ces deux mentions successives : *Ex Bibliotheca et dono magistri Aegidij Dez de Fontaine, presbyteri Cathalaunensis, dioc. de Victoriaco Francisco, doctoris ac Socij Sorbonici 29 augusti 1679* Orate pro eo. — *Ex libris Patrum Doctrinae Christianae Collegii Victoriacensis*

L'autre exemplaire (GG. 3, 6327) n'a pas les quatre feuillets qui contiennent le frontispice et l'épître dédicatoire à Maurice, landgrave de Hesse ; il est relié avec ce titre : *Anthologia graeca cum notis manuscriptis Th. Munckeri*. Il contient en effet des annotations de Muncker ; à la première page on lit ces mots : *Thomae Munckeri 1666, 4 Id. Sept.* Thomas Muncker était un savant allemand du XVIIe siècle. Il a publié *Mythographi latini, C. Julius Hyginus et alii*, Amsterdam, 1681, 2 vol. in-8°, réimprimé à Leyde, 1742, 2 t. in-4°. Il a ajouté des annotations aux *Fabulae Hygini* dans l'édition de Hygin, Hambourg, 1674, in-8°.

(2) L'imprimerie des Commelin était à Heidelberg. Jérôme Commelin, fondateur de cette imprimerie, était originaire de Douai.

nerem,inque hac patronorum raritate Maecenatem quendam circumspicerem, sub cuius felicibus patrocinij auspiciis praeclarum hoc, et nunquam satis laudandum opus, lucem cerneret: Tu cum primis oblatus es, Principum doctissime, et doctorum nostro saeculo patrone incomparabilis, prae reliquis omnibus praesenti operi mihi deligendus : idque multis quidem nominibus, sed duobus potissimum, tum huius operis, tum tuo. Et de utroque sane satius forte sit, nihil, quam parum dicere. Certe ad praesens opus hoc quod spectat, magno sane illud verborum ambitu prolixe Illustri tuae Celsitudini laudarem et commendarem, nisi pudor me revocaret, aestimantem, me ad illum verba facere, qui quid de hoc opere, aliisque autoribus tum Graecis tum Latinis judicandum sit, me longe rectius, longe exactius pervideat : Principem, inquam, quem praesens nostrum saeculum in Celsissima illa fortuna sine pari habet, in Sapientiae studiis, et tanto principe dignis, ad miraculum usque eruditum,

Et merito, nostro cui saeclo doctior orbis
Submissis defert fascibus imperium.

Idque eo impendio magis, quod non solum in laudatissimo illo tuo principatu, ad omnia bona et salutaria te subditis tuis ducem praebeas, sed viris etiam doctis in toto Mundo, in illis Virtutis ac Sapientiae studiis. Vanus enim ego meo judicio, parumque cordis et frontis mihi ipsi habere viderer, si multis verbis Celsitudinem tuam exhortarer, ut qua Dei ductu et auspicio, fausto pede feliciter hactenus contendisti, strenue et gnaviter in posterum pergas : Cum tu omni studio, omni conatu, vento pariter et remigio, quod dicitur, hoc agas, ut in tuo Principatu liberalium artium, Virtutis ac Sapientiae studia loco sint, quantum fieri potest, optimo : et quae non tam sumtibus et patrocinio tuo liberalissime et magnificentissime promoves, quam exemplo,in tam Illustri fortuna nostro saeculo nunquam satis laudando. Quo sane tuo facto tu multis,tuae tam excelsae fortunae ac conditionis aliis viris principibus cautior ac prudentior, quorum plerorumque nomen una

cum tumulo obrutum, aeterna caliginis ac silentij nocte premetur. Cum tu contra utrisque literarum et armorum, artis et Martis studio, nomen et gloriam in mundo inveneris, et inventurus sis quam diu vel literarum vel literatorum quicquam in mundo supererit. Per literarum enim studia illarumque tutelam et patrocinium ad immortalem nominis famam et gloriam semita sternitur compendiosissima pariter et certissima. Plurimi contra omnibus mundi saeculis summi Principes, Reges Imperatores inventi, quorum inter tot historicorum monumenta, ne nomen quidem reliquum invenimus idque non tam quod desides et ignavi, nullisque Sapientiae et humanitatis studiis exculti vitam somno, aut verius, morti similem peregerint; vitam minime vitalem, et ut cum Sapiente loquar, βίον ἀβίωτον. quam quod suarum virtutum factorumque praecones non habuerint. Duplici ergo nomine illi felices et beati iudicandi summi Heroes et Principes, quos clementior Dei benignitas armorum pariter et literarum studiis voluit inclarescere, nec suorum praeclarorum facinorum et egregie factorum praecone indigere. Memorabile illud Caij Julij Caesaris exemplum est, quem an rerum gestarum gloria, an Eloquentiae et Sapientiae laudibus, quibus res suas praeclare gestas ipse posteritati transmisit commentariis admirandis, magis suspicias ac venereris, non iniuria ambigas. Tale quicquam futuris saeculis etiam posteritas in te demirabitur, nisi Sapientiae ac virtutis studiis nulli acceptum referendum. Sed ne quod in Proverbio dicitur, noctuas Athenas deportem, ad Sapientiorem Principem, de hisce fusius dicere erubesco. Porro praesens hoc Graecorum Epigrammatum Florilegium inprimis Illustri Celsitud. Tuae, Principi in tam excelso Virtutis ac Sapientiae fastigio per literarum studia evecto cumprimis offerendum fuit, nectareum illud Apollinis, Musarum, Venerum, Gratiarum et Nympharum mellificium. Nimirum in quo totum illud, sive Sapientiae sive deliciarum, et gratiarum (in utroque prae omnibus mundi nationibus Graecia felicissima fuit et plurimum valuit) quicquid in hoc genere festivissima pariter et sapientissima Graecia, et ipsae Ἑλλάδος Ἑλλὰς Ἀθῆναι habuere, copiosissime pariter et uberrime

congestum est. Adeoque si Horatij verum illud ; quod

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci,

hoc Epigrammatum Graecorum volumen omnis Graecanicae pariter Sapientiae et festivitatis thesaurum jure merito judicaverimus Nimirum quae auctorum et argumentorum varietate et nobilitate, inventionm solertia et acumine admirando, sententiarum gravitate et dignitate, dictionis rotundà elegantià et ingeniosà brevitate legenti dulcedinem cum vtilitate sic miscent, sic temperant, vt in hoc genere reliquis omnibus, quicquid in vllis linguis vnquam proditum fuit, omnium sapientum et recte judicantium calculo palmam haud dubie praeripiat. Si quis enim Epigrammatum argumenta consideret, non possunt legenti non immensam jucunditatem pariter et utilitatem adferre. Continent enim non memorabilia solum, verum etiam varia admodum et diversissima rerum admirandarum partim vere gestarum, partim more Poetis proprio efficitarum. Hoc enim Epigrammate vel historia aut eventus memorabilis, aut sententia aut proverbium praeclarum pertractatur ; altero magnorum virorum, summorum Heroum laus et Encomium celebratur ; alio denique vel jocus quispiam vel festivum et salsum scomma non sine incredibili lectoris voluptate pertractatur. Si quis jam dictionis munditiem, et accuratam ac solertem compositionem velit spectare : tam mira in illis eruditio, tam festiva sermonis elegantia, tam ingeniosa et rotunda brevitas, ut omnes Musas, omnes Veneres et Gratias, quicquid ingenij, suavitatis et leporis habuerint, certatim dotes suas omnes et opes universas huc contulisse videantur. Ut jam nihil de horum Epigrammatum autoribus dicam, quorum alij sunt summi Consules, Duces, Principes, Reges, imo vero Imperatores, Caesares, et Monarchae : Alij summi et admirandi philosophi, omnes Sapientiae, eloquentiae, virtutis et doctrinae laudibus in mundo famigerabiles. Cum vero horum Epigrammatum plaeraque vel propter abstrusiores fabulas, eventus et historias, vel ob occultiores adlusiones, vel denique ob ingeniosam brevitatem (quae cum ipsa obscuritatem gignat, in Epigrammatibus tamen cum primis commendatur) obscuriora sint, factum est, ut nostra prae-

sertim aetate, qua studium Graecae linguae in plerisque friget paucos lectores inveniant; et plurimi (ut fit) non intellecta parum curent. Non ergo omnino oleum et operam mihi perditurus videbar, si illa κατὰ λέξιν verbum, quod aiunt, verbo explicarem, et e regione Graeca Graecis opposita in Graecanicae Sapientiae et Venustatis studiorum, gratiam publici juris facerem, omnino fore sperans, ut hac ratione plurimi ad hasce Graecorum delicias degustandas invitarentur. Quo ipso si etiam Illustrissimae Tuae Celsitudini operae pretium fecisse videar, laborum meorum fructus plenissimos et vberrimos consecutus mihi videbor. Accipe ergo, Celsissime Princeps, quem ob raram omnibus mundi saeculis felicitatem tacito amoris et honoris adfectu submisse ac reverenter jamdudum volo, nectareum hoc tot Heliconis et Himetti ingeniosissimarum apum Florilegium dicam an mellificium, quo summi Philosophi, Consules, Principes, Reges, Imperatores, et Monarchae Symbolas suas certatim contulerunt : Meumque hunc submissum amoris ac honoris erga Celsitudinem Tuam adfectum favoris ac clementiae tuae aura clementissime fove. Sic Deorum ille Optimus et Maximus conatus tuos patriae ac subditis tuis salutares efficiat, et Heroicas tuas virtutes benigna favoris sui aura clementer adspiret, ut litterarum pariter et armorum studiis (ut dextro sidere feliciter coepisti) toto vitae tempore porro auctus, patriae tuae utibilis ac salutaris esse possis. Salve et vale, Illustrissime Princeps. Rostochij. Anno a Christo nato MDCIII. 2 Septemb.

Illustriss. tuae Celsitudini

Devotissimus
Obsequentissimus

EILHARDUS LUBINUS, *Academiae Rostochiensis hoc tempore Rector* (1).

(1) « Cette épître n'est guère qu'une contr'épreuve de celle qu'Eilhard Lubin avoit adressée en 1600 aux enfans de Bogislas XIII, duc de Poméranie, à la tête du premier livre de l'Anthologie, publiée à Rostock, *praelo Myliandrino*, in-8°, gr. et lat., il emploie les mêmes idées et souvent les mêmes expressions. » Il est vrai que dans cette version il y a mille contre-sens. (Chardon de la Rochette, *Mélanges de critique et de philologie*, Paris, d'Hautel, 1812, t. I ; p. 259). — « Eilhard Lubin dont j'ai déjà parlé,

***

[En réalité, l'histoire de l'Anthologie de Planude s'arrête en 1606, date de cette édition « acritique » d'Eilhard Lubin (1), — date, précisément aussi, du voyage de Saumaise à Heidelberg pendant lequel il consulta le manuscrit de Constantin Céphalas à la Bibliothèque palatine.

Mentionnons cependant encore deux éditions intégrales du texte de Planude, dans lesquelles on ressent, plus ou moins, l'influence des travaux sur l'Anthologie qu'avait déterminés cette découverte.

donna en 1600, à Rostock, *praelo Myliandrino*, en 1 vol. in-8° non chiffré, le premier livre de l'Anthologie grecque ; mais on en fit une double édition, avec les mêmes formes pour le grec : l'une a pour titre : *Florilegii diversorum epigrammatum veterum in septem libros distributi, primus, cum interpretatione latina Eilhardi Lubini, e regione opposita*. Cette première édition, dont les signatures vont jusqu'à X5, sans y comprendre la dédicace qui remplit 7 feuillets, contient le texte grec et en face, la version latine en prose. La seconde, faite la même année, chez le même imprimeur, avec les mêmes formes pour le grec, et comme nous le verrons bientôt, pour une partie de la version latine, a pour titre : *Florilegium diversorum epigrammatum veterum in septem libros distributi, primus, cum interpretatione latina Eilhardi Lubini eodem carminis genere expressa ut versus versui et verbum verbo poene respondeat. Ad Achillem Belgicum Mauritium, Principem Auraicum (Auriacum) Comitem a Nassow*. Rostochii, typis Myliandrinis, 1600. Le nombre des signatures est le même : la dédicace, comme on voit, est différente : la première était adressée aux fils de Bogislas XIII, duc de Poméranie, celle-ci, à Maurice de Nassau, prince d'Orange ; elle remplit 7 feuillets. La date est du mois de mai de l'année jubilaire 1600. Cette dédicace est suivie d'un avis au lecteur *(Benevolo Lectori)* de David Chytraeus, son collègue à Rostock ; il ne remplit qu'un feuillet : mais il est bien fait, et d'autant plus curieux, que David Chytraeus mourut peu de jours après, et que ce fut probablement son dernier ouvrage ; la date de la dédicace est du mois de mai 1600. Chytraeus mourut le 15 juin de la même année ; du reste cette traduction en vers est au-dessous du médiocre, et dans tous les exemplaires que j'ai vus, les feuillets des vers sont entremêlés de feuillets de prose, soit que la faute vienne de l'imprimeur, les formes, comme je l'ai déjà dit, étant les mêmes pour les deux éditions, soit que Lubin n'ait traduit en vers qu'une partie de ce premier livre. J'ai fait jusqu'ici des recherches inutiles pour trouver un exemplaire de cette seconde édition, tel que le titre l'annonce. » (Chardon de la Rochette, *eodem libro*, p. 269-270).

(1) C'est à tort que nous avons dit précédemment que la version d'Eilhard Lubin était métrique ; elle n'est que littérale.

La première est une édition, — peu estimée, — publiée à Naples, avec une traduction italienne, par Gaetano Carcani : *Raccolta di varj epigrammi divisa in sette libri (graeco-italiani da Gaetano Carcani). Napoli, dalla stamperia reale*, 1788-96, 5 t. en 6 vol. gr. in-4o (1).

La seconde de ces éditions parut de 1795 à 1822, à Utrecht, en 5 vol. in-4o : *Anthologia graeca, ab Hug. Grotio lat. carmine reddita ab Hieronymo de Bosch edita, Ultrajecti* (2). Le texte est une reproduction sauf quelques légers changements, de celui de l'édition de 1600. Les trois premiers volumes contiennent le texte et la belle version, en vers latins, de Hugues Grotius, et les notes de Daniel Huet (3).



[Ainsi, c'est bien en 1606 que s'arrête l'histoire de l'Anthologie de Planude. C'est en cette année que Claude de Saumaise, encore jeune, vint à Heidelberg, tout enflammé d'une incroyable passion pour les lettres. Il fouilla la bibliothèque Palatine que Jean Gruter dirigeait alors. Il rencontra le célèbre manuscrit de l'Anthologie de Céphalas. Il s'aperçut,

(1) [Titre grec] || RACCOLTA || DI VARJ EPIGRAMMI || DIVISA IN SETTE LIBRI || IN NAPOLI || DALLA STAMPERIA REALE || ANNO MDCCLXXXVIII ||. -- Gaetano Carcani était le directeur de l'Imprimerie royale de Naples.

(2) Voici le titre du premier volume de cette Anthologie : ANTHOLOGIA || GRAECA, || CUM VERSIONE LATINA || HUGONIS GROTII, || EDITA || AB HIERONYMO DE BOSCH. || ULTRAJECTI || E TYPOGRAPHIA B. WILD ET J. ALTHEER || MDCCXCVI.

(3) « Vers 1688, Huet envoya à Georges Graevius des notes latines pour une nouvelle édition de l'Anthologie de Planude, laquelle devait paraître en Hollande avec la traduction de Grotius. Cette édition n'ayant pas été publiée, ces notes furent ajoutées par Graevius, aux poésies latines de l'évêque d'Avranches, dont voici le titre : *Petri Danielis Huetii Poemata. Quarta editio auctior et emendatior. Ut et ejusdem notae ineditae ad Anthologiam epigrammatum graecorum. Ultrajecti, 1700. in-12*. Ces notes sont de deux espèces. Dans les unes Huet explique les passages fort difficiles et souvent fort heureusement : dans les autres il examine les variantes, et propose ses corrections ou celles de Joseph Scaliger. » (P. Herbert, *Version du recueil d'épigrammes grecques connu sous le nom d'Anthologie de Planude*, Vitry, Farochon, 1842, p. *lxvj*.)

— après d'autres, — que de nombreuses épigrammes, contenues dans ce manuscrit, n'étaient pas dans le recueil de Planude. Il compara le texte des épigrammes qui se trouvaient déjà dans le recueil de Planude avec l'édition de Wéchel, encore toute récente. Il écrivit à part toutes les pièces inédites. Saumaise communiqua ces *excerpta* à Scaliger, à Guiet, à d'autres savants. A partir de ce moment, la partie inédite de l'Anthologie, contenue dans le manuscrit Palatin, fut universellement connue. Elle ne devait pourtant être définitivement connue et appréciée que grâce aux travaux et à la publication intégrale de Frédéric Jacobs (1).]



Durant près de cent cinquante ans, le *Florilegium* de Planude effaça le souvenir de Constantin Céphalas, principalement en Occident. Pourtant Planude (2) y avait fait allusion par un petit mot au front de sa composition : Χύδην γὰρ ἦν καὶ ἀναμὶξ ἅπαντα ἐν τῷ ἀντιγράφῳ ; et dans la préface de la section VIIe : « τὰ γὰρ τοιαῦτα πολλὰ ἐν τῷ ἀντιγράφῳ ὄντα παρέλιπε, φησὶν, ὁ Πλανούδης. » Mais Jacobs remarque, avec beaucoup de sens : « Hoc mali Epitomae habebant, ut hominum ignaviae subvenirent, eosque inducerent, ut, fontibus relictis, rivulos, eosque haud raro turbidos et lutulentos sectarentur. » (3).

(1) Fr. Jacobs, *Prolegomena*, p. LXI-LXII : « Claudius Salmasius, cum tenera adhuc aetate, ad finem anni 1606 Heidelbergam venisset, incredibili bonarum literarum incensus studio, Bibliothecam Palatinorum Electorum, cui tum Janus Gruterus praefectus erat, perscrutatus, incidit in Codicem Epigrammatum graecorum, quem cum paulo accuratius tractasset, multa, quae a Planudea collectione abessent, continere intellexit. Hunc itaque Codicem diligenter excutere coepit. Quae epigrammata in Planudea reperiebantur, ea comparavit ad exemplar editionis Wechelianae, quae paulo ante prodierat : quaecumque autem inedita essent, ea separatim descripsit. Ab eo inde tempore, cum Salmasius Excerpta sua cum eruditis hominibus, Scaligeris, Guieto, aliis communicasset, *Anthologia inedita* Codicis Palatini celebrari et in omnium ore esse coepit. »

(2) Voyez nos Extraits du catalogue des Manuscrits du Vatican (*Note d'Herbert.*)

(3) F. Jacobs, *Prolegomena*, p. XC.

Toutefois, si l'Anthologie de Constantin Céphalas s'était évanouie, des parties entières s'en étaient conservées. Straton, par exemple, était connu de Lilio Gregorio Giraldi, qui en parle en ces termes : « *Fuit et Straton in hoc genere poetarum, cujus et versus extant* (1) ». Un manuscrit de Straton se conserve même aujourd'hui au Vatican (vieux fonds, sous le n° 240, p. 68). Ce manuscrit ne paraît pas avoir été copié sur le *codex Palatinus* dont nous parlerons bientôt (2). Fulvius Ursinus avait sans doute en vue Straton dans la notule, citée par M. Jacobs : « Ἀλλὰ καὶ ταῦτα ἐν παλαιῷ εἰσι παρ' Ἀγγέλου τοῦ Κολλωτίου ». (3).

La description de Sainte-Sophie de Constantinople par Paul le Silenciaire, est reproduite dans cinq manuscrits du Vatican (Bibliothèque Palatine) (4), ce que semble avoir ignoré l'un des derniers éditeurs de ce poème, Frédéric Graefe (5).

Les épigrammes de Saint Grégoire le Théologien ont été mises au jour par Muratori, en 1709 d'après un manuscrit de la bibliothèque Ambroisienne. Serait-ce le manuscrit dont parle Montfaucon dans son *Diaire* d'Italie ? On y lit, en effet, p. 18 : « Anthologia, codex membranaceus XI saeculi. » Et Montfaucon place ce manuscrit à la bibliothèque Ambroisienne (6).

En 1516, Zacharie Callergi (7) publia, à la suite des

(1) *De poetarum historiis dialogi X*, Basileae, 1545, in-8°.

(2) Voyez nos Extraits du catalogue des Manuscrits du Vatican *(Note d'Herbert)*.

(3) F. Jacobs, *Prolegomena*, p. XCI.

(4) Voyez nos Extraits du catalogue des Manuscrits du Vatican *(Note d'Herbert)*.

(5) Pauli Silentiarii *Magnae Ecclesiae Descriptio....*, in apographo Anthologiae Graecae Gothano recensuit Fridericus Graefe, Lipsiae, 1822, in-8°.

(6) Cf. Montfaucon, *Diarium italicum*, Parisiis, 1702, in-4°.

(7) Le Crétois Zacharie Callergi, imprimeur célèbre, édita à Venise en 1499 l'*Etymologicum magnum*, avec l'assistance de Musurus. Il vint s'établir à Rome, sous Léon X ; il y imprima plusieurs éditions célèbres d'auteurs grecs, elles que le *Pindare* de 1515 et le *Théocrite* de 1516. — Cf. Pierre de Nolhac, *Les Correspondants d'Alde Manuce*, Rome, Imprimerie Vaticane, 1888, pp. 53, 92 et 94 ; Roscoe, *Vie de Léon X*, t. II.

Idylles de Théocrite, les épigrammes du poète, telles à peu près qu'on les lit dans l'Anthologie Palatine, ainsi que *la Flûte, la Hache, les Ailes, l'Autel*, poésies figurées, formant la XVIIIe section de l'Anthologie de Constantin Céphalas.

En 1567, Petrus Victorius et Fulvius Ursinus ont publié l'épigramme 507 du livre IX de l'Anthologie Palatine. Petrus Victorius l'avait trouvée dans une vie d'Aratus.

Henri Estienne édita Anacréon pour la première fois en 1554, d'après deux manuscrits d'Italie ; et l'Anacréon d'Henri Estienne ne diffère pas sensiblement de l'Anacréon de Constantin Céphalas. Voici ce que Remy Belleau nous apprend de ces deux manuscrits (1), dans sa lettre au seigneur Jules Gassot, secrétaire du Roy : «.....Car, ne restant d'Anacréon que quelques petits fragments espandus çà et là, il y a dix-huit ans qu'apporté d'Italie, il commença à prendre l'air de France » (2).



D'où venait ce manuscrit de Heidelberg ?

L'opinion la plus communément adoptée, c'est qu'il fut apporté en Occident par un Grec du nom de Michel Sophianos (3), dont le père, d'après Hody, ou, selon d'autres, l'oncle aurait été Nicolas Sophianos, de Corcyre, qui

(1) Cf. *Les œuvres poétiques de Remy Belleau*, Paris, 1585. — Dorville a écrit dans son *Critica vannus*, p. 142 « Quinque alia mea antigrapha, inter quae forte etiam non ex Palatino traducta. » Et p. 153 : « Sed liber ille, quem non traducem Codicis Palatini multis ex locis conjicimus, servavit optimam et facillimam nobis lectionem. »

(2) Cf. aussi Carolus Bernhardus Stark, *Quaestionum Anacreontiarum libri duo*, Lipsiae, apud Voigt et Fernau, 1846 : Cap. II : *De textus Anacreonticorum carminum historia*, § 4 : *De Anacreonteorum collectionibus earumque codicibus*.

(3) Dans ces quelques mots sur la biographie de Michel Sophianos, nous nous sommes servi des deux textes suivants. Le premier est emprunté à la préface que Leichius a mise en tête de son édition des épigrammes sépulcrales, ainsi intitulée : *Sepulcralia carmina ex Anthologia MS. Graecorum epigrammatum delecta cum versione latina et notis. Accedunt ad Graecas*

enseigna les lettres grecques à Rome d'abord, puis à Venise. Michel Sophianos paraît avoir été l'un de ces

Muratorii incriptiones in Miscellaneis Lipsiensibus t. I, p. III, *explicatas. Curae secundae et novae emendationes*, Lipsiae, in taberna J. F. Gleditschii, MDCCXLV, p. IX :

« Sed ut eo redeam, unde exorsus sum, Palatinum, nunc Vaticanum, codicem Michaelem Sophianum e Graecia secum attulisse, coniicio Josephus enim Scaliger, epistola CCCCXXX *ad Gruterum*, fuisse in Sophiani manibus vetustissimum librum in quo epigrammata omnia, ob praetextata verba a Planude damnata, exstiterint, testatur. Praeterea in extremo nostri apographi folio haec leguntur : *Tria haec ultima Epigrammata attulit e Graecia Michael Sophianus, qui obiit Ferrariae anno MDLXV* (1565) *XV Augusti.* Horum epigrammatum primum nos p. 12, n. IX, produximus, secundum Gruterus *in Corp. inscript.* p. MLXVIII. I. tertium Marchio Maffeus *in Antiquit. Gall.* p. 71, et nos uno atque altero loco correctum *p. 63. s.* Fuit Sophianus vir Graece doctissimus, et omnibus litterarum ornamentis insignis, qui Aristotelem de anima Latine convertit, eumque librum, cum Simonii, de eodem argumento, dissertatione Lipsiae an. 1569. formis excusum, Gesnerus *in bibliotheca* observat. Mediolani in Ambrosiana exstat Michael Sophianus in Topica Aristotelis, Epistolae in laudem ipsius, Epigrammata varia, vid. Montfauc., *Bibliotheca MSS.* p. 502. Meminit ejus cum laude Petrus Victorius in *Aristotel. Rhetorica* p 718. Conf. Colomesii *Cimelia Litteraria* C. XVIII, p. 36 Franciscus Robortellus qui eum juvenem Graecarum litterarum peritissimum, alio loco, valde doctum et optimum iuvenem vocat, ejus emendationes in quatuor postremas Aeschyli tragoedias, insignes profecto, et veras, Tragico, Venetiis, apud Gualterum Scotum anno 1552 edito, praemisit. Multa etiam in Aristide, partim collatis antiquissimis exemplaribus, partim ex coniectura emendavit, quem codicem a Io. Vinc Pinello cum quo Sophiano domesticus usus et consuetudo erat, Guil. Canterus accepit, ut in epistola ad Christoph. Plantinum, libro de ratione emendandi Graecos autores praemissa, testatur. v. *Gualdus in Pinelli vita*, p. 52. In ejus hospitio, quod eruditissimis tantum viris patebat, Graecis codicibus describendis operatus est, ut regius ille quo Plutarchi vita Ciceronis Graece et Latine continetur, testatur. In ejus libri fine non, ut reliqui scribae solent, pro exantlato feliciter labore, Deo gratias agit, sed haec [graece] apponit : .... *Bacchius Barbadorius, et Mich. Sophianus scripserunt cum risu et ludo, convivio excipiente nobili et communi amico, Vincentio Pinello et Petro Nunnio, eruditissimo viro. Aderat etiam Lucretia amasia anno 1560 Octobr. 7. Patavii.* Vide Montfauc. Palaeographia Graeca, p. 90. Sophoniae paraphrasin in Aristotelem de anima, nondum editam, Joh. Sambucus ab eo acceperat, quam nunc in bibliotheca Vindobonensi asservari, Lambecius in *Comment. Lib.* VII, p. 96 scribit. Ex alio ejus vetustissimo codice Vitam Johannis Chrysostomi incerti autoris, quam postea Savilius t. VIII, *Opp. Chrysostomi.* p. 293, inseruit, Sambucus Patavii an 1557, descripserat : vide Lamb. lib. VIII, p 299. Habuit idem Manuelis Palaelogi philosophiam principum, manu Imperatoris scriptam, quam Basileae Ioh. Leunclavius edidit : et Carolo Emanueli, Sabaudiae Duci, eleganti epistola dicavit : in

Grecs qui, à la renaissance des lettres, parcouraient l'Italie et gagnaient leur vie en écrivant des manuscrits.

cuius fine haec leguntur : « Accessit memoria Michaelis Sophiani, alumni vestri, de cuius bibliotheca Graecum exemplar Palaelogi profectum fuit. » Conf. Lambec. *l. c.* p. 160. Ad eundem potius, quam ad Nicolaum Sophianum, cuius descriptio Graeciae exstat, pertinere puto, quod apud Montfauconium, eo loco, ubi Laurentianae Bibliothecae codices recenset, scriptum reperio : « Sophiani Graeci, liber de re militari et militaribus instrumentis, ad spectatissimum virum D. Lellium de Valle, quem cum ipse sine titulo reperisset, et pluribus locis deficientem, e Graeco in Latinum vertit, ut in praefatione fatetur », vide Montfauc. *Biblioth. Mss.* p. 317. Venetiis templum Graeci habent, quod praecipua religione colunt, S. Georgio dicatum, cui haec inscribenda curavit, Martino Crusio teste in *Turco-Graecia*, p. 200.

χριστῷ Σωτῆρι

Καὶ τῷ ἁγίῳ μάρτυρι Γεωργίῳ οἱ μέτοικοι, καὶ οἱ ἀεὶ καταίροντες ἐνετίαζε, τῶν Ελλήνων, ἐκ τῶν ἐνόντων φιλοτιμησάμενοι, τὸ ἱερὸν ἀνέθηκαν. »

Le second est un passage de l'excellente préface anonyme de l'*Anthologiae graecae a Constantino Cephala conditae libri tres*, ad editionem Lipsiensem Joannis Jacobi Reiske expressi. Accedunt interpretatio latina, poetarum Anthologicorum notitia, indices necessarii, Oxonii, e typographo Clarendoniano, MDCCLXVI, p. XXV :

« Michael ille Sophianus, quem e Graecia Anthologiam hanc Cephaleam secum attulisse conjicimus, cujusque in manibus vetustissimum fuisse librum, epigrammata omnia ob praetextata verba a Planude damnata complectentem, testatur Josephus Scaliger, a pluribus doctis viris magna cum laude memoratur. Scripsit permulta eruditione plena, quorum nonnulla extant : in primis Emendationes in quatuor postremas Aeschyli Tragoedias, cum Robortellianis editas Venetiis A.D. 1552. Nonnulla delitescunt in bibliothecarum scriniis. Videtur ex illo numero Graecorum hominum, nec indoctorum, fuisse qui, renascentibus literis, Italiam passim commeabant, codicibus Graecis exscribendis quaestum facturi. Convixit domestica consuetudine et familiaritate cum Joanne Viucentino Pinello, Nobili Neapolitano, summo literarum patrono et lectissima bibliotheca insigni. Ejus in hospitio, quod eruditissimis viris patebat, istiusmodi libris calamo exarandis, operam dedit ; ut facile colligas e codice manuscripto bombycino, apud Bibliothecam regiam Gallicam, quo Plutarchi *Vita Ciceronis* Graece et Latine continetur. Cujus in fine libri, quasi pro exantlato feliciter labore, haec ascripsit Sophianus : [graece], id est : *Bacchius Barbadorius et Mich. Sophianus scripserunt cum risu et ludo, convivio excipiente nobili et communi amico Vincentino Pinello, et Petro Nunnio, eruditissimo viro. Aderat etiam Lucretia amasia, anno 1560, Octob. 7, Patavii.*» [Montfaucon, *Palaeogr Gr.*, p 90]. Professoris munere Sophianus iste functus est in Academia Patavina. [Hodius, *de Graecis illustribus*, etc., l. II, cap 8, p. 311. Qui porro tradit, patrem ejus, Nicolaum Sophianum, Corcyraeum Graecum, primo Graecas literas docuisse Romae, deinde Venetiis. Ibid. p. 309.] »

On sait quelle avait été l'importance des écrivains dans l'empire byzantin (1). L'admirable Montfaucon a, il y a déjà longtemps, parlé très doctement dans sa *Palaeographia Graeca* (2), de ces écoles de calligraphie byzantine. Beaucoup parmi ces scribes étaient engagés dans les ordres. On peut signaler parmi les écoles monastiques d'écriture « ce grand monastère de Studium, à Constantinople, qui fut pendant des siècles un foyer de science et de sainteté », et qui a fourni à la poésie chrétienne ces « mélodes », d'une inspiration si hautement lyrique, que le Cardinal Pitra a, pour la première fois, mis en lumière (3). A côté de ces monastères existait une culture séculière de l'écriture, une administration laïque puissamment organisée et indépendante. Au XV[e] siècle, la prise de Constantinople fut suivie de l'exode d'une foule de savants grecs et de copistes qui, pour vivre, multiplièrent ces reproductions d'anciens manuscrits qui remplissent encore nos bibliothèques.

C'est à ce titre de copiste que Michel Sophianos vécut dans la familiarité de Jean-Vincent Pinello, noble Napolitain, qui protégeait les lettres et possédait une bibliothèque remarquable. Dans cette hospitalité qui ne s'ouvrait, paraît-il, qu'aux hommes les plus érudits, Michel Sophianos donna tous ses soins à la transcription de manuscrits. C'est ce qu'on peut voir par un manuscrit de la Bibliothèque Nationale qui contient la *Vie de Cicéron* par Plutarque, en grec et en latin A la fin de ce manuscrit Michel Sophianos a écrit en grec : « Bacchius Barbadorius et Michel

(1) Cf. sur les calligraphes byzantins Auguste Molinier, *Les Manuscrits*. Paris, Hachette, 1892, p. 45 ; Leroy de la Marche, *l'art d'écrire et les calligraphes*, dans la *Revue des questions historiques*, 1[er] juillet 1884, p. 167-210 : *Les Manuscrits et la Miniature*, Paris, in-12, p. 55-57 et 281-293 ; Mark Pattisson, *Essays*, Oxford, 1889, t. I, p. 87 : Jacob Burckhardt, *La Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, Paris, Plon, 1885, t. I, p. 231 et suiv.

(2) Cf. Montfaucon, *Palaeographia Graeca*, Parisiis, 1708, p. 108, lib. I, cap. IX : *De regionibus et locis ubi Graeca scriptio frequenta fuit*.

(3) Cf. Dom Cabrol, *Histoire du cardinal Pitra*, Paris, 1893, p. 270 ; Eugène Marin, *De Studio Coenobio Constantinopolitano*, Parisiis, Lecoffre. 1897, p 98, chap. VIII, où sont réunis d'intéressants détails sur les calligraphes *studites*.

Sophianos ont écrit en riant et en jouant, Vincent Pinello, leur illustre et commun ami, et Pietro Nunnio les recevant dans un festin. Il y avait aussi leur maîtresse Lucretium. En 1560, le 6 octobre, à Padoue (1). » Sophianos aurait aussi rempli les fonctions de professeur à l'université de Padoue. C'est Sophianos qui, au dire de Martin Crusius, fut chargé de rédiger l'inscription grecque mise sur l'église de saint Georges, à Venise, que les Grecs ont toujours vénérée infiniment (2). Petrus Victorius l'a loué dans son édition de la *Rhétorique* d'Aristote. Robortellus lui a décerné des éloges pour son habileté dans les lettres grecques, sa science, sa bonté. D'après une note d'une copie de l'Anthologie qu'a possédée Leichius et d'après laquelle il a publié quelques épigrammes sépulcrales de l'Anthologie, les *Sepulcralia carmina*, Michel Sophianos serait mort à Ferrare en 1565.

Michel Sophianos a écrit un assez grand nombre d'ouvrages. Parmi eux on peut citer des *Emendationes* sur les quatre dernières tragédies d'Eschyle éditées avec les « emendations » de Robortellus, à Venise, en 1553. Il a traduit du grec en latin le traité d'Aristote *sur l'Ame*. Gesner observe dans sa *Bibliothèque* que ce livre a été imprimé à Leipsig, avec des dissertations de Simonius sur le même sujet. On conserverait à la Bibliothèque Ambroisienne des commentaires sur les *Topiques* d'Aristote, des lettres à sa louange et diverses épigrammes. Il a corrigé aussi de nombreux passages dans Aristide, soit par la comparaison des manuscrits, soit par conjecture. Guillaume

(1) Cf. Montfaucon, *Palaeographia Graeca*, Parisiis, 1707, p. 91 : « Codex Regius bombycinus. Plutarchi Ciceronis vita Graece et Latine, fol 86, legitur : [texte grec] id est *Bacchius Barbadorius et Michael Sophianus scripserunt cum risu et ludo, conviviis excipiente nobili et communi amico Vincentio Pinello, et Petro Nunnio eruditissimo viro. Aderat etiam Lucretium amasia. Anno 1560, octobr. 7. Patavii.* Hi sane scribae longe aliam notandi rationem ineunt : nam Calligraphi caeteri preces tantum legentium, et veniam peccatorum postulant ; hi de lascivia gloriantur. »

(2) *San Giorgio dei Greci*, église de Venise dans le style de la Renaissance, construite de 1539 à 1570, où l'on célèbre encore aujourd'hui l'office en grec et « où l'on conserve quelques précieux évangéliaires du X[e] siècle et un papyrus de 553. »

Canterus (1) avait reçu le manuscrit de ces corrections de Vincent Pinello, comme il l'atteste dans une lettre à Christophe Plantin, mise en tête de son *Syntagma de ratione emendandi Graecos autores.*

Michel Sophianos paraît avoir possédé un très grand nombre de manuscrits grecs importants. Jean Sambucus dit qu'il avait reçu de lui une paraphrase de Sophonias sur le traité *de l'âme* d'Aristote, et Lambecius a écrit que ce manuscrit existait encore dans la bibliothèque de Vienne. Sambucus (2), en 1557, à Padoue, avait copié une Vie de saint Jean Chrysostome, d'un auteur incertain, que, par la suite, Savile a inséré dans son édition des œuvres de saint Jean Chrysostome (3). Il posséda aussi une « Philosophie des princes » de Manuel Paléologue, écrite de la main

(1) Cf. sur Guilielmus Canterus, la notice que lui a consacrée Melior Adamus dans *Vitae Germanorum superiori, et quod excurrit, seculo philosophicis et humanioribus literis clarorum*, Francofurti, 1615, t. I, p. 272. Guillaume Canter (1542-1575), d'Utrecht, après être venu en France où il connut Daurat, vint en Italie où il fréquenta les universités de Bologne et de Padoue et visita Venise. Partout il cherchait à recueillir des manuscrits. Voici ce que dit à ce sujet Melior Adamus, p. 275 : « Inter Italiae « universitates Bononiam potissimum coluit et Patavium. Vene- « tias etiam videre placuit, non modo ob maiestatem urbis ipsius « et reipublicae celebritatem ; verum etiam quod ibi, ut omnium « rerum, ita etiam Graecorum codicum mercimonia esse intellige- « ret, Graecis compluribus, non solum omnis generis opera vete- « rum scriptorum ex patria istuc venum importantibus ; sed eo « etiam opificio vitam sustentantibus, quo maiorum suorum « scripta quaestus gratia describunt ac vendunt. » Ainsi Venise était à la fois, — cette remarque d'Adamus paraît juste, — un grand marché de manuscrits grecs et le rendez-vous des copistes grecs. Cette biographie d'Adamus est intéressante : Canterus paraît avoir été un érudit méthodique soit dans la critique des textes, soit dans la paléographie. Il s'était occupé du rhéteur Aristide.

(2) Cf. sur Sambucus, Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, Paris, Coignard, t. IV, p. 399. Jean Sambuc (1531-1584) était un médecin ; il naquit à Tyrnau, en Hongrie ; il se donna beaucoup de peine pour déterrer d'anciens auteurs, et pour se former un riche cabinet de médailles. Il parcourut une grande partie de l'Europe d'une façon assez singulière : il était toujours seul, à cheval, accompagné de deux dogues dont il a fait l'éloge dans ses *Emblemata*, 1576, in-16.

(3) L'édition qu'a donnée Henri Savile des œuvres de saint Jean Chrysostome a paru : *Etonae*, 1612, 8 vol. in-fol.

même de cet empereur, que Jean Leunclavius (1) édita à Bâle et qu'il dédia à Charles-Emmanuel, duc de Savoie. A la fin de cette lettre se trouvent ces mots : « A tout cela s'est ajouté le souvenir de Michel Sophianos, votre protégé, de la bibliothèque duquel est venu ce manuscrit de Paléologue. »

C'est à lui plutôt qu'à Nicolas Sophianos dont il reste une description de la Grèce, qu'il faut rapporter un manuscrit de la bibliothèque Laurentienne dont parle Montfaucon: « Livre du Grec Sophianos, sur l'art militaire et le matériel de guerre, dédié au très distingué seigneur Lellio de Valle.» Sophianos aurait rencontré ce livre sans titre, avec de nombreuses lacunes et l'aurait traduit du grec en latin.]



[Il parait assez probable, — ce n'est pourtant là qu'une hypothèse, — que ce grand possesseur de manuscrits a eu entre ses mains le manuscrit de l'Anthologie de Constantin Céphalas. Vers la fin du XVIe siècle, sans que l'on puisse dire ni où, ni quand, Frédéric Sylburg (2) devint possesseur de l'unique exemplaire de cette Anthologie. Voilà qui est certain. Sera-t-il permis de reconstituer par supposition les vicissitudes de ce manuscrit et d'imaginer ainsi la façon dont il est allé de Michel Sophianos, point de départ problématique, à Frédéric Sylburg, point d'arrivée certain.

D'après Joseph Scaliger, écrivant à Gruter, de Leyde, en mars 1607, François Portus le Crétois lui avait dit souvent qu'il avait vu chez Nicolas Sophianos un très vieux livre d'épigrammes tout plein de poésies licencieuses: « Audivi non semel ex Francisco Porto Cretensi, optimo et

(1) Cf. la notice sur *Joannes Leonclavius* dans Melior Adamus. *Vitae Germanorum superiori et quod excurrit, seculo philosophicis et humanioribus literis clarorum*, Francofurti, 1615, t. I, p. 379-381.

(2) Sur Frédéric Sylburg, cf. Melior Adamus, *Vitae Germanorum superiori, et quod excurrit, seculo philosophicis et humanioribus literis clarorum*, Francofurti, 1615, p. 416. Sylburg travailla chez Wechel, à Francfort-sur-le-Mein, à la correction d'éditions grecques.

eruditissimo sene, se in manibus Nicolai Sophiani vetustissimum epigrammatum librum praetextatis carminibus refertissimum. » Nous croirions volontiers que Nicolas Sophianos (1) a transmis ce manuscrit à Michel Sophianos, son fils ou son neveu. Michel Sophianos, comme on sait, vécut et mourut à Ferrare. François Portus, natif de Candie, professa pendant quelque temps le grec à Ferrare. Ce serait là qu'il aurait peut-être obtenu ce manuscrit de Michel Sophianos (2). Son fils Aemilius Portus, vint enseigner le grec à Heidelberg. Des mains de Portus il serait passé dans la bibliothèque de Frédéric Sylburg qui habitait Heidelberg et mourut dans cette même ville, alors qu'il était bibliothécaire de la Palatine. C'est à la mort de Sylburg que ce précieux *codex*, d'après une note manuscrite que nous citons plus loin, mise sur la garde d'un exemplaire du Planude de 1521 qui a appartenu à ce savant, aurait été acheté par l'électeur Palatin.]



[Quelles qu'aient été les destinées du célèbre manuscrit jusqu'à son arrivée dans le cabinet de Sylburg, il n'en

(1) Ce Nicolas Sophianos aurait été envoyé par Mendoza en Thessalie et jusqu'au mont Athos pour y découvrir des ouvrages d'auteurs célèbres. Cf. E. Miller, *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial*, Paris, 1848, in-4° — « Nicolas Sophianos n'attirera notre attention que parce qu'il a copié, l'an 1534, pour Georges de Selve, évêque de Lavaur, le manuscrit qui est aujourd'hui le *Parisinus*, n° 1963, de l'ancien fonds grec, Sextus Empiricus, *Hypothèses pyrrhoniennes*. Il mérite encore qu'on lui rende justice pour avoir compris le premier le parti qu'on pouvait tirer de la langue vulgaire pour l'instruction des masses, « comme aussi pour hâter la régénération et l'affranchissement de son pays. Profondément versé dans la langue maternelle, cette admirable langue, si vive, si alerte, si imagée, si féconde en ressources, si énergique et si mélodieuse, il conçut le dessein de vulgariser en les faisant passer dans cet idiome, les ouvrages de l'antiquité. » Il écrivit, dans cette intention, une grammaire de la langue vulgaire... » (Ch. Gidel, *les Grecs dans l'Europe Occidentale*, dans la *Revue du monde latin*, 1886).

(2) Notons que Henri Estienne a connu Michel Sophianos, que Frédéric Sylburg a aidé de toutes ses forces Henri Estienne dans la composition de son *Thesaurus linguae Graecae* et que Henri Estienne a pu mettre en relations Michel Sophianos et Frédéric Sylburg.

demeure pas moins certain que ce n'est pas Saumaise qui a découvert l'Anthologie en 1606 (1). Déjà Sylburg sur la tombe duquel on avait pu mettre, d'après Melchior Adamus: GRAECAE LINGUAE INSTAURATORI ACCURATISSIMO, l'avait acquise et connue, et peut-être l'aurait publiée dans cette ardeur pour le travail qui l'emporta prématurément : PHILOSOPHICORUM AEQUE AC HISTORICORUM SCRIPTORUM ANAGNOSTAE DILIGENTISSIMO, NIMIIS TANDEM VIGILIIS AC TYPOGRAPHICIS LABORIBUS CONSUMPTO, disait encore son épitaphe du cimetière de saint Pierre, à Heidelberg (2). Saumaise n'a fait que rappeler l'attention sur l'Anthologie de Céphalas d'une façon plus active et plus décisive. Mais Sylburg avait déjà fait sur elle un travail analogue à celui que devait accomplir Saumaise. Toutes les épigrammes inédites, il les écrivit de sa main sur un cahier, connu sous le nom de *Vossianus liber*, parce que Gérard-Jean Vossius, né en 1577 auprès d'Heidelberg, l'emporta à Leyde, et son fils Isaac Vossius le fit connaître en Angleterre (3).]

Quant aux épigrammes qui font partie du *Florilegium* de Planude, Frédéric Sylburg les compara avec un exemplaire de l'Anthologie de 1521, sur les marges duquel il prit note des variantes. Cet exemplaire de 1521 passa de Sylburg à Jean Gruter, de Jean Gruter à la bibliothèque d'Heidelberg, où il se garde encore aujourd'hui. La reliure est moderne ; dos et coins de parchemin ; papier de couleur grise sur les plats. Au frontispice, est gravé le cachet de la bibliothèque de l'Université d'Heidelberg.

(1) M. Charles Des Guerrois fait de cette découverte une affaire de patriotisme : « Saumaise, Bourguignon ; Brunck, Alsacien : la France, toujours la France, en érudition comme en art, comme en gloire militaire. » Il faut en rabattre. Le même écrivain dit plus loin : « C'est en 1616, en effet, que Claude de Saumaise, âgé alors de dix-huit ans, dans toute la fougue de son ardente nature, decouvrit.... ce précieux manuscrit qui dormait depuis des siècles dans la poussière. » On peut voir que ce précieux manuscrit n'était pas depuis bien longtemps parmi les livres de la bibliothèque d'Heidelberg. Sylburg est mort en 1596 — Cf. Ch. des Guerrois. *Etude sur l'Anthologie grecque*, Troyes, 1896, p. 9 et 10.

(2) Cf. Melchior Adamus, *libr. cit.* p 418.

(3) Cf. *Anthologiae graecae a Constantino Cephala conditae libri tres*, edidit Reiske, 1754, p. XIX.

Sur une des premières gardes on lit : « Sum F. Sylburgi. » Mais ces trois mots ont été effacés, et une seconde main a écrit au-dessus : « Jani Gruteri est. » Puis cette seconde main continue de la sorte : « Liber iste aerumnabili labore « collatus est cum ms. exemplari empto ex libraria Sylburgi « et infinita menda habet correcta ex eodem libro. » Bientôt cette même seconde main rature, ajoute, modifie, et donne ce nouveau texte : « Liber iste aerumnabili labore « collatus est cum manuscripto exemplari quod est in « Bibliotheca Palatina habetque adscriptam nonnunquam « manum Sylburgi, et infinita menda habet correcta ex « eodem libro. Paginae, etiam in eisdem membranis notatae « ad marginem, referuntur ad istius codicem AB (1).

Une troisième main vient après, qui ajoute : « Collatus « est cum MS. Palatino (cujus meminit Gruterus) a Friderico Sylburgio, qui plurima epigrammata Authoribus « restituit, quorum nomina ex dicto ms. ipse adscripsit, « plura etiam ex eodem ms. supplevit, tum quibus aliqua « verba, tum etiam integri versus deerant. »

Cette collation a été publiée dans le troisième tome de l'*Anthologia graeca cum versione latina Hugonis Grotii* (p. 511).

[La méthode suivie par Sylburg et à son imitation peut-être par Saumaise, a été mauvaise. Elle a retardé indéfiniment la connaissance exacte du texte de l'Anthologie Palatine. Joseph Scaliger avait pressenti qu'il ne suffirait pas de publier des suppléments à l'Anthologie de Planude et que les érudits réclameraient une édition absolue. Aussi écrivait-il à Saumaise, au mois de mai 1607 d'entreprendre courageusement ce travail : « Non igitur parvam a studiosis gratiam iniveris si totum Ἀνθολογίας volumen cum illis, quae hactenus desiderata sunt, edideris et omnia in sua capita conjeceris (2). »

(1) Le manuscrit Palatin porte effectivement sur ses marges des chiffres romains qui se réfèrent à l'édition Aldine de 1521.

(2) Lettre 245. — Cf. S. Chardon de la Rochette, *Mélanges de critique et de philologie*, Paris, d'Hautel, 1812, t. I, p. 297.



[Ce manuscrit de Constantin Céphalas, acheté, à la mort de Sylburg, par l'électeur Palatin, fut emmené à Rome en octobre 1622 par Leone Allacci. En 1797 le traité de Tolentino le donna à la France. Depuis 1815, les 616 premières pages de ce volume sont retournées à Heidelberg. Le reste, c'est-à-dire 48 feuillets qui contiennent les *Anacreontea*, est demeuré à Paris. De la sorte il a été scindé en deux parties.]



TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES ÉDITIONS DE L'ANTHOLOGIE DE PLANUDE.

1494. Lascaris-Alopa.
1503. Aldine I.
1519. Junta.
1521. Aldine II.
1531. Ascensius.
[1540. Commentaire d'Obsopée sur les livres I, II, III, VII.]
1549. Edition de Bâle, avec le commentaire de Jean Brodeau.
1550. Nicolini.
1550-51. Aldine III.
1566. Henri Estienne.
1600. Wechel, avec les commentaires d'Obsopée, Brodeau, H. Estienne.

Editions secondaires.
- 1604. Eilhard Lubin.
- 1788-96. Gaetano Carcani (Naples).
- 1795-1812. de Bosch, avec la traduction en vers latins de Grotius.

APPENDICE AU § VI.

[A ce § d'Herbert sur l'*Anthologie de Planude* que nous avons dù remanier et compléter, car il l'avait laissé

inachevé, nous ajouterons encore quelques documents qui intéressent l'histoire de ce texte. Nous tirerons quelques pièces, — avis au lecteur, lettres dédicatoires, poésies, — des plus importantes *Anthologiae selectae*, des principales « anthologies » de l'*Anthologie de Planude*, qui nous semblent être celles de Soter, — de Cornarius, — d'Henri Estienne, — et celle qu'ont publiée les Jésuites du Collège de la Flèche.

I.

La première est celle de Jean Heyl, imprimeur de Cologne, qui a grécisé son nom en celui de Soter : EPIGRAMMATA || GRAECA VETERUM ELE- || gantissima, eademque Latina ab utriusque || linguae uiris doctissimis uersa, atque || in rem studiosorum e diuersis || autoribus per Joannem Sote- || rem collecta, nunc || que iterum || edita. || COLONIAE. Anno MDXXVIII (1). En voici l'avis au lecteur :

LECTORI S.

Anno abhinc tertio, Lector candide, farraginem quandam tumultuariam Epigrammatum, cum Graecorum, tum Latinorum, non in hoc principio quidem a nobis, sed in priuatum congestam usum, diuulgauimus, rati omnino, aliunde proditurum quempiam, qui hac temeritate mea factus animosior, eius rei, cuius tum praegustatiunculam praeberem, et ampliore eruditione, et otio liberiore, quam quae nobis contigere, fretus, fusius pertractandae ansam sumeret. At cum neminem excitaret noster hic conatus, interimque libelli illi nostri desiderari coepissent, quorundam acquiescens monitis, iterum Epigrammatum illam

(1) Chardon de la Rochette, *Mélanges de critique et de philologie*, Paris, d'Hautel, 1812, t. I, p. 203, s'exprime ainsi sur cette anthologie réduite : « L'un des plus recommandables de ces extraits est celui de ..Soter. La première édition est de Cologne, 1525, petit in-8°, la deuxième fut donnée en 1528, même format ; la troisième parut à Fribourg en Brisgau, chez Etienne Melechus Gravius, 1544, in-8° : cette dernière est en caractères ronds ; mais l'exécution n'est pas aussi belle que celle des deux autres. Soter a entremêlé les épigrammes de différens morceaux pris des poètes anciens et modernes qui lui ont paru avoir quelque rapport avec elles ; ....» Nous n'avons pas rencontré l'édition de 1525.

συναθροισμὸν sub incudem reuocaui, consarcinatis illis prius exhibitis plus minus ducentis, uel uersis interim, uel quae antea nos latuissent. Adiecta sunt et alia pleraque, fateor, quae ad Epigrammata quidem pertineant minime, sed quae uel argumenti amoenitate, uel alioqui singulari eruditione pellecti, quodque iuuentuti non passim essent obuia, sumpta utcunque occasione, huic nostro Enchiridio iuculcauimus : quod genus sunt, Theocriti Charites, *πρῶτον τῶν ὀλυμπιονίκων τοῦ Πινδάρου εἶδος*, Marcus Huttenicus, Martis et Veneris ex Homero adulterium, et si qua sunt alia. Obtrudimus itaque tibi nunc denuo libellum hunc multo quam antea locupletiorem, qui quamuis in speciem minutus sit, non potest esse tamen non maximus, si uirtute metiatur. Siquidem in hunc unicum, non unius modo aut alterius, sed multi multorum congesti sunt flosculi. Boni igitur consule hanc nostram impudentiam, atque vale.

II.

Le second de ces recueils d'épigrammes choisies est celui de Jean Cornarius, publié à Bâle, en 1529, chez Bebelius. C'est un in-8° de 424 pages avec ce titre : SELECTA || EPIGRAM || MATA GRAECA LATINE || uersa, ex septem Epigramma || tum Graecorum libris || Accesserunt omnibus omnium priori- || bus editionibus ac uersionibus plus || quam quingenta Epigrammata || recens uersa, ab Andrea Al || ciato Zuicca || uiensi. || BASILEAE EX AEDIBUS IO. BEBELII, MENSE || AUG. M.D.XXIX. Cornarius, de Zwickau, qui enseigna la médecine à Marbourg et à Iéna, a fait précéder son ouvrage de cette lettre dédicatoire :

ILLUSTRISSIMO PRINCI
pi ac Domino. D. MAGNO *Megalopyrgensium*
Duci, Vandalorum Principi. Comiti ac Episcopo
Suerinensi, Rostochij ac Stargardiae Domino,
domino suo clementi, Janus Cornarius
Zuiccauiensis S. D.

INTER omnia scriptorum genera, nullum est quod magis ingenia probet ac exerceat, quam carmen, maxime quod

peculiariter Epigramma adpellatur. Nam nisi quadam arguta festiuitate lectorem detineat, felleque subinde ac melle, et sale aliquando uberius aspersum irritet, modoque ungat, modo pungat, non est quod magnopere iuuet, quum alias sibi propria breuitate nullas longiores narrationes queat comprehendere, quibus queat legentis animum sibi conciliare, fitque propterea ut quae eiusmodi non sint, etiam uulgo contemnantur, ac satius mariscis a Valerio Martiali, apud Latinos in hoc genere Principe, comparentur, qui mauult Chiam, quae aliquo modo pungat, gustare ficum. Quare quum infelicitatem ingenij mei in his saepe sim expertus, nunquam in animum induxi, mea talia esse quae lucem ferre queant, etiam si tu, Illustriss. Princeps Magne, nostras saepe uisus es, esse aliquid putare nugas, ut uel benignissimi ingenij tui demerendi gratia aliquando, quum a serijs medicorum studijs, quibus totos nos consecrauimus, digressus animum exhilarare uellem, tecum familiariter plane his ueluti talis ac tesseris colluserim, atque id tanta uoluptate feci quum uiderem tibi me gratum facere, quanta nunquam isti loco praefui, quo ab Illustriss. ac prudentiss. Principe Henrico, parente tuo, annuo salario conductus medicus physicus, partim in aula, partim in urbe tua Rostochio uixi, quanquam nihil defuerit, quod ad eius loci dignitatem tutandam conferre posset. Quum autem rerum medicarum experiendarum gratia plures Europae regiones inuiserim postea, ne putes aliud Germaniae ingenium saepius animo meo obuersatum, propterea quod in tanto rerum humanarum fastigio positus sis, ac tam ardenter literas et studia ames, quae rara hodie aulae gloria, rarissima Principum existit, ut nullum ego putem (citra inuidiam) Germaniae Principem esse, qui pari ingenio ac studio, pro ista aetate, ad bonas utriusque linguae literas contendat. Eius rei ut testimonium aliquod C. T. exhibeam, hunc Epigrammatum Graecorum librum, sic cum annexis latinis uersionibus a me adornatum, ac tribus centuriis a me uersorum auctum tibi dono mitto, non quidem ea fidutia, ut Graecis mea respondere putem, sed ut aliquod saltem exemplum nostri lusus uel apud te extaret : si tamen nostra dici possunt, quae reddimus ab alijs

accepta. Accessit Basileae commoditas, et Bebelij typographi promptissima in eiusmodi excudendis industria et sedulitas. Dignus est autem libellus ipse, quem linguarum studiosi frequenter pellegant, ac ex illo graecorum ingeniorum praestantiam aestiment, una cum latinorum diligenti ac felici in plerisque imitatione. Quanquam his lasciuiorum nihil, et quae ueram Venerem spirant est admixtum, sicut quoque pleraque eiusmodi nimium seuere piorum hominum manibus perierunt, neque in catalogum caeterorum a Maximo Planude sunt relata. Potest ergo C. T. ea tutissime legere, quum nihil insit quod uel castiss. aures offendere possit. Et ex hoc studiorum genere alias semper maximi principes commoda animorum solatia quaesiuerunt. Nolo proferre Augustum Caesarem qui non libenter tantum talia saepe legit, sed lasciuius etiam imitatus est aliquando ac expressit. Taceo Neronis coronas, et Aelium Verum Imperatorem, qui Martialem suum Virgilium uocare solitus fuit. Nuper apud Pannonas Baro generosus Janus Quinqueecclesiensis Episcopus in hac re tantum praestitit, ut cum omni uetustate comparari possit. Eum non indecorum esset Magnum Megalopyrgen. Principem imitari, quod ut C. T. feliciter facere pergat, Musas benigne adspirare precor, ut aliquando nobis uicissim tua mittas legenda. Vale. Basileae, Mense Augusto. Anno M.D.XXIX.

III.

La troisième Anthologie abrégée que nous signalons est celle qu'Henri Estienne a donnée, en 1567, sous ce titre : EPIGRAMMATA || Graeca, selecta ex Anthologia || Interpretata ad verbum, et carmine ab HEN- || RICO STEPHANO : quaedam et ab aliis. Loci aliquot ab eodem annota- || tionibus illustrati. || EIUSDEM *interpretationes centum et || sex unius distichi, aliorum item quorum- || dam epigrammatum variae* || ANNO M.D.LXXII. || Excudebat Henricus Stephanus || Dans cette petite Anthologie où il a mis, à la fin, quelques notes critiques, Henri Estienne a traduit mot à mot les epigrammes grecques en latin. Puis il a joint à cette version une traduction en vers. Nous extrairons de cette édition

la lettre dédicatoire, et l'avis au lecteur où Henri Estienne expose ses idées sur la traduction des textes grecs en vers latins. Il poussa l'amour de ce genre de travail bien loin ; il rendit un distique grec de 50 façons, un autre en 106, comme l'indique le titre même du livre, un troisième en 140. Dans un siècle où le latin était si en honneur dans les collèges, ce genre de travaux était très goûté (1).

OTHONI COMITI SOL-
MENSI MINZEBERGAE ET SON-
nevaldi, HENR. STE-
PHANUS, S. D.

SI VERUM est, Comes generosissime, quod Bilbilitanus poeta canit, id demum extra fortunam esse quod donatur amicis : nunc certe epigrammata mea, quae ut in variis locis, ita etiam in variis scripta chartulis, sparsa iacebant, ideoque multis et ipsa periculis obnoxia erant, extra fortunam tandem esse putabo, in vnum collecta, et tibi donata, qui mihi multorum es amicorum instar, et e cuius manibus in alias complures, eorum etiam quos longissimum locorum interuallum a nobis separat, ventura confido. Sed et alia me, ut ea tibi dicarem, causa impulit : nimirum quod illorum epigrammatum pleraque, te inscio, in tua rusticana domo nata fuerint : adeo ut quodammodo vernarum tuorum loco, seu velim, seu nolim, censeri debeant. Sed cur nolim ? quum tantum absit ut hoc nomen epigrammata mea dedignentur, ut contra maximum sibi eum honorem maximamque eam felicitatem contigisse existiment, et habere etiam sibi videantur quod reliqua, quibus non iidem natales contigerunt, ipsis inuideant ? Ac profecto, si quid ego de ipsis (ceu pater de filiis) iudicare possum, paulo melius caeteris nata mihi videntur : siue loco, siue potius tibi aliqua ad acuendum meum ingenium vis insita fuerit. Caetera autem alibi

(1) Bibl. de Vitry (collection Herbert), GG 8, 7780. « Heusinger, qui mentionne ce livre dans la dédicace de son édition de *l'Hellenolexias*, a dit, pour en expliquer la rareté que Henri Estienne, qui le fit paraître en Allemagne, l'avait publié sans doute à un petit nombre d'exemplaires. » Léon Feugère, *Essai sur la vie et les mœurs d'Henri Estienne*, Paris, Delalain, 1853, p. 166.

quidem, sed ruri tamen et ipsa propemodum omnia scripsi, et quidem equitans pleraque, (de iis praesertim loquor, quae ex meo ingenio profecta, non de Graecis sunt versa) et taedium laboremque viae tacito lusu fallens. Verumenimuero ex quo etiam commissum prelo fuit opus, non paucis extemporaneis epigrammatis ipsum locupletaui. Quinetiam varias quorundam interpretationes eo ipso tempore numero auxi ; quod me facturum nequaquam sperabam quum opus prelo tradidi. Hinc contigit ut quum in ipso libro, cuidam disticho quinquaginta et unam interpretationes duntaxat adiecturum me pollicitus essem, adiectas centum et quinque inuenturus sis. Quod si quis plura me praestare quam promiserim, et (ut ita dicam) superare promissa, non putat esse stare promissis, (quum ego contrà dupliciter stare promissis, appellandum id censeam) eum rogatum velim ut earum quas promiseram lectione contentus sit. Equidem iuuenes poetices studiosos non minori cum voluptate quam a me scriptae sunt, eas lecturos confido. Quae autem praeter voluptatem utilitas ex huiusmodi varietate interpretationum elici queat, ostendam aliquando, Deo fauente, in eo quem de poeticis adminiculis et ornamentis edam libro : ubi et de veteri scribendi carminis methodo agetur.

Caeterum quod ad eum attinet quem habui epigrammatum delectum, in eo certe si omnibus non satisfecero, nequaquam me spes mea frustrabitur. Quum enim satis intelligerem quam diuerso sint palato (quemadmodum Horatiani illi conuiuae) ut aliorum scriptorum, ita etiam epigrammatum lectores, adeo ut quod uni optime sapit, alteri plane insipidum videatur : minime dubitaui fore ut aliqua hinc exclusa, magis quam quae admisissem, aut etiam admissurus posthac essem, lectoribus nonnullis placerent. Atque ut de aliis epigrammatis taceam, ea profecto quae sub Palladae nomine in Anthologia extant, non itidem exclusurus fuisset Erasmus, ut pote summus eius admirator atque laudator. Sed ego contra in eo hunc laudante, iudicium (si quicquam in tanto viro desiderare fas est) desidero, aliosque multos itidem desideraturos, mihi persuadeo. Ne tamen hoc mirer, atque ut potius ea etiam quae infinitos

reprehensores habeant, aliquem alicubi laudatorem inuenire posse existimem, faciunt non diuersa solum sed contraria duorum grauissimorum scriptorum de uno eo demque dicto iudicia. Id autem est de natali Alexandri magni die : et a quibusdam Hegesiae Magnesio, ab aliis Timaeo adscribitur. Quum enim eo ipso die, vel (ut alii) ea nocte qua natus Alexander esset, Ephesiae Dianae templum deflagrauisset, minime id esse mirandum dixit : quod Diana, quum in partu Olympiadis adesse voluisset, abfuisset domo. Hoc enim dictum quum a Plutarcho (qui Hegesiae adscribit) exibiletur, ut omnino frigidum, et quidem adeo frigidum ut vel magnum illud incendium extinguere potuerit : a Cicerone contra (qui Timaeo tribuit) honorifice excipi et valde laudari comperio. Quae ego tantorum virorum tam contraria iudicia apud me considerans, cogitare coepi, fore itidem fortasse ut quod aliquis Plutarchus in hoc libro reprehenderet, aliquem Ciceronem laudatorem inueniret. Verum si tu, generosissime Comes, cui haec qualiacunque sunt, lubenter dico, lubenter acceperis, et lectione tua, inter praestantissimos utriusque linguae autores, dignatus fueris, mihi profecto multorum Ciceronum instar esse posteris : idque in magni beneficii loco, et cuius nomine mihi gratulari debeam, deputabo. Vale, et me in eorum numero repone quos tua ista tam felicis et tantae spei indoles sibi obstrictos habet.



HENRICUS STEPHANUS
LECTORI S. D.

Quum varia variis in locis diuersisque temporibus epigrammata e Graecis Latina fecissem, et quidem habito eorum delectu, ea quae ideo dispersa in tenebris iacuerant, tandem recolligens, una eademque opera prelo committenda et luce donanda censui. Sed quum antea in animo habuissem, omnia quae ab aliis reddita nancisci possem, suis quaeque locis inserta, una cum eis edere, duo tunc fuerunt quae me ad mutandam sententiam impulerunt. Unum, quod

selecta epigrammata vocari non potuissent, (quod nomen meis indere et volebam, et poteram) ut pote non habito a singulis eorum delectu : alterum quod non solum infeliciter et horride scripta essent permulta, sed etiam tam infideliter versa, ut mihi harum rerum conscio illa obtrudere pro epigrammatis quae e Graecis expressa dici possent, religio esset. Quamobrem iis tantummodo quae a me reddita erant, aliorum interpretationes subiunxi : non tamen omnibus, quod nonnulla ab alio nemine (quod scirem) reddita extarent. Nec vero nouae sunt hic meae duntaxat interpretationes, sed illae quoque quae P. Schedii Melissi nomen praefixum habent. In quibus quam fidelis interpretis officio functus sit, (ut caetera in praesentia taceam) collatio cum interpretatione ad verbum, iis etiam qui Graecae linguae aut nullam aut paruam peritiam consequuti sunt, aperte ostendet. Eadem certe, quam infideliter contra nonnulli in interpretando se gesserint, iisdem vel primo aspectu patefaciet. Neque enim dissimulare velim, in iis quoque epigrammatis quae hic ab aliis reddita habes, esse non pauca in quae iactari quiddam tale possit quale disticho in pictorem scripto iactatur in hoc volumine, eum videlicet pinxisse εἰκόνα, πλὴν τοῦ Μηνοδότου, (cuius vultum effingere et exprimere volebat) πᾶσιν ὁμοιότατον. Ita enim illi epigramma Latinum e Graeco faciunt πλὴν τοῦ ὃ μιμεῖται, πᾶσιν ὁμοιότατον. Quod si quis exempla desiderat, e multis duo proferam. Unum ex libro 2, ubi quum dicat Lucillius, Si quis nudam Antipatram Parthis ostendisset, ultra columnas Herculis fugissent : quidam vertit,

Si quis apud Parthos nudam Antipatram mihi monstret
Herculeas is me viderit ad statuas.

Alterum ex lib. 1, ubi quum Palladas quoddam epigramma ita ordiatur, Ἐκλήθην παρὰ σοῦ τοῦ ῥήτορος, id est, Vocatus sum a te rhetore, [ad epulas videlicet : aut ad prandium vel coenam] siue inuitatus : is qui carmine ipsum reddidit, ita vertit illa verba, *Rhetora me dicis*. Quod si in locis tam claris et perspicuis ruunt velut in tenebris, et omnia miscent, quid eos in obscuris facturos putemus ? Quotquot tamen nactus sum epigrammatis alicuius a me versi inter-

pretationes aliorum, eas qualescumque sint, praeter paucas, hic inuenies. Hoc enim fatebor, exeunte iam e prelo volumine isto, quasdam in manus meas venisse quae omissae per incuriam fuerant: sed dignas certe quae etiam consulto (ut multae ex iis quae suis locis positae fuerunt) omitterentur. Ex illis enim est una hoc distichum secundum habens,

Enumerans autem in lecto quantum dare oportet
Pro medicorum opera, si auxilientur ei.

Ex eo numero est et distichi cuiusdam interpretatio, cuius hic posterior versus nihil minus esse videtur quam versus,

Quocirca sumpto fune statim interiit

Haec autem ideo profero, ut videns qualia sint, quae praetermisi, eorum desiderium facilius feras: utpote qui, quum in ea incideris, non thesaurum profecto, sed carbones reperturus sis. Nisi forte thesaurum esse putas hoc distichum (quod certe non per incuriam, sed consulto praetermissum esse fateor) quatuor erroribus insignitum, haud sane vulgaribus, et eiusmodi ut non typographo sed ipsi poetae laudem eorum tribuendam esse manifestissimum sit. Ita enim scriptum extat,

Me sequi si placuit errantem in inuia taurum,
Mugitum, ut vocitem, adde Cupido mihi.

Vides, lector, quales interpretationes inter paucas illas eorum quae selegi epigrammatum reperiantur: quid si igitur omnes omnium quae extant interpretationes in unum corpus redegissem? Tam monstrosum certe illud fuisset ut eius aspectus, potius quam Antipatrae illius, ultra Herculis columnas fugiendus esset. Adde quod nonnulla eiusmodi sunt ut Oedipis duntaxat, non item Dauis, scripta esse videantur, ex quibus sunt haec duo cuiusdam e libro 2 petiti epigrammatis disticha,

Hic praeses semper sacram insipidam facit aram:
Hostia quum adducta est, cuncta iterum ille rapit.
Est Iouis ambrosia hinc gratus cibus. Unus ego essem
Si vestrum, fame iam perditus ipse forem.

Omitto errorem circa quantitatem syllabae hic admissum in *fame*: neque enim tam seuerus censor esse velim, ut huiusmodi etiam minutias persequar. Et fateor quidem nonnullos circa syllabarum quantitatem errores doctis etiam obrepere, sed non tam crassos, tamque pudendos. Alioqui enim vix veniam in his impetrant, qui in aliis tolerantur. Exemplo fuerit vox *conuitia*, quam secunda breui extulit ille idem hoc in versu, *Conuitia inclinant libram, seiuncta ab amore*. Nam hoc erratum non miramur, sed toleramus quodammodo in eo qui in *fame* posteriorem corripit: at non itidem in Ursino Velio, ita scribente, *Conuitia ista puer nimirum ridet, et ipsis*, etc. Ideoque emendandum censuimus, quum mutari duntaxat ordinem verborum necesse esset. Omitto et alia non pauca, quae in plerisque interpretationibus merito quis reprehendat. Neque vero haec a me ita dicuntur quasi ex eorum qui peccauerint numero eximendum me censeam, sed potius ut eorum quae peccauerim tanto facilius veniam impetrem. Eam certe si non in aliis epigrammatis, at in iis saltem quibus varias interpretationes dedi, facile me impetraturum confido, ut pote non viam ab aliis iam tritam ingredientem, sed viam potius aliis sternentem. Vale, et meis laboribus faue.

IV.

Le quatrième recueil d'où nous extrairons quelques pièces, c'est l'ANTHOLOGIA || EPIGRAMMATUM || GRAECORUM || SELECTA ET AB OMNI OBSCOENITATE || VINDICATA || *Cum Latina interpretatione* || κατὰ λέξιν || FLEXIAE || Apud LUDOVICUM HEBERT Typo || graphum, sub signo Nominis IESU || propè Collegium. || MDCXXIV. || Ce choix d'épigrammes, publié par les Jésuites du Collège de la Flèche, a été attribué au P. Philippe Labbe. Il est dédié « aux très nobles pensionnaires du Collège royal de la Flèche » par la lettre suivante (1) :

(1) Bibl. Vitry (collection Herbert), GG3, 6,342. — Cf. *Catalogue des livres composant la bibliothèque de Courtois*, 1819, in-8°, art. 581.

NOBILISSIMIS
REGII FLEXIENSIS
COLLEGII
CONVICTORIBUS

Nascente vere florent arae templorumque limina ; ad Mineruae Regiae fores flores quis attexat ? an horum semina vis hyemis extinxit acrior ? an expectandum est, dum floreum imbrem de coelò pluat Iupiter, aut ille pocillator Idaeus nectar e mensà Deorum quo rigata tellus efflorescat ? Nequaquam : fallimur vero, si defloruisse Flexiense sacrarium credimus. Intuere postes Regios, et valvas Musarum ; spirant odore florum multiplici ; viget illic flos adolescentiae, nobilitatis, virtutis. Quid peregrinos tandem e Graecià flores inuehimus ? eheu quid volui misero mihi ? cui dono lepidum libellum ? cui sertum ex Anthologià delibatum ? Tibi certe, o flos illibate iuuentutis, hosce flores voti religione dudum obstrictus dedicatos offero, valvis tuis hoc anathema pono ; spirabunt illic melius, non in horto paradisoque Hesperidum, at in Palladis myrothecio, non deflorescent illic ubi perennes aluntur flosculi ; si accipis, immortales eos et illibatos habeo ; in me collocatum beneficium, non apud te depositum puto. Denique, quod ait ille,

Πέμπω σοι μύρον ἡδυ, μύρῳ τὸ μύρον θεραπεύων,
Ὡς Βρομίῳ σπένδων νᾶμα τὸ τοῦ Βρομίου.

KAI ΠALIN

Πέμπω σοι μύρον ἡδὺ, μύρῳ παρέχων χάριν, οὐ σοι.
Αὐτὴ γὰρ μυρίσαι καὶ τὸ μύρον δύνασαι.



Viennent après cette lettre quelques épigrammes grecques et latines relatives à cette publication qui se succèdent dans l'ordre suivant :

[Quelques épigrammes grecques à ces mêmes jeunes gens sur cette Anthologie.]

ADOLESCENTES INGENUI IN
Anthologiam ludunt vario Carmine.

EPIGRAMMA.

Qualis apis, cum vere nouo per amoena vagatur
Gramina, odoratas depopulatur opes.
Talis in haec redigis Graios aluearia flores,
Fertiliore legens serta Pelasga manu
Quod superest, et mella dabis, sed Hymettia; namque
Atticus iste labos Attica mella feret

IOANNES DE LABARRE *Chinonensis* (1).

ODE

Dum Flora gaudet, se melioribus
En pandit hortus floribus, aduola ;
Felix iuuentus, carpe primos
Virgineis manibus decores.

Hic caltha flauis fulget honoribus ;
Hic alba castis lilia floribus,
Cum lacte pugnant candicanti ;
Puniceo hic crocus ore pallet.

Hinc frons rubentis vernat Achantidis,
Frons, cui perennis gloria terminum
Imponit, aeternum beatae
Mnemosynes animosa custos.

Exinde pictis area circulis
Seruat tenorem ; dein rosa sanguinem
Monstrat, necati signum amoris
Et Cypriae Veneris dolores

Hic moeror adstat multus Apollinis,
Ferrugo cuius pectora comprimit ;
Narcissus illic ore candet ;
Hic violis patet alma tellus.

(1) De Chinon.

Sed inter omnes nobilis aureis
Lotos paternam fructibus inserit
Obliuioni terram ; Vlyssem haec
Detinuit dare vela ventis.

Quid te morantem deliciae loci
Non incitarunt ? hae tibi sunt sacrae ;
Accurre , maturos reponent
Captae animo meliore fructus.

NICOLAUS DE LORMEL *Parisinus.*

[Une épigramme grecque de
FRANCISCUS DE VIGNERAL *Argentinensis* (1).

[Une épigramme grecque de
IACOBUS DE BRETIGNERES *Vernoliensis* (2).

Idem Latine redditum.

Hortus ego ; vario florum discrimine pictum
Castaliis Vates imposuere iugis.
Non draco qui vetiti seruat pomaria campi,
Peruigil intactas excubat ante fores.
Excusso properate metu ; libate frequenti
Pollice purpureis lilia mixta rosis.

VINCENTIUS BAHUON *Armoricus*(3).



A ces productions poétiques succède un avis au lecteur:

LECTORI CANDIDO

« Occurit edituris florem hunc Anthologiae Latina interpretatio ad verbum, commoda illa quidem et opportuna iuuentuti, sed in locis quamplurimis ita foede corrupta ab

(1) De Strasbourg.
(2) De Verneuil.
(3) De Bretagne.

Lubino nescio quo interprete, male de Graecis omnino merito, ut si quibus eam mendis perpurgauimus, recensere hic liceat, ea in iustum pene volumen excrescant...

L'éditeur fait ensuite une assez longue énumération des erreurs d'Eilhard Lubin qu'il traite avec le plus grand dédain, — *Lubinus nescio quis interpres*, — tout en reproduisant, avec des corrections, la traduction littérale du professeur de Rostock (1).



Le livre se termine par une épigramme grecque « de Denys Petau, de la Compagnie de Jésus, sur le nom sauveur de Jésus. » On sait que cet illustre jésuite qui exposa la théologie dogmatique dans un latin d'une extrême élégance, cultivait la poésie grecque. Il a écrit une traduction grecque « qu'il fit pour se délasser quand il descendait pour aller à l'église ou au réfectoire » ; et l'on a dit qu'il « n'avait d'autre Parnasse pour la composition de ces vers que les allées et les escaliers du collège de Clermont. » Grotius, le traducteur de l'Anthologie grecque, voulait, dit-on, avoir toujours sur sa table cette traduction (2).

---

(1) Cette sévérité de l'éditeur de La Flèche a indigné Chardon de la Rochette qui avoue cependant que dans la version de l'Anthologie qu'a donnée Lubin, « il y a mille contresens ». Cf. Chardon de la Rochette, *Mélanges de critique et de philologie*, Paris d'Hautel, 1812, t. I, p. 259-260 : «... Dans la quatrième édition de sa *Clavis linguae graecae*, Lipsiae, 1635, in-8°, livre curieux par ses accessoires, j'ai la tête de ce professeur [Eilhard Lubin] : la bonté et le zèle sont peints sur sa belle physionomie ; je mettrai cette tête dans un coin de mon édition pour consoler ses mânes.» Le *Scaligerana* (editio altera, Coloniae Agrippinae, apud Gerardum Scagen, 1667) est plus dur : « Lubin est un caimandeur, il fit des vers qu'il présenta au C. Maurice, qui lui fit un gros présent ; ces Allemans sont impudens. »

(2) Elle n'était pas « exempte de défauts. On y rechercherait en vain le genre et le ton lyrique. Elle est toute en vers hexamètres et pentamètres. Le savant jésuite ne connaissoit guère l'essence ni la construction de l'Ode. C'est manquer un peu de goût que de suivre toujours la même mesure en traduisant des ouvrages de mouvements très différens. » *Nouveau dictionnaire historique*, par une Société de Gens de Lettres, Caen-Lyon, 1789, t. VII, p. 163.

III.

ESQUISSE D'UNE BIOGRAPHIE
DE

JEAN BRODEAU, DE TOURS

[Pierre Herbert annonce dans le précédent travail qu'il donnera un essai biographique sur l'un des principaux exégètes de l'Anthologie, Jean Brodeau, de Tours. Voici cette notice qu'ici et là nous retoucherons et complèterons :]

Tout d'abord, je transcrirai l'éloge de Jean Brodeau, écrit par Scévole de Sainte-Marthe(1), son contemporain :

(1) Cf. la traduction de ce passage dans *Eloges des hommes illustres qui depuis un siècle ont fleury en France dans la profession des Lettres*, composez en latin par Scevole de Sainte-Marthe, et mis en François par G. Colletet, A Paris, chez Antoine de Sommaville, 1644 : « Jean Brodeau. — Ce rare Esprit nasquit en la ville de Tours. Il estoit descendu de la famille des Brodeaux, l'vne des plus honorables de la Prouince de Touraine, et eut pour père un des valets de chambre du Roy Louys 12. Pour se rendre capable des affaires du monde, il estudia premièrement en Iurisprudence dans l'Vniuersité de Bourges où il eut pour maistre le Docte Alciat ; mais apres cela preferant le repos d'vne vie priuée aux agitations et aux espérances de la vie ciuile, il s'adonna entièrement à la cognoissante de l'vne et de l'autre Langue, je veux dire de la Grecque et de la Latine, et à l'estude des belles-lettres. Et il aduint que l'ardante affection que dès sa ieunesse il leur avoit portée, se r'alluma d'auantage dans la conuersation familière, et dans l'estroite amitié que son bon-heur luy fit contracter auec Pierre Danès, qui s'estoit acquis en France la reputation d'estre l'vn des plus doctes Esprits de son Siecle. Car comme ces deux excellens hommes se furent rencontrés en mesme temps auprès de Georges de Selue, Ambassadeur du Roy de France vers la République de Venise, et qu'ils l'eurent tous deux suiuy pour faire honneur à son Ambassade, ils s'efforcerent à l'enuuy

JOANNES BRODAEUS.

« Hic praecellentis ingenii vir Caesaroduni Turonum « ex honestà Brodaeorum familia patre Ludovici Regis cubi- « culario genitus, abdicata jurisprudentiae cura, cui ado- « lescens apud Biturigas, doctore Alciato, aliquot annos in « spem civilis vitae impenderat, totum se ad utriusque lin- « guae bonarumque artium cognitionem et scientiam appli- « cuit. Quarum incredibilem amorem jam olim a pueritia « conceptum auxit etiam et inflammavit ipsa P. Danesii « Gallorum id aetatis doctissimi consuetudo et familiaritas,

l'vn de l'autre d'esgaler dans les Sciences et dans les bonnes Lettres ces grands Esprits qui fleurissoient alors en Italie, comme Sadolet, Egnatius, Bembe, Flamin, et d'autres semblables. En effect nostre Brodeau à cause de l'inclination qu'il auoit comme eux à l'estude se les rendit tous amis, et les frequenta familièrement, tantost à Venise, et tantost à Rome, lorsqu'il eut l'honneur d'y accompagner le Cardinal d'Armagnac que le Roy enuoyoit en Ambassade auprès du Pape Et peut-estre ne sera ce pas sans raison, si nous disons qu'il surpassa mesme en quelque sorte ces grands hommes, puisqu'il joignit à la profession qu'il faisoit des belles Lettres aussi bien qu'eux, des cognoissances qu'ils n'auoient pas, comme les Sciences des Mathématiques, l'intelligence de la Langue des Hébreux, et de la Chaldaïque. Auec tous ces grands auantages quand il fut retourné en France, et qu'il s'y vid dans vn profond repos, il escriuit et publia beaucoup d'ouurages dignes de ses trauaux assidus et de ses longues veilles. Je mets au rang de ses principales œuvres ses diuerses leçons, aussi bien que les commentaires qu'il composa auec vn grand soin, et auec vne exacte diligence sur plusieurs autheurs de la Langue Grecque, et particulièrement sur les Epigrammes recueillies par le Moine Planude, la plus grande partie desquelles il mit en Langue Latine auec vne facilité merueilleuse, et vn style incomparable. Il vesquit dans ce bien-heureux repos sans se marier, et apres auoir pris quelques Ordres dans l'Eglise, et mené vne vie fort réglée et toute Religieuse l'espace de soixante-trois ans; sur la fin de la premiere guerre ciuile pour la Religion, il fut assailly d'une fièure qui d'abord parut fort petite et fort légère, mais qui se changea tout à coup en vne fièure dangereuse et mortelle Comme il sentit que les forces naturelles venoient à luy manquer peu a peu, il tascha de fortifier son esprit par la lecture de l'Escriture Sainte, où il auoit toujours trouué ses plus douces consolations. Et pendant que son seruiteur l'entretenoit de ceste lecture sacrée, ce rare homme rendit doucement l'Esprit entre les bras et parmy les pieuses larmes de ses domestiques. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Martin de Tours, au cercueil de ses Ancestres. Monument assez simple en apparence et d'ouurage peu considérable, mais qui est en recompense honoré des anciennes armes de sa famille, et qui d'ailleurs esclatte assez par les iustes Eloges dont la piété de ses doctes Amis l'ont embelly. »

« dum ambo Georgium Selvam Regis ad Venetos oratorem in
« legationis ornamentum secuti, erudita illa felicis Ita-
« liae ingenia Sadoletos, Egnatios, Bembos, Flaminios, et
« eorum similes paria nimorum contentione superare con-
« tendunt. Hos enim Brodaeus omnes partim Venetiis, partim
« Romae Georgio Armeniaco regis item ad Pontificem Legato
« comes ascitus et vidit familiariter et propter studiorum
« conjunctionem facile sibi conciliavit. Hoc etiam aliquanto
« superior quod ad eas, quibus pariter incumbebant, elegan-
« tiores litteras et Mathematicas artes et Hebraeam Chalde-
« amque linguam insuper adhiberet. Quare in Galliam
« reversus multa scripsit et publicavit tot ac tantis labori-
« bus non indigna. In quibus principem locum tenent
« variae lectiones diligentissimique in multos graecae lin-
« guae auctores commentarii, maximeque in Epigrammata
« labore et industria Planudis monachi collecta, quorum et
« Brodaeus bonam partem latina venustate convertit. Inter
« haec beata otia coelebs et sacratus cum ad sexaginta tres
« annos honeste pieque vixisset, sub exitum primi civilis ob
« religionem belli coepit levi tentari febricula, sed ad ex-
« tremum exitiali : dumque viribus paulatim deficientibus
« debitum a sacris literis animi solatium petit, legente ana-
« gnosta, inter suorum amplexus et lacrimas felicem ani-
« mam Deo reddidit. Funeratus est Caesaroduni Marti-
« niana in aede tumulo tenui nec admodum operoso, sed et
« Brodaeae gentis insignibus et piis amicorum elogiis
« honestato (1). »

***

Ecoutons maintenant l'historien Jacques-Auguste de Thou (2) :

(1) Scaevolae Sammarthani *poemata et elogia*, Augustoriti Pictonum, 1606, in-8°, 2e partie, p. 62. (*Note d'Herbert*).

(2) Jacobi Augusti Thuani *Historiarum sui temporis lib. CXXXVIII*, ab anno 1643-1607, Parisiis, apud heredes Petri de la Roviere, in-fol., t. II, lib. XXXV, p. 272. — Une édition de cette histoire parut à Londres, chez Samuel Buckley en 1733, 7 vol. in-fol.

« Apud nos (1) sed dispari fato in vivis esse desierunt tres « magni nominis in litteris viri... Ioannes Brodaeus Caesa- « roduno primaria Turonum urbe familia honesta natus, « qui tirocinium litterarum cum Petro Danesio fecerat, et, « in Italia, Iacobi Sadoleti, Petri Bembi, Baptistae Egnatii, « Paulli Manutii perfamiliaris, ad puriores litteras Philo- « sophiae, Mathematicarum artium, ac sacrae linguae non « mediocrem cognitionem adjecerat: dein in patriam rever- « sus, quietae vitae, sed non otiosae se dedidit, quod multae « reconditae eruditionis lucubrationes abundè testantur, « quas vir bonus procul ab omni ambitione ac ostentatione « positus, alienis potius quam suis auspiciis publicari « passus est, eo rariore modestiae exemplo, quod nostro « saeculo homines non solum ex opibus, magistratibus et « aliis honoribus, sed etiam ex litteris indigna vanitate « gloriolam aucupantur ; tandem apud B. Martinum, cui « collegio nomen dederat, in litteris assiduus consenuit, et « sexagesimum annum praetergressus, ineunte anno, pla- « cide ad Deum migravit. »

Il est évident que de Thou parle d'après Scévole, et qu'il a ajouté, de sa grâce, *consenuit*. Quant à Scévole, il aura confondu XLIII avec LXIII. Effectivement, de l'âge

(1) Cf. la traduction de ce passage dans l'*Histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou depuis 1543 jusqu'en 1607*, traduite sur l'édition latine de Londres, t. IV (1560-1564), à Londres, 1734, p 594 : « La France perdit cette année (1563), mais d'une manière bien différente, trois grands hommes... Jean Brodeau, né à Tours, d'une des premières familles de la ville Il avoit étudié les belles-lettres avec Pierre Danès. Etant allé en Italie, sa science lui acquit l'amitié de Jacques Sadolet, de Pierre Bembo, de Batiste Egnazio et de Paul Manuce. Il ajouta à l'étude des belles-lettres, celle de la Philosophie, des Mathématiques et de la Langue Hébraïque. De retour dans sa patrie, il y mena une vie retirée et tranquille, mais laborieuse et occupée, comme on peut le voir par un grand nombre d'ouvrages d'une érudition profonde. Il étoit si vertueux, et avoit tant d'horreur de la vanité et de l'ostentation qu'il a mieux aimé les faire paroître sous d'autres noms que sous le sien. Rare exemple de modestie pour un siècle où les hommes ne se glorifient pas seulement de leurs richesses, de leurs honneurs et de leurs charges, mais cherchent encore dans les lettres de quoi nourrir leur vanité et s'acquérir une gloire frivole. Enfin après avoir toujours cultivé les sciences, il mourut paisiblement au commencement de l'année, âgé de plus de soixante ans, et fut inhumé dans l'Eglise collégiale de Saint-Martin de Tours dont il étoit Chanoine. »

de 43 ans à l'âge de 63 ans. Jean Brodeau n'aurait donc rien publié, ce qui aurait lieu de surprendre. Mais, par bonheur, des preuves historiques irréfragables, négligées jusqu'ici, montrent pleinement l'erreur de Scévole, ou de son copiste, ou de son imprimeur. Examinons ces preuves.



Jean Brodeau doit être né en 1519, avoir étudié le droit sous Alciat, à Bourges, vers 1532, avoir suivi à Venise George de Selve, comme attaché d'ambassade, en 1534. Or il était encore à Venise en 1539. Il l'atteste lui-même dans son commentaire : « Ambracia Epiri oppidum est. Sinum « Ambracium Itali *El colfo di l'Arta* vocant hodie : è quo « cum Venetiis *adolescens* agerem, Ænobarbus, cum classe « Turcica erumpens, nostram longe numero superiorem « dissipavit atque afflixit (1).» Ce passage, aussi curieux que décisif, suffit pour réfuter la *Biographie Universelle* de Michaud, qui, dans l'article consacré à Brodeau, le fait naître en 1500 et mourir en 1563, suivant Scévole et de Thou. Cet homme est, en effet, *adolescent* à *vingt* ans, et non pas à *trente-neuf!*

On a dit que Brodeau n'avait que vingt-huit ans, quand parut : *Epigrammatum graecorum libri VII, annotationibus Joannis Brodaei Turonensis illustrati*, Basileae, apud Froben, MDXLIX, in f°. On aurait dû dire qu'il y travaillait à l'âge de vingt-huit ans, ce qui est bien différent. Sigismond de Ghelen (Gelenius) a écrit, il est vrai, dans l'avis au lecteur : « *Aiunt Brodaeum vixdum unde-« trigesimum annum ingressum.* » Mais Brodeau est bien plus croyable ; et voici ses propres paroles (2) : « *Ego « homo nondum octo et viginti annos natus Eras-« mum reprehensum minime velim.* » Or Brodeau n'a nullement voulu dire qu'il *terminait* son œuvre capitale à

(1) *Anthologie de Planude*, éd. Wechel, 1600, p. 128.

(2) *Anthologie de Planude*, éd. Wechel, 1600, p. 208.

vingt-huit ans ; et tant s'en faut : car en 1540, il avait trente ans. Quoi qu'il en soit, *vingt-huit ans, trente ans*, ce n'est pas *quarante-neuf* ans !

***

Cela dit, revenons à l'adolescence de Jean Brodeau.

(1) [Jean Brodeau serait donc allé en Italie tout jeune encore, à l'âge de quinze ans environ. Il y aurait suivi George de Selve à Venise vers 1534. George de Selve, évêque de Lavaur, était le fils du célèbre Jean de Selve, premier président au Parlement de Paris (2). Il avait été promu à l'épiscopat en 1526, à l'âge de dix-huit ans. Il avait reçu l'onction épiscopale à vingt-six ans, en 1534. Tour à tour ambassadeur à Venise, à Rome et en Allemagne, ce prélat mourut à Lavaur le 15 avril 1542, après avoir laissé tous ses biens aux pauvres, et fut inhumé dans sa cathédrale.

(1) Rappelons que les additions au texte d'Herbert et les passages complétement remaniés sont indiqués par des [ ].

(2) « Jean de Selve, né dans le Limousin, quitta la profession des armes qui étoit celle de ses ancêtres, pour entrer dans la magistrature. Il fut premier président à Bordeaux, à Rouen, à Paris et employé par Louise de Savoie, mère de François Ier, pour aller traiter avec Charles-Quint de la délivrance du monarque françois. Il s'acquitta de cette commission avec succès et avec zèle. Il mourut en 1529 avec la réputation d'un négociateur habile et d'un savant magistrat. » (*Nouveau dictionnaire historique*, par une Société de gens de lettres, Caen-Lyon, 1789, t. VIII, p. 405). Cf. Moreri, *Le grand Dictionnaire historique*, Paris, 1699, t. IV, p. 450 : « Jean de Selve laissa six enfants, dont l'aîné, Lazare de Selve, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, et Ambassadeur en Suisse, épousa Marie Pignard, fille de Guy Pignard, Maître des Comptes, issu de la maison de Dampierre en Bassigni. Le second Jean-Paul de Selve, fut évêque de Saint-Flour, en Auvergne. Le troisième George de Selve, évêque de Lavaur, fut ambassadeur à Venise, en Angleterre et en Espagne. Le quatrième, Odet de Selve, Président du Grand Conseil, mourut ambassadeur à Rome. Le cinquième, Jean de Selve, fut abbé de Saint Vigour. Le dernier, Jean François de Selve, fut ambassadeur à Constantinople. »

George de Selve aimait les lettres (1). « Il composa quelques livres de piété en français et traduisit en cette même langue huit *Vies des hommes illustres* de Plutarque (2). » Il fut accompagné pendant son ambassade en Italie par le célèbre Pierre Danès qui devait être le second de ses successeurs sur le siège de Lavaur (3), comme par Jean Brodeau. George de Selve fit sans doute provision, à Venise, de manuscrits grecs. Il y connut le Grec Nicolas Sophianos qui transcrivit pour lui les *Hypothèses Pyrrhoniennes* de Sextus Empiricus (nº 1963 de l'ancien fonds grec, à la Bibliothèque nationale). Nicolas Sophianos adressa, à cette occasion, à l'ambassadeur français sept vers grecs de sa façon qu'on lit à la fin du manuscrit dont il s'agit (4)].

(1) Voici ce que dit la *Gallia Christiana*, Lutetiae Parisiorum, 1656, t. III, p. 113, sur George de Selve, évêque de Lavaur : « GEORGIUS DE SELVE Parisiensis filius Ioannis Senatus Principis, praeerat anno 1529. Legatus Francisci I ad Carolum V Imperatorem eodem anno, et ad Rempublicam Venetam : de quo Raimundus Rufus in responsione ad Molinaeum pro sacro Consilio Tridentino : multa scripsit Georgius, in Gallicam linguam octo vitas ex Plutarcho transtulit, et alia opuscula suo marte composuit, de quibus Antonius Verderius in Bibliotheca. Petrus Bunellus vir doctus, epistola scripta Petro Danesio anno 1541 quo decessit Georgius, de eodem Seluâ sic loquitur : « Angebar, mi Danesi, ereptum nobis Antistitem, in quo veterum Patrum sanctitatem illam minime fucatam posses dignoscere. Primum Senatus Venetus, deinde Romanus Pontifex, ad extremum Caesar ad quos cum Rex Franciscus I de rebus maximis legauerat, eius excellentem virtutem, maximum rerum humanarum usum, summamque in eis administrandis prudentiam sunt admirati. » Et epistola ad Petrum Fabrum Supplicum Libellorum Magistrum : « Cave enim putes, probitate, eruditione, rerum administratione, prudentia, comitate, humanitate, caue, inquam, putes ullum hac nostra aetate, quem omni virtutum laude huic praeferre queas. » Sepultus est Vauri. »— Cf. aussi H. Crozes, *Monographie de la cathédrale de Lavaur*, Toulouse, 1865, in-8º, p. 37.

(2) Cf. Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, Paris, 1699, t. IV, p. 450.

(3) « E · 1534, George de Selve, évêque de Lavaur, fils du célèbre de Selve, Premier Président du Parlement de Paris, fut nommé Ambassadeur à Venise .... Danès, qui avoit depuis longtemps conçu le dessein de faire un voyage en Italie, pour y visiter les Savants... .. crut qu'il ne pourroit trouver une occasion plus favorable que celle-là, et résolut d'en profiter. » Le P. Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres*, Paris, 1729-45, t. XIX, p. 141.

(4) Boivin, chez Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, p. 151.

***

[Deux mots sur Nicolas Sophianos :

Nicolas Sophianos serait, d'après Hody, le père, d'après d'autres, l'oncle de Michel Sophianos dont il a été question plus haut au sujet de la provenance du manuscrit palatin. « Ce Nicolas Sophianos (1), natif de Corfou, était fort instruit ; il est connu comme auteur de la première grammaire du grec vulgaire qui ait été composée (2), d'un traité sur l'usage de l'astrolabe (3), d'une carte géographique de Grèce (4). Ce fut lui, suivant Andrès, qui soigna l'édition grecque de la Géographie de Ptolémée, publiée à Bâle chez Froben (5). Gesner recueillit de sa bouche maint renseignement sur tel ou tel ouvrage grec, et signale plus d'un manuscrit qu'il avait vu chez lui (6). Sophianos est l'un des trois seuls Grecs qui, à la connaissance de Veludo, aient imprimé à Venise, pendant le XVIe siècle, des livres écrits dans leur langue maternelle (7). »

(1) Nous nous appuyons ici sur un passage de Charles Graux, *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, Paris, Vieweg, 1880, pp. 172-174, que nous citons, avec ses notes.

(2) « Em. Legrand l'a publiée (Paris, 2e édit. 1874) d'après le ms. autographe de Sophianos (*Parisin.*. no 2592), en la faisant suivre de la traduction faite par le même, en grec vulgaire, du traité de Plutarque *sur l'éducation des enfants*. Cette dernière édition porte en fin : Ετυπώθη εἰς τὴν Βενετίαν ἐν οἰκίᾳ Βαρθολομαίου τοῦ Καλλιγράφου αφμδ'. μηνὸς ἰανουαρίου Β. » (Ch. Graux).

(3) « Imprimé sans lieu ni date. Il se trouve à la Bodléienne, relié, avec plusieurs autres livres grecs, à la suite de la traduction du traité de Plutarque mentionné dans la note précédente. » (Ch. Graux).

(4) « Voy. Miller, *Catalogue, etc.*, p. IV ; Andres, *Antonii Augustini Epistolae, etc.*, introduct., p. 135-139 ; Metellus à Augustin, chez Andres, *Ant. Augustini Epistolae*, p. 167 ; et Gesner, *Biblioth. univers.*, art. *Nicolaus Sophianos.* » (Ch. Graux).

(5) « *Antonii Augustini epistolae. l. l.* » (Ch. Graux).

(6) « Voy. p. ex. *Biblioth. univers*, art. *Nicolaus* (alias *Laonicus*), *Philonis*, *Apollonii Dyscoli*, *Dionysii Byzantii*, *Eustathii.* » (Ch. Graux).

(7) « *Cenni sulla colonia greca orientale* (au t. I. part. II, p. 96. de *Venezia e le sue lagune*) Veludo ne connaît que trois Grecs au XVIe siècle pour avoir été imprimeurs de livres grecs

Ce fut à lui que le célèbre collectionneur de manuscrits grecs, Don Diego Hurtado de Mendoza, ambassadeur d'Espagne à Venise, de 1527 à 1547 environ, dont la bibliothèque de manuscrits grecs devait passer dans celle de l'Escurial, « confia la mission de visiter les couvents de Turquie et de Grèce. Dans une lettre à Paul Manuce, datée de l'année 1561, Jean-Baptiste Amalthée dit avoir entendu de la propre bouche de « celui que *deux fois* Mendoza avait envoyé en Asie à la recherche des manuscrits grecs»,—c'est-à-dire de la bouche de Nicolas Sophianos, — qu'il en avait rapporté plus de 300 volumes, parmi lesquels plusieurs avaient été estimés si haut par Mendoza, qu'il aurait déclaré qu'il ne les changerait pas pour une ville (1). C'est probablement par exagération poétique que Lazaro Buonamico, dans une pièce dédiée à Mendoza parle de nombreux copistes que celui-ci aurait envoyés au mont Athos :

.... Tu multos mittis ad altum
Scriptores Athon, huc veterum monumenta virorum
Comportaturos.... (2)

Le jurisconsulte Jean Metellus paraît bien renseigné lorsqu'il dit que Sophianos se mit en route pour l'Athos avec le mot d'ordre de rapporter en original, — ou sinon, de faire copier, — tout ce qu'il rencontrerait dans son exploration en fait de textes grecs inédits (3). Le voyage

à Venise, savoir : .... 2° « Nicolo Sofiano di Corcyra, illustre letterato, ; dai torchi del quale usci, che si sappia, un solo libro, ecclesiastico, l'*Orologio* (1545), per testimonio del Mustoxidi, nell' erudite notizie che di lui ha scritte. » (*Ellenonn.*, p. 258). » (Ch. Graux).

(1) « Voy. *Lettera di P. Manuzio*, Paris, 1834, in-8°, p. 539. (Citation d'après Vogel, *Serapeum*, 1847, p 280, note 2) » (Ch. Graux).

(2) « Citation empruntée à Foscarini, *Della letteratura Veneziana*, p. 65. » (Ch. Graux).

(3) « Jean Metellus à Ant. Augustin (chez Andres, *Ant. Augustini epistolae*, etc., p. 167) de Venise, 8 des ides de février 1543 : « Jacobus Mendoza Nicolaum Sophianum Corcyrensem in montem Athum misit a Thessalia centum milliaribus, ut quicquid librorum nondum editorum graeceque scriptorum inveniret, ad se deferret aut describi curaret. Is est cujus tabellam Graeciae nuper commendabat Philaenus Lunardus noster. Eum rogavi, et sum magnopere hortatus, jurisconsultos, praesertim Codicem et Pandectas

auquel fait allusion Metellus se placerait au printemps de 1543 ». S'il y a eu réellement deux expéditions, comme le prétend Amalthée, c'est peut-être à l'un de ces deux voyages qu'il faut attribuer l'apport dans l'Occident du manuscrit palatin].



[Jean Brodeau demeura probablement en Italie. En 1536, George d'Armagnac, évêque de Rodez (1), fut nommé à l'ambassade de Venise où il connut Brodeau. En 1541, il fut ambassadeur à Rome, où, sans doute, il emmena le savant Tourangeau. Il était encore ambassadeur de France près la curie romaine en 1544, au moment où il reçut le chapeau de cardinal. George d'Armagnac était, comme George de Selves, un protecteur des lettres. Un curieux

perquireret : quod se facturum promisit ; num id praestabit nescio. Se ante menses septem non rediturum affirmabat. » Cf. une autre lettre du même au même, datée de Padoue, 9 des calendes de mars de la n ème année. (*Ibid.*, p. 168).» (Ch. Graux).

(1) Voici l'article que consacre Moreri (*Le grand dictionnaire historique*, Lyon, 1699, t. I, p 299) au cardinal d'Armagnac :«George d'Armagnac, cardinal, archevêque de Toulouse et puis d'Avignon, où il fut aussi Collegat, naquit l'an 1500. Il étoit fils de Pierre, bâtard de Charles d'Armagnac, Comte de l'Isle en-Jourdain, et d Yolande de la Haye, Dame de Passavant. Louis, Cardinal d'Amboise, son allié, prit soin de son éducation, et le Cardinal d'Armagnac voulant luy temoigner sa reconnoissance, luy fit depuis dresser un tombeau à N. Dame de Lorette. Ce fut en 1553. En 1529 on luy donna l'Evêché de Rhodez, et il fut encore administrateur de ceux de Vabres et de [Lescar]. Le Roy François I. l honora de son estime et l'envoya Ambassadeur à Venise... et puis à Rome aupres du Pape Paul III, qui le fit Cardinal en 1544 Depuis il eut beaucoup de part aux affaires de la Cour, fut Conseiller d'Etat, se trouva au Colloque de Poissi et en 1565 il fut nommé à l'Archevêché de Toulouse. Le Cardinal de Bourbon qui étoit alors Légat d'Avignon, le pria de le servir dans sa Legation et de prendre part au Gouvernement, sous le titre de Collégat. Il luy accorda sa demande, et en 1577 il fut mis sur le siége Episcopal de l'Eglise d'Avignon, après la mort de Félicien Capiton. Il y fonda le Couvent des Minimes et y mourut le 11 juillet de l'an 1585. âgé de 85. George, Cardinal d'Armagnac, étoit un bon homme, zélé pour la Religion, ennemi des Hérétiques, et le protecteur des Lettres et des Sçavants. Il les avança autant qu'il le put à la Cour de François Ier : il en avoit plusieurs dans sa famille, et il se fit toujours une agréable affaire de s'entretenir avec eux et de les proté-

manuscrit. intitulé *Ruthena Christiana, sive series et historia episcoporum Ruthenensium,* que possède depuis 1838 la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez (1), nous le montre « aimant à cultiver les

guier. De Thou, *Historia sui temporis*. Frison, *Gall. Purp*. Auberi, *Histoire des Cardinaux*. Sainte-Marthe, *Gallia Christ.* Nouguier, *Histoire des Evèques d'Avignon*. Sandere, *in Elog.*, etc. » — Voyez encore sur le Cardinal d'Armagnac, *Gallia christiana*, Lutetiae, 1656, t. I, p. 87 et p. 705 ; t. II, p. 615 v° ; t. III, p. 959 et 1108 ; t. IV, p. 119, 264 et 289 ; Michaud, *Biographie universelle*, t IV, p. 33 ; *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, t. III, p. 86 ; t. VII, p. 234 : t. XIII (1881-1886), Rodez, Ratery-Virenque, 1886, p. 258 ; *Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, t. XVI (29 juin 1891 - 4 mai 1894), Rodez, Carrère, 1894, p. 176 (*Un document du Cardinal d'Armagnac*, par M. Constans) ; *Guide au Musée de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 2e partie (Antiquités), p. 89.

(1) Ce manuscrit a été publié dans les *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, tome XIV, 1887-1893, Rodez, E. Carrère, 1893, p. 330, par Noël Maisonabe. L'auteur de cette histoire des évêques de Rodez serait un « Jean Sicard, conseiller du roi à l'élection de Rodez. » (Cf. *eod loc.*, p. 446). Voici les principaux passages de la notice sur Georges d'Armagnac dans la *Ruthena christiana*: « Defuncto Francisco, primus in vim concordati inter Leonem decimum papam et Franciscum, Franciae regem, initi, Ruthenam sedem ab ipso Francisco rege proclamatur Georgius Armeniacus, favente Margarita Valesia regis unica sorore, Carolique principis Alenconii ducis viduâ, et Henrici Albretii Navarrae regis tunc conjuge, cui multum praeclarus erat, snperque rescripto regio a sanctissimo papâ Clemente VII designatur episcopus et inauguratur 1530, aetatis suae 29, ante promotionem Meldensis Decanus et S. Ambrosii Bituricensis abbas fiduciarius.

... Promotus Georgius Ruthenam advolans, sedis possessione suscepta, ibi continue pluribus annis moram agens, artes colere, amare et secum habere coepit doctissimos viros, maxime Guillelmum Philandrum Castillioneum eximiae eruditionis ac doctrinae singularis, antiquitatis et architecturae peritissimum, et Petrum Gillium, quorum opera Ruthenae bibliothecam libris optimis refertam, maxime manuscriptis graecis, e Graecia, aliisque locis, maximis sumptibus habitis instruxit.

Blancum etiam coluit et secum habuit, virum doctissimum, doctrina, scientiaque clarissimum, qui Xiphilinum e graeco in latinum sermonem traduxit, et demum, favente Georgio Maecenate, ad Tolonensem, in provincia Phocensi, episcopatum evectus fuit.

Georgius a rege Francisco legatus ad Venetos eligitur; *qua legatione fungens*, mortuo apud Montempesullanum, die 27 maii 1536, Reginaldo de Martiniaco, episcopo Vabrensi, a rege sedi vacanti nominatus, a Paulo tertio perpetuus administrator praefatae Vabrensis ecclesiae cathedralis constituitur, cujus procuratorio

arts (1), à avoir autour de lui les hommes les plus savants,

nomine possessionem est adeptus, sexto octobris 1536, quâ per aliquot annos potitus tandem cessit Jacobo de Corneliano, Vasconi, agnato suo, 1553.

A rege iterum Francisco altera suscepta legatione ad summum pontificem Paulum tertium anno 1541, ab ipso 19 decembris 1541 creatus est presbyter cardinalis, titulo SS. Joannis et Pauli, una cum Gaspare de Avalos, Hispano, archiepiscopo Compostellano, et, defuncto anno 1554 Joanne Capdevillano, episcopo Lescarrensi, apud Benearnos, ejusdem ecclesiae, anno 1555, perpetuus administrator est designatus, die 16 decembris, quo episcopatu cessit Ludovico Albretio, 1556.

Anno autem 1561, decedente Roberto cardinale Lenoncurtio, archiepiscopo Tolosano, ad dictam sedem archiepiscopalem evectus, episcopatu Ruthenensi cessit Jacobo Corneliano, episcopo Vabrensi, ut dictum est, agnato suo.

Antequam episcopatu Ruthenensi cederet, celeberrimos Societatis Jesu viros Ruthenam evocavit, anno 1562, collegio tamen minime constructo, nec dotato: tractu tamen temporis ita magnificum, opulentumque redditibus evasit, ut inter primarios totius provinciae Tolosanae, tum opibus, tum structurâ, reputetur.

Georgius acerrimus erroris Calviniaci vindex et catholicae fidei propugnator, virulentam haeresim, quae dioecesim invaserat, paulo antequam episcopatu cederet, e Ruthena civitate et Villafrancâ, duabus primariis suae dioeceseos urbibus, penitus expulit, ita ut abhinc ubi nusquam haereticorum licuerit dictis civitatibus immorari; eos Amiliavo, altero ex primariis oppido, tentavit ejicere, sed non potuit.

Archiepiscopatu Tolosano functus aliquot annis, tandem ad sedem et vicelegationem Avenionensem translatus, reliquos ibi vitae suae dies egit, et obiit in palatio Apostolico legatus, die undecima julii 1585, octogenarius et ultra, sepultusque die 14 mensis ejusdem in aede archiepiscopali B. Mariae de Domnis.

(1) Voici ce que la *Gallia christiana* (Lutetiae, 1656, t. I, p. 703), dit de Georges d'Armagnac considéré comme protecteur des lettres :

« Ac cum esset vir comitate, et humanitate praeditus, licet non adeo excellenti eruditione ipse praestans, tamen litteratorum fautor eximius fuit, cuius rei fidem faciunt tot viri docti, in eius familia educati ac subleuati, Petrus Gillius Romae, Guillelmus Philander Tolosae in aedibus munificentissimi patroni mortuus, cui commentarios in Vitruuium dedicauit; Arnaldus Sorbinus, postea Nivernensis episcopus, ac Guilelmus Blancus Albiensis qui Xiphilini Epitomen historiae Augustae a Dione Latinam de Graeca factam, eius auspiciis publicauit, praefaturque ut domesticus testis : « Studiis, inquit, doctrinae, non solum a pueritia deditus « fuisti, sed etiam ad ea diligenter exercenda ita reliquos omnes « inflammasti, ut apud Ruthenos, cum factus esses eius gentis « Episcopus, multos tuo exemplo, maximisque beneficiis ad haec « studia litterarum atque humanitatis excitares. Quae cum statuisses nunquam intermittere in maximis occupationibus tuis, « essesque postea a Francisco Rege Gallorum optimo ac tui amantissimo missus ad Venetos Legatus, atque inde huc Romam ad

en particulier Guillaume Philander (1), de Châtillon, d'une

« Paulum III. Pont Max. nactus occasionem. magnam operam « posuisti in restituendis optimis auctoribus, et ab obliuione vindi- « candis. Quorum magnum numerum non solum undique perquiri « ac describi iussisti tuis sumptibus, sed etiam Regi, omnium « bonarum artium studiosissimo, ut idem faceret, missis in omnes « partes Europae doctissimis hominibus, facile persuasisti. Deinde « cum esses propter has legationes obitas libere cooptatus in ordinem « Cardinalium, ad illustrandam nobilitatem tuam et ad memoriam « laudum domesticarum, nempe, ut tu unus memoriam maiorum « tuorum Armeniacorum Principum, quos viros clarissimos fuisse « constat et potentissimos in Aquitania. dignitate simul et virtute « renouares. » Eum Cardinalem pluribus celebrant Thuanus Hist. lib. 82. Petramellarius, Antonius Sanderus in elogiis, Ianus Vitalis, et alij.»

(1) « Guillaume Philander, naquit à Châtillon-sur-Seine, en 1505. Il se rendit habile dans les lettres, la philosophie, l'architecture et les mathématiques. Appelé à Rodez par Georges d'Armagnac, il s'attacha à ce prélat qu'il suivit dans son ambassade à Venise. Il aurait fait construire plusieurs beaux édifices à Rhodez. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il serait devenu chanoine de cette ville et archidiacre de Saint-Antonin. Il mourut à Toulouse le 2 février 1565. à 60 ans, dans un voyage qu'il y fit pour voir son Mécène, George d'Armagnac, qui en était devenu Archevêque. On a de lui : un bon *Commentaire* sur Vitruve, dont la meilleure édition est celle de Lyon en 1452 ; — un *Commentaire* sur une partie de Quintilien ; — plusieurs autres savants écrits en mss.» (Cf. Ladvocat, *Dictionnaire historique*. Paris, Didot, 1760, t. II, p. 472). Cf. Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, Paris, 1699, t. IV, p. 174. Voici comment Scévole de Sainte-Marthe a fait l'éloge de Guillaume Philander : « Il nasquit à Chastillon-sur-Seine. Les Romains qui chérissoient alors d'une affection non pareille les bonnes Lettres, et tous les hommes doctes, firent si grand cas de l'esprit et de la doctrine de celuy-cy, qu'apres qu'il eut publié ses laborieux commentaires sur Vitruve, ils ne desdaignerent pas de le receuoir au nombre de leurs Citoyens, qui est une marque esclattante d'honneur, qu'ils n'octroyent qu'à bien peu de personnes Mais quoy que cet ouvrage luy eust acquis une grande réputation par le monde ; si est ce que la promesse qu'il fait dans la Préface de son livre, de publier apres cela beaucoup d'autres choses pleines d'une profonde doctrine et d'une érudition singulière, voire mesme extraordinaire, ternit merveilleusement le lustre de sa gloire. Car au lieu de s'acquitter comme il deuoit du trauail auquel sa parolle l'auoit engagé, comme s'il eût esté pleinement satisfait du bon succès de sa gloire naissante, il commença depuis à se relascher peu à peu, et ne se porta plus à l'estude avec sa diligence accoustumée, ny auec cette premiere ardeur qu'il auoit fait paroistre. Au contraire, il tomba dans une telle nonchalance, et conceut un si grand mespris des choses, qu'il ne négligea pas seulement la douceur de ses estudes, mais encore le soin de son aduancement et de sa fortune Enfin la nécessité où sa paresse l'auoit réduit, le contraignit de se mettre au seruice du Cardinal d'Armagnac ; auprès duquel il mourut à l'aage de 60 ans, deuant les premiers feux de

remarquable érudition et d'une singulière doctrine, très versé dans l'antiquité et l'architecture, et Pierre Gilly. Par leurs soins, il forma à Rodez une bibliothèque (1) remplie d'ouvrages excellents et surtout de manuscrits grecs qu'il avait venir à grands frais de Grèce et d'autres contrées. Il fut aussi l'ami de Le Blanc (2) qu'il garda près de lui. C'était un homme très docte, remarquable par son savoir et ses connaissances, qui traduisit Xiphilin (3) de grec en

la seconde guerre ciuile. Et ce fut par la piété d'un si bon maistre, et par sa pure libéralité qu'il fut honorablement enseuely dans l'Eglise de S. Estienne à Tholose. » (*Eloges des hommes illustres*, mis en françois par G. Colletet, Paris, 1644, p. 161) Scévole de Sainte-Marthe paraît, dans cette notice, assez peu et assez mal renseigné. Cf. encore sur Philander, *Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, t. VI, (29 juin 1891 — 4 mai 1894), Rodez, E. Carrère, 1894, p. 139.

(1) L'existence de cette bibliothèque de Rodez riche en manuscrits grecs est, comme on l'a vu dans la note précédente, attestée par Le Blanc, l'éditeur et le traducteur de Xiphilin. On lit dans la biographie de Peiresc qu'a écrite l'illustre Gassendi : « Ab Holstenio (ann. MDCXXVII) desiderabatur praesertim *Navigatio Thracii Bosphori*, auctore Dionysio Byzantio quo Petrus Gyllius usus est, sed latine solum, ac per particulas in eo Bosphoro describendo. Et, quia congruum existimavit ut textus graecus reperiretur inter codices bibliothecae Cardinalis Armeniaci, e cujus familia Gyllius fuerat, idcirco Peirescius dedit operam, ut Episcopus Rutenensis totam bibliothecam versaret, catalogumque demum mitteret quo faceret fidem hujus modi librum irrito conatu perquisitum fuisse. » (Gassendi, *Peirescii vita*, 1641, in-4°, p. 215). — Qu'est devenue cette bibliothèque ? A Rodez, paraît-il, il n'en reste pas trace. Le catalogue, en 1627, a-t-il été envoyé à Peiresc ? En a-t-il pris copie ? Cette copie se conserve-t-elle à Carpentras ? Il ne serait pas sans intérêt de faire quelques recherches.

(2) Le *Gallia Christiana*, Lutetiae, 1656, t. III, p. 1066, consacre à cet évêque de Toulon la notice suivante : « Guillelmus Le Blanc, Durandi filius, patruus vero Guillelmi Blanci Ecclesiarum Grassae et Venciensis Episcopi, Praesul huius sedis an. 1571, fuit et Vicarius Legationis Auenionensis, Senator et Cancellarius Academiae Tolosanae : interfuit Comitiis Blesensibus, et paulo ante eius obitum Capucini Tolonum aduenere, quibus domus extra urbem excitata est. E. Graeco Latine reddidit Historiam Xiphilini Abbreuiatoris Dionis Nicaei, aliave opuscula, de Sacramentis, et aduersus haereticos : praeterea Musarum amans carmina pangebat. Fatis fungitur Auenione 20. Cal. Martii 1588, humatus ibidem in aedis Praedicatorum Capellâ S Ioannis a gente suâ erecta. » — Cf. Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, Paris, 1699, t. I, p. 496.

(3) Xiphilin a fait sur la fin du 11e siècle, un *Abrégé* des 45 derniers livres de Dion Cassius qui comprennent l'histoire romaine depuis le temps de César et de Pompée jusqu'au règne d'Alexandre,

latin, et, enfin, par la protection de George d'Armagnac, son Mécène, il fut promu à l'évêché de Toulon. » Outre Guillaume Philander, le commentateur de Vitruve, et Pierre Gilly, le naturaliste éminent et le remarquable helléniste, il convient de citer, dans le groupe distingué dont s'était entouré l'illustre prélat, « le jurisconsulte Desfosse et Nicolas Dumangin, évêque de Salone, qui contribua de sa bourse à la fondation par les Jésuites du Collège de Rodez (1). »

Tel était l'homme, telle était l' « Eminence » dans le palais et la familiarité de qui Jean Brodeau vécut à Venise et à Rome pendant bon nombre d'années, au moins jusqu'en 1545. Ce fut, en effet, le 1er mars 1545 que le Cardinal d'Armagnac fit son entrée solennelle à Rodez. Le protégé était digne d'un tel protecteur.]



De retour en France, à la fleur de l'âge, Jean Brodeau, renonçant pour jamais à la vie de courtisan, devint chanoine de Saint-Martin de Tours. Là, il écrivit, — outre le *Commentaire* sur l'Anthologie dont nous avons parlé dans notre précédente étude sur l'histoire du texte de Planude, — dix livres de *Mélanges* dont les six premiers ont été imprimés pour la première fois en 1555, des notes sur Oppien, sur Euripide et sur Martial (2).

Je vais encore transcrire deux fort intéressants documents concernant l'existence littéraire et la noblesse d'âme d'un savant trop peu connu, et la bibliographie de ses ouvrages.

fils de Mammée. La traduction latine de Guillaume Le Blanc parut en 1551 : *Dionis Cassii Nicaei rerum romanarum a Pompeio Magno ad Alexandrum Mammaeae filium epitome a Joanne Xiphilino*, graece. cum latina interpretatione Guil. Blanci, Lutetiae, Rob. Stephanus, 1551, in-4°.

(1) Cf. B. Lunet. *La Maison d'Armagnac*, dans *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, t. XIII (1881-1886), Rodez, Ratery-Virenque, 1886, p. 258.

(2) *Notae in Martialem*, Leyde, 1619, in-8°.



Brodeau paraît avoir répugné à publier le fruit de ses érudites recherches. L'un de ses amis, Baptiste Sapin, *Baptista Sapinus,* parvint à lui arracher, en quelque sorte, ses écrits pour les confier à l'impression. C'est Baptiste Sapin qui présenta au public les six premiers livres de ses *Mélanges* (1) dans la lettre dédicatoire qui suit, adressée à Philibert Babou, évêque d'Angoulême et, par la suite, d'Auxerre et doyen de Saint Martin de Tours (2) dont Brodeau était chanoine :

REVERENDO IN
Christo patri, D. Philiberto
Baboo, Engolismensi Episcopo,
Baptista Sapinus.

Cum Brodaeus noster in Epigrammatum graecorum libros annotationes typis excudendas traderet, suadebam,

(1) Voici le titre exact de ce livre : Joannis Bro- || daei Turonensis|| Miscellaneo- || rum libri || sex || IN QUIBUS PRAETER || alia scitu dignissima, plurimi opti- || morum autorum tam Latinorum || quam Graecorum loci, uel depra- || uati hactenus restituuntur, uel mul- || to quam antea a quoquam est || factum, rectius expli- || cantur || Accessit rerum et uerborum memora- || bilium copiosus Index.|| BASILEAE PER JO || ANNEM OPORINUM. — Cet ouvrage a été réimprimé en 1601 dans le second volume du *Lampas artium* de J. Gruterus, p. 452 et suiv. Le nouvel éditeur a eu le tort de supprimer la curieuse épître préliminaire. Gruter prétend donner cet opuscule corrigé par l'auteur et l'annonce ainsi : *Johannis Brodaei Miscellaneorum libri sex infinitis locis aucti emendatique ante obitum. ipsius manu.* — Ces *Miscellanées* sont des remarques, corrections, etc., estimables sur Oppien, Homère, Dioscoride et plusieurs autres auteurs anciens.

(2) Philibert Babou, d'après Moreri (*Le Grand dictionnaire historique,* Paris, 1699, t. I, p. 373) était fils de « Philibert Babou, chevalier, sieur de la Bourdaisière, etc., notaire, Secrétaire du Roy et Thresorier de France qui mourut avant l'an 1554. » Il eut pour mère « Marie Gaudin, Dame de la Bourdaisière, et de Thuisseau. » Philibert Babou, « ayant étudié sous les plus excellents maîtres de l'université de Paris, se mit en état de remplir les dignités les plus illustres Il fut maitre des requêtes l'an 1553, sous le règne de Henri II qui l'envoya à Rome en qualité d'Ambassadeur. Il eut le même emploi sous François II et Charles IX durant le pontificat de Paul IV et de Pie IV. et il fut fait cardinal par ce dernier l'an 1561 à la prière de Charles IX. Il a esté connu sous le nom de Cardinal de la Bourdaisière. En 1563 il fut pourveu de

uti omnium qui aliquid in lucem emittunt exemplo, patronum aliquem et defensorem assumeret. In quo deligendo, citra controuersiam primus occurristi : cui, dum amice confabulamur, dedicari consecrarique illas oportere, multis argumentis probare contendebam. Nam et patriae jus, veteribus sanctissimum : singularis, qua illum semper visus es prosequi benevolentia, ad id faciendum adhortabantur : et se multis nominibus tibi devinctissimum, ingenue praedicabat. Sed cum sibi persuassisimum, hanc sibi mentem esse, nullius gratiam hac ratione quaerere velle : et id non multum ab adulationis specie, quam effugisset, differre contenderet, neque ab hac opinione ullo pacto deduceretur : ei morem gerendum esse, ne amicitiae leges violarem, duxi. Nunc vero typographum conqueri audio, quod sine cujusquam testimonio praefationeque emitterentur. Caeterum typographi measque expostulationes ille non audiit, nec se aurae popularis sectatorem aut venatorem videri velle respondit. Quapropter ne ei molestus esse per-

l'Evêché d'Auxerre par la démission du Cardinal de Lénoncourt, ayant déjà esté Evêque d'Angoulême Il mourut subitement à Rome [en] 1570, âgé de 57 ans et fut enterré dans l'Eglise de Saint Louïs des François, où l'on voit son Epitaphe. » Voici la notice que la *Gallia Christiana* (Lutetiae, 1656, t. II, p. 326 ; voy aussi p 581 v°) consacre à Philibert Babou : « Philibertus Babou, Cardinalis de la Bourdaisiere, tit. S. Anastasiae, Philiberti domini de Burdeseria in Turonibus, Aerarij Generalis ex Mariâ Gaudin filius : qui cum in Academia Parisiensi tyrocinium fecisset litterarum, Jacobi fratris obitu Engolismensem Episcopatum assequutus, unde ad Autissiodorensem traducitur ex resignatione Philippi Lenoncurij 1563. die 18. Iunij, professionem nanciscitur sedem hanc rexit annis 7 in sanctiore Henrici 2. Consistorio Consiliarius, reique politicae peritissimus Romam ad Paulum 4. Pont. missus est Orator, quâ quidem in functione tuenda Henrico 2. et duobus Regibus successoribus, ipsisque Pont. Paulo et Pio pergratus, strenuam operam nauauit : propterea commendante Carolo IX, apud Pium Pont. propter eius virtutes 1561. Romae inter Cardinales Presbyter allectus tit. S. Sixti, post quem S. Martini in Montibus, et sanctae Anastasiae aptauit, tandemque Romae interiit 1570. conditus in Ecclesia S. Ludouici Gallorum, ubi haec inscriptio iuxta maiorem ianuam :

DEO OPT. MAX.

PHILIBERTO BABOU, *Burdesio, sanctae Romanae Ecclesiae Cardinali, trium Galliae Regum Henrici 2. Francisci 2. et Caroli 9. apud Paulum IV et Pium IV Pont. Max. Legatione perpetua egregie functo. Maria Gaudin mater. Philibertus et Fabritius Babou nepotes posuerunt : vixit annos 57. obiit anno 1570. 7 Cal. Febr.* »

gerem, provinciam hanc suscepi : et te huic nostrae causae patronum, defensoremque adscivi, quo magis idoneus aut dignior quisquam esse non potuit, cuique potius Miscellaneorum libros dedicari conveniret. Causae, quae me ad id faciendum impellebant, permultae erant. Sed hoc Miscellaneorum opus, omnium quae hactenus edidit consummatissimum, tibi seponendum curaueram. Scripsere, Miscellaneorum libros Angelus Politianus, variarum lectionum Alexander Neapolitanus, Caelius Rhodiginus, alijque permulti, quos in precio habemus. Brodaeum uero nostrum illis conferendum esse non contendo. Lectorem admonuisse satis erit, diligenter examinet : quod in plerisque magni nominis uiris reprehensione dignum notarit Brodaeus, id non praeiudicio, aut praeoccupata opinione damnet : sed accurate rebus perspectis, consilioque adhibito, sententiam ferat. In his reprehendendis iudicium suum proponit : ita tamen, ut unicuique liberum sit aut sequi, aut aliquid melius in medium afferre. Summi illi homines, homines certe fuerunt, et plerique unius disciplinae finibus se continuerunt : hic orbem illum disciplinarum percurrit. Quod Sigismundus Gelenius, cum primum in Epigrammata annotationes uidit, testatus est ; certe ex Miscellaneis istis probatissimum erit. Neque uero haec a me dicta existimet candidus lector, quasi persuadere uelim Brodaeum Politiano, caeterisque quorum doctrina communi gentium et temporum consensu probata est, anteponendum. Nec me latet inueteratam hanc et receptam animis hominum opinionem facile deleri non posse : sed admonitum Lectorem esse uolo, ne, priusquam Brodaeum legerit, rejiciat. Quod si fecerit, diligentiam, iudicium, exactamque rerum plurimarum cognitionem in Brodaeo laudabit. At si illi, quod summis uiris quandoque euenit, contigerit, ut suo seculo probatus non fuerit (nam sua riserunt secula Maeonidem) amplissimum laborum fructum et laudem temporis beneficio spero consecuturum. Vale. Lutetiae Parisiorum. Calend. Ianuar. 1555.

***

Quelques années plus tard, en 1561, ce même ami officieux dédiait à l'archevèque de Bordeaux l'édition parisienne des notes de Jean Brodeau sur Euripide dont l'édition originale est datée de Bâle, 1558 (1).

Reverendissimo in Christo Patri D.
Francisco Maunio, Burdegalensium archiepiscopo,
Aquitaniae primati (2),
Baptista Sapinus, consiliarius Regius S.

Edidit superioribus annis Johannes Brodaeus Turonensis, Praesul amplissime, in Epigrammatum graecorum et Oppiani de venatione libros, Annotationes doctissimas. et omni scientiarum genere refertissimas, quae illi non mediocrem laudem apud litteratos pepererunt, et benevolentiam conciliarunt. Nam cum in Gallia et Italia, ab ineunte aetate non solum literarum studiossisimus, sed avidissimus visus esset: neque studia unquam, tametsi in Cardinalium et magnatum aulis versaretur, remisisset: sperabant omnes qui noverant, insignem aliquem foetum editurum: aegreferebantque illius studia situ quodam et squallore consumi. Quod cum, ut erat ab omni ambitione alienus quam qui maxime, ne audiret quidem: et privatae vitae felicitate ac studiis captus, solitariam quodam modo vitam degeret, de quibus nunc dixi Annotationes in lucem edidit: non quod hisce laudem aliquam captaret, sed ut utilitati publicae consuleret. Nam quod ad Epigrammata

(1) *Annotationes in Euripidis tragoedias*, Basileae, 1558: Lutetiae, 1561. Ces notes de Jean Brodeau ont été reproduites à la fin du second volume, dans: Euripidis *tragoediae*, graece, cum latina Gulielmi Canteri interpretatione; scholia doctorum virorum ab Arsenio collecta: accesserunt doctae Jo. Brodaei, Casp. Stiblini etc., annotationes, apud Paulum Stephanum, 1602, 2 vol. in-4°.

(2) François de Mauny, archevêque de Bordeaux. — Voici ce que dit sur lui la *Gallia christiana*, Lutetiae Parisiorum, 1656, t. I. p. 226: « Franciscus de Mauny III ex nobilibus toparchis de Mauny, antea Episcopus et Dominus Briocensis in Aremorica, M.D XLVIII. Pontificatum Burdegalensem obtinet 1554, cessione Joannis Bellaij. Eo tempore Archiepiscopi regio placito die 20. Februarii eiusdem anni, declarantur Consiliarij nati in Senatu Aquitanniae Burdigalensi, cum iure sedis et dicendae sententiae...»

attinet, opus id sane arduum, difficile et immensum erat et plurimorum authorum sententiis scriptisque compositum ; loci in his infiniti obscuri, et vix acri ingenio pervii. Oppianus adeo sibi parum constans, adeo lacerus et obscurus, ut author ipse si revixisset, opus suum procul dubio non agnovisset. In his vero exponendis restituendisque tantam diligentiam adhibuit, ut nihil intactum reliquerit : nihil denique praetermiserit, quod ad alicujus rei lucem facere videri posset. Suspectus fortasse ero, quod tam praeclare de eo sentiam : qui cum apud me multis nominibus commendatus sit, tum patriae, affinitatis et amicitiae arctioris accessione persuasum me amice potius quam sincere judicium ferre existimabis. At Sigismondi Gelenii, viri docti, et de literis bene meriti sententia me tuebitur, qui cum nunquam Brodaeum, Basiliensis Turonensem, vidisset, sic in praefatione Epigrammatum de eo sentit, ut ad ejus laudem nihil accedere possit, leonem vere ex unguibus judicans. Ego vero, cujus efflagitationibus et opera, illa in lucem prodierunt, cum doctis Brodaeum probari sensi, et rem successisse : in Euripidis Tragoedias Annotationes excudendas extorsi. Sed cum typographum conqueri audiissem, quod nullius praeclari viri auctoritate insignes prodirent : ac Brodaeum nostrum tanquam plagiarium a nonnullis, qui non novissent, notari, aut in suspicionem venire posse : operae pretium me facturum existimavi, si in tali re amico adessem, et quantum possem testimonio meo hujus criminis suspicionem diluerem. At cum ea res judicem desideraret, quem potius alium quam te implorare debui ? Qui cum et Brodaeum apprime noveris, ejusque doctrinam raram, ac mores eximios : sincere et integre sententiam feres, eamque absolues. Accedit quod cum literatorum publice studiosus semper fueris, Burdegala quoque tua, ingeniorum foecunda alumna, Mecenatem ita sensit ut patronum, ut se beatissimam esse te pontifice exquisitissimis gratulationibus praedicavit. Perge igitur, Praesul amplissime, literatos, et in his Brodaeum, amplecti et fouere. Bene vale, Lutetiae Parisiorum, Calend. Decembris, 1561. »

***

Ces deux lettres donnent du caractère de Jean Brodeau une idée fort avantageuse. Le nom de celui qui les a écrites, ajoute à ces témoignages une autorité complète. Ce *Baptista Sapinus, consiliarius regius* nous paraît être Baptiste Sapin, conseiller au Parlement de Paris, d'origine tourangelle, qui fut parmi les ambassadeurs que Charles IX envoyait en 1562 à Tours, et de là en Espagne. Les autres ambassadeurs étaient Odet de Selve, le frère de George de Selve dont nous avons parlé plus haut (1), et Jean de Troyes, abbé de Gâtine, au diocèse de Tours. Ces ambassadeurs furent pris par un parti protestant de la garnison d'Orléans, alors au pouvoir du prince de Condé. Celui-ci, sans avoir égard à leur qualité, fit pendre sur la place de l'Etape Baptiste Sapin et Jean de Troyes, en vertu d'une sentence où il était dit qu'ils étaient condamnés pour avoir persécuté ceux qui faisaient profession de la religion évangélique. Odet de Selve qui avait un frère dans l'armée protestante, fut épargné. Quand le corps de cet illustre conseiller, qui s'était montré l'ami si dévoué des lettres anciennes, fut apporté à Paris, le Parlement déclara solennellement qu'il avait été cruellement offensé. Il lui rendit en corps, le 13 novembre 1562, les derniers honneurs par de magnifiques funérailles dans l'église des Augustins où il fit dresser une épitaphe digne d'un martyr à « cet homme très intègre et orné de toute sorte de savoir » : VIRO INTEGERRIMO, OMNI DOCTRINARVM GENERE PRAEDITO, en marquant dans cette élogieuse inscription la cause de sa mort : QVOD ANTIQVAE ET CATHOLICAE RELIGIONIS ADSERTOR FVISSET, TVRPISSIMAE MORTI ADDICTVS.... HONESTAM ET GLORIOSAM PRO CHRISTI NOMINE ET CHRISTIANAE REIPVBLICAE MORTEM PERPESSO (2).

(1) C'était l'un des fils, plus haut cités, de ce magistrat Jean de Selve, dont nous avons dit quelques mots et qui faisait dire à Michel de l'Hospital : « Je me rappelle que vers les premiers temps de son règne François [Ier] avait envie de se lever, lorsque Baillet ou Selve venaient le saluer, tant la majesté d'un roi est inférieure à celle de la vertu. » (Michel de l'Hospital, *Poésies complètes*, traduction Bandy de Nalèche, Paris, Hachette, 1857, p. 154).

(2) Cf. Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, Paris, 1699, t. IV, p. 408. Cf. *Gallia christiana*, Lutetiae, 1656, t. IV, p. 456 : « *Joannes de Troie*,3. interfectus a sectariis Aureliae. » ; Maim-

***

Voici, maintenant, quelques citations qui compléteront la présente biographie.

Brodeau savait le grec moderne, et les divers dialectes de l'Italie. Il nous dit dans son commentaire que les Grecs modernes appellent le polype *octapos* (1). Il cite les divers noms que les Français, les Toscans, les Vénitiens donnent à la couleur gris cendré : « Is [color] utrique (2) quem Vitruvius *leucophaeum*, Palladius *cineritium*, Galli *griseum*, Hetrusci *bigium*, Veneti *beretinum*

bourg, *Histoire du Calvinisme*, 3e édition, Paris, Sebastien Mabre-Cramoisy, 1682, t. II, p. 58 ; le duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, Paris, Michel Lévy, 1863, t. I, p. 170 : « Le maître des requêtes de Selve qui allait en ambassade en Espagne, venait d'être enlevé par un parti et conduit à Orléans avec l'abbé de Gastines et Sapin, conseiller au Parlement de Paris, qui l'accompagnaient ; on les prit pour victimes, faute de mieux. Selve qui avait un frère dans l'armée protestante, fut épargné. Les deux autres furent pendus « comme complices de la conspiration ourdie contre le Roi et le royaume ». La signature de Condé était au bas de la sentence, et d'Aubigné répète, en rapportant le fait, ces paroles de son père : « On dit que l'ire est une demi-follie, et je dis qu'aux princes elle est follie entière ». Ce n'était cependant pas la colère qui avait poussé Condé à cette inutile et froide cruauté ; les ministres l'avaient exigé, et il fallait désarmer la défiance de cette race soupçonneuse (« *genus hominum suspicax* », THUANUS, XXXIII). »

(1) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, p. 88 : « [Polypus] octonos... pedes habet : hinc hodie vulgo Graeco octapos nuncupatur. » Brodeau met cette note à l'épigramme 2 du chap. 40 du liv. I du recueil de Planude (*Anthologie Palatine*, IX, 14), — épigramme d'Antiphile de Byzance qu'Herbert a traduite ainsi : « Au bord de la mer, près de la côte, dans les lagunes, un polype nageait furtivement le long du rivage : Phédon le vit, le saisit, et prestement le jeta sur le sable, avant que l'animal eût enlacé, avec rage, autour de ses mains de longs bras huit fois articulé. Le poisson, lancé sur un buisson, dans la demeure d'un craintif lièvre, étreignit les pieds du quadrupède peureux et léger. Il était capturé, il captura. Et toi vieillard, sans l'avoir espéré, à la fois tu as à souper chair et poisson. »

(2) Servius et Isidore de Séville.

appellant (1). » Très souvent, après avoir traduit un mot en latin, il le traduit en italien (2).



Observateur attentif, ici Brodeau nous dépeint une sorte de pêche renouvelée de l'antiquité : « Dans tel endroit la drague, par suite du manque d'hommes, est retirée de la mer par des bœufs. Ce genre de pêche est employé aujourd'hui par les Grecs, et par les Italiens qui l'appellent *la tirata* (3). » ; ou bien, après avoir décrit, d'après les anciens, la chasse aux perdrix, il ajoute : « Chez nous on emploie aujourd'hui mille ruses contre les perdrix (4). » Là il signale des nuées de sauterelles : « Nous avons vu non loin de Rome de telles nuées de sauterelles que nous ne pensons plus que les faits qu'entassent à propos d'elles Julius Obsequens et Eutrope soient imaginés (5). » Plus loin il touche un mot des gondoles de Venise : « Les Grecs ont communément appelé certaine embarcation βάρκαν καὶ κουντελάδα, au témoignage d'Harménopule dans son livre II. De là, chez les Vénitiens, les mots de *barque* et de *gondole* (6). » Plus loin, il nous montre les enfants de Venise

(1) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, p. 269.

(2) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, pp. 63, 241, 329, 508.

(3) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, p. 63 : « ... Hic a bobus hominum inopia verriculum mari extrahitur. Hoc piscandi genus hodie est Graecis et Italis, *la tirata*. »

(4) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, p. 385 : « Mille hodie apud nos fallaciae in perdices intenduntur. »

(5) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, p. 192 : « Locustarum nubes, quae messes infestant, tanta nos earum haud procul ab urbe Roma examina vidimus, ut quae de iis uberius exaggerant Iulius Obsequens et Eutropius, ficta iam non opinemur. »

(6) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, p. 241 : « Scapham quoque quae in maius nauigium inueheretur, vulgo βάρκαν καὶ κουντελάδα nominarunt, teste lib. 2. Harmenopulo ; hinc Venetis

se servant d'éponges pour étudier l'arithmétique : « Les éponges sont aujourd'hui en usage parmi les enfants de Venise qui étudient l'arithmétique (1). » Plus loin les Vénitiens, à l'instar des Grecs, portent sur l'épaule les morts au sépulcre (2) ; plus loin il remarque que Pan chantait après avoir joué de la lyre, « comme aujourd'hui encore en Italie les musiciens populaires (3) » ; plus loin encore il observe que l'on raconte que les cygnes mourants ont un

barque e gondole » Brodeau fait cette observation à propos de l'épigramme 4 du chap. 41 (*Embarcations*) du livre II du recueil de Planude (*Anthologie Palatine*, XI, 331). Elle est d'Antipater de Thessalonique, d'après Planude, et de Nicarque, d'après le manuscrit palatin. Voici comment Herbert l'a rendue : « Philon avait une chaloupe appelée *Heureuse-Traversée*, mais dans laquelle Jupiter lui-même n'aurait pas fait peut-être une *heureuse traversée*. Car elle n'avait avec une *heureuse traversée* rien de commun que le nom, et quiconque y entrait, abordait en Enfer, ou bien aux sombres bords. »

(1) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, p. 579 : « Spongia hodie in usu est pueris arithmeticam discentibus » Cette note de Brodeau lui a été suggérée par une épigramme, d'un auteur inconnu d'après Planude, de Paul le Silenciaire, d'après le manuscrit palatin. C'est la 5e du ch. 26 (*Ecrivains*) du livre VI de Planude (*Anthologie Palatine*, VI, 66). Elle est intéressante parce qu'elle énumère les divers instruments du calligraphe. Herbert l'a traduite de cette façon : « Ce disque de plomb traçant, sans être mouillé, une route droite, base des lettres symétriquement rangées, cette règle qui le conduit, cette pierre poreuse percée de mille trous, ce réservoir de l'encre indélébile, ces becs de roseaux à écrire, noirs à leurs extrémités, cette éponge, plante marine, pelouse de l'immense plaine liquide, ce fer taillant les joncs et les amenuisant, Callimène ici les a dédiés aux Muses amies des ris, quand la vieillesse eût affaibli sa main et ses yeux. »

(2) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, p. 228 : « ... Sic mortuos efferebant prisci, et hodie Veneti. »

(3) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, p. 475 : « Per vices enim canebat Pan, ut et hodie solent in Italia plebei fidicines. » Herbert traduit ainsi l'épigramme qui a provoqué cette note de Brodeau : « Pan, hôte des montagnes, joue, avec ta lèvre savante, un doux air, oui, un doux air, car tu aimes passionnément la flûte pastorale ; tire de ton chalumeau des sons harmonieux ; que ta voix retentissante, accordée avec l'instrument, fasse entendre de mélodieuses chansons : et qu'autour de toi, au bruit de ces accents, les Méthydriades ici frappent, de leurs pieds, avec fureur, la terre en cadence. » Cette épigramme appartient au livre IV, chap. 10. (*Figures de dieux et de déesses*) du recueil de Planude (*Anthologie Palatine*, XVI, 226) ; elle est attribuée à Alcée.

chant plaintif, mais que, d'après plusieurs expériences qu'il a faites, ce n'est là qu'une fausseté (1).



Voyageur curieux, Brodeau est également antiquaire. Il observe, par exemple, que sur les épitaphes, on ne mentionnait pas seulement les années, mais encore, la plupart du temps, les mois et les jours, comme on peut le voir à Rome par des inscriptions telles que celles-ci : « Il a vécu soixante-neuf ans, sept mois, huit jours (2). » Il dira aussi: « On peut encore voir aujourd'hui à Rome les images ailées des victoires sur les arcs de triomphe des empereurs (3). »

(1) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, p. 221 : « Olorum morte narratur flebilis cantus, falso ut arbitror, aliquot experimentis. »

(2) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1660, p. 374 : « Non enim tantum anni sed etiam menses et dies plerumque in lapide insculpti erant, ut hodie Romae videre licet, simili inscriptione, vixit annos sexaginta novem, menses septem, dies octo.» Cette annotation est faite à propos d'une épigramme d'Agathias le Scholastique (*Anthologie de Plan de*, liv III, chap. 23 (*Jeunes garçons et jeunes filles*), n° 7. — *Anthologie Palatine*, VII, 602), ainsi mise en français par Pierre Herbert : « Eustathe, les contours de tes membres sont suaves, il est vrai ; mais c'est de la cire que je contemple ! car ta parole si douce ne siège plus sur tes lèvres, et cette jeunesse en sa fleur, hélas ! hélas ! est maintenant poussière de la terre. En effet, ta quinzième année accomplie, tu n'as vécu que vingt-quatre jours ; et ni le trône de ton aïeul, ni le haut rang de ton père ne t'ont servi de rien. Aussi, chacun, en voyant ton effigie, taxe de cruauté l'impitoyable Destin, qui moissonna tant de beauté. »

(3) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 104 : « Pennata victoriarum simulachra hodie quoque Romae in arcubus imperatorum videre licet.» Brodeau fait ce commentaire à propos de l'épigramme ainsi traduite par Herbert : « Quatre Victoires ailées enlèvent sur leurs épaules un nombre égal de divinités, l'une, Pallas la belliqueuse, l'autre Vénus, celle-ci Alcide, celle-là l'intrépide Mars dans les belles peintures des voûtes de ton palais et s'envoient vers les cieux, o Caïus, rempart de Rome, ta patrie. Or, puisse Hercule te rendre invincible, Minerve, prudent, Mars intrépide, Cypris, heureux en amour ! » Cette épigramme se trouve au livre I, chap. 54 (*Temples*), n° 2 dans le recueil planudéen et au livre IX, 59, du recueil palatin.



Brodeau est un bon patriote, témoin cette sortie contre Tite-Live : « A quoi peut-il servir ici de citer Tite-Live, l'éternel adversaire des Gaulois, ainsi que Glaréanus l'a fort bien remarqué ? Sa bonne foi n'a-t-elle pas été à juste titre discréditée, et son œuvre n'a-t-elle pas été regardée comme pleine d'envie par Antonin le Pieux, comme remplie de vanité par Pline, comme mensongère par Auguste, ce fouet de Tite-Live qu'il appelait le « Pompéien », comme erronée par beaucoup d'écrivains qui en cela se joignent à Denys d'Halicarnasse, à Diodore de Sicile, à Polybe, comme pleine de contradictions par Laurent Valla, comme fabuleuse, ainsi qu'il est évident par ce que Tite-Live dit de Cacus et d'Evandre ? Cette *ubertas lactea* est suspecte. Je ne dirai pas après Caligula sa patavinité, ou sa verbosité et sa négligence. Pour défendre ma patrie, je pourrais le redire (1). »



Brodeau connaît enfin les *balarinae*, les « ballerines » de l'Italie (1), les Laïs et les Phryné de Rome et de

(1) *Anthologie de Planude*, Wechel, p. 379 : « Livium citare quid attinet, sempiternum Gallorum adversarium, sicuti recte collegit Glareanus, cuius fides merito infamatur, atque ut inuidiae plena ab Antonio Pio, ut gloriae, a Plinio, ut mendacij ab Augusto, Liuio mastige scilicet, Pompeianum eum appellante, ut perperam cum Halicarnasseo, Diodoro, Polybio, a multis, ut secum pugnans a Laurentio Valla, ut fabulosa veluti de Caco et Euandro liquet ; notatur lactea illa ubertas, patauinitatem sane non dicam aut verbositatem negligentiamque post Caligulam quae tamen in patriae defensionem a me dicta sint. » — « Caligula, qui trouvait Tite-Live verbeux et plein de négligences, détruisit plus d'un exemplaire du grand écrivain. » (P. Albert, *Histoire de la littérature romaine*, Paris, Delagrave, 1871, t. II, p. 145).

(1) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, p. 329 : « Nonnunquam enim σαβάζειν persultare est, sed indecoro et motu et gestu quo petauristae, bacchae in tripudiis et Dionysiae saltatriculae (Italis *Balarinae*) commouentur, cum lumbos extollunt ac vibrant. » — Herbert rend ainsi l'épigramme qui a donné occasion à Brodeau

Venise (1), mais à l'occasion il sait protester de son respect pour les bonnes mœurs, comme dans le passage suivant : « Hoc ne opertum esset et illa ἀλεξάνδρειαν καὶ ἀντιόχειαν, nostra aetate non est passum nefarium orbis terrarum portentum, in omnium quae sunt aut fuerunt unquam spurcissimo opere (cuius nomen debuisset tacere quidam) nec Aristidae Milesiaca, aut Hemethionis Sybaritidem excipio. Quicquid sane Botrys, Chaerephanes, Democharis, Heliogabalus, Tiberij Sellarij ac Spintriae, Philaenis, Elephantis, Astyanassa, Cyrene δωδεκαμήχανος, flagitii animo unquam concepere, id omne in opprobrium Christiani nominis detexit et nudavit colluvies et coenum illud.»(2) Et ce passage mériterait d'être étudié par nos bibliophiles.



Je me résume : Jean Brodeau naît en 1519, étudie le droit vers 1532, voyage en Italie de 1534 à 1545 ou 1546, rentre en France, et passe à Tours le reste de sa vie. Il meurt dans les premiers jours de 1563, à quarante-trois ans.

---

de faire cette remarque philologique : « Dans la saison des amours et des plaisirs de Cypris, Patrophila, tu fermas tes beaux yeux ; et puis adieu, babil séducteur, musique et chansons, coupes et santés agaçantes. Inexorable Pluton, pourquoi nous avoir ravi cette aimable courtisane ? Ton âme était donc en proie aux fureurs de Vénus. » (*Anthologie de Planude*, liv. III, chap. 12 *(Femmes)*, n° 10 — *Anthologie palatine*, VII, 221).

(1) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, p. 606 : « Romae hodie et Venetiis ubi Laides et Phrynae. »

(2) *Anthologie de Planude*, Wechel, 1600, p. 188. Jean Brodeau songe sans doute à la *Puttana errante* de l'Arétin.

IV.

QUELQUES NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR

PIERRE GILLY

Pierre Herbert avait été amené, en s'occupant de l'Anthologie grecque, à rencontrer le nom de Pierre Gilly, un savant du XVI[e] siècle moins connu qu'il ne mérite de l'être, et que protégea le cardinal d'Armagnac. Il a laissé deux ouvrages importants, l'un sur le Bosphore de Thrace et l'autre sur la topographie de Constantinople, où il demeura longtemps. Dans le second de ces ouvrages il a cité des épigrammes de Planude, et Pierre Herbert estimait qu'il « fallait tenir grand compte des leçons de P. Gyllius qui mieux qu'un autre peut entendre les pièces de l'Anthologie relatives à Constantinople.» Puis il s'était plus complètement intéressé à ce savant, et il avait « jeté confusément sur le papier tout ce qui lui avait paru pouvoir servir à une biographie sérieuse de Pierre Gilly. » « L'article que la *Biographie universelle* de Michaud a consacré à Pierre Gilly est confus, sans ordre, sans date. C'est là tout un travail à refaire ! Sans nul doute, les préfaces des divers ouvrages de P. Gilly, l'étude de son époque fourniraient des documents précieux pour cette bio-

graphie. Mais, dans l'état actuel des choses, rien, ou à peu près rien, n'est encore fait. Quelle chose étrange que la négligence des Albigeois à cet égard ! » Ce sont ces notes d'Herbert que nous avons recueillies, arrangées et complétées, heureux si ces quelques lignes pouvaient appeler de nouveau l'attention sur un savant remarquable de notre pays, qui fut à la fois versé dans les deux antiquités, curieux de la nature et voyageur hardi. A notre époque où des maîtres éminents de la science française, comme Pitra, Rambaud, Schlumberger, suivant en cela les traces de Du Cange, ressuscitent le monde byzantin, le nom de Pierre Gilly, qui fut, dans ces études, leur précurseur à tous, mérite d'être sauvé d'un injuste oubli :

Pierre Gilly (1), en latin *Gillius* ou *Gyllius* (2), naquit à Alby vers l'an 1490 (3). Après avoir acquis une connaissance exacte des langues latine et grecque, des anciens

(1) Herbert emprunte la partie biographique de cette note au P. Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des Lettres*, Paris, 1733, t. XXIII. p. 403. Cf. l'article de la *Biographie universelle* de Michaud.

(2) On trouve toujours dans les livres français le nom de « Pierre Gilles ». M. Labarte dans son livre *Le palais impérial de Constantinople et ses abords, Sainte Sophie, le Forum Augusteon et l'Hippodrome, tels qu'ils existaient au Xe siècle*, Paris, Victor Didron, 1861, in-4°, a prouvé que le nom réel était bien Pierre Gilly.

(3) Voici comment Scévole de Sainte Marthe a fait, non sans quelque inexactitude, l'éloge de Pierre Gilly : « PIERRE GILLES.— Celuy-cy prit naissance dans le Diocèse d'Alby. Il se rendit excellent dans l'intelligence de l'une et de l'autre Langue, et s'acquit une cognoissance parfaite de la Philosophie. Aussi fut-ce pour cela que ce digne père des Lettres, François premier, duquel nous sommes obligez de faire si souvent mention, dans le Royal dessein qu'il auoit de dresser une curieuse et magnifique Bibliothèque, luy donna charge expresse de se transporter jusques dans la Grèce et dans l'Asie pour y recueillir soigneusement tous les manuscrits et tous les Liures rares qu'il y pourroit recouvrer, avec ordre de les faire passer en France. Mais certes, quelques soins qu'y apportast ce sçauant personnage, ses longs voyages ne luy reüssirent pas, comme il s'estoit promis ; car il fut pris par les infidèles vers la coste de Barbarie, et confiné dans une noire et affreuse prison

auteurs, de l'antiquité, des belles-lettres et principalement des choses naturelles, il se livra à la passion qu'il avait de voyager.

Il visita d'abord les côtes de la Provence et ensuite celles de l'Italie. On voit par son livre *de vi et natura animalium* qu'il vit, dans ces voyages, Marseille, Antibes, Nice, Gênes, Pavie, Venise où il allait quelquefois sur le bord de la mer, pour y étudier les poissons, avec Lazare de Baïf, abbé de Charroux, qui y était alors ambassadeur de France, enfin Naples où il demeura six mois.

Il revint ensuite en France et passa quelque temps en Rouergue auprès de George d'Armagnac, évêque de Rodez, son protecteur, qui l'engagea à composer seize livres de la nature des animaux, traduits d'Elien, de Porphyre, d'Héliodore, d'Oppien, et accompagnés de ses propres observations. Il y ajouta un livre des noms latins et français des poissons qu'on trouve à Marseille. Dans la dédicace de ce premier ouvrage qui est de l'an 1533 et qu'il prit, à la persuasion de

où peut estre il eut finy miserablement ses jours si les soins et les libéralitez extraordinaires du Cardinal d'Armagnac ne l'en eust heureusement déliuré Aussi comme il estoit d'un naturel fort recognoissant, et qui publioit par tout l'extrême obligation qu'il auoit à ce grand Prélat, il l'en vint remercier à Rome, où il estoit alors ; et après l'auoir appelé mille fois le Dieu de sa liberté, ce fut par son exprès commandement qu'il entreprit d'escrire tout ce qu'il auoit veu de plus mémorable dans les pays estrangers, et dans le cours de ses longs voyages. Ce qu'il commença d'un style fort relevé et qui luy promettoit apparemment autant de loüange et de gloire, que la doctrine et l'éloquence en peuuent faire acquérir aux hommes. Et toutesfois en ce genre d'escrire, nous n'auons rien de luy qu'un seul traitté du Bosphore de Thrace, et quelques versions latines de certains Autheurs Grecs. Car quant au reste de ses ouurages, on tient pour constant et pour asseuré qu'un de ses domestiques, nommé Pierre Belon, s'en empara finement après la mort de son Maistre et qu'il les fit imprimer soubs son nom, comme s'il en eust été le véritable Autheur. Et ce qui fit croire cela d'autant plus volontiers, c'est que tous les sçavants du siècle iugèrent que ce travail ne pouuoit procéder que d'une rare suffisance et que ce Belon n'auoit qu'une légère teinture des bonnes lettres, et qu'il estoit par conséquent incapable de ces grandes productions d'Esprit. Mais comme ce généreux Cardinal auoit constamment aimé Pierre Gilles pendant sa vie, il voulut encore luy donner après sa mort de fidèles témoignages de la durée de son affection, puisqu'il ne dédaigne pas de prendre le soin de lui faire dresser un tombeau magnifique dans l'Eglise de sainct Marcel à Rome, où il est ensevely. »

l'évêque de Rodez, la liberté d'adresser au roi François Ier, il dit à ce prince qu'ayant appris par la renommée qu'il aimait les sciences et protégeait les personnes qui les cultivaient, il avait conçu le dessein de lui dédier son ouvrage. Il ajoute que rien ne serait plus digne d'un si grand roi que de donner à des savants la commission de parcourir les pays étrangers, car il n'y avait que lui qui pût fournir aux frais nécessaires pour cela.

Ce fut par là qu'il fut connu du roi François Ier qui l'employa quelque temps après selon ses désirs, en l'envoyant dans le Levant. On ne sait point le temps de son départ ni de combien d'années fut son voyage. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'y eut pas de la part du roi qui l'avait envoyé, tout l'agrément qu'il aurait pu espérer. On voit par une de ses lettres qu'il ne reçut pas un sol de lui pendant tout le temps qu'il fut dans le Levant (1). Ce qui, joint à ce qu'il ne tirait rien d'un bénéfice qu'il avait à Rodez, le mit bientôt fort à l'étroit. La mort de François Ier, arrivée en 1547, lui ôtant toute ressource, il se trouva dans la nécessité de s'enrôler pour ne pas mourir de faim. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la lettre que j'ai déjà citée et qui est datée d'Alep, le 2 avril 1549. Tollius qui l'avait vue, dit, dans son appendice au livre de Pierius Valerianus *de infelicitate litteratorum*, qu'il s'enrôla dans les troupes

(3) Ce n'est point l'avis d'André Thevet, qui exprime à diverses reprises son admiration pour Pierre Gilly et pour la magnificence de François Ier. C'est ainsi qu'il dit dans sa *Cosmographie universelle*, Paris, 1575, in-fol., tome II, fol. 625 v°, l. 15 : «...C'a esté lui [François Ier] qui a rendu l'Université de Paris florissante tant aux Lois, Médecine, que ès Mathématiques, curieux, du reste, de la langue grecque, hébraïque et syriaque, outre mesure. Ce qu'il montra bien lorsqu'il donna six mil francs à un nommé Petrus Gillius, l'un des doctes hommes de nostre siècle, pour aller chercher de vieux livres aux langues susdites au païs de Grèce et Palestine : lequel j'accompaignay trois ans durant en son voyage » Il dit encore dans son *Histoire des plus illustres et sçauants hommes de leurs siècles, tant de l'Europe que de l'Asie, Afrique et Amérique*, Paris, chez François Mauger, 1671, t III. (biographie de François Ier) : « Tant il [François Ier] estoit curieux d'avoir de bons livres, qu'il n'y a coin de terre où il n'ait fait sonder pour recueillir tout ce qui pourroit être de précieux et digne de réparer la singularité d'une bibliothèque Royale, telle qu'il vouloit bâtir pour la splendeur des bonnes lettres. Thevet en parle seurement ayant fait le voyage du Levant avec le sieur Pierre Gille, homme

du roi de Perse. Mais il commet une erreur, car la lettre marque positivement que ce fut au service du sultan Soliman II qui était alors en guerre contre le shah de Perse. Gilly se trouva dans une action où les troupes turques prirent l'épouvante. Il y perdit son cheval et tout son petit bagage, et courut à toutes jambes depuis minuit jusqu'au jour. Cependant, le danger passé ou plutôt la terreur dissipée, les Turcs reprirent cœur et poursuivirent les Persans à leur tour. Ces derniers se réfugièrent dans des montagnes d'un difficile accès et les Turcs furent enfin obligés de se retirer dans leurs quartiers d'hiver. Gilly, avec sa compagnie, eut son quartier à Alep d'où il écrivit la lettre où il rapporte toutes ces particularités.

Il paraît, par d'autres lettres qu'il écrivit ensuite, qu'il reçut quelque temps après de l'argent ou qu'il trouva à en emprunter et qu'il alla d'Alep à Constantinople. Il était dans cette dernière ville l'année suivante en 1550. Car André Thevet qui prétend être resté trois ans avec Pierre Gilly, marque dans sa *Cosmographie* qu'il l'y trouva alors (1), et qu'ils allèrent ensemble à Chalcédoine pour y chercher des médailles qu'ils y trouvèrent effectivement.

Divers auteurs ont écrit qu'en revenant de l'Orient, il fut pris par les corsaires de Gerbes, (2) et que, le Cardinal d'Armagnac ayant payé sa rançon, il passa à Rome où ce

consommé ès raretez de plusieurs sciences, duquel il donna charge de recouvrer plusieurs livres exquis en Asie et Grèce et pour ce sujet il luy livra la somme de six mil livres, pour faire l'employ, outre la pension honorable dont il le gratifia. Toutefois si l'on croit à quelques autres, ce sera Guillaume Postel auquel ils disent qu'on a délivré la somme de quatre mil écus pour amasser des livres desquels ce monarque des Gaulois enrichit la Bibliothèque de Fontainebleau. Je ne fais point de doute que mon grand compagnon et amy Postel n'ait apporté de beaux Livres, mais que c'ait esté après avoir touché une si notable somme, j'auroy bien affaire à le croire, attendu que je sçay bien le contraire... »

(1) « F. André Thevet, d'Angoulesme », raconte aussi dans sa *Cosmographie du Levant*, Lyon, 1556, in-4° qu'il a vécu à Constantinople avec Pierre Gilly qu'il appelle : « Monsieur maître Pierre Gille, homme de bon savoir. » C'est avec lui qu'il vit cette colonne de marbre dont la base portait une inscription latine avec le nom de CAESAR. Cf. *Cosmographie du Levant*, pag. 77-80, et *Cosmographie universelle*, t. I, fol. 266.

(2) Aujourd'hui l'île Djerba, sur les côtes de la Tunisie.

Cardinal le reçut chez lui (1). M. de Thou dit seulement qu'il échappa de leurs mains ; mais ni l'une ni l'autre de ces versions n'est vraie ; car cela supposerait qu'il revint par mer, ce qui n'est pas. Il revint à la suite de M. d'Aramont, ambassadeur du Roi à Constantinople, qui fit le voyage par terre et passa par la Roumélie, la Bulgarie, la Moravie, etc. Ce retour est de l'an 1550 (2). Le Clerc a cru qu'il fallait le reculer jusqu'en 1552 au moins, parce que M. d'Aramont était au siège de Tripoli en 1551. Mais il ne l'a cru que parce qu'il a ignoré les différents voyages de M. d'Aramont qui, après avoir été envoyé en France en 1550 par le sultan Soliman II, retourna en Turquie l'année suivante, et se rendit, en y allant, au siège de Tripoli à la prière du grand-maître de Malte.

Au reste il se retira à Rome auprès du Cardinal d'Armagnac qui était alors chargé des affaires de France à Rome; et il ne songeait qu'à mettre en ordre les mémoires qu'il avait apportés du Levant lorsqu'il fut attaqué de la fièvre qui le conduisit jusqu'au tombeau.

Il mourut en 1555, âgé de 65 ans, et fut enterré à Rome dans l'église de Saint-Marcel.

De Thou dit qu'il avait voyagé pendant plus de quarante ans dans la Grèce, dans l'Asie et dens presque toute l'Afrique. Mais il s'est trompé sur ce point : les voyages de Gilly en Orient n'ont pas été à beaucoup près si longs.

(1) André Thevet croit à cette capture de Pierre Gilly. Cf. *Histoire des plus illustres et sçavants hommes de leurs siècles, tant de l'Europe que de l'Asie, Afrique et Amerique,* par A. Thevet. Historiographe, Paris, chez François Mauger, 1671, t. VIII p. 22 (biographie de Pierre Danès) : « Ils devoient se façonner sur ce très digne Cardinal George d'Armaignac qui entretenoit ce grand personnage Pierre Gilles, qui fut envoyé en Grèce par le Roy François premier pour recouvrer des livres rares, et estant adverty qu'il avoit esté pris par les Galères du Grand Turc qui estoient en l'Isle de Gerby, envoya pour le rachepter en la ville d'Alger cinq cens ducats. Et après sa mort luy fit dresser au temple de saint Marcel, à Rome, ce superbe et magnifique monument qui ne sert point tant pour éterniser la mémoire de ce *miracle des sciences*, Pierre Gilles, que pour recommander la non assez prisée affection de ce vertueux cardinal. »

(2) Cf. sur Gabriel d'Aramont, Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, Paris, 1699, t I, p. 266 ; Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, Amsterdam, 1730, t. I, p. 283.

car il est sûr qu'il ne partit pour les commencer qu'après l'année 1533 et qu'il en revint en 1550. De Thou a peut-être voulu comprendre sous ce nombre tout le temps qui s'est passé depuis ses premiers voyages en France jusqu'à son retour dans le Levant, quoiqu'il y ait eu des intervalles de repos et de tranquillité ; encore faudrait-il prendre les choses au rabais.



Voici quels sont les principaux ouvrages de Pierre Gilly :

D'après André Chevillier, *L'origine de l'imprimerie* Paris, 1694, in-4°, p. 15, Pierre Gilly aurait donné une édition, revue et augmentée, du *Catholicon*, « livre de grammaire composé par Jean, de la ville de Gênes, de l'ordre de saint Dominique, l'année 1286, qui est divisé en quatre parties dont la quatrième contient un dictionnaire de mots latins par l'ordre de l'alphabet. On en a fait plusieurs impressions. » La réédition de Pierre Gilly aurait été imprimée à Lyon, « par Antoine du Ry, en 1520. »



Laurenti Vallensis *Historiarum Fernandi Regis Aragoniae, libri tres*, editi a Petro Gyllio, Parisiis, Simon Colinaeus, 1521, in-4° (1).



Petri Gyllii *orationes duae quibus suadet Carolo V Imper. Regem Galliae praelio captum gratis*

(1) Il publia aussi en 1521 la vie de Saint-Nicolas, par Siméon Métaphraste traduite par Leonardo Giustiniani. Voici comment Mlle Pellechet décrit cet ouvrage :

METAPHRASTES (Siméon). Vita Sancti Nicolai. — Parisiis, Simon de Colines, 1521, FF chiffrés : 20 ; caractères romains ; 37 ll. signatures a-c ; titres courants ; initiales ornées, et gravure sur le titre ; in-4°.

F 1° *titre* : SIMEONIS METAPHRASTIS : IN || gesta sancti NICOLAI,

esse dimittendum, scriptae anno 1525, Brixiae, 1540, in-8°.

Ces deux discours, écrits en 1525, ne furent imprimés que quinze ans après à Brescia. Pierre Gilly avait, paraît-il, adressé trois autres oraisons au roi d'Angleterre pour le porter à renoncer au titre de roi de France.

***

Lexicon graecolatinum supra omneis omnium hactenus accessiones multis millibus vocabulorum annis jam aliquot ex assidua scriptorum omnium lectione congestis auctum. Authore Petro Gillio Albiensi. Opus jam recens in lucem editum, et excusum, in quo quantum laboratum et sudatum sit, cum in mendis emendandis, tum in dictionibus quibusque in suum ordinem restituendis, aequus judicabit lector. Basileae, ex officina Valentini Curionis, mense septembri, anno MDXXXII. Cum Privilegio.

Ce dictionnaire semble une œuvre faite précipitamment. Les exemples sont peu nombreux. On dirait un travail indigeste, plutôt *inchoatum* que *perfectum*. Il est précédé par une épître dédicatoire où il est fort peu question de l'auteur. Dans cette épître on loue George d'Armagnac de son amour pour les lettres, de l'hospitalité et de la protection qu'il exerce pour des hommes tels que Pierre Gilly. Voici le commencement de cette épître : *Reverendissimo in Christo Patri, et Domino Domino Georgio Armignaco, Episcopo Rutinensi, Clarissimo heroi. Domino et Patrono suo Symon Grynaeus S. D.* Cette épître est datée de Bâle, aux calendes de septembre 1532.

cognomento mag || ni, Myrensis episcopi : vera histo || ria e graeco in latinum ver || sa : Leonardo Justi || niano. patritio || Veneto in || terpre || te. *Au-dessous une gravure, s. Nicolas, debout, la crosse en main, bénit les trois enfants dans une cuve.* PARISIIS. || Vaenit Simoni Colinaeo. 1521. F. 1 r°. PETRUS GILLIUS ALBIENSIS, || omni nomine reuerendo Guilhelmo Boisseto Ci || sterciensi abbati : S. D. F 3, signé, a i i i : INCIPIT VITA SANCTISSIMI || confessoris NICOLAI .... F 19 r°, *colophon* : Parisijs : ex aedibus Simonis Colinaei. || Anno 1521, Die vero Maij. XV. F. 20' *blanc*.



Divi Theodoreti, episcopi Cyrensis, *explanationes in duodecim Prophetas*, Petro Gillio Albiensi interprete, apud Seb. Gryphium, Lugduni, 1533, in-8° de 384 pages. Cet ouvrage est dédié à George d'Armagnac. La dédicace commence ainsi :

OPTIMO STUDIO-
RUM PATRONO GEORGIO
ARMEIGNACO, RUTENORUM EPISCOPO

Pierre Gilly dit, dans cette préface, que, depuis longtemps, il songeait à traduire les interprètes grecs des livres saints. Il a trouvé chez Jean du Pin, *apud Joannem Pinum* (1), *ab ingenuarum artium disciplinis usuque tractandae reipublicae bene instructum*, — un manuscrit de Theodoret, et il s'est résolu à traduire Theodoret. Il aurait traduit bien volontiers d'autres écrivains du même genre, n'eussent été les querelles religieuses de l'époque. Mais enfin Théodoret est à peu près en dehors des questions controversées. Il l'offre donc à l'évêque de Rodez en attendant qu'il puisse lui offrir une version de Philon le Juif qui est sur le métier. Puis Pierre Gilly passe à l'éloge du Prélat à qui il ne manquait que la mitre, *et*

(1) Jean de Pins, conseiller-clerc au parlement de Toulouse et évêque de Rieux en 1523, était sorti d'une famille qui a donné à l'ordre de Malte deux grands-maîtres, Odon et Roger de Pins, l'un en 1297, l'autre en 1355. Jean de Pins fut ambassadeur à Venise et à Rome où il cultiva la littérature et l'éloquence. Il mourut à Toulouse, sa patrie, en 1537. On a de lui : les Vies de Sainte-Catherine de Sienne et de Philippe Beroalde qui avait été son maître, l'une et l'autre imprimées à Bologne en 1505, in-4°. — *De Vita Aulica*, Toulouse, in-4° : — *Allobrogicae narrationis liber*, Venise, 1516, — *De claris foeminis*. Paris, 1521, in-fol. — *Sancti Rochi Vita*, Paris, in-4°. Son *Eloge*, avec quelques-unes de ses lettres à François Ier et à Louise de Savoie, régente, a été publié à Avignon en 1748, in-12. Il écrivait en latin avec élégance et politesse, et il mérita qu'Erasme, bon juge, dit de lui : *Potest inter Tullianae dictionis competitores numerari Joannes Pinus*. Voici ce que dit à son sujet la *Gallia Christiana* (Lutetiae, 1656, t. III, p. 918) : « Joannes du Pin, Tolosas, Philippi Beroaldi disci-

qui sacram Rutenorum prefecturam nullo vitio, nulla proborum canonicorum obnuntatione adeptus est. Aussi est-il fort attaché à un patron qui est orné de toutes les vertus. Voici la fin de cette pièce :

« Et me ad persequendas acrius litteras sic excitabis ut nulli labores, neque itinerum, neque studiorum, mihi graves futuri sint. Neque enim me tantopere quicquam ad litteras incendit, quam cum video te, de isto virtutis curriculo quod jam inde tibi ab adolescentia proposuisti, nihil decedere : neque etiam aliud omnino quicquam me induxit ad lustrandam Italiam quam quod te istam virtutis viam, quam jam contrivisti perpetuo tenente, mihi turpis inertia laboris videbatur. Si post Aeliani conversionem negotii inopia Rutenae cessarem, et sensim ad urgendam institutorum studiorum facultatem remollescerem, et non potius paucis mensibus, nam multis neque oportebat, neque necesse erat, Italiam attingerem, ut aliquot libros quos quidam, mera librorum sepulcra, tanquam defossos diligenter tenent, illinc reportarem : e quibus partim otium utriusque nostrum aleremus, partim pro meis viribus te ad instruendam bibliothecam adjuvarem istius gymnasii quod moliris aedificare : ubi tum liberalium artium, doctrinae, tum etiam a necessariis inopes pueri, tuo sumptu, alantur et erudiantur. Debes igitur longinquam peregrinationem meam aequo animo accipere atque adeo mihi

pulus cuius vitam scripsit, nec non S. Catharinae Senensis et librum de vita aulica : floruit in sede Riuensi anno 1500. Ei scribit epistolam 18. l 4 doctissimus Cardinalis Sadoletus, Carpentoracti Calendis Martij 1530. ex quá liquet ipsi amicissimum, ait enim : «*Cum se mihi occasio, et prope dicam necessitas quaedam obtulerit scribendi ad te, libenter hac opportunitate sum usus. Etenim quibus in rebus egere mihi videor, cum eruditi hominis doctrinâ, tum amici fide, tu mihi statim occurris ad utrumque aptus, cuius iudicium et integritas a me maximi aestimetur.*» Et infra subdit : « *Quamobrem a te peto, ut cum haec nostra leges.* (Commentarium in psalmum 90) *reperiesque aliquid quod tibi satis non probetur, sensumque acris indicij tui aliquâ in re offendat, ne parcas monbre et reprehendere me fidemque amicitiae, quam a te sanctissime seruari non dubito, in hac re mihi potissimum praestes : in alijs ad quae ego me paro, plurimum mihi et tua eruditio proderit et auctoritas.* De eo Joannes Gerardus Vossius de Historicis Latinis lib. 3. cap. 11.

minime molestus esse quod ingentem illum ardorem quo visendae Italiae jam tot annos flagrabam, brevi tam valde restinxerim ut abs te amplius ad eamdem aberrare nihil mihi sit necesse. Tu interea Theodoreto contentus eris, dum Lexicon Graecum edidero, non cujusmodi Basileae nuper, postquam novem annos, quod tuo impulsu invitus ad Bentinum miseram, compressum tenuerunt, aliquot tantum vocabulis excerptis jam tandem sero divulgarunt, et reliquam plostricam poene molem, ad suum quaestum reservarunt, ut novis accessionibus nundinationem saepius renovare possint. Bene vale.

Cette traduction a reparu dans l'édition que le P. Sirmond a donnée des œuvres de Théodoret en 1642, in-fol.

C'est à propos de cette traduction que Huet prétend que Gilly était trop hardi dans ses traductions. Il ne se faisait point scrupule, dit-il, de retrancher, d'ajouter et de renverser les phrases et même quelquefois le sens de ses auteurs. Il s'est néanmoins montré plus réservé, ajoute-t-il, dans les versions qu'il a faites sur les matières théologiques (1).



Ex Aeliani historia per P. Gyllium latine facti, item ex Porphyrio, Heliodoro, Oppiano, tum eodem Gyllio accessionibus aucti libri XVI *de vi et natura animalium* Ejusdem Gyllii liber unus *de gallicis et latinis nominibus piscium Massiliensium*, Lugduni, apud Gryphium, 1533, in-4°.

Gilly, ainsi que nous l'avons déjà dit, dédia le premier de ces ouvrages à François Ier, et le second qui traite des

(1) Cf. Huetius, *De interpretatione* libri duo, Parisiis, 1661, in-4°. Au livre second de cet ouvrage, *de claris interpretibus* (p. 157), Huet s'exprime ainsi : « Isdem claruit temporibus Petrus Gillius, acer eorum investigator quae occulta sunt a natura et antiquitatis literatae peritus, verum audax in interpretationibus, detrahendo, adjiciendo, interpolando, omnia susdeque miscendo, stilo tamen suo moderatus est, cum ad Theologica accessit eaque caste et verecunde tractavit. »

poissons de Marseille à Jacques Colin, abbé de Saint Ambroise de Bourges qu'il dit avoir le premier inspiré à ce prince le désir de rétablir les lettres.

Cet ouvrage est intéressant. Il est peu commun. P. Gilly y a fondu presque entièrement l'*Histoire des animaux* d'Elien qu'il avait traduite en latin sur un manuscrit du Cardinal d'Armagnac. Conrad Gesner compléta cette traduction, rétablit l'ordre des chapitres que Gilly n'avait point suivi,et l'inséra dans son édition complète des *Œuvres* d'Elien, Zurich, 1556. Elle a reparu à Lyon en 1562, in-8°, et à Genève en 1611 et 1616, in-16.

Pierre Gilly paraît avoir pris ce goût si vif que développa la Renaissance vers les sciences naturelles (1) ; il a été, par ce dernier ouvrage,un précurseur du côté de l'ichthyologie (2). Il fut suivi, en France, dans cette voie par Pierre Belon, naturaliste qui naquit dans le Maine, à Oizé, vers 1517. Pierre Belon voyagea beaucoup. Grâce au Cardinal de Tournon, son protecteur, qui lui en fournit les moyens, il put visiter une partie de l'Europe, de l'Asie mineure et de l'Egypte (3). Ce serait, sans doute, au cours de son voyage qu'il aurait, d'après Scévole de Sainte Marthe, pu dérober à Pierre Gilly à qui il aurait, un moment, servi de secrétaire, les manuscrits d'ouvrages relatifs à l'histoire naturelle qu'il aurait ensuite publiés sous son nom. Cette anecdote paraît complètement controuvée. Belon qui semble avoir été un esprit d'une haute originalité, n'a probablement pas eu besoin de commettre ce larcin littéraire. Il n'a fait que suivre les traces de

(1) Cf Jacob Burckhardt, *La Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, Paris, Plon, 1885, t. II, p. 9.

(2) Paul Jove avait déjà publié un livre sur la matière : PAULI JOVII *de piscibus marinis, lacustribus, liber*, Romae, Minutius Calvus, 1527, in-4°.

(3) Cf. sur Belon, Moreri, *Le Grand dictionnaire historique*, Paris, 1699, t. I, p. 455. Il a publié à propos de ses voyages : *Les observations de plusieurs singularitez et choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, Judée*, etc., *redigées en trois livres par P. Belon*, Paris, Guillaume Cavellat, 1554, petit in-4°, et : *Portraits d'oiseaux, animaux, serpens, herbes, arbres, hommes et femmes d'Arabie et d'Egypte, observez par P. Belon, le tout enrichi de quatrains*, Paris, Guillaume Cavellat, 1557, in-4°.

P. Gilly. Il a publié quelques ouvrages intéressants sur les poissons (1). A la même époque Guillaume Rondelet, de Montpellier, qui professa la médecine à l'université de cette ville, donnait, en 1554, à Lyon, un traité *de piscibus marinis* qui fut peu après traduit en français (2). Guillaume Rondelet fut accusé, lui aussi, de plagiat. De Thou prétend qu'il tira cet ouvrage des commentaires qu'avait faits sur Pline Guillaume Pélicier, évêque de Montpellier, qui, pendant une ambassade à Venise, avait envoyé à François Ier de beaux manuscrits grecs pour la bibliothèque de Fontainebleau (3). Mais cette accusation de plagiat ne paraît pas plus fondée que celle que l'on a dirigée contre Pierre Belon.



Demetrii Constantinopolitani *de re accipitraria liber*, graece, cum versione Petri Gyllii.

On trouve cette version de Pierre Gilly avec l'*Histoire des animaux* d'Elien, Lyon, 1562, in-8°, et dans le recueil

(1) *De aquatilibus libri duo*, Parisiis, apud Carolum Stephanum, 1553, in-8° ; — *La nature et diversité des poissons*, Paris, Ch. Estienne, 1555, in-8° ; — *Histoire naturelle des estranges poissons marins, avec la vraie peincture et description du daulphin et de plusieurs autres*, par P. Belon, Paris, Regnau Chaudiere, 1551, in-4°.

(2) Cf. sur Rondelet, Moreri, *Le Grand dictionnaire historique*, Paris, 1699, t. I, p. 352. Gulielmi Rondeletii *libri de piscibus marinis, in quibus verae piscium effigies expressae sunt*, Lugduni, 1554-55, in-fol. La traduction qui est de Laurent Joubert, élève de Rondelet, est intitulée : *Histoire entière des poissons composée premièrement en latin, maintenant traduite en français*, Lyon, Macé Bonhomme, 1558, in-fol. A cette même époque, un médecin de Rome, Hippolyte Salvieni publiait un livre intitulé : *Aquatilium animalium historiae*, cum eorumdem formis, aere excusis, Romae, 1554, in-fol.

(3) Sur Guillaume Pélicier, cf. Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, Paris, 1699, t. IV, p. 146 ; Ch. Graux, *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, Paris, Vieweg, 1880, pp. 104, 110-112, 172.

de Nicolas Rigault intitulé *Accipitrariae rei scriptores*, Parisiis, 1612, in-4° (1).



Après la mort de Pierre Gilly, son neveu, Antoine Gilly, publia ou fit publier trois ouvrages où Pierre Gilly avait exposé le résultat de ses recherches en Orient.

Il communiqua aux éditeurs de la traduction, qui était pour la plus grande partie de Gilly, de l'*Histoire des animaux* d'Elien, publiée à Lyon en 1562, in-8°, une *Elephanti descriptio* missa ad R. Cardinalem Armaignacum ex urbe Berrhaea Syriaca.



Il procura au public les deux ouvrages suivants qui sont d'une extrême importance.

Le premier est :

De Bosphoro Thracio libri tres, Lugduni 1561, in-4°. Cet ouvrage reparut à Leyde, chez les Elzevir en 1632 et 1635, in-24, dans de jolies éditions estimées des curieux et fut inséré par Gronovius dans son *Thesaurus antiquitatis Graecae* (1697).

Quoiqu'il se fût glissé des fautes dans cet écrit posthume du voyageur français, il est de la plus haute valeur. Il a représenté longtemps pour les érudits un ouvrage de Denys de Byzance sur la navigation du Bosphore dont il n'est qu'un commentaire. Cet ouvrage existait encore, au moins fragmentairement, au XVIe siècle ; mais il s'était perdu depuis, au grand regret des érudits qui savaient que Denys de Byzance avait décrit avec soin cette région du Bosphore. Au XVIIe

(1) On trouve le nom de Gillius inscrit sur un manuscrit grec de la Nationale, n° 2323 qui est un livre Ἱερακοσοφικῶν. En tête de ce manuscrit on peut lire : *Hos de accipitribus libros graecos* || *et latinos Bibliothecae regiae* || *consecravit Petrus* || *Gillius*.

siècle, Lucas Holstenius (1), garde de la Bibliothèque Vaticane, rechercha partout, — même à Rodez, — cet ouvrage, mais sans aucun succès. Léon Allatius (2) qui nous en a transmis un fragment très court, du Cange (3), Banduri (4), Fabricius (5), Hudson (6), et à notre époque, Frick (7) et Karl Muller (8) l'ont poursuivi avec ardeur. [Charles Wescher a enfin mis la main sur un manuscrit de la Bibliothèque nationale qui contenait la plus grande partie du texte de Denys de Byzance. Il le publia en 1874 : *Dionysii Byzantii de Bospori navigatione quae supersunt, una cum supplementis in geographos graecos minores aliisque ejusdem argumenti fragmentis*, e codicibus mss. edidit Carolus Wescher, Parisiis, e typographeo publico, 1874, et c'est fréquemment que, dans son commentaire, revient le nom illustre de Gilly.]



L'autre ouvrage posthume de Pierre Gilly est son : *De topographia Constantinopoleos et de illius antiqui-*

(1) Lucae Holstenii *epistolae ad diversos*, ed. Boissonade, Paris, 1817, pag. 11, 35, 46, 63 not., 71, 82, 85, 93, 95, 100, 114, 160, 199, 211, 471.

(2) Léon Allatius dans ses notes à la préface de Philon de Byzance, *De septem orbis spectaculis*, Romae, 1640. Voy. aussi Orelli dans son édition du même Philon de Byzance, Leipzig, 1816.

(3) Dans les premières pages de sa *Constantinopolis Christiana*, Parisiis, 1680.

(4) Banduri, *Imperium orientale sive antiquitates Constantinopolitanae*, Parisiis, 1711, vol. 1, pag. 249-420.

(5) Fabricius, *Bibliotheca graeca*, vol. IV, p. 661, éd. Harles.

(6) Hudson, *Geographiae veteris scriptores Graeci minores*, Oxoniae, 1698, Voy. le vol. III, publié en 1712.

(7) Dionysii Byzantii *Anaplum Bospori* ex Gillio excerptum edidit et illustravit Otto Frick, Wesel, 1-6), in-4°.

(8) Carolus Muller, *Geographi Graeci minores*, ed. Didot, Parisiis, 1855-1861, vol. II, pag. 1 et suiv. C. Muller a aussi publié dans le 5e volume des *Fragmenta Graecorum historicorum* un fragment de Denys de Byzance qui avait déjà été publié par Yates dans les *Transactions of the Royal Society of Literature of the United Kingdom*, 2e série, Londres, 1866, vol. VIII.

latibus libri IV, Lugduni, 1561, in 4°. On l'a réimprimé à Leyde en 1632, in-32. Gronovius l'a inséré dans son *Thesaurus* et Banduri dans son *Imperium orientale* (1).

Voici la très élégante préface de cet ouvrage où l'on trouve des considérations d'une pensée toute moderne sur la merveilleuse position de Constantinople :

IN
DESCRIPTIONEM
CONSTANTINOPOLEOS
Praefatio :
Vbi situm illius et commoditates ostendit

CONSTANTINOPOLIS sic in peninsula sita est ut totum Isthmum occupet peninsulanum. Ex tribus enim partibus mari alluitur. Neque solum ex sese munita est, sed etiam suos suburbanos longos agros, iter duorum dierum latos, amplius viginti miliaria munitos habet peninsula quam efficiunt Pontus, Bosporus, Propontis, olim ab Anastasio muro clausam. Ita fit, ut situs Vrbis duplici peninsula munitus, arcem se declaret totius Europae, atque adeo principatum totius orbis prae se ferat, eminens in fauces Europae atque Asiae. Nam praeter alias foelicitates immensas, hanc habet summam, quod mari portuoso ex tribus partibus cingitur ; a Meridie quidem Propontide, ab Oriente Bospori freto, ab Aquilone sinu maxime portuoso, qui non modo claudi catena potest, sed etiam sine catena hostibus infestus est, Constantinopolis et Galatae muris stringentibus ejus latitudinem in stadia paulo minus quatuor, ut et machinis, et igne liquido hostium naves saepe perierint. Adde quod nihil munitius fieri posset, si accederet ars muniendi nostra aetate usitata ; si quatuor portus, quos olim intra muros clausos habebat catenis, restituerentur : quorum duobus antiquum Byzantium ornatum, triennium Severi obsidionem sustinuit ; nec nisi fame totius orbis viribus

(1) Ansel. Banduri *Imperium orientale*, Parisiis, 1711, 2 vol. gr. in-fol.

capi potuit. Nam praeter commoditates, quas habet Propontidis, et Aegaei maris, sic totius Ponti Euxini imperium habet, ut uno ostio id clausum teneat, scilicet Bosporo, quem transire nemo potest invita Constantinopoli : quo fit ut totius Ponti divitiae sint in ejus potestate, sive importatae, sive exportatae. Exportatur autem tanta copia pellium cujusvis generis, mellis, cerae, servorum, aliarumque rerum, ut sufficiant magnae parti Europae, Asiae, Aphricae : importantur vinea, olea, frumenta, aliaque infinita Asiae, Aphricae, Europae, ut copiam sentiat Mysia, Dacia, Pannonia, Sarmatia, Maeotis, Colchis, Iberia, Albania, Cappadocia, Armenia, Media, Parthia, utraque Scythia. Itaque non modo omnes barbarae nationes coguntur amicitiam hujus urbis amplecti, sed etiam orae omnes maritimae, et insulanae, si Ponti divitiis frui velint. Adde quod nemo ultro, citroque trajectiones Asiae, Europaeque facere potest invito Byzantio, cum sit velut pons, et porta utriusque orbis, dicerem solum, nisi Hellespontus esset. Sed is infinitis partibus inferior censetur, nimirum longe amplior, et sinum non habens Byzantinum, quo urbs peninsula fiat portuosa, ac si haberet, tamen Euxino Ponto non uteretur invitis Byzantiis : id quod si ratione non capimus, exemplo assequi possumus. Constantinus in Sigaeo promontorio eminenti in fauces Hellesponti Constantinopolim aedificare coeperat, sed ea relicta, in promontorio Byzantino eam aedificavit. Troia quidem insignis urbs, sed caecorum qui non praeviderint situm Byzantii ; caeci omnes, qui ante Byzantium urbes aedificarunt in ora Hellesponti : quae etsi aliquandiu floruerunt, funditus tamen, aut eversae sunt, au tin vicos redactae ; ac si restituerentur, Constantinopolis, ut praestantior, eis dominaretur. Quamobrem jure dicere possumus, eam non modo Ponti, sed etiam Propontidis, et maris Aegaei clavem esse. Laudatur Cyzicus, quod duobus pontibus conjungeret Insulam Continenti ; et duos sinus inter se copularet, quam Aristides scribit esse vinculum Ponti, et Aegaei, sed quis non videt ? quam laxum ! Inter Cyzicum, et Europam Propontis lata intercedit : qua ut invitis Cyzicenis transitiones in utrumque mare fieri poterant, ita Cyziceni invitis Hellespontiis, et Byzantiis habere

utriusque maris commoditates non potuerunt. Praetereo Heracleam, Selymbriam, Chalcedonem, in Propontidis ora sitas, olim quidem nobiles hominum industria, et loci natura; sed principibus commoditatibus privabantur portuum similium Byzantino portui, qui nullis viribus hostium obrui potest. Illarum jampridem portus obruti sunt atque adeo carebant potestate Bospori, et Hellesponti, quibus uti non poterant sine voluntate Bosporanorum, et Hellespontiorum; at Byzantini iis omnibus invitis uti poterant Ponto. Itaque ei accidere non potest, quod accidit suis vicinis, aliisque quam plurimis maximis urbibus, quae tot annos jacentes in ruinis, aut excitatae non sunt, aut si restitutae, non tamen in pristina sede: deletae sunt vicinae, et nondum restitutae; deleta est Memphis, sed adhuc jacet, cum Caïrica Babylonia ex castello magna urbs evaserit in ejus vicinia sita; utraque carens opportunitatibus Byzantii. Praetereo Assyriam Babylonem, quae etiam cum floreret, vidit vicinam urbem aedificari, sibi non cedentes de magnitudine. Cur Alexandria non reaedificatur, nisi quia hominum industria magis, quam natura consisteret. Romam antiquam restituit Petri sanctitas, et Romani nominis authoritas, potius quam naturalis situs, mari carens portuoso. Sileo Athenas, et Lacedaemonem, quae magis pertinaci hominum virtute, quam situs commoditate excelluerunt. Omitto duos illos orae maritimae oculos Corinthum, et Carthaginem, quos eodem ferme temporum effossos, primum Julius Caesar restituit, deinde rursus funditus erutos nemo instauravit, quamvis Carthago sita in peninsula portuosa quidem, sed duo maria non conjungens. Quamvis Corinthus bimaris, arx Peloponnesi, clavis et compes Graeciae nominata sit, tamen duo maria ne duos quidem sinus proximos, quos circuitus peninsulae conjungit, unquam conjungere non modo ipsa potuit, sed ne vires quidem imperii Macedonici atque Romani, id quod artificio potuit Cyzicus, et natura Chalcis Euboica, altera Graeciae clavis existimata, quarum omnium circuitus fieri brevi declinatione poterant. At Constantinopolis clavis duplicis orbis, et maris Aegaei, et Euxini, quae nulla navigatione, nulla circuitione ne totius quidem orbis jungere possis,

nisi ore Byzantio. Praetermitto Venetias, quae magis clauduntur mari, quam claudant maria, magisque laborant maria sejungere, et repellere quam conjungere. Sileo totius orbis omnes situs, qui urbes habuerunt, habent, aut habituri sunt; nullus unquam invenietur, qui tot et tantas commoditates habeat non modo ad imperandum, sed ne ad private quidem vivendum. Caritatem annonae nunquam, aut rarissime sentit; cui continuus campus Thracius frumentarius amplus quoquo versus plus minus septem dierum iter, alicubi viginti dierum, et eo amplius. Praetereo Asiam vicinam proximam, ubertate agrorum frumentariorum, et pastionibus redundantem. Sileo ex utroque mari facilem vecturam: jam vini copiam, praeterquam quod ipsa fert, habet oram Bospori, Propontidis, Hellesponti vinetis consitam, et facili navigatione infinita genera habere potest, caeterasque delitias. Vt Theopompus scribat, ex eo quod Byzantium esset nobile imperium, populum omnem in foro, et portu, et cauponis versari solitum, dantem operam Baccho. Menander in comoedia nominata Aulitride, ait omnes mercatores temulentos facere Byzantium. «Totam, inquit,noctem bibo,surgo habens quatuor capita.» Exagitant comici Byzantios, quod cum urbs obsidione premeretur, non alia ratione eos exercitus Imperator in moenibus continere potuit, quam cum prope muros cauponas collocasset; quod ut fuit popularis gubernationis vitium, ita loci virtutem, et copiam ostentat omnium rerum. Carnium quanta sit copia, norunt, qui viderunt; atque si venatores essent, nusquam copiosiores venationes, et aucupia. Fructibus autem omnis generis, omnis temporis fora abundant. Quod si nostrates negent, dicam considerent, quantum natio Mametana conficere possit, leniens vini desiderium pomis, pyris, reliquisque omnibus fructibus. Lignorum vero abundantiam habet tantam, ut nullis seculis abundatura non sit, cum ex Europa, tum ex Asia. Sylvae enim immensae, perennes, longae, iter plusquam quadraginta dierum, continuatae a Propontide ad Colchos, et longe ulterius: ut non modo sibi ac vicinis, verum etiam longinquis atque adeo ipsi Aegypto, et sinui Arabico, atque Aphricae materiam suppeditet in aedium, naviumque

aedificationem: solaque ex maximis urbibus est, quae nunquam incidet in lignorum penuriam, non modo ad ignem faciendum, sed ne ad aedificia quidem et naves; in quam nostra aetate videmus incidisse maximas Europae, Asiaeque urbes. Piscium vero redundantia excellit Massilia, Venetia, Tarentum: sed omnia superat Constantinopolis, qua velut per portam pisces duplicis maris transeunt: neque modo per Bosporum transeunt, sed ad Byzantium feruntur, relicta Chalcedone, ut uno reti viginti navigia impleas, atque sine retibus saepe manibus ex Continenti capias; atque adeo cum verno tempore in Pontum ascendunt densi greges, jactu lapidis velut aves ferias; ex fenestris quoque urbis calathis ex corda appensis mulieres piscentur; hamisque piscatores sine esca pelamydes capiant tot et tantas, ut sufficiant toti Graeciae et magnae parti Asiae Europaeque. Et ne numerem piscium genera, optimarum ostrearum tantam multitudinem capiunt, ut sufficiant, ut tot dierum jejuniis, quibus Graeci piscibus sanguinis participibus non vescuntur, quotidie videas in piscariis foris multa navigia ostrearum plena. Quod si Byzantii non tanta esset carnis copia, si piscibus delectarentur, piscatoresque essent ea industria, qua Veneti et Massilienses, libereque piscari possent, non tantum mediam partem piscationis Regi Turcorum tribuerent: profecto omnes angiportus quotidie implerentur piscibus. Iam novae Romae coelum quispiam damnabit, ut Ponticum: ego expertus sum salubrius quam antiquae Romae, atque ex multis annis vix unius, aut alterius anni hyemem perfrigidam, calores autem aestivos temperatos esse anniversariis septentrionibus, quibus assidue fere tota aestate aer serenus est: hyeme tepescit austris, quibus aer serenus fit; septentrionibus pluvius, contra quam in Italia et Gallia fieri solet. Peste vero minus acerba, minusque mortifera, nec frequentiori quam magnae urbes laborare solent: rariusque laboraret, nisi plebis multitudine, et servis sordine pastis impleretur. Et ne videar laudare rhetorum more, quae vix Sophistarum acerbitate reprehendi potest, hoc uno malo laborat, quod barbaris frequentius, quam excultis humanitate habitetur; non quin sit apta ad mol-

liendos homines etiam barbarissimos; sed quod ob copiam humanarum rerum ejus habitatores remollescant ad resistendum Barbaris, quibus longe lateque circumdata est: unde fiet, ut etsi ad imperandum natura sit comparata, tamen educatione et disciplina nequaquam utentur illius incolae, copiaque rerum negligentes fient, et superbia loci rationem consuetudinis, et familiaritatis cum hominibus habendae negligent: unde ob insolentiam odio hominum extrudentur, aut in dissensiones incident, quibus Christiani cives laborantes amiserunt urbem, et imperium. Sed dissentiant, quantumlibet, urbemque, ut saepe fecerunt, inflamment, et funditus evertant, tamen nunquam deerit qui eam restituat, ob loci opportunitatem, sine qua pontus Euxinus, rursus Axinus efficeretur, ob copiam Barbarorum Pontum cingentium. Quis enim, nisi longo hujus urbis imperio castigati essent, sive mari, sive pedibus proficisceretur ad oras Ponticas latronibus plenas? quis Bosporum, quem utrinque accolunt Barbarae gentes, penetraret? ac si quis penetraret, tamen Thracibus accolis Ponti rediens aberraret ab ostio Bospori falsa, ut olim facere solebant, lumina pro pharo praetendentibus. Non igitur modo navigationem Ponti. Byzantium impedire potest, sed nemo sine ejus subsidio, navigare illuc potest. Quare cum totius Europae Constantinopolis sit arx contra Ponticos, et Asiae barbaros, etiam si saepe deleatur, semper non deerit aliquis, qui eam restituat,. invitatus loci opportunitate. Quis unquam hostis acerbius urbem aliquam evertit, quam Severus? attamen cum resipuit ab iracundia contra Byzantios, animadvertit se ab antiquis temporibus urbem habitam communem quandam benefactricem omnium, Romani imperii magnum propugnaculum delevisse contra Barbaros Ponti et Asiae. Itaque restituere conatus est, nomineque filii Antoninam appellari voluit. Caeterae igitur urbes, ut sint mortales, haec sane, quamdiu erunt homines, futura mihi videtur immortalis.

***

La lecture de cet ouvrage est extrêmement intéressante. Qui voudra le dépouiller, y rencontrera les détails les plus circonstanciés sur les antiquités de Constantinople et sur l'état où elles se trouvaient au milieu du XVIe siècle. Un gentilhomme romain, Pietro della Valle qui, pendant douze ans, depuis 1614 jusqu'en 1626, voyagea en Turquie, en Egypte, dans la Terre Sainte, en Perse et dans l'Inde (1), a rendu hommage à l'exactitude de Pierre Gilly dans la partie de la relation de ses voyages qui est relative à Constantinople : « ...Je ne m'amuseray non plus à rechercher avec tant de soin les antiquités dont la mémoire est presque esteinte, ny à reconnoistre les lieux de leur situation, puisqu'il y a plus de cinquante ans qu'un autheur, nommé Pierre Gilles, en a traité pleinement et pertinemment dans sa Topographie de Constantinople, et je veux bien m'en rapporter à lui en tout et partout, parce qu'il me semble que cet homme estoit non seulement sçauant et tres véritable ; mais de plus très diligent, tant à feuilleter et examiner tous les livres des anciens, comme à voir, remarquer et mesme jusqu'à mesurer pied à pied toutes les choses et tous les lieux, les confrontant et les ajustant aux vestiges du temps passé avec tant d'exactitude qu'il ne se peut rien de mieux à mon avis. »

Outre ces précieux renseignements sur les vestiges des antiquités byzantines au XVIe siècle, on rencontre dans cette « topographie de Constantinople » un assez grand nombre d'impressions de voyage de Pierre Gilly et quelques renseignements biographiques. Voici quelques-unes de ces notations de l'érudit voyageur.

***

Pendant son séjour à Constantinople, il suit curieusement le sort des monuments antiques. « J'ai vu détruire l'hôpital

(1) Cf. *Les fameux voyages de Pietro della Valle, gentilhomme romain, surnommé l'illustre voyageur*, à Paris, chez Gervais Clouzier, 1663. t. I, p. 24. Cette traduction des voyages de Pietro della Valle est du P. Carneau, Célestin. Voyez dans ce même ouvrage sur Pierre Gilles, pp. 27, 37, 39, 40, 41.

ou plutôt le temple qui était près du Taurus et transporter les colonnes de ce temple pour édifier la mosquée que le sultan Soliman a construit en mémoire de son cher fils (1). Les prêtres grecs pourraient rechercher si ce n'était pas le temple de Saint Paul qui se trouvait dans cette partie de la ville ; mais je n'ai jamais pu en trouver un de qui j'aie pu l'apprendre (2). »

Le Cirque de Constantinople le remplit de douleur en le voyant dépouillé de tous ses ornements. Il y songe à Bélisaire, d'abord triomphant, dans l'Hippodrome (3) du roi des Vandales, puis amené, par sa haute vertu, dans les plus tristes difficultés. « Ce souvenir était reveillé en moi par une médaille que j'avais par hasard entre les mains ; sur un côté, Justinien y avait été représenté recevant Bélisaire triomphant ; de l'autre côté était l'image de Bélisaire avec ces mots : *Bélisaire, la gloire des Romains* (4).»

(1) En 1543, le retour du Sultan Soliman à Constantinople fut attristé par la mort du plus cher de ses fils, Mohammed. Le grand architecte Sinan fut chargé de lui élever une mosquée en forme de sépulcre, dont le caractère sombre et nu attestât le deuil autant que la prière. Le génie de la douleur inspira Sinan. Trois cent mille ducats d'or ou dix-huit millions de francs furent consacrés par le père au tombeau de son fils. Il y joignit des écoles, des hospices et des tables gratuites pour les pauvres.... » (Lamartine, *Œuvres*, éd. 1862, t. XXV, p. 335.)

(2) P. 244 : « Xenodochium, seu potius templum, quod erat ad occasum aestivum Tauri, vidi dirui ; ipsiusque columnas transferri in aedificationem Xenodochii quod Rex Soleimanus in monumentum chari filii construxit. Videant sacerdotes Graeci an hoc templum fuerit divi Pauli quod septima regio continebat, ipse nunquam eorum quemquam invenire potui a quo id intelligere potuerim. » — Nous citons Pierre Gilly d'après l'édition elzévirienne de sa topographie de 1632.

(3) Cf. sur l'Hippodrome, aujourd'hui l'*Atmeidan*, Théophile Gautier, *Constantinople*, Paris, Michel Lévy, 1860, p. 300.

(4) Page 136 : « Nunc vero Circus Constantinopolitanus friget, omnibus ornamentis spoliatus, nuperque exaedificari coeptus est : quod me spectantem dolore affecit : quem augebat Belisarii primum de Rege Vandalorum in Hippodromo triumphantis, deinde ob virtutem summam maxime periclitantis, recordatio, quam mihi dabat numisma, quod tum forte habebam in manibus, in cujus uno latere scalptus erat Justinianus, Belisarium excipiens triumphantem ; in altero Belisarii imago cum hoc elogio : GLORIA ROMANORUM, BELISARIUS.

Sur le côté de l'Hippodrome qui regardait la Propontide il a vu « dix-sept colonnes de marbre blanc avec leurs spires et leurs chapiteaux et leurs épistyles, placées en rang ; maintenant leurs fûts gisent à terre avec leurs chapiteaux et leurs bases ; ils ont été récemment renversés pour édifier la mosquée du sultan Soliman (1). »

Il raconte que le palais du sérail (2) était bien plus considérable quand il arriva à Constantinople. Mais le sultan Soliman en a pris la moitié pour construire son tombeau et sa mosquée (3) qu'on élève en ce moment, « avec des marbres superbes tirés de toutes les parties de l'empire Turc, de telle sorte que l'on voit à terre une quantité de marbres, non pas récemment extraits de la carrière, mais qui ont erré depuis bien des siècles à travers de nombreux palais de souverains, non seulement de Byzance, mais de toute la Grèce et même de l'Egypte (4). »

Il se plaint de Justinien qui a remplacé la colonne de Théodose par une colonne surmontée de sa statue, et il souhaite que, « de même que les Turcs ont vengé l'injure que Justinien avait faite à Théodose, de même les érudits, après

(1) P. 131-133 : « In fronte Hippodromi, spectante ad Propontidem, decem et septem columnae marmoris albi etiam tum extabant, cum veni Byzantium, cum spiris, et capitulis, et epistyliis, digestae in ordinem.... Nunc scapi prostrati jacent, cum capitulis et basibus nuper eversi ad aedificandum Xenodochium Regis Soleimani. »

(2) Sur le sérail, cf. Théophile Gautier, p. 230.

(3) « La *Solimanieh*, le plus splendide monument du règne [de Soliman II] et de la capitale, fut inaugurée le 16 août 1556. Soliman y avait consacré huit cent mille ducats d'or et quinze ans de travail. Le jardin de cette mosquée renfermait le tombeau de son fondateur ; les coupoles, les minarets, les portiques rafraîchis d'eaux jaillissantes, les portes ciselées par l'art arabe, les colonnes de granit rouge, les obélisques qui avaient porté autrefois à leur sommet les statues de Vénus, puis celles de Justinien, et les écoles, les séminaires, les hôpitaux adjacents, font de la *Solimanieh* le diadème de Constantinople. » (Lamartine, *Œuvres*, éd. de 1862, t. XXV, p. 335.)

(4) P. 240 : « Nuper Soltanus Soleimanus occupavit mediam partem ingentibus substructionibus sui futuri sepulchri et Xenodochii, quae nunc excitantur luculentis marmoribus conquisitis ex multis regionibus imperii Turcici, ut videas humi jacentia infinita genera marmorum, non quidem nuper excisa ex lapidicina, sed

avoir retrouvé les jurisconsultes que Justinien a mutilés, puissent détruire ces commentaires indigestes de lois mal digérées. En effet les Turcs ont dépouillé cette colonne de tout son revêtement de bronze, de son cheval et de sa statue; pendant quelques années elle demeura nue; puis, il y a trente ans, elle fut complètement renversée jusqu'au socle. Ce socle, je l'ai vu détruire complètement l'an dernier ; de ses saillies jaillissait de l'eau, par des tuyaux, dans un bassin. Maintenant, à la place du stylobate, on a construit un château d'eau plus large, et les conduits ont été agrandis. Quant à la statue équestre, elle fut longtemps conservée dans l'enceinte du palais du sultan. Je l'ai vu porter récemment aux forges où l'on fait des machines de guerre. Il y avait là la jambe de Justinien qui me dépassait en hauteur ; son nez avait plus de neuf pouces. Je n'ai pu mesurer la jambe du cheval qui était à terre ; j'ai mesuré en cachette le sabot, et j'ai trouvé qu'il avait neuf pouces de hauteur (1). »

Il ne néglige aucun moyen d'information ; il consulte les vieillards de Constantinople (2) sur tel ou tel monument;

infinitis ante seculis vagantia per diversa regnantium aedificia non modo Byzantii, sed totius Graeciae, atque adeo Aegypti. » — Cf. aussi p. 60 : « Claustrum Gynaeconitidum regiarum, situm in collis dorso, cum primum venissem Byzantium, paulo minus sex millia passuum circuitu complectebatur : at nunc id coarctant Regis Soleimani Xenodochia, et Mausoleum septi muliebris plusquam mediam partem occupantia. »

(1) P. 150 : « Utinam ut injuriam, quam intulit Justinianus Theodosio, Barbari ulti sunt : ita humaniter eruditi libris Jurisconsultorum quos mutilavit, repertis, everterent indigesta Commentaria male digestarum legum. Barbari enim omni aereo vestitu, et equo, et statua columnam Justiniani, spoliarunt ; aliquotque annos nuda remansit. Tandem ante triginta annos eversa est tota, usque ad stylobatem ; quem anno superiore funditus vidi excindi, ex cujus crepidinibus aqua saliebat fistulis in magnum labrum. Nunc stylobatae loco, castellum aquae latius constructum est, et fistulae auctae, equestrem Justiniani statuam, quam modo dixi supra hanc columnam fuisse collocatam, servatam diu in Claustro regii Palatii, deportari nuper vidi in caminos, quibus metalla funduntur in machinas bellicas : inter quae erat Justiniani crus, proceritate meam staturam superans, et nasus dodrante longior. Crura equi ad terram projecta metiri non potui. Pedis ungulam mensus sum occulte ; et deprehendi dodrantalis esse altitudinis. »

(2) P. 255 : « ...ex memoria senum Constantinopolitanorum... »

il interroge les Turcs comme les Grecs. Nous le voyons, à un certain moment, accompagné d'un Turc avec lequel il mesure les monuments (1). Il se procure des manuscrits qui puissent le renseigner sur la topographie de la ville. C'est ainsi qu'il rencontre une description de Constantinople de Tzetzès, qu'il trouve un manuscrit de Procope qui lui fournit des renseignements que ne donnent pas les éditions de cet auteur (2).

Dans ses promenades il remarque tout et met dans ce voyage d'érudit tout le mouvement de la vie. S'il va, par exemple, dans la sixième région de l'ancienne Constantinople, il verra la *Columna Purpurea*, le Marché aux Poules, que les Turcs appellent *Taubasar* [*Taouck-basar*], les boutiques des teinturiers, la maison de Barberousse, l'amiral turc, la mosquée d'Alibassa, l'abondance des Juifs dans ce quartier (3).

En 1546, nous le voyons parcourir, après un incendie (4), le Forum de Constantinople et y reconnaitre le Nymphaeum qu'ornaient quarante-cinq colonnes de marbre qui supportaient une voûte de briques, et une ancienne basilique qu'il n'avait pu examiner auparavant à cause de l'abondance des

(1) P. 208, Lib. III, cap. III : « *De columna Purpurea et Foro Constantini et Palladio.* — « Si Turcus, quem apposueram, ut conscensa basi metiretur, quae ipse designaveram, et praesens dissimulanter respiciebam recte perticam tenuit qua metiebatur... »

(2) P. 118 : « *De Xenodochiis Sampsonis et Eubuli.* — Postquam superiora ex Procopio edito scripsissem, incidi in Procopii manuscriptum Codicem declarantem Xenodochium Sampsonis fuisse medium inter aedes Sophiae et Hirenae. — P. 149 : « Hanc Procopii descriptionem stylobatae eo libentius adjunxi, quod ea in editis codicibus non habetur. »

(3) P. 202, lib. III, cap. II : *De regione sexta et de reliquis aedificiis antiquis secundi collis* : « Denique Regionem hanc partim fuisse in secundi collis dorso, in quo Columna Purpurea hodie visitur, et Forum Gallinarium quod nunc Turci appellant *Taubasar* [Taouck-basar] officinaeque telas tingentium, et domus Aenobarbi, praefecti Classi Turcicae, et templum Alibassae, partim in secunda valle, ejusque latere dextro, partim in planitie littorali subjecta sub hanc vallem, et radices secundi collis, quae a frequentissimis habitatur Judaeis.

(4) Cf. sur les incendies, Théophile Gautier, p. 258.

boutiques et des tavernes qui l'environnaient. Il nous décrit à ce propos l'attitude et les habitudes des marchands de Constantinople (1). Dans un autre endroit il décrira les bains turcs (2).

Au milieu de l'Hippodrome il y avait encore du temps de Pierre Gilly, il y a encore aujourd'hui, le Colosse muré, plus élevé que l'obélisque de Théodose (3). « J'ai vu monter à son sommet, dit il, un jour de fête célébrée en l'honneur de la circoncision du prince de Moldavie (4), et en descendre sain et sauf un bateleur (5) très habile. Un autre qui le suivit, moins adroit, monta bien comme le premier jusqu'au sommet ; mais la hauteur lui causa un tel vertige qu'il désespéra de descendre. Il se lança, autant qu'il put le faire, loin du Colosse, afin de ne pas tomber sur les saillies de ce Colosse. Il tomba droit ; ses pieds s'enfoncèrent profondément dans le sol, et il mourut aussitôt (6).



Il nous parle de ses voyages en Egypte, en Syrie, en Perse où il a remarqué que les peuples de l'Orient

(1) P. 57 : « Intra basilicam ducentae et viginti tabernae includuntur in hunc modum affabre factae : circum parietes. et pilas fornicum discurrunt suggestus (*estrades*) lati, ubi sedentes mercatores exponunt merces, quas producunt ex loculatis armariis ligneis, quae a tergo mercatorum sedentium disposita sunt juxta parietes per se extantia, neque muris affixa, sed exemptilia valvulis clausa. «

(2) P. 268-272. — Cf. Théophile Gautier, *Constantinople*, Paris, Michel Lévy, 1860, p. 236.

(3) Cf. sur le Colosse, — ou la Pyramide murée de Constantin Porphyrogénète —, Théophile Gautier, p. 305.

(4) « Autrefois, quand le présomptif héritier de l'Empire était grand, on avait coutume de le circoncire suivant leur Loy.... » Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, Paris, 1699, t. IV, p. 633. — « La circoncision du fils du sultan est célébrée par des fêtes.... » (Lamartine, *Œuvres*, 1863, t. XXV, p. 386)

(5) Sur les saltimbanques, cf. Théophile Gautier, p. 221 et suiv.

(6) P. 127-129 : « *De colosso structili.* — In medio Hippodromo etiamnum extat structilis Colossus ex lapidibus quadratis factus...

entremêlent les couleurs dans la construction de leurs murailles, les gens riches avec des pierres ou de petites briques de couleurs naturellement variées, les gens de fortune moyenne avec des pierres que l'art et la peinture diversifient (1). Il est allé en Grèce et il y a examiné la façon dont étaient construits les théâtres anciens (2).

Il raconte qu'à Athènes les Turcs l'ont empêché sur l'Acropole, *arx Minervae*, «d'examiner le temple de Minerve qui existe encore. C'est, dit-il, un ouvrage de style dorique (3), entouré d'un péristyle de quarante-huit colonnes (4). »



Ici et là, il fait des remarques philologiques. En voici une sur l'étymologie de *Galata*. Il écrit, après avoir écarté

Hic colossus excelsior est obelisco. In cujus cacumen festo quodam die (qui celebrabatur ob circumcisionem Principis Boldaniae) ascendere vidi circulatorem quendam bene peritum, et descendere incolumem : quem subsecutus alter imperitior ascendit quidem similiter in cacumen, sed excelsitas ita praestrinxit ejus oculos, ut desperans descensum se quantum contendere potuit longe a Colosso projecerit, ne decideret in Colossi crepidines. Itaque, rectus cadens, pedibus alte defixis in terram, statim mortuus spectatus est. »

(1) P. 206, lib. III, cap. III : *De Columna Purpurea et Foro Constantini et Palladis :* « Ita Aegyptii columnas conficiunt, parietesque albis et nigris lateribus alternatim sitis construunt. Hanc Athenaei rationem adhuc Aegyptios, Syros, Persas servare vidi, parietes alternis ordinibus colorum construentes, divites quidem lapidibus aut laterculis naturaliter variis, mediocres arte et pictura variatis. »

(2) P. 328 : « . . . ut solent esse omnia theatra, quorum vestigia vidi in Graecia. »

(3) Le Parthénon offre en effet l'alliance de l'art ionien qui a inspiré les sculptures des frontons et des frises, et de *l'art dorien* qui en a tracé le plan. Cf. Salomon Reinach, *Manuel de philologie classique*, Paris, Hachette, 1883, t. I, p. 72.

(4) P. 213 : « Quo [Palladio] si munitus fuissem, ut caeteras insidias evitassem, ita admissus fuissem in arcem Minervae a qua me Turci rejecerunt, cum diu versatus essem Athenis, cupiens propius spectare templum Minervae, etiam nunc extans Dorico opere confectum, peristylio circumdatum quadraginta octo columnarum. »

qelques tentatives d'explication sur l'origine de ce mot : « Comme on eût mieux fait de penser que ce quartier de Galata avait été ainsi appelé à cause du peuple des Galates ! On aurait été amené à cette étymologie par l'*Histoire variée*, écrite, il y a près de quatre cents ans, par Jean Tzetzès, citoyen de Constantinople, et grammairien distingué. Cette histoire rapporte que Brennus, chef de ces Gaulois que les Grecs appelèrent des Galates, étant parti pour Byzance, traversa la mer en cet endroit. Aussi les habitants de Byzance nommèrent-ils cet endroit *Pera* à cause du passage des Galates dont le souvenir, j'imagine, finit par le faire appeler *Galata* (1). »

Voici encore quelques observations à propos d'un trépied d'Apollon où avaient été gravées des épigrammes grecques et au sujet duquel il fait appel au témoignage de Priscien : « Suidas écrit que certains appelèrent d'abord le Xérolophos le *Thema* parce qu'on y trouvait une statue de Diane, de Sévérus (2), le fondateur, et *Themation*, le trépied où Sévérus immolait des victimes, où se rendaient, parfois, beaucoup d'oracles et où l'on immolait une vierge. Priscien, que me rappelle Benedictus Aegius (?), cet investigateur très sagace de l'antiquité, rapporte que les Eoliens avaient coutume d'intercaler un digamma : « C'est ce que démontrent les épigrammes que j'ai lues sur un très antique trépied d'Apollon qui existe dans le Xérolophos de Constantinople, où l'on rencontre les formes suivantes : δημοφάFων, λαFανάFων. » De même dans un autre endroit : « Les Eoliens ont coutume d'insérer un digamma entre deux voyelles d'un même mot, et nous les imitons en bien des cas : ὄFις, *ovis* ; δάFος, *davos* ; ὠFόν, *ovum*. La vérité de cette remarque est démontrée par des épigrammes très

(1) P. 323 : « Quanto rectius conjectassent, si a Galatis populis eam Galatam nominatam fuisse arbitrati essent. adducti Joannis Tzetzae civis Constantinopolitani et diligentis grammatici *Varia Historia* abbinc fere quadringentos annos conscripta : quae tradit Brennum Gallum, Ducem Gallorum, quos Graeci Galatas appellant, profectum Byzantium illinc trajecisse : indeque Byzantii locum appellatum fuisse Peram, ex trajectione Galatarum ; a quibus postea arbitror etiam Galatam appellatam. »

(2) L'empereur Sévère avait fortifié Byzance.

anciennes, écrites en caractères archaïques que j'ai lues sur beaucoup de trépieds, et surtout sur un trépied d'Apollon qui est à Constantinople dans un endroit qu'on appelle le *Xérolophos*. On y trouve les formes suivantes : ΔημόFων, pour Δημοφόων, ΛαFοκόFων, pour Λαοκόων. »



Il revient à plusieurs reprises sur les peines que coûte, à Constantinople, la recherche des monuments antiques et de leur emplacement. Il avait rencontré un texte de Tzetzès, « un auteur plus digne d'être connu que connu », où cet écrivain avait donné la division des quartiers de Constantinople. Il espérait, à l'aide de ces indications, retrouver facilement toute la ville ancienne. Mais il comptait sans les Turcs. « Les barbares ont si bien détruit ces ornements antiques, et vraiment héroïques, de la ville dont ils ornent leurs viles demeures, et les ont si bien recouverts d'édifices barbares qu'il ne subsiste qu'en fort peu d'endroits des vestiges des édifices anciens. Il faut ajouter à ces causes de destruction les incendies, et les dévastations auxquelles se sont livrés et d'autres barbares et enfin les Turcs qui ne cessent de détruire de fond en comble les restes de la ville. Ils démolissent les édifices anciens à partir de leurs fondements, et ils les transforment si bien que ceux qui les ont vus, ne peuvent plus les reconnaître. Il faut encore ajouter à tout ceci l'ignorance inerte des Grecs qui paraissent avoir absorbé tout le fleuve de l'oubli. On n'en trouve point, en effet, parmi eux, qui sache en quel endroit sont les restes des monuments anciens, ou qui se soucie de le savoir. Leurs prêtres eux-mêmes ne savent pas reconnaître les endroits où, peu d'années auparavant, ont été détruits des édifices sacrés. Ils s'étonnent tout à fait qu'on puisse s'inquiéter de pareilles choses. En attendant l'argent que le roi [François Ier] m'avait assigné afin de rechercher les manuscrits anciens, je me suis efforcé de découvrir, d'après les indications que j'ai pu recueillir, de très nombreux monuments de l'antiquité. Ces difficultés, tous ceux qui

s'efforceront de retrouver ces vestiges, les connaîtront (1). »

Il estime que les Turcs ont détruit un nombre considérable de monuments anciens depuis qu'ils ont pris Constantinople. « Si (1) je n'avais pas vu, pendant le temps que j'ai passé à Constantinople, tant de temples et de palais si complètement détruits à partir de leurs fondements et, par la suite, remplis de constructions turques à tel point que je ne

(1) P. 84-85 : *Liber secundus, caput I : de aedificiis et monumentis antiqui Byzantii, et Novae Romae Constantinopolitanae.* — « Forma Vrbis expressa, et magnitudine explicata, naturalique situ septem collium patefacto, relinquitur, ut declarem quae aedificia, quaeve alia monumenta olim habuerit, et nunc habeat Constantinopolis, et in quot regiones, cum appellaretur Nova Roma, divideretur : in totidem enim quot antiqua Roma dividebatur. Equidem cum in hujus divisionem regionum ante mille annos a nobili magis quam noto Authore scriptam incidissem : sperabam me facile assecuturum antiquam urbem, sed barbari homines antiqua illa, et plane heroica Urbis ornamenta, quibus viles casas exornarent, sic labefactarunt, et barbaricis oppressere aedificiis, ut veterum fundamentorum paucis in locis restent vestigia : adde incendia, et ruinas, quas cum alii barbari, tum postremam Turci ediderunt, qui jam centum annos non cessant funditus antiquae Vrbis vestigia delere. Ita enim ab imis fundamentis aedificia prisca demoliuntur, atque in aliam formam immutant, ut ne illi quidem, qui ea viderint, agnoscere queant. Adde Graecorum inertem inscitiam qui videntur totum oblivionis flumen ebibisse. Illorum enim nemo jam reperitur, qui ubinam essent vestigia antiquorum monumentorum sciat, aut scire curet, ut ne sacerdotes quiden ulli recognoscant loca, ubi paucis ante annis aedes sacrae deletae sunt et valde mirentur si quis talia inquirat. Ipse tamen, ne otio conficerer, dum a Rege constitutos nummos in veterum Codicum conquisitionem expectabam, quibus potui indiciis, deprehendere conatus sum permulta antiquitatis monumenta, quod ille cognoscet, qui similia invenire nitetur. »

(2) P. 347 : « Nisi vidissem per id tempus, quod ego egi Byzantii permulta templa et palatia adeo penitus a fundamentis imis deleta et Turcicis structuris postea referta, ut recognoscere nequirem pristinum eorum situm, non tam facile conjecissem, quid demoliri potuissent ab Vrbe capta, quam quotidie etsi aedificiis publicis ornare student, tamen horridior est atque obscurior interdiu, quam olim noctu, in qua pernoctantium luminum claritudo (sicut Marcellinus ait) dierum solita imitari fulgorem, aedificiorum splendorem illustrabat. Nunc diei fulgor casarum obscuritatem detegens, reddit obscuriorem. Unde fit, ut si vel Constantinus qui illam restituit, ornavit, vel alii, qui eam auxerunt, reviviscerent : antiquorum aedificiorum situm non agnoscerent. Quid ego externus ? quem non antiquorum aedificiorum vestigia, non statuae, non inscriptiones, non numismata, non habitatores studiosi antiquitatis informarunt, (qui alienissimi sunt ab omni antiquitate) sed potius inquirentem impedierunt, ut nihil metiri, nihil percon-

pouvais reconnaître leur ancienne situation, je n'aurais pas si facilement conjecturé ce qu'ils avaient pu détruire depuis la prise de la ville. Quoiqu'ils s'efforcent chaque jour de l'orner par des édifices publics, elle est cependant plus affreuse et plus obscure pendant le jour qu'elle ne l'était autrefois la nuit, alors que les flambeaux des gens qui passaient la nuit, imitaient, d'ordinaire, l'éclat du jour et illuminaient la splendeur des édifices. Maintenant l'éclat du jour découvre l'obscure laideur de ces pauvres habitations et la rend plus obscure encore. Aussi bien, si Constantin qui rétablit cette ville et l'embellit, ou d'autres parmi ceux qui en accrurent l'importance, revivaient, ils ne reconnaîtraient pas la place des édifices anciens. Que pouvais-je faire, moi, simple étranger, que ne renseignaient ni les vestiges des monuments antiques, ni les statues, ni les inscriptions, ni les médailles, ni des habitants passionnés pour l'antiquité ? Tout au contraire, ils sont ennemis de toute antiquité et m'ont plutôt gêné dans mes recherches, de telle sorte que je n'osais rien mesurer, rien demander en toute liberté. Ces procédés, je les ai rencontrés non seulement chez les Turcs, mais encore chez les Grecs. Rien n'est plus ennemi des lettres, rien n'est plus hostile au nom latin que ces derniers ; ils le détestent et l'exècrent. Il n'y a pas de gâteau qui puisse les adoucir ; beaucoup de suc de la vigne peut seul y parvenir ; dès qu'on les en a remplis, si l'on ne fait pas de nombreuses invitations, si l'on ne s'écrie pas que l'on boit, à la manière grecque, on a perdu sa peine et son vin ; et encore n'obtiendra-t-on d'eux que d'insignifiants détails, et l'habitude de boire qu'ils ont seule gardée des coutumes des Byzantins d'autrefois (1). »

tari libere ausus sim, non modo a Barbaris, sed ne a Graecis quidem, quibus nihil a literis alienius, nihil nomini Latino infestius, quod ut caninum mordent, dente canino detestantur, execrantur : neque offa ulla eos mitigare queas, sed multo succo uvae : quos ut impleveris, nisi crebras invitationes feceris, nisi Graeco more exclamaveris te bibere, operam et vinum perdideris : neque tamen ab eis quicquam reportaveris, nisi levia quaedam, nisi morem bibendi, quem solum retinent ex moribus antiquorum Byzantiorum.

(1) Comparer une impression analogue dans Théophile Gautier, *Constantinople*, Paris, 1860, p 287 : «...Le nombre des ruines byzantines est très restreint à Constantinople. La ville antique



Ici et là Pierre Gilly nous donne quelques impressions intimes où il se declare heureux d'avoir fait son voyage, malgré toutes les peines qu'il a rencontrées. Sans avoir eu de palladium, il déclare que « cette Minerve descendue du Ciel que l'on considère comme la Sagesse du Père ne lui a jamais manqué pendant ses voyages. C'est non seulement elle qui m'a aidé dans un moment où j'étais en grand danger dans ce temple qu'on lui a consacré sous le nom de Sainte Sophie ; c'est bien souvent elle encore qui, lorsque j'étais très loin, parmi les nations barbares, désespéré et complétement perdu, m'a ranimé, excité, relevé (1). »

A la fin de son livre, il s'excuse et se justifie d'avoir été si longtemps à Constantinople. Il affirme que les ressources que le roi François Ier lui avait promises, lui ont manqué, et qu'il a fait cette exploration en Orient *tenui vectigali suo*, sur ses modestes revenus.

« Si (2) j'ai fait plus d'efforts pour rechercher les restes de l'antiquité que pour revenir plutôt, et si j'ai essayé d'arracher à la mort des souvenirs qui allaient périr, il faut

a disparu sans presque laisser de traces ; les riches palais de la dynastie grecque, des Paléologues et des Comnènes, se sont évanouis ; leurs colonnes de marbre et de porphyre ont servi à la construction des mosquées, et leurs fondations, recouvertes par les frêles baraques [— le *viles casas* de Pierre Gilly,—] musulmanes, se sont oblitérées peu à peu sous la cendre des incendies ; quelquefois on retrouve, amalgamé dans un mur, un chapiteau, un fragment de torse brisé, mais rien qui ait conservé sa forme primitive ; il faut fouiller le sol pour amener à la surface quelques débris de la Byzance ancienne ». — Cf. *eod. libr.*, p. 301.

(1) P. 212 : « Sed extra jocum, Minerva illa divinitus de coelo delapsa quae existimatur Sapientia Patris, prorsus non carui, quae me non modo in sua aede Sophia nuncupata semel periclitantem, sed saepissime procul apud barbaras gentes abjectum, funditus perditum excitavit, erexit, recreavit.

(2) P. 350 : « Quibus si succurrere magis quam antevertere conatus sum, et vendicare ab interitu proxime peritura, si quidem fortasse erraverim, excusandus sum, et mea mora Byzantina diuturnior, quam voluissem, non accusanda, sed damnanda fortuna,

m'excuser quand même je me serais peut-être trompé. Il ne faut pas m'accuser de mon séjour à Constantinople plus long que je ne l'aurais voulu, mais condamner la destinée où me jeta la mort du roi François [premier] par la volonté duquel j'étais allé eu Grèce, non pour demeurer longtemps à Byzance, mais pour rechercher d'anciens manuscrits grecs, pour décrire la situation non de la seule Byzance, mais de beaucoup d'endroits, pour être utile, si je le pouvais, aux lettres. Repoussé, en quelque sorte, de mon entreprise, j'ai redouté de revenir avant d'avoir rien essayé de ce pour quoi j'étais venu. Aussi, avec mes ressources modestes j'ai essayé de parcourir l'Asie et la Grèce et de décrire les villes célèbres. J'ai voulu ajouter ceci, de peur que quelqu'un ne pense que mon retour a été retardé par quelque Myrum ou par les délices de l'Asie que je souhaite toutes à ceux qui ont préféré calomnier ma fortune qu'approuver mes études. A ces études je n'étais poussé ni par l'intérêt, ni par la réputation, — j'aurais pu dans mon pays remplir des charges plus agréables et plus brillantes dans la tranquillité de l'esprit et une existence

in quam me conjecit Francisci Regis mors, cujus nutu in Graeciam accesseram, non diu ut desiderem Byzantii, sed ut conquirerem Codices Graecorum antiquos, ut non unius Byzantii, sed multorum locorum situs describerem, ut juvarem, si quid possem, literas. A quo conatu depulsus, veritus sum redire priusquam quippiam conatus essem quamobrem venissem. Itaque meo tenui vectigali Asiam Graeciamque peragere conatus sum urbesque nobiles describere: quod addere volui, ne quis putet, reditum meum retardatum vel ab aliqua Myro Byzantia, vel ab Asiaticis delitiis, quas omnes exopto his, qui maluerint mean fortunam calumniari quam probare studium: ad quod non utilitas, non existimatio (cum domi meliora, et illustriora praestare potuissem, in animi tranquillitate et salutari corporis ratione) non Leonis Byzantii, non Pasiadis facetiae me retinuerunt, sicut nec me retinuit pronuntiandi vehementia Byzantii Pythonis, quem Demosthenes etiam apud inferos horrere dicitur, non Barbarorum voces asperae, truculentae (quae etiam non modo tardigradas beluas concitare possent, sed etiam Byzantium ipsum Pythonem ad relinquendam patriam) me extrudere potuerunt ad reditum celerem. Nescio quod fatum me in hos errores aerumnosos meliora sentientem rapuit: et scientem, et prudentem in omnia fere pericula conjecit: sive constantiae causa, sive rei honestas ad ea me impulit: confirmato Platonicorum judicio, tradentium nullum esse modum vestigandi veri, nisi inveneris, et quaerendi defatigationem turpem esse, cum id quod quaeritur sit pulcherrimum. »

aimable, — ni par les facéties de Léon de Byzance (1) et de Pasiadès; je n'ai pas été retenu non plus par la véhemence dans la prononciation de Python de Byzance dont Démosthène, dit-on, a horreur même aux enfers, ni par les voix âpres et farouches des Turcs, qui non seulement pourraient exciter les bêtes sauvages, mais auraient pu pousser le Byzantin Python lui-même à quitter sa patrie. Tout cela n'a pu m'amener à un retour rapide. Je ne sais quel destin m'a entraîné dans ces dangereuses erreurs, alors que je comprenais qu'il y avait mieux à faire et m'a poussé, conscient et malgré ma prudence, dans presque toutes les sortes de dangers. C'est ou ma ténacité ou l'honorabilité de mon entreprise qui m'a soutenu. Ceci confirme la pensée des Platoniciens qui enseignent qu'il n'y a pas d'autre limite à la recherche de la vérité que sa découverte, et qu'il est honteux de se fatiguer de chercher, lorsque ce qu'on recherche est très beau. »

---

(1) Léon de Byzance, philosophe, disciple de Platon, vivait du temps de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre le Grand. Il fut souvent employé par ses concitoyens à des ambassades importantes à Athènes et auprès de Philippe. Plutarque parle de lui comme d'un homme fort enjoué. Cf. Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, 1699, t. I. p. 588.

V.

UNE TRADUCTION INÉDITE EN VERS LATINS

DE

L'ANTHOLOGIE GRECQUE

CONSERVÉE A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

[Pendant longtemps les lettrés s'amusèrent à traduire en vers latins les épigrammes de l'Anthologie grecque. C'était un exercice auquel se complaisait le goût de ces derniers siècles. La même épigramme était rendue de plusieurs façons : ce qui permettait des comparaisons intéressantes. Ottomarus Luscinius, Thomas Morus, Florent Chrestien (1), Joseph Scaliger (2), d'Orville et bien d'autres donnèrent des traductions en vers latins d'un grand nombre d'épigrammes de l'Anthologie. Jérôme Megiser, dans son *Anthologia seu florilegium*

(1) *Epigrammata ex libris Anthologiae graecae, a Q. Sept. Florente Christiano selecta et latine versa*, Parisiis, Rob. Stephanus, 1608, petit in-8°.

(2) Cf. *Scaligerana*, editio altera, Coloniae Agrippinae, apud Gerbrandum Scagen, 1667, p. 12 : « ANTHOLOGIA. Ego cum Vertuniano et altero vertebam Anthologiam versibus, et fere totam verti. Alter tam bene vertebat quam Marotus, quo nullus in vertendo fuit foelicior. »

graeco-latinum (1), rassembla un grand nombre de ces traductions. Andreas Rivinus (2) avait entrepris une édition où, à la suite de chaque épigramme, viendraient se ranger les versions métriques données en divers temps par les savants qui s'étaient appliqués soit avec suite, soit par jeu et à titre de distraction, à ce genre de travail. Rivinus énumère 330 traducteurs de toutes les nations, et l'énumération n'est assurément pas complète. Ce collecteur très diligent se proposait de donner l'ouvrage en chiliades. La première chiliade parut à Gotha en 1551, in-8°. Les deux autres qui n'ont jamais vu le jour sont conservées en manuscrit dans la bibliothèque. de Leipzig (3). Toutes ces traductions ont été effacées par l'excellente traduction que donna l'illustre Grotius des épigrammes de l'Anthologie. Elle n'a été publiée qu'en 1795 par Jérôme de Bosch (4). Malgré l'oubli qui pèse aujourd'hui sur tous ces travaux, même

(1) *Anthologia, seu florilegium graeco-latinum, hoc est veterum Graecorum epigrammata, latino carmine a doctissimis viris conversa, et recens edita ab Hieronymo Megisero*, Francofurti, 1602, 2 part. en 1 vol. in-8°. Cette même édition a reparu avec un nouveau titre : *Omnium horarum opsonia, curante Johanne Jacobo Porsio*, Francofurti, 1614. Cf. à ce sujet Chardon de la Rochette. *Melanges de critique et de philologie*, Paris, d'Hautel, 1812, t. I, p. 223.

(2) André Rivinus, né à Halle, en 1600, médecin, professeur de poésie et de philosophie à Leipsick, mort en 1656. On lui doit des *Remarques sur les anciens poètes chretiens*, des *Dissertations* sur diverses matières, publiées à Leipzig sous le titre de *Philo-Physiologica*, 1656, in-4°. Il a fait sur le *Perviligium Veneris* un commentaire, la Haye, 1712, in-8° ; *Veterum bonorum scriptorum de medicina collectanea*, 1654, in-8° ; *Mysteria Physico-Medica*, 1681, in-12, etc.

(3) Cf. Charles des Guerrois, *Etude sur l'Anthologie grecque*, Troyes, Paul Nouel, 1836, p. 34-35.

(4) Voyez ce qui a été dit plus haut sur cette édition et cette traduction de l'Anthologie de Planude. Voici comment s'exprime, à propos de l'entreprise de Jérome de Bosch, D.-J. van Lennep dans son *Memoria Hieronymi de Bosch, in primo publico classis tertiae regii Belgici doctrinarum atque artium instituti consessu*

sur l'œuvre de Grotius, nous donnerons ici une étude d'Herbert sur une traduction en vers latins inédite, conservée à la Bibliothèque nationale, qui attira son attention. Herbert a composé sur elle une longue note qu'il a insérée dans un exemplaire du ***Florilegium***

celebrata die XIII Novemb. MDCCCXVII, p. XXIV-XXVIII dans HIERONYMI DE BOSCH *observationum et notarum in Anthologiam Graecam, quod et Indices continet, opus Boschii morte interruptum.* DAVID JACOBUS VAN LENNEP *absolvit*, Ultrajecti, e typographia J. Alther, 1822 (c'est le dernier volume de l'édition de Bosch) : « Sed tamen, eum qui benevolentia duceretur in omne humanum genus, valde cruciabant tot sub exitum superioris saeculi grassantia per Europam mala, quae, cum subinde finem acceptura viderentur, gravius semper denuo exsurgebant : et, quo erat Boschius in patriam amore, huius vehementissime dolebat sortem, foris hinc et inde afflictae, domi tristius etiam intestinus morbis quassatae. Nec privatim viri vita incommodis carebat, cum neque uxor esset, quae moerentem eum alloquio reficeret (post tentatam enim frustra iuveni conditionem nuptiarum, postea acquiescendum sibi in coelibatu, nescio an pietate ductus, censuerat), et deinceps fato functae essent, quae diu domum eius contubernii societate exhilaraverunt, mater atque soror. Commodum igitur, quod oblectamentum senectutis ac solatium malorum literas habuit, atque in hanc ipsam moestiorem vitae suae partem tale opus literarium suscepit, quod et genere laboris iucundissimam et magnitudine ambitus quotidianam ei praeberet a dolore aberrationem. Anthologiam dico Grotianam. Nempe Hugonis Grotii, immortalis viri, maximam Boschius admirationem adolescens iam ex illa Burmanni familiaritate hauserat. Ipse testatus est sacro quodam horrore se correptum, cum Burmannum audiret nobile illud suum in Grotium Epigramma recitantem. Auxit illi in dies admirationem eam diligens editorum Grotii librorum lectio. Cum igitur in Burmanni bibliotheca asservari sciret ineditam Anthologiae Graecae Planudeae a Grotio concinnatam interpretationem metricam, facta Burmanni librorum auctione, cupidissime thesaurum illum sibi comparavit, quem perlustratum pretiosiorem etiam opinione sua deprehendit, vere iudicans, ex hoc opere vel maxime divinam Grotiani ingenii vim elucescere. Cuius enim hoc ingenii vel mentis est, inter infinitas occupationes, animi causa ac ludentem aliquot millia Graecorum Epigrammatum ita Latinis versibus reddere, ut non modo nihil de gratia decedat, sed saepe elegantiora etiam Latina Graecis reperiantur, lusus adeo verborum pro Graecis Latini exstent ! Hanc tam insignem Grotii laudem Boschius haud sibi soli notam esse voluit, verum splendide prodendam censuit in vulgus ; maxime quod sciret ipsum Grotium in animo habuisse, suam interpretationem illam publici iuris facere, additis indicibus tum poetarum, quorum Epigrammata in Florilegio essent, tum personarum, quarum in eo mentio fieret, tum etiam Chorographico et Historico. Cum igitur honestissimi typographi Traiectini, Wildius et Altherius, ad eam editionem faciendam

d'Henri Estienne de 1666, que possède, parmi les livres de notre érudit (GG. 5), la bibliothèque municipale de Vitry. Voici cette note :

J'ai acheté cet exemplaire de l'*Anthologie grecque* de l'édition de Henry Estienne, à Paris, chez A. Durand,

sese obtulissent, Boschius graviter curam Editionis suscepit. Itaque mense Martio anni MDCCXCV prodiit primum Anthologiae Volumen, libros continens primum et secundum, nitore Editionis dignum prelis Batavis opus, ut ab exteris etiam iudicatum est. Biennio post alterum exiit volumen, item binos habens libros, cui mox sequente anno tertium successit, reliquos Anthologiae libros complexum. Quo tempore igitur Academiae Leidensis factus est Curator Boschius, titulis suis hoc quoque iam annumerare poterat eximium, ut industriae, sic liberalitatis, et in patriam atque literas amoris sui monumentum. Quod enim laudi Grotii contulerat, certe laudi patriae contulerat, ut quae nullo unquam cive magis iure gloriata sit. Itaque et alii boni cives vehementer Editione illa delectati sunt, et praesertim laudatissimus Grotii laudator Crassus, hanc amici sui operam probavit, ac successum huius ei gratulatus est epistola Latine scripta, quam qui postea typis descriptam utriusque familiares legerunt, omnes fassi sunt dignam auctore suo, dignam eo, ad quem scripta esset. Restabat, ut etiam eruditionis suae novum atque insigne Boschius documentum ederet, vulgatis suis ad Graecum Anthologiae textum notis. Hoc fecit in quarto Editionis volumine, quo parando quantam ille voluptatem ceperit, ipsa ratio operae declarat. Est enim ea non, ut properantis ad exitum, sed ut lubenter in hoc studiorum curriculo versantis ; cum res ferret, grata ibi diverticula captantis, subinde adeo liberius per vicina literarum vireta exspatiantis. Itaque volumen illud, quod prodiit anno MDCCCX, non nisi notas in Primum et Secundum Anthologiae librum continet. Quintum idemque postremum volumen, complexurum illud tum in reliquos libros notas, tum compositos ad Grotii mentem indices, beatus senex tantum affectavit, prelo paratis ferme indicibus et notarum quod ad sex priores tertii libri titulos ornandos faceret. Forte desinit Autographum in citatione Horatiani loci :

Quis scit, an adiiciant hodiernae crastina summae
Tempora Di superi.

Sed non ea scribens demum incertam Boschius humanae vitae conditionem animo volvebat. Moverat ea cogitatio iam pridem eum ut et saepe diceret mihi editionem ipsius forte obitu destituendam meam porro curam exspectare, et idem hoc palam testatum relinqueret in Praefatione ad quartum Anthologiae volumen mihi inscripta. Quod cum fata sic tulerint, ut mors virum ante absolutam Editionem occuparit, ego, simul ac tam publica quam rei librariae tempora hoc siverunt, nil cunctatus sum, quin commissam mihi provinciam strenue susciperem. Quintum igitur Anthologiae volumen iam biennium prelum Altherianum exercet. Scilicet mihi non tam virium mearum habenda ratio erat, quam voluntatis viri optimi de me meriti. »

libraire, rue des Grès, au mois de septembre 1853. Il portait les notes marginales qu'on y lit et où l'on reconnaît au moins deux mains. M. Saint André parcourut ces notes et, par ci par là, il jeta quelques notules.

De mon côté, j'ai copié, sur les marges, tout le livre VI, et quelques épigrammes du commencement des autres livres, de la traduction en vers latins anonyme de l'Anthologie grecque, laquelle traduction est au département des manuscrits de la Bibliothèque de la rue de Richelieu, et y est cotée, au Supplément grec, 448 E.

Cette traduction de l'Anthologie grecque en vers latins, reliée de neuf depuis quelques années (dos en maroquin rouge, couvertures en carton recouvert de papier violet) est toujours conforme, à la couverture près, à la description ci-jointe faite par moi au mois de septembre 1848. Elle se divise en deux parties dont la première est, pour ainsi dire, la minute; la seconde, la mise au net. Toutes les épigrammes copiées par moi dans cette traduction manuscrite sont ainsi marquées: X. Quelques feuillets manquaient dans la mise au net; je les ai copiés, à l'encre rouge, dans la minute. Il m'a fallu beaucoup de temps et de patience pour faire cette copie partielle, la minute étant chargée de corrections et de ratures, ainsi que la mise au net. Et il faut remarquer que, dans la mise au net, l'auteur ne prend pas toujours la dernière correction faite dans la minute. Il choisit, et travaille, du reste, sa mise au net, comme une véritable minute. Je me suis attaché, dans ces extraits, à reproduire sans variantes, à de rares exceptions près, les dernières corrections, le dernier mot du traducteur, soit dans la mise au net, soit dans la minute. Dans la mise au net, le traducteur suit partout la pagination de l'édition de l'Anthologie de Henry Estienne. Il commence et finit chaque page avec Henri Estienne.

HERBERT.

Rodez, 2 octobre 1853.



Paris, 11 septembre 1848.

J'ai entre les mains une traduction en vers latins de l'Anthologie de Planude. C'est un gros in-4o, relié en papier marbré et portant au dos le numéro 5346. Auprès de ce no ancien est un autre no, Y 120 +, qui semble écrit de la main de Chardon de la Rochette, ex-propriétaire du manuscrit. Au haut du dos est, de la main même de Chardon, je pense, *Anthologie grecque en vers latins*. Sur le plat du manuscrit, je lis : *Traduction latine de l'Anthologie grecque*. A l'intérieur, sur la couverture, je remarque encore la répétition du no : Y 120 +. Sur la première garde : je lis, Suppl. grec 448 E. Suivent quelques feuillets de papier blanc fabriqué aux armes du cardinal Mazarin. Ces feuillets que je retrouve encore à la fin du volume, me font penser qu'il a été relié sous le ministère de Mazarin. Voici, du reste, des lambeaux trouvés dans la couverture :

[*Ici Herbert a collé deux bribes de papier qu'il avait trouvées dans la couverture.*]

Voici un fragment de la couverture :

[*Au-dessus de ces mots une bribe de la couverture*]

Le manuscrit, écrit sur du papier au chiffre des Jésuites dans sa première partie, aux chiffres des Valois et de Marie Stuart dans sa seconde partie, contient en 190 pages une traduction, en vers latins, de l'Anthologie de Planude. Ces 190 pages sont chargées de ratures ; quelques épigrammes ont été négligées. Après cette première partie viennent quelques feuillets de papier blanc, suivis de la seconde partie qui est la mise au net de la première. Comme cette seconde partie n'était pas chiffrée, le relieur a interverti l'ordre des cahiers, ce qui est gênant pour le lecteur. Dans cette seconde partie, sont reprises les pièces négligées dans la première. La seconde partie se termine, comme je l'ai dit, par quelques feuillets de papier blanc aux armes du cardinal Mazarin.

L'auteur de cette traduction a eu entre les mains l'édition de Henry Estienne. Ainsi à la page 446 de l'édition de Wechel, on voit, dans une scolie, que l'épigramme sur le sanglier de Calydon a été insérée par Henry Estienne; elle a été insérée aussi par le traducteur. Il a écrit *in fontes* pour traduire εἰς πηγάς. (voy. Wechel, page 129), et, comme Henry Estienne, il a répété à la fin du chapitre l'épigramme sur Salmacide. Il met, comme Henry Estienne, l'épigramme sur la statue de Dionysos après l'épigramme de Léonidas de Tarente (Cf. Wechel, p. 465). Au premier titre du livre VI, il met : *In donaria statuarum, In statuam Colossi apud Rhodios*; il adopte la correction ἄτρεπτον qu'il traduit par *intrepidus, indomitus, indocilis*; il évite bien soigneusement la faute de Morus, relevée par Henry Estienne dans ses notes,

Te ditem appellant omnes, etc.

Et sa première épigramme est un reflet de la première note de Henry Estienne. Le traducteur latin a complété l'épigramme sur Venus Céleste qu'on trouve à la page 56 de Wechel :

THEOCRITI IN EFFIGIEM COELESTIS VENERIS.

Non haec vulgivaga est (faveas, patre edita coelo)
Quam dono pia dat Chrysogona, alma Venus.

A la page 130, Henry Estienne, pour l'épigramme d'Antipater, κρηναῖαι λιβάδες, renvoie au chapitre εἰς θάνατον, p. 79. Le traducteur latin suit Henry Estienne. Toutefois, au premier chapitre du livre V, le traducteur (page 152, recto, de sa rédaction) ne suit pas Henry Estienne, et met *in Aristotelem*, comme les vieilles éditions. Voyez les notes de Henry Estienne. A la page 142, Henry Estienne a passé la petite pièce en quatre vers, extraite de Théocrite, Εὐνείκα, etc. Le traducteur l'a conservée (page 37, verso) :

Oscula me Eunice sinit libare volentem
Dulce joco increpitans haec verba : « Facere, Bubulce,
Hinc procul, etc.

Mais ce sont là de légères mutations, et il reste prouvé pour moi qu'il travaillait d'après Henry Estienne.

[*Ici un fragment de ce manuscrit*].

Voilà un fragment de l'écriture du manuscrit, lequel j'ai pris dans la première partie, après m'être assuré que la seconde partie reproduit exactement ce fragment, et que le manuscrit ne perd rien de sa valeur par mon rapt innocent.

L'édition Wechel a intercalé dans le texte de Henry Estienne quelques épigrammes tirées du Scholiaste, entre autres la pièce ἄφλοιος καὶ ἄφιλος, à la page 291 (1), et une épigramme sur Philopémen, laquelle est la première de la page 288 (2). Ces deux pièces ont été inconnues de notre traducteur, et dans le premier travail, et dans sa mise au net. Ce qui me semble assez bien prouver qu'il n'a pas connu l'édition de 1600. Autrement aurait-il négligé la réponse si spirituelle de Philippe à son audacieux adversaire (3)?

Dimanche, 24 septembre 1848.

M. Carraud m'a fait remarquer que les armes de Marie Stuart sont entourées du cordon de viduité. Du reste, au premier coup d'œil, il avait dit du manuscrit des épigrammes latines de la Bibliothèque du Roi : « Ce manuscrit a été écrit de 1560 à 1570. » C'est un fort habile homme !

---

(1) Cette pièce *devrait* se trouver, dans la traduction, à la page 80 de la première rédaction (*Note d'Herbert*).

(2) Cette pièce sur Philopémen *devrait* se trouver, p. 79 de la première rédaction. Elle a été inconnue au traducteur (*Note d'Herbert*).

(3) Il ne faut pas oublier que les feuillets, et non les pages, ont été numérotés dans la première partie du traducteur. Quant à la seconde partie, elle n'a pas été numérotée, ce qui a occasioné les erreurs du relieur (*Note d'Herbert*). — Nous ne reproduisons pas ici quelques autres notes marginales d'Herbert.

VI.

L'ÉPIGRAMME DANS L'INDE

Par ce temps où la littérature comparée cherche à se constituer, il ne nous a pas paru déplacé de joindre à ces recherches d'Herbert sur les épigrammatistes grecs, la traduction de la préface d'un petit livre anglais intitulé : *A century of Indian Epigrams chiefly from the sanskrit of Bhartrihari*, by Paul Elmer More, London and New-York, Harper and Brothers, 1899. Cet opuscule contient la traduction en vers anglais d'une centaine d'épigrammes prises surtout dans les Satakas de Bhartrihari. D'après l'admirable *A literary History of India* de R. W. Frazer (1) qu'il serait si utile de traduire en français, ces Satakas de Bhartrihari sont le premier ouvrage qui ait été traduit du sanscrit dans une langue européenne. Il le fut par Abraham Roger, chapelain de la factorerie hollandaise de Pulicat (1631-1641) (2). La préface que Paul Elmer More a mise en tête de cette version anglaise, nous a semblé assez suggestive. A la traduction de cette préface, nous joindrons la traduction, d'après l'anglais, de quelques-unes

(1) London, T. Fisher Unwin, 1898.

(2) Abraham Roger aurait publié un ouvrage intitulé : *Porte ouverte, ou de la vraie representation de la vie, des mœurs, de la religion et du service des Bramines qui demeurent sur les côtes de Coromandel.*

de ces épigrammes sanscrites où l'on trouve plutôt des sentiments profonds que cette légèreté ailée qui fait le charme de l'épigramme grecque :

Mon cher Babbitt,— Tout ce que j'ai appris et pensé de l'Orient est associé à votre nom. Aussi ne me paraît-il maintenant que très naturel de vous offrir ce petit livre oriental. Qu'il vous soit comme un souvenir de notre vie commune à Cambridge et de nos nombreuses discussions péripatétiques touchant les matières sacrées et profanes, — péripatétiques je les appelle, bien que, selon l'expression du poète, nos paroles surpassaient souvent nos pas et que les jours fussent plus courts que le sujet de notre discussion,

Te mihi iucundas efficiente vias.

La vie des anciens Brahmanes était un immanquable sujet de discussion. Nous étions passionnés pour comparer leur doctrine avec celle de Bouddha. Arrivions-nous parfois à une conclusion ? Je ne le crois pas. Et maintenant, comme un regain de ces jours, j'ai essayé, dans ces traductions, de rassembler les vers que j'avais coutume de citer pour éclairer mes idées ou que j'aurais cités si ma mémoire eût été fidèle. Et d'abord n'hésitons pas à lire le nom de Bhartrihari en tête de ces épigrammes.Comptons-les,et nous trouverons que la plus grande partie est empruntée à son œuvre, et un précédent tiré de l'Inde elle-même m'autorisait à substituer d'autres stances aux siennes, là où son œuvre ne correspondait pas à mon dessein.

Pour Bhartrihari, je désirerais que l'étude me permît de rapporter avec certitude l'histoire de sa vie ; mais elle est obscure. Ceci ne vous surprendra pas. Car peut-

être aucun peuple au monde n'a eu aussi peu de soucis des souvenirs historiques que les Hindous. Leurs princes, leurs législateurs, leurs sages révérés, ne sont pour la plupart que des noms. Même dans leur littérature plus personnelle, l'individualité du poète se manifeste rarement. C'est un témoignage de la sincérité de leurs paroles qui parfois proclamaient l'abandon des distinctions de la terre pour la conquête d'un bien plus élevé. On peut lire diverses traditions au sujet de Bhartrihari. Ce qui paraît le plus vraisemblable, c'est qu'à quelque période ancienne de notre ère il régnait dans Oudjein. La légende ajouterait qu'il régnait avec magnificence, pour rehausser son renoncement final, comme comme dans le cas aussi de Bouddha. Soudainement, il s'éveilla de cette vie voluptueuse à cause d'une intrigue de palais dont la tradition découvre la nature dans l'une de ses épigrammes :

« Maintenant jugez, — j'allais, délaissé par une jeune fille. »

Là dessus il renonça au trône en faveur d'un frère plus jeune et, se retirant dans les forêts, il passa le reste de sa vie dans une caverne qu'on montre encore à Oudjein, au voyageur curieux. Ici nous pouvons nous représenter le royal ermite couché à l'aise durant les heures fraîches de l'aurore et du crépuscule, contemplant la vallée et la cité obscure et nous pouvons comprendre comment parfois, dans les intervalles d'une pensée plus austère, le souvenir de son ancienne existence et des rivalités des courtisans affairés a pu amener un sourire sur ses lèvres :

« Avec quelle lenteur, pour celui qui hante la porte de l'avancement, se traînent les longs jours ; avec quelle

gaité légère, ils se hâtent pour l'âme réveillée qui a rejeté son fardeau d'orgueil mondain.

Ainsi, couché près du bord, plein de roches, de ma caverne, je rêve à l'aise sur le flanc de la montagne, et ris un peu en mon cœur, et puis, je me replonge dans la pensée.»

Les mots anglais de cette dernière ligne ne vous semblent-ils pas familiers ? Je les ai empruntés à une stance de Matthew Arnold que vous aimez à citer :

« L'Orient s'inclinait bas devant le souffle dans un dédain patient, profond. Il laissait les légions tonner au-dessus de lui, et se replongeait dans la pensée. »

Bhartrihari écrivait son épigramme, il y a déjà bien longtemps et dans un pays bien éloigné. Mais le sentiment en est encore jeune. Tout récemment je lisais cette épigramme à un de mes amis qui, pendant des années, avait été mineur dans les montagnes du Colorado. Là, dans une hutte solitaire bâtie sur le bord d'une montagne, il passait l'été et l'hiver avec un seul compagnon, tout à fait éloigné de la civilisation : « Hé ! dit-il, lorsque je lui eus fait la lecture de ces vers, votre vieil Hindou dit la simple vérité : ma propre expérience aurait écrit chacun de ses mots. » Telles ont été, à ce qu'on dit, les dernières années de la vie de notre poète. Et nous ne devons pas supposer que l'isolement de ces dernières années ait accablé le poète d'un sentiment spécial d'isolement. Il était versé dans la sagesse de son pays : il devait avoir bien pesé dans sa jeunesse les lignes célèbres du livre de la loi qui parle d'une solitude plus universelle et plus inévitable de l'esprit, dans la société ou dans la solitude : car il est écrit :

« C'est seul que chaque mortel d'abord aspire le souffle de la vie, c'est seul qu'il descend le chemin de la mort, c'est seul qu'il goûte à l'amère nourriture du mal, aux fruits du bien. »

Ce récit particulier du prince et de l'ermite, peut être ou n'être pas vrai ; mais, d'une manière générale, qu'un royal converti pût abandonner le luxe de son palais et choisir une vie paisible de contemplation dans la forêt, ce n'était rien de plus qu'un événement banal dans l'existence des Hindous. Leurs moralistes, il est vrai, et parmi eux Bhartrihari, parlent des trois voies, — le plaisir, la sagesse mondaine et le renoncement ; mais en réalité, ils ne reconnaissent que deux idéals entre lesquels ils ne pouvaient concevoir aucun intermédiaire réel. Notre poète constate avec vivacité le contraste de ces deux idéals dans l'une de ses épigrammes :

« Il n'y a dans le monde que deux choses que les hommes peuvent chérir, — ou bien la jeunesse des belles jeunes filles qui toujours soupirent après le renouveau des jeux d'amour — ou bien la vie de la forêt. »

Et après que le choix est fait, il écrit encore :

« O Dieu d'amour, pourquoi fatiguer ta main en faisant toujours résonner l'arc ? O coucou, doux oiseau, pourquoi gazouiller en vain tes chants amoureux ? Et toi, belle jeune fille, dirige ailleurs tes regards malicieux, chargés de langoureux enchantements et de douces séductions ? Mon esprit est maintenant plongé dans l'ambroisie de la méditation aux pieds de Çiva.

Nous lisons aussi de Bouddha (1) qu'il s'enfuit d'une cour voluptueuse pour chercher son salut dans la vie

(1) Cf. sur Bouddha, Frazer, p. 114-147.

sauvage. Ils ne faisaient que suivre les traces d'innombrables saints qui les avaient précédés. En réalité une telle retraite loin du monde était enjointe d'une façon précise à chaque brahmane lorsqu'il avait complètement rempli ses devoirs comme chef de famille et lorsque ses fils étaient parvenus à la maturité. Nous n'avons qu'à regarder leurs anciens livres pour apprendre combien ils obéissaient fréquemment à ce précepte. Aussi les Grecs qui eurent des relations avec l'Inde sous Alexandre, en revinrent avec de merveilleux récits sur ces habitants des forêts et sur les gymnosophistes (1). Il n'était pas tellement difficile, d'ailleurs, dans ce climat chaud, de vivre au milieu de la nature sauvage en façonnant pour son corps de grossiers vêtements d'écorce, en mangeant des fruits qui étaient abondants, en buvant l'eau pure des torrents, en se baignant dans les étangs sacrés, en dormant sur les feuilles qu'on avait recueillies. Un village n'était pas loin, et les habitants de ce village étaient toujours heureux de remplir la jatte du saint homme de riz et de morceaux de pain, s'il préférait se présenter lui-même pour les aumônes.

On peut distinguer deux espèces d'ermites, — ceux qui pratiquaient des austérités, et ceux qui cherchaient tout simplement un endroit où leur retraite ne serait point troublée. La pénitence que s'infligeaient eux-mêmes les premiers, était souvent d'une incroyable sévérité. Les poètes épiques sont pleins des recits exagérés de leur endurance. Telle est la sauvage légende des Sagarides, — du petit-fils de Sagara qui, pendant

(1) Cf. sur les Grecs dans l'Inde, Frazer, p. 160-182; J. W. MacCrindle, *The invasion of India by Alexander the Great as described by Curtius, Diodorus, Plutarch and Justin. With an Introduction containing a Life of Alexander*, 1893.

trente-deux mille ans, se dévoua aux austérités sur les hauteurs de l'Himalaya et passa au ciel sans voir l'accomplissement de ses désirs ; de son arrière-petit-fils qui, les bras élevés, se tint au milieu de quatre feux, sous le soleil flamboyant, en se nourrissant de feuilles tombées, pendant mille ans. Puis les dieux furent satisfaits et, en réponse à sa prière, laissèrent tomber du ciel le Gangâ sacré, le Gange, dont Çiva reçut le premier, sur la tête, au dire de la légende, la chute retentissante. Autrement, le Gange aurait écrasé le monde. Aussi, pendant bien des années, le fleuve s'égara dans les boucles emmêlées de la chevelure du dieu jusqu'à ce que, trouvant une issue, il s'épancha sur la terre. Ce sont là des histoires ridicules, mais elles indiquent très bien l'idéal qu'avait devant lui l'anachorète. Son but n'était pas tant d'expier des péchés que de fortifier sa volonté par l'endurance jusqu'à ce que les dieux eux-mêmes tremblassent à sa parole. Pour contrebalancer la puissance de ces aspirants à la divinité, les dieux, souvent, s'adonnaient à de semblables pratiques, et on réprésente particulièrement Çiva comme s'étant engagé dans les formes les plus fantastiques de la pénitence.

Mais à côté de ces sauvages pourchasseurs de la vertu beaucoup se retiraient dans les forêts pour s'y livrer à des méditations jamais troublées. Quelques-uns habitaient seuls comme notre royal poète, pensant que la sagesse doit être courtisée dans la solitude. D'autres emmenaient leurs familles avec eux et vivaient au milieu d'une aimable colonie. Là, on pouvait échanger les complications du rituel brahmique pour de pieuses contemplations et le sacrifice en imagination devenait

(1) Sur les brahmanes qui vont à la forêt, cf. Frazer, p. 107-108.

aussi efficace que l'offrande réelle sur l'autel. La controverse joyeuse donnait un exercice à l'esprit, et la culture des fruits et des fleurs pouvait occuper les mains. Il n'y a rien de plus beau, de plus tendre dans la poésie indienne que cette peinture de la vie de la forêt dans beaucoup d'épisodes fameux des poèmes épiques et dans le drame de l'Anneau (1).

Mais il faut revenir à Bhartrihari qui préféra la tranquillité profonde de l'isolement. Nous avons sous son nom un petit livre d'épigrammes appelé le *Çatakatrayam* ou la « triade des centaines » où il expose, en une série de stances parfois brisée, son expérience de la vie. La première centaine de stances est consacrée à l'amour de la femme, à son charme et à son influence cependant funeste. Il chante le pouvoir et les actes nuisibles de Kâma, l'Erôs indien, sur lequel on raconte bien des histoires étranges. Kâma était un puissant archer, quoique ses flèches ne fussent garnies que de fleurs ; et souvent les dieux eux-mêmes eurent à se lamenter de la fatale justesse de son tir. Les femmes sont ses amorces et nous, pauvres poissons niais, nous sommes attrapés à son hameçon, et puis brûlés à son feu, — ce qui doit faire un repas succulent pour un dieu, à n'en pas douter.

Parmi ces stances consacrées aux femmes, quelques-unes sont très tendres, quelques autres très amères. Celles qui dépeignent les charmes de la femme sont d'une note particulièrement émue, sympathique, telle que nous la trouvons dans notre poésie romantique. Il est en vérité digne de remarque que la manière dont les Hindous s'expriment sur l'amour et la nature est, en

(1) Sur la Sakountàla, cf. Frazer, p. 285-288.

bien des manières, plus rapprochée de notre propre sentiment que ne le sont les classiques. L'amour, à coup sûr, n'apparaît pas chez eux avec la manie platonique qui infeste la poésie moderne ; mais, d'autre part, il est exprimé avec la même tendresse soucieuse qui nous est si familière et qui est si étrangère au tempérament plus simple, plus viril de la Grèce et de Rome. En même temps que cette délicatesse, il y a pourtant une monotonie marquée dans la façon dont les poètes hindous décrivent la femme. Cette monotonie est due à une habitude inévitable de généraliser. Ils n'écrivent pas d'une femme en particulier, mais de la femme en général, et ils en parlent non comme d'un caractère individuel, mais comme d'un symbole de plaisir sensuel que l'on louera ou flétrira, suivant les dispositions de l'écrivain.

La description de la nature, dans la poésie hindoue, n'est pas simplement amenée pour localiser l'action, comme chez les poètes classiques. Elle est plus étroitement identifiée avec le tempérament des personnages, et devient hautement symbolique comme dans des écrivains tels que notre propre Hawthorne. Je sais que ce sentiment plus intime de la nature ne manque pas entièrement dans la littérature classique et qu'il est facile d'exagérer des distinctions aussi générales. La mer, dans Homère, a une affinité obsédante et demi-mystique avec les dispositions de ses héros. Nous nous rappelons le prêtre d'Apollon allant en silence sur le bord de la mer retentissante. Nous nous rappelons qu'Achille était l'enfant d'une déesse de l'Océan et, dans sa colère, nous le voyons, devant sa tente, regarder les eaux tumultueuses de l'Océan. Odusseus, quand nous le rencontrons pour la première fois, est assis sur

la grève ; selon son habitude, il regarde vers sa demeure par delà la mer «non moissonnée»,et consume son cœur dans les larmes et les lamentations. Et d'un bout à l'autre du poème, jusqu'à cette prophétie dernière qu'il trouvera le repos après avoir établi le culte de Poseidôn dans une contrée lointaine à l'intérieur des terres, toujours l'Océan est entremêlé à sa destinée. Dans les deux poèmes les « murmures et les parfums de la mer infinie » ne sont jamais loin, et nous ne pouvons penser au monde d'Homère sans répéter ses paroles :

περὶ δὲ ῥόος Ὠκεανοῖο
ἀφρῷ μορμύρων ῥέεν ἄσπετος

Dans Lucrèce, le ciel, — les *flammantia moenia mundi*, — semble, avec ses terreurs indicibles et ses distances infinies traversées par la lune et le jour, par la nuit avec ses austères constellations, par ces torches du ciel qui errent dans la nuit, et ces feux qui volent, par les nuages, le soleil, les pluies, la neige, les vents, les éclairs, la grêle, par les sons qui frissonnent légérement et les menaces qui grondent avec puissance, — le ciel semble parfois être comme la contre-partie physique de la propre pensée titanique du poète qui s'efforce de noter en un langage mortel des choses immortelles. On pourrait encore citer Virgile pour la façon dont il a célébré les prairies heureuses et les travaux des hommes; mais, après tout, cette façon symbolique de peindre le monde extérieur est assez rare dans l'antiquité pour justifier notre comparaison. Les écrivains classiques ne recherchent pas d'une façon régulière ces sympathies de la Nature avec l'esprit de

l'homme : ils ne lisent pas dans les aspects divers de la Nature l'expression de leurs mobiles dispositions personnelles. Mais, dans la poésie hindoue, il en est tout autrement. Là le monde perd sa ferme réalité et ne semble qu'une ombre de l'homme intérieur. Et ce n'est pas un paradoxe volontaire que d'affirmer que c'est à cause de ce manque de réalité même que le sentiment de la nature chez l'Hindou devient d'une certaine façon plus intensivement réel. L'Hindou entre en contact avec elle d'une manière plus étroite et plus sympathique, justement parce qu'elle n'est qu'une simple projection de sa personnalité. On n'a qu'à lire la première centurie de Bhartrihari pour voir combien sous ce rapport la poésie hindoue se rapproche des méthodes du roman au moyen-âge. La nature est là chargée de sentiments humains : les oiseaux et les fleurs, les collines, le ciel, les vents et les torrents, toute la terre est embaumée de passion. Au printemps, la chanson du coucou torture ceux qui sont séparés ; la fleur du lotus multiplie en une myriade d'endroits un visage aimé ; l'arbre d'Açoka (1) ne peut ouvrir ses boutons gonflés avant qu'il n'ait été touché par le pied d'une jeune fille.

La seconde centurie est peut-être moins intéressante que les deux autres. Elle traite de l'éthique prudente de la sagesse mondaine, aiguise ici et là des pointes sarcastiques contre les sots, les flatteurs, les pédants et tous les hâbleurs ; elle s'élève parfois jusqu'à l'expression de la plus haute et de la plus pure morale, elle est

(1) Sans doute ainsi nommé d'Açoka, roi de Magadha, petit-fils de Chandra Goupta, le *Sandracottus* des Grecs, qui fut le champion du bouddhisme et dont il subsiste d'importantes inscriptions relatives à la propagation de la nouvelle religion. Cf. Frazer, p. 242 et suiv.; Bühler, *Epigraphia Indica*, t. II, p. 248-254.

aussi troublée par d'amères réflexions sur la brièveté et l'insuffisance de l'existence mortelle.

On éprouve une tout différente impression quand on s'occupe de la troisième et dernière centurie. Nous sentons tout d'abord le cœur du poète qui parle, quand il chante la vraie sagesse, la découverte de la paix, les joies de sa vie nouvelle. Caractériser ces stances, ce serait passer en revue les idées de la philosophie hindoue, et il vaut mieux permettre à Bhartrihari de parler lui-même. Qu'on me permette pourtant de toucher brièvement à un principe, et un principe fondamental, de la religion des Hindous. J'en parlerai parce qu'il est communément négligé ou faussé dans les traités systématiques sur le sujet. Nous lisons constamment des écrits où il est question du « monisme » des Hindous, de leurs tentatives pour réduire toutes choses à une substance. Mais ces affirmations ne doivent être acceptées qu'avec des réserves. En réalité leur attitude intellectuelle est le résultat d'une perception subtile de la nature dualiste de l'homme et du monde en général, et ceci se vérifie même dans le Vedânta (1), ordinairement cité comme le plus radical des systèmes monistiques. D'ailleurs ce ne serait point exagérer que d'affirmer que la spiritualité d'une philosophie ou d'une religion se mesure à la reconnaissance de ce contraste. Les Iraniens, les parents les plus rapprochés des Hindous, divisaient l'univers en deux camps éternellement hostiles, le *regnum lucis* et le *regnum tenebrarum* qui s'entrechoquent dans une bataille éternelle. Et l'homme qui contient en lui les deux éléments, doit supporter en partie le conflit incessant. Saint Augustin

(1) Sur le Vedânta, cf. Frazer, p. 196-209.

ne peut pas appuyer assez fortement sur l'énormité du péché, — le péché qui n'est pas éternel dans sa nature et qui n'est pas cependant un produit du corps, mais l'aberration d'un être fini et libre qui refuse l'obéissance à son créateur, la source de la vie, et dont le châtiment est la mort. Platon qui parlait aux Grecs et qui se montra supérieur à leur ancienne philosophie, fait remonter les contradictions de l'existence à l'opposition de l'esprit et de la matière; et c'est là aussi la théorie des Hindous. Ils proclament l'inconciliable inimitié de l'âme et du corps.

Le salut, pour eux comme pour les Grecs, est un système de « purgation », une mort à la chair jusqu'à ce que l'âme devienne libre de jouir sans mélange de sa propre perfection. Platon affirme que nous ne pouvons avoir connaissance que de l'âme et des essences qui sont semblables à l'âme. Pour ce qui concerne le corps et les choses matérielles, il n'y a qu'ignorance ou tout au moins incertitnde. Il aime à identifier la science et la vertu, l'ignorance et le vice, et à déclarer que par la science l'homme se libère du monde. Mais quelle est cette science ? Vous trouverez difficilement dans Platon une réponse adéquate à cette simple et inévitable question. Le Vedânta enseigne la même doctrine sur la science et l'ignorance ; mais il fait un pas de plus en avant ; et c'est en cela que consiste sa clarté et son originalité. En regardant le monde du dehors, nous n'arrivons qu'à l'ignorance ou à des opinions fausses. Le monde n'existe donc pour nous que dans cette ignorance et dans ces opinions fausses, et pour nous l'ignorance est la cause du monde. Avec l'acquisition de la science l'ignorance est détruite, et le monde dont elle eat la cause, cesse pour nous d'exister. C'est par la

science que nous arrivons à cette délivrance, — mais par quelle science ? Par l'appréhension de cette vérité définie que l'âme a une existence réelle et que le monde n'a qu'une existence de fantôme et d'illusion. La science, peut-on ajouter, n'est pas simplement une conclusion verbale, mais quelque chose d'apparenté avec la foi, une réalisation de la vérité qui touche tout le caractère de l'homme et qui jaillit de lui avec une force étrange et incommunicable.

Tel est, en un mot, l'esprit qui parcourt toute la littérature sanscrite et qui trouve son expression dans ces épigrammes de Bhartrihari. Ce serait pour nous une satisfaction de savoir que ces épigrammes contiennent réellement les méditations du royal solitaire d'Oudjein; mais, par malheur, elles ont été conservées dans un ordre si désordonné, si différent dans les récensions diverses, tant de stances ont été substituées ou ajoutées aux trois cents stances originales que des doutes se sont élevés sur l'authenticité de toute la collection, soit qu'on ait donné librement le nom de Bhartrihari à une anthologie flottante, de même que les Juifs ont employé d'une façon semblable le nom de Salomon, soit qu'une longue succession d'éditeurs ait altéré ou ajouté sans scrupule. Pour ma part je trouve dans un grand nombre de ces poèmes un parfum si particulier, quelque chose de si distinct des milliers d'épigrammes qui se trouvent dans l'*Anthologie* de Bœhtlingk que j'accepte sans hésitation leur origine traditionnelle. Parmi elles j'en ai choisi, pour cette traduction, un certain nombre qui m'ont paru contenir l'expression la meilleure des idées du poète et, au lieu de notes explicatives, j'ai ajouté des stances empruntées à d'autres sources, librement et en

considérant la nature mêlée et incertaine de la collection sanscrite.

Et maintenant, mon cher Babbitt, avec ces quelques mots d'introduction pour vous et pour le public, je mets ce livre entre vos mains. Vous y chercherez en vain quelque reproduction de l'art délicat, des complications subtiles du rythme, des assonances entremêlées, du style curieusement façonné de l'original. Notre langue n'est pas capable de tout ceci ; elle ne peut qu'en dédommager par des artifices qui lui appartiennent. Laissez-moi cependant espérer que quelque écho de la sagesse de Bhartrihari et de son pathétique peut encore se faire entendre dans cette version anglaise.

Acceptez ce volume comme une réponse partielle à la question si souvent discutée entre nous : l'Occident trouvera-t-il des lumières ou seulement une confusion plus profonde des idées dans l'étude de l'Inde et de sa vie religieuse ? Par un don étrange du destin quelques nations ont accompli, dans le passé, une œuvre qui a été faite une fois pour toutes et qui ne saurait être répétée. Il n'est pas vraisemblable qu'un autre peuple s'élève semblable aux Grecs de l'âge de Périclès et possède, comme eux, un sens si fin de l'harmonie dans la forme et dans l'action. Un homme isolé ou bien un groupe d'hommes peuvent, çà et là, se rencontrer, dont l'esprit soit d'accord avec la Beauté, mais nous ne verrons plus et nous attendrions en vain une génération telle. Nous pouvons censurer bien des choses dans la vie athénienne ; il peut même s'y rencontrer des actes et des traits qui soient dignes d'abomination, mais les Athéniens avaient reçu de leurs dieux un don parfait. Ces formes artistiques s'en sont allées avec leur civilisation ; elles ne peuvent être ramenées à la vie ou imitées ; mais

quiconque chercherait l'inspiration à la source capitale de la poésie et de l'art, doit maintenant et toujours se tourner vers Athènes et apprendre laborieusement sa langue antique. Il en est de même des Romains : nous pouvons dire que la terre produira difficilement une seconde fois des hommes de ce caractère et de ce tempérament. Ils nous ont appris une fois pour toutes ce que peut faire la volonté humaine. Ne pouvons-nous pas ajouter à propos des Hindous que, pendant une courte période de leur développement, pendant ce siècle où Zoroastre enseignait dans l'Iran et Pythagore dans l'Occident, ils montrèrent, dans leurs discours et dans leur existence, une profondeur de sentiment religieux, une puissance de spiritualité qui, même après tant de siècles, nous causent de l'étonnement et peut-être de l'incrédulité :

« Et beaucoup sont étonnés, et beaucoup doutent ? »

Nous ne pouvons aujourd'hui, — il en va mieux ainsi, — reproduire la littérature de la Grèce (1) ; nous frémirions à la rigidité romaine ; nous décerner le nom de disciples de Bouddha ou d'adorateurs de Brahma, — comme quelques esprits inconsistants sont enclins à le faire, — serait de la superstition, et non de la spiritualité. Cependant nous pouvons nous tourner vers chacun de ces peuples pour y trouver de la force et de la conso-

(1) Cf. dans les *Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*, t. XVII, p. 332, le travail intitulé : *Pouvons-nous nous assimiler la pensée grecque ancienne ?* où nous avons donné la traduction d'un intéressant article de M. John B. Bury, fellow du Trinity College de Dublin, intitulé *Anima naturaliter pagana, a quest of the imagination*, et publié dans le *Fortnightly Review* (january 1891, p. 102-112). M. John B. Bury y démontre l'incapacité de l'esprit moderne d'aller jusqu'à la véritable Grèce des temps passés.

lation ; oui, nous pouvons nous tourner vers eux si nous voulons fortifier notre vie isolée de la vertu et de la dignité de l'expérience.

Bhartrihari écrivait en un temps où la pensée de l'Inde s'était déjà stéréotypée, où la répétition verbale avait commencé à prendre la place de l'inspiration vivante. Il y a en lui quelque chose de son temps ; nous sentons parfois que l'esprit est émoussé par « l'exercice tristement mécanique du vers. » D'autre part on ne saurait trouver aucun poète ancien dont l'œuvre ait une suffisante perfection pour permettre une traduction acceptable. A tout prendre, on peut considérer Bhartrihari comme un type non infidèle d'une littérature qui, par les discussions que nous avons engagées sur elle, donna tant de plaisir, et, je l'espère, tant de profit à notre vie commune à Cambridge :

Quare habe tibi quidquid hoc libelli.

P. E. M.

SHELBURNE, N. H.
1er Décembre 1897.



Voici quelques-unes de ces épigrammes sanscrites, traduites d'après la version anglaise (1) :

I

Tel marche dans la voie du Renoncement ; tel autre payerait volontiers dans la Sagesse mondaine toute la large

(1) Cf. Paul Elmer More, *A century of Indian Epigrams, chiefly from the sanskrit of Bhartrihari*, London and New-York, Harper and Brothers, 1899.

dette de son âme ; tel autre encore, dans le chemin du Plaisir, avec l'amour toujours errant, voudrait tout oublier : le vaste monde a trois routes (1).

II

Dans plus d'une caverne, sur les pentes sauvages des monts qui grimpent vers le ciel, près de plus d'un lac, habitent des solitaires avec des espérances qui se rient du temps mesuré.

Ils se baignent dans le Gange (2) glacé, là où il coule sur les roches unies ; ils se montrent parmi les arbres où Çiva s'en va en secouant ses boucles nattées.

Ils respirent dans la joie, — mais nous, hélas ! Quel destin a fait l'amour de la femme si charmant ! Car c'est l'amour qui nous retient dans un monde que nous haïssons, ensorcelés que nous sommes par les piéges de la femme (3).

III

Le temps est la racine de toute cette terre ; ces créatures qui sont nées du Temps, s'endormiront à la fin dans son sein ; le Temps n'a ni ami, ni ennemi.

Nous voyageons tous dans une longue caravane depuis que commença le monde ; nous ne savons où nous allons ; mais nous savons que le Temps marche en tête et que nous tous devons marcher.

De même que le vent, par les champs, incline les herbes et qu'elles doivent toutes lui céder, de même, sous le souffle du Temps qui passe, nous devons nous incliner chacun à notre tour ; — pourquoi des larmes pour la naissance ou pour la mort (4) ?

(1) Page 23.

(2) Le Gange, *Ganges*, Γάγγης, du sanskrit *ganga*, fleuve.

(3) Page 42.

(4) P. 90. Cf. cette épigramme de l'Anthologie de Planude, livre I, chap. 90, traduit par Herbert : « Lentement marche le

IV

Quand, telle qu'une flèche dans l'obscurité, la douleur a fait sa cible de notre poitrine dont elle a pénétré l'armure entre maille et maille, il y a un baume, un remède, — c'est précisément de ne pas penser (1).

V

Telle qu'une folle inquiète, tantôt tu erres dans les profondeurs d'en bas, tantôt tu t'élèves jusqu'aux régions où l'étoile aux obscures clartés sommeille dans le ciel le plus lointain.

Tu erres à travers l'univers, ô mon Ame, en cherchant, et tu ne te reposeras pas. Contemple la paix de Brahma. Le but vers lequel tu tends est dans ton propre cœur (2).

VI

Le feu du foyer pétille avec éclat. La lampe brillante brûle, claire et haute. Le soleil et la lune et les armées d'étoiles campent avec toute leur splendeur dans le ciel. Et pourtant l'obscurité est dans mon cœur et tout est sombre — jusqu'à ce que je contemple tes yeux et leur étincelle d'amour (3).

VII

Ici il n'y a rien, et là il n'y a rien. Partout il n'y a rien en face de moi. Et, appréciant tout, je trouve que l'ensemble des choses n'est qu'un pur néant, un néant ! — excepté l'âme qui l'apprécie ! (4)

temps, la tête chenue et, bien qu'il se traîne à peine, il dérobe même les paroles aux lèvres humaines. Sans paraître, il fait disparaître ceux qui paraissent ; et quand on ne paraît pas, il veut que l'on paraisse. »

(1) Page 96.

(2) Page 79.

(3) Page 36.

(4) Page 86.

VIII

C'est le renouveau de la terre. Maintenant la brise voltigeante, qui souffle des collines neigeuses et que filtrent les manguiers fleuris, remplit le monde de douceur.

Maintenant les abeilles, folles, sont animées par toute l'activité de leur réveil, et les coucous sauvages charment les bois en chantant : « Bien ! ah ! bien ! c'est bien ! Nous cédons au charme de Kâma ! (1) »

IX

Notre pauvre esprit est à blâmer en tout. La séparation, ce n'est qu'un mot ! Autrement notre douleur, jour par jour, deviendrait plus profonde. — Hélas ! comme elle s'esquive rapidement !

De même qu'un tronc d'arbre, jeté au hasard sur les flots immenses, est par hasard croisé ici par un autre mât qui va à la dérive, de même sont nos rencontres sur cet océan de la vie (2).

(1) Page 28. — Kâma est l'Erôs hindou. — Voici comment Herbert a traduit la célèbre épigramme de Méléagre sur le printemps (Anthol. de Planude, liv. 1, ch. 91) : « Quand l'hiver s'éloigne du ciel avec la bise, bientôt resplendit la saison fleurie du brillant printemps. Le sol, naguère triste et sombre, se revêt de gazon, les arbres, en pleine végétation, se couvrent de feuillage : les riantes prairies boivent, à l'aurore, la fertilisante rosée, la rose s'épanouit, le pasteur tire de sa flûte, par les montagnes, des airs joyeux et, à la vue de ses cabris, le chevrier tressaille d'aise. Alors le nocher déploie la voile aux doux zéphyrs pour traverser les mers ; alors, la tête couronnée de lierre grappelé, chacun célèbre aux cris d'Evohé, le Dieu de la treille, et les industrieuses mouches, issues des flancs d'un taureau, s'occupent de leurs intelligents travaux, façonnant dans les ruches la blanche et belle cire, aux mille alvéoles. Partout la gent ailée fait entendre de mélodieux concerts : alcyons sur les flots, hirondelles sous les toits, cygnes au bord des ondes, rossignols en nos bois. Lors donc que les forêts se parent de feuilles, que la terre verdoie, que le berger joue du chalumeau, que les chèvres s'éjouissent, que les nautonniers naviguent, que Bacchus conduit des chœurs de danse, que les oiseaux gazouillent, que les abeilles enfantent le miel, comment le poète, au renouveau, ne chanterait-il pas aussi ? »

(2) Page 79.

X

La crainte trouble le plaisir de la peur qu'il ne nuise à la santé. La crainte défigure la beauté à cause du hideux vol d'amour. La crainte prophétise à l'orgueil sa chute. La crainte paralyse la force et nous prédit la perte de notre fortune.

La crainte empoisonne la science à cause de la renommée d'un autre. La crainte hante la chair de l'opprobre de sa dissolution. Craindre, c'est vivre, excepté quand l'âme, dans la retraite, se tient sur ses gardes, et sourit aux préoccupations et aux prétentions du monde (1).

ADDENDA ET CORRIGENDA. — Pour la biographie de l'ambassadeur d'Aramont dont il a été question dans la biographie de Pierre Gilly, consulter *Le voyage de M. d'Aramont, ambassadeur pour le roy en Levant, escrit par noble homme J. Chesneau, l'un des secrétaires dudict seigneur ambassadeur*, publié par M. Ch. Schefer, Paris, 1887, gr. in-8°. — Le passage de la préface de Pierre Gilly à Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, dans l'édition de Théodoret, *Explanationes in duodecim prophetas*, où il est dit que Georges d'Armagnac a obtenu sans aucune opposition des chanoines l'évêché de Rodez, *qui sacram Rutenorum praefecturam nullo vitio, nulla proborum canonicorum obnuntiatione adeptus est*, est assez curieux. Il y a là une allusion à ce fait que quelques chapitres du midi, vers 1528, ne voulaient pas reconnaître le concordat conclu entre François Ier et Léon X en 1516 et soutenaient la légitimité des élections canoniques. — Dans le dernier passage que nous ayons traduit, de la « Topographie de Constantinople », à l'article sur Pierre Gilly, nous avons employé la forme *Myrum* (μύρον, parfum), par analogie avec *scortum*, *Leontium*, *Gnathenium*, *Glycerium*. Nous aurions dû employer la forme *Myro* (Μυρώ), qui se rattache probablement à la même étymologie. Pierre Gilly fait certainement allusion à Myro, femme savante de Byzance qui excellait à faire des vers élégiaques et dont Athénée a fait l'éloge. — A la fin de notre préambule, il faut lire que le voyage de Saumaise à Heidelberg s'est effectué en 1606, et non pas en 1616.

E. JOVY,

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique.

(1) Page 100.

LES MARVIS [1]

par le Dr L. MOUGIN

Nous avons à plusieurs reprises publié dans les Mémoires de la Société, les objets gaulois et gallo-romains trouvés aux ***Marvis***, au ***Mont-Bergeon***, et au ***Bois Legras***. Dans le Tome IX, plusieurs découvertes ont été décrites ; dans le Tome XVIII nous avons signalé la découverte d'un cimetière gallo-romain aux Marvis, avec le dessin de six petits vases qui ont été trouvés au milieu de tombes violées. Ces trois lieux dits se touchent.

Aujourd'hui nous avons fait dessiner et nous éditons de nombreux objets trouvés aux Marvis.

Nous ne publions pas les nombreux torques, bracelets, urnes et anneaux d'attelage, etc., qui y ont été mis à jour, mais seulement les objets les plus rares. Car de tous temps des découvertes ont été signalées dans cette contrée.

(1) On lit dans d'anciens plans de Vitry appartenant à M. le Dr Vast (1745), les *Marryes*. Ailleurs on lit les *Marries*. C'est probablement ainsi que le nom devrait s'orthographier.

Déjà au Congrès archéologique de France qui se tint en 1855 à Châlons-sur-Marne, M. le Dr Chevillion adressa au congrès la note suivante des objets trouvés dans des sépultures an Mont-Bergeon et aux Marvis.

1° Deux grands anneaux en bronze (torques), cannelés en torsade, vingt centimètres de diamètre, patine verte ;

2° Un torque en bronze, avec chaton en terre cuite ;

3° Plusieurs bracelets en bronze ;

4° Boucles d'oreilles en bronze, trois chatons qui manquent ;

5° Une grande quantité de fibules en bronze avec un chaton garni d'une terre cuite émaillée et un petit clou de bronze au centre, avec ou sans chaînettes ;

6° Plusieurs anneaux (bracelets) et agrafes en bronze ;

7° Un poignard de trente-cinq centimètres de longueur manche compris ; gaine en cuivre ciselé ;

8° Des grains de colliers en terre cuite émaillée, deux petits vases en terre cuite très commune, etc.

Tous ces objets ont disparu.

M. Pestre, dans la même session du Congrès Archéologique, parlant du Camp des Louvières, s'exprime en ces termes, au sujet de la colonie des Marvis :

« A 1 kilomètre, et au midi du camp, sur la rive opposée de l'ancien lit de la rivière, existait une colonie qui était en communication avec le camp par un gué et la ruelle des *Barbattes*. Cette colonie devait avoir de l'importance, car

on retrouve des traces de son existence sur une étendue de 2 kilomètres, à partir du Mont Bergeon et jusqu'aux faubourgs de Vitry-le-François. A différentes époques et depuis deux siècles, on a trouvé, de ce côté de la ville, des ruines qui ont fait supposer que celle-ci avait une plus grande étendue et une population plus nombreuse, qu'on évaluait à 12,000 habitants.

Du Mont Bergeon, où était le cimetière, aux Marvis, à la Haute-Bande et jusqu'au chemin de la Marmotte, la couche de terre végétale est peu profonde. Elle couvre une couche de gravier qui a été fréquemment fouillée pour l'entretien des routes, et ces fouilles ont fait découvrir des traces d'habitations pauvres et probablement en bois. Les fondations sont indiquées par de petites tranchées pratiquées dans la couche de gravier et remplies aujourd'hui par une couche de terre noire et fine, mélangée à des blocailles en pierres de toute nature. On y trouve des grès et des pierres de roche provenant de la Haute-Marne, des pierres calcaires de Chancenay, de la meulière et quelques granits comme ceux de la Bretagne. Ces matériaux étaient maçonnés, sans taille préparatoire, avec un mauvais béton composé de chaux et de briques concassées. Quelques habitations étaient couvertes en tuiles courbes et quelquefois peintes ; le reste était sans doute couvert en bois, en paille ou en terre. Les tuileaux sont très rares et, là où on les trouve, ils sont accompagnés de fragments de vases et de poterie d'une terre plus fine et d'une plus belle forme que partout ailleurs. On trouve dans toute l'étendue de la colonie des débris de poterie commune et mal cuite, des fragments de meule de moulins à bras, des patères, des coupes en terre fine et d'un beau rouge, des ustensiles de ménage, des couteaux. J'y ai trouvé un instrument qui a de l'analogie avec nos fourchettes : il est composé de trois dents faisant pièce avec un manche carré et légèrement tordu en spirale, comme les ferronneries du XV[e] siècle. On y trouve encore des morceaux de silex, quelques

coquilles.... et quelques monnaies impériales de Trajan à Constantin. On y trouve aussi des puits, qui n'ont pas été murés et dont l'existence se révèle par les remblais et par l'abondance des sources qui jaillissent à leur emplacement, dès qu'on y fouille. Près de l'un de ces puits, on a trouvé une petite auge en pierre, de 50 centimètres de longueur sur 30 centimètres de largeur et quelques coquilles.

L'aire de ces habitations était pavée, dans quelques parties, avec des lames de pierres sciées, de 27 millimètres d'épaisseur. On trouve aussi de grandes tuiles plates à rebord. Une grande partie des terres tendres est noircie et calcinée, et je pense que la colonie aura été détruite et incendiée lors des invasions. On n'y trouve pas de cendres, il est vrai, mais la terre végétale, qui a peu d'épaisseur, a été fréquemment retournée par l'exploitation des cultures; les cendres mélangées à la terre ont dû se décomposer à la suite des temps.

Parmi ces ruines, on trouve quelques ossements d'hommes, qui auront péri lors de la destruction de la colonie, et peut-être en la défendant. Une dernière circonstance me parait démontrer d'une manière incontestable que ces habitations ont été surprises par une attaque soudaine. C'est une très grande quantité de trous dans le sol des habitations, sortes de cachettes peu profondes, de toutes formes, cylindriques ou coniques, et dans lesquelles on trouve divers objets, et surtout des vases en poterie commune, contenant des ossements de volaille et de petits animaux qui servaient à la victuaille de ces populations.

En remontant le littoral de la Saulx jusqu'au village de Merlaut, c'est-à-dire sur une étendue de 6 kilomètres, on trouve des débris de poterie de même espèce que les précédentes, provenant sans doute des populations du Perthois, qui lors de l'invasion, sont venues camper en ces lieux, sous la protection de la forteresse et de la ville de Vitry-en-Perthois.

Le cimetière de la colonie avait une étendue en rapport avec cet établissement. Sa longueur était de 400 mètres et sa largeur de 150.

Les tombeaux y sont placés avec ordre ; ils sont généralement orientés du Nord au Midi et quelquefois du Couchant au Levant. Les objets trouvés dans les tombeaux ont peu de valeur, et ont dû appartenir à des personnages de médiocre condition.

Ce sont des bracelets en verre bleu, pénétrés de quelques filets blancs ondés ; des bracelets en cuivre de différentes formes ; quelques-uns en fil de laiton, faisant deux tours ; d'autres, composés de dix demi-perles saillantes au dehors, pouvant s'ouvrir par une charnière.

Ces derniers étaient portés au bras, à la hauteur du biceps ; j'en ai acquis la preuve par un os du bras (l'humérus) qui était pénétré de vert-de-gris.

On y trouve aussi des vases funéraires en terre blanche et fine, comme les poteries et les terres cuites de Mézières ; des armes, de longues épées (de 80 centimètres de longueur) à deux tranchants, avec arête au milieu, et dont les fourreaux étaient en fer, et quelques-uns en cuivre, mais pour des épées plus petites ; des fers de lances, de framées et de javelots ; les attaches en fer d'un bouclier en bois ; la rivure des attaches indique l'épaisseur des planches qu'elles liaisonnaient à l'aide d'un couvre-joint aussi en fer ; l'épaisseur des planches était de 27 à 30 millimètres ; le couvre-joint, en s'oxydant, a conservé l'empreinte des filaments du bois. On y a trouvé aussi le crâne d'un grand enfant, sur lequel adhérait une apparence de chevelure, retenue par un galon en cuivre qui enveloppait la tête par deux tours, de haut en bas, croisés au-dessus du front, et un fragment de toile ou de linceul recouvrant le tout. Le crâne était imprégné de vert-de-gris, et c'est probablement à celui-ci qu'on doit la conservation de ces objets.

Parmi les sépultures se trouve une grande fosse, dont le fond, formé d'une couche de chaux, a conservé l'em-

preinte d'une grande quantité d'ossements, qui y sont mélangés et réduits en poudre. Le fond des autres sépultures est aussi formé d'une couche de chaux moins épaisse, qui, en pénétrant dans le gravier, a formé un béton imparfait. Quelques-unes des sépultures renfermaient des charbons entre des tuiles courbes, de même genre que celles trouvées dans les ruines de la colonie.

Les fouilles qui ont été faites dans ces derniers temps n'ont amené la découverte d'aucune pièce de monnaie ; mais en 1611, en façonnant une vigne, à 100 mètres des remparts de Vitry-le-François, on a trouvé des tombeaux, des armes et une médaille, qui ont été recueillis par M. de Salligny. Les tombeaux étaient en pierre : l'un d'eux portait, sur le côté, une inscription *(Censorini C. R.)*. Ils contenaient des dagues, des haches, des javelines, des lampes et des vases funéraires, enfin une médaille de l'empereur Gratien, propre à être portée au col. Sur la face était la tête de l'empereur, et au revers un homme relevant une vierge, avec cette légende *Reipublicae renovatio.* »

Nous ne donnons pas, comme nous le disions en commençant, le dessin de tous les objets qui y ont été trouvés, mais seulement de ceux, peu communs, qui ont un certain caractère d'originalité. On y a trouvé de nombreuses boucles semblables à celles des sépultures mérovingiennes de Londinières (pl. VII. 32, 48, *Normandie souterraine*). Des plaques de ceinturon en fer finement damasquinées d'argent comme celles du cimetière franc d'Ouville-la-Rivière. Ces damasquinures, dit l'abbé Cochet, ou incrustation d'argent sur le fer, paraissent avoir été l'art de prédilection des Francs. Il n'est peut-être pas en France un seul cimetière des premiers temps de la monarchie qui n'ait

fourni de nombreux échantillons de cet art curieux et difficile.

Voir *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. X, p. 217-25, pl. VI, VII, et X.

Mémoires de l'Académie de Metz, 1843-44 et 1850-51.

Mémoires de la Société Philomathique de Verdun, t. III, p. 210-37, pl. I et IV.

Nous n'avons pas décrit non plus des perles de verre, goudronnées, pétries de pâte, saturées de cobalt, comme on en a fréquemment recueilli dans les sépultures gallo-romaines (1).

Voir nos *Mémoires :* Le *Tumois*, t. 9, page 544, planche en couleur.

D'autres sont noires, d'autres rouges, d'autres de pâtes mêlées et décorées de stries polychromes (2). Nous n'avons pas non plus dessiné ces bracelets fins et multiples, ces armilles. Voir la planche IV, fig. 6, 8 et 9 de nos fouilles de Charvais, t. VIII de nos Mémoires, que l'on trouve dans des cimetières gaulois. Nous en possédons plus de trente provenant des Marvis.

Nous ne décrivons pas non plus de nombreux torques et bracelets en bronze, unis, plusieurs cuillères en bronze et nombre d'anneaux dont les types sont très connus.

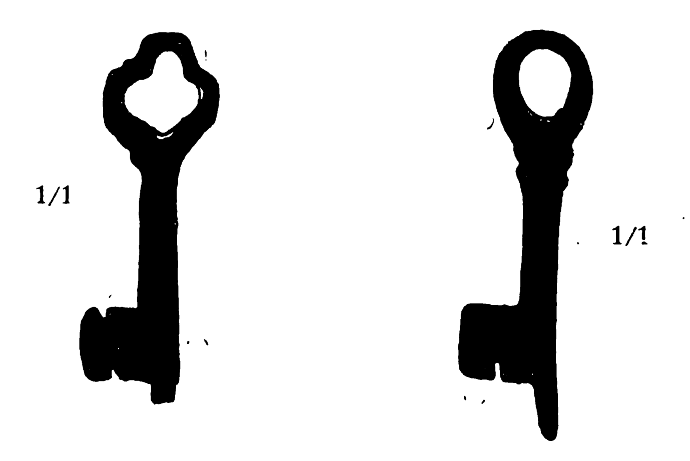
(1) Voir de Boustetten. *Recueil d'antiquités suisses*, p. 46. pl. XIV, fig. 13.
Caylus. *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrangères et grecques*, etc., t. III, pl. 102, fig. 4, et *Sépultures Gauloises*, etc., abbé Cochet, 1857, p. 136.

(2) Voir *Normandie souterraine*, pl. X, fig. 4 et 5.

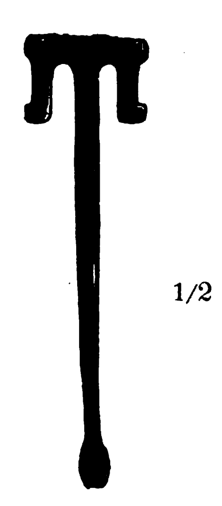
Voici d'abord :



Une belle petite serpette symbolique en bronze.



Des clés en bronze trouvées avec des ossements.



Une clé en bronze Mérovingienne, remarquable par ses ornements et sa petite taille.

Divers objets analogues ont été trouvés en 1851 par M. Néville, dans le cimetière de Litle-Wilbraham, comté de Cambridge.



1/2

Une clé en fer — objet rare.— Ce qui nous fait affirmer avec certitude que ces objets sont des clefs, dit l'abbé Cochet, c'est la comparaison que nous avons établie avec différentes pièces du même genre, conservées au Musée de Rouen.

Des clés de ce genre sont assez communes dans les sépultures anglo-saxonnes de la Grande-Bretagne.

M. Rocth-Smith en figure plusieurs dans les planches de ses *Collectanea antiqua*, vol. 11, p. 163-66.

L'on a trouvé avec cette clé plusieurs clous francs, si caractéristiques, à tête creuse contournée en anneau.

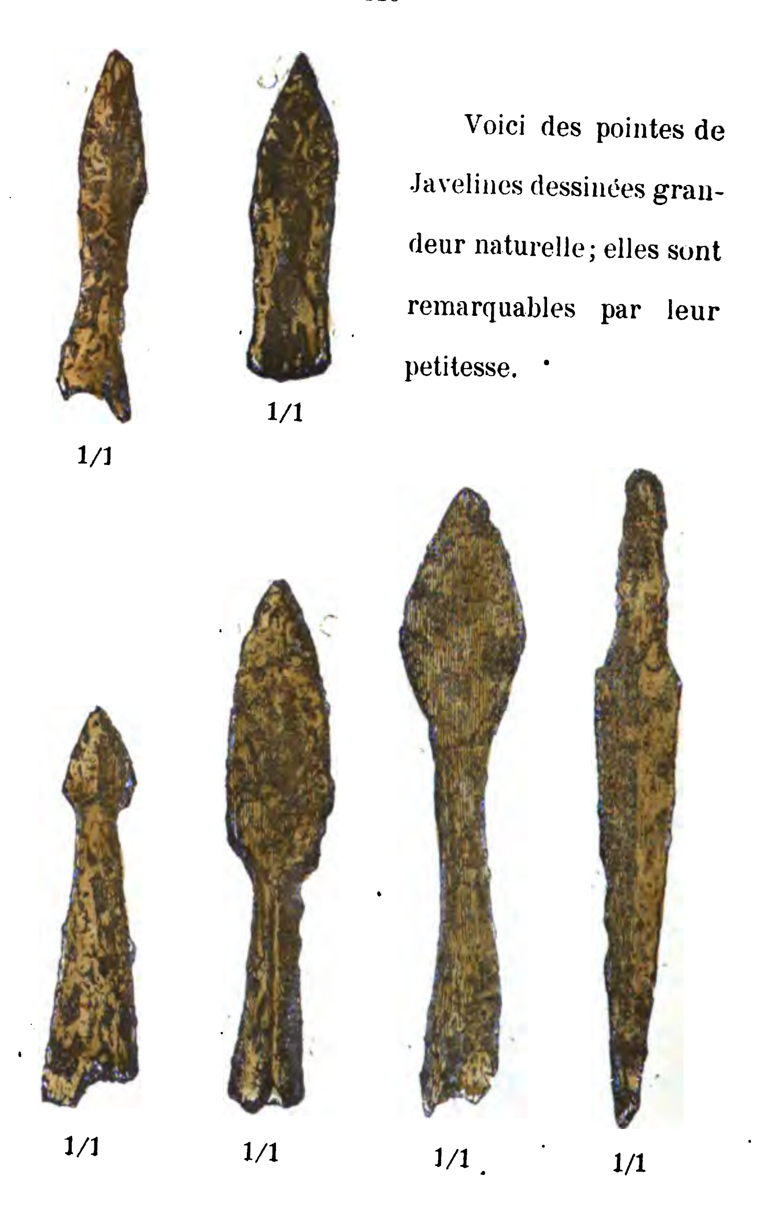
Voir *Normandie souterraine*, pl. XIV, fig. 9.



L'abbé Cochet les appelle des FICHE-PATTE.

C'est, dit-il, une espèce de fiche ou clou, long ordinairement de 10 ou 12 centimètres, dont l'extrémité basse est parfois aiguë et parfois obtuse, mais dont le sommet aplati a été recourbé en forme d'anneau. Cet anneau à peine assez large pour donner passage à un crayon, a été trouvé plusieurs fois rempli avec un petit bâton en bois. Ce bois bien conservé avait parfois été recouvert de cuir ou de peau, ainsi que le fer lui-même. Jusqu'ici rien n'a pu me donner le moindre éclaircissement sur cet objet.

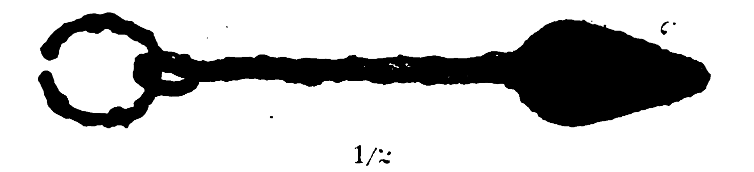
Voici le dessin d'une de nos Fiche-Patte,



Voici des pointes de Javelines dessinées grandeur naturelle; elles sont remarquables par leur petitesse.

1/1 1/1

1/1 1/1 1/1 1/1



1/2

Un outil en fer.



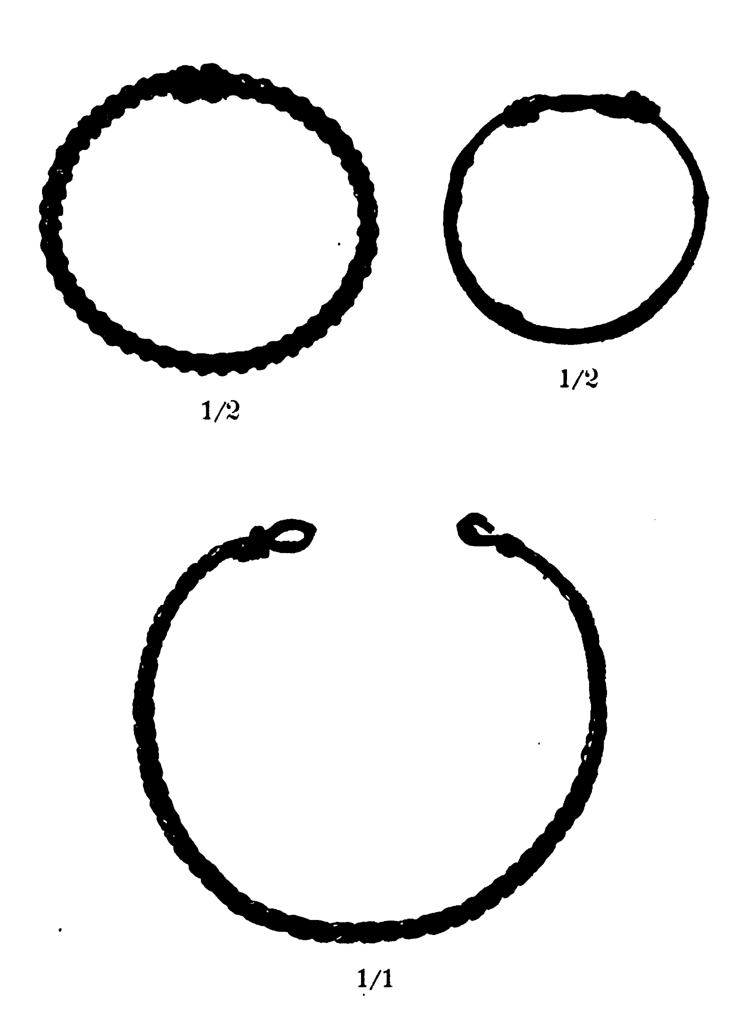
1/1

Un objet en bronze.
(Destination inconnue)

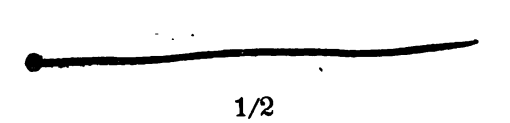


1/2

Un serpe en fer.

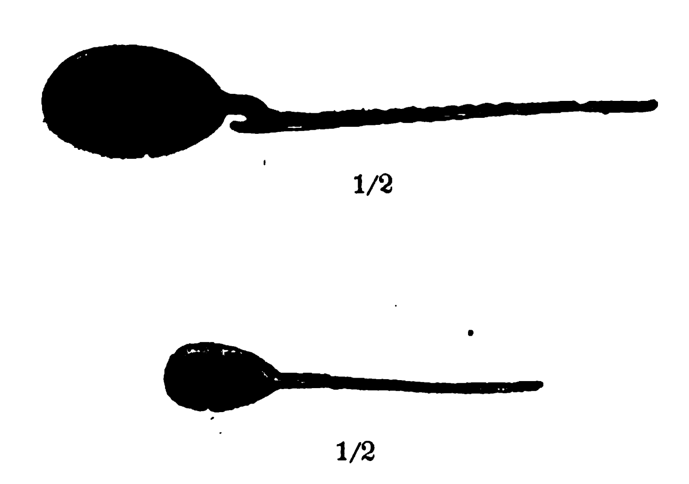


Trois bracelets en bronze de formes différentes.



1/2

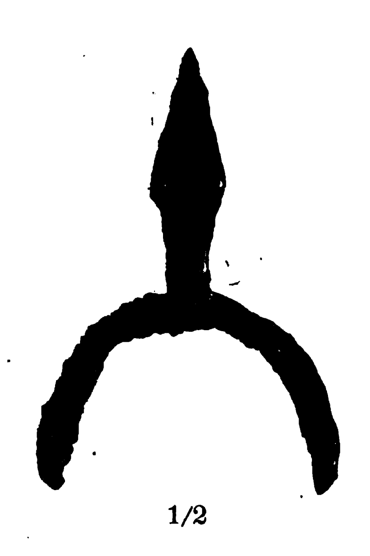
Une épingle en bronze.



1/2

1/2

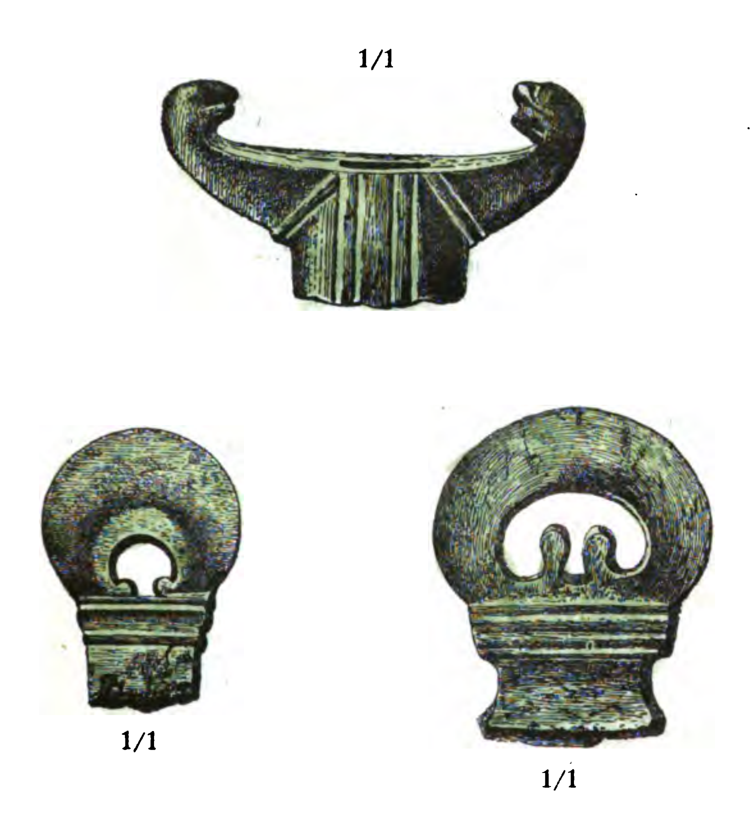
Deux cuillères à parfums en bronze.



1/2

Un bel éperon en fer de forme rare.

La pointe de celui qui a été trouvé dans la sépulture gauloise d'Armentières (Aisne) — album Caranda — était beaucoup plus courte.



Trois manches de poignards en bronze.

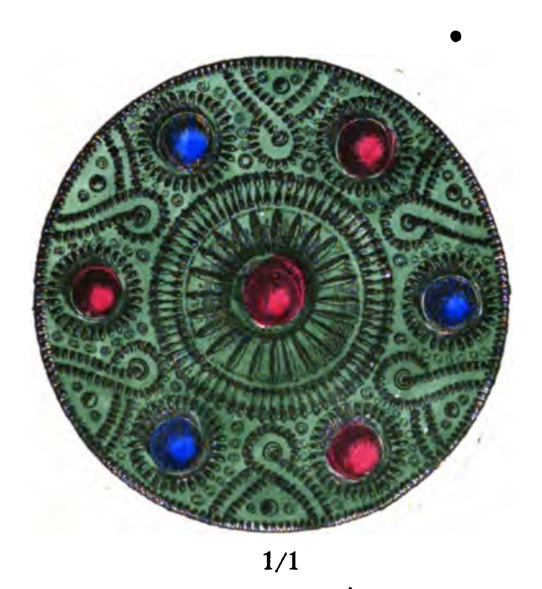


1/1



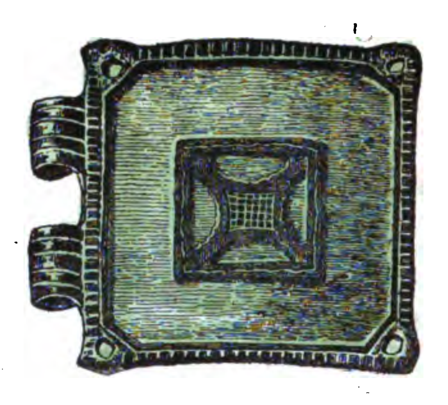
1/1

Deux boucles mérovingiennes.



1/1

Une belle plaque de ceinturon. Lamelle de cuivre, sur fond en bronze. Pierres en verre.



1/1



1/1

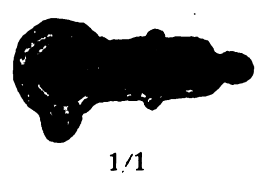


1/1

Diverses agrafes



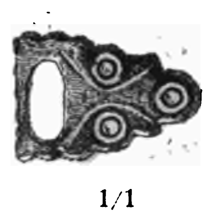
1/1



1/1



1/1



1/1

de formes variées (mérovingiennes).



1/1



1/1

Deux goupilles ou triangles terminant le ceinturon. Ordinairement au nombre de trois.



1/1

Tête en bronze coupée à la base.


1/1

Pendeloque gauloise, sorte de boucle piriforme.

Patine vert noir.

(Voir un objet analogue n° 125, Musée de Troyes (1).

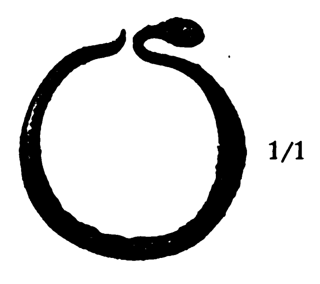
Au sommet il existe une ouverture circulaire en forme d'anneau plat. Elle est ornée sur la panse de parties en relief profondément striées, et la base est en forme de chapiteau ayant une boucle pour amortissement. Au revers elle est plate et creuse.

Est-ce une boucle d'oreille ?

(1) *Mémoires de la Société académique du département de l'Aube 1898;* catalogue descript. des bronzes du Musée de Troyes avec planches par Louis le Clert.



Pendeloques et accessoires de ceinturon (mérovingiennes) bronze.



Bague à tête de vipère (très rare).

PLANCHES

PLANCHE I

Nous avons réuni dans cette planche 19 fibules en bronze et une en fer. Toutes proviennent des Marvis ; c'est leur seul point commun ; les unes sont gauloises, les autres franco-mérovingiennes.

La vue du dessin très bien fait par M. Le Seure, suffira. Il est inutile de les décrire.

Toutes les agrafes qui ne sont dessinées que de face portent au revers le caractère de la fibule, c'est-à-dire la charnière et le crampon, formant arrêt pour l'ardillon.

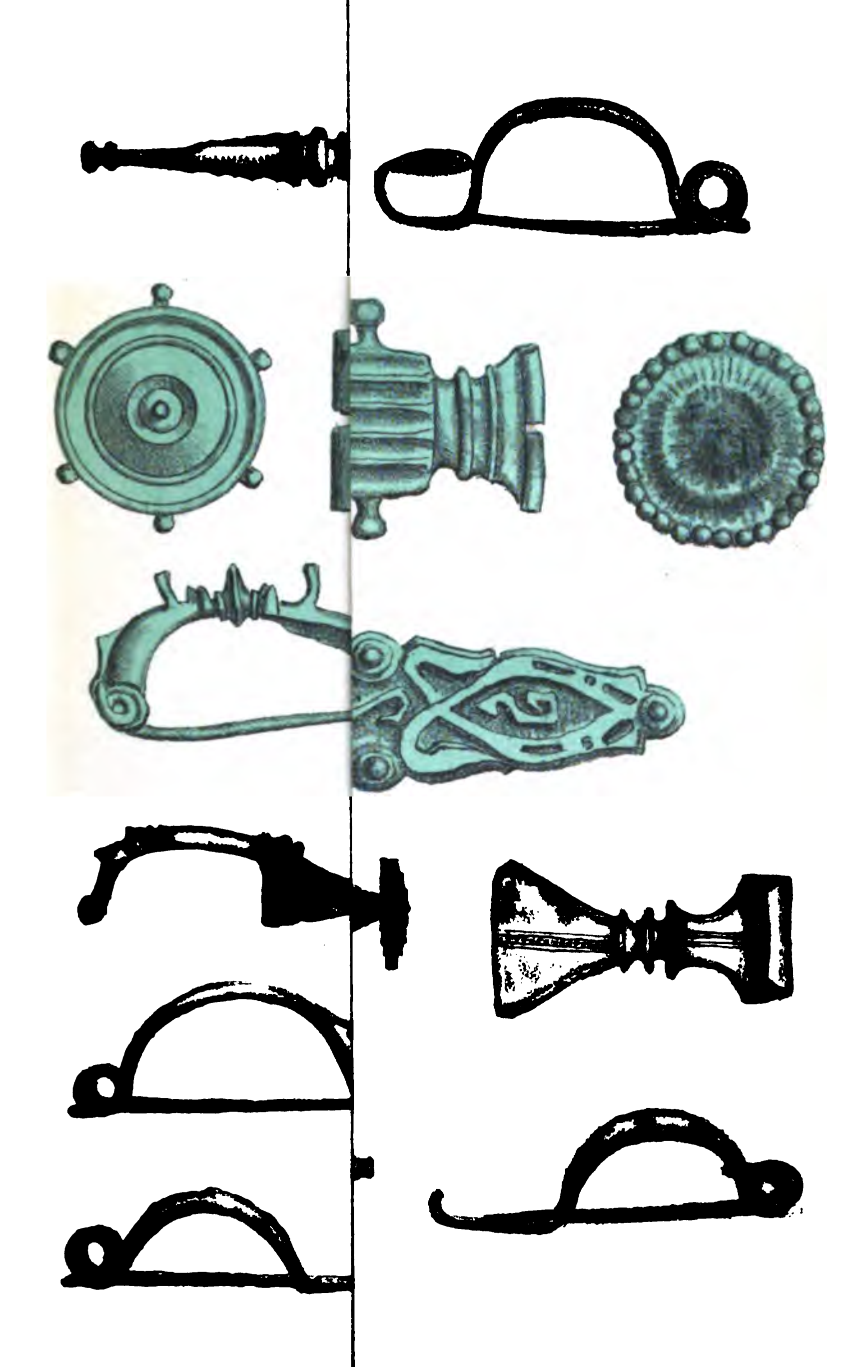


PLANCHE II

La planche II renferme :

1. Une très belle plaque ovale de ceinturon
2 et 5. Des anneaux d'attelage ;
3. Un bouton de bronze ;
4, 6 et 7. Des boucles de harnachement.

LES MARVIS



MOUGIN.

PLANCHE III

Cet umbo (1) a été trouvé dans les grèves des Marvis vers 1889.

Ce qui le distingue, c'est (2) que la poignée en fer rigide, fixée ordinairement derrière la partie bombée de l'umbo et destinée à porter ou à suspendre le bouclier, est ici représentée par une chaînette en fer, formée de six mailles plates dont les côtés se rapprochent vers le milieu. Une petite virole à deux branches cintrées, pourrait bien avoir servi à attacher la chaînette dont l'extrémité opposée aurait été rivée au bouclier. On serait en présence *d'une poignée mobile au lieu de la poignée fixe connue jusqu'à présent* (3).

L'on a trouvé en même temps une force et un couteau-rasoir. (Voir les dessins).

(1) A côté de l'umbo, l'on a trouvé un petit bronze de Probus. 276-282.

(2) Voir nos *Mémoires*, t. XVI, p. 700.

(3) Voir Umbo de Somsois et surtout de Corroy (Marne) avec son attache fixe et rigide.


ÉR





Une force en fer analogue a été trouvée dans le cimetière gaulois de Courtisols, lieudit *les Closeaux ou la Couche*, avec un RASOIR EN FER. (*Champagne souterraine*. p. 134). Une autre dans la sépulture gauloise de Montferrant commune de Marson, avec un COUTEAU DE SACRIFICE. Une autre encore dans les sépultures mérovingiennes d'Armentières (Aisne). *(Collection Caranda).*

Dans la même trouvaille, on a rencontré une fibule dont l'ardillon et le ressort existent seuls.

Il y avait en outre un grand couteau qui est reproduit, un anneau en fer dessiné également. La pointe conique en fer d'un javelot en bois, un outil en forme fer de lance, et de nombreux clous en fer.

L'état de conservation de ces objets, la présence de cendres, d'ossements humains brûlés, ont montré qu'il s'agissait d'une incinération gauloise.

On avait simplement creusé dans la grève un trou en forme de cuvette pour y déposer les résidus produits par les flammes du bûcher sur lequel le guerrier avait été déposé avec ses armes. A cette occasion, M. Morel a fait remarquer (séance du 19 Décembre 1889), que les exemples d'incinération sont assez rares en Champagne, et que pour sa part, il n'en a jamais constaté qu'un seul, à Saint-Remy-sur-Bussy.

PLANCHE IV

La planche IV est le plan de la contrée des Marvis dressé par M. Hagnerelle. On y voit la Fosse aux Hermites, la Fosse des Sarrazins, les Louvières, les les Monts Royer, le Mont Bergeon, les Marvis proprement dits, le Bois Legras, etc.

R. du Bois

PLANCHE V

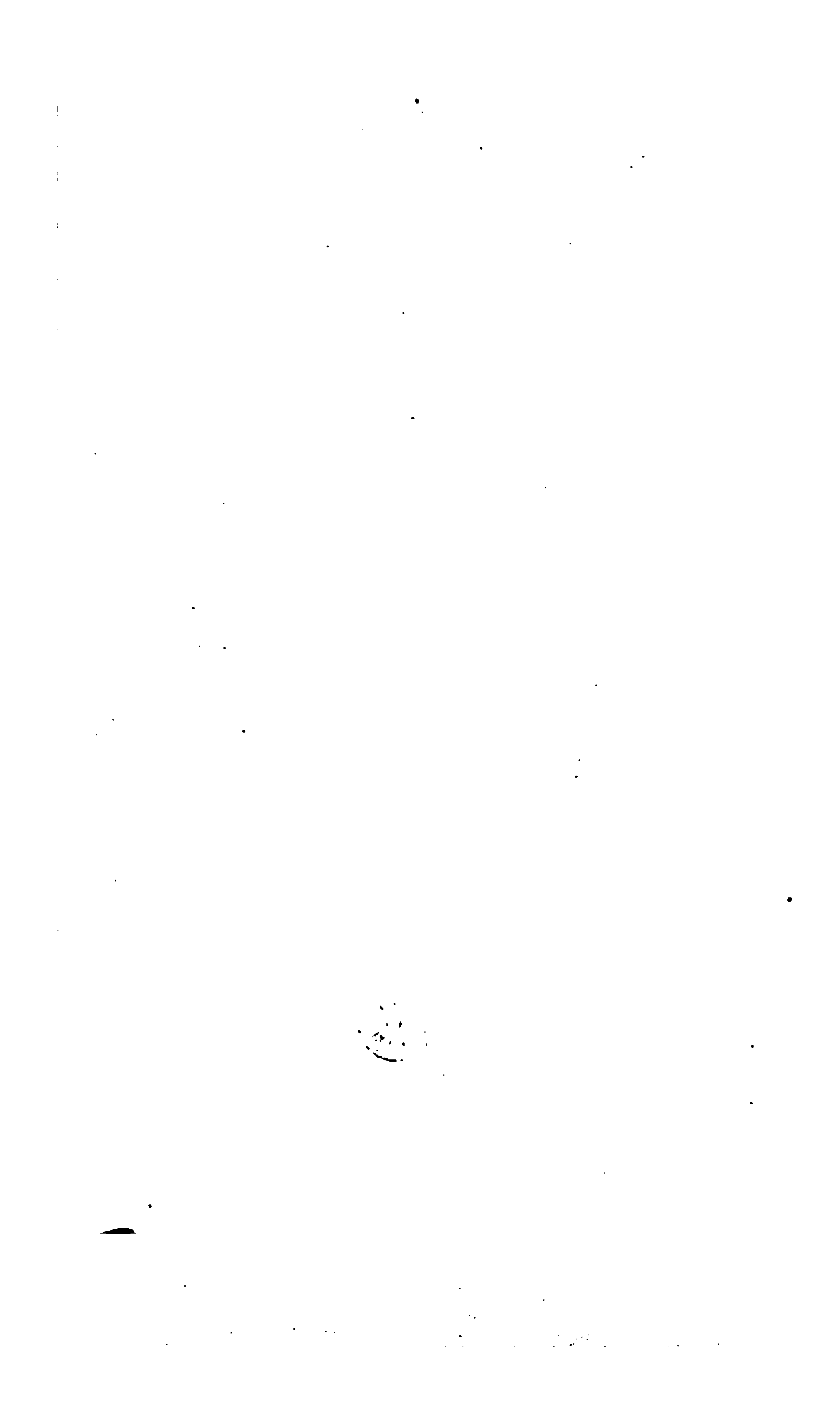
Nous reproduisons ici le plan si intéressant du *Camp des Louvières*. Il a été dressé par M. Gabriel Pestre, en 1882.

Joint à la carte de M. Hagnerelle, (Pl. IV), il permet de comprendre la communication faite à Châlons-sur-Marne, en 1855, au Congrès archéologique de France et reproduite par M. Ernest Jovy, Tome Ier du *Spicilège*, p. 394.

Ce camp est situé entre le chemin des Chasteliers, le chemin de la Petite-Côte, la Fosse-aux-Ermites, et la Ruelle des Louvières.

Il est à cinq cents mètres de la si curieuse Fosse des Sarrazins et à un kilomètre de la Tomelle de Couvrot, qui doit bientôt disparaître pour l'extraction de la craie.

La partie Est du camp est déjà presque recouverte par les déblais des fours à chaux ; et la Fosse-aux-Ermites sera probablement bientôt comblée, au grand désespoir des archéologues et des botanistes. (Octobre 1899).



M. Pestre a dessiné la Saulx un peu trop près du Chemin des Louvières, situé au bas de la côte. Entre les deux, existe le Canal latéral à la Marne.

C'est surtout à cause de cette disparition prochaine de presque tout le Camp des Louvières que nous en publions le plan.

UN EXTRAIT INÉDIT DES MÉMOIRES

DE M. DOMYNÉ DE VERZET

Bienfaiteur de la ville de Vitry-le-François

Nous avons retrouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque de Vitry-le-François (nº 9 du Supplément au Catalogue des Mss (1)) la copie d'un extrait assez long des *Mémoires* de M. Domyné de Verzet. Nous ignorons où se trouvent présentement les *Mémoires* complets de ce bienfaiteur insigne de la ville de Vitry. En attendant qu'ils puissent revenir à la lumière, nous pourrons, d'après cet extrait, juger, sur un document nouveau, du caractère de M. Domyné de Verzet qui attend un biographe. Ses idées religieuses paraissent avoir été, comme chez tous les jansénistes, très arrêtées. Il admire le passé de sa ville natale. Il admire surtout ceux qui en ont été les bienfaiteurs et l'on voit qu'il n'aspire qu'à les imiter, à les surpasser. Il se plaint vivement, à la

(1) Le manuscrit 10 (Supplément aux Mscrits) contient une copie de cette copie. Elle est incomplète.

veille de la Révolution, de l'état présent de la société qui lui paraît contenir de terribles menaces pour l'avenir. Il trace, avec l'enthousiasme que lui inspire ce qu'il appelle à plusieurs reprises le « patriotisme religieux », le tableau d'un Vitry idéal, d'une cité idéale, — *beata pacis visio !* — où tout ne serait que beauté et que félicité (1).

---

(1) Le rêve de M. Domyné de Verzet rappelle les paroles du P. Gratry qui, dans ses *Souvenirs de ma Jeunesse* (Paris, Lainé, 1876, p. 139 et suiv.), nous dépeint aussi la Cité idéale : «... Je vivais dans cette ville avec une incroyable félicité. J'en voyais les maisons, les rues, les habitants. Il n'y avait pas là un seul menteur, pas un seul traître ; tous se fiaient à tous ; tous se soutenaient, se défendaient avec ardeur ; la moindre souffrance, la moindre peine accumulait vers celui qui souffrait, toute l'énergie de tous les cœurs. Tout était noble : tout était digne, généreux, courageux ; tout était plein d'une lumineuse sérénité. La mort régnait encore, puisqu'on était sur terre, mais avec quel espoir, et au milieu de quel amour, de quelles tendresses, de quels hymnes, et de quels adieux s'en allaient les mourants ! La mort arrachait au mourant et aux vivants une larme et un sourire, et l'on relevait aussitôt la tête avec confiance pour reprendre la marche sacrée, le travail saint vers Dieu. Dans cette céleste ville où tous les habitants s'aimaient, tous se rencontraient avec joie, connus et inconnus, et tous voyaient en tous des frères, des sœurs, de même cœur, de même âme, de même sang. » — M. Domyné de Verzet a peut-être songé, en écrivant ces lignes, à Saint Augustin, — qui est pour lui, comme pour tous les jansénistes, le Maître par excellence, — lorsqu'il décrit ce que serait une société parfaitement chrétienne : « *Et terras vitae praesentis ornaret sua felicitate respublica et culmen vitae aeternae beatissime regnatura conscenderet.* La société humaine, dans la vie présente, deviendrait l'ornement de cette terre par sa félicité et s'élèverait vers le ciel pour y régner éternellement. » (*De civitate Dei*, l. II, c. 19).

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE M. DOMYNÉ DE VERZET

BIENFAITEUR DE CETTE VILLE

Idée du citoyen patriote

Le vrai citoyen est vertueux. Ses devoirs qu'il connaît, lui sont toujours présents. Occupé sans cesse du soin de les remplir, la religion sainte et sublime qu'il professe est la règle de sa conduite. Elle dirige ses projets ; ses entreprises, il les voue à l'Être suprême qui les lui inspire, dont il tient son existence, sa conservation, ses succès, et espère la félicité qu'il désire. Ses actions de grâces envers la Providence qu'il adore sont vives, réitérées et constantes.

Qu'on ne craigne pas qu'il s'attribue aucun des avantages dont il jouit ; les qualités de l'esprit et du cœur, la santé, le goût de l'application et du travail, la fortune, la prospérité, la réputation ne l'éblouissent point. Les éloges, loin de le séduire, de faire naître dans son âme des mouvements présomptueux, ne sont pour lui que des sujets d'alarme sur l'usage qu'il a dû et qu'il doit faire de ces dons. Comme il sait qu'il a reçu tout, et à titre gratuit, il n'ignore pas non plus qu'il est débiteur de tout.

Engagé par les nœuds sacrés du mariage ou célibataire, père de famille ou sans enfants, cet homme de bien n'oublie pas qu'il n'est qu'un atome entre les mains de la Sagesse incréée, un dépositaire, un régisseur res-

ponsable de la fidélité de son administration, un fragile instrument qu'Elle emploie pour distribuer quelques grains de la bienfaisance infinie qu'elle répand sur la surface de l'Univers, et renouvelle à chaque instant. Il s'estime heureux qu'elle daigne l'employer pour concourir au maintien de la liaison qui doit régner entre les différents états et à rendre moins pénibles les inégalités qu'elle a ordonnées.

Aussi ne veut-il compter ses jours que par le nombre de ses bienfaits. Il n'est point d'œuvre méritoire qu'il n'embrasse ; tous les hommes ont des droits sur lui, et il est utile à tous, aux grands et aux petits, aux riches et aux indigents, à ses proches, à ses concitoyens et aux étrangers, aux uns par ses lumières et ses conseils, aux autres par des marques d'affection, par des bons offices, par des secours.

L'amour qui l'attache au Très-haut, à son prince, à l'état, à la patrie, le rend capable des plus grands sacrifices. Quand il s'agit de les servir, rien ne lui coûte ; il cesse d'être à lui-même, son zèle, son activité, sont au-dessus de ses forces ; c'est un héros du côté de la valeur et du courage, un prodigue qui verse avec joie dans le sein de l'Eglise et dans celui de ses frères les fruits de ses travaux et de ses privations.

Si le Ciel lui fait don d'une vertueuse compagne, elle partage ses affections, ses sentiments et acquiert sa pleine confiance. On la voit devenir une copie de cette femme forte dont le Sage a présenté à tous les siècles le rare portrait. Elle veut être la gloire de son époux et partager sa couronne. Ils agissent de concert, travaillent, en réunissant les traits qui les caractérisent, à former des successeurs qui leur ressemblent et les surpassent.

Notice générale du caractère dominant des principaux citoyens de Vitry-le-François depuis plus d'un siècle

La ville de Vitry a l'avantage que les différents ordres de citoyens qui la composent, ont fourni dans tous les temps des copies fidèles du tableau qui vient d'être ébauché.

Curés

Oui, elle a eu des pasteurs selon le cœur de Dieu et qu'il avait donnés dans ses jours de miséricorde, qui étaient remplis de l'esprit de leur état, de la sublimité de leur ministère, dont l'exemple entretenait et soutenait le goût des mœurs chrétiennes, qui savaient inspirer l'amour de la religion par un enseignement aussi solide que pathétique, par leur prodigieuse aumône, faire observer les maximes évangéliques qu'ils annonçaient, qui ne se permettaient que l'usage de l'étroit nécessaire et dont le surplus était sacrifié aux besoins de leur troupeau.

Chanoines et ecclésiastiques

Elle a eu un grand nombre de chanoines et autres ecclésiastiques auprès desquels on ne respirait que l'odeur de Jésus-Christ, qui étaient des modèles de vertu par leur assistance scrupuleuse à tous les offices, par leur attention et leur profond recueillement dans la

célébration des saints mystères, par leur modestie, leurs mortifications et leur ardente charité, par le soin qu'ils prenaient de maintenir autant qu'il était en eux les mœurs pures, de faire réparer les scandales qui les avaient offensés, et qui étaient des sentinelles du camp d'Israël par leur empressement à courir après les brebis égarées et à les ramener dans le bercail, à l'exemple du Bon Pasteur, à leur procurer des retraites qui les missent à l'abri du danger des rechutes, par des libéralités sagement appliquées soit à la subsistance et à l'éducation de plusieurs enfants destinés à remplir un service de leur ressort pour l'office canonial, soit à rétablir des solennités propres à entretenir l'amour de la religion, de son culte divin et à l'enflammer de plus en plus.

Combien d'entre eux qui ne se sont pas bornés à édifier pendant leur vie et qui ont encore signalé par leurs dernières dispositions, l'attachement qu'ils avaient voué à l'Eglise, à leur compagnie, aux pauvres de la paroisse !

Magistrats

La cité a eu des magistrats qui connaissaient l'étendue et l'importance de leurs fonctions, les devoirs qu'elles imposent, les qualités qu'elles demandent, qui se sont ouvertement déclarés les protecteurs des opprimés, de la veuve et de l'orphelin, qui savaient allier la décence, l'honnêteté, l'aménité avec la gravité, la haine du luxe et du faste extérieur, qui rendaient reversible sur le pauvre ce qu'ils refusaient à la superfluité.

Jurisconsultes

Elle a eu des savants jurisconsultes qui ne séparaient point l'étude du droit civil et coutumier, des ordonnances et [de] la jurisprudence d'avec celle de la religion. Il était ordinaire qu'on eût recours à eux des différentes extrémités de la province. Leurs lumières, leur probité leur assurèrent la plus grande confiance. Aucun ne connaissait ni la somptuosité, ni les excès de la dissipation.

Praticiens

Elle a eu des praticiens bien instruits des maximes et des usages de l'ordre judiciaire, scrupuleux observateurs des bornes prescrites par les règlements ; loin de multiplier les procédures, ils ne cherchaient que l'abréviation de celles qui étaient indispensables. L'assiduité au travail et la frugalité les mettaient en état de frayer à leurs besoins personnels, à l'avancement de leur famille. La piété et le désir de faire le bien ne leur étaient pas moins en recommandation qu'aux citoyens des ordres supérieurs.

Négociants

Elle a eu des négociants ennemis des fraudes, des supercheries, qui ne connaissaient que le *oui* et le *non*, et dont les paroles étaient inviolables.

Mais ces notions ne suffisent point. On croit à propos de les accompagner de quelques détails. Elles

serviront au moins à donner de justes idées, soit des établissements entrepris et commencés par le religieux patriotisme, soit de plusieurs de ses principaux bienfaiteurs. Des actes authentiques et des traditions certaines, permanentes, seront les sources dans lesquelles on puisera.

Construction de la ville de Vitry-le-François

Celles des familles notables de la ville de Vitry-en-Perthois, presque anéantie par les malheurs des guerres, qui purent échapper au naufrage et s'établir en celle honorée du nom de son auguste fondateur, y portèrent la foi et les mœurs de leurs pères. Elles transmirent ces dons précieux à leurs descendants.

En 1568, sous le règne de Charles IX, fondements d'un Collège à Vitry

Le prix de l'éducation chrétienne et civile ne leur était pas inconnu. Dès l'instant de leur translation, elles désirèrent avec ardeur que leurs enfants devinssent des sujets capables de servir l'Eglise, l'Etat, la Patrie, de concourir aux progrès des lettres dont François Ier venait d'être nommé le Père et avait voulu recréer l'empire. Il y a plus de deux siècles que la ville de Vitry sollicita l'établissement d'un Collège qui lui fut accordé. Les nouveaux citoyens, quoique peu avantagés du côté de la fortune, s'étant persuadés que leur émulation serait soutenue, firent de généreux efforts.

Qu'il est triste pour leurs descendants de voir que leurs espérances, conçues à cette occasion, et d'autant plus légitimes qu'ils avaient pour appui les promesses de nos souverains, successeurs du fondateur de la cité honorée de son nom, n'avaient point encore eu leur effet!

Comment ne serait-on pas surpris qu'un établissement érigé sous de si heureux auspices, se trouve dépourvu de l'étroit nécessaire, que depuis un terme qui remonte au delà de deux siècles, il ait été frustré de son attente, que la pieuse ardeur, la constance des sages instituteurs auxquels l'exercice en est confié, et leur dévouement au bien public, aient étouffé en eux les cris des besoins les plus pressants ? On aura occasion de revenir dans la suite sur cet objet essentiel.

Plan et commencement de la construction d'une vaste et majestueuse Eglise

On n'oubliera jamais l'empressement avec lequel nos respectables aïeux conçurent le plan d'un temple propre à annoncer la Majesté suprême de Celui qui est, que, sans hésiter, ils mirent les premiers leurs mains à l'œuvre de ce vaste édifice, que les charges à perpétuité qu'ils s'imposèrent, furent proportionnées aux évaluations courantes du temps où les ouvrages furent commencés, ainsi qu'aux dépenses vraisemblables que coûterait l'entretien du culte permanent qu'on célèbrerait.

Etablissement d'un Hôpital général

Ils n'eurent pas moins à cœur de procurer un asile aux indigents de l'un et de l'autre sexe, à leurs malades

de tous les âges, de pourvoir à leurs différents besoins. Les nouveaux convertis, dont les retours étaient fort suspects, y furent admis comme les anciens catholiques.

Lettres patentes constitutives de l'état de l'Hôpital

Qu'on jette les yeux sur les lettres patentes de septembre 1686. Elles renferment le témoignage glorieux que Louis le Grand rendit à la ferveur de nos pères : « *Nous avons appris avec une satisfaction toute particulière*, disait ce monarque, *que les habitants de notre ville de Vitry-le François, animés d'un zèle de charité qu'on ne saurait assez louer, ont établi un hôpital général dans cette ville, où tous les pauvres, tant anciens que nouveaux catholiques, qui avaient besoin de subsistances et d'instruction, ont été renfermés* (*reçus*). Le prince bienfaisant voulut être le protecteur souverain de l'œuvre. Il lui donna une stabilité immuable.

En 1689, statuts rédigés par les administrateurs alors en place, sous les yeux de M. Louis-Antoine de Noailles, successeur de M. Félix Vialart, de sainte mémoire

Il serait à souhaiter que les statuts, dressés d'après ces lettres patentes par des administrateurs éclairés et pieux, fussent entre les mains au moins de tous les notables, transmis à leurs successeurs à titre héréditaire

et relus annuellement dans une assemblée municipale. C'est un tissu réfléchi et sagement combiné de maximes relatives au maintien des bonnes mœurs, à l'éducation chrétienne et solide que tous les enfants doivent recevoir, mais avec un soin spécial ceux qui sont nés dans le sein de l'indigence.

Ils renferment des règles analogues à une vie d'ordre, active, pénible, occupée suivant les âges et les possibilités, des motifs de consolation, d'encouragement et de persévérance dans le bien.

On ne saurait cependant se le dissimuler : cet asile, comme ceux du même genre, ne remplissait pas à beaucoup près les vœux de la religion. Bientôt il fut surchargé, trop au-delà de ses forces.

Moyens de tous le plus sûr et le plus facile pour secourir les hôpitaux beaucoup trop surchargés

Un des moyens les plus sûrs pour les alléger était de diminuer le nombre de ceux qui étaient contraints de s'y réfugier. Et de quelle manière arriver à ce but ? C'était de procurer, autant qu'il serait possible, aux vrais et bons pauvres de la paroisse qui seraient connus pour tels, dans les cas de maladie accidentelle et momentanée, de calamité publique et passagère, d'infirmités de nature à interdire le travail, des soulagements proportionnés aux temps et aux circonstances, de les garantir de la dure nécessité de quitter leurs tristes habitations, d'aller finir leur pénible carrière dans un séjour que le préjugé et un excès d'amour-propre font redouter.

Nos aïeux conçurent à cette occasion, mais vaguement, des projets patriotiques, et aucun ne fut réalisé. La gloire d'effectuer le plus simple, le plus facile, était réservé à un grand homme d'Etat (1), l'instituteur de la Congrégation des Prêtres de la Mission.

Origine des associations de charité, et premiers germes, en 1669, de celle de Vitry

Vincent de Paul ayant été nommé, en 1617, à la cure de Châtillon, diocèse de Lyon, les pauvres trouvèrent en lui un père tendre, compatissant, sans cesse occupé de leurs besoins spirituels et temporels. Une association de personnes notables de l'un et de l'autre sexe, qui se vouèrent au service de l'indigence, fut le premier fruit de son ingénieuse et infatigable activité.

Elle [en] produisit rapidement beaucoup d'autres de la même espèce. Les plus précoces furent formées par le zèle missionnaire en Lorraine, dans des villes frontières de Champagne et dans plusieurs de la Picardie.

Ce grain de sénevé rendit en peu d'années au-delà du centuple. Il donna l'être à une infinité de compagnies de charité dans les paroisses de la capitale et des différentes provinces du royaume.

Les premiers germes de celle de Vitry remontent à l'année 1669, et on en fut redevable au célèbre Matthieu Feydeau, alors son pasteur.

(1) Cette expression nous paraît aussi juste que remarquable.

Etablissement de la Congrégation des Sœurs de la Charité

Les succès des premières de ce associations chrétiennes inspirèrent tout-à-coup à leur auteur l'idée de l'institut admirable des Sœurs de la Charité. Le public, sensible et reconnaissant, n'ignore point ce qu'il doit aux vierges sages, dont cette congrégation est composée, unies par des liens que la ferveur resserre à chaque instant, et rend presque toujours indissolubles. Le feu de la charité qui les enflamme et la gloire de chérir les membres du Dieu qu'elles adorent, sont les attraits qui les captivent, les encouragent, les soutiennent.

Ce ne fut qu'en 1686 que la Providence gratifia la ville de Vitry du dôn d'un essaim de ces filles chrétiennes, et elle a permis qu'il se soit accru.

Des sœurs de la Charité sont appelées en 1686 et établies à Vitry-le-François

On n'a eu jamais qu'à exalter leur vigilance persévérante et leur conduite irréprochable, mais aussi qu'à regretter que les parties de l'administration qui leur sont confiées, n'aient point été amplifiées par des libéralités proportionnées aux malheurs des temps. C'est ce dont elles gémissent. Elles sont plus à portée que personne de pénétrer jusque dans les entrailles de la misère et de sonder la profondeur des plaies qu'elle occasionne.

Projet, conçu au commencement du siècle dernier (1700), d'établir des écoles chrétiennes gratuites en faveur des seuls enfants des pauvres. L'exécution en a toujours été trop languissante

L'esprit de patriotisme religieux ne se contente pas de pourvoir à la subsistance des indigents et de leurs familles, à leur prêter des secours proportionnés aux besoins et aux circonstances. Il veut qu'on s'occupe de l'éducation élémentaire, et surtout chrétienne, de leurs enfants. Elle est à ses yeux un véritable trésor, l'unique patrimoine qu'ils ont à espérer, et les germes des ressources qui ne manquent jamais à la vertu.

On ne saurait l'acquérir que dans de bonnes écoles, sous la direction de maîtres choisis avec discernement, instruits à fond des grands principes de la religion et capables de les inculquer; dont les mœurs soient intactes, qui soient doux et fermes, amateurs de l'ordre et d'une exacte discipline, en un mot qui réunissent les vertus chrétiennes et morales, dont le public ait lieu d'attendre qu'ils persuaderont par leurs exemples, qu'ils instruiront par leurs leçons.

M. Remy Duret, ancien curé de Vitry, était bien persuadé de l'importance de cette œuvre. Elle lui parut si digne d'un ministre de l'Evangile, qu'il crut devoir en jeter les premiers fondements. Les familles, aveuglées par les illusions de la prétendue Réforme, étaient en grand nombre dans sa paroisse. Il s'agissait de porter la cognée jusqu'à la racine du mal, d'arrêter les progrès de la contagion, d'en garantir les descendants des

citoyens qu'elle avait gangrenés, de faire prévaloir l'ancienne foi et la créance de l'Eglise catholique. Ce pasteur actif, courageux, proposa un maître qui fut chargé d'enseigner sans distinction et sans pouvoir exiger aucune rétribution, les seuls enfants de tous ceux que la charité assisterait.

Les vrais citoyens applaudirent aux prémices de cet établissement. Plusieurs notables, ayant un grand nombre d'enfants, assignèrent pour le soutien de la nouvelle école des fonds proportionnés aux médiocrités de leurs fortunes.

L'entreprise n'était qu'ébauchée lorsqu'on perdit M. Duret. Ses successeurs en ont entretenu, par les petits secours qu'a pu leur fournir la charité, et encore par degrés, les faibles commencements. Les besoins physiques de première nécessité et de chaque jour ont causé une diversion inévitable. Les vœux formés jusqu'à présent pour le succès de cet objet, n'ont pas encore été exaucés.

Indication de quelques-uns des principaux bienfaiteurs de Vitry depuis environ un siècle

Mais si l'ardeur à cet égard (des écoles chrétiennes) s'est un peu trop ralentie, combien, depuis les époques auxquelles on s'est reporté, le religieux patriotisme ne s'est-il pas signalé, et par des œuvres non moins intéressantes ? La Cité se rappellera sans doute avec

une douce satisfaction le souvenir de quelques-uns des principaux bienfaiteurs qui les ont opérées, et rendra à leurs cendres une légère partie des hommages qu'exige la reconnaissance.

Mr et Mme Morel, seigneurs d'Haussignémont de Verger, du Frêne, etc.

La voix publique et unanime placera à la tête de cette classe de citoyens M. Morel, maître de la Chambre aux Deniers, et Madame Elisabeth Henriet, sa femme, nés et établis à Vitry. Ils ne préférèrent le séjour de la capitale que dans la vue et l'espérance d'y travailler avec plus de succès pour le bonheur de leurs compatriotes, pour se mettre à portée de soulager un plus grand nombre d'infortunés.

Si la maison confiée aux enfants de Jean-de-Dieu et celle occupée par les filles de Vincent de Paul n'étaient pas des monuments éternels de l'ardente charité de ce couple vertueux, on serait en état de mettre au grand jour une infinité d'actions qu'ils ont voilées par l'humble modestie. Toutes les conditions ressentirent les effets de leurs libéralités.

Les fonds et les revenus dont la Providence les avait gratifiés, se multipliaient entre leurs mains. Les pauvres étaient toujours placés à côté de leur nombreuse famille. Leur aspect, loin d'affaiblir leurs largesses, les rendait plus abondantes ; leur crainte unique était qu'elles fussent divulguées.

Mlles Morel, petites-filles de M. Daniel Morel

Deux demoiselles du nom de M. Daniel Morel, nées d'un de MM. ses fils ,mort Doyen de MM. les conseillers de la Grand' Chambre du Parlement de Paris, et de Mlle Titon, avaient hérité des sentiments de leurs aïeux. Elles réparèrent les pertes énormes que le système fatal de 1720(1) et des déprédations ultérieures avaient fait essuyer au bel établissement qu'avaient formé leur auteur. Des bienfaits si rares, si étendus, n'ont pas été stériles ; ils ont produit des imitateurs, et de plus d'une espèce.

M. Nicolas Jeannin, procureur au Parlement

M. Nicolas Jeannin, procureur au Parlement de Paris, doit avoir un rang distingué parmi eux.

Ses père et mère, domiciliés à Contrisson, habitants honnêtes, mais peu aisés, obtinrent de M. Regnauld, jurisconsulte accrédité, aussi recommandable par son attachement à la foi de nos pères. par son zèle pour le progrès du culte sacré et par ses pieuses fondations que par ses lumières et sa probité, qu'il protégeât la presqu'enfance de leur fils. Avec d'heureux penchants, sous la direction d'un pareil guide, le jeune Jeannin ne pouvait que prospérer.

L'émulation, le goût du travail et les avis de son respectable mentor le conduisirent à Paris. Devenu procureur au Parlement par les secours que lui prêtèrent les personnes qui le connaissaient, son intel-

(1) Le système de Law.

ligence supérieure et sa parfaite intégrité lui acquirent une grande réputation au Palais, en Champagne, dans le Barrois et dans la Lorraine. Sa conduite et ses mœurs furent toujours irréprochables.

De longs travaux, la frugalité et l'économie furent les seuls artisans que la Providence employa pour l'enrichir. La distribution de sa fortune par son testament olographe du 15 janvier 1717 est une preuve de sa sagesse. M. Regnauld qu'il qualifia « son très cher ami », n'y fut pas oublié. La Religion, la parenté, le patriotisme, l'hôpital de Vitry qu'il institua son légataire universel, n'eurent qu'à préconiser ses dernières volontés.

Mme de la Fonds

Les infortunés qui remplissent cet asile, n'ont aussi qu'à bénir celles de Madame de la Fonds. Cette respectable veuve avait porté le joug du Seigneur dès son enfance. Elle réunissait les vertus chrétiennes et sociales. Ses jours, éprouvés par des évènements amers soutenus avec une soumission religieuse, furent une suite complète de bonnes œuvres. Les pauvres succédèrent à l'enfant chéri dont la Providence exigea le sacrifice. Le don de 25,000 livres qu'elle leur fit en mourant, ne fut que la dernière de ses largesses répandues sur eux pendant sa vie.

Les inscriptions gravées sur le cuivre et sur le marbre dans la chapelle de l'hospice en l'honneur tant de cette pieuse citoyenne que de M. Jeannin, n'ont été que des signes imparfaits des sentiments du bureau d'administration.

M. Louis Henriet

L'éloge de M. Louis Henriet ne pouvait que bien figurer à côté de ces tableaux. Loin de les déparer, il ne servirait qu'à leur ajouter un nouveau lustre.

Le public a connu cet ecclésiastique si distingué dans l'ordre du sacerdoce et bien recommandable dans celui de la société civile.

Il a été *docte*, et non *docteur* : lumineux avec modestie, rempli de la plus vive piété, sans affectation, éloigné du monde, sans ombre de singularité et sans cesser d'être social, ami de la vérité des saines maximes et des règles canoniques, sans aucune teinte d'esprit de parti, de sévérité outrée et encore moins de fanatisme, censeur des mœurs corrompues par la pureté des siennes, rigide pour lui, indulgent pour les autres, laborieux sans interruption et avec hilarité, accessible à tous à chaque instant et sans inégalité.

Mais qu'a fait M. Henriet, de concert avec le fidèle pasteur, dont il avait acquis l'estime, l'amitié, la confiance pendant le cours du long, pénible et difficile exercice de son ministère ? La Cité et les environs ne l'ignorent point.

Il s'est livré avec une assiduité incroyable au service des pauvres et l'a préféré sans efforts aux places, aux emplois que ses talents auraient promis à un prêtre ambitieux. Jamais les indigents ne trouvèrent un père plus tendre, plus libéral ; les malades, les infirmes, un médecin plus attentif, plus salutaire ; les affligés, un consolateur plus pathétique, plus onctueux; les mécréants, un maître plus capable de dissiper leurs erreurs et de les rendre à la foi ; les enfants et la jeunesse, un

instituteur plus doux, plus insinuant, un catéchiste, un maître plus éclairé ; les licencieux, un réformateur plus en état de peindre le vice avec toute sa laideur, la vertu avec ses attraits. Il savait encourager les faibles, maintenir les forts, se faire chérir de tous, inspirer de la confiance à tous et les gagner tous.

La Cité n'oubliera jamais ni ses services intéressants et dont elle voit encore des restes précieux, ni le ministre dont la Providence se servit pour les lui procurer.

M. Le Boucher, curé de Vitry

M. Jean Le Boucher fut un phénomène qu'elle fit paraître dans les jours de sa bonté et qui disparut dans ceux de sa justice. Né à Montdidier en 1683 dans le sein d'une famille honnête et de parents qui lui donnèrent une éducation chrétienne, après avoir fait en Sorbonne les cours de ses études ecclésiastiques, il fut agrégé sous le double titre de Docteur et d'Associé à cette célèbre Maison.

Appelé en 1714 à la relation de M. de Noailles, archevêque de Paris [qui avait été] Evêque Comte de Châlons, à la cure importante de cette ville, les vives impulsions de l'illustre M. Boursier le forcèrent à s'en charger. Le gouvernement qu'il a eu pendant 36 ans de cette Eglise déjà distinguée par les noms de plusieurs de ses prédécesseurs, entre autres le docte et pieux Matthieu Feydeau, l'a rendu un de ses plus beaux ornements.

Comment a-t-il mérité cette qualification honorable? Par un extérieur grave et modeste, par des mœurs

intactes, une vie pénitente et cachée en Dieu, par l'esprit de prière et un profond recueillement dans la célébration des saints mystères, par une étude persévérante de la religion puisée dans ses véritables sources, les divines Ecritures, les Pères, et surtout le grand évêque d'Hippone, un des oracles de M. Le Boucher, par son attachement à la saine doctrine, par un zèle infatigable pour édifier son troupeau, l'instruire et ne le conduire que dans des pâturages évangéliques, par un sincère dévouement à l'intérêt public de la Cité, devenue sa deuxième patrie ; par l'établissement des assemblées relatives aux distributions des aumônes et des autres secours ; par un amour si tendre, si vif, si constant pour les pauvres qu'il ne se permit jamais que l'usage de l'étroit nécessaire, que, par son testament olographe du 19 mai 1749, la compagnie de Charité dont il a été le (1) fondateur, a été instituée la légataire universelle de ce qui lui restait.

Il mourut plein de mérites et avec les regrets de ses ouailles, le 22 janvier 1750, âgé de 67 ans.

Que les citoyens vertueux n'oublient point aux pieds du Très-Haut ce ministre selon son cœur !

Cet exposé de l'inscription en forme d'épitaphe que la Compagnie de Charité, comblée des bienfaits de M. Le Boucher, se propose (ce projet a été réalisé) (2) de faire graver sur une table de marbre et attacher avec la permission de MM. du Bureau de la fabrique à l'un des piliers de l'église, le plus en évidence, sera de la part des pauvres une faible marque de leur reconnaissance. Le titre, ou l'adresse, est conçu en ces termes :

(1) Ici le mot: *véritable* a été raturé.

(2) Cette parenthèse est du copiste de cet extrait des *Mémoires*.

A LA GLOIRE DE L'ÉTERNEL
ET A LA MÉMOIRE DE L'UN DE SES PLUS FIDÈLES SERVITEURS
MESSIRE JEAN LE BOUCHER
DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ DE SORBONNE
CURÉ DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS (1)

(1) Le commencement de cette inscription a été un peu modifié. — Elle se trouve présentement à l'intérieur de l'église Notre-Dame, sur le pilier de gauche de la grande porte. Elle a été déplacée lors de l'achèvement de l'Eglise. Elle se trouvait auparavant dans la grande nef, sur le pilier qui est à droite du banc d'œuvre. Voici le texte exact et complet de cette inscription :

A LA GLOIRE DE DIEU
ET A LA MÉMOIRE DE M. JEAN LE BOUCHER
NÉ A MONTDIDIER EN 1683 DE PARENTS HONNÊTES ET QUI L'ÉLEVÈRENT CHRÉTIENNEMENT
DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ DE SORBONNE DANS LES BEAUX JOURS DE CETTE CÉLÈBRE ÉCOLE
DISCIPLE FIDÈLE DE L'APOTRE DES NATIONS ET DU GRAND ÉVÊQUE D'HIPPONE,
D'UN EXTÉRIEUR GRAVE ET MODESTE,
APPELÉ EN 1714 A LA CURE DE VITRY-LE-FRANÇOIS,
PARMI LES RARES PASTEURS QU'A EU CETTE ÉGLISE IL A ÉTÉ L'UN DES PLUS DISTINGUÉS
PAR SA SCIENCE PUISÉE DANS LES VRAIES SOURCES, LES DIVINES ÉCRITURES, LES CONCILES, LES PÈRES,
PAR LA PURETÉ DE SES MŒURS ET UNE RÉSIDENCE SCRUPULEUSE,
PAR L'ESPRIT DE PIÉTÉ, DE PÉNITENCE, D'OUBLI DE LUI-MÊME ET D'ABNÉGATION UNIVERSELLE,
PAR SON RESPECT ET SON RECUEILLEMENT,
ACCOMPAGNÉS DE DIGNITÉ DANS LA CÉLÉBRATION DE NOS SACRÉS MYSTÈRES
PAR SON ATTACHEMENT INVIOLABLE A L'ÉGLISE,
PAR SON AMOUR POUR L'UNITÉ ET LA PAIX
PAR SES TRAVAUX POUR INSTRUIRE SON TROUPEAU ET NE LE CONDUIRE QUE DANS LES PATURAGES ÉVANGÉLIQUES,
PAR SON DÉVOUEMENT A LA CITÉ DEVENUE SA SECONDE PATRIE.
PAR SES ENTRAILLES DE MISÉRICORDE POUR LES PAUVRES ET LES SECOURS FOURNIS DE SES PROPRES FONDS,
PAR L'ORDRE QU'IL A ÉTABLI POUR LA CHARITÉ ET UNE SAGE DISTRIBUTION DES AUMONES,
PAR SES DERNIÈRES DISPOSITIONS QUI ONT TRANSMIS AUX INDIGENTS CE QUI LUI RESTOIT.
APRÈS AVOIR VÉCU COMME LES JUSTES, IL MOURUT COMME LES SAINTS
LE 22 JANVIER 1750.

CITOYENS VERTUEUX, VOUS VOUS SOUVIENDREZ TOUJOURS
AUX PIEDS DE LA CROIX DE JÉSUS-CHRIST DE CE
PASTEUR SELON SON CŒUR. *St Paul aux Heb., ch. 13, v. 7.*

CETTE INSCRIPTION EST L'HOMMAGE DU CORPS MUNICIPAL
ET L'ACQUIT DE LA DETTE PUBLIQUE.

Corbel, l'an de grâce [fecit] — 1787.

M. François Jacobé, Président (1er) du Présidial

Le souvenir de M. François Jacobé, Président (1er) du Présidial, causera toujours dans les âmes sensibles à l'intérêt de la religion et à celui du bien public la plus tendre émotion.

Son aïeul, M. François Jacobé, fut une des principales lumières du barreau de son temps, et il en fit les délices. Son cabinet était le centre des conciliations et de la confiance.

M. son père, revêtu de l'office de Lieutenant particulier, réunissait du côté du cœur et de l'esprit, tout ce qu'on peut désirer, l'intégrité, l'honnêteté, l'amour de la paix qui le rendait plus souvent l'arbitre que le juge des différends qui s'élevaient dans le sein des familles notables.

Il eut pour mère la vertu personnifiée. Ceux qui l'ont connue dans leur enfance et qui existent encore, rendront ce témoignage, sans crainte d'être désavoués, que sa vie fut un exemple perpétuel et toujours édifiant, qu'elle termina sa longue carrière en odeur de sainteté.

Le fils unique, né de ces vertueux époux, fit présager dès son adolescence ce qu'on avait lieu d'attendre de lui.

Il fut un fils pénétré de vénération, d'attachement pour ceux dont il avait reçu le jour et l'éducation la plus chrétienne, un époux rempli de tendresse, de soins et d'attentions, un magistrat toujours présent à ses devoirs, studieux, plein de lumières, n'ayant d'autre poids que celui du juste, et auquel on peut appliquer ce

qu'un prophète disait de l'ancienne judicature d'Israël : « Elle a jugé et a rendu justice au pauvre, à l'indigent, parcequ'elle m'a connu, dit le Seigneur.»

Il regardait ses proches comme s'ils eussent été ses frères, et leurs enfants comme lui tenant lieu de ceux qu'il avait désirés. Ses vœux les plus ardents étaient de voir soulager sa patrie prête à succomber sous le fardeau des impositions.

Ses revenus étaient le domaine des pauvres, — un fonds que sa frugalité et ses privations rendaient toujours abondant ; aucun de ceux qui s'adressaient à lui n'était refusé. Son caractère affable, liant et sa popularité le faisaient autant aimer que respecter. On aurait peine à citer un seul jour de sa vie, plus que nonagénaire, dont quelque action ne l'ait pas rendu recommandable ; toutes avaient pour base et pour fin la religion et la vraie charité qui en est le premier caractère.

Le dernier article du testament de M. Le Boucher, juste appréciateur du mérite, portait : « *Je prie Mgr l'Evêque, Comte de Châlons (de Choiseul-Beaupré), auquel je joins volontiers M. François Jacobé, etc., dont je connais la bonne volonté pour les pauvres, et toutes les Dames de Charité qui aujourd'hui prennent connaissance desdits pauvres.* » Cette marque de confiance est un trait qui ne saurait qu'embellir ce portrait dont on n'a donné qu'une faible esquisse, et à donner une juste idée du magistrat vertueux que sa patrie n'oubliera jamais.

M. Simon Aubry d'Arancey

Il ne fut point d'œuvres publique et particulière analogue aux progrès de la religion, au rétablisse-

ment des mœurs chrétiennes, aux besoins spirituels et temporels des pauvres, à leur soulagement que M. Aubry d'Arancey n'ait entrepris ou auxquelles il ne se soit empressé de participer.

Son extérieur modeste et gai était le miroir de la candeur de son âme ; son langage, celui d'une piété aimable et qui ne se faisait point redouter de ceux qui la reconnaissaient.

Doux et humble de cœur, sans prétentions quelconques, lui seul ignorait combien il valait.

« Pénétré des grands principes qu'il faut marcher avant que la nuit arrive et surprenne ; que l'homme ne recueille que les fruits de la semence qu'il a répandue ; qu'elle doit être le germe de la couronne promise, M. d'Arancey ne différa pas à opérer le bien ; il en fit à tous et principalement à ceux qui, étant unis par les liens d'une même foi, étaient les domestiques du Seigneur. »

La prière, l'assistance aux saints mystères, l'étude constante des Divines Ecritures et de leurs fidèles interprètes, les entretiens intéressants, les visites de bienséance et d'honnêteté qu'exige l'ordre de la société, l'assistance exacte aux assemblées du bureau de l'Hôpital dont il était membre, partageaient ses moments et les remplissaient.

Sa maison était toujours ouverte aux indigents. Aucun, digne d'être aidé, n'en sortait sans avoir reçu des secours, des avis salutaires, des consolations. La Providence n'a pas voulu que ses pieux artifices pour tenir secrètes la plupart de ses aumônes abondantes, de ses mortifications et de ses austérités aient réussi.

Il ne perdait de vue ni l'exemple de la famille de Lazare que Jésus-Christ aimait, ni la récompense attachée par le divin Maître à l'exercice de l'hospitalité.

Il recevait avec joie les étrangers connus par leurs mérites, qui s'étaient rendus utiles à l'Eglise par leurs talents et au public par leurs services. Aussi jouissait-il de l'avantage d'avoir parmi eux de véritables amis, don inestimable et réservé à ceux qui craignent le Seigneur.

Sa mort, quoique subite, et arrivée dans un âge qui faisait espérer de le posséder encore nombre d'années, ne lui fut point imprévue. Chacun de ses jours l'avait préparé à ce sacrifice chrétien. La qualification de saint qu'il tenait depuis longtemps de la voix publique est le plus bel ornement dont il soit possible d'orner son tombeau.

L'Esprit l'a statué : « La mémoire du juste sera éternelle ».

M. Philippe de Ballidart

La plaie profonde qu'avait causée son décès était à peine calmée et bien éloignée de la guérison lorsque la patrie en a essuyé une autre aussi violente par la mort de M. de Ballidart.

La vive douleur ne se borne pas à des larmes stériles ; elle veut revoir souvent les images de ceux qui les font répandre. Celle de M. de Ballidart, hélas ! qui n'est plus, n'a pas besoin des couleurs factices qu'empruntent l'adulation et la flatterie. Le jour funeste où il est permis de le louer sans danger, où sa modestie ne saurait plus être blessée, est arrivé ! La renommée qui ne sera que l'écho du corps municipal, du bureau d'administration de la société formée pour la charité, des familles bienfaisantes, de tous les citoyens des différentes classes, prendra le pinceau et exprimera les traits

fidèles de celui qu'on regrette, ce qu'il a été depuis sa naissance jusqu'au tombeau ;

Dans ses premières années, le plus mûr, le plus réservé de ses contemporains, exempt des puérilités attachées à son âge, annonçant ce qu'il allait bientôt devenir ;

Un fils respectueux, soumis jusque dans les plus petites choses, après avoir perdu son père, aux volontés les plus absolues de sa mère ;

Un gentilhomme que son extraction n'éblouissait point, qui ne fit cas de la noblesse plus ou moins ancienne et illustrée qu'à proportion du degré de mérite dont elle doit être accompagnée, seul propre à la rendre recommandable ;

Dans le service militaire, un officier plein d'honneur, de bravoure, toujours à ses devoirs, de religion et d'état, dévoué au salut de la nation et à la gloire de son souverain, aimé autant qu'estimé de ses supérieurs et de ceux qu'il commandait ;

Dans le mariage, un époux tendre et fidèle, toujours prévenant par ses soins assidus, par ses attentions pleines de délicatesse, par sa confiance, n'agissant que de concert avec sa chère compagne, ne déterminant rien pour les objets qui leur étaient communs sans l'avoir consultée.

Veut-on le considérer comme homme public ? Les fonctions qu'il a exercées à titre du premier des membres de la municipalité, d'administrateur du bureau de la fabrique et de celui de l'hôpital, ont fait éclater, malgré lui, l'étendue de son esprit et de son rare discernement, les sentiments qui l'animaient et qui étaient toujours la règle de sa conduite, l'amour le plus sincère de la religion, de la paix et de la justiee qu'elle

recommande à ses enfants, la fermeté la plus réfléchie, la plus éclairée, la plus constante pour les droits légitimes et les intérêts de sa patrie.

Dans sa vie privée, ses mœurs étaient uniformes et toujours religieuses. Ennemi du luxe et de la superfluité, ce qu'il savait prendre sur leurs excès ne servait, avec ses autres économies, qu'à grossir les revenus des indigents. Les actes de sa charité et de sa bienfaisance ont été aussi multipliés, variés, que les temps et les circonstances les ont rendus nécessaires.

La décoration du sanctuaire, avec autant de libéralité que de goût, en terminant sa carrière, a fini le tissu de sa couronne et sera un témoignage permanent de sa piété, comme elle a été un des motifs de son espérance. *Tant qu'on chantera les louanges du Seigneur dans son temple, le bienfaiteur qui s'est fait un devoir de l'orner, n'y sera point oublié ;* les paroissiens adresseront au Ciel cette prière si touchante d'un saint Roi : « Seigneur, il a aimé la beauté de votre maison et du lieu où réside votre gloire ; ne perdez pas son âme avec celle des méchants. »

Mme de Ballidart

La Cité fidèle ne ressemble point aux nations qui n'attendent rien au-delà de leur vie ; comme elles sont sans espérances, elles meurent aussi sans consolations.

Les nœuds d'une union formée par des sentiments épurés et fortifiés par l'amour de la vertu, par l'exercice mutuel et jamais interrompu des œuvres qu'inspire la charité chrétienne, sont indissolubles : ils survivent au décret éternel de notre mortalité.

Le fil des jours terrestres et passagers de M. de Ballidart est tranché, mais son esprit n'est point éteint ; il était une parcelle de celui de sa chère compagne.

Elle rassemble les caractères auxquels le christianisme attache le titre de véritable vertu. C'était une ***Noémie*** qui voulait changer son nom et prendre celui de ***Mara***, c'est-à-dire « amère » (1), une nouvelle Anne qui n'attendait que l'arrivée du Seigneur et qui ne désirait que [le bonheur] d'être réunie à son bien-aimé.

Elle continua d'être une mère des pauvres, une consolatrice des affligés, une zélatrice des saints autels, un sujet d'édification.

Elle sera donc célébrée comme le fut Noémie par la maison d'Israël, et on répètera à chaque instant : « Vous êtes bénie par le Seigneur, car tout le peuple sait que vous êtes une femme de vertu. Le Tout-Puissant la rajeunira comme l'aigle. »

Les maux de la patrie exigent que les citoyens dont on a présenté les portraits aient des imitateurs

En considérant les images qu'on vient de mettre sous les yeux, il serait difficile de ne pas se laisser

(1) « Ne m'appelez pas Naomi ; appelez-moi Mara, car le Tout-Puissant m'a remplie d'amertume. » (Ruth, c. 1, v. 20). Il y a antithèse entre les deux mots hébreux : *Naomi* dérive d'un mot qui signifie *beauté*, *douceur*, et *Mara*, d'un vocable qui signifie

attendrir et toucher. Mais ces sortes d'émotions, presque toujours superficielles et passagères, sont rarement fructueuses. La patrie qui n'en retire aucun avantage ne peut en être satisfaite. Ce sont des sensations d'un moment et qui échappent à la nature. Elles ne vont point jusqu'à l'âme ; le poids de la matière, les effets du mal qui fait germer l'amour patriotique, exige des traits d'imitation et de ressemblance, des efforts courageux, des combats réitérés et des victoires.

Quelles sont les disgrâces qui font gémir la Cité, et leurs causes ?

Les différentes classes qui sont dans la Cité sont obligées de l'avouer, la contagion les a gagnées. Qu'elles soient de bonne foi, reste-t-il dans chacune beaucoup d'étincelles de l'ancienne croyance et des mœurs de nos aïeux ?

Des systèmes monstrueux qui ne sont que des assemblages d'absurdités, de rêveries, d'inconséquences cent fois hasardées par la fureur audacieuse des passions, toujours développées, analysées et forcées à rentrer dans le néant, ont été renouvelés. Des hommes pervers, ingénieux et perfides ont conspiré de nos

amertume, tristesse. Cf. *La Sainte Bible qui comprend l'ancien et le nouveau Testament traduits sur les textes originaux hébreu et grec* par Louis Segond. Oxford, de l'imprimerie de l'Université, 1880, p. 196.

jours pour les faire revivre. Le globe de notre hémisphère a été couvert de leur poison pestilentiel. Ils ont essayé de porter leurs coups sanglants jusque sur le trône inaccessible de l'Etre suprême, de faire oublier le nom si précieux de Jésus-Christ, notre Divin Rédempteur, et ont rougi de le prononcer. Quels sont les lieux, les âges, les états où cette cruelle contagion n'ait pas atteint, séduit et entraîné ?

Ses progrès ont été si rapides et si étendus qu'on serait tenté, s'ils étaient moins avérés, de les croire purement factices. Le peuple, oui, le peuple, et jusqu'au dernier de ses membres, n'a pas échappé au déluge. La multitude est arrivée jusqu'à l'excès déplorable d'afficher celui de son incrédulité, et de s'en glorifier.

Etat actuel de la plupart des Cités

Quelles ont été les suites de cette lèpre monstrueuse, dont les ravages depuis environ un demi-siècle, n'ont point eu d'intervalle et qui se perpétuent ? Ah ! qu'elles sont affligeantes ! Les devoirs de la religion et de ceux relatifs à l'ordre de la société civile ont été mis au rang des vieux préjugés dont il était temps de se dépouiller. L'intérêt personnel de chaque être est devenu son unique divinité, le seul objet de ses adorations. Celles si légitimement dues au Très-Haut n'ont plus été regardées que comme des actes de bienséance qu'il fallait quelquefois remplir pour ne pas trop offenser les tristes débris du vulgaire accoutumé à les voir observer. Et comment ce vain cérémonial a-t-il été

pratiqué ? Avec des irrévérences, des immodesties qu'on ne se permettait pas dans les maisons de ses semblables, avec les appareils destinés à fixer les regards de la mondanité.

Les lois naturelles, raisonnables, si justes, de la subordination, de la réciprocité, ont perdu leur crédit. on les a foulées aux pieds et bannies.

Les familles n'ont plus respecté les doux liens de l'union et de la confraternité. Chacun n'a pensé qu'à surpasser et effacer les autres par la supériorité que donnent les degrés des richesses, de l'abondance et du luxe, pour atteindre jusqu'au plus haut de la roue de la fortune. Les infidélités, les rapines, la fraude et les artifices tortueux n'ont rien coûté. L'opulence subite, énorme et inconcevable d'une foule de traitants, a fait naître dans la capitale, dans les villes de province, même les plus petites, et presque dans les bourgades, une infinité de jaloux, d'ambitieux, qui se sont proposé de marcher sur leurs traces, au moins de les suivre de loin et de les imiter. Ces projets fantastiques ont été les semences d'un délire général, d'une sorte de maladie épidémique. Ceux qui l'ont évitée en préférant sagement la certitude de leur sage médiocrité, ont été appelés des sujets ineptes, dépourvus d'émulation et de goût. On n'a plus rien vu qu'en finance.

Effets du défaut d'éducation religieuse

Parmi les tourbillons tumultueux qu'ont excités ces étranges métamorphoses, quel a été le sort des enfants de l'un et de l'autre sexe ? Qu'on le demande

aux citoyens vrais, sincères, et ils répondront que ces faibles roseaux ont éprouvé ce qu'il faut attendre d'une entière indifférence. Abandonnés à la fougue des vents et des tempêtes, sans gouvernail, sans pilote, sans principes élémentaires de religion et de société civile, dépourvus d'instituteurs éclairés et zélés, comment se seraient-ils garantis du naufrage ? Ils se sont rendus indépendants.

Devenus maîtres eux-mêmes, aucun frein ne les a arrêtés. Les droits sacrés, du respect, de l'obéissance, de l'honnêteté ont été violés. Des ordres légitimes, des avis essentiels, raisonnables, donnés avec bonté, avec tendresse, ont été tournés en dérision et méprisés. La jeunesse insensée les a mis au rang des écarts qui marquent la décrépitude et à laquelle c'est faire grâce de ne pas ôter à ceux qui l'ont atteinte, l'usage libre de leurs biens.

Les effets qu'ont produits ces égarements, dont le défaut d'une éducation solide, de soins assidus, d'exemples vertueux, a été la source, ont été ordinaires, funestes et notoires. Des abîmes préparés par la dépravation se sont ouverts ; ils ont englouti les jeunes gens que des guides vigilants et intrépides n'en ont pas éloignés. Leurs biens, leur honneur, le plus précieux de tous, leur santé, leurs talents, leurs espérances ont saisi les destinées que les mœurs dépravées ont lieu d'attendre. Tout a été perdu pour eux. Des familles, justement affligées de tenir à de pareils fléaux, ont été souvent obligées de ressentir ces cruelles influences.

Des regrets, mais inutiles, parce qu'ils étaient beaucoup trop tardifs, ont alors déchiré les entrailles des pères et des mères ; les angoisses les ont minés et accéléré la fin d'une carrière attendue avec impatience

par des enfants dénaturés. Ces proches malheureux ont porté jusque dans le tombeau les remords cuisants qu'une insouciance primitive et suivie, une lâche mollesse et peut-être une inconduite personnelle leur avaient préparés.

Effets de la décadence des mœurs chrétiennes

On ne saurait être surpris que, cette décadence des mœurs et la guerre perpétuelle qu'essuie la religion ayant corrompu les anciennes voies, la ferveur se soit refroidie et presque éteinte, les temples soient devenus des déserts, et les établissements les plus nécessaires, les plus utiles, les plus propres à entretenir le feu sacré aient été négligés. Le découragement s'est emparé des esprits de ceux que ce zèle animait ; ils ont renoncé à des projets dont l'exécution aurait nécessité avec sa première splendeur l'amour patriotique.

L'indigent a manqué de ressources, ses asiles n'ont plus été fréquentés, visités que par leurs administrateurs. En suivant un des rites familiers aux scélérats modernes, les opulents du siècle se sont bornés à faire de loin en loin, et encore avec l'appareil fastueux de la société mondaine, leur idole favorite, quelques légères libéralités. Ils les ont décorées des qualifications d'actes d'*humanité*, de *bienfaisance*, d'*honnêteté*, ingénieusement substituées à celle si modeste, si humble, de charité chrétienne dont ils auraient rougi.

Quels sont les remèdes propres à guérir les maux de la Cité ?

Ces maux sont grands, on en convient, mais les croire sans remèdes serait offenser l'Etre Suprême. Les trésors destinés à faire éclater sa puissance et sa bonté sont inépuisables. Ceux qui marchent dans sa lumière pourront espérer d'y participer; leur immensité doit inspirer la plus juste confiance.

Un exercice habituel et courageux du ministère évangélique

Du haut du Ciel il ordonne à ses ministres d'élever sans interruption leurs voix éloquentes et pathétiques dans son sanctuaire, de reprocher à sa nation chérie ses infidélités et ses ingratitudes, de s'armer de son bouclier, de tonner contre la dépravation, de braver l'impétuosité de son torrent. Il leur promet de les rendre comme des murs d'airain et inébranlables, de n'accorder aucun avantage sur eux, de les dégager des mains des méchants, de les préserver de la puissance des forts.

Il s'agit de déclarer la guerre à l'homme ennemi, de détruire ses batteries, de lui enlever ses redoutes, de le poursuivre dans ses derniers retranchements et de le vaincre. Cette victoire ne saurait être que le fruit d'un zèle éclairé, courageux et persévérant.

L'éloge que fera de la vertu et des talents le Pasteur de la Cité

Cette œuvre, si digne du zèle courageux des premiers héros du christianisme, ne saurait paraître indifférente à ceux des pasteurs de nos jours qui sont pénétrés de la sainteté de leur ministère et justement effrayés des services qu'elle exige.

M. Félix Vialart, un des grands prélats qu'ait eus l'Eglise gallicane, et des plus vénérables évêques que la Providence ait placés sur le siège de Châlons, les retraçait, en 1658 et 1660, avec autant d'énergie et de force que de bonté et d'entrailles paternelles, au clergé de son diocèse, à l'occasion des vices et des scandales qu'il voulait réprimer. L'incrédulité et la dépravation ne s'étaient cependant pas encore permis, comme elles ont osé depuis environ un demi-siècle, de lever, sans en rougir, leur tête audacieuse.

Il invitait les ministres du Souverain Pontife à s'unir à lui pour s'opposer aux progrès des dérèglements dont il se plaignait, et procurer autant qu'ils le pourraient, des ouvriers évangéliques propres à le seconder, à n'en laisser aucun sans emploi, à les départir suivant les dons, les talents, la grâce qu'ils auraient reçus et, loin de porter jamais envie à leurs succès, de s'en glorifier toujours dans le Seigneur.

Le renouvellement de l'ancienne ferveur de la charité

La charité demande avec larmes que son amour si vif chez nos pères, soit renouvelé dans le cœur des

citoyens, exercé avec la proportion qu'exigent et les pouvoirs de ceux qui donnent et les besoins de ceux qui doivent être secourus ; qu'on accompagne de douceur, de modestie, de patience, etc., les libéralités qu'elle fera répandre, les indigents qu'on assiste sont moins audacieux, plus flexibles, plus disposés à écouter la religion, la raison, et à réprimer leur licence effrenée que ceux dont l'extrême misère ne reçoit aucun soulagement.

Un établissement d'école élémentaire, chrétienne et gratuite en faveur des indigents

Une des ressources qu'on croit être des plus efficaces serait celle d'ériger des écoles élémentaires chrétiennes et gratuites en faveur des enfants de ceux que leur triste situation met hors d'état de frayer à ces besoins de première nécessité religieuse et civile.

Sans entrer dans de longs détails à ce sujet, il est aisé de concevoir les avantages que la religion et les mœurs retireraient de cet établissement.

On suppose qu'il serait créé avec un ordre, un régime, des règles pour le fond de l'enseignement et pour la forme et la discipline qui le rendraient immuable.

L'aspect de ce plan ne présente rien qui ne soit simple, raisonnable et utile ; mais, avec un peu d'examen, d'impartialité et d'expérience, on n'a pas de peine à reconnaître que de tous les projets relatifs à l'intérêt public, l'exécution de ceux qui regardent l'éducation

élémentaire, chrétienne et civile, des enfants nés dans différentes classes de citoyens est la plus embarrassante.

La cause de cette difficulté n'est que trop connue. Les maîtres éclairés et vertueux sont devenus aussi rares que les instituteurs ignares, ineptes en tout point et pervers se sont multipliés. La plupart de ceux qui s'arrogent le titre honorable dont ils se parent, auraient eux-mêmes besoin d'être instruits de ce qu'ils promettent d'enseigner; quant aux mœurs, d'être au moins très réformés et fort souvent réprimés.

L'assignat à perpétuité et alternatif d'un prix en l'honneur des mœurs chrétiennes de chacun des deux sexes

Mais, dit un ami sincère de la Cité, en attendant que ces Ecoles qu'on se propose d'établir, aient produit les heureuses régénérations qu'il est naturel d'attendre, que deviendront les mœurs d'aujourd'hui ? Leur débordement s'étendra donc de plus en plus ? Et quelle digue sera assez puissante pour arrêter le cours de ces inondations ? D'ailleurs, avant de tenter d'en construire une, il y aurait à remplir un préliminaire indispensable ; ce serait de refondre les esprits et les cœurs. L'idée de cette entreprise serait une chimère, un beau rêve qui s'échapperait au réveil.

La réflexion amortit le feu de l'enthousiasme ; elle invite le sage zélateur à se répondre que ce qui est impossible aux être créés, fussent-ils tous réunis.

comme de faire passer un chameau par le trou d'une aiguille, ne l'est nullement à leur Auteur.

Les retards des effets sensibles d'une bonne éducation élémentaire ne doivent point suspendre ceux de l'activité vraiment patriotique et religieuse. Que ses partisans mettent la main à l'œuvre, chacun dans sa sphère, et des succès rapides les surprendront tous.

Depuis le sceptre jusqu'à la houlette, il n'est point d'état qui ne s'ingère de prendre pour règles les méthodes, les tons, la conduite, la manière de vivre des conditions supérieures à la sienne et auxquelles la cupidité ambitieuse le fait aspirer.

Les principales et les plus notables familles n'ont qu'à se piquer d'un surcroît de retenue, d'exactitude, de modestie, de décence, s'interdire un luxe immodéré, les frivolités devenues la folie du siècle et en tout genre, des licences inexcusables, des plaisirs, tels que celui de se rendre des acteurs de théâtre, qui furent inconnus à nos pères ; on voudra les copier, elles auront dans les temps subordonnés beaucoup d'imitateurs.

Que les magistrats, dépositaires de l'autorité du prince, daignent redoubler d'attention pour ramener le goût de l'honnêteté, pour maintenir une sévère discipline ; qu'ils emploient, quand leur prudence le jugera nécessaire, les voies coercitives qui sont en leur pouvoir ; si leurs efforts ne sont pas suivis d'une victoire subite et entière, ils imprimeront au moins la crainte et produiront des degrés de circonspection.

Qu'on ne se lasse point aussi de mettre en parallèle la vertu, ses charmes, sa douceur, avec le vice, ses difformités et ses amertumes ; que les mœurs pures et chrétiennes des deux sexes, soient publiquement hono-

rées; qu'on leur consacre annuellement et à perpétuité la couronne qui leur sera due; que la confusion et la honte soient la plus légère des peines qu'auront lieu d'attendre la perversité et ses dérèglements. Ces routes étant frayées, quels seront les citoyens qui oseront essayer d'en pratiquer d'autres? Le patriotisme religieux respirera et acquerra des forces supérieures. Ses athlètes passeront leurs dernières années dans la confiance que leur chère Cité reprendra son ancien lustre et pourra s'écrier quelque jour dans les transports de sa joie: « Heureux le peuple qui a le Seigneur pour Dieu! »



On sait que M. Domyné de Verzet, par son testament olographe du 16 novembre 1786 et un codicille du 6 octobre 1787, chercha à réaliser certaines des vues qui sont exposées dans cet extrait inédit de ses *Mémoires*. Il légua à Vitry-le-François 400.000 livres « qu'il destina » — suivant les expressions d'un historien local, — « à l'enseignement public et au secours de l'indigence et du malheur (1) ». Il légua aussi à la Ville

(1) Il y eut de longues difficultés à propos de ce testament entre les héritiers de M. Domyné de Verzet et la ville de Vitry. Cf. à ce sujet, par exemple, MOTIFS *des demandes en* RADIATION D'INSCRIPTIONS HYPOTHÉCAIRES *prises, pour sûreté du legs de 400,000 livres, fait le 6 octobre 1787, au Corps municipal de Vitry-le-François, par* M. DOMYNÉ DE VERZET, sur tous les biens présens et à venir *de* M. BESCHEFER, M. LEBLANC-DUPLESSIS *et* Mme MAZINGAN, *ses héritiers bénéficiaires*. A VITRY, CHEZ F. MARTIN, IMPRIMEUR, RUE DE VAUX. — Dans ce mémoire les héritiers disent en parlant de M. Domyné de Verzet : « cet ancien avocat distingué du barreau de Paris » (p. 8). — Voir aussi

sa bibliothèque, composée de 2.500 volumes, dont le catalogue figure, sous le numéro 138, parmi les manuscrits de notre Bibliothèque municipale (1).

E. JOVY,
Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique.

CONCLUSIONS MOTIVÉES POUR les Maire et Administrateurs du Bureau de bienfaisance de Vitry-le-François, *Intimés;* CONTRE MM. BESCHEFER et LEBLANC-DUPLESSIS, *Appelans*. DE L'IMPRIMERIE DE STAHL, RUE DU CLOITRE NOTRE-DAME, [Paris.] Ces conclusions en faveur de la Ville sont signées de M. Collomb, Avocat général, Me Tripier, Avocat plaidant, et Me Deschiens, Avoué. Dans ces conclusions il est dit (p 6) : « Qu'il est prouvé par la correspondance de plusieurs années de M. Dominé, même par celle qui a suivi son testament et précédé son codicille, qu'il a voulu, PENDANT SA VIE, faire des établissements publics de la plus grande importance dans la ville de Vitry ; qu'il n'a été empêché de remplir ses vues à cet égard, que PAR LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES ; que, surpris par une maladie grave, il a fait un legs de 400.000 livres, pour donner les moyens de réaliser les projets contenus dans sa correspondance et retrouvés en double dans ses papiers.... Qu'ainsi il est démontré que le legs de 400,000 livres est le fruit de la volonté libre, réfléchie de M. Dominé, de longues et sérieuses méditations ; que c'est tout à la fois une œuvre de sagesse et de bienfaisance. »

(1) Cf. G. Hérelle, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Vitry-le-François*, Paris, Menu, 1877, p. 68.

FRAGMENTS

D'UNE CORRESPONDANCE

ENTRE

LE CHEVALIER DE VILLENEUVE D'ANSOUIS

ET

L'INGÉNIEUR MALAVOIS

(1779-1806)

Recueillis et publiés par le Dr L. VAST

FRAGMENTS D'UNE CORRESPONDANCE

ENTRE

LE CHEVALIER DE VILLENEUVE D'ANSOUÏS

& L'INGÉNIEUR MALAVOIS

(1779-1806)

Lorsqu'on entre dans le cimetière de Vitry et qu'après avoir suivi d'abord l'allée centrale, on la quitte pour s'engager dans la seconde des avenues qui s'en détachent à droite, on ne tarde pas à se trouver en présence d'un monument modeste, mais soigneusement exécuté, entouré d'arbres verts, touffus et taillés avec une grande régularité. Ce tombeau religieusement entretenu jusqu'ici par les soins de deux vénérables nonagénaires, se distingue par un médaillon en terre cuite, représentant le profil d'un vieillard, à la face complètement rasée, aux cheveux rejetés en arrière et roulés sur la nuque dans un sac, suivant la mode du règne de Louis XVI ; une cravate et un jabot de dentelle complètent le caractère de ce personnage et fixent l'époque la plus importante de sa vie.

Et en effet une inscription entièrement refaite il y a quelques années, mais identiquement copiée sur l'inscription primitive qui donnait plus de cachet au monument, nous apprend qu'il a été élevé

A LA MÉMOIRE
DE MESSIRE
BALTAZARD-URSULE-AMÉDÉE
DE VILLENEUVE D'ANSOUÏS
ANCIEN OFFICIER DE MARINE
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL MILITAIRE
DE SAINT-LOUIS
DÉCÉDÉ DANS SA 79e ANNÉE
LE 16 AOUT 1820
R. I. P.

Sur la face opposée sont sculptés divers emblèmes rappelant le goût du XVIIIe siècle : deux ancres dont les extrémités internes sont reliées par un cordon d'où pend la croix de Saint-Louis ; au-dessus de cette croix une urne lacrymatoire ; de chaque côté deux torches verticales ; enfin au sommet, une lampe funéraire.

De Villeneuve d'Ansouïs ! Ce nom est assurément bien oublié aujourd'hui à Vitry et seuls quelques grands vieillards que j'ai pu interroger se rappellent l'avoir entendu prononcer. A leur tête, à tout seigneur tout honneur ! je placerai la vénérable centenaire de cette

année, M[lle] Sophie Maugin, qui se rappelle très bien — dame ! elle avait 23 ans en 1820 — avoir vu M. le chevalier de Villeneuve, comme on l'appelait, se promener sur la place avec deux petites filles. Aujourd'hui celles-ci sont devenues les respectables demoiselles Rascalon, auxquelles j'ai fait allusion plus haut et qui conservent encore toute la lucidité, toute la vivacité de leurs souvenirs. — Celles-ci ont pu nous donner maints détails intéressants sur ce personnage ; mais pour trouver une base un peu certaine à son sujet, j'ai dû me reporter à l'acte de décès de M. de Villeneuve qui se trouve aux archives municipales de Vitry et qui est ainsi conçu :

ACTE DE DÉCÈS (ARCHIVES DE VITRY) 17 AOUT 1820.

Balthazard-Ursule-Amédée de Villeneuve d'Ansouïs, ancien officier de la marine royale, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 6 mai 1742, à Aix, département des Bouches-du-Rhône, demeurant en cette ville — fils de Messire Louis-Théodore de Villeneuve d'Ansouïs, ancien Conseiller au Parlement de Provence et de Gabrielle de Cabre de Roquevaire, est décédé le jour d'hyer à 11 heures du soir dans sa maison, et ont signé

RASCALON.
STECKLET,
et GILLET, Adjoint.

Les noms de ces deux témoins sont bien connus ici : Me Stecklet, ancien notaire en cette ville, a cédé sa charge en 1852 à M^e Em. Chavance ; M.. Rascalon, longtemps professeur de dessin au Collège, était un sculpteur d'un certain mérite auquel nous devons entre autres œuvres, la statue en pied de Saint Louis qui décore un des piliers de notre église. — Il est également l'auteur du médaillon de M. de Villeneuve et des sculptures qui décorent son tombeau. C'est que celui-ci était l'ami et le protecteur de la famille Rascalon ; il l'avait accompagnée pour vivre avec elle, alors que M. Rascalon, qui jusqu'à cette époque habitait Paris, avait quitté cette ville, dans les premières années du siècle, pour se fixer à Vitry, avec sa femme et ses deux filles en bas âge. C'est au milieu d'eux qu'il désirait mourir ; son vœu fut exaucé.

Ancien officier de la marine royale, attaché par sa naissance à l'ancienne monarchie, M. de Villeneuve avait pu néanmoins traverser sans encombre, à Paris, l'époque de la Terreur. Comme cadet de famille, il se trouvait alors dans la plus grande gêne et dut donner des leçons de piano pour vivre.

Ce qui nous intéresse, c'est que la période active de sa vie avait été consacrée au service de la marine royale, alors à l'apogée de sa splendeur. C'est ce qui nous explique que dans ses papiers que nous ont gracieusement communiqués Mlles Rascalon, se soit conservée une correspondance avec un ami qui, pendant de longues années, lui a été fidèlement attaché, et dont la carrière se rapprochait de la sienne. C'était un enfant

de la Champagne, M. Malavois, capitaine d'infanterie de marine, ingénieur aux colonies et notamment à l'Ile-de-France, commandant pour le Roi aux Iles Séchelles.

M. Malavois était donc un personnage d'un certain rang, d'un mérite réel, et aux rapports duquel on peut ajouter foi.

Quel était au juste son lieu de naissance ? Il avait, dit-il, environ 30 ans en 1779, et devait par conséquent être né aux environs de 1749 : il se donne comme étant d'Epernay et paraît avoir résidé souvent à Heiltz-le-Maurupt, village d'où sont datées plusieurs de ses lettres, et auquel il fait de très fréquentes allusions dans sa correspondance.

Néanmoins, des recherches faites avec soin dans les Archives municipales d'Epernay et d'Heiltz-le-Maurupt n'ont relevé aucune mention du nom de Malavois, aucun acte intéressant même un personnage de ce nom. A Heiltz-le-Maurupt seulement, on trouve souvent cité dans les actes de baptême où il figurait comme parrain, le nom de M. l'abbé Malavois, oncle de l'Ingénieur, qui fut curé de Bignicourt-sur-Saulx pendant environ quarante ans.

De plus, M. Malavois invoque souvent dans ses lettres sa parenté avec une famille honorable et distinguée d'Heiltz-le-Maurupt, la famille de Guyenne, dont le dernier rejeton, le docteur de Guyenne, a habité Vitry pendant sa vieillesse. On le voit donc, par sa famille et ses relations, M. Malavois était un de nos compatriotes.

Nous avons choisi dans la correspondance assez volumineuse qui nous a été communiquée, treize lettres d'une importance très variable. La première date de 1779, la dernière de 1806 : douze sont de M. Malavois, une seule du chevalier de Villeneuve. La plupart ont trait aux événements qui ont marqué la vie de M. Malavois, à ses projets d'avenir, à ses voyages, à ses affaires privées ; mais plusieurs, notamment la quatrième, ont un intérêt plus général et donnent des détails inédits sur des évènements historiques dans lesquels il a joué un rôle d'une certaine importance, en particulier sur la campagne du Bailli de Suffren dans l'Inde, en 1782.

D'ailleurs, ces lettres nous fournissent un tableau intéressant de la société française sous Louis XVI, tant en France que dans les colonies et plus spécialement à l'Ile-de-France. C'est à ce titre que nous avons cru devoir les publier.

Lettre n° 1

(DEMANDE D'ADMISSION DANS LA LÉGION DU PRINCE DE NASSAU-SIÉGEN)

A Monsieur
Monsieur le Chevalier de Villeneuve, ancien officier des vaisseaux du Roi.
Maison de Mme d'Hervieux, rue Sainte-Anne, quartier Saint-Roch,
à Paris.

Monsieur

L'amitié dont vous m'honorez me fait espérer que vous ne refuserez pas de faire pour moi la démarche que je vais vous proposer et sur laquelle je vous prie de garder un secret absolu, s'il n'y a point d'apparence de succès.

M. le Prince de Nassau-Siegen (1) lève, comme vous savez sans doute, une Légion destinée à servir sur mer. Il est possible que le nombre des officiers de ce nouveau corps ne soit pas encore rempli et à tout événement, je vous prierois, Monsieur, de vouloir bien aller à l'Hôtel de M. le Prince de Nassau et d'y voir M. *Chertems*. Il est attaché au Prince qui le considère beaucoup et qui a en lui une entière confiance. M. Chertems est d'Epernay ; je n'ai point l'honneur de le connoître personnellement, mais sa famille connoit beaucoup mon père et je suis très assuré

(1) Charles Othon, Prince de Nassau-Siégen (1745-1805). Sorte de condottiere, plein d'ardeur et de courage ; successivement au service de la France, de l'Espagne et de la Russie.

que MM. Chertems d'Epernay m'appuyeroient très volontiers de leur recommandation auprès de celui que vous verrez, s'il y avoit quelque espérance de réussite.

Vous voudriez donc bien, Monsieur, lui faire part de ma demande et le prier de s'intéresser pour un compatriote qui seroit ravi de lui devoir son état. Je suis connu de vous trop intimement pour que j'aie besoin de vous mander ce que vous aurez à répondre aux questions que l'on pourroit vous faire sur ma conduite, ma bonne volonté, mes foibles et infructueux talents, etc... Je demanderois donc une Lieutenance, sinon une Sous-Lieutenance ; si toutes ces places étoient remplies, je prendrois volontiers celle de volontaire avec l'expectative toutefois de la première sous-lieutenance vacante ; c'est à vous, Monsieur le Chevalier, à ménager cette demande de manière à obtenir ce qui sera plus avantageux.

Si cette tentative, que je vous prie en grâce de faire le plus tôt possible, vous donne quelque espoir, vous auriez la bonté de m'en instruire sans délai et de m'indiquer ce que j'aurois à faire.

Je n'ai pas besoin de vous observer, Monsieur, combien il m'est essentiel que Mme la Comtesse de Puget n'ait aucune connoissance de cette démarche ; ce seroit m'ôter la ressource de sa protection et de celle de Madame de Lowendal qui se flattent toujours de me faire entrer dans le Corps des Ingénieurs des camps et armées ; mais j'attends depuis trop longtems et si je pouvois être placé dans la Légion de M. le Prince de Nassau, je tâcherois de réparer le temps perdu ou bien le diable m'emporteroit ; j'ai fait toutes mes réflexions, je suis décidé et il ne me reste d'inquiétude que sur le succès de ma demande.

Si M. Chertems étoit absent et si vous pouviez trouver quelque autre moyen de me proposer à M. le Prince de Nassau, je vous conjure, mon cher Chevalier, de l'employer et de tâcher de me rendre service.

Dans le cas où il seroit besoin de présenter un petit

mémoire, pourriez-vous le faire ? il y a peut-être de l'indiscrétion a vous charger d'autant de besogne, car vous êtes à peine arrivé et je sais que vos affaires doivent vous occuper.

J'attends de votre amitié, Monsieur et cher Chevalier, ces services qui vous causeront de l'embarras. Vous êtes le seul à qui j'aie fait part de ma résolution, je vous recommande encore de n'en parler à qui que ce soit, sans exception de parents ou d'amis.

Je suis avec le plus entier attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MALAVOIS.

Helmaurupt (*sic*), 13 janvier 1779.

Louis-Jean-Baptiste-Philogène Malavois, d'Epernay en Champagne, âgé d'environ trente ans.

Les démarches réclamées par M. Malavois près du prince de Nassau, n'eurent sans doute aucun résultat. L'année 1779 s'écoule. Enfin, grâce — très probablement — à la recommandation de M. de Villeneuve, M. Malavois est envoyé comme ingénieur à l'Ile-de-France. Il annonce son départ dans la lettre suivante :

***

Lettre n° 2

A Monsieur
Monsieur le Chevalier de Villeneuve,
chez Mme Boulet.
rue Saint-Thomas du Louvre.

Je pars décidément demain, mon cher Chevalier ; je vous envoye une *Carte Angloise de Bombay* que je vous prie de remettre à M. Monneron de la part de M. de Mars.

Je me rappelle que vous avez de petits pistolets de poche, si vous n'y êtes pas attaché, faites-moi le plaisir de me les céder pour le prix qu'ils vous ont coûté ou celui que vous les estimez.

J'irai dîner aujourd'huy chez M. Chevrier : irez-vous ? je désire fort avoir le plaisir de vous embrasser avant mon départ.

MALAVOIS.

Lundi matin.

Lettre n° 3

(DÉPART DE BREST)

A Monsieur
Monsieur le Chevalier de Villeneuve, ancien officier des vaisseaux du Roy, chez Mme Boulay,
rue Saint-Thomas du Louvre,
à Paris.

Je ne vous oublie pas, mon cher Chevalier, et je serai toute ma vie bien sensible à l'amitié que vous m'avez

témoignée. Je vous paye du plus sincère retour, et vous prie d'être persuadé que vous trouverez toujours en moi quelqu'un qui vous est infiniment attaché.

Nous avons fait un voyage assez désagréable et notre séjour ici ne l'est pas moins ; tout y est d'un prix excessif ; on y meurt comme en tems de peste et je désire fort quitter cette maudite ville. Nous nous embarquons sur le *Bizarre*, vaisseau de 64, capitaine M. de Trémigon. Il sera en rade après-demain et nous devons partir au commencement de la semaine prochaine au plus tard. Le bâtiment part absolument seul et nous ne relâcherons qu'à l'Isle de France. Je suis dans les grands embarras. Je dépense beaucoup d'argent et je vois successivement qu'il m'en reste encore beaucoup à dépenser. Je vous écrirai avant mon départ. Assurez de mon respect, mon cher Chevalier, Madame Arnaud et ses demoiselles et M. l'abbé de Villeneuve. Mille compliments à Delattre et à M. Grillet. Je dois leur écrire à l'un et à l'autre.

M. Du Couëdic (1) est mort avant-hier. Tous les Espagnols qui étaient restés à Brest s'en retournent à Cadix et au Ferrol avec 4 vaisseaux de notre nation. L'agitation de cette ville, les travaux du port, la vue de la rade sont des objets d'admiration, mais ce sont des choses qu'il ne faudroit voir qu'en passant.

Adieu, mon cher Chevalier, je vous embrasse de tout cœur.

MALAVOIS.

Brest, 9 janvier 1780.

---

(1) Du Couëdic. Officier de marine. Commandant *la Surveillante* lors de son glorieux combat avec la frégate anglaise *le Quebec* (6 octobre 1779). Il mourut de ses blessures à Brest le 7 janvier 1780.

Lettre n° 4

(TRAVERSÉE DE BREST A L'ILE-DE-FRANCE — CAMPAGNE DU BAILLI DE SUFFREN DANS L'INDE (1781-1782) — VOYAGES CHEZ LES MARATTES, ETC.)

Pondichéry, 10 juillet 1784.

(A lire en votre particulier).

Monsieur le Chevalier de Villeneuve,

J'ai reçu dans le mois d'Avril dernier, mon cher Chevalier, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire en datte du 3 Avril 1782 et à laquelle j'ai répondu peu de temps après ; mais ayant chargé de la réponse quelqu'un qui ne devoit s'arrêter que peu de jours à l'Isle de France et qui cependant y est probablement encore, à ce que je viens d'apprendre, je vous écris celle-ci en duplicata, et je vais la faire partir par la frégate du Roi *la Coventry*, expédiée directement pour l'Europe.

Recevez, mon cher Chevalier, l'assurance de toute la sensibilité que j'ai éprouvée en lisant votre lettre qui me laisse la consolation de penser que je ne suis pas encore tout à fait oublié. Depuis mon départ d'Europe, je n'en ai reçu aucune autre, à l'exception d'une de mon oncle qui m'est parvenue en même temps que la vôtre après avoir été renvoyée de l'Isle de France à Pondichéry, de là à Gôa et de Gôa retournée enfin a Pondichéry.

Depuis les nouvelles que je vous ai données en septembre 1781, les incidents du roman de ma vie se sont bien multipliés et comme vous voulez bien y prendre intérêt, je destine cette lettre à satisfaire amplement le désir que

vous me témoignez d'en connoître plus particulièrement les détails ; je les reprendrai d'un peu haut afin que vous en suiviez parfaitement le fil.

Vous vous rapelez que j'étais parti pour l'Isle de France avec M. Du Chemin, Commandant en chef et M. de C. . . . , aide-maréchal général des Logis des troupes de cette Isle. L'intention de M. Baudouin étoit que je m'attachasse à ce dernier officier ; mais M. de Fleurieu (1), avec lequel j'eùs heureusement quelque relation dans ce même tems, me conseilla de rendre mon état plus indépendant des événements ; j'insistai donc pour ne partir qu'avec le brevet d'Ingénieur des colonies et dès mon arrivée au Cap de Bonne-Espérance,je formai la résolution de séparer ma fortune de celle de M. de C. . . . dont les vues, la conduite et d'autres raisons désagréables à déduire m'éloignaient tous les jours ; aussi, peu de temps après le départ de la lettre que je vous écrivis du Cap, je me rembarquais pour l'Isle de France quoique très incommodé des suites d'une esquinancie qui avoit été mal traitée. Je laissai M. de C. . . . dangereusement malade au Cap de Bonne-Espérance et enfin, après une traversée accompagnée de tous les malheurs imaginables, j'arrivai à l'Isle de France mourant et attaqué de la maladie épidémique qui avoit enlevé le tiers de l'équipage.

Au bout d'une convalescence de plus de 5 mois, j'ai été employé sous les ordres du Chevalier des Roys, Ingénieur en Chef de l'Isle de France à la carte générale et à la reconnoissance militaire de l'Isle. J'avois déjà terminé une partie de cet ouvrage, lorsque M. de C. . . . , qui

(1) Comte de Fleurieu, né en 1738, mort en 1810, Ministre de la marine sous Louis XVI, gouverneur du Dauphin, sénateur, conseiller d'Etat, intendant général de la Maison de l'Empereur, Grand officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, (copie de l'inscription gravée sur son buste au château de Coclois). M. de Fleurieu est l'aïeul maternel de Mme la marquise des Réaulx.

étoit de retour du Cap, reçut du Ministre un ordre qui lui enjoignoit de prendre la direction de cet ouvrage et de m'y emploier sous ses ordres. Il avoit pu s'appercevoir dès le Cap de la répugnance que j'avois de servir avec lui et avoit probablement sollicité cet ordre qui ne me permettoit plus de me prévaloir de mon brevet. M. le Commandeur de Suffren (1) étant arrivé à l'Isle de France vers ce tems, le Vicomte de Souillac (2), Gouverneur de cette Isle se détermina à faire une expédition dans l'Inde. Il me nomma pour faire les fonctions de Major des Ingénieurs de la petite armée que l'on y envoioit sous le commandement de M. du Chemin, et M. de C.... s'étant mis en devoir de remplir ses fonctions d'Aide-maréchal des Logis, je fus enfin débarrassé de la persécution de cet officier qui auroit voulu se charger d'une besogne au-dessus de ses forces dont j'aurois essuyé tous les désagrémens et lui tout le mérite ; ainsi nous ne travaillâmes plus ensemble.

Nous nous sommes embarqués le 7 décembre 1781 et peu de jours avant de passer la ligne, M. de Suffren eut le bonheur de prendre *l'Annibal,* vaisseau de guerre anglois de 54 canons. Nous sommes arrivés le 16 février 1782 devant Madras et le 17, étant à la hauteur de Sadras, M. de Suffren devenu commandant de l'escadre par la mort de M. d'Orves, a livré à l'escadre angloise un combat dont le succès eut ruiné d'un seul coup la fortune angloise dans l'Inde s'il eût été secondé ; mais la moitié de son escadre ne s'étant pas mise en ligne, l'amiral anglois, quoique maltraité, s'est sauvé à la faveur de la nuit. J'étois dans ce combat sur *le Flamand,* vaisseau de guerre de 54 canons,

(1) Le Bailli de Suffren de St-Tropez (1729-1788), vice-amiral en 1784. L'un des plus illustres chefs d'escadre de l'ancienne marine française.

(2) Vicomte de Souillac, gouverneur général des Etablissements français au-delà du cap de Bonne-Espérance (1784). *(Alm. Royal 1786).*

qui s'est battu depuis 4 h. jusqu'à 7 du soir et qui avoit fait amener *l'Exceter*, vaisseau anglois de 64, qu'il n'a pu ammariner. La veille du jour de ce combat, le convoi françois. sous l'escorte de M. de Ruyter, avoit été dispersé par la maladresse de cet officier, et *le Lawriston*, chargé de 200 hommes et d'une bonne partie de nos munitions de guerre pris ; le reste du convoi, sur l'un des vaisseaux duquel étoit le Chevalier des Roys, Ingénieur en chef, s'étoit réfugié à la Pointe de Gall, à Ceylan ; quant à M. de Suffren, il a fait son débarquement à Porto-Novo, à 6 lieues au sud de Goudelour. Une victoire gagnée peu de jours auparavant dans cette partie par Bahàder (Hyder-Aly-Kan) avoit empêché l'armée angloise de s'opposer à notre débarquement et à la jonction que M. Du Chemin devoit faire avec ce Prince ; l'absence du Chevalier des Roys me donna le commandement du corps des Ingénieurs composé de 8 officiers. M. Du Chemin prit Goudelour le 2 avril, sans avoir tiré un coup de canon. M. des Roys étant venu nous rejoindre dans le mois de May suivant, je repris les fonctions de Major et nous fimes peu de temps après une petite campagne avec Bahàder dans laquelle l'armée françoise ne fit absolument rien. La mésintelligence qui éclata ensuite entre ce Prince et M. Du Chemin nous obligea bientôt après de venir camper sous Goudelour. M. de Suffren ayant eu l'avantage d'un second combat contre l'escadre angloise à Provedien (Côtes de l'Isle de Ceylan), il résolut le siège de Negapatam. L'amiral Hughes s'étant rendu devant cette place, M. de Suffren lui livra un 3e combat très vif, mais dont l'avantage ne lui permit pas d'entreprendre ce siège ; je m'étois rendu à Tranquebar pour y attendre les événements et prendre la conduite des travaux du siège ; je fus donc obligé de revenir à Goudelour, avec la mortification d'avoir manqué une aussi belle occasion. M. de Suffren s'étant réparé à Goudelour avec une célérité incroiable, prévint l'escadre angloise, débarqua à Trinquemalay et prit cette place importante dont il donna

le commandement au Chevalier des Roys qu'il y avait amené pour en faire le siège.

Vous avez sçu que M. de Suffren eut deux ou trois jours après la prise de cette ville un 4e combat dans lequel il parvint à repousser l'escadre ennemie avec 4 vaisseaux de guerre, le reste n'ayant pas donné. Cette dernière absence du Chevalier des Roys me rendit encore le commandement du génie que je repris peu de tems avant la mort de M. Du Chemin. Ce général m'avoit fait les plus belles promesses et n'en a tenu aucune. Il auroit pu me donner expectativement la commission de Capitaine et il m'a fait manquer un avancement que toute l'armée désiroit pour moi. Il est mort avec la réputation d'un homme faible, et d'une capacité fort au-dessous de sa place.

M. le Comte d'Hoffelize lui ayant succédé, je reçus ordre de mettre en état de déffense Goudelour auquel M. Du Chemin n'avoit pas voulu faire travailler ; les Anglois nous menacèrent d'un siège dans le mois de septembre et le nouveau général a paru très content de ce que j'ai fait dans cette occasion.

La mort de Bàhader arrivée dans le mois de décembre, ayant exigé que le comte d'Hoffelize se rapprochât de l'armée de notre allié, à cause de l'éloignement de Typou-Saëb, son fils, qui étoit alors à la Côte Malabar, je restai à Goudelour pour y redoubler les préparatifs de déffense que l'épuisement de notre trésor m'empêcha de rendre plus considérables. Enfin M. le comte d'Hoffelize ayant joint son armée à celle de Typou-Saëb, devenu successeur de Bàhader, je reçus l'ordre de me rendre au camp pour faire le siège de Vandarachy, petite forteresse située à 18 lieues au N. N. O. de Pondichéry. Les mesures pour prendre cette place avaient été si mal concertées par Typou-Saëb, que les Anglais après l'avoir évacuée sous les yeux des deux armées combinées l'ont fait sauter ; ainsi j'ai encore eu le déplaisir de retourner à Goudelour, sans avoir rien pù faire qui marquât pour mon avancement ; j'ai continué à tâcher de mettre cette

dernière place à couvert jusqu'à l'arrivée de M. le Marquis de Bussy, débarqué à Porto-Novo vers la fin de mars 1783. Ce général, ayant amené un nombre suffisant d'officiers du Corps Roial du génie dont les prétentions me préparoient des désagréments dans le service, je demandai à M. le Marquis de Bussy la permission d'aller à Pounah, capitale des Marattes à la Côte Malabar, pour y rejoindre M. de M. . . . qui m'avoit demandé à plusieurs reprises et qui y remplissoit la mission d'envoyé de la Nation françoise à cette Cour. M. de M. . . . est parent de M. de M. . . . , fermier-général ; j'avois fait connoissance avec lui à son passage à l'Isle de France en juillet 1781, et M. Baudouin qui l'avoit chargé d'une lettre pour moi, m'avoit prévenu sur son compte de la manière la plus avantageuse ; cependant, pour rendre ma mission plus utile, M. de Bussy me chargea des présents et des lettres qu'il envoyoit aux Princes Marattes et à leur jeune Roi ; il me chargea en même tems de lui rendre compte de la situation politique de cette partie de l'Inde et il m'accorda en même temps la commission de Capitaine. Je partis donc par terre le 2 may 1783 et après avoir traversé diagonalement la Presqu'isle par les états de Typou-Saëd et une grande partie de ceux des Marattes, j'arrivai le 10 juillet suivant à Pounah après une course de 300 lieues faite dans la mauvaise saison.

J'ai séjourné chez les Marattes jusqu'au 12 novembre suivant ; pendant un aussi long séjour, j'ai eu tout le temps d'apprécier le caractère et les talents de M. de M. . . . , homme insociable, affichant des connoissances sur toutes les parties et n'en ayant pour ainsi dire que de fausses. Il avait négligé le point le plus important de sa mission qui étoit, sinon d'empêcher la paix que les Anglois proposoient aux Marattes, du moins d'être instruit des négociations que ces deux nations entretenoient depuis plus d'un an à son insçu ; ignorance qui a été poussée à un tel point qu'en arrivant à Pounah, je savois que cette paix étoit signée depuis longtems et que M. de M. . . . n'en vouloit encore

rien croire ; ayant eû le malheur de voir les choses d'une manière tout opposée à la sienne sur des objets qui peuvent intéresser quelque jour notre situation dans l'Inde, M. de M. . . . ne m'a plus regardé que comme un homme envoyé par M. de Bussy pour observer sa conduite, et les Marattes ayant dépèché vers M. le Marquis de Bussy un envoyé, je profitai de cette occasion pour l'accompagner et retourner à la Côte Coromandel ; j'y suis encore revenu par terre, mais par une autre route ; j'ai traversé les états du Soubah du Decan et les possessions angloises depuis le fleuve du Krisehna jusqu'à Pondichéry où je suis arrivé le 4 février 1784.

J'avois appris pendant mon retour que les Anglois s'étoient campés à la portée du canon de Goudelour pendant le mois de juin 1783 ; que le 13 du même mois, il y avoit eu une affaire sanglante près des glacis de cette place, dans laquelle les Anglois ont laissé 64 officiers tués, et environ mille soldats européens ; la perte de notre côté n'avoit guère excédé le quart de celle de l'ennemi qui, malgré cela, avoit occupé nos retranchements et s'étoit mis en devoir d'attaquer Goudelour dont on avoit négligé la déffense depuis mon départ ; enfin, l'escadre angloise chargée des munitions de siège et des troupes de débarquement étoit mouillée devant cette place et ne laissoit que de faibles espérances sur le salut de l'armée, lorsque M. de Suffren vint l'attaquer et l'obliger à un combat dont le succès n'a pû être plus heureux ; l'escadre angloise a été mise en fuite et les ennemis qui en attendoient l'événement pour faire part à nos généraux des nouvelles de la paix qu'ils avoient reçues, se sont empressés de proposer à M. le Marquis de Bussy une suspension d'hostilités que les maladies, l'épuisement d'argent et le mauvais état de Goudelour ont forcé d'accepter.

Le général a parû très satisfait de mon voyage et j'ai réellement fait tout ce qui a dépendu de moi pour le rendre intéressant. Depuis mon retour je reste tranquille et

j'attends ses ordres relativement à ma nouvelle destination. Je désire retourner à l'Isle de France où l'air me convient mieux que dans ce païs ci et où, d'ailleurs, la société est infiniment plus douce et le service plus facile ; je compte y obtenir mon retour et partir dans le mois prochain. Ce n'est que depuis 3 semaines que la frégate *la Précieuse* est arrivée à cette côte où elle a apporté les nouvelles définitives de la rectification de la paix. Les Anglois ont élevé des difficultés sur l'exécution de l'article qui regarde Trinquemalay ; en attendant nous gardons cette dernière place et Goudelour jusqu'à ce qu'elles soient applanies.

Quant à M. de C. . . . , sa place d'aide-maréchal des logis a été supprimée à l'arrivée de M. le Marquis de Bussy ; il s'est fourré dans quelques intrigues qui ont dû faire tort à son avancement. Je n'ai plus rien à démêler avec lui. Je ne conçois pas encore comment M. Baudouin, qui est un officier général recommandable par sa probité,ses connoissances et son zèle pour le bien du service du Roi dans ces pays ci, a pù placer sa confiance dans de pareilles têtes ; assurément M. de C. . . . , ni M. de M. . . . n'ont fait aucun honneur à son choix et n'ont pas pu répondre à ses vues ; j'ai été à la vérité, grossièrement trompé sur l'article de ces deux personnages et cela m'étoit plus pardonnable qu'à tout autre, puisque l'on me les avoit annoncés sous le rapport le plus séduisant ; je n'ai trouvé en eux que des aventuriers, des intrigans et des gens qui par leur indiscrétion ont compromis celui qu'ils avoient le plus grand intérêt à ménager.

J'ai vû M. Monneron (1) 2 ou 3 fois depuis mon retour et je le verrai probablement encore une fois avant de retourner aux Indes. Il m'a paru très peu curieux de faire ma connoissance et je vous avoue n'avoir aucun motif ni envie

(1) M. Monneron, commissaire général faisant fonctions d'Intendant aux Isles de France et de Bourbon (*Alm. Royal 1786*).

de faire la sienne. Il faut vous persuader, mon cher Chevalier, que les recommandations sont en général à charge au protecteur et au protégé dans des pays surtout où l'on n'entretient d'autres relations que celles qui peuvent avoir un objet d'intérêt quelconque. Je n'en ai d'autre à démêler avec M. Monneron que le paiement de 8 mois d'appointements qui me sont dûs et le remboursement d'environ 1.200 l. pour des frais de voyage ; je crois que je serai obligé de recourir à l'autorité de M. de Bussy pour terminer cet article que M. notre Intendant laisseroit en souffrance jusqu'à la dernière extrémité. Il paroit désirer son retour en France et en cela son vœu particulier s'accorde assez bien avec celui de toute l'armée. J'ai également cultivé M. de Cossigny qui est actuellement colonel du Régiment de l'Isle de France, et j'ai trouvé moyen de faire des connoissances plus agréables et moins sujettes à ce misérable ton d'une protection qui ne peut et ne signifie rien. Je vous confie tout ceci dans le sein de l'amitié, mon cher Chevalier, et vous prie de le laisser ignorer à madame Arnaud et à M. votre frère, auxquels cela pourroit faire quelque peine.

On embarque continuellement les troupes d'Europe qui étoient restées ici et dans un mois l'on croit que tout sera parti, à l'exception du régiment d'Austrasie ; notre escadre de paix dans ces parages ci, et qui n'est plus composée que de 4 vaisseaux de guerre, est mouillée devant Trinquemalay ; elle est commandée par M. Peignié (1). Le Roy de Candy (Isle de Ceylan) est en guerre contre les Hollandais et l'on croit que les Anglois ne demandent Trinquemalay pour le rendre aux Hollandois, qu'afin d'être à portée de donner des secours au Roy de Candy et de prendre avec lui des mesures pour garder ce port. M. le

(1) Le chevalier Peignié ou de Peinier, chef d'Escadre (1784) (*Alm. Royal 1786*).

Marquis de Bussy a éludé jusqu'à présent l'artifice de leurs propositions.

Typou-Saëb a fait sa paix avec les Anglois et il se prépare actuellement à faire la guerre aux Marattes qui se sont avancés vers les frontières de son pays avec une armée de cent cinquante mille hommes ; ils réclament les Provinces que Bàhader avoit conquises sur eux et 3 koroums de roupies (75.000.000 l.) que ce Prince leur redevoit. Les Anglois sont aussi puissants que jamais au Bengale, à la Côte Coromandel et à celle de Malabar, tandis que nous y sommes dans un état *d'opprobre et de misère.*

Pour finir les nouvelles de cette partie du monde, je vous apprens encore que l'Isle de France, que cette guerre avoit portée à un degré d'opulence incroiable, vient d'être à moitié ruinée par une suite de banqueroutes dont on prétend que la totalité monte à plus de 30.000.000 l. Je vous ajouterai encore que M. de Colonia, votre pays, officier des vaisseaux du Roi, s'y est marié ; mais je ne crois pas qu'il ait fait une merveilleuse affaire du côté de la fortune.

Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez données de ma famille. J'écris à mon oncle et à mon frère. Je n'ose plus prendre la liberté d'écrire à Madame la Comtesse de Puget et j'ai lieu de craindre que les assurances du souvenir respectueux et de la reconnoissance que je conserverai toujours pour elle, ne lui soient indifférentes, ou peut-être à charge. Je vous prie cependant, mon cher Chevalier, de l'assurer de mon respect et de la part que je prendrai toute ma vie au bonheur de la sienne.

Je ne vous ai point encore entretenu de ma fortune ni de mes projets ; le premier article n'est pas fort avancé. La maladie que j'ai essuyée à l'Isle de France et mes voyages ont absorbé presque tout le fruit de mon économie. J'ai actuellement 8 à 9.000 l. d'appointements (argent de France) mais ils vont être réduits au moins à la moitié ; malgré cela j'aurai encore plus de facilités de ménager sur

mes appointemens ; c'est le seul moyen que je me croye permis pour tâcher de me mettre à mon aise et comme je ne me départirai pas de ce principe, il y a à parier que je ne serai jamais un homme opulent. Je compte demander un congé pour France dans un ou deux ans, c'est-à-dire aux termes de l'ordonnance ; c'est une époque après laquelle je soupire bien ardemment. Je désire vous retrouver, mon cher Chevalier, heureux, bien portant et au-dessus de vos affaires qu'il ne faut pas négliger.

Assurez de mon respect Mme Arnauld et Monsieur votre frère ; je suis bien sensible à la recommandation dont ils m'ont honorée auprès de M. Monneron, quoique la situation de mes affaires ne me permette guères d'en profiter.

Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher Chevalier, et suis pour la vie avec les sentiments les plus profonds d'attachement et de reconnoissance, votre très humble et très obéissant serviteur.

MALAVOIS.

Capitaine Ingénieur des Colonies,
à l'Isle de France.

P. S. — Je me suis mis en devoir d'exécuter la commission dont vous m'avez chargé pour des mouchoirs ; j'en ai commandé six douzaines, à Mazutipatam et je partagerai de moitié avec vous ; je vous les enverrai coupés et marqués à votre nom, afin d'éviter les difficultés. J'écris un mot à De Lastre. Adieu encore une fois ; ne m'oubliez pas ; donnez-moi souvent de vos nouvelles ; adressez-les à l'Isle de France.

Lettre n° 5

(SEULE LETTRE DU CHEVALIER DE VILLENEUVE)

Paris, le 1er juillet 1785.

Vous m'avez fait le plus sensible plaisir, mon cher Malavois, en me donnant de vos nouvelles et surtout de la manière dont vous l'avez fait. J'ai reçu votre lettre datée de Pondichéry (10 juillet 84) à Helmaurupt où j'ai resté une grande partie de l'hiver dernier. Vous étiez bien sûr de m'intéresser par le récit de vos aventures ; je l'ai lue avec la plus grande satisfaction, moins en homme qui aime la politique, qu'en ami qui vous est sincèrement attaché et qui, par conséquent, est empressé et charmé d'apprendre tous les événements auxquels vous pouvez avoir quelque part. Je vous remercie donc, mon cher Malavois, de m'en avoir instruit ; c'est une marque d'amitié à laquelle je suis fort sensible et que je vous prie de me continuer tant que notre séparation durera. Vous ne m'auriez pas rendu justice si vous aviez pu croire un seul instant que je vous aye oublié, un ami tel que vous ne peut éprouver ce désagrément. Vous vous êtes fait connoitre d'une manière trop avantageuse pour ne pas conserver, quoiqu'éloigné, et absent depuis longtemps, la part que vous méritez d'avoir dans le souvenir et le cœur de ceux qui vous aimoient lorsque vous étiez auprès d'eux. Je vois avec plaisir et reconnoissance que vous me mettez à ce rang ; votre lettre me le prouve et me persuade de la manière la plus convaincante de la continuation de vos sentiments ; j'en suis extrêmement flatté. Je me rappelle toujours notre ancienne liaison ; non seulement je ne vous oublie pas, mais je vous suis dans le chemin de votre petite fortune, à laquelle je m'intéresse autant que vous ; j'aime à penser qu'elle s'acroitra, au moins assez pour satisfaire une ambition raisonnable comme la vôtre.

Mais la première chose à laquelle il faut penser comme la plus intéressante pour vous et vos amis, c'est votre santé, ménagez-la beaucoup. Il me paroit par tout ce que vous me dites qu'elle a infiniment souffert de tous vos voyages et des fatigues occasionnées par les courses que vous avez faites tant par terre, que par mer. Mais, comme je pense que vous êtes de retour à l'Isle de France, comme vous le désiriez, à raison de la bonté du climat et de la douceur du service, en le comparant à celui que vous faisiez à la côte de Coromandel, j'espère que le séjour de cette isle où je vous suppose actuellement et la tranquillité dont vous y jouissez, vous auront parfaitement rétabli. Je le désire de tout mon cœur ; je ne désire pas moins de vous voir mettre à exécution le projet dont vous me parlez à la fin de votre lettre : celui de demander un congé pour venir en France. Vous ne pouvez rien faire de mieux. Premièrement, nous nous verrons, et c'est, je vous assure, un grand plaisir pour moy. Ensuite, je crois qu'il est essentiel, et qu'il sera même avantageux pour vous de solliciter à la Cour les grâces et un traitement que vous méritez, et que vous obtiendrez vraisemblablement.

Vous serez peut-être bien aise, aussi, de régler vos affaires de famille. Vous apprendrez par la même voye, dont il me paroit qu'Hector profite ainsi que moy, la mort de votre vieux oncle, le curé de Bignicourt. Je pense que vous connaissez à peu près ses dernières dispositions, en tous cas, votre cousin qui était, je crois, chargé de votre procuration, vous mettra au fait de tout. Ce brave homme est mort dans les premiers jours du mois d'avril dernier, après avoir souffert les maux les plus cuisants pendant plusieurs mois, et la vérité c'est un bonheur qu'il aye cessé d'exister. M. votre frère se porte toujours à peu près de même. Il n'y a, je crois, rien de nouveau dans la famille de Guyenne. Mme de Guyenne, la procureuse, a été très dangereusement malade d'une

fluxion de poitrine, mais elle est parfaitement rétablie. Tous les enfants, à commencer du médecin, qui est l'aîné, jusqu'à Victor, se portent bien. L'abbé Prosper, est placé auprès du prince Ferdinand de Rohan, archevèque de Cambray (1). Il y est sur le pied d'ami, sans autre qualité et sans honoraire, par conséquent d'une manière fort décente, et il y attend, comme vous le voyez, très commodément, et à peu de frais, des bontés de ce prélat, quelques grâces ecclésiastiques, ce qui ne peut pas lui manquer pour peu qu'il ait de patience et qu'il s'attache à cet évèque.

Mme de Cacheleux (2) a été fort incommodée d'une espèce de rhumatisme goutteux répandu par tout le corps, mais elle est beaucoup mieux. Mlle sa nièce, l'aînée, n'èst pas plus mariée qu'à votre départ ; il paroît qu'on n'est pas fort pressé de lui voir postérité. La cadette, qui étoit dépaysée depuis si longtemps, a enfin reparu sur l'horizon : elle est tantôt à Minecourt, tantôt à Helmaurupt, mais je crains fort pour elle qu'elle ne soit pas plus heureuse que pendant son enfance ; il s'en faut de beaucoup, cependant, qu'elle mérite ce sort là. Le père et la mère sont toujours comme vous les avez connus.

Mes affaires avec la baronne sont toujours au même point ; et vraisemblablement, cela sera de même tant que la présidente existera ; je ne lui en désire pas moins une vie longue et heureuse ; je voudrais seulement que ma créance fut un peu mieux assurée et qu'il fut possible de m'en remettre au moins une partie pour me faciliter

(1) Ferdinand-Maximilien-Mériadec de Rohan Cuéméné, sacré archevêque de Bordeaux le 8 août 1770. Archevêque de Cambray en 1781. *(Alm. Royal, 1786)*.

(2) Mme de Cacheleux, fille de Mess. Langault, bailly de Vitry, seigneur d'Heiltz-le-Maurupt et de Bignicourt-sur-Saulx. Elle avait épousé M. Jean-Baptiste Cacheleux, baron d'Houdan, qui, par ce mariage, était devenu seigneur de ces deux fiefs (De Vaveray, *Election de Vitry*).

les moyens de vivre un peu plus agréablement. Enfin, nous verrons quelle tournure tout cela prendra ; la Providence peut-être ne m'abandonnera pas tout à fait. Je ne dois pas m'en plaindre, car j'ai réussi dans une demande que j'ai faite au ministère des affaires étrangères d'une pension de 1.200 l. pour les services d'un de mes oncles dans ce département. M. de Vergennes (1) l'ayant trouvée juste me l'a accordée, ainsi, mon cher Malavois, vous voyez qu'il ne faut désespérer de rien, car c'est un objet sur lequel je ne comptois guères.

Le procès de Mme de Cacheleux, pour la créance de 6.000 l. contre le curé de Saint-Dizier est actuellement au parlement de Paris par appel de la baronne qui l'a perdu en première instance à Saint-Dizier. Ce procès, quoique gagné en province, quand même il le serait à Paris ne fera point honneur au curé ; on y voit de la mauvaise foy ; la tournure de la défense le démontre, et il ne se sauve qu'à la faveur d'un manque de forme que les juges ont saisi avidement, car ils m'ont paru vendus au curé. Nous verrons ce qu'en penseront les juges de Paris. Je ne peux vous donner aucune nouvelle de Paris, dans ce moment cy, il n'en fournit aucune intéressante. Notre ami de Lattre est toujours à peu près le même pour la santé ; il a obtenu sa retraite de l'administration de la loterie où vous savez qu'il avait une place de 3.000 l. Il a 100 louis de pension, ce qui est un fort bon traitement, il est fort content d'avoir sa liberté, il court beaucoup, souvent hors de Paris, de sorte que je le vois moins souvent. Je me suis acquitté de votre commission auprès de Mme Arnaud et de mon frère, ils sont sensibles l'un et l'autre à votre souvenir,et ils m'ont chargé de vous en remercier et de vous faire les plus sincères compliments, ils sont enchantés d'avoir de vos nouvelles. Ils se portent bien ainsi que moy, faites-en de même, mon

(1) Ch. Gravier, comte de Vergennes (1717-1787). Ministre des affaires étrangères sous Louis XVI (1777-1783).

cher Malavois, écrivez-moi le plus souvent que vous pourrez, et venez le plus tôt possible, vous réunir à vos amis.

Il y a longtemps que je n'ai vu Mme la comtesse de Puget, mais je pense qu'elle se porte bien, et je sais, malgré ce que vous me dites, qu'elle s'intéresse beaucoup à vous ; cela m'a toujours paru de même. Elle a perdu son fils, il y a près de deux ans.

VILLENEUVE D'ANSOUÏS.

Lettre n° 6

(MISE EN RÉFORME DE M. MALAVOIS ET DE TOUS LES INGÉNIEURS DES COLONIES).

Port-Louis, de l'Isle de France, 24 fév. 1785.

Par le vaisseau particulier la Glaneuse.

Vous devez avoir reçu, mon cher Chevalier, une lettre que je vous ai écrite l'année dernière et dont M. Joyeuse, commandant de la frégate *la Coventry* a bien voulu se charger ; les détails qu'elle renferme me dispensent de vous en adresser une aussi longue ; je me bornerai à vous dire que je viens d'être réformé ainsi que tous les Ingénieurs des Colonies ; cet événement ne me détermine pas encore à repasser en France. Je trouve ici tant de personnes disposées à m'obliger et à me recommander au ministre, que je ne crois pas trop présumer en attendant un remplacement qui sera peut-être plus avantageux pour mon avancement : si cependant j'étois trompé dans mes

espérances, je prendrois le parti de me fixer ici et je vous assure encore une fois que nous ne nous reverrons que lorsque ma fortune me permettra de n'être à charge à personne.

Il vient de se faire ici une grande révolution dans l'administration. Vous devez savoir depuis longtemps que M. Monneron y est nommé Intendant. Il est encore à Pondichéry. Je vous ai déjà dit que sa connoissance est plutôt agréable qu'utile et je suis d'ailleurs dans une position qui n'a que très peu d'analogie avec sa place, ainsi il est inutile de me recommander à lui ; s'il trouve que je lui convienne, je le verrai avec plaisir, sinon nous ferons comme nous avons fait à Pondichéry.

L'*Eléphant*, vaisseau sur lequel le régiment d'Aquitaine repasse en France, devant partir dans 3 semaines, j'aurai peut-être quelque chose de positif à vous mander sur mes projets, mon cher Chevalier. J'ai chargé le valet de chambre de M. le Chevalier de Damas, colonel de ce régiment, de vous remettre 12 mouchoirs de Paliacate et 12 de Mazutipatam. Vous n'avez rien à débourser pour cette commission ; si vous désirez quelque autre chose, usez librement des droits de l'amitié.

Je vous prie de me rapeller au souvenir de Madame la Comtesse de Puget. Si vous croyez qu'elle puisse me rendre service auprès de M. le Maréchal de Castries, faites-moi le plaisir de l'engager à continuer ses bontés à quelqu'un qui lui a voué le plus sincère attachement ; je compte lui écrire par *l'Eléphant* et lui adresser un duplicata du mémoire que M. le Vicomte de Souillac, notre gouverneur, doit signer et envoyer au ministre en ma faveur. Je ne reviens pas de la surprise et du mécontentement que je ressens de l'oubli total de ma famille. Il y a six ans que je l'ai quittée, et dans ce long espace de tems, je n'ai reçu d'autres lettres que celle de mon oncle qui m'a toujours donné de véritables preuves d'amitié. Une de mes sœurs s'est mariée sans m'en faire part ; cependant il est connu

de toute personne qui ne porte pas des sabots qu'en affranchissant jusqu'à un port de mer les lettres adressées dans les colonies, elles parviennent avec autant de sûreté que par la poste, surtout en temps de paix. Je vous prie de faire connoître à ceux ou celles qui m'ont si cruellement oublié, combien je suis affecté d'une indifférence que je ne crois mériter que par l'état médiocre de ma fortune. Je n'écris pas à mon oncle par cette occasion, parce que je voudrois lui mander quelque chose qui adoucît la tristesse de la nouvelle de ma réforme. Si vous êtes à portée de voir mes parents d'Helmaurupt où de leur écrire, faites-leur, mon cher Chevalier, mes sincères compliments et surtout n'oubliez pas d'assurer de mon respect et de ma reconnaissance Mme Arnaud et M. l'Abbé de Villeneuve. Mandez-moi ce que devient notre ami de Lastre et Mme Dugas.

Je vous adresse cette lettre par un capitaine au Régiment de l'Isle de France qui m'a promis de vous la remettre. Il est mon ami, nous avons servi ensemble dans l'Inde et j'ai eu occasion de le connoître particulièrement. Si vous pouvez lui être de quelque utilité, mon cher Chevalier ; je regarderai comme personnels les services que vous pourrez lui rendre. Il va à Paris pour ses affaires et il doit revenir ici où probablement il me retrouvera. Je serai enchanté qu'il puisse faire votre connoissance et vous dire beaucoup de choses qui me concernent et que j'aurai oubliées en vous écrivant. Il se nomme M. d'Espinas, et je vous assure que vous serez satisfait de le connoitre et de causer avec lui sur l'Inde et ce pays ci qu'il connoit à fonds.

Je vous renouvelle, mon cher Chevalier, l'assurance de la plus parfaite amitié et d'une reconnoissance qui ne finira qu'avec moi.

MALAVOIS.

Lettre n° 7

Port-Louis, de l'Isle de France, 16 mars 1785.

Je vous ai écrit le mois dernier, mon cher Chevalier, par le vaisseau *la Glaneuse* et ma lettre a dû vous être remise par un de mes amis qui va à Paris ; celle-ci vous le sera par M. de la Reynaudie, Capitaine au Régiment de Pondichéry avec lequel j'ai été également lié. Je vous ai mandé ma réforme. Je ne puis ajouter autre chose à ce que je vous ai dit là-dessus, sinon que M. le vicomte de Souillac qui a partagé l'intérêt que tout le monde a pris à mon sort, a demandé pour moi la place d'Ingénieur de l'Isle de Bourbon ; si je l'obtiens, je regarderai ma réforme comme un événement heureux ; cette place vaut 3.000 liv. d'appoints, argent de France, et beaucoup d'agrémens ; si ma demande ne réussit pas, je verrai à solliciter autre chose ; dans tous les cas je suis moralement assuré d'obtenir une pension ; en attendant, on m'a conservé mes fonctions et mes appointements jusqu'à l'arrivée des Officiers du Corps Roial du Génie. Je vous envoie le duplicata de mon mémoire qui a été appuyé par une lettre de M. le vicomte de Souillac. Voyez, mon cher Chevalier, si vous jugez à propos de le remettre à Mme la comtesse de Puget ou si vous pensez que cette démarche ne promette pas beaucoup de succès, suivez ce que vous inspirera l'amitié que vous avez pour moi. Vous avez probablement quelques connoissances auprès de M. le Maréchal de Castries (1), soit par vous, soit par nos amis ; je vous prie en grâce de les faire agir pour savoir au moins quel sera le succès de cette demande, quelles seront les raisons qui pourront détermi-

(1) Ch. Gabriel De la Croix de Castries (1727-1801), Maréchal de France (1783).

ner le ministre à la refuser. Je vous demande encore, mon cher Chevalier, de tâcher de voir à Paris, M. le marquis de la Roche-Thulon, Colonel d'infanterie et qui m'a honoré dans l'Inde de son amitié et de sa confiance. Je lui écris par le même vaisseau en lui envoyant aussi un duplicata de mon mémoire. Vous verrez, je crois avec plaisir, combien il s'intéresse à mon sort et j'ai la satisfaction de ne devoir cet intérêt qu'à ma bonne conduite qu'il a vue tant par ses yeux que par le témoignage public. Rendez-moi le service de vous présenter chez lui comme prenant vous-même le plus vif intérêt à ce qui me concerne. Il demeure rue du faubourg Saint-Honoré, chez M. le comte de Guébriant du Plessis le Lay, ancien colonel d'infanterie. Vous pourrez peut-être, mon cher Chevalier, le débarasser d'une partie des démarches que je prends la liberté de l'engager à faire pour moi.

Je suis singulièrement contrarié dans toute mon avanture. M. de C. . . . avec lequel je suis parti de France et qui m'avoit promis les plus belles choses du monde est devenu mon plus grand ennemi. Le détail des événements qui l'on conduit à cette animadversion aussi injuste qu'horrible me méneroit trop loin et vous feroit à coup sûr de la peine ; par contre-coup M. Baudouin, protecteur de M. de C. . . . , n'a pû manquer d'être indisposé contre moi par celui-ci qui vient de partir de l'Inde par la caravane pour aller porter en France la nouvelle de la mort de M. le Marquis de Bussy. Le voyage que j'ai fait chez les Marattes après lequel j'ai été obligé de rendre un compte peu favorable de la mission de M. de M. . . . , parent de M. de M. . . . que vous connoissez, m'a encore fait des ennemis de ces personnages-ci, également protégés par M. Baudouin que l'on dit tout puissant auprès de M. le Maréchal de Castries ; ainsi, vous pouvez croire, mon cher Chevalier, que ce que j'obtiendrai sera emporté à la pointe de l'épée. M. le Marquis de la Roche-Thulon vous expliquera peut-être ce mystère d'iniquité dans lequel j'ai eu

horreur d'être initié. Voilà mon crime. Voilà ce qui m'a fait estimer des personnes honêtes et proscrire par celles qui font métier de tromper le ministre par les voyes les plus odieuses.

Je vous prie de me rapeler au souvenir de Mme Arnaud et de monsieur votre frère. Je vous embrasse et suis pour la vie, mon cher Chevalier, votre dévoué serviteur et ami.

MALAVOIS.

Capitaine d'Infanterie,
Ancien Ingénieur des Colonies,
à l'Isle de France.

Lettre n° 8

(ANNONCE D'UN PROCHAIN MARIAGE — MISSION DÉLICATE CONFIÉE A M. DE VILLENEUVE — PLAINTES AMÈRES A PROPOS D'INJUSTICES....)

Par le vaisseau particulier le *Pondichéry*.

Port-Louis de l'Isle-de-France. 30 avril 1785.

Monsieur le Chevalier de Villeneuve,

Voilà encore une lettre, mon cher Chevalier, que je hazarde sur un vaisseau qui part un peu tard d'ici et qui aura peut-être beaucoup de peine à doubler le cap de Bonne-Espérance. En tout cas, si elle vous parvient à tems, vous ne vous plaindrez plus de mon silence, car sans compter une épître in-folio que vous devez avoir reçue il y a longtems,

M. de la Renaudie, capitaine au régiment de Pondichéry, vous aura remis une lettre ainsi que les mouchoirs que vous m'aviez demandés, et vous aurez reçû une autre lettre par M. d'Espinas, capitaine au régiment de l'Isle-de-France, parti depuis peu de jours.

Je ne vous écris celle-ci, mon cher Chevalier, que pour vous apprendre que la philosophie de votre ami va expirer dans les bras d'une jeune veuve, créole de l'Isle de Bourbon, dont la famille est très honnête, et au mari de laquelle j'étais attaché par renonnaissance et par amitié. Je ne vous ferai pas l'éloge des qualités qui ont rendu si intéressante à mes yeux une femme douce, tendre, vertueuse et aimable que vous connaîtrez un jour. Si vous avez encore une opinion favorable de mon jugement qui depuis a été redressé par une longue et dure expérience, vous serez tranquille sur mon choix. Je vais m'occuper uniquement des moyens de nous rapprocher et de donner entièrement à l'amitié des jours qui ne valent plus rien pour l'ambition.

La personne pour laquelle je vous demande, mon cher Chevalier, une partie de l'attachement que vous voulez bien avoir pour moi (et rien de plus) a 24 ans ; elle est veuve de M. Deschamps, chirurgien-major des hôpitaux de cette Isle. Sa fortune est peu considérable ; elle a trois enfans dont l'aîné est, ainsi que sa mère, pensionné du Roi. J'attends la réponse du ministre au mémoire dont je vous ai envoyé le duplicata sur le vaisseau l'*Eléphant*, pour savoir décidément le parti que nous prendrons. Si je n'obtiens pas la place d'ingénieur à Bourbon et si je suis réduit à la pension de réforme, je me livrerai entièrement au soin d'améliorer mes affaires et dès que je verrai la possibilité de procurer à Mme Deschamps une vie douce et commode en France, je céderai avec bien du plaisir au désir qu'elle a d'aller s'y fixer. Mon mariage avec elle est absolument décidé, mais ne sera effectué que dans quelques semaines; je vous en préviens d'avance, parce que d'ici à trois ou six mois je ne trouverai peut-être plus d'occasions pour vous écrire.

Je fais trop de cas de l'estime d'un ami tel que vous, mon cher Chevalier, pour ne pas me justifier du reproche d'inconstance ou d'un autre plus sensible encore que l'on me fera,sans vouloir descendre dans les détails de ma position. Vous voyez bien que je veux parler de la longue et intime liaison qui existait entre moi et une personne que je croisque vous avez également aimée. Je prends le Ciel et l'honneur à témoin que j'aurois tout sacrifié pour remplir les vœux que nous avions formés ; mais ils étoient subordonnés à une possibilité raisonnable qui n'a jamais existé. Si, étant sans état et pour ainsi dire sans fortune, j'eusse épousé Mlle ..., ne l'aurois-je pas entraînée ainsi que moi dans un abîme de malheurs, que l'on ne voit que lorsque la passion qui nous aveugloit vient à s'évanouir et laisse reprendre à la raison tous ses droits ? Je vous jure, mon cher Chevalier, que j'ai conservé pour elle la plus sincère amitié, le plus tendre intérêt, queje ne fais que céder à une destinée impérieuse que j'ai pù combattre, mais qu'il m'a été impossible de vaincre Il n'appartient qu'aux transports jaloux d'une passion qui devoit être éteinte,de faire naître le désir insensé de vivre malheureux et de rendre tel quelqu'un que l'on aime, et de ne pouvoir supporter l'idée de son bonheur avec un autre. Je ne dois plus inspirer d'autre sentiment à ma C... que celui de la compassion.Ma fortune et ma situation présente sont dans un tel état que sans le parti que je prends, il ne me restoit plus aucun espoir de revoir mes parens et mes amis. Vous devez sentir, mon cher Chevalier, combien il m'en coûte de vous embarrasser d'une discussion aussi délicate, mais il n'y a que vous qui puissiez me disculper auprès de ma parente. Je désire que le temps, l'absence et la réflexion ayent pù rendre inutile cette triste apologie ; au reste, la perte que je fais est plus grande que la sienne. Je vais probablement perdre une amie, tandis qu'elle me retrouvera toujours le sien. Je n'ai pas caché à la personne qui est maintenant la maîtresse absolue de mon cœur et pour laquelle je n'ai point de secret

les anciens projets d'engagement auxquels j'avois renoncé pour elle. Je l'ai encore plus estimée lorsque j'ai vu qu'au lieu d'en concevoir la plus légère inquiétude, elle m'a témoigné au contraire le plus grand désir de pouvoir devenir un jour l'amie d'une parente que j'avois si tendrement aimée ; enfin, mon cher Chevalier, c'en est fait ; j'ai jeté sur le passé un voile que rien ne pourra déchirer et si mon sort a rendu parjure un amant dont on citoit la constance, j'ose vous répondre que ce n'aura été que pour en faire le plus tendre et le plus fidèle époux.

Je vous adresse deux lettres ; l'une pour mon frère et l'autre pour mon oncle ; je ne vous donne cette peine que par la crainte que j'ai qu'elles ne soient pas rendues exactement.

Si vous avez occasion de voir Mme la Comtesse de Puget, assurez-la de mon respectueux attachement et de l'intérêt que je ne cesserai de prendre à tout ce qui la concerne. Ne m'oubliez pas auprès de monsieur votre frère et de Mme Arnauld. Vous devez savoir il y a longtemps que son neveu est nommé Intendant à l'Isle de France. Il est encore à Pondichéry et ne sera ici que dans 4 ou 5 mois Je vous ai déjà dit combien il m'avait peu servi dans l'Inde. Je m'attends bien que ce sera la même chose ici. Je n'en suis pas moins reconnoissant des recommandations qu'on lui avoit faites pour moi.

M. le Marquis de la Roche-Thulon que je vous avois engagé à voir à Paris, n'a pas été en droiture en France. Il m'a écrit du Cap de Bonne-Espérance qu'il alloit visiter les colonies de l'Amérique d'où il ne reviendra que vers la fin de cette année. Si pendant votre séjour à Paris vous trouvez l'occasion de me rendre quelque service, vous pourrez y intéresser M. le Chevalier de Damas, ancien colonel du régiment d'Aquitaine, M. le Comte d'Hoffelize, notre ancien général dans l'Inde et qui est actuellement à sa terre de Valflaucourt près de Nancy, et M le Comte de Conway, Maréchal de Camp, ci-devant commandant

général des Troupes du Roi au Cap de Bonne-Espérance. Vous pouvez être assuré que tous ces MM. rendront au besoin le meilleur témoignage de ma conduite. Ils m'ont donné les uns et les autres les marques les plus flatteuses de leur confiance et de leur estime.

Je vous ai parlé dans mes lettres précédentes de M. de C. . . . et de M. de M. . . . , tous les deux protégés par un homme qui a beaucoup de crédit auprès du ministre et que j'ai eu occasion d'analyser tous les deux avec attention. M. de C. . . . vient de partir pour France par la *Voye de Suez*, pour porter au ministre la nouvelle de la mort de M. de Bussy. Il s'est imaginé que je lui avois rendu les plus mauvais offices auprès du général défunt et il a écrit ici qu'il me revaudroit cela en Europe ; je l'en défie et le méprise ; cet homme n'est qu'un avanturier et un intrigant ; j'ai évité d'attacher mon avanture à la sienne,mais il est faux que je l'aye desservi ; quant à l'autre (M. de M. . . . , cousin de M. de M. . . .) également aventurier et intrigant, mais avec beaucoup moins d'esprit que M. de C. . . . , qui est son antagoniste, il m'en veut beaucoup aussi, et il est fondé. J'ai été obligé de rendre en honneur et en conscience un compte peu satisfaisant de sa mission chez les Marattes et je ne doute pas que ces deux êtres ne se puissent rapprocher pour se venger du peu de cas que je fais de leurs personnes ; mais je n'ai rien à me reprocher envers M. Baudouin ; mes services et mon caractère sont d'un genre qui m'ont rendû de nulle valeur auprès de lui, et il me l'a fait sentir amèrement. Il m'avoit promis de me faire passer la commission de Capitaine peu de temps après mon départ d'Europe ; il n'en a rien fait. J'ai obtenu celle que j'ai à la pointe de mon épée. Il a sçu que j'étois réformé et il a eû l'inhumanité et l'injustice de ne pas engager le ministre à s'occuper du sort d'un officier qui a bien et fidèlement servi et qu'il a engagé à s'expatrier. Je dois vous mettre au fait de ces misérables injustices par ce que vous pouvez vous trouver en place pour en

parler et prévenir des petites vengeances que je ne puis parer à une aussi grande distance. Le vrai, de tout cela est, mon cher Chevalier, que pour faire sa fortune avec certaines gens, il faut se plier à toutes les bassesses qui peuvent les flatter et mettre de côté la vérité et son devoir. Je vous avoue que cette réflexion n'a pas peu contribué à me faire adopter un genre de vie qui éloignera de mon esprit toute vue d'ambition que je ne pourrois satisfaire qu'en renonçant au bonheur que je me promets, et du cercle duquel je ne veux plus sortir.

Mille amitiés à De Lâtre et à M. Griet. Rapellez-moi au souvenir de Mme Du Gas et de sa fille, si vous êtes à Paris; mais si ma lettre vous trouve à Helmaurupt, embrassez pour moi mes belles et bonnes cousines ; s'il y en a qui dédaignent cette représentation de mon amitié, ce ne sera peut-être pas la Baronne de Cacheleux dont le sort m'a longtemps inquiété : n'oubliez pas de me dire ce qu'est devenu le Baron qui, suivant ce que m'a dit un de ses anciens camarades de Soubise, s'étoit proposé de venir dans ces pays-ci avant la paix. Vous avez sçu que les deux Nézot de la Mark étoient morts dans l'Inde. Je vous apprendrai encore que M. de Colonia, votre ancien camarade de marine, frère de l'Intendant du commerce, s'est marié ici, il y a deux ans, à une Demoiselle de l'Isle de France qui est amie de la personne qui portera mon nom avant que vous receviez ma lettre.

Adieu, mon cher Chevalier, je vous embrasse comme je vous aime, c'est-à-dire de tout mon cœur.

MALAVOIS.

Lettre n° 9

Port-Louis. Isle-de-France. 22 avril 1786.

Je reçois, mon cher Chevalier, votre lettre du 1er juillet 1785, c'est-à-dire après environ dix mois de date ; cette lettre est arrivée sur le *Faune* parti de Lorient dans les premiers jours d'octobre dernier et je vois avec peine que vous n'avez pas répondu à plusieurs lettres que vous auriez dû recevoir longtemps avant le départ de ce vaisseau. Un de mes beaux-frères m'accuse la réception d'une lettre dont j'avais chargé M de la Renaudie, capitaine au Régiment de Pondichéry ; c'est le même qui a dû vous remettre les mouchoirs que vous m'aviez demandés. Je l'avais prié de vous voir ; il avait une lettre pour vous. M. d'Espinas, capitaine au Régiment de Bourbon, a dû vous en remettre une autre ; enfin je vous ai fait part de mon mariage en juin dernier ; je vous ai encore écrit depuis ce tems et vous répondez a une lettre de 1784 ; il m'est impossible, mon cher Chevalier, de m'habituer à cette contrariété désolante qu'occasionne une distance aussi énorme et qui dérange si cruellement notre commerce d'amitié. Au reste je vous annonce bien sérieusement que je partirai d'ici dans le mois d'octobre prochain pour aller vous embrasser, ainsi que ceux qui me conservent quelque amitié. Je ne resterai en France que le tems nécessaire pour solliciter quelque petite grâce, terminer toute affaire d'intérêt et revenir mourir dans cette Isle, à moins que la Providence ne m'arrête en chemin. Ainsi en février ou mars 1787, je verrai, ou pour mieux dire, nous verrons le changement qu'a pù opérer une absence de sept ans. Vous me trouverez vieilli, mon cher Chevalier, mais vous verrez aussi que le tems qui a blanchi la tête de votre ami, que les fatigues, le climat, le chagrin

qui ont sans doute affaibli ses forces physiques et intellectuelles, n'ont apporté aucun changement, aucune altération dans son attachement pour vous.

Sous l'enveloppe de votre lettre je trouve celle d'Hector qui me mande, ainsi que vous, la mort de mon oncle. Si vous avez de mon cœur l'opinion que je sens qu'il mérite, vous ne douterez pas, mon cher Chevalier, de l'amertume et de la sincérité de mes regrets. Ce vieillard si digne de ma reconnaissance est le seul de toute ma famille qui m'ait aimé de cette amitié dont les liens du sang ne sont que l'accessoire. Il m'a toujours traité comme un père tendre qui n'a d'autre objet que le bonheur de son fils. Il a voulu me donner, même après sa mort, un témoignage unique de l'attachement qu'il m'avoit voué pendant sa vie. Au regret d'avoir perdu ce bon oncle, de l'avoir perdu au milieu des souffrances, je joins celui de ne lui avoir pas assez marqué ma reconnaissance : elle était bien certainement dans mon cœur qui n'a pas à se faire le reproche affreux de l'ingratitude, mais je ne l'ai pas assez développée, je ne lui ai pas assez marqué les attentions qu'il méritait ; sa mort est un évènement auquel son âge et ses infirmités me devaient préparer ; mais j'espérais le revoir et réparer, s'il était possible, ce que j'avais à me reprocher. Il n'est plus et je ne vois plus que la sincérité et la durée de ma douleur qui puissent éteindre les remords qui ne sont pas les seuls qui troublent la paix et le bonheur dont je devrais jouir.

J'ai tout lieu de croire que mes beaux-frères ont vu cet évènement d'un autre œil et qu'ils ne regrettent que la chétive succession d'un homme qu'ils connaissaient à peine. Combien la cupidité avilit notre misérable espèce ! Ils ont fait opposition à la levée des scellés ; l'un d'eux m'écrit dans un style qui se ressent de ce serrement de cœur que donne la jalousie de l'intérêt : « *J'aprends que vous jouissez d'environ 15,000 l. de rente, argent de France, tandis que votre oncle vous fait un legs de 7,000 l.* » ma réponse est une procuration que j'envoye à Hector qui, dans

cette occasion, ainsi que dans toutes celles que je connais, s'est conduit avec une sagesse qui justifie bien la confiance de mon oncle et l'amitié pleine de reconnaissance que j'ai pour lui.

Recevez mon compliment, mon cher Chevalier, sur la nouvelle grâce que vous avez reçue; ces 1.200 l. sont une bague au doigt et il faut convenir que M. de Vergennes est un galant homme Je suis fâché que les Marattes ne soient pas dans son département. Je lui représenterais que j'ai eu aussi l'honneur d'appartenir au corps diplomatique de l'Indostan où, à la vérité, nous n'avons rien fait qui vaille; mais il est juste de dire que j'ai eu aussi peu de part à nos sottises dans ce pays là que vous, mon cher Chevalier, à la paix de Belgrade. Enfin vous êtes content et je partage vivement votre satisfaction.

Je m'intéresse avec bien de la sensibilité aux nouvelles que vous me donnez de la famille De Guyenne (d'Helmaurupt), car celle de Minecourt ne m'aime plus, depuis que je suis son débiteur, et en vérité c'est une chose bien triste que mon oncle et mon frère n'ayent pas commencé par les satisfaire. Il est à désirer que votre créance sur la succession de la Présidente ne vous occasionne pas de démêlés avec ceux de Minecourt. J'aime de tout mon cœur la Baronne et sa mère, mais je voudrais ainsi que vous le mandez, que l'une et l'autre prissent leurs précautions pour ne pas vous laisser à l'arbitraire de leurs héritiers. Le procès du curé de St-Dizier est une affaire fâcheuse à tous égards. Si la Baronne le perd ou si elle le gagne, je ne vois des deux côtés que deux parents que j'ai toujours aimés qui se voudront beaucoup de mal. Je souhaite que l'abbé Deguyenne tire parti de sa position le plus tôt possible. *Il ne faut rester auprès des grands qu'autant de tems qu'il en faut pour se passer d'eux; les caprices de la fortune sont dangereux; ceux d'un grand seigneur, et surtout d'un prince ecclésiastique, ne le sont pas moins.* Voyez *Gil Blas.*

Mlle de Minecourt doit être extrêmement nubile et c'est dommage qu'il faille donner une dot à une demoiselle qui a de l'esprit, des talens et qui doit avoir encore de la fraîcheur. Puisse-t-elle conserver cette fraîcheur aussi longtems que sa tante et ne pas finir par un mariage aussi malheureux! Où est M. de Cacheleux? J'ignorais que Mme la Comtesse de Puget eût perdu son fils; elle a dû en être singulièrement affectée. Je lui ai écrit il y a quelques mois; si vous la voyez, mon cher Chevalier, assurez la de mon respectueux hommage.

Vous devez avoir revu Monsieur Monneron, l'ancien intendant; c'est un homme que je crois très droit mais peu susceptible de vouloir quelque bien aux amis de ses amis. La sphère de sa bienveillance ne s'étend pas jusques là. Je vous ai déjà mandé que, loin de m'avoir rendu service, il m'avait fait supporter une perte considérable; nous nous sommes quittés ici assez froidement.

De Lastre doit être bien content d'avoir obtenu sa retraite; j'ai cependant beaucoup de peine à concevoir le plaisir que vous avez, vous autres Parisiens, de courir çà et là et de vous figurer bien ou vous n'êtes pas. Une traversée de l'Europe à l'Ile-de-France et trois bonnes campagnes de l'Inde sont bien capables de guérir de l'*Ilcromanie*. Vous ne me dites rien de Mlle Dugas; je la vois d'ici avec sept ans de plus; elle en avait déjà sept de trop lorsque nous l'avons connue, non pour l'*expansibilité* de l'âme ni pour la fermeté contre l'infortune, mais pour.... etc. Hélas! mon cher Chevalier que cet.... etc. est mal placé. Je voudrais rire avec vous, non aux dépens de nos vieilles connaissances, mais à tel prix que ce fut et je ne puis rire: j'ai beau faire, mon ame se refuse à la gayeté.

Rien de nouveau ni d'ici ni de l'Inde. Nous croions que M. de Bellecombe viendra remplacer ici M. de Souillac qui, depuis 10 ans, s'est fait généralement aimer; mais M. de Bellecombe est bien vieux; mais on a l'exemple tout récent de M. de Bussy qui avait pardevers lui plus de connaissance

sur l'Inde, plus.... etc. *Les Anglais doivent rire en nous voyant prendre des mesures aussi mal combinées. Il nous faut ici tout comme en Europe, des généraux gens de guerre, jeunes, vigoureux, et n'ayant d'autre appât que celui de la gloire ; il nous faut des troupes à l'Isle-de-France et nous mettre en état de fondre sur l'Inde à l'improviste ; il faut des préparatifs faits de longue main et adaptés à un projet général indépendant de la politique de l'Inde. M. le maréchal de Castries est trompé; tout autre le serait. Enfin je vois les Français au delà du Cap pires qu'ils n'étaient avant Dupleix : ils y sont quatre fois plus nombreux. Les Anglais le sont cent fois plus. En un mot nous n'y sommes rien et moins que rien.*

Adieu, mon cher Chevalier, je suis pour la vie votre meilleur ami.

Assurez de mon respect, s'il vous plaît, Mme Arnaud et Monsieur votre frère.

MALAVOIS.

Lettre n° 10

Port-Louis, Isle de France, 20 may 1786.

Je vous ay écrit il y a environ un mois, mon cher Chevalier, et je suis entré avec vous dans un trop grand détail sur mes affaires pour que je puisse me répéter dans cette lettre qui vous sera remise par M. Aubert, officier d'artillerie que j'ai connu particulièrement ici et dans l'Inde. S'il vous trouve à Paris, il vous mettra au fait de ma position actuelle. M. Aubert est un officier de mérite et généralement estimé et si vous pouvez contribuer à lui être utile par vos connaissances, ce sera, mon cher Cheva-

lier, des services bien placés. Depuis que je ne vous ai écrit, ma femme est accouchée d'un garçon. Voilà donc les choses arrangées de manière qu'il faut me résoudre à renoncer au projet de me fixer dans ma patrie d'ici à ce que la fortune me permette de transplanter mes Dieux pénates ; mais je ne compte pas moins, comme je vous l'ai mandé, repasser en France à la fin de cette année. J'écris à Deguyenne par duplicata relativement à la succession de mon oncle. Voilà un vaisseau arrivé ici depuis peu de jours et parti de Lorient en janvier dernier ; point de nouvelles, ni de vous, mon cher Chevalier, ni de ma famille. Cependant, je présume que vous m'aurez écrit en réponse à une demie-douzaine de lettres dont vous ne m'avez pas encore accusé la réception, non plus que celle des mouchoirs, que M de la Reynaudie, Capitaine au régiment de Pondichéry, a dû vous remettre. Enfin, la dernière lettre que j'ay reçue de vous est du 1er juillet 1785, et c'est celle a laquelle j'ai répondu fort au long par le vaisseau *la Jeanne-Cécile* parti en avril dernier. Le ministre ne s'est pas encore expliqué sur le sort des Ingénieurs des Colonies réformés ; cependant, je suis toujours en activité, jouissant des appointemens qui m'avoient été fixés à mon départ de France. Je vous aï prié dans mes lettres antérieures de voir MM. de Conway, de la Roche-Thulon et le Brasseur, uniquement pour me rappeler a leur souvenir et les engager à s'occuper d'un homme qui a mérité leur estime et leur bienveillance. Adieu, mon cher Chevalier, donnez-moi plus souvent de vos nouvelles. Assurez de mon respect M. l'Abbé et Madame Arnaud. Si vous voyez Mme la comtesse de Puget, renouvelez lui les protestations de mon respectueux attachement. Je vous embrasse et suis pour la vie, mon cher Chevalier, votre très humble et très obéissant serviteur et ami jusqu'au dernier soupir.

MALAVOIS.

Lettre n° 11

(MISSION AUX ISLES SÈCHELLES)

A Monsieur le Chevalier de Villeneuve,

Port-Louis, Isle de France, 20 décembre 1787.

Je ne sais, mon cher Chevalier, à quoi attribuer le long silence que vous gardez avec moi. Il y a deux ans que je n'ai reçu de vos nouvelles. M. de la Renaudye, Capitaine au Régiment de Pondichéry, qui est de retour ici m'a dit avoir remis à Monsieur votre frère, les lettres et les mouchoirs que je vous ai adressés par lui. Mon attachement pour vous ne me permet pas d'imiter votre silence et je vous avoue que j'en suis vivement affecté.

Je comptois repasser en France au commencement de 1787 ; mais en novembre 1785 j'ai été chargé par le gouvernement d'une mission aux Isles Seychelles. J'en suis de retour depuis un mois et demi et, à mon arrivée à l'Isle de France, j'ai reçu l'ordre de passer à celle de Bourbon où je suis nommé Ingénieur en Chef ; ainsi mon projet de voyage que j'avois remis à l'année prochaine, se trouve encore rompu et je ne peux même me flatter d'obtenir un congé qu'en 1789. Il faut avouer qu'un éloignement de 4.000 lieues est un terrible obstacle au désir de revoir sa patrie et ses amis.

Voici mon sort devenu un peu plus avantageux ; j'ai à Bourbon 4.800 l. d'appointemens, ce qui, joint aux 1.400 l. de pension que ma femme a pour elle et pour son fils, nous fait plus de 6.000 l. des bienfaits du Roi.

M. le Vicomte de Souillac vient de repasser en France.

Il est généralement regretté dans ces colonies et remplacé par votre compatriote M. le Chevalier d'Entrecasteaux (1) auquel son prédécesseur m'a puissamment recommandé.

Pendant mon voyage aux Isles Seychelles j'ai perdu mon enfant âgé d'environ un an. Il me reste encore un garçon. Je jouirois, mon cher Chevalier, de tout le bonheur qu'un homme peut espérer dans ma situation, si ma femme, digne d'ailleurs du plus tendre attachement, n'étoit pas attaquée d'une maladie de poitrine qui me donne les plus cruelles inquiétudes. Je suis condamné à ne pouvoir jamais goûter de bonheur pur. J'éprouve même que ce mélange de malheur et de félicité est une chose moins désirable qu'une adversité soutenue de laquelle on finit par se faire une habitude.

Mais vous, mon cher Chevalier, que devenez-vous ? Pourquoi me laisser ignorer ce qui vous touche, pouvez-vous trouver quelqu'un qui prenne un plus vif intérêt à votre sort ? Serez-vous donc aussi de la classe nombreuse de ceux qui se dégoûtent des charmes de l'amitié et de la confiance ? Non, je ne puis croire, ni même soupçonner que vous m'ayez voué à l'oubli. Vous aurez crû que je repasserois incessamment en France et vous m'y avez attendû.

Donnez-moi de vos nouvelles, mon cher Chevalier, et recevez l'assurance bien sincère du vif et inaltérable attachement que vous m'avez inspiré et que je vous conserverai toute la vie.

MALAVOIS.

Assurez de mon respect Monsieur votre frère. Si vous êtes à portée de voir Mme la Comtesse de Puget, faites-lui agréer, s'il vous plaît, mon hommage respectueux.

(1) Célèbre marin, né à Aix-en-Provence en 1739, mort en 1793. Connu surtout par son expédition à la recherche de La Pérouse.

Mon adresse est maintenant :

M. Malavois, Capitaine d'infanterie,
Ingénieur en Chef de l'Isle de Bourbon,
à l'Isle de Bourbon, par Bordeaux.

Vous n'oublierez pas que les lettres non affranchies jusqu'au port de mer restent au rebut.

Lettre n° 12

(NOMINATION DE COMMANDANT AUX ISLES SÉCHELLES)

A Monsieur le Chevalier de Villeneuve d'Ansouys.

Port-Louis, Isle de France, 20 novembre 1788.

J'ai reçu avec une surprise bien agréable, mon cher Chevalier, votre lettre en date du 18 May ; je vous avoue que j'ai craint que je ne fusse oublié dans votre cœur et vous avez pu voir que le mien se refusoit à cette idée qui si elle se fut réalisée, auroit jeté trop d'amertume sur le reste de mes jours. Le renouvellement d'assurances de votre amitié, mon cher Chevalier, a donc produit chez moi la même sensibilité qu'excite une réconciliation entre de véritables amis qui se seroient brouillés faute de s'entendre.

La nouvelle très fâcheuse que vous me mandez de la mort de mon frère m'a pénétré de la plus sincère douleur, Il m'aimoit et je n'ai jamais eù à me plaindre envers lui d'autre chose que d'une indifférence dont il n'étoit même pas coupable ; je pense avec attendrissement que ce pauvre

frère aura quitté la vie sans avoir auprès de lui une seule personne qu'il sçut devoir donner des larmes à sa perte,qui lui adoucit l'horreur de ce passage d'autant plus affreux quand on n'y est pas préparé soit par la raison, soit par la religion ; enfin, je gémis de la rigueur d'un éloignement qui m'a privé de la douceur de revoir une seule fois le seul des miens qui mérite mes regrets ; il n'aura pas même reçu mes dernières lettres ; enfin j'admire avec de bien tristes réflexions les caprices du sort qui m'a fait aprendre la mort de mon pauvre frère le jour même où ma femme est accouchée d'un fils dont elle vouloit lui faire porter les surnoms. Cet instant a été pour moi et devroit être pour tous une image bien frappante de ce qu'est notre vie en somme totale, c'est-à-dire de l'assemblage fatal de plaisir et de peine qui, se détruisant sans cesse l'un et l'autre, nous réduisent pour ainsi dire au néant avant que la nature y ait mis la dernière main.

Je vous avois fait part d'une nouvelle destination qui devoit me fixer à l'Isle de Bourbon en qualité d'Ingénieur en Chef, mais n'ayant pas été nommé à cet emploi par la Cour et étant conséquemment exposé à des hazards que je ne suis plus en humeur de courir, j'ai pris un autre parti qui convient mieux à ma fortune, à mon amour pour le repos et, je peux même vous le dire, à mon caractère. Je pars dans le mois prochain avec ma femme et mes enfants pour prendre le commandement des Isles Séchelles où j'ai déjà fait un séjour de près d'un an. Cette dignité ressemble assez bien à celle de Sancho dans l'Isle Barataria ; mais un air sain, un climat agréable, une vie tranquille et un traitement plus considérable que celui que l'on m'avoit fait à Bourbon, ont été pour moi des motifs déterminans.

J'ai d'ailleurs la certitude de ne pas travailler en vain au bonheur de la petite Colonie où je vais fixer mes pénates errans. M. le Chevalier d'Entrecasteaux que vous devez connoitre et qui se fait aimer et respecter ici, a bien voulu me témoigner quelques regrets de me voir quitter un pays

où il sait que je n'ai pas cessé de me rendre utile ; j'ai plutôt lieu d'être affligé de m'éloigner de ce général qui m'honore de son estime et qui a fait honneur à la recommandation que M. de Souillac lui avoit faite de moi ; mais je vous avoue, mon cher Chevalier, qu'étant fondé à ne pas espérer les mêmes agrémens sous M. de Cossigny qui commande à Bourbon, j'ai préféré l'hermitage de Séchelles où, si je le puis, je resterai 5 ou 6 ans, afin d'y pouvoir économiser quelque argent sur mes appointemens.

Venons à vous, mon cher ami. Je vois avec peine, malgré votre insouciance pour les faveurs de la fortune, que vous n'avez pas été traité aussi bien que je l'aurois désiré, vous ne me dites rien de votre créance sur le Baron de Cacheleux, que fait celui-ci ? Que devient son épouse au bonheur de laquelle je ne cesserai de prendre intérêt ? Ses discussions avec le curé de Saint-Dizier sont-elles enfin terminées ? Je ne suis plus au cours des événemens de ce Pays où vous et moi avons été retenus par des liens qui, de mon côté, ont été rompus par une force supérieure qui laisse à ma conscience plus de peines que de reproches. Vous pouvez peut-être dire : *Je vous verrai renaître encore, doux momens que j'ai perdus.* C'en est fait pour moi, mon cher Chevalier, et dans mon malheur je dois remercier la Providence qui m'a donné une compagne digne de tout mon attachement, de toute mon estime. Elle a recouvré la santé et de trois garçons qu'elle m'a donnés, deux vivent et me rappellent que je dois mourir ici.

J'ignorois la mort de Deguyenne de Minecourt ; la conduite de sa veuve ne me surprend pas et je conçois que le sort de ses deux filles est déplorable ; il me semble que l'aînée tarde beaucoup à se marier. Elle fait bien, si c'est le choix qui l'embarrasse ; l'exemple de sa tante est une grande leçon.

Je n'entends plus parler de la succession de mon oncle. Hector Deguyenne ne m'a écrit que la lettre qui m'annonçoit qu'il étoit exécuteur testamentaire ; je lui ai écrit

plusieurs fois, je vais le presser encore de m'apprendre où j'en suis et il m'est instant de le savoir. J'imagine qu'il aura fait usage de ma procuration à la mort de mon frère, qui n'aura probablement pas laissé de bonnes affaires à ses héritiers.

Je ne remettrai pas à mon retour en France, l'envoy des mouchoirs et de la mousseline que vous désirez ; vous attendriez trop longtemps. Je vous les expédierai avant mon départ pour Séchelles, et je vous mettrai à portée de vous acquitter par une commission plus difficile que coûteuse à remplir et pour laquelle je vous adresserai les renseignements nécessaires. J'oubliois de vous dire que je passe à Séchelles sur la flûte *le Bien-Venû* commandée par M. Du Port-Mablan, votre camarade, et qui m'a remis votre lettre.

Adieu, mon cher Chevalier ; rien ne peut altérer le tendre attachement que je vous ai voué pour la vie.

MALAVOIS.

Faites agréer mon respect à Mme Arnaud et à M. votre frère.

P. S. — Lorsque vous m'écrirez, vous voudrez bien m'adresser mes lettres de la manière suivante :

M. Malavois, Capitaine d'Infanterie,
Commandant pour le Roi aux Isles Séchelles,
à la Poste restante,
au Port-Louis, Isle de France.

Lettre n° 13

A Monsieur,

Monsieur Villeneuve d'Ansouys,
ancien lieutenant des vaisseaux,
à Vitry-le-François,
Département de la Marne.

Ile de France. — Port Nord-Ouest, 5 août 1806.

A Monsieur de Villeneuve d'Ansouys,
ancien lieutenant des vaisseaux.

Monsieur et ancien ami,

C'est après un trop long silence de votre part et de la mienne que je me mets en devoir de rendre à l'amitié qui a régné entre nous tous ses droits, bien assuré que cette provocation ne demeurera pas sans effet et qu'enfin je n'aurai plus besoin de m'adresser à Monsieur votre frère pour savoir ce que vous êtes devenu. J'ai été bien touché de la réponse affectueuse qu'il m'a faite par Augustin Monneron avec le frère duquel (Janvier) je me trouve très lié. — Non, ce n'est pas après des relations aussi intimes qu'ont été les nôtres qu'il est excusable, je ne dirai pas de s'oublier, mais de laisser l'amitié dans un silence qui doit l'offenser. — Combien de fois, Monsieur et ami, n'ai-je pas, dans ma solitude des Iles Séchelles, songé avec la plus vive inquiétude au sort des personnes que j'ai laissées en

France et qui m'y ont donné des preuves si touchantes d'un attachement que je leur rendrai jusqu'au dernier moment de ma vie. — Je n'ai pas douté un seul instant que mes bons amis et parens n'ayent été souvent agités par l'idée qu'un des leurs étoit exposé à toutes les horreurs qui ont si longtems menacé nos Colonies Orientales et auxquelles elles n'ont échappé que par des circonstances dont la prudence humaine ne peut se faire honneur.— Oui. mon ami, vous en Europe, moi à 3.000 lieues de vous, nous nous sommes affligés plus d'une fois sur le sort de l'un et de l'autre et cependant, nous nous sommes tûs et nous avons joui de notre résurrection sans nous en féliciter. Tirons-nous d'affaire s'il se peut, en nous excusant sur ce que nous avions trop de choses à nous écrire, défaite trop frivole pour que nous puissions nous en contenter, s'il est vrai que le tems et la distance n'ayent pas plus altéré mes sentiments que les vôtres.

J'écris à Mme Veuve Hector Deguyenne, ma cousine. Je lui recommande mon fils et la prie de le faire accueillir par ses frères et par Mademoiselle Deguyenne, si ce jeune homme peut, comme je l'y ai fortement engagé, aller voir nos parens d'Helmaurupt. Il commence son service dans la marine, état pour lequel il a beaucoup de goût. Comme je lui ai inspiré ainsi qu'à ses autres frères dont 2 sont au service, le désir de ne jamais habiter des colonies dans lesquelles tôt ou tard l'existence sera très pénible, j'ai tout lieu de croire qu'il verra ma famille. Je vous demande vos bontés pour lui. S'il a le bonheur d'être connu de vous, vous verrez, mon cher ami, qu'il est encore dans ces misérables contrées des gens qui transmettent à leurs enfants les bonnes et vieilles maximes qu'ils ont reçues en Europe, sans préjudice de ce que nous avons pû gagner au travers du tourbillon de la révolution.

Rappelez-moi, mon cher ami, au bon souvenir de M. votre frère et de Madame Arnaud. Ce n'est pas me répéter que de vous prier (quoique j'en aye chargé ma cousine

Veuve Hector Deguyenne) de faire part des assurances de mon éternel attachement à tout ce qui appartient à la famille Deguyenne.

Votre très humble serviteur et dévoué ami,

MALAVOIS.

***

Nous terminons ici la publication de cette correspondance toute imprégnée de l'esprit et des souvenirs de la fin du XVIIIe siècle ; il nous a semblé qu'elle offrait un certain caractère d'actualité, à notre époque où le génie français se reporte plus que jamais vers la reconstitution d'un Empire Colonial et où nos fréquents rapports avec notre récente conquête de Madagascar, rappellent l'attention sur l'île de France et sur l'île Bourbon, sur le groupe un peu oublié des îles Séchelles, et enfin sur la grande route de nos possessions d'Extrême-Orient par le Canal de Suez et l'Océan Indien.

10 Juillet 1897.

Dr L. VAST.

VUES ET SITES DISPARUS

de l'arrondissement de Vitry-le-François

Nous publierons à l'avenir, comme nous le faisons aujourd'hui, dans chaque volume de la Société des Sciences et Arts, quelques dessins de vues ou de sites anciens de Vitry-le-François ou de son arrondissement.

Aujourd'hui, nous donnons trois planches sur les ruines de l'ancienne Chapelle Ste Geneviève de Vitry-en-Perthois, ruines disparues, mais en partie comprises dans la Chapelle restaurée ; une vue de l'ancienne Brèche de Vitry-le-François, barrage fait sur la Marne, maintenant la hauteur des eaux du Moulin ; et une vue de l'ancienne Porte de Saint-Dizier, de Vitry-le-François.

La plupart de ces dessins sont extraits de l'album qu'Adolphe Varin, artiste châlonnais, a offert avant sa mort, à notre Société.

Dr MOUGIN.

RUINES DE LA CHAPELLE Ste GENEVIÈVE

à Vitry-en-Perthois — Vue au levant (1849).

D'après un dessin d'Adolphe VARIN.



LITH. Vᵉ TAVERNIER & FILS. VITRY.



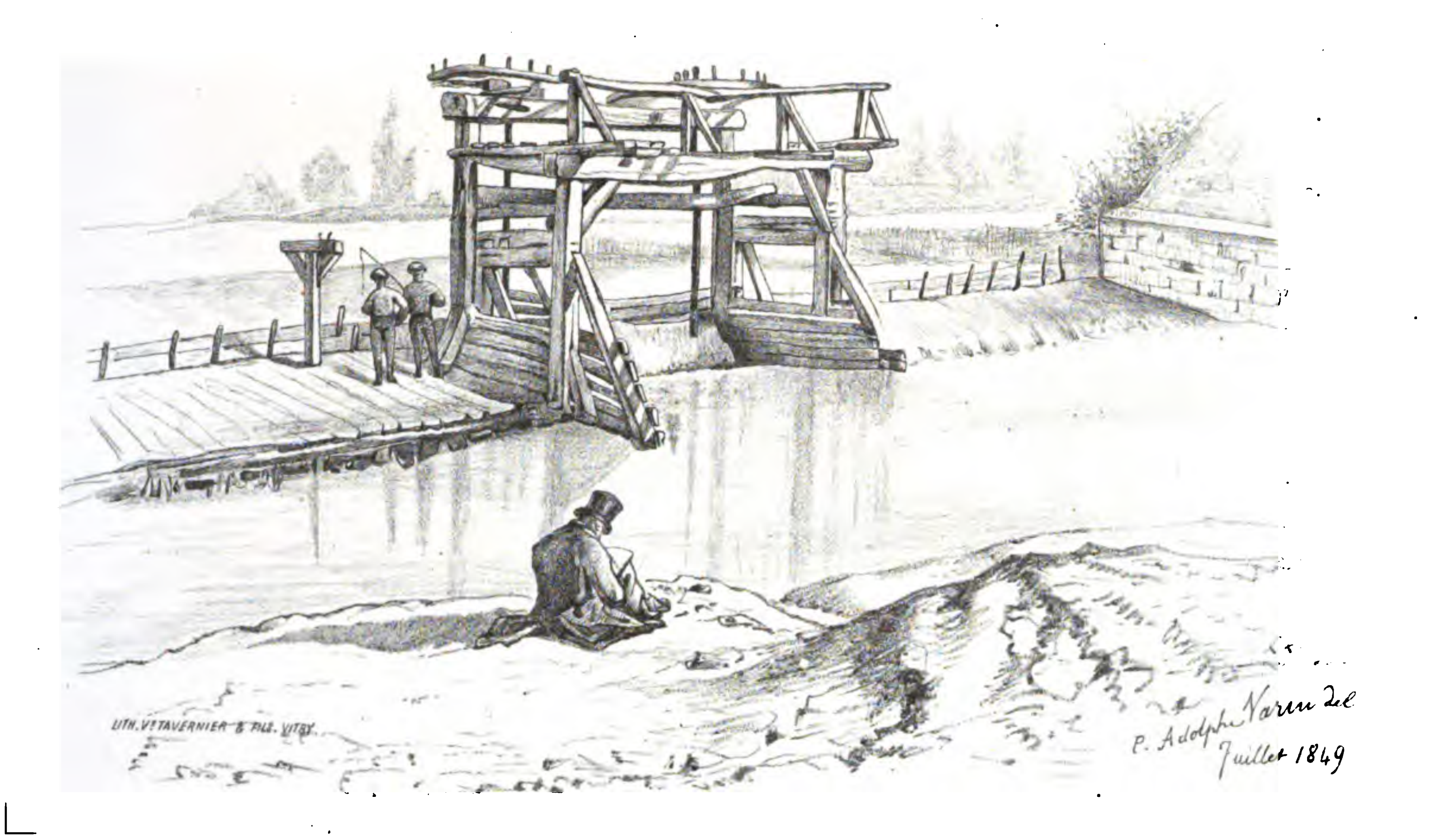
RUINES DE LA CHAPELLE Ste GENEVI

Vue au couchant (1849).

D'après un dessin d'Adolphe VARIN.


CLERC
1848
LITH. Vve TAVERNIER & FILS. VITRY.


C. LEBC
1848
LITH. Ve TAVERNIER & FILS. VITRY.


LITH. Vve TAVERNIER & FILS. VITRY.
P. Adolphe Varin del.
Juillet 1849



PORTE DE SAINT-DIZIER

Vue de l'extérieur de la ville, pont et fossé (1849).

D'après un dessin d'Adolphe VARIN.

P. Adolphe Nariez del.
1849

LITH. Vᵉ TAVERNIER & FILS.

EXTRAITS ANALYTIQUES

DES

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1899

Séance du 16 Février

Etaient présents :

MM. Dr Mougin, président, Cappé, Collet, Denis, Dutertre, Flye-Sainte-Marie, Lumereaux, P. de Saint-Genis, Dr Vast, abbé Dansain, membres titulaires.

Cuvillier, L. Périnet, membres associés, Amédée Lhote, de Châlons-sur-Marne, membre correspondant.

Excusés : MM. Le Seure, Bonnis, E. Jovy.

M. le Dr Mougin, président, remercie la Société de l'avoir appelé à la présidence. Il dit que la Société, fondée le 19 février 1861 et vieille aujourd'hui de 38 ans, a suivi depuis sa fondation une progression ascendante dont on ne se rend pas toujours un compte exact.

« J'étais hier, dit-il, obligé de jeter un coup d'œil d'ensemble sur son œuvre pour répondre à M. le Ministre de l'Instruction publique qui nous demandait « des indications sur l'efficacité de notre action régionale au point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences naturelles et, en général, de toutes les études qui sont comprises dans son

programme. » Et j'étais frappé de l'importance de son action, de la valeur de ses mémoires, malheureusement trop peu connus dans notre région. Aussi je répondais à M. le Ministre : « Sans notre Société, Vitry n'aurait pas ce musée où l'on peut étudier les fossiles, les plantes, les oiseaux de la contrée ; ce musée qui renferme une magnifique collection de coquilles, et de nombreux objets préhistoriques trouvés dans les cimetières de la Marne. Sans elle, des catalogues d'oiseaux, de plantes, de champignons, de mousses ne seraient pas publiés. Sans elle des documents, si utiles pour l'histoire de la Champagne, ne seraient pas édités ; et je citais parmi les plus remarquables : les Manuscrits de la Bibliothèque de Vitry ; l'Election de Vitry ; les documents inédits sur les Etats-Généraux, sur l'Invasion allemande en 1544, sur la Réforme et la Ligue en Champagne ; sur les Conciles nationaux de l'Eglise constitutionnelle. Deux volumes actuellement sous presse et qui paraîtront cette année, ajouteront encore, surtout par les travaux de M. Jovy, à l'intérêt de nos mémoires. »

« Je parlais en outre de nos fouilles, de nos concours, et dans ce tableau en raccourci de tout ce que notre Société a fait d'utile depuis sa fondation, je montrais clairement que par la valeur de ses publications, par son œuvre tout entière, elle occupait un rang des plus honorables parmi les associations similaires. »

« Nous continuerons, Messieurs, grâce au concours de tous. Les archives municipales, inépuisables, celles de Châlons et, surtout, les archives de la nature fourniront encore des moissons précieuses à nos chercheurs et, si les communications aux séances pouvaient être un peu plus nombreuses, si quelques matières que je dois signaler à vos recherches, comme l'entomologie et la numismatique, n'étaient pas presque entièrement négligées, la Société des Sciences et Arts de Vitry n'aurait rien à envier à un grand nombre de Sociétés plus riches et plus nombreuses. Aussi,

s'il m'était permis de vous donner un conseil, je vous donnerais celui-ci :

Faites-vous connaître un peu plus, augmentez dans la mesure du possible la publicité de vos travaux, afin de ne pas mériter cet aimable reproche que M. Hanotaux faisait à Nantes, le mois dernier, aux Sociétés provinciales quand il disait :

« Je ne vous ferai, à vous et à vos confrères des autres cités, qu'un reproche : c'est l'excès de votre modestie. Il semble que vous preniez à honneur la demi-obscurité où vous vivez. Adoptant pour règle de conduite la discrétion prudente de la vie provinciale, vous vous appliquez à ce que le monde vous ignore et, souvent, vous vous ignorez vous-mêmes. Et, pourtant, dans ce champ si vaste des lettres et des sciences qui appartient à tous, votre part est, souvent, la plus belle, puisque, loin du tumulte des grandes capitales, et à l'abri des vaines illusions du succès éphémère, vous poussez le sillon que vous avez choisi, avec les qualités qui sont vraiment de fond chez nous, le goût, le bon sens et la mesure. Si Paris dégage plus de lumière, il rayonne de la province plus de chaleur peut-être. »

Puis M. Mougin souhaite la bienvenue à M. Cappé.

« Vous connaissez, dit-il, les travaux de tout ordre qu'il a déjà publiés ; vous savez sa collaboration littéraire à un journal de notre ville. Vous avez tous lu *La Mobile de Vitry*, cette histoire écrite, par un témoin oculaire, de la triste odyssée des enfants du pays, tombant inexpérimentés, sans uniformes, presque sans armes, au milieu de nos ennemis. Le passé de M. Cappé nous est un gage certain qu'il nous donnera encore de ces travaux où il sait si bien allier au style imagé qui lui est familier, la précision que nous aimons à trouver dans les récits historiques. »

M. Cappé remercie M. le Président de ses paroles beaucoup trop aimables. Il est confus des éloges qui viennent

de lui être adressés et que ses modestes ouvrages sont loin de mériter. Mais puisque le « dignus est intrare » a été prononcé, il se fera un devoir d'imiter l'exemple des confrères érudits qui ont bien voulu l'accueillir. A défaut de valeur, il peut du moins promettre de la bonne volonté. Désormais tout son dévouement est acquis à la Société.

Le procès-verbal des deux dernières séances est lu et adopté.

Dons et correspondance. — M. Pol Gosset, de l'Académie de Reims, offre à la Société deux brochures qu'il vient de publier. L'une d'elles est une très attachante étude sur *La Société populaire de Reims, 1790-1795*. in-8o, 58 p. (1).

(1) Avec sa haute autorité, M. Arthur Chuquet. Professeur au Collège de France. résume ainsi dans le bulletin de la *Revue critique* du 9 octobre 1899 ce précieux travail d'histoire locale : « M. Pol Gosset fait paraître une très attachante étude sur la *Société populaire de Reims, 1790-1795*. Les documents qui lui ont servi à écrire ce récit sont aux archives de Reims et se composent de quatre registres de procès-verbaux, d'un millier de documents cotés et de pièces imprimées par ordre de la Société. Les registres vont du 30 novembre 1790 au 17 octobre 1791, du 18 octobre 1791 au 23 juillet 1793, du 25 juillet 1793 au 14 ventôse an II. du 16 ventôse an II au 23 pluviôse an III ; mais il n'y a pas de séance du 30 août au 16 septembre 1792 : pendant ces quinze jours eurent lieu à Reims les massacres de septembre et les élections à la Convention. Parmi les documents et pièces imprimées, bien peu chargent les Jacobins : ce sont la *Feuille rémoise*, rédigée par l'acteur Dellove (15 germinal an III -- 19 ventôse an IV) et l'instruction du procès des terroristes : mais tous les terroristes n'étaient pas jacobins, et les jacobins nièrent tout, ne firent qu'un seul aveu : que beaucoup de membres n'avaient pas la permission de voter — ce qui démontre que Reims fut pendant plus d'une année aux mains de quelques meneurs M. Gosset retrace d'abord la fondation et les installations diverses du club. Il montre ensuite comment ils s'efforcèrent de faire l'éducation de l'esprit public par leurs séances, par leur journal, par les fêtes, par le théâtre, ce que furent leurs rapports avec le conseil général de la commune et les représentants du peuple. Il y a dans ces quarante pages une foule de détails instructifs. Un utile appendice termine la plaquette : la liste des présidents et secrétaires du club, formule du serment, lettre de Giroust, la séance d'épuration, le conseil général de Reims en 1793, observations du club au représentant Bo.

M. Doutté, président de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, adresse à la Société le programme des concours ouverts pour l'année 1899.

M. W. Grossetête remercie la Société de la prise en considération de sa proposition de statistique. Il pense qu'il serait bon de renouveler la Commission nommée en 1896. Il demande comme une faveur d'en faire partie. Il met à la disposition de la Commission une somme de cent francs qui servirait à lui procurer certains documents.

La proposition de M. Grossetête est acceptée. MM. Cuvillier, Léon Périnet sont nommés membres de la Commission avec M. Grossetête.

M. Collet, maire de Vitry, dit qu'il met bien volontiers à la disposition de cette commission les Archives municipales qui renferment des documents précieux pour l'histoire locale.

M. Hérelle accepte la proposition qui lui a été faite de publier ses recherches sur la Réforme dans les volumes XXI et XXII de la Société. Le premier contiendrait ce qui va de 1597 à 1685, le second ce qui va de 1685 jusqu'à la Révolution.

Mme veuve Moulin adresse une lettre de part de la mort de son mari, M. L.-A. Moulin, membre et secrétaire de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

— M. le Président donne la parole à M. Lumereaux pour la lecture de son travail sur l'Exposition.

M. Lumereaux n'a pas l'intention de donner une étude complète sur la future Exposition. Elle est, d'ailleurs, connue déjà. Revues, journaux, périodiques illustrés ont publié plans et gravures d'ensemble et de détail. Il se propose

simplement de signaler quelques-uns des éléments nouveaux qui en constitueront les principales attractions.

Une première innovation, et très importante, fait concourir les Champs-Elysées à la grandeur, à la beauté de l'Exposition. Réunis au Champ-de-Mars et au Trocadéro, les Champs-Elysées formeront un ensemble de palais de l'aspect le plus grandiose. Le pont Alexandre III, qui doit relier les Champs-Elysées à l'Esplanade des Invalides, sera l'une des œuvres les plus remarquables. La science de l'ingénieur, l'art de l'architecte et du statuaire en feront une merveille.

Le Grand Palais qui doit remplacer le Palais de l'Industrie disparu, comprend trois parties construites par MM. de Glerose, Thomas et Leruvet, architectes.

En face de celui-ci, le Petit Palais, spécialement destiné aux Arts décoratifs, est l'œuvre de M. Girault. Il est considéré comme le plus élégant et le plus heureusement conçu.

D'après M. Lumereaux qui, avec la Société des Ingénieurs civils, a visité les chantiers, l'organisation a été étudiée d'une façon unique. La vapeur et l'électricité remplissent tous les offices et rendent tous les services. Un procédé absolument nouveau — « la scie diamantée » — a fait l'admiration de tous les ingénieurs. Un disque de 3 m. 500 de diamètre porte sur les tranches larges de 0,005m/m des diamants du Brésil espacés l'un de l'autre de 2 centimètres environ. Ces diamants constituent les dents de l'appareil tournant à 300 tours à la minute. Ce disque a débité en 10 minutes un bloc énorme (4 mètres superficiels) de pierre de Château-London, très dure, devant les visiteurs émerveillés.

Un autre procédé nouveau consiste dans l'établissement des planchers en ciment armé. Ce procédé a de précieux avantages; l'incombustibilité, et une résistance considérable aux plus fortes charges. Il avait un inconvénient grave : la lourdeur. Le génie français y a remédié par une décoration

qui lui donne le cachet de richesse et d'élégance qui lui manquait.

Chemin faisant, M. Lumereaux combat et détruit une légende qui reparaît à chaque Exposition : « Les palais ne seront pas terminés ! » Les progrès réalisés dans l'art de la construction ne permettent pas le moindre doute. La surface couverte est fort avancée. Celle-ci terminée, la surface murale sera vivement garnie, et tout sera prêt pour la date indiquée.

Il serait difficile de parler de l'Exposition sans citer les « *clous* » ou curiosités qui solliciteront plus spécialement l'attention des visiteurs. Les uns sont ridicules, d'autres simplement bizarres, d'autres enfin fort intéressants. Parmi les derniers, M. Lumereaux en cite un qui n'a pas encore été signalé. Il s'agit d'une machine à vapeur construite par les frères Sulzer, de Winterthur. Cette machine verticale à 2 cylindres, d'une hauteur de 19 mètres, développera une force de 8,000 chevaux. Elle est considérée par les célèbres constructeurs suisses, comme l'un des types les plus parfaits et les plus puissants qui soient sortis de leurs usines.

En raison de l'affluence prévue des visiteurs, la question du Métropolitain s'imposait. A l'étude depuis 25 ans, elle est enfin entrée dans la période d'exécution.

Six lignes seront créées. Une seule, allant de la porte de Vincennes à la porte Dauphine, devra être livrée à l'exploitation en 1900.

Ces lignes seront encore insuffisantes. Il a fallu renoncer à desservir les grands boulevards par une voie aérienne. Une voie souterraine est également impraticable, le sous-sol étant déjà envahi par les égouts et les canalisations de toute nature. Restait une solution séduisante et d'apparence très pratique. Elle consistait dans l'élargissement des deux trottoirs entre la ligne des arbres et la chaussée. Une série de wagonnets montants aurait parcouru l'un des côtés des boulevards. Se succédant à quelques minutes d'intervalle.

ces wagonnets auraient circulé au niveau des trottoirs. Des arrêts réguliers auraient permis la montée et la descente des voyageurs. Une voie descendante analogue aurait parcouru l'autre rive. Cette solution a été écartée.

M. Lumereaux termine son étude par une réflexion empreinte de patriotisme. Cette grande manifestation artistique et industrielle sera l'apothéose d'un siècle de travail. Elle se fera chez nous. Comme Français, nous pourrons être fiers. Elle aura pour résultat l'apaisement, la grandeur et comme une revanche morale du pays.

M. le Président remercie M. Lumereaux de cette lecture qui a vivement intéressé la Société.

— M. Dutertre présente à la Société un *Catalogue des Muscinées des environs de Vitry-le-François.* Ce catalogue est appuyé par un herbier destiné à notre musée.

Sous ce titre : *Mousses recueillies dans les départements de la Marne, des Ardennes et de la Haute-Marne,* M. Thiébaut publiait en 1881 une liste de 115 espèces de Muscinées récoltées presqu'exclusivement dans nos environs. Depuis cette époque, aucun travail n'est venu compléter ou enrichir le catalogue du distingué botaniste. M. Dutertre a pensé faire œuvre utile en soumettant à notre Société le résultat de ses recherches bryologiques dans nos environs. Comme résultat immédiat, bon nombre de localités nouvelles sont indiquées pour les espèces rares et quelques bonnes espèces, récoltées pour la plupart sur les argiles de la forêt de Trois-Fontaines, augmentent nos richesses bryologiques.

Les étangs du Bocage et les bois des environs de Saint-Remy, encore insuffisamment explorés, promettent encore pour l'avenir quelques bonnes espèces à noter.

M. le Président remercie M. Dutertre de sa communication. Ce catalogue des Muscinées paraîtra d'ailleurs dans le plus prochain volume de nos Mémoires.

— Ensuite le Dr Mougin présente un appareil tout récent qui permet de gazéifier par l'acide carbonique un liquide quelconque. Des bulles d'acier que les Anglais appellent *Sparklet (to sparkle,* mousser, pétiller), que les Français appellent *Selso-bulles,* contiennent de l'acide carbonique liquide. Il suffit de les faire éclater sur un liquide à saturer pour que, en deux minutes environ, surtout en agitant, celui-ci soit chargé d'acide carbonique dissous dans de l'eau, du lait, du vin, etc.

C'est un grand avantage, un perfectionnement sur les siphons d'eau de seltz ordinaires.

D'abord avec ces derniers, on n'est pas certain de la pureté de l'eau, de la pureté de l'acide carbonique bien souvent mélangé à l'acide sulfurique, et surtout de la pureté des tubes qui, soit dans la fabrication, soit dans la tubulure des siphons eux-mêmes, sont souvent formés d'étain plus ou moins plombifère. Ensuite, avec l'acide carbonique comprimé, l'on peut charger directement de gaz un liquide quelconque, du vin, par exemple, sans être obligé de le couper d'eau de Seltz pour le rendre gazeux.

Il est très commode, en voyage, par exemple, et surtout pour les explorateurs, de porter avec soi 12 bulles, pesant environ 80 grammes, au lieu d'emporter 12 siphons. L'appareil à sparklet sera évidemment perfectionné. Il lui manque un siphon, ce qui oblige à le dévisser pour boire le liquide qu'il contient, de sorte que, s'il n'est pas immédiatement vidé, une déperdition de gaz peut se produire.

L'appareil français, *le Selsodon,* n'a pas cet inconvénient, mais il coûte un peu plus cher.

L'eau gazeuse ainsi fabriquée revient environ à 10 centimes le siphon.

La séance est levée.

Séance du 20 Avril

Etaient présents :

MM. Docteur Mougin, président ; Bonnis, Cappé, Denis, Dutertre, Le Seure, Lumereaux, P. de Saint-Genis, Docteur Vast, Jovy, abbé Dansain, membres titulaires.

MM. L. Périnet, Tavernier, Vincienne, membres associés.

MM. Cuvillier, A. Lhote, abbé Millard, membres correspondants.

Excusé : M. Julien de Felcourt.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Etienne Georges, de Troyes, annonçant l'envoi de trois exemplaires de sa biographie avec portrait. Cette étude explique les conditions pour l'obtention d'un prix de 500 francs à décerner tous les trois ans par la Société académique de l'Aube.

M. le Président charge M. le Secrétaire d'offrir à M. l'abbé Etienne Georges les remerciements de la Société.

Il lit également une lettre du Président de l'Académie d'Aix qui, se préparant à célébrer le deux millième anniversaire de la bataille d'Aix, demande à toutes les Sociétés communication des pièces biographiques et iconographiques relatives à ce haut fait militaire.

M. le Président donne la parole à M. G. Cappé.

En commençant, M. Cappé réclame l'indulgence de ses auditeurs. Il a voulu, sans tarder, faire preuve de la bonne volonté promise. Ce qu'il va dire d'ailleurs n'est que l'analyse d'un opuscule qu'il a reçu d'un ami, — un Marnais,

M. J. Henriet, de Sézanne, attaché aux chemins de fer d'Egypte, et membre de plusieurs Sociétés savantes, qui a publié des études qui ne sont pas sans valeur. Dans cet opuscule, il aborde un sujet des plus ardus, il y fait preuve d'une érudition réelle.

A quelle date faut-il faire remonter l'apparition de l'homme sur la terre ? Tel est le grave problème étudié par M. J. Henriet.

Les estimations chronométriques relatives à l'apparition de l'homme sur la terre, supposée contemporaine des débuts de l'époque quaternaire, se ramènent à trois sources principales : 1° la *chronométrie astronomique* ; 2° la *chronométrie paléographique* ; 3° la *chronométrie géologique*. Il demande à chacune de ces trois sources les éléments d'une réponse satisfaisante (1).

1° La chronométrie *astronomique*. — Elle est basée presque exclusivement sur les causes qui ont provoqué la période glaciaire au début de l'époque quaternaire. Ces causes sont encore trop inexactement connues pour être acceptées comme évidentes. Et, de fait, l'auteur interroge les savants les plus connus : Croll, Lyell, Lubbock, de Lapparent, Prestwich, Adhémar. Les chiffres donnés par les uns feraient supposer une antiquité fantastique aux origines de l'humanité : 800,000 ans. Les chiffres de 300,000 et même de 50,000 indiqués par d'autres ne doivent être acceptés que sous les plus grandes réserves, malgré l'autorité des calculs mathématiques de ces grands savants.

2° La chronométrie *paléographique*. — Les vieilles civilisations possèdent des annales savantes constituées par de longues suites de siècles. Malheureusement elles n'ont aucune valeur scientifique. Ainsi pensent des savants comme Oppert, Mariette, Maspéro, S. Reinach.

(1) Cf. un résumé excellent de cette question dans Salomon Reinach, *Antiquités nationales. — Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye*, t. I (Epoque des alluvions et des cavernes), p. 71-73.

« Il est évident, — dit ce dernier (1), — que les quarante ou cinquante siècles avant J.-C. de Manéthon, des exégètes bibliques, etc, ne fournissent qu'un *minimum*, sujet à caution d'ailleurs, l'humanité étant plus ancienne que l'histoire. Il n'y a aucun fond à faire sur les trente mille, cent mille, quatre cent mille ans et plus, assignés à l'histoire de leur pays par les prêtres chaldéens et hindous ; les prétentions des prêtres égyptiens ne sont pas plus dignes de créance... La chronologie chinoise ne remonte pas même au trentième siècle avant notre ère».

3° La chronométrie *géologique*. — Ici, du moins, les données sont sérieuses car elles reposent sur des faits précis. On pourrait le croire. Et cependant les divergences entre les savants ne sont pas moins profondes. Et certaines affirmations qui avaient tout d'abord semblé hors de toute contestation, reçoivent après quelques années un cruel démenti.

Ainsi d'après le chronomètre établi par Horner au moyen des dépôts du Nil à Memphis, des briques cuites, trouvées à 12 mètres de profondeur, dateraient de 20.000 ans d'après les calculs rigoureusement exacts ! ! ! de l'ingénieur de Rosière. Or, Sir R. Stephenson a trouvé dans le Delta, près de Damiette, à une profondeur de 22 mètres, une brique cuite portant la marque de Méhémet Ali (1806-1849). Aussi Salomon Reinach, après les exhumations de Damiette et de Benda, a-t-il pu dire : « Le calcul de Horner sur les dépôts du Nil, signalé par M. de Mortillet, n'est pas sérieux (2). » Et M. de Lapparent ajoute : « Les éléments dont on dispose actuellement sont trop insuffisants pour autoriser une concordance qui indique vers quelle époque a eu lieu l'apparition de l'homme. »

(1) *Eodem loco*, p. 71.

(2) Cf. Salomon Reinach, *eod. loco*, p. 75. Le travail de Horner sur le sujet se trouve dans les *Philosophical Transactions*, 1858, p. 53-92.

De toutes ces incertitudes, il résulte cependant une certitude, c'est que les chronologies « mondiales » dont nous faisons usage, sont complètement erronées.

Telle est l'opinion de M. J. Henriet. M. Cappé l'a brillamment exposée, en montrant, avec une pointe d'humour, les contradictions des savants, l'immensité de leurs recherches et l'inanité des résultats obtenus.

M. le Président remercie M. Cappé de sa savante communication.

La parole est à M. Jovy pour la lecture des mémoires de l'abbé Flambard, vicaire du curé Feydeau et tout dévoué à ce dernier qu'il suivit dans ses diverses résidences, à Beauvais et à Annonay. Ces notes de l'abbé Flambard se trouvent dans le manuscrit 10 501 de la Bibliothèque nationale et y montrent sur le vif toute la violence des passions théologiques du XVII[e] siècle, toute l'effervescence qui régnait en 1675 et en 1676 dans le monde religieux de Vitry ; mais il convient de les lire avec un esprit de critique et de discernement.

M. le Président félicite M. Jovy de l'heureuse trouvaille faite par lui. Ces mémoires si curieux jettent une vive lumière sur les hommes et les mœurs de cette faction janséniste si remuante. Ils ont un intérêt tout particulier pour notre ville et pour notre Société.



M. Jovy signale, parmi les livres qui devront figurer dans la bibliographie — qui reste à faire — de l'arrondissement de Vitry, les ouvrages religieux suivants :

— *Instruction, pratiques et prières pour la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, en faveur des Confrairies autorisées par les Indulgences accordées par le Souve-*

rain Pontife, et établies par Monseigneur l'Evêque de Soissons dans son Diocèse, à Vitry, chez Estienne Vitalis, Libraire et Imprimeur, sur le coin de la Place, M.DCC XXXVI, avec permission, in-16, 116 pp.

Cet ouvrage est précédé d'un permis de débiter cet ouvrage « imprimé en faveur des personnes associées à la Confrairie du SACRÉ CŒUR DE JÉSUS », dans toute l'étendue du Diocèse. Ce permis, daté de 1736, est de Mgr Claude-Antoine de Choiseul-Beaupré. Cette « instruction », ces « pratiques » et ces « prières » sont dues à Mgr Languet de Gergy, évêque de Soissons, puis archevêque de Sens, ainsi que le démontre le mandement de ce prélat daté de « Soissons, le vingt-cinq Mars mil sept cent trente et un » que l'on a mis en tête de ce livre de piété.

— *Prières pour les processions qui se font à Vitry-le-François le jour de Pâques après Vêpres, S. Marc le matin à Ste-Geneviève, la Fête-Dieu, le Dimanche dans l'Octave, et l'Assomption de la Sainte Vierge après-midi*, à Vitry, chez Seneuze, libraire-imprimeur de la Ville et du Collège, sur la Place. M.DCC.LVI, pet. in-12, 106 pp.

Dans ce livre on voit que la procession qui se faisait «le saint jour de Pâques» partait de Notre Dame et s'arrêtait aux église et chapelles de la ville dans l'ordre suivant : les Récollets, l'Hôpital, les Religieuses, Saint-Germain, les Minimes, les FF.de la Charité. La procession qui se faisait le matin du « jour de Saint-Marc, évangéliste », allait à Sainte-Geneviève.

— *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne divisées en deux parties* par Monsieur J.-B. de la Salle, Prêtre, Docteur en Théologie, et Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes, à l'usage des Ecoles Chrétiennes des Filles, à Vitry, chez Seneuze, Libraire-Imprimeur de la Ville et du Collège, sur la Place, M.DCC.LXIV, *avec approbation et privilège du Roi*, in-16, 222 pp. (1).

(1) Bibliothèque de la Société des Sciences et Arts, T. 3.

L'Avis au lecteur contient quelques mots intéressants sur Jean-Baptiste de la Salle : « L'éloge des actions et des vertus héroïques de ce pieux Ecclésiastique, mériteroit un Volume entier ; il suffira de dire ici en passant, qu'il mourut à Roüen, chargé d'années et de mérites, le 7 Avril 1719, jour du Vendredi Saint. Il avait renoncé généreusement à tous les avantages de sa naissance, et aux Bénéfices considérables que ses mérites lui avaient acquis, pour s'emploïer, par une permission toute particulière de la divine Providence, à l'Institution de la Société des FRÈRES DES ECOLES CHRÉTIENNES ; qui, graces au Ciel, se trouve aujourd'hui solidement établie pour le bien de l'Eglise, nonnobstant une infinité d'obstacles, de peines et de travaux, que son Fondateur a été obligé d'essuyer, et qu'il a toujours surmontés avec un courage nompareil, durant plus de quarante ans. Aussi a-t-il eû la consolation avant sa mort, de la voir répanduë dans les meilleures villes du Royaume, particulièrement à Reims, où elle a commencé, à Paris et à Rouen, où depuis le décès de Monsieur DE LA SALLE, Sa Majesté a accordé des Lettres Patentes pour la maison de Saint Yon, en date du 28 Septembre 1724 : et notre Saint Père le Pape Benoit XIII a approuvé les Statuts, par une Bulle expresse du 26 Janvier 1725 ».

— *Manuel chrétien, ou Heures nouvelles latines et françoises à l'usage du diocèse de Châlons*, imprimé, revû, corrigé et augmenté par l'ordre de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evèque, Comte de Chaalons, Pair de France. *Le prix est de 35 sous en feuilles.* A Vitry-le-François, chez Seneuze, Imprimeur-Libraire, Rue St-Laurent *dite* des Rôtisseurs, nº 673, M.DCC.LXXXIII (1).

L'impression de cet ouvrage dura vingt-et-un ans ! En effet l'*explicit* de cet ouvrage est ainsi formulé : A VITRY-SUR-MARNE, — DE L'IMPRIMERIE DE SENEUZE — 1804. A la fin des « Litanies des Saints, on trouvera un *Domine*,

(1) Bibliothèque de la Société des Sciences et Arts, T. 2.

salvum fac Imperatorem (p. 949). Aux pages 972-974 se trouvent des « prières pour l'Empereur », — « pour l'Empereur et sa famille, — « pour l'Empereur et ses armées en temps de guerre. »

— *Cantiques spirituels sur les Evangiles des Dimanches et Fêtes de l'année*, par M. Formey, Curé de Maurupt(1), nouvelle édition revue et augmentée, Châlons-sur-Marne, chez François Mercier, Imprimeur-libraire, 1784, in-16, 248 pp.

L'un de ces cantiques nous paraît curieux :

LE BONHEUR DES DOMESTIQUES

Cantique. Sur l'air : *Des Feuillantines*.

Je veux chanter le bonheur
Que mon cœur
Possède en Notre Seigneur,
D'être au monde assujetie
Comme lui pendant ma vie.

Le Seigneur a pris plaisir
De venir
Ici bas pour nous servir.
Mon état est donc sublime,
Et j'en dois bien faire estime.

Il a dit aussi souvent
Hautement
Dans le Nouveau Testament
Que le plus grand des Apôtres
Serait serviteur des autres.

En montrant à tout Chrétien
Le vrai bien,
Qui veut, dit-il, être mien,
J'ordonne qu'il s'humilie
Pour que je le glorifie.

(1) Le frère de M. Formey était curé de Blesme en 1781.

Sur ce fondement je croi
Par la Foi
Que selon sa sainte Loi
Je dois être bien contente
De n'être qu'une servante.

J'aurai donc soin d'obéir
Et servir
Et toujours avec plaisir
Et mon Maître et ma Maîtresse,
Sans murmure et sans tristesse.

Je dis au dedans de moi,
Que je croi
Qu'en ces personnes je vois
Joseph et la Vierge Mère
A qui je dois satisfaire

Chez eux s'ils ont quelque enfant,
Le voyant,
Aussitôt je vais songeant
Que c'est une vive image
De Jésus en son bas âge

Il voulut, ce doux Sauveur,
De bon cœur,
Devenir le serviteur
De Joseph et de Marie
Ici-bas pendant sa vie.

Qu'est-il de plus doux pour moi
Quand je vois
Que le Maître et que le Roi,
Que l'Auteur de la Nature
Veut servir sa créature.

O l'exemple merveilleux!
Je le veux,
D'un cœur content et joyeux
Toujours imiter et suivre
Tant que Dieu me fera vivre.

J'applique tous les moments
De mon tems
Pour les rendre tous contens,
Mettant mes chères délices
A leur rendre mes services.

J'accommode mon humeur
A la leur,
En étouffant dans mon cœur
Les vices qui me gourmandent,
Pour faire ce qu'ils commandent.

J'obéis aveuglement,
Promptement
Sans répondre aucunement,
En réprimant mes idées
Pour mieux suivre leurs pensées.

Je parle toujours fort peu,
En tout lieu,
Pour l'amour de notre Dieu,
Une âme silentieuse
Sera toujours vertueuse.

Jamais ailleurs je ne dis
Ni médis
De ce qu'on fait au logis,
Sachant que qui le révèle
Est un traître, un infidèle.

Je conserve et j'entretiens
Tous leurs biens,
Ainsi que s'ils étaient miens,
Les laisser perdre est encore
Une faute que j'abhorre

En aprêtant le diner,
Le souper,
Et ce qu'il faut pour manger,
Je songe au vrai pain de vie
Dont je dois être nourrie.

Le feu qui met en charbons
Les tisons,
Me fait de belles leçons :
J'apprens qu'une sainte flamme
Doit ainsi brûler mon âme.

Le même feu que je vois
Quelquefois,
M'anime à porter la croix
Où se purifie mon âme
Ainsi que l'or dans la flamme.

En voyant cet élément
Dévorant,
Je me souviens du Tourment
Que dans la flamme éternelle
Endure une âme rebelle.

Quand sur la table je sers
Les couverts
Avec plusieurs mets divers
Je dis : la noce éternelle
Sera bien autrement belle.

Pour ne me pas ennuyer
Ni troubler,
Je tâche à me récréer
En chantant quelque Cantique
Edifiant et pudique.

J'élève souvent mon cœur
Au Seigneur
Pour implorer sa faveur,
Afin que ce Dieu propice
Me fasse éviter le vice.

Je lui dis en premier lieu
O mon Dieu !
Allumez en moi ce feu
Qui me donne le courage
De bien faire mon ouvrage.

Et du cœur et de la voix
Quelquefois
Je lui rends grâce du choix
Qu'il fait de moi misérable
Pour me rendre à lui semblable.

En vivant de la façon,
J'ai raison
D'aimer ma condition,
La plus heureuse du monde,
Quoique la nature en gronde.

— *Ordinaire de la messe avec vèpres et complies, les sept Psaumes de la Pénitence ; les Litanies du Saint Nom de Jésus ; les Litanies des Saints ; les Litanies de la Sainte Vierge ; les Prières qui se disent aux saluts ; la messe des épousailles ; la messe de l'enterrement ; la prière des Voyageurs, et prières pour la rémission des péchés*, à Vitry, chez Seneuze, Imprimeur-Libraire, rue des Rôtisseurs, 1802, petit in-16, 142 pp.

— *Prières pour les processions qui se font à Vitry-sur-Marne le jour de la première communion des enfans, le jour de Saint Marc, les trois jours des Rogations, les jours de la Fète et de l'Octave du Saint-Sacrement*, A Vitry-sur-Marne, chez Seneuze, Imprimeur-Libraire, rue St-Laurent, n° 673, vis-à-vis le Pâtissier, An XIII — M.D.CCC.IV, in-12, 124 pp. (1).

La « procession du jour de la première communion des enfans qui se fait après les Vèpres », en 1804, s'arrêtait à l'Hôpital et aux Religieuses. Le matin du « jour de Saint Marc évangéliste », on allait en procession au Bas-Village.

(1) Bibliothèque de la Société des Sciences et Arts, T 4. Ce livre porte les deux mentions manuscrites suivantes : « *Ce présent livre appartient à Mademoiselle Domine Aimes* (=Aimée, ou aînée ?) *an 18019* (=1809), *rue de Vos* ». — « *Ce présent livre appartin* (=appartient) *à Honorine Cassier, à Vitry, l'année 1830*.

— *Principes politiques sur l'Autorité royale et sur les devoirs des sujets. Extraits des œuvres de Bossuet, Evèque de Meaux.* [Epigraphe :] Un Roi ne peut faire respecter les lois, et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire. [Armes de la maison de France.] Vitry-le-François, de l'Imprimerie de Martin-Nicaise, 1817.

On donnera ici la Préface de cette édition vitryate, très peu connue, de fragments politiques choisis de Bossuet, extraits principalement de la *Politique tirée de l'Ecriture sainte* :

PRÉFACE.

« Après une révolution qui a si long-temps porté le trouble et le ravage dans toutes les contrées de l'Europe, et qui, préparée durant plus d'un demi-siècle par une licence effrénée de penser et d'écrire, a ébranlé les fondemens de la société, il n'est pas étonnant que la génération présente ait oublié les anciennes traditions sur l'Autorité royale et sur l'obéissance due au Souverain. Si l'on avait des notions plus justes sur les vrais principes de la politique, on serait sans doute convaincu que la stabilité et la force des empires dépendent autant de la soumission des sujets, que de la puissance plus ou moins étendue de ceux qui les gouvernent. Mais que sera la politique par elle-même, quelle sanction aura-t-elle pour tempérer le pouvoir des uns, et réprimer la révolte des autres, si elle n'est fondée sur la première de toutes les autorités, celle de la religion ? Aussi tous les anciens législateurs ont mis Dieu à la tête de leurs institutions, et s'écarter de cette règle sacrée, c'est se livrer à des troubles et à des dissentions, dont le terme est la chute et la ruine des empires.

C'était avec une grande sagesse que nos ancêtres disaient *Dieu et le Roi,* ne séparant pas l'un de l'autre, parce qu'en Dieu ils considéraient le souverain maître de

l'univers, et dans le Roi l'image de la Divinité. Ils disaient aussi *si veut le Roi, si veut la loi,* l'un étant inséparable de l'autre ; et effectivement, la loi est le lien qui unit les sujets à leur Prince ; car de même que l'homme ne peut être attaché à Dieu que par la pratique des lois religieuses, de même aussi il ne peut être attaché à sa patrie et à son Souverain que par l'obéissance aux lois civiles.

Le nom de Roi était si imposant pour nos pères qu'ils ne le prononçaient qu'avec le plus grand respect, et jadis il était reçu en Europe que quand on prononçait ce nom seul, cela s'entendait toujours du Roi de France (1).

Par quelle raison aujourd'hui voit-on si peu de respect pour ce nom sacré, si ce n'est parce qu'on a oublié les principes religieux qui, depuis tant de siècles, ont fait notre bonheur et notre gloire. On veut bien le Roi, mais chacun le veut à sa manière, chacun veut qu'il gouverne selon ses préjugés et ses passions. Nous devons croire que les Rois, par cela seul qu'ils sont élevés au-dessus des autres hommes, ont reçu du ciel une intelligence non ordinaire pour gouverner leurs états, et même quand il arriverait que le Prince pût se tromper dans ses moyens, il est plus avantageux aux sujets de se soumettre sans murmure, que d'avoir raison contre lui, parce que de l'obéissance dépend la sûreté de l'état.

Nous ne connaissons pas les secrets des Rois, encore moins ceux de la Divinité, qui peut permettre un mal passager pour en tirer un bien futur que nos faibles conceptions ne peuvent prévoir. Ainsi donc, blâmer les choix qu'il plaît au Souverain de faire pour remplir les fonctions de la société, c'est attenter contre son autorité, c'est déjà se mettre en révolte ; et on n'a plus le droit de se plaindre

(1) Ce nom, en latin *Rex*, qui vient du grec, *reo*, écouler, parler, signifie celui qui a l'action de la parole, qui a l'autorité de parler : vraie et noble étymologie, puisque, dans le ciel comme sur la terre, tout se fait par la parole. Il en est de même en hébreu, ou *Mélékh*, Roi, vient de *mall*, parler, et a une semblable étymologie.

des maux infinis que nous a causés notre révolution, quand on en conserve tous les éléments dans son cœur.

Il est quelquefois, j'en conviens, des circonstances où la soumission à l'autorité est un devoir pénible, surtout si cette autorité, illégitime dans son origine, n'a pas encore acquis la sanction du temps. Mais comme on ne peut refuser à Dieu le pouvoir de retirer ses dons quand il lui p'aît, nous devons nous soumettre à sa volonté, soit qu'il châtie, soit qu'il récompense. Ainsi, pendant l'époque funeste où l'étranger occupait en France un trône qui ne lui appartenait point, plusieurs, par un zèle mal éclairé, ont contesté l'obéissance qui lui était due en vertu de l'onction qu'il avait reçue, des sermens qui lui avaient été prêtés, et des traités faits avec des Puissances de l'Europe ; comme si, en obéissant à cette autorité usurpée, c'était anéantir les droits de nos Princes légitimes. Mais la Providence avait d'autres vues, elle a permis qu'un homme fût revêtu d'une grande puissance pour châtier de grands criminels, et ensuite elle a brisé ce faible roseau, quand le temps fut venu de réconcilier la terre avec le ciel. Et remarquez que cette même Providence, voulant reconstituer la France sur les vrais principes de l'obéissance, n'a pas permis que cet homme fut détrôné par ceux mêmes qui lui avaient prêté serment, mais que, pour exécuter ses desseins, elle a appelé les peuples de l'aquilon qui, dès l'origine des sociétés, semblent destinés pour punir ou renouveler les peuples du midi, lorsqu'ils s'écartent de la loi du Seigneur.

Pénétré des principes énoncés ci-dessus, et affligé des dissentions qui agitent notre belle Patrie, j'ai pensé qu'il serait utile pour plusieurs personnes de leur donner une courte exposition de la doctrine du grand Bossuet sur l'autorité royale et l'obéissance due aux Souverains. Et qu'on ne dise pas que ces principes étaient bons seulement au siècle de Louis XIV, mais qu'aujourd'hui le progrès des lumières a donné d'autres notions sur la nature des gouvernements : ce serait erreur et orgueil de raisonner ainsi.

La doctrine de Bossuet n'est autre que celle de l'écriture sainte, ce livre de la sagesse divine qui a réglé pour tous les temps et pour tous les lieux, les devoirs que l'homme doit remplir sur la terre envers son Créateur et envers ses supérieurs.

Aucun orateur n'a parlé avec autant de dignité que l'immortel Bossuet sur les devoirs et l'autorité des Rois, et quoique ses vastes connaissances eussent pu lui fournir une foule de réflexions sur un sujet si délicat, néanmoins il n'avance rien de lui-même, et il ne veut point d'autre appui et d'autres preuves que celle que lui fournit l'Ecriture sainte.

Comme ses ouvrages sont nombreux, et peu à la portée de plusieurs lecteurs, j'en ai extrait une suite de principes politiques dont les titres marqueront l'objet. Puisse ce petit ouvrage rectifier les principes erronés, si communs aujourd'hui en matière de législation, et devenir pour la politique ce que le livre de l'Imitation de Jésus-Christ est pour la religion. Après l'avoir lu et médité, je ne puis qu'engager le lecteur à recourir à la source, et, s'il veut se former le cœur et l'esprit, à étudier sans cesse les ouvrages du plus grand des orateurs ».

M. Jovy n'hésite pas à voir dans l'auteur admirable de l'*Heptaméron*, M. Cyrille Lefebvre, l'éditeur de ce recueil anonyme de morceaux politiques choisis de Bossuet et le rédacteur de cette préface. Il se fonde en particulier sur le passage de cette préface où il est dit que « les peuples de l'aquilon, dès l'origine des sociétés, semblent destinés pour punir ou renouveler les peuples du midi ». C'est là une idée sur laquelle M. Cyrille Lefebvre a beaucoup insisté dans l'*Heptaméron*, en particulier dans une *note sur le terme Aquilon* (p. 493) : « Il est remarquable qu'à différentes époques, les peuples du Nord furent appelés pour exécuter les vengeances de Dieu contre l'infidèle Jérusalem. Les Assyriens et les Babyloniens prenaient toujours la route du Nord pour fondre sur la Judée. L'impie Antiochus est

nommé dans l'Ecriture le Roi du Nord. Lorsque l'Empire romain fut à l'époque de sa ruine, les peuples du Nord accoururent pour partager ses provinces, et ensuite fonder de nouvelles Monarchies chrétiennes. Une horde de Tartares (les Turcomans) détruisit l'Empire grec situé à leur midi. La fausse Réforme vient du Nord ; la Philosophie moderne, qui en est la suite, a son principal siège dans les Etats septentrionaux de l'Europe. Les grandes invasions en Europe et en Asie ont été faites par les Tartares, peuples du nord de l'Asie. Enfin Ezechiel annonce que dans les derniers temps, l'Antechrist (Gôg) viendra des climats de l'Aquilon, etc. (1) ».

— *Etrennes de M. l'abbé Basset, curé de Somsois et autres lieux aux demoiselles de Somsois et Margerie en reconnaissance de l'hommage qu'elles ont fait d'un arbre de vie les fêtes de Noël 1822*, 2e édition, Vitry le-François, de l'imprimerie de Farochon, 1822, 1 broch, 12 pp.

— *Prières qui se font dans le diocèse de Châlons* Vitry-le-François, Farochon 1826 (2).

— *Cantique sur les O de l'Avent*, A Vitry, de l'imprimerie de F. Martin, 8 pp., s. d.

On peut signaler dans cette plaquette un *Noel pour le jour de Noel* et un cantique intitulé : *Acte de reconnoissance sur le Rétablissement de la Religion et de l'Eglise de France*.

— *Choix de cantiques tirés du recueil de Saint-Sulpice de Paris pour l'usage surtout des enfans qui se disposent à la première communion avec quelques*

(1) Cf. [Cyrille Lefebvre], *Heptaméron ou les sept premiers jours de la création du monde et les sept âges de l'Eglise chrétienne*, etc., Paris, Roret, 1825, Vitry-le-François, imprimerie de Farochon, p. 498. — Voir aussi *Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*, t. XVIII, p. 129.

(2) Ce livre est ainsi désigné par M. Jean Bertrand dans le catalogue si soigneusement établi par lui de sa bibliothèque.

prières qui ne se trouvent pas aussi communément dans les livres de messe, où l'on a les divers actes qu'il faut faire avant ou après la communion, A Vitry, à l'imprimerie de F. Martin, *s. d.* in-24, 47 pp.

— *Instructions et règlement pour les aggrégés de la Confrérie de la Sainte- Vierge établie* (1) *en l'Eglise paroissiale de Notre-Dame de Vitry-le-François*, A Vitry de l'imprimerie de Martin Nicaise, *s. d.*, in-16, 60 pp.

— *Prières pour le Jubilé universel de l'année sainte, imprimées par l'autorité de Mgr l'Evêque de Châlons-sur-Marne*, à Vitry-le-François, chez Farochon, Imprimeur-Libraire, rue des Rôtisseurs, 1826, in-24, 45 pp. (2).

— *Catéchisme du diocèse de Châlons-sur-Marne*, imprimé par ordre de Mgr l'Evêque. Prix : 40 cent., *broché* ; et 50 cent., *cartonné*. A Vitry-le-François, chez Farochon, Imprimeur-Libraire, grande rue de Vaux, 1830, in-24, 234 pp. (3).

— *Dialogues moraux, instructifs et amusants à l'usage de la jeunesse chrétienne*, Vitry, Farochon, imprimeur-libraire. rue de Vaux, 1837 (4).

— *Cantiques du Sacré Cœur de Jésus à l'usage de tous les fidèles pour tous les dimanches et toutes les fêtes de l'année, au chapelet et à la prière du soir*, par Etienne-Théodore-Marie-Pierre de Létrée, Curé de Blesme, Diocèse de Châlons-sur-Marne, seconde édition, chez l'auteur à Blesme, arrondissement de Vitry-le-François, *par*

(1) Le 3 juillet 1808.

(2) Au dos de la couverture de cette brochure, on trouve mentionnées parmi les « églises désignées pour les stations du diocèse » : « A VITRY, L'église paroissiale. Saint-Nicolas du Bas-Village. Les Dames régentes ».

(3) En tête de cet ouvrage, cession du droit de propriété sur le Catéchisme à Joseph-Jean-Baptiste Farochon par Mgr Monyer de Prilly, en date du 12 avril 1829, et Ordonnance de Monseigneur l'Evêque de Châlons *sur la nouvelle Edition du Catéchisme*, en date du 1er mai 1829.

(4) Bibliothèque de la Société des Sciences et Arts, U 1.

Perthes, à Saint-Dizier, de l'imp. de Charton, imprimeur, 1843, in-24, 432 pp.

A la fin du volume on lit ces mots: EDITIO MANU AUCTORIS TYPIS COMPOSITA

Voici la façon dont l'abbé de Letrée a traduit (p. 380) en vers la Salutation Angélique :

Je vous salue, ô sainte, ô divine Marie
Vous êtes de grâce remplie
Et le Seigneur est avec vous.
O Vierge, par dessus toutes femmes bénie,
Que Jesus, le saint fruit qui prit de vous la vie
Soit à jamais béni de tous.

Marie, ô Vierge sainte, incomparable Mère
D'un fils qui n'a que Dieu pour Père,
Préservez-nous de tous malheurs.
Priez Jésus pour nous à notre heure dernière ;
Quand nous ne pourrons plus former notre prière,
Priez pour nous, pauvres pécheurs.

— *Manuel du Chrétien offert aux personnes pieuses* par l'abbé A.-H. Hurault, Chanoine honoraire de Châlons, Curé desservant de Saint Alpin, Vitry-le-François, chez E. Hurault, Imprimeur-Libraire, rue de l'Hôtel-de-Ville, 16, 1845, in-12, 508 pp. (1).

— *Recueillements d'une jeune chrétienne. Extraits de ses écrits après sa mort*, Vitry-le-François, typographie F.-V. Bitsch, grande rue de Vaux, 23, 1870. in-12, 287 pp.

***

M. Jovy relève dans le catalogue qu'avait si minutieusement dressé de sa bibliothèque M. Jean Bertrand, les

(1) Cet ouvrage contient trente-huit méditations qui révèlent chez M. Hurault un grand sens de la vie intérieure et une psychologie très fine.

titres des livres qui suivent. Ils ont été imprimés à Vitry avant et jusqu'en 1840. Quelques-uns d'entre eux, en particulier la traduction en vers latins des fables de La Fontaine doivent être assez rares. Ce relevé pourra servir à ceux qui entreprendront de dresser la liste complète des impressions vitryates :

— P. Tissart et M. Vinot, *Fabulae selectae D. de la Fontaine, redditae latinis carminibus*, Vitry, Seneuze, *s. d.*, in-8°.

— Joinville, *Histoire des rois d'Israel et de Juda*, Vitry-le-François, Seneuze, in-12.

— Dom Cajot, *Histoire critique des Coqueluchons*, Cologne (Vitry-le-François), 1762, in-12.

M. Bertrand ajoute à ce titre cette note : « Deux Dom Cajot frères, lequel ? »

— *Mémoire des officiers de l'Election de Vitry-le François*, in-4°.

M. Bertrand dit de ce livre : « Mémoire contenant une attaque très vive contre les officiers municipaux de Vitry-le-François . . . vers 1767. »

— *Grammaire française par demandes et par réponses*, Vitry-sur Marne, Martin-Nicaise, 1810, in-12.

— Decourcelles, *Elixir américain approuvé par le gouvernement* ... Vitry-le-François, Farochon, 1812, in-8°.

— Person-Collard, *Nouveau procédé pour apprendre à écrire*, Vitry-le-François, Martin-Nicaise, 1812, in-8°.

— *Couplets faits à l'occasion de l'inauguration du buste de Louis XVIII*, Vitry-le-François, Martin-Nicaise, 1814, in-12.

— A. J. C., *Etrennes aux dames ou Réponse à une diatribe que M. Dusolchoix*...., Vitry-le-François, Farochon, 1817, in-12.

— [Ch. Maxime De Torcy ?] *Notice chronologique, historique et politique sur Pontyon-en-Partois, province de Champagne*, Vitry, Martin-Nicaise, 1826, in-8°.

— Pilavoine, *Mes loisirs ou Essais de littérature en vers et en prose*, Vitry-le-François, Thiébaut, 1840, in-8° (1).

***

M. Jovy signale encore parmi les impressions vitryates déjà anciennes les deux opuscules suivants :

— *Règlement particulier de la R.·.L.·. de Saint-Jean sous le titre distinctif de Saint-Charles de la Constance établie à l'O.·. de Vitry-le-François*, à Vitry, de l'imprimerie de Farochon. 5823 (=1823), in-16, 54 pp.

(1) Nous donnerons en note, pour qu'on se souvienne des unes et qu'on n'oublie pas complètement les autres, les productions vitryates plus récentes qui se trouvaient dans la bibliothèque de M. Jean Bertrand :

Etienne-Gallois, *Lettre adressée à M, le Président de l'Académie de Reims* (sur Champagne, de Vitry), Vitry-le-François, Bitsch, *s. d.* (1844), in-12.

Jean Bertrand, *Compte-rendu de la session du Congrès central d'agriculture en 1846*, Vitry-le-François, Bitsch, 1846 in-12.

Jean Bertrand, *Compte-rendu de la session du Congrès central d'agriculture en 1847*, Vitry-le-François, Bitsch, 1847, in-8°.

F. V. Pergant, *Conseils aux agriculteurs du département, de la Marne*. Vitry-le-François, Battelier, 1847, in-12.

J. B. Bénard, *Notes sur quelques médailles et autres objets... découverts autour de la fontaine... de Sermaize*, Vitry-le-François, Bitsch, 1851, in-8°.

F. V. Bitsch, *Loisy-sur-Marne. Consécration de l'église paroissiale*, Vitry-le-François, Bitsch, 1861, in-8°.

Husson d'Oisy, *Souvenirs de 1814*, Vitry-le-François, Hurault, 1862.

Ch. Héquet, *Notice nécrologique sur le Docteur F. Bonfils*, Vitry-le-François, Bitsch, 1862, in-8°.

Damourette, *Etudes sur l'eau minérale de Sermaize*, Vitry-le-François, Bitsch, 1864, in-8°.

Docteur Valentin, *Histoire de l'échevinage de la ville de Vitry-le-François*, Vitry-le-François, Bitsch, 1865, in-8°.

Etienne-Gallois, *Les Roses au Luxembourg*, Vitry-le-François. Bitsch, 1866, in-8°.

— *Réglement particulier de la R.·. L.·. de Saint-Jean sous le titre distinctif de Saint-Charles-les-Vertus régulièrement constituée à l'O.·. de Vitry-le-François*, A Vitry. de l'imprimerie du F.·. Farochon, 5826 (=1826), in-16, 58 pp.



M. Jovy communique encore à la Société une poésie (4 pp.) imprimée chez Farochon, à propos d'un incendie à Vitry. Cette pièce qui paraît remonter à 1835-1840, est de la composition de M. J.-B. Ponsard qui fut docteur-médecin dans notre ville. Dans cette poésie, M. Ponsard a adopté une strophe d'une forme chère à la poésie classique, — trois alexandrins suivis d'un vers plus court, il est ici de huit syllabes (1), — et dont Lamartine a fait un usage fréquent (2).

Discours prononcé par M. Jean Bertrand, Président du Comice agricole, Vitry-le-François, Bitsch, 1867, in-8°.

Jean Bertrand, *Le Meixtiercelin et son église*, Vitry-le-François, Bitsch, 1867, in-8°.

Docteur Valentin, *Notice historique sur l'ancien Palais royal... de Vitry-le-François*, Vitry-le-François, Bitsch, 1867, in-8°

Docteur Valentin, *Les passages de Louis XIV à Vitry-le-François (1678, 1680 et 1681)*, Vitry-le-François, Bitsch, 1867 in-8°.

Paulin Ménard, *Reflexions sur la gravitation universelle et sur la rotation....*, Vitry-le-François, Bitsch, 1867, in-8°.

Paulin Ménard, *Réflexions sur la gravitation universelle, et sur la rotation....*, deuxième partie, Vitry-le-François, Bitsch, 1868, in-8°.

Mangin-Brisson, *Devoirs des cultivateurs. — Conseils*, Vitry le-François, Bitsch, 1868, in-8°.

Edme Jacquier, *Notice sur la vie du R. P. Jacquier*, Vitry-le-François, Bitsch, 1868, in-8°.

E. J.

(1) Cf. Malherbe, *Ode à Louis XIII allant châtier la rebellion des Rochelois* ; Jean-Baptiste Rousseau, *Odes*, liv. II, ode IX ; liv. III, ode VI ; liv. IX, ode V, etc.

(2) Dans *le Lac*, par exemple. Le vers final de la strophe, dans cette pièce, est de six syllabes.

Cette pièce ne manque pas d'un certain mouvement. — Malgré la *chaleur* du sujet! — le poète est un peu glacial; son harmonie est bien industrieuse. Pourtant c'est un spécimen intéressant de littérature provinciale et de poésie locale à cette époque :

L'INCENDIE ETEINT

HOMMAGE

Aux Bras *qui m'ont sauvé*

Quelle horrible lueur repousse les ténèbres,
Et chasse de mon lit les paisibles pavots !
Est-ce un songe effrayant ou des spectres funèbres
Qui simulent le bruit des flots ?

Que vois-je ! L'air en flamme : ah ! tout mon sang frissonne :
Des nuages brûlans sur nos toits suspendus !
Au secours ! Au secours !..... il ne paraît personne
Quel malheur ! nous sommes perdus.

Un torrent enflammé pénètre l'athmosphère (*sic*) :
C'est le feu qui jaillit, qui blanchit l'horizon,
Qui darde en pétillant sa substance légère
Jusqu'au faîte de ma maison.

L'Achéron l'a vomi du fond de ses entrailles :
Eole le soutient, l'excite en ses fureurs,
Le pousse en tourbillons au front de nos murailles,
Et jette l'effroi dans nos cœurs.

Qui pourra nous sauver, nous soustraire à sa rage ?
Son volume grandit, s'étend de toute part,
Ne laisse rien debout partout sur son passage :
Mon toit est son dernier rempart.

S'il vient à succomber, le faubourg est en cendre.
Que de femmes en pleurs ! Que d'enfans malheureux !
On tarde trop, hélas ! à venir nous défendre,
Contre ce volcan dangereux.

Quel cratère ! grand Dieu ! que d'essaims d'étincelles !
Comme ils pendent en grappe aux poteaux embrasés !
Tout va rompre, tout fond !..... que de flammes cruelles !
Combien de brasiers opposés !

Mais quel bruit ! c'est le toit, les soliveaux qui tombent ;
Leur craquement affreux, leur long frémissement ;
Le murmure profond des restes qui succombent,
Au milieu de l'embrasement.

En fumée, en vapeur, dans ce conflit horrible,
Vingt liquides brûlants se confondent encor :
Le feu prend de leurs feux un aspect plus terrible,
Un plus épouvantable essor.

C'est alors qu'il vomit mille flots de lumière,
Chasse loin devant lui la nuit, l'obscurité ;
Dévore, anéantit le ciment et la pierre
En but [*sic*] à sa férocité.

Cent tisons allumés qu'il lance à sa surface,
Fondent comme des traits sur nos murs impuissans,
Y laissent, ô douleur ! et leur brûlante masse
Et leurs foyers éblouissans.

Fuyons.... adieu, séjour, adieu, tristes Pénates,
Vous deviez un asile à mes jours superflus :
Mais vous, allez périr sur ces rives ingrates ;
Hélas ! je ne vous verrai plus.

Pleurons, muse, pleurons, notre perte est certaine,
Vous, mes Lares, fuyez en des bords étrangers,
Fuyez.... il faut céder au sort qui nous entraîne,
Et nous chasse de nos foyers.

Mais, que dis-je ? arrêtez, suspendez vos alarmes :
Un Ange protecteur prévient notre désir ;
Il a sonné l'éveil : la Cité sous les armes
Vient en foule nous secourir.

Cent cuirasses d'airain ont entouré la flamme :
Mille Braves d'accord attaquent ce géant ;
Soutenus de leurs Chefs qu'un noble zèle enflamme,
Ils vont le réduire au néant.

Pompes, sceaux [*sic*], tout est prêt ; les échelles dressées :
En cent tuyaux, le flot, l'eau coule dans les airs ;
Le géant en pâlit, ses forces oppressées
Se fondent en ruisseaux divers.

Comme on voit la baleine émue, au sein de l'onde,
Vomir au loin la mer, engloutir les vaisseaux ;
Telle la pompe en jeu, sur le feu qu'elle inonde,
Fait jaillir d'abondantes eaux.

C'est en vain que toujours de ruine affamée,
Sa rage cherche un fort sous de tristes débris ;
Amphitrite l'atteint, le transforme en fumée,
Jusque dans ses derniers abris.

C'en est fait, gloire au Ciel ! sa fureur est éteinte ;
Il n'en reste plus rien que les charbons fumans,
Que la trace odieuse indignement empreinte
Au sein de nos appartemens.

Aux bras qui m'ont sauvé, mille actions de grâces !
Qne nos derniers neveux, en chantant leur valeur,
Apprennent à la fois la fin de nos disgrâces,
Et les élans de notre cœur !

J.-B. PONSARD.

Vitry-le-François, Imprimerie de FAROCHON.



M. Jovy a rencontré au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale,dans le tome VI de la *Topographic dc Champagne* (f° 21) le document suivant. C'est une lettre du curé de Reims-la-Brûlée en 1679, adressée probablement à l'Evêque de Châlons :

20 Febvrier 1679.

Monseigneur,

Je suis obligé d'avertir vostre Grandeur d'un scandale considérable qui fust causé ces jours passés dans cette pa-

roisse. Mardy 14 du courant dernier, Jour du Carnaval, six ou sept jeunes hommes de Vitry-en-Parthois, dont j'ay les noms, vinrent icy en habits desguisez, commettre des irrévérences qu'on ne peut en conscience souffrir, car, après avoir rôdé tout le jour de maison en maison, emportant ce qu'ils y trouvoient, sur le soir, pendant le salut (la plus grande partie de mes paroissiens ny ayant point assisté à leur occasion) ils se tinrent, joignant le cimetière, faisant des cris qui empeschoient la dévotion des fidèles qui prioient dans l'Eglise, pendant la procession du Très St Sacrement de l'Autel, conformément à vos ordonnances. Ils parurent dans la rue, faisant des postures avec leurs habits de diverses sortes qui faisoient frémir tous les assistans; le [salut] finy, lorsque le peuple sen retournoit, on les vit à la sortie de l'Eglise vis à vis du grand portail avec une impudence insuportable dancer et contrefaire des figures que les plus libertins auroient en horreur. Je courus pour empescher leurs insolences, mais bien loin de se retenir, ils redoublèrent en usant de blasphèmes contre le St nom de Dieu et de mesmes contre moy. Il y en eust un d'eux qui vouloit venir après moy avec une espée pour m'outrager, lequel eust fait si on ne l'en eust empesché, quoy que je fusse en sottane et surplies, et d'autres laschèrent quelques coups de pistolets (car ils avoient des armes avec eux), je ne sçeus à quel dessein, mais graces à Dieu, personne n'en fust blessé. Je les aurois fait arrester s'il y eust icy des officiers de Justice ; mais comme il n'y en a point d'autant que le lieu est fort petit, J'ay cru, pour ne rien faire trop légèrement, que je devois en donner avis à V.G.(1) pour les obliger à la réparation de l'injure qu'ils ont fait au Très St Sacrement de l'Autel qu'ils ont deshonnoré, maintenir vos ordonnances qu'ils ont mesprisé, et les denoncer à la Justice Séculière si Vostre Grandeur le trouve à propos.

(1) V.G. = Votre Grandeur.

Je suis avec touttes sortes de respects et de soumission,
Monseigneur,
de Votre Grandeur
Le très humble et très obéissant
serviteur.

C. Aubry, Ptre
Curé de Reims la Bruslée.

Reims la Bruslée
20 Février 1679.

***

M. Jovy communique à la Société quelques documents que M. Lumereaux a bien voulu lui transmettre. M. Lumereaux a eu lui-même communication de ces documents par Mme Pron, de Vitry-le-François.

I

Le premier est un diplôme de maître ès arts de l'Université de Paris accordé en 1736 à Jean-Marie Perreney de Grosbois, d'une famille de Bourgogne, qui fut nommé en 1740, abbé commendataire de Saint-Genou, au diocèse de Bourg (1) :

Universis praesentes Literas inspecturis, Rector et Universitas Studii Parisiensis, Salutem in eo qui est omnium vera salus. Cùm universi fidei Catholicæ cultores, tam naturali æquitate, quam divino legis praecepto sint obstricti, ut fidele testimonium perhibeant veritati, multo magis convenit, ut viri Ecclesiastici diversarum scientiarum Professores, qui veritatem in omnibus scrutantur, ac

(1) Cf. *Abregé de l'Europe ecclésiastique*, Paris, Duchesne 1758, p. 121. L'abbaye de Saint-Genou rapportait 2.000 livres.

in ea alios instruunt et informant, ut sit nec amore, vel timore,aut alia quacumque occasione devient a rectitudine veritatis et rationis. Hinc est, quod nos in hac parte veritati testimonium perhibere cupientes, omnibus et singulis, quorum interest, tenore praesentium notum facimus, quod dilectus noster *Joannes Maria Perreney de Grosbois, nobilis Divionaeus*, *clericus beneficiatus*, in Artibus Magister, gradum Magisterii in praeclara Artium Facultate Parisiensi, examinibus rigorosis, anno Domini millesimo septingentesimo *trigesimo sexto,* die vero *prima* mensis *Septembris* secundum praedictae Facultatis Artium statuta et consuetudines, diligenter praehabitis solemnitatibus in talibus assuetis, laudabiliter et honorifice adeptus est. In cujus rei testimonium sigillum nostrum magnum praesentibus literis duximus apponendum. Datum Parisiis anno Domini millesimo septingentesimo *trigesimo sexto, die tertia septembris* (1).

N. Piat [avec paraphe].

II

Le second est un billet de part de la mort de M. le Baron Perreney de Grosbois qui fut le dernier premier Président du Parlement de Franche-Comté et député aux Etats généraux en 1789. C'était le frère de M. de Grosbois, abbé de Saint-Genou, qui mourut un peu avant la Terreur.

M

Monsieur TERRAY, Monsieur le Comte et Madame la Comtesse DE HARCOURT, Monsieur BIGNON, Monsieur le Comte et Madame la Comtesse DESFORTS et leurs Enfants, Monsieur le Marquis et Madame la Marquise DE LÉVIS et Monsieur leur Fils, Monsieur

(1) Les mots soulignés sont manuscrits.

et Madame CHARLES TERRAY, Monsieur EMMANUEL TERRAY, Monsieur le Marquis et Madame la Marquise DE BELBŒUF et leurs Enfants, Monsieur le Vicomte et Madame la Vicomtesse DE MÉRINVILLE et leurs Enfants, Monsieur le Comte et Madame la Comtesse DE NARCILLAC et leurs Enfants, Monsieur le Comte et Madame la Comtesse OLIVIER DE SESMAISONS et leurs Enfants, Monsieur le Comte et Madame la Comtesse HENRI DE HARCOURT et leurs Enfants, Monsieur le Comte et Madame la Comtesse D'URSEL et leurs Enfants, Messieurs JEAN, RICHARD, ROBERT et BERNARD DE HARCOURT, Mademoiselle HENRIETTE DE HARCOURT, Monsieur et Madame JEROME BIGNON et leurs Enfants, Monsieur le Comte et Madame la Comtesse DORIA et leurs Enfants, Monsieur le Vicomte et Madame la Vicomtesse DE VERNEAUX et leurs Enfants, ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire de M. CLAUDE-IRÉNÉE-MARIE, *BARON PERRENEY DE GROSBOIS, ancien premier Président du Parlement de Franche-Comté, et Conseiller d'Etat, Député aux Etats-Généraux en 1789, Membre de la Chambre des Députés en 1815, créé Pair de France en 1827, leur oncle, grand-oncle et arrière-grand-oncle, décédé en son château de Grosbois le 16 Mai 1840, à l'âge de 84 ans.*

DE PROFUNDIS

III

Le troisiéme est une lettre adressée par Madame la Comtesse d'Harcourt nièce de M. Perreney de Grosbois, à Mlle Jeanne Maire, à Vitry-le-François, dont les parents avaient connu sans doute en Bourgogne ou en Franche-Comté la famille de M. Perreney de Grosbois. Cette lettre est écrite au verso du billet de part précédent :

J'ai reçu, Mademoiselle, votre lettre avec celle de M. le Curé (1), et je suis bien sensible à tous vos regrets. Les miens ne finiront qu'avec ma vie. C'est un père que je pleure !... Je vous prie de bien remercier Monsieur le Curé de sa lettre où il fait un éloge si mérité, mais si juste, de celui qui a fait tant de bien pendant sa vie, et qui a tant prié pour ceux qui l'ont précédé. Voilà pour lui un billet de part afin qu'il puisse savoir ses noms et connoître notre nombreuse famille. [J'écris sur le revers du vôtre (2).] La mienne surtout est de 7 enfans comme vous voyez. J'en ai deux dans la marine dont l'un est tombé malade en mer, et a été obligé de rester à Sainte-Hélène. J'espère qu'il pourra revenir par cette *Belle-Poule* qu'on y envoie (3). — Un autre, Richard, se bat en Afrique et a couru de grands dangers dans les dernières affaires. — L'aîné, marié depuis 11 ans, est tout ce qu'on peut connoître de meilleur, et malheureusement n'est pas d'une bonne santé, de sorte que ce sont des sujets continuels d'inquiettude. — Enfin, Mademoiselle, priez Dieu pour nous tous. — Mon frère a eu le malheur de perdre ses deux femmes. Il lui reste six enfants dont cinq mariés. J'avois perdu il y a longtems mes deux sœurs. Il reste leurs enfans, tous établis, ainsi voyez que la postérité de ma mère que vous ou vos parents ont dû connoître, a été bien nombreuse. Priez pour tous, je vous prie, et surtout pour celui qui nous cause en ce moment de si vifs regrets. Il a désiré qu'on joignit toujours à

(1) M. Garnier était alors curé de Vitry.

(2) Les mots entre [ ] sont placés dans un interligne.

(3) Le roi Louis-Philippe venait d' « ordonner au prince de Joinville de se rendre avec sa frégate à l'île de Sainte-Hélène pour y recueillir les restes mortels de l'empereur Napoléon. » La *Belle-Poule* devait, le 30 novembre 1840, laisser tomber l'ancre devant Cherbourg. Cf. Amédée Gabourd, *Histoire contemporaine*, Paris, Didot, 1865, t. IV, p. 209 et 351.

son nom dans les prières celui de sa femme, *Marguerite-Jeanne-Claude*.... (1) que vous avez aussi connue.

Je vous envoie le mandat de 300 fr. (2).

A. T. DE HARCOURT.

A Grosbois, par Vitteaux, Côte-d'Or.
A Mademoiselle
Jeanne Maire,
à Vitry-sur-Marne,
Marne (3).



M. le Président prie M. Lhote de vouloir bien faire connaître le résultat de ses recherches sur les portraits gravés ou lithographiés pouvant servir à l'histoire de Vitry,

M. A. Lhote a fait paraître en 1870 une *Biographie châlonnaise*. Au cours des recherches nécessaires à la composition de cet ouvrage et aussi depuis lors il a recueilli un certain nombre de pièces qui pourraient servir à une *Biographie illustrée de Vitry*. Très volontiers il met à la disposition de la Société tous ses documents.

Ses pièces et ses renseignements portent sur une trentaine de personnages plus ou moins importants qui sont nés à Vitry, ont rempli des fonctions à Vitry ou pour Vitry.

(1) Ici un espace en blanc.

(2) Il semble que ce soit pour une fondation de messes.

(3) La lettre porte au recto le timbre postal de Vitteaux, 10 juin 1840 ; au dos sont les timbres postaux de Dijon, 11 juin, Troyes, 12 juin, Vitry-le-François, 14 juin 1840.

M. A. Lhote indique avec le plus grand soin les noms, les prénoms, les titres de ces personnages, la date de leur naissance et de leur mort, les fonctions qu'ils ont remplies, ou remplissent encore. Il fait connaître également le genre de chaque portrait : Peinture, gravure à l'eau forte, sur acier, sur cuivre ou sur bois, lithographie, dessin au trait, buste ou médaillon.

Un mot fait connaître l'ouvrage, la collection, la bibliothèque où se trouve chaque portrait, avec le nom de l'artiste ou du graveur.

Voici les personnages sur lesquels ont porté les recherches iconographiques de M. Lhote :

Balidard (J. B. David de). — Barbier (Pierre-François). — Barbier (François-J.-B). — Becquey. — Bertrand (Jean). — Bitsch (Adolphe). — Deschiens (François-Joseph). — Colonel Dominé. — Dubois de Crancé. — Dumont (Nicolas). — Failly (Pierre-Louis, comte de). — Guérapin (Antoine). — Jacquier (François de Paule). — Moivre (Abraham). — Marié (Marguerite). — Amiral Page. — Poulain de Boutancourt. — Royer-Collard (Pierre-Paul). — Royer-Collard (Antoine-Athanase). — Saligny (Charles). — Sainte-Foy. — Valentin (Louis). — Valentin (Pierre-Eugène).

A cette liste M. Lhote ajoute les noms d'officiers nés à Vitry et dont il existe, pour plusieurs du moins, des portraits peints ou gravés :

Baron Aubry d'Arancey, général de brigade. — Dupont (Pierre), capitaine. — Jacobé de Trigny. — Jolivet (Antoine). — Maugin (Jacques), capitaine. — Aubry, lieutenant-colonel. — Desforges (Joseph). — Baussancourt (Philippe-Charles). — Leleu (Charles-Nicolas). — Chorez (Claude). — Pron (Pierre-Joseph), lieutenant-colonel.

M. le Président remercie M. A. Lhote des documents qu'il met si gracieusement à la disposition de la Société. Elle saura les utiliser lorsque les circonstances le permettront.

M. l'abbé Millard dépose sur le bureau deux brochures publiées par lui : *Variétés sur le Diocèse ancien de Châlons : I. Pierre Garnier et les origines de Montmort. — II. Saint Alpin et ses historiens.*

M. le Président remercie M. l'abbé Millard et remet ces deux brochures à M. le Secrétaire, en le priant d'en faire le compte-rendu pour la Société.

La séance est levée.

Compte-rendu de la séance du 27 Juillet

Etaient présents :

MM. D[r] Mougin, président ; Jovy, Bonnis, Cappé, Collet, Denis, Dutertre, de Felcourt, Le Seure, Lumereaux, D[r] Vast, Flye-Sainte-Marie, abbé Dansain, membres titulaires ;

MM. Devèze, Mordillat, D[r] Mosmant, L. Périnet, Vincienne, membres associés ;

MM. Cuvillier, A. Lhote, abbé Millard, membres correspondants.

M. Etienne de Felcourt assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance. — M. le Président donne lecture de la lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au 38e Congrès des Sociétés savantes, fixé au 5 juin 1900. Il dépose sur le bureau le programme de ce Congrès et invite les membres de la Société à en prendre connaissance.

M. A. Lhote offre à la Société le cuivre du Dr Valentin 1728-1829, cuivre très finement exécuté.

M. le Président remercie M. A. Lhote, et dit qu'à l'occasion, la Société pourra faire tirer quelques exemplaires de cette gravure.

M. Cuvillier remet à M. le Président le tableau résumé des observations météorologiques qu'il a faites à Thiéblemont, Vavray-le-Petit et Vitry-le-François. Ce tableau donne pour chaque année la température la plus élevée et la plus basse enregistrée au thermomètre centigrade pendant une période de 32 années, de 1866 à 1898.

M. le Président remercie M. Cuvillier de ce travail qui sera conservé dans les archives de la Société où on pourra le consulter.

M. le Président présente les volumes reliés des Mémoires de la Société qui doivent figurer à l'Exposition de 1900. Ces 18 volumes, demi-reliure en chagrin, tranches dorées, avec les armes de la ville de Vitry-le-François, ont vraiment grand air et feront certainement honneur à la Société.

M. le Président ajoute que le 19e volume est achevé et que le 20e sera prêt également aussitôt la séance d'octobre.

La parole est à M. l'abbé Millard pour la lecture de son travail sur *Saint Chrodegand, évêque de Metz, et le Perthois.*

« Ce travail est l'analyse de quinze chartes, antérieures à l'an mil, extraites du cartulaire de Gorze publié par la Société nationale des Antiquaires de France dont M. Mil-

lard fait partie, comme membre associé correspondant. Après avoir dit quelques mots du rôle joué par Saint Chrodegand sous les premiers Carolingiens, M. Millard dit que ce fut non loin de Vitry, à Andernay, que Saint Chrodegand dota l'abbaye qu'il venait de fonder à Gorze, entre Metz et Pont-à-Mousson. Dix ans plus tard, en 754, cet illustre évêque donna à Gorze un domaine que son église cathédrale possédait à Vanault. Il est assurément question de Vanault-le-Châtel, car en 1789 c'était encore l'abbé de Gorze qui avait le droit de choisir le curé de Vanault-le-Châtel et de le présenter à l'évêque de Châlons pour en recevoir les droits de juridiction spirituelle. Les deux Vanault à cette époque ne devaient point encore être distincts et étaient compris sous une dénomination unique.

A l'exemple de Saint Chrodegand, différents particuliers léguèrent à l'abbaye de Gorze des biens situés aux environs de Vanault. En 771, un nommé Flutarius donna ce qu'il possédait à Possesse, sur le ruisseau nommé la *Vière*, et à Gimeiniaga Curte, au-delà de la Vière. Ce serait dans cette donation que Possesse figurerait pour la première fois. En 790, un nommé Dodo lègue ce qu'il possède à Maffrécourt (canton de Sainte-Menehould). En 804 le comte Viggiricus, étant dans l'église du Fresne, près de Coupéville, donne ce qu'il a à Charmont. En 835, c'est Hunaldus qui fait abandon de ce qu'il possède à Fréginville, à Possesse et à Herpont. Fréginville est une localité disparue entre Noirlieu et Sommyèvre. En 894, Amalricus donne ce qu'il possède à Auve et à Sommevière, qui serait peut-être le nom porté jadis par le village de Saint-Mard-sur-le-Mont qui est situé à la source de la Vière.

Ces biens de Vanault et d'Auve furent enlevés à l'abbaye de Gorze dans les années suivantes, mais lui furent restitués par Adalbéron, évêque de Metz, en 933 et en 936. Vanault et d'autres terres font partie de la Lorraine et appartiennent à Othon, roi de Germanie. Aux villages cités dans ces chartes, il conviendrait peut-être d'ajouter Arrigny qui

serait désigné en 754 dans la charte de donation de Vanault.

M. l'abbé Millard, après avoir dit que ces chartes sont d'une traduction difficile à cause de l'altération des noms et de la signification encore indécise de certains termes, analyse un jugement rendu en 886 par les échevins de Vanault au sujet d'une réclamation adressée à l'abbé de Gorze par des habitants qui se trouvaient trop imposés. L'abbé de Gorze se rendit à Vanault, et, après avoir entendu les témoins, il fut juré sur les Saintes Reliques qu'on s'en rapporterait à la coutume du lieu et qu'à l'avenir les tenanciers de l'abbaye de Vanault ne seraient plus inquiétés.

Ce qui ajoute un réel intérêt à la savante communication de M. l'abbé Millard, c'est que le crâne de Saint Chrodegand fut conservé pendant des siècles au prieuré de Margerie. Il y a une vingtaine d'années, il y avait encore dans le presbytère de ce village, une boîte peinte en vert renfermant un crâne auquel était collée une bande de papier indiquant que cette tête était celle de Saint Chrodegand. Malheureusement cette relique insigne a disparu et le curé actuel, malgré ses recherches, ne sait ce qu'elle est devenue.

Les membres de la Société ont entendu avec plaisir cette communication.

M. Jovy lit une étude sur un livre récent du Comte Remacle, intitulé *Bonaparte et les Bourbons. Relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris sous le Consulat* (1802-1803), Paris, Plon, 1899. Ce livre renferme une correspondance adressée à Louis XVIII par les membres du comité royaliste que ce prince avait organisé à Paris pour être exactement renseigné sur ce qui se passait en France, à Paris, en particulier, et pour se ménager les moyens de faire parvenir ses instructions à ses partisans. M. Jovy signale cette publication surtout au point de vue de la biographie de Royer-Collard. Royer-Collard était, en effet, à la tête de ce Comité dont faisait également partie M. Becquey, et l'un des inspirateurs principaux de cette

correspondance. Ces lettres émanent de trois ou quatre auteurs différents, les variétés de style l'indiquent, mais elles ne sont pas signées. Il serait téméraire d'en faire l'attribution détaillée et de prétendre mettre un nom au bas de chacune d'elles. Cependant certaines d'entre elles se distinguent des autres par les aperçus philosophiques et politiques qu'elles renferment, par la hauteur des vues et l'indépendance des appréciations. M. le Comte Remacle n'hésite pas à attribuer la paternité de ces lettres à Royer-Collard, tant elles répondent exactement à sa tournure d'esprit et à ses opinions connues.

M. Jovy cite l'une des lettres de ce recueil. Il y croit retrouver la manière de style vaste et magnifique et la touche ferme qui caractérisent les discours de Royer-Collard. C'est une appréciation sévère de la société française de 1803 qui tremble devant Bonaparte, sans l'aimer. C'est la lettre (p. 268-270) d'une éloquence frémissante d'un bout à l'autre, qui se termine par ce mouvement : « A la vérité Bonaparte n'a pas encore osé franchir le pas et saisir le diadème, mais il travaille à préparer ce grand changement et à en assurer le succès. Tout le monde le sait, tout le monde le voit, et malgré l'indignation générale, personne n'est disposé à faire le moindre sacrifice pour s'opposer à l'usurpation.... »

M. le Président remercie M. Jovy de son intéressant mémoire.

Interrompant l'ordre du programme, M. le Président donne la parole à M. Cappé qui lit une poésie de sa composition.

En vers alertes, frappés au bon coin, pleins de sel gaulois et de bonne humeur, l'auteur brode les plus agréables variations sur une aventure très réelle, bien qu'elle paraisse plutôt du domaine de la fantaisie.

Cette lecture est saluée par les applaudissements de tous les membres sous le charme de ce petit poème que nous reproduisons ici :

AVENTURE

Ce que je vais dire est un fait notoire,
Arrivé dans certain pays,
Ni fable ni conte ; c'est bien une histoire
Que, si vous permettez, je lis.
Elle vous est d'ailleurs certainement connue,
Elle vous fut narrée en maints endroits divers ;
Vous aurez seulement une déconvenue :
C'est de l'entendre en mauvais vers.

Laisse-toi donc seller, Pégase ; et toi, la Muse,
Donne-moi, m'inspirant, de sublimes accents !
De t'avoir taquiné ton nourrisson s'excuse,
Mais il veut de héros chanter les dévouements.

C'était... pas trop jadis, par un soir de décembre.
Le froid était piquant et la bise soufflait ;
Un vrai soir à rester au fin fond de sa chambre,
Les pieds sur les chenets, et Gaster satisfait.
Depuis un temps déjà la nuit était tombée ;
Au village régnait un silence profond.
Fatigués du travail d'une dure journée,
Les habitants ronflaient, le nez vers le plafond.
C'était repos complet des gens, de la nature,
La mer d'huile, aurait dit un marin, calme plat.
On n'aurait entendu ni souffle ni murmure ;
Dans la rue, un désert, rien de rien, pas un chat...

Tout à coup bruyamment retentit dans l'espace
Comme une grande voix semblant venir d'en haut,
Comme un appel pressant qui vous trouble et vous glace...
Hors des draps, effaré, chacun ne fait qu'un saut.
C'est le grave beffroi qu'on vient de mettre en branle ;
Un coup sonne, plusieurs, furieux, répétés,
Epouvantable glas dans le clocher qui branle
Sous l'invisible effort de gnomes indomptés.

O terrible réveil ! Tocsin, tes sons funèbres
Sèment le désarroi, le trouble dans les cœurs :
On se lève, on se heurte au milieu des ténèbres,
La panique se sent, en de sourdes rumeurs.
Haletante, envolée, ardente, impitoyable,
La cloche, de là-haut, sonne, sonne toujours.
Se mêlant à ces bruits un autre, lamentable,
Vient du loin, roulement lugubre de tambours ;
Il semblerait entendre une marche infernale,
Un rythme cadencé bourdonnant sous le sol...
Ce sont les grondements sourds de la générale,
Qui dans les cieux surpris s'en vont prendre leur vol.
Aussitôt le clairon, de sa note stridente,
Vient déchirer les airs. Un rauque hurlement,
Mêlé d'horribles couacs que la venette augmente,
Sort perçant, saccadé, du cuivreux instrument.
Que se passe-t-il donc ? Et quelle catastrophe
Trouble ainsi le sommeil du paisible hameau ?
On se hâte, on s'habille, on sort, on s'apostrophe...
C'est le feu destructeur, le redouté fléau !
Au secours, au secours ! En ce moment peut-être
Dix maisons sont sa proie, à l'implacable feu !
Une femme, un enfant, un vénérable ancêtre
Vont périr, sauvez-les, il n'est que temps, bon Dieu !
N'entend-on pas déjà dans l'étable voisine
Les plaintes et les cris d'animaux affolés ?
Les toits vermoulus vont flamber comme résine...
Quel spectacle, demain, que ces murs écroulés !
Din, din, din, dépêchez ! Din, din, din, din, plus vite !
Dit la puissante voix qui monte du clocher.
Pour aider au prochain qui donc a peur, hésite ?
Personne !. . Tout le monde est là, prêt à marcher.
Bientôt jaillit l'éclair de cent torches fumantes ;
On s'appelle, on se voit ; et les braves pompiers,
Sortant de leur prison les deux pompes luisantes,
Se sanglent, pot en tête, et les sabots aux pieds.
Qu'importe ! Ils n'avaient pas de bottes-écuyères
Ceux de quatre-vingt-douze, en marchant au combat !
Ils revenaient vainqueurs. Ah ! les vertus guerrières
Peuvent rester à nu sans avoir moins d'éclat !
On va partir. Où donc ? Ah ! tant mieux, l'on respire !
On ne voit rien ici, l'incendie est ailleurs.
Esclave du devoir, chacun pourtant aspire
A montrer dignement qu'il est dans les sapeurs.

« Au bourg voisin, le feu ! Quelqu'un a vu la flamme !
Nous ne resterons pas sans leur porter secours, »
Fait le sergent, qu'un vif désir de gloire enflamme,
Un ancien, décoré dans trente-deux concours.
« Hop ! qu'on aille atteler ma jument, la Rougeaude,
Dix minutes après nous serons sur les lieux.»
Mais, plus bouillant lui-même en cette alarme chaude,
D'un mot le capitaine a remisé le vieux :
« Des chevaux ? Allons-donc ! sommes-nous des podagres ? »
Clame-t-il en tirant son coupe-choux au vent ;
« Chacun de vous vaut bien une paire d'onagres !
Nous y serons plus tôt, tirez-tous, en avant !! »
Et les voilà partis, arpentant la grand'route,
Se dirigeant au flair, au juger, au hasard,
Car la nuit est obscure et l'on n'y peut voir goutte :
Quand même ils vont, craignant d'arriver en retard.
A s'arracher des bras de leurs douces compagnes
Ils n'ont pas, nobles cœurs, un instant hésité ;
Car ils n'en sont plus, eux, à compter leurs campagnes,
Et leur mâle devise est : « Pour l'humanité ! »
Ils marchent droit, muets, enflammés de courage.
Qu'ils sont beaux, qu'ils sont grands, ces humbles, ces héros
Qui ne mesurent pas la valeur avec l'âge,
L'un vieillard, l'autre enfant, mais tous fiers et dispos !
On ne voit rien encor. « Amis, la République
Jette les yeux sur nous, dit le chef, un gros court ;
Il nous faut arriver : allons, pas gymnastique ! »
Le groupe, obéissant, serre le coude et court.
Rien, toujours rien, Plus loin ! Le plus proche village,
A force de courir, est déjà dépassé.
On continue, on trotte, et plus d'un est en nage.
Qu'est cela ? L'on approche, on est récompensé.
Tout là-bas en effet une lueur blafarde
Se fait voir au-dessus d'un pâté de maisons...
Alerte ! nos soldats seront à l'avant-garde !
Ils sont les seuls debout ! On n'entend ni clairons
Ni les tambours voisins. Sur le lieu du sinistre,
Grâce à leur énergie, ils seront les premiers !
On en informera le maire et le ministre,
Diplômes aux sapeurs, médaille aux officiers !
On redouble d'ardeur, malgré le froid, la bise ;
Ce n'est plus de l'élan, c'est un vol au danger,
C'est un steeple effréné qui dévore, qui grise...
Pourvu que l'on arrive à temps pour déloger !

Courons ! le terrain fuit ! Une haleine embrasée
Semble sortir du corps de nos vaillants pompiers ;
Leur langue se dessèche ; une épaisse buée
D'une sainte auréole a couvert les cimiers.
Nargue du rhume aigu, de la triste bronchite !
Le service avant tout ; on connaît son devoir,
A vaincre sans danger où serait le mérite ?...

Cependant la « rembleur » augmente, dans le noir,
Le centre du foyer, caché par la colline,
Est, à n'en pas douter, d'une rare largeur.
Déjà le petit bois d'en face s'illumine...
Nos hommes à la hâte ont gravi la hauteur.
Enfin, suant, soufflant, ils atteignent la crête :
On peut de là tout voir, on domine le feu...
. . . .

C'est la blonde Phœbé, dont l'excellente tête,
Large, s'épanouit, paraît se faire un jeu
De la stupeur de ceux qui venaient pour l'éteindre.
Narquoise, elle répand ses torrents de clarté,
Et monte lentement au ciel. Comment dépeindre
Les sentiments divers qu'en leur cœur agité
Ruminent nos sapeurs ? O Dieux, qui de notre âme
Connaissez les secrets, pourriez-vous dévoiler
Ce qui lors se passa, quand cette lune infâme
Joua ce mauvais tour, fit semblant de brûler ?
Fille de Jupiter, divine Polymnie,
Pour chanter cet instant soutiens ma faible voix !
Ta sœur du côté père, ô comble d'ironie,
Fixait toujours nos gens, riait à leurs exploits.
Ils sont là, stupéfaits, pendant une minute.
Vox hæsit faucibus, mais pour un seul moment,
Un rire éclatant, fou, que l'écho répercute,
Part, s'étend, s'agrandit en long épanchement,
Rire inoui, profond, subit, inextinguible
Autant que pouvait l'être en haut la Seléné,
Rire tonitruant, sauvage, irrésistible...
Le sergent, accroupi, paraît aliéné,
Caressant doucement son obèse bedaine,
Le caporal rugit ; tel un vieil étalon
Pensant au jeune temps, piaffe le capitaine
Qui va jusqu'à... shoking ! salir son pantalon !
On se bourre de coups, on se boxe, on se cogne,
Tout autour de la pompe on danse, on fait le rond.

Hommes casqués, bravo ! L'un d'eux cependant grogne :
« Il fait rudement soif ! » Quel ensemble, quel bond !
C'est vrai, ça ! Ce n'est pas pour rien qu'on se dérange !
En bon ordre on descend jusqu'en bas, au pays.
Ouvre-nous, mastroquet ! Du vin de ta vendange !
Mais réveille-toi donc ! Nous sommes des amis !
En baillant, *piano*, s'amène l'aubergiste :
Des pompiers, hurle-t-il, le feu dans ma maison !
— Non, manœuvre de nuit ! lui répond un fumiste,
A la cave, et *presto* ! Pleure pas, vieux colon !
Sur la table bientôt les bouteilles s'alignent,
Le vin rouge d'abord ; le gris succède au blanc...
Les cerveaux sont montés, d'aise les pieds trépignent.
Déjà l'un des buveurs s'étale sur le flanc ;
Tant pis pour lui, le lâche ! Après le vin, la goutte !
Les autres marcheront jusqu'au bout, jusqu'au jour !
Pour retourner là-bas, elle est longue, la route !
Il faut se ranimer. Eh, qui songe au retour ?
Est-on pressé ? Nenni. D'une autre part, l'histoire
Si ce n'est déjà fait, va bientôt transpirer,
Va nous faire blaguer, va ternir notre gloire ;
Donc, nous avons toujours le loisir d'arriver.
Très bien ici ? Restons, pendant que nous y sommes ;
Nous réintégrerons nos lares à la nuit ;
Ne laissons pas froisser notre dignité d'hommes,
Nous gagnerons chacun notre logis sans bruit.
En attendant, buvons !
Et l'on boit et l'on chante.
En leur temps sont servis deux copieux festins.
Tout le monde, content, lutine la servante,
Nos guerriers ont plutôt l'air de bénédictins.
A la nuit, titubant, ronds comme des bobines,
Se sentant tout de même un tantinet confus,
Petits, baissant la tête et rentrant les poitrines
Ils rentraient, supposant qu'on ne les verrait plus.
Mais, ô déveine, ô guigne ! On dirait la revue :
Tout le village est là qui guette, les attend ;
Un triomphal portique au milieu de la rue
S'élève, et les drapeaux jettent leurs plis au vent.
Armés l'un d'un balai, les autres d'une pelle,
Tout le long du parcours s'alignent les gamins.
Joyeux pour cette fois, de l'antique chapelle
L'airain tinte en l'honneur de ces fameux lapins
Qui ne pouvaient, après une telle équipée,

Manquer que d'arriver à la célébrité ;
Aussi nul n'oubliera cette grande odyssée,
Eût-on même absorbé deux tonneaux de Lethé,
Et l'on s'en souviendra longtemps, de cette fête;
Nos arrière-neveux en parleront encor,
Elle étonna le monde autant qu'une conquête,
Au livre de l'histoire elle est en lettres d'or.

M. Jovy signale que, dans une récente étude, M. Jacques Flach, professeur d'histoire des législations comparées au Collège de France (1), constate qu'au XVI[e] siècle s'ouvrit une ère de *villes neuves*. Dans le Midi toute une série de villes neuves fut créée. On reprit alors la tradition des plans réguliers. Vallauris(2) de 1501 à 1506, Valbonne(3) en 1518, prennent la forme quadrangulaire, avec une place centrale de la cité et que bordent, à Valbonne, des maisons à arcades. Ce même plan reparaît dans l'Est, importé par un architecte méridional, quand François I[er] fonde en 1545 la ville neuve de Vitry-le-François. Il est encore adopté au XVII[e] siècle, comme à Charleville que fonde en 1606 le duc de Nevers, Charles de Gonzague, sur le lieu jadis occupé par le bourg d'Arches (4), comme à Henrichemont que Sully substitue à l'ancien bourg de Boibelle (5).

(1) Jacques Flach, *Etude sur les origines et les vicissitudes historiques de l'habitation en France*, p. 90, 91, 95, dans A. de Foville. *Enquête sur les conditions de l'habitation en France*, Paris, Leroux, 1899.

(2) Canton d'Antibes, arrondissement de Grasse (Var).

(3) Canton de Le Bar, arrondissement de Grasse (Var).

(4) Poinsignon, *Histoire de la Champagne*, II, p. 365. Sur le plan de Charleville, cf. *Annales archéologiques* de Didron, XI, p. 340. Au centre une place d'armes, que les rues maîtresses abordent par le milieu ; en arrière des maisons se trouvent, comme à Vitry, de grands terrains inoccupés, ce qui n'avait pas lieu au moyen-âge. La forme est l'octogone de Vitruve. Des exemptions d'impôts attirent les habitants (*Note de M. Jacques Flach*.)

(5) M. de Raynal donne de curieux détails sur les projets primitifs de Sully et leur exécution partielle, dans son *Histoire du Berry*, t. IV, p. 232 et suiv. (*Note de M. Jacques Flach*.)

M. Jovy signale quelques documents relatifs à l'histoire de l'enseignement primaire à Vitry-le-François avant la Révolution. Ils se rapportent à Jean Louis Flamey qui tint l'école installée à l'Hôpital :

I

PERMISSION
DE MAITRE D'ECOLE

ANTOINE-ELÉONOR-LÉON LE CLERC DE JUIGNÉ, par la Miséricorde divine, & la grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque Comte de Chaalons, Pair de France :

A *Jean Louis Flamey de la Paroisse de S. Germain de Vitry-le-François de notre Diocèse.*

Pour le bon et louable rapport qui Nous a été fait de vos Vie et Mœurs, Foi et Religion Catholique, Apostolique et Romaine, Sens, Suffisance et Capacité, Nous vous permettons d'exercer la fonction de Maître d'Ecole en les Paroisses de N. D. et S. Germain dudit Vitry de notre Diocèse, pour autant de temps qu'il Nous plaira, en gardant nos Ordonnances et Reglemens.

Donné à Chaalons, le douzième jour du mois d'*Octobre* mil sept cent soixante quinze.

DAMPIERRE, vic. g[énér]al.
Par Monseigneur,
GEOFFROY.

Regîtré sur le Regître des Délibérations du Conseil de l'Hôtel-de-Ville, au désir de la Délibération de ce jour, par moi, secrétaire greffier soussigné, à Vitry, le 26 9bre 1776.
FAUCHAT.

II

Nous soussigné administrateur de l'hôpital général de Vitry-le-François et en exercice pour l'intérieur dudit hôpital, certifions à qui il appartiendra que le sr Jean-Louis Flamey, l'un des maîtres d'école de ladite ville, a écolé pendant trois à quatre ans les garçons dudit hôpital et qu'il s'est conduit pendant ledit temps de manière à n'être pas dans le cas de repréhension et que la délicatesse de son tempérament n'a pas peu contribué à sa retraite. En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat auquel nous avons apposé le sceau aux armes dudit hôpital pour lui servir et valoir ce que de raison. Fait audit Vitry ce premier décembre mil sept cent soixante et dix huit.

BECQUEY.

[Cette pièce est revêtue du sceau de l'hôpital. Les armes de l'hôpital sont constituées par celles de la maison de France entourées de feuillages. Autour de ce sceau on lit : HOPITAL GÉNÉRAL DE VITRY-LE-FRANÇOIS.]

III

Du mardi six août mil sept cent quatre vingt deux, au bureau ordinaire de l'Hôpital général de Vitry-le-François tenu ledit jour où présidait M. Grostête, Lieutenant général au Bailliage de ladite ville, directeur, et assistaient M. Barbier, curé de ladite ville, directeur, Mrs Becquey, avocat en Parlement, de Ballidart, écuyer, et Michelet, avocat en Parlement, tous administrateurs, la place de Maître d'école pour instruire les enfans dudit hôpital se trouvant vacante, et le sieur Jean-Louis Flamey, recteur d'écolle reçu en la ville de Vitry ayant offert de remplir ladite place, il a été accepté aux conditions suivantes :

Premièrement, de tenir l'Ecole tous les jours depuis dix heures du matin jusques à midy et depuis trois heures

après midy jusques à cinq heures du soir, en sorte que chacune de ses leçons soit au moins d'une heure et demie, à l'exception du jeudi où il prendra vacance, à moins qu'il ne se trouve une fète le mardi ou le mercredi précédent, auquel cas il sera tenu de tenir l'écolle le jeudy.

Secondement, de faire le cathéchisme le samedy matin de chaque semaine.

Troisièmement, de venir chanter les dimanches et festes et jours accoutumés aux vespres et saluts suivant l'usage, et lui a été accordé pour appointement par chacun an à commencer de demain sept du courrant la somme de cent trente livres qui lui sera payée par quartier par le receveur en exercice. Ledit sieur Flamey continuera ses fonctions jusqu'à renonciation expresse, et a signé avec nous. Signé enfin Flammey, Grostète, Barbier, Becquey, de Ballidart et Michelet. Extrait du registre des délibérations par moi, administrateur soussigné.

MICHELET.

M. Jovy signale un document relatif à l'un des quatre anciens moulins à vent qui se trouvaient sur les remparts de Vitry :

Par devant Jacquemart et Tisserand, notaires royaux aux baillage et ancienne Prévoté de Vitry-le-François, y demeurant, qui ont signés à la minute des présentes.

Fut présent Nicolas Vincent, garçon majeur, Mûnier, demeurant à Vitry-le-François, lequ'el a reconnû avoir pris de loyer pour neuf années consécutives qui commanceront le douze janvier prochain et qui finiront à pareil jour,

du sieur Joseph Florent Oudart, Sergent collecteur des amandes de la maîtrise particulière des eaux et forêts dudit Vitry, y demeurant, à ce présent, et acceptant, bailleur audit titre, Un moulin à vent situé sur l'un des remparts de ladite ville de Vitry au bout de la rue ditte des Tanneurs, proche la bonde et l'église de Saint-Germain,

avec la maison, bâtiment et jardin en dépendans étant au bas dudit rempart, apartenant audit Sr Oudart d'acquêt par luy fait cejourd'huy de la Dame Laffrique, Vve du Sr Deviterne, comme lesdits Moulin et Maison se concistent et comportent, avec les ustencils qui y sont, comme la mouture, la huche, le paufer, le monte-collée, et autres dont il sera dresssé un état plus circonstancié qui sera reconnu par ledit Vincent qui les rendra au sieur bailleur enfin des dites neuf années.

Ce présent bail fait moyennant la somme de Cent trente livres par chacun an que ledit Vincent a promis et s'est obligé de payer audit sieur Oudart en deux termes de six mois en six mois, ce qui fait soixante-cinq livres tous les six mois, dont le premier terme échéerra le douze juillet prochain, et ainsi continue jusques en fin des dites neuf années pendant le cours desquelles ledit Vincent s'oblige pareillement de fournir à ses frais les toilles aux vollans, les bluteaux, de bien entretenir lesdits vollans, ainsy que l'entrebut [?] et l'arbre, les quatre sillons, les parts et cotterets en bon état, en fournissant cependant par le dit sieur Bailleur les bois nécessaires pour lesdits entrebut [?] et sillons qui seront façonnés et placés par ledit preneur et à ses frais, comme dit est. S'oblige aussi ledit Vincent à entretenir le petit fer au-dessus de l'esse, le crapodin et laditte esse, même de réparer les ruptures qui pourraient y survenir, de fournir les tapines au rouet et des fuseaux à la lanterne, le tout aussi aux frais dudit preneur qui ne pourra prétendre aucune diminution pour raison des chomages que pourroient occasionner les ouvrages nécessaires aux entretiens ci-dessus expliqués, et s'il arrivoit que, par la faute, négligence ou impéricie dudit Vincent, quelques bois, fers ou autres machines servant audit moulin vinssent à casser, il sera tenu de les rétablir et réparer à ses dépens et en outre d'entretenir laditte maison et bâtimens en dépendant des réparations locatives concistantes en pelle, torche et couverture suivant la coutume, sans que ledit preneur

puisse souslouer le tout ni partie de l'effet dudit présent bail à qui que ce soit, et sous tel prétexte que ce puisse-être, à peine d'expulsion si bon semble audit s[r] bailleur quand il le jugera à propos et de tous dépens, dommages et intérêts, promettant, etc, à peine, etc, obligeant biens, etc, renonçant, etc. Fait et passé audit Vitry après midy, l'an mil sept cent cinquante deux le vingt-huit décembre et ont les parties signé, après lecture faite, comme il appert à la minutte controllée audit Vitry par de Braux, le vingt-neuf dudit mois et an, et de même audit [=par le ?] Tisserand, un desdits notaires.

TISSERAND (avec paraphe). (1).

(1) Voici quelques autres documents sur les anciens moulins de Vitry :

MOULINS
années 1704 et 1705 POIDS ET MESURES
4 l.

Je sous-signé fondé de Procuration de Mr. Elie Biest, chargé par Sa Majesté du Recouvrement de la redevance annuelle dûe par les Meuniers et Propriétaires des Moulins de Champagne, au département de Chaalons, confesse avoir reçu de *M Payen, propriétaire du Moullin près Saint-Germain* la somme de *quatre livres* pour *les années 1704 et 1705*, de ladite redevance attribuée aux Offices de Controlleurs-Visiteurs des Poids et Mesures, dont je quitte ledit *Payen de tous aultres*, sans préjudice d'autres dûs et frais. Fait à *Vitry-le-François*, ce *six octobre* 1705.



PAR Edit du mois de May 1708, les Propriétaires des Moulins, ou leurs Meûniers, Fermiers, Receveurs et Gardes-Moulins, sont tenus de payer le Droit annuel attribué aux Offices de Contrôleurs-Visiteurs des Poids et Mesures sur tous les Moulins, au Bureau qui sera établi dans chaque Chef-lieu d'Election, dans le mois d'Août de la présente année 1708, et pour les suivantes dans le premier jour d'Avril, et faute par eux de porter et payer ledit Droit annuel dans ledit temps aux Commis qui seront établis audit Bureau, ils y seront contraints aux choix des acquéreurs ou Commis, même au double droit et aux frais.

Vous êtes averti que le Bureau pour le payement dudit Droit annuel des Moulins de l'Election de *Vitry* est établi en ladite

M. Jovy signale une pièce relative à la Chapelle de Thiermont que « vers 1090, Guy de Possesse et Amide, son épouse, de l'agrément de Philippe, évêque de Châlons, donnèrent à l'abbaye de Huiron avec tout ce qui en dépendait en prés, en vignes, avec les dîmes. » Alexandre Tamisier, abbé de Huiron, confère cette chapelle à Sébastien Forestier, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Vanne, après la mort de Nicolas Jossinet, le précédent possesseur :

3 février 1731.

Alexander Tamisier (1), Præsbyter, Juris utriusque Doctor, Abbas, seu perpetuus Commendatarius Abbatiæ seu Monasterii Sancti Martini de Orione ordinis Sti Benedicti Congregationis Sti Vitonis, Diœcesis Catalaunensis

Ville, chez M. *Jacques Morillon, rue St.Germain*, où vous êtes priés de payer ou faire payer ledit Droit annuel de vos Moulins, pour la présente année 1709, et pour les années 1704, 1705, 1706, et 1707, *et 1708*, si elles n'ont pas été payées, afin d'éviter les contraintes et frais qu'on seroit obligé de faire faute de payement lesquels seroient à votre charge.

Morillon.

Les Propriétaires et Meuniers des Moulins à Eaue et à Vent de l'Election de Vitry sont avertis d'apporter et payer présentement et sans Retard au Bureau de Mr Elie Biest le droit Annuel de leurs Moulins de la présente Année mil sept cent douze et des précédentes depuis mil sept cent quatre s'ils en doivent à peine d'être lesdits Propriétaires et Meuniers contraints au double droit à leurs frais et dépens suivant l'Arrêt du Conseil du mois de May mil sept cent huit et autres précédents.

Le Bureau dudit Sieur Biest est étably à Vitry au logis de *Jacques Morillon*, Rüe du *mouton*.

Morillon.

(1) D'après Dom Baillet, M. Alexandre Tamisier, le trente-quatrième abbé de Saint-Martin de Huiron, était « un prêtre natif d'Avignon, docteur de la Faculté de la même ville. Il était venu en France avec le Cardinal Gualteri après le retour duquel il obtint l'abbaie de Huyron dont les bulles lui furent expédiés le premier d'avril de l'an 1704. » — Cf. la *Chronique de l'abbaye de Saint-Martin de Huiron*, par dom P. Baillet, publiée par M. le Docteur Mougin, Châlons-sur-Marne, A. Denis, 1879, p. 190.

Dilecto Nobis in Christo D. Sebastiano Forestier, Presbitero ejusdem Congregationis Salutem in Domino. Capellam Sanctorum Sulpicij et Claudij de et in Theardimonte, vulgo de Thiermont, cujus, occurrente vacatione, collatio, provisio et omnimoda alia dispositio ad nos ratione nostræ Abbatialis dignitatis pleno et ordinario jure spectat et pertinet, liberam nunc et vacantem per obitum D. Nicolai Jossinet, illius ultimi et pacifici possessoris, tibi tanquam benemerito, sufficienti, capaci et idoneo contulimus et donavimus, conferimusque et donamus ac te de eadem capella cum omnibus illius juribus et pertinentiis universis providemus et investimus per præsentes. Quocirca omnibus et singulis Notariis Apostolicis Regiis in Diœcesi Catalaunensi constitutis et in eorum renutu vel absentia Decano rurali vel singulis dicti Decanatus Ecclesiarum Rectoribus super hoc requisitis, mandamus quatenus te vel procuratorem tuum nomine tuo, et pro te in possessionem corporalem, realem et actualem dictæ Capellæ ejusque jurium et pertinentium universorum ponant et inducant, seu ponat eorum unus adhibitis solemnitatibus in talibus assuetis, ac jure nostro et quolibet alieno in omnibus saluis. In quorum testimonium presentes Litteras manu nostra subscriptas per infra scriptum nostrum Secretarium fieri curauimus et signari, sigilloque nostro communiri. Datum Parisiis anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo primo, die tertia mensis februarii præsentibus testibus ad præmissa vocatis et rogatis, ac nobiscum in praesentium minuta signatis.

Alexander Tamisier. abbas Sti Martini de Orione.
De mandati supradicti
Dni Dni Abbatis,
Chaumier.

Registré, Insinué et Controllé au greffe des Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Châlons en Champagne par moy, greffier et controlleur commis soussigné

ce jourd'huy vingt février mil sept cens trente un dont acte.

BOUCHER.

R. 6 livres y compris l'acte de prise
en possession (1).

— Parmi tout un dossier relatif aux événements de 1848 qu'il se propose d'utiliser plus tard, M. Jovy a rencontré les lettres suivantes :

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

Sous-Préfecture d'Epernay

Epernay, le 27 juin 1848.
5 heures du matin

Mon cher collègue,

Nous sommes partis hier avec Saint-Dizier. Les deux détachements s'élevant ensemble à 400 hommes sont arrivés ce matin dans deux batteaux. On nous fournit des chevaux et nous pourrons coucher ce soir à Château-Thierry.

Nous avons :

Le colonel de la légion cantonnale,
Le chef de bataillon de Vitry,
L'adjoint id
Officiers et soldats, 250,
2 pièces de canon,
1 caisson.

Saint-Dizier : 1 chef de bataillon,
Officiers et soldats 150.

— 12.000 cartouches. — 60 coups de canon.

Tous sont animés du plus grand zèle.

(1) Au dessous de la signature autographe de l'abbé Alexandre Tamisier, se trouve le sceau sur cire rouge de Saint-Martin de Huiron.

Nous aurions pu trouver plus du double. Les bataillons communaux nous suivent. Nous sommes reçus partout avec la plus grande cordialité.

Nous sommes décidés à maintenir la République avec l'ordre contre l'anarchie.

Salut et fraternité,

FEBVRE,
adjoint.

Si, comme je l'espère, tout est fini, quand nous arriverons, nous pourrons alléger le service de la garde nationale de Paris.

II

LEMOINE
Hôtel de la Sirène
A MEAUX

Meaux, le 28 Juin 1848.

Mon cher collègue,

Nous arrivons à Meaux. Notre bataillon arrive dans deux heures. Demain nous partons par le canal de l'Ourq. Mais, pour ne pas rester le bec en l'air, comme on dit chez nous, nous prenons les devants et nous serons à mon hôtel rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois vers dix heures du matin, voulant savoir où l'on nous casera et pour demander des chevaux pour conduire nos canons et nos bagages. Nous sommes très fatigués d'avoir fait le trajet de Vitry ici en 3 jours.

Salut et fraternité,

FEBVRE.

Nos hommes seront à la Villette
vers 4 ou 5 heures du soir.

***

M. Emile Picot, membre de l'Institut, adresse à M. Jovy la lettre suivante à propos de son étude sur *Pierre Herbert et ses travaux inédits sur l'Anthologie de Planude:*

Gouvieux (Oise)
le 20 Octobre.

Monsieur,

Un voyage que je viens de faire dans le Bordelais m'a empêché de vous remercier aussi vite que je l'aurais dû et que je l'aurais voulu du très intéressant volume que vous avez eu la bonne pensée de m'envoyer. Les notes de Pierre Herbert contiennent beaucoup de renseignements précieux sur une foule de points.

Le voyageur Pierre Gilly est un des personnages dont je me suis incidemment occupé dans ces derniers temps ; aussi prends-je la liberté de vous signaler quelques petites additions qui pourraient être faites à la notice d'Herbert.

M. Ph. Renouard décrit dans sa *Bibliographie des éditions de Simon de Colines*, 1894, les *Historiarum Fernandi, regis Aragoniae, libri tres*, de Laurent Valla (1), et la *Vera historia in gesta Sancti Nicolai* de Siméon Metaphraste (2). Il indique un troisième ouvrage sous la même date de 1521 :

Lucii Joan- || nis Scoppae Colle- || ctanea in diuersos autores : cum || nonnullis alijs, tam ab an- || tiquis quam recentiori- || bus nondum in- || tellectis. || *Veneunt apud Simonem Colinæum præ || Decretorum scholis habitantem.* — [A la fin :] *Excudebat Parisiis Simon Coli-*

(1) Cf. ce volume des *Mémoires*, p. 241.

(2) Cf. ce volume des *Mémoires*, p. 241.— A la page 207, ligne 14, il faut lire : « une traduction grecque des Psaumes ».

neus, || *Anno* 1521. *Die Augusti vltima.* In-4° de 6 ff lim., 53 ff. chiffr. et 1. f. non chiffré. En tête épître de P. Gilly. Voyez pour le détail Renouard, p. 24.

Gilly est encore l'éditeur de l'ouvrage suivant :

Antonii Nebrissensis Dictionarium oppidorum, ciuitatum, montium, fontium, fluviorum, lacuum, promontoriorum, portuum, sinuum, insularum et locorum memorabilium in ordinem alphabeti digestorum. *Venumdatur Parrhisiis a Reginaldo Chaudiere in vico sancti Jacobi, subintersignio Hominis siluestri* [sic] *commorante, s. d.*, in-4° à 2 col.

En tête du volume deux lettres de Pierre Gilly, l'une à Jehan Prevost (Praepositus), conseiller du Roi, l'autre à Nicolas Prevost, fils de Jehan.

(Biblioth. Nationale, Inv. Rés. p. Z. 203).

La lettre datée d'Alep, 4 non. April. 1549, se trouve en copie dans un manuscrit Dupuy (16, fol. 2) (1).

Pour les éditions elzéviriennes des livres de Gilly, il me semble qu'il ne serait pas sans intérêt de renvoyer à l'ouvrage de Willems : *Les Elzevier.*

Notons encore que la *Description du Bosphore et de la ville de Constantinople,* traduite du grec par le comte d'Hauterive, a été reproduite en 1826 dans la *Collection* de Buchon (2).

Je ne ferai pas ici d'autres remarques ; celles-ci suffiront pour témoigner de l'intérêt que j'ai pris à la lecture de votre volume. Le nom de Pierre Herbert méritait d'être remis en lumière, et c'était une utile entreprise que de communiquer ses notes au public. Je vous en remercie pour ma part, Monsieur, et profite de l'occasion pour vous renouveler l'assurance de mes sentiments distingués,

Emile Picot.

(1) Cf. ce volume des *Mémoires*, p. 238.

(2) Cf. ce volume des *Mémoires*, p. 248-249.

***

M. le Président résume une brochure qui lui a été adressée par M. William Grossetête, membre de notre Société.

Dans cette brochure, M. le Dr Gerlier, de Ferney, étudie très sérieusement une maladie nouvelle, maladie bizarre et d'ailleurs assez rare encore. Médecin depuis 20 ans, il ne l'avait pas rencontrée, quand, en 1885 et 1886, des cas assez nombreux fixèrent son attention. Au cours de ses recherches il a constaté que cette maladie récente dans le bassin du Léman règne depuis longtemps au Japon où elle a été minutieusement observée par le Dr Miura, de Tokio.

Après avoir publié quatre mémoires qui se complètent et se rectifient, M. le Dr Gerlier retrace dans sa brochure l'histoire dogmatique de la maladie.

Le vertige paralysant est une maladie se manifestant habituellement sous forme d'épidémies de maison, caractérisées par des accès de parésies momentanées, s'accompagnant de troubles visuels et de douleurs vertébrales à irradiations, sans que l'intelligence ni la santé générale soient altérées.

Cette définition est celle que donne de cette maladie le Dr Gerlier. Il en décrit les accès très variés, de durée inégale. Il en signale les causes, la marche, la durée, la terminaison.

Très facile à reconnaître, cette névrose infectieuse qui attaque surtout certains ouvriers n'est pas très grave, mais elle peut réapparaître plusieurs années de suite (20 ans et plus). Est-elle appelée à disparaître ? Le Dr Gerlier ne le croit pas ; il pense au contraire qu'à notre époque de déplacements faciles le germe peut être transporté à distance et créer des foyers nouveaux.

Cette maladie frappe surtout certains ouvriers de la ferme, elle atteint également les animaux. Dans sa brochure très documentée, avec photographies à l'appui, le Dr Ger-

lier cite avec ses observations personnelles celles de plusieurs médecins suisses et du Dr Miura, de Tokio.

M. William Grossetête a également chargé M. Léon Périnet de communiquer à la Société une étude publiée par lui dans le bulletin de l'Association française pour l'avancement des sciences.

L'île de Céphalonie présente un phénomène naturel qui semble être le seul connu de ce genre.

A la pointe de la presqu'île d'Argostoli des fissures dans la roche calcaire qui forme le rivage, absorbent l'eau de mer et forment ainsi un courant continu et permanent de l'eau de mer qui s'écoule dans le sol.

Notre collègue attire l'attention des membres du Congrès de Saint-Etienne sur ce phénomène encore inexpliqué afin de provoquer à son sujet des discussions, recherches ou observations nouvelles pouvant servir à y jeter quelque lumière.

M. le Président remercie M. Périnet de sa communication.

La séance est levée.

Compte-rendu de la séance du 12 Octobre

Etaient présents :

MM. Docteur Mougin, président ; G. Cappé, Denis, Dutertre, Julien de Felcourt, Le Seure, Lumereaux, Dr Vast, Jovy, abbé Dansain, membres titulaires ;

MM. Cuvillier, Devèze, Périnet, P. de Saint-Genis, Tavernier, membres associés.

M. Charles-Etienne de Felcourt assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — M. le Président communique deux lettres de MM. Vincienne et Chapron qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. M. Chapron exprime ses regrets de ne pouvoir donner un témoignage de sympathie aux candidats dont l'élection est à l'ordre du jour. Si le vote par correspondance est admis, il donne très volontiers son suffrage. M. le Président dit que cette question du vote par correspondance agitée plusieurs fois, a été définitivement tranchée et résolue par la négative. Il n'y a donc pas à la discuter de nouveau.

M. le Président lit également une lettre de M. Bazot, ancien professeur du Collège, aujourd'hui en retraite à Dijon. Dans cette lettre M. Bazot exprime son regret de ne plus pouvoir demeurer membre de la Société, et prie M. le Président d'accepter sa démission.

M. le Président présente à ce sujet quelques observations.

M. Bazot est le dernier survivant des membres fondateurs de la Société. Professeur au Collège, il a enrichi nos volumes de nombreux travaux. Ne pourrions-nous pas, en raison même des services qu'il nous a rendus, le nommer membre honoraire? Nous acquitterions ainsi envers notre collègue une véritable dette de reconnaissance. MM. Périnet et de Felcourt appuient la proposition de M. le Président. Elle est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. Bazot est proclamé membre honoraire.

Puis M. le Président s'exprime en ces termes :

« La Société a reçu la thèse de M. le Dr Albert Vast sur l'*Action de la toluylène-diamine sur les globules rouges (contribution à l'étude de l'Hématolyse).* C'est un travail très soigné sur un poison du sang. Il est difficile de traduire en un langage qui soit compris de tous, les nombreuses expériences par lesquelles l'auteur a montré l'apparition

progressive d'altération du sang, après l'injection de toluylène-diamine, et la diminution de la résistance des globules rouges et de leur matière colorante, altérations qui provoquent la destruction des hématies par les organes hématolytiques, notamment par le foie.

Des travaux de cette nature contribuent puissamment à éclairer des questions non encore résolues et très complexes, relatives à la composition du sang humain et aux fonctions de certains organes.

Le Dr Albert Vast continuera certainement ces savantes recherches qui, d'un moment à l'autre, peuvent aboutir à de brillants résultats thérapeutiques. Il sera certainement, si, comme nous l'espérons, il se fixe à Vitry, un de nos membres titulaires les plus distingués.

M. le Dr Gaston Milian nous a offert également sa thèse sur les *Sporozooses humaines*.

Les sporozoaires sont des protozoaires, c'est-à-dire des êtres unicellulaires qui sont au dernier échelon de l'échelle zoologique.

Ce sont souvent des parasites qui vivent dans les muscles du mouton, du cheval, du bœuf, du porc et de l'homme. La maladie des barbeaux, par exemple, est due à une myxosporidie, *Myxobolus Pfeifferi*, qui provoque des dégénérescences musculaires nombreuses et, indirectement, des abcès par infection microbienne secondaire, qui entraînent la mort du poisson. Le foie de l'homme, comme celui du lapin, contient souvent des coccidies qui produisent des troubles digestifs et des douleurs hépatiques.

M. Milian a trouvé des cas nouveaux et inédits de coccidiose sous-cutanée chez l'homme ; il les étudie, les dessine d'une manière remarquable et insiste sur leur origine probablement parasitaire.

M. Milian continue à Paris ses études qu'il a si bien commencées ; espérons que, grâce au titre de membre correspondant, que la Société va lui décerner tout à l'heure,

il nous adressera souvent, pour nos Mémoires, de ses travaux et de ses découvertes ».

M. L.-G. Maurice, Directeur de la Bergerie nationale de Rambouillet, offre à la Société plusieurs documents intéressant Vitry :

1° Un « arrest du Conseil d'Estat du Roy tenu à Fontainebleau, le 25 avril 1730, qui reçoit le procureur général de l'ordre de Malte au Grand Prieuré de Champagne opposant à l'arrest du 12 octobre 1728, et faisant droit sur son opposition, maintient le Commandeur de la Commanderie de la Neuville au Temple et Maucourt dans un droit de péage sur les bachots et nacelles passant sur la rivière de Marne, près Vitry-le-François en Champagne, ainsi que sur les autres bateaux ».

2° Lettre de Salligny, procureur du Roy au Présidial, à Lamoignon (1er Janvier 1752).

3° Lettres patentes du Roi qui valident les réceptions faites au Bailliage de Vitry-le-François des notaires, huissiers, arpenteurs et autres officiers de cette qualité de celui de Sainte-Menehould. Données à Marly, le 10 May 1771 et registrées au Parlement, le 24 Juillet de la même année.

4° Relation de ce qui s'est passé à Vitry-le-François à l'entrée de la Reine, de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France, le 31 Octobre 1744.

M. le Dr Mougin donne lecture de cette pièce curieuse : elle est ainsi conçue :

RELATION de ce qui s'est passé *à Vitry-le-François à l'entrée de la Reine, de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France.*

La Reine, Monseigneur le Dauphin et Mesdames de France prirent leur relais devant le logis du Receveur des Tailles chez qui Messieurs de Ville avoient fait apporter leurs présens qui étoient destinés à sa Majesté, au Prince

et aux Princesses : ils consistoient en deux corbeilles du plus excellent vin et deux de fruits et de confitures sèches.

La Compagnie des Arquebuziers, dont l'uniforme étoit d'écarlate gardoit la porte, et les Bourgeois sous les armes rangés sur deux files s'étendoient d'un bout de la Ville à l'autre ; les jeunes filles de la Ville, au nombre d'environ 40 se présentèrent devant la porte du Receveur des Tailles, habillées en Bergères, portant chacune leur présent qui étoit de fleurs et de fruits choisis, quatre autres Demoiselles des plus distinguées, vètues aussi en Bergères et précédées de huit petits Coureurs âgés de dix ans, vinrent au-devant de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France faire leurs compliments au nom des Dames de la Ville, elles étoient suivies[de jeunes hommes]en habit gris, relevé d'un bouton d'or, et d'une veste galonnée en plein. Cette belle jeunesse se trouva à une lieuë au-dessus de la Ville, et accompagna le Prince et les Princesses à une lieuë au de là.

La Reine s'arrèta a la porte de la Ville où l'on avoit dressé un arc de triomphe à jour; il formoit quatre arcades, avec une plainte au-dessus couverte de verdure, telles que les Romains les faisoient autrefois, et qu'ils appelloient Pampres, Oliviers, Palmes, ou Myrtes. Au milieu étoit suspendue une Couronne Royale avec cette inscription : VIVE LOUIS LE BIEN AIMÉ. Ce fut sous cet arc que Messieurs de Ville lui firent leur compliment en lui présentant les Clefs dans un Bassin d'argent, elle les reçut et les remit. Sa Majesté prit quelques Boëtes de Confitures seiches, qu'elle distribua aux Dames qui l'accompagnoient. Le Receveur des Tailles lui fit aussi une courte Harangue dont Elle parut fort contente par la maniere gracieuse avec laquelle elle lui fit l'honneur de le recevoir.

Mesdames de France témoignèrent leur satisfaction sur le zèle qu'avoient montré les Dames, les Demoiselles et les jeunes Gens de Vitry, et promirent d'en faire le récit au Roi.

Lû et approuvé ce 31 Octobre 1744. CREBILLON.

Vû l'Approbation du sieur Crébillon, permis d'imprimer. A Paris ce 31 Octobre 1744. MARVILLE.

La Société remercie M. L.-G. Maurice du don de ces intéressants documents.

Après ce résumé de la correspondance, M. le Dr Vast remercie en quelques mots M. le Président des éloges qu'il a bien voulu décerner à la thèse de son fils. Il sera, une fois de retour à Vitry, un membre actif de notre Société.

La parole est à M. Jovy.

M. Jovy donne connaissance d'une *Vie* inédite *de Messire Jacques Bénigne Bossuet, évèque de Troyes*, contenue dans le Mscr. fr. 11431 de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit est d'un extrême intérêt. Il nous apporte une biographie complète, et même minutieuse, de l'évêque de Troyes. Il éclaire toute l'histoire du diocèse de Troyes et l'histoire religieuse de la Champagne pendant une grande partie du XVIIIe siècle. Il constitue un document précieux pour l'histoire générale du jansénisme. Enfin il donne, incidemment, des détails curieux sur Bossuet, évêque de Meaux, qui était l'oncle de l'évêque de Troyes. M. Jovy extrait de cette œuvre très étendue quelques morceaux seulement, — le récit, par exemple, de la prise de possession par l'abbé Bossuet de son évêché à Troyes, l'exposé de ce que fit Bossuet au Collège et au Petit séminaire de Troyes, le portrait de M. Collard « qu'on eût dit destiné de Dieu particulièrement pour faire connaître l'œuvre de Port-Royal et la perpétuer » .

Puis M. le Dr Vast expose qu'il avait cherché en vain le lieu de naissance de M. Malavois (t. XX, page 381). Il l'a rencontré dans le t. XVII des *Mémoires* de la Société, p. 456, où se trouve reproduit le palmarès du Collège des PP. de la Doctrine chrétienne en 1762.

M. Malavois était alors en seconde (*inter humanistas*) au collège de Vitry-le-François. Il y obtenait le second accessit de discours latin et le troisième accessit de vers latins, le premier *cum laude magna*. Il y est mentionné comme étant *e loco* Ay.

M. le Dr Vast lit ensuite une notice sur le Dr **Louis** Valentin, médecin en chef des armées françaises à **Saint**-Domingue (1793).

Ce curieux travail sur un de nos compatriotes sera publié, avec un portrait sur cuivre, dans le prochain volume de la Société.

M. l'abbé Dansain donne lecture de son rapport sur les brochures offertes à la Société par M. l'abbé Millard, curé de Dommartin-Lettrée : *Variétés sur le Diocèse ancien de Châlons.*

M. l'ablé Dansain rappelle que M. l'abbé Millard n'est pas un inconnu pour nous. Membre depuis de longues années de notre Société, il ne pouvait, en raison de son éloignement, prendre part à nos séances. Rapproché de nous, il se promet de s'associer dans la plus large mesure possible à cet échange de vues et d'idées qui fait le charme et l'agrément de notre Compagnie. Déjà il nous a donné une savante étude sur St-Chrodegand et le Perthois. Dans ces dernières années, il a publié sur l'histoire locale de nombreuses monographies qui éclairent d'une vive lumière l'histoire ecclésiastique et féodale de l'archidiaconé de Margerie. C'est l'histoire puisée aux sources et fortement documentée par des pièces tirées des archives et mises en valeur avec une réelle sagacité. Aujourd'hui il nous offre deux brochures de caractère différent mais toutes deux fort intéressantes.

Dans la première, *Pierre Garnier et Montmort*, il réfute une notice ancienne sur Montmort et les pays voisins.

Cette notice, parue en 1839 dans la *Géographie historique et statistique du département de la Marne*, éditée par G. Lesage, a été rééditée en 1897. L'auteur, d'après M. l'abbé Millard, serait Pierre Garnier, curé de Ferebrianges, de 1694 à 1736. Afin de donner du relief à la paroisse qu'il administrait, le bon Curé qui avait de l'imagination à défaut d'érudition, inventait de toutes pièces les faits historiques curieux, mais peu vraisemblables qu'il racontait.

Citons un seul trait: « St-Memmie serait allé à Férebrianges — ce qui est fort possible, mais voici qui l'est moins — il y aurait consacré trois églises ». Ce n'est plus de l'histoire, mais du roman. Déjà Louis Grignon avait pris Pierre Garnier à partie. Notre collègue prouve que tous ces détails si précis ne portent aucun caractère d'authenticité. Cette notice — telle est la conclusion de son étude critique — n'aurait jamais dû être exhumée de la poussière des bibliothèques où elle reposait.

Dans la seconde brochure, M. l'abbé Millard étudie de la manière la plus consciencieuse la vie de saint Alpin, évêque de Châlons.

Il raconte d'abord les faits principaux de sa vie d'après les historiens anciens et modernes, puis il expose sa thèse. Il en discute successivement tous les points. Les différentes assertions des historiens sont étudiées, discutées, contrôlees avec un sens critique remarquable. Et les affirmations et les négations de l'auteur sont appuyées sur des faits, des textes, des dates qui leur prêtent une force singulière.

Saint Alpin naquit à Baye vers l'année 370. Il fut sacré évêque de Châlons entre les années 400 et 407. Il n'appartint pas à la famille de Béthune. Il n'aurait pas été le disciple de saint Loup qu'il n'aurait pu accompagner en Angleterre. Son intervention près d'Attila reste hypothétique. Enfin après un épiscopat de 47 ans, il mourut à Baye vers 454 ou 461. Grand par les travaux de son long et fécond apostolat, grand par son autorité morale et les services rendus, Saint-Alpin demeure l'une des belles figures historiques du Ve siècle, et doit être regardé comme le véritable organisateur de notre diocèse. Il est donc inutile, pour augmenter sa gloire incontestée, d'ajouter aux merveilles de sa vie des faits que l'impartiale histoire ne saurait enregistrer avec certitude.

M. le Président remercie le Rapporteur de ce travail où apparaissent les longues et patientes recherches sur

l'histoire du diocèse, de M. l'abbé Millard dont il loue la méthode pénétrante, mise au service d'une rare érudition.

M. Etienne de Felcourt a la parole pour la lecture de son travail : *Le Musée Colonial de Haarlem.*

M. Etienne de Felcourt a fait récemment, sous la direction d'un savant professeur de l'Institut agronomique, avec un petit groupe d'étudiants, un voyage d'études en Belgique et en Hollande. Voir, étudier, comparer les progrès réalisés chez nos voisins, c'est une manière excellente de compléter des études sérieusement faites sous des maîtres du plus haut mérite. Au cours de ce voyage, il a beaucoup vu, beaucoup observé, et le travail présenté à notre Société est le premier fruit de ses observations.

La colonisation est une question très importante, l'une de celles qui occupent le plus l'attention en ce moment. Préparer les futurs colons, les mettre à même de tirer le meilleur parti des richesses des différents pays qu'ils doivent habiter, ce serait un enseignement pratique à réaliser. Pour atteindre ce but, un Musée Colonial serait précieux. On songe à le créer. En Hollande, ce Musée existe et rend de réels services, et c'est — non l'Etat — mais un particulier qui l'a créé. M. Van Eden a réuni dans l'ancien palais de Louis Bonaparte, la plus merveilleuse collection de produits des colonies hollandaises. Il ne se contente pas de mettre cette collection à la disposition de ses compatriotes. Il a institué des cours publics. Il a joint à ce Musée une bibliothèque des plus complètes et un laboratoire où sont faites les analyses des terres. Il procure aux colons les graines et les plantes nécessaires à leur culture. C'est lui-même qui tint à faire les honneurs de ses trésors à la mission conduite par l'éminent professeur de l'Institut agronomique, M. Ringelmann.

A son tour, M. Etienne de Felcourt, se fait notre cicérone, et nous visitons avec lui les différentes salles de ce Musée plein d'attraits et de leçons. Au cours de la visite, il nous

donne tous les renseignements relatifs aux différentes productions des colonies hollandaises.

Dans la première salle nous admirons les produits de l'industrie du bambou et du rotin fournis par les palmiers qui servent aussi à confectionner les chapeaux dits panamas, industrie toute française qui occupe 50,000 indigènes.

Les salles suivantes sont consacrées à l'étude des différentes cultures : la canne à sucre menacée depuis quelques années par une maladie qui attaque le pied de cette immense graminée ; l'indigo, le poivre, le pavot, la vanille, le quinquina, d'une culture si difficile, mais si lucrative ; le caoutchouc devenu presque aussi indispensable que le fer. Il sert en effet à de multiples usages. Malheureusement il subit une crise grave, causée par l'exploitation sauvage du *Landifolia florida*, liane dont le liquide produit le caoutchouc. Au lieu de l'inciser seulement, les indigènes trouvent plus simple de la couper. Il y aurait un double remède : réglementer la récolte et cultiver méthodiquement le *Landifolia*, Le 1er est difficile, le 2e est assez long car il faut de 5 à 7 ans à la plante avant de donner.

Le café et le cacao comptent parmi les cultures les plus importantes. La consommation du café est en Hollande de 10 k. 500 par tête, alors qu'en France il est seulement de 1 k. 200. Le cacao est pour notre pays l'objet d'un trafic considérable. En 1780, 30 tonnes entraient en France, 3,000 en 1836, 18,000 en 1880, en 1895, 32,000. La plante est délicate et demande des soins. Elle est d'un rendement satisfaisant. puisque l'intérêt du capital avancé peut atteindre 15 à 20 0/0.

Les colonies d'Amérique, la Guyane en particulier, offrent une collection superbe de tous les animaux — empaillés — nuisibles ou utiles, de toutes les variétés des bois précieux, des gommes de copal et autres.

L'or et les métaux, les minéraux, diamants, topazes, opales, sont représentés par de fort beaux échantillons.

Ajoutons que dans toutes les salles, dans toutes les

vitrines, des photographies fort réussies exposent aux yeux des visiteurs, les plantes, leur habitat, les divers modes de culture, leurs diverses phases, – de la plantation à la récolte — et les instruments employés par les indigènes pour leurs travaux.

M. Etienne de Felcourt exprime, en terminant, le vœu qu'une institution de ce genre soit créée en France où elle rendrait les plus grands services.

M. le Président félicite chaudement le rapporteur de son travail qui a vivement intéressé la Société. En termes pleins de délicatesse, il rappelle les travaux littéraires de M. Julien de Felcourt appelé plusieurs fois à la présidence de la Société des Sciences et Arts, le souvenir toujours vivant de M. Théobald de Felcourt, qui fut membre titulaire de notre Société, conseiller général et Président du Comice. Il est heureux de constater que les traditions de travail et d'érudition qui sont l'honneur de la famille, ne seront point abandonnées.

Puis M. le Dr Mougin annonce qu'il prépare une publication de documents politiques sur l'arrondissement de Vitry depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Il prie ceux de ses collègues qui posséderaient quelques anciennes affiches électorales, professions de foi, etc., de vouloir bien les lui communiquer.

Le scrutin est ouvert pour l'élection de MM. Charles Etienne de Felcourt et L. G. Maurice, comme membres associés, et de M. le Dr G. Milian, comme membre correspondant. Ces Messieurs obtiennent l'unanimité des suffrages.

La séance est levée.

Abbé Ph. DANSAIN.
Secrétaire.

NOTE

La suite des travaux de M. Jovy sur « Les Conciles nationaux de l'Eglise constitutionnelle en 1797 et 1801, d'après des lettres inédites de François Detorcy », — et sur « François Tissard et Aléandre. Contribution à l'histoire des origines des études grecques en France », est renvoyée au prochain volume.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS

DE VITRY-LE-FRANÇOIS

1899

Bureau de la Société

Président d'honneur :

Le Sous-Préfet de Vitry-le-François.

ANNÉE 1899

Président........	M. le D[r] MOUGIN (A ⓘ).
Vice-Président...	M. JOVY (A ⓘ).
Secrétaire.......	M. l'abbé DANSAIN.
Vice-Secrétaire..	M. COLLET (A ⓘ).
Archiviste.......	M. LE SEURE (A ⓘ).
Trésorier........	M. DUTERTRE.

Membres honoraires-nés

Le Maire de la Ville de Vitry-le-François.
L'Inspecteur d'Académie, à Châlons.

Membres honoraires

MM.

PONSARD (✱), membre du Conseil général, président du Comice central de la Marne.

BAZOT (A ✪), professeur en retraite, à Dijon.

Membres titulaires

MM.

BONNIS (I ✪), licencié ès sciences, principal du Collège de Vitry.

CAPPÉ (GUSTAVE), adjoint au maire de Vitry.

CHAPRON (LÉON) (✱), ancien élève de l'Ecole polytechnique, licencié en droit, à Vitry.

COLLET (AUGUSTE) (A ✪), pharmacien de 1re classe, maire de Vitry.

DANSAIN (l'abbé), curé de Maisons-en-Champagne.

DENIS (J.), imprimeur, à Vitry.

DOREZ (A ✪), docteur en médecine, à Somsois.

DUTERTRE (EMILE), naturaliste, à Vitry.

FELCOURT (JULIEN DE), licencié en droit, maire de Maisons.

GILARDONI (CAMILLE), industriel, à Sermaize.

JOVY (A ✪), licencié ès lettres, professeur de rhétorique au Collège de Vitry, correspondant du ministère de l'instruction publique.

LE SEURE (A ✪), professeur de dessin au Collège de Vitry.

LEVYLIER (A ✪), licencié en droit, maire de Courdemanges.

LUMEREAUX, architecte, à Vitry.

MÉNARD (ALFRED) (I ✪), docteur-médecin, ancien maire de Vitry, vice-président du Conseil d'hygiène.

MORILLOT (LÉON), docteur en droit, conseiller général, député de la Marne, au château de Bussemont.

MOUGIN (A ✪), docteur-médecin, membre de la Société française d'ophtalmologie, médecin de l'Hôpital de Vitry.

ROYER-COLLARD (PAUL), avocat à la Cour d'Appel de Paris.

VAST (LOUIS) (I ✪), docteur-médecin, chirurgien de l'Hôpital de Vitry, président de l'Association des médecins de l'arrondissement.

Membres associés

MM.

ARBEAUMONT (GABRIEL) (✿), horticulteur à Vitry.

BARDEL, pharmacien de 1re classe, à Vitry.

BLIN, commissaire-priseur, à Vitry.

CALLOUD, pharmacien de 1re classse, à Vitry.

CHASTELAIN (LÉON), propriétaire, à Vitry.

CHAVANCE (EMILE), ancien notaire, juge de paix du canton de Sompuits, à Vitry.

CHOISY (AUGUSTE) (O ✱), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur à l'Ecole des Ponts, répétiteur à l'Ecole polytechnique, à Paris.

COSQUIN (EMMANUEL), licencié en droit, lauréat de l'Institut, à Vitry.

COTTIN (ERNEST), propriétaire, à Vitry.

DAVAL, greffier au Tribunal de Saint-Dizier.

DELAINE, licencié en droit, ancien magistrat, à Paris.
DEVÈZE, ancien professeur au Collège de Vitry.
FELCOURT (ETIENNE DE), ingénieur agronome.
FELCOURT (ROGER DE), docteur en droit, à Vitry.
FINOT (LOUIS), archiviste, attaché à la Bibliothèque nationale.
FLYE-SAINTE-MARIE (CAMILLE) (✱), chef d'escadron d'artillerie en retraite, ancien répétiteur à l'Ecole polytechnique.
FRANCHECOURT (ADOLPHE DE LA), licencié en droit, à Vitry.
GILLET-BOMPARD, propriétaire, à Vitry.
GROSSETESTE (WILLIAM), ingénieur civil, à Mulhouse.
GUERNE (Vicomte DE), à Paris.
JEANPIERRE, docteur-médecin, à Vernancourt.
KLOPSTEIN (FRÉDÉRIC DE), ancien élève de l'Ecole nationale des Arts et Manufactures, à Luxémont.
LALLE, notaire à Vitry.
LEMOINE, ancien notaire, suppléant du Juge de Paix.
LIÉBAULT, chirurgien dentiste, antiquaire, à Vitry.
MAURICE (L. G.) (✱), directeur de la Bergerie nationale de Rambouillet.
MISSET (l'abbé), directeur de l'école Lhomond, à Paris.
NICOT, président du Tribunal de Vitry.
PÉRIN (MARCEL), (I ✱), banquier, membre du Conseil général de la Marne.
PÉRINET (LÉON), propriétaire, à Favresse.
ROUSSEL (ALEXANDRE), licencié en droit, notaire, à Heiltz-le-Maurupt.
ROUYER (CHARLES), docteur en droit, juge au Tribunal de 1re instance de la Seine.

SAINT GENIS (PAUL DE), (O ✱). capitaine de frégate en retraite, à Vitry.

TAVERNIER (PAUL), imprimeur, à Vitry.

VARNIER (LÉON), propriétaire, à Vitry.

VILLEMEREUIL (ARTHUR DE), capitaine de vaisseau en retraite, à Paris.

VINCIENNE (ERNEST) (✱), négociant, maire de Vitry-en-Perthois, vice-président de la Chambre de Commerce.

VINCIENNE (PAUL), industriel, à Vitry.

WAGNER (SOSTHÈNE), ingénieur civil, à Vitry.

Membres correspondants

MM.

BALTET (GASTON), membre de l'Institut historique de France, à Troyes.

BARTHÉLEMY (ANATOLE DE) (✱, I ✪), membre de l'Institut, à Paris.

BATTELIER (EMILE), propriétaire, à Humbeauville.

BAUDET (EMILE) (✱, ingénieur civil, à Paris.

BAYE (LE BARON JOSEPH DE) (I ✪), archéologue, au château de Baye, par Montmort (Marne).

BÉCRET, instituteur, à Outrepont.

BOUCHER (CHARLES), docteur en droit, juge au Tribunal deNogent-le-Rotrou.

BOUCHOT (A ✪), archiviste, bibliothécaire au département des Estampes de la Bibliothèque Nationale.

CAPPÉ, docteur en médecine, à Thiais (Seine).

CHERVIN aîné, directeur de l'Institut des bègues, à Paris.

COLLET (I ✪), géologue, à Sainte-Ménehould.
COLLIGNON (✱), major en retraite, à Tours.
CONNESSON (✱), ingénieur en chef des Ponts et Chaussée, à Paris.
CORBIER (DE), conservateur des hypothèques, à Guéret.
CORNU (JULES), instituteur en retraite, à Ripont.
CUVILLIER, instituteur en retraite, à Vitry.
DENIS DE LAGARDE, ingénieur des mines en Espagne.
DOMINÉ (O ✱), colonel d'infanterie de marine en retraite, à Vitry.
ENGELHARDT, directeur des forges, à Niederbronn.
ETIENNE (A ✪), docteur ès lettres, professeur au lycée de Nancy, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
FOURNIÉ (O ✱), inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris.
FRANQUET (ALEXANDRE (G. O. ✱), vice-amiral.
FUZIER-HERMAN, ancien secrétaire du grand référendaire du Sénat, à Paris.
GAZIER (✱), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'histoire et de philologie).
GILLET, inspecteur du travail, à Lille.
GODFERNAUX, docteur ès lettres, professeur, à Saint-Germain-en-Laye.
GOUGEAT-FAUCHOT, propriétaire, à Larzicourt.
GRANCHER (l'abbé), curé de Ceffonds.
GROSSETESTE (CHARLES), à Paris.
GUILLOT, naturaliste, à Bassu.
HAGNERELLE, instituteur en retraite, à Vitry.

HANUSSE (O ✱). ingénieur hydrographe de la marine.
HAUMANT, président du Tribunal de Baume-les-Dames.
HAUMANT, archiviste paléographe.
HÉRELLE (I ✪), professeur au lycée de Bayonne, correspondant honoraire du Ministère de l'instruction publique.
HUTIN (A ✪), inspecteur primaire en retraite.
JOLIVET, inspecteur des forêts en retraite, à Versailles.
LACROIX, (A ✪), licencié ès lettres, ancien principal du Collège de Vitry.
LAURENT, garde-mine, à Paris.
LECOINTRE (I ✪), proviseur en retraite.
LEFUEL, substitut du procureur de la République, à Chartres.
LEGRAND, propriétaire, suppléant du juge de paix du canton de Marson, à Coupéville.
LEVYLIER (E.), ancien sous-préfet, à Paris.
LHOMME, docteur en médecine, à Bassuet.
LHOTE (AMÉDÉE), ancien attaché à la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne.
MARCHANT (ARTHUR), licencié en droit, ancien adjoint au maire de Vitry.
MATTHIEU (POL (A ✪), docteur en médecine, à Paris.
MAUREL, ancien magistrat, à Paris.
MEUGY, (✱), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
MILLARD (l'abbé ARISTIDE), curé, à Dommartin-Lettrée (Marne).
MILIAN (Dr G.), à Paris.
MORDILLAT, instituteur en retraite, à Vitry.

MOREL (L.) (I ◉), archéologue, à Reims.
MOULÉ (L.) (♣), inspecteur de la boucherie, à Paris.
NICAISE (Auguste) (I ◉), archéologue, à Châlons-sur-Marne.
PARMENTIER, instituteur en retraite, à Blacy.
PATOUX (l'abbé), chanoine honoraire, à Châlons.
PÊCHEUX, docteur en médecine.
PLICOT, docteur en médecine, à Fère-Champenoise.
POINTE, ancien juge de paix du canton de Saint-Remy.
PONCETTE, propriétaire, à Charmont.
POUYADE, conservateur des hypothèques, à Saint-Pol.
PRON, peintre, à Heiltz-le-Maurupt.
PUJOS (Auguste) (A ◉), ancien magistrat.
QUILLARD (✱, A ◉), inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, à Paris.
RAINCOURT (le marquis de), propriétaire, à Troissy.
REGNAULT de PRÉMESNIL (Charles) (C ✱), vice-amiral.
URBAIN (l'abbé Ch.), docteur ès lettres, lauréat de l'Institut, à Paris.
WINSBACK, pharmacien à Vitry, lauréat de l'Ecole de pharmacie de Nancy.

LISTE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES
ET DES
ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES
AVEC LESQUELS CORRESPOND
LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS DE VITRY-LE-FRANÇOIS

Sociétés françaises

AISNE

Société académique de Laon.
Société académique de Saint-Quentin.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société archéologique de Vervins.
Société historique et archéologique de Château-Thierry.

ALLIER

Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, à Moulins.

ALPES-MARITIMES

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

AUBE

Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

AUDE

Commission archéologique de l'arrondissement de Narbonne, à Narbonne.

AVEYRON

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

BELFORT (TERRITOIRE DE)

Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Marseille.
Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

CALVADOS

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
Société linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Académie des belles-lettres. sciences et arts de La Rochelle.
Société de géographie et d'agriculture, lettres, sciences et arts de Rochefort.

CHER

Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

DOUBS

Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.

EURE

Soeiété libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.

EURE-ET-LOIR

Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.

GARD

Académie de Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société d'histoire naturelle de Toulouse.

HÉRAULT

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

INDRE-ET-LOIRE

Société archéologique de Touraine, à Tours.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.

ISÈRE

Académie delphinale, à Grenoble.

JURA

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

LANDES

Société de Borda, à Dax.

LOIR-ET-CHER

Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Blois.

LOIRE (HAUTE-)

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE

Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.

LOIRET

Société des Sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.

MAINE-ET-LOIRE

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'études scientifiques, à Angers.

MANCHE

Société nationale académique de Cherbourg.

MARNE

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons.
Société d'horticulture de l'arrondissement d'Epernay, à Epernay.
Société médicale de Reims.
Académie nationale de Reims.
Société vétérinaire de la Marne.
Société d'étude des sciences naturelles de Reims.
Société industrielle de Reims.
Musée pédagogique de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE-)

Société historique et archéologique de Langres.
Société des lettres, sciences et arts de Saint-Dizier.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Académie Stanislas, à Nancy.
Société médicale de Nancy.
Société des Sciences de Nancy.
Société archéologique lorraine et du musée archéologique lorrain, à Nancy.

MEUSE

Société philomathique de Verdun.
Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

MORBIHAN

Société polymathique du Morbihan, à Vannes.

NIÈVRE

Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.

NORD

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

Commission historique du Nord, à Lille.

OISE

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.

PAS-DE-CALAIS

Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

PUY-DE-DOME

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES (BASSES-)

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHÔNE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

SAÔNE (HAUTE-)

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul.

SAÔNE-ET-LOIRE

Société Eduenne, à Autun.

Académie de Macon.

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Châlon-sur-Saône.

SAVOIE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.

SAVOIE (HAUTE-)

Société florimontane d'Annecy.

SEINE

Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut de France).

Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.

SEINE-INFÉRIEURE

Société des amis des sciences naturelles, à Rouen.

SEINE-ET-MARNE

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.

Société d'agriculture, sciences, lettres et arts de Meaux.

SEINE-ET-OISE

Société archéologique de Rambouillet.

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.

SOMME

Société d'émulation d'Abbeville.

Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.

Société des antiquaires de Picardie.

Société linnéenne du nord de la France, à Amiens.

Société médicale d'Amiens.

TARN-ET-GARONNE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

VAR

Société académique du Var, à Toulon.

VIENNE

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne, à Limoges.

VOSGES

Société d'émulation du département des Vosges, à Epinal.

Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié.

YONNE

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société archéologique de Sens.

Société d'études d'Avallon.

ALSACE-LORRAINE

Académie de Metz.

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

Société d'histoire naturelle de Colmar.

Société d'archéologie de la Moselle, à Metz.

Sociétés étrangères

ÉTATS-UNIS

Institut Smithsonien, à Washington.

NORVÈGE

Université royale de Christiania.

TABLE

PAR NOMS D'AUTEURS

& PAR MATIÈRES

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

DE 1861 A 1900

(20 VOLUMES)

par le Dr MOUGIN

NOTA. — Le premier chiffre est le n° du volume, le second, celui de la page.

TABLE

(1) Cf. *Spicilège de Vitry*, t. 1, p. 512.

(2) Cf. *Chasseurs d'autrefois à Saint-Remy-en-Bouzemont, Larzicourt et Arrigny*, Vitry-le-François, Veuve Tavernier et Fils, 1895.

(3) Cf. *Spicilège de Vitry*, t. I, p. 333.

(4) Cf. *Spicilège de Vitry*, t. 1, p. 1.

L'*Heptaméron* de Cyrille Lefebvre. 18 - 429.

Le testament de Guillaume le Roi (1), abbé de Hautefontaine. 18 - 433.

Bossuet, prieur de Gassicourt-lès-Mantes, et Pierre du Laurens. 16 - 709 ; 19 - 3, 588.

Une oraison funèbre inconnue de Bossuet. 19 - 594 (2).

Traduction d'une adresse de Sir Henry Howorth sur les *Méthodes de la recherche archéologique*. 19 - 599, 603.

Contribution à l'histoire de la formation du département de la Marne. 19 - 611, 621 (3).

Note sur les armoiries de la ville de Vitry-le-François. 19 - 567.

Notice sur M. Hatterer. 19 - 623.

Bossuet et la Visitation de Meaux. 91 - 630.

Deux poésies oubliées en l'honneur de Bossuet. 20 - 1.

Pierre Herbert et ses travaux inédits sur l'Anthologie de Planude. 20 - 11.

[Cette étude comprend :

I. De l'épigramme.

II. L'Anthologie grecque.

III. Esquisse d'une biographie de Jean Brodeau, de Tours.

IV. Quelques notes biographiques sur Pierre Gilly.

V. Une traduction inédite en vers latins de l'Anthologie grecque conservée à la Bibliothèque nationale.

VI. L'épigramme dans l'Inde.]

Un extrait inédit des Mémoires de M. Domyné de Verzet, bienfaiteur de la ville de Vitry-le-François. 20 - 334.

Mémoires de l'abbé Flambard, vicaire du curé Feydeau. 20 - 443 (4).

Contribution à la bibliographie de l'arrondissement de Vitry. 20 - 443.

(1) Cf. *Spicilège de Vitry*, t. 1, p. 76.

(2) Cf. *Une oraison funèbre inconnue de Bossuet*, Vitry-le-François, Veuve Tavernier et fils, 1897.

(3) Cf. *Spicilège de Vitry*, t I, p. 718.

(4) Cf. *Spicilège de Vitry*, t. I, p. 771.